

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966638 7





HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

IMPRIMERIE DU FORT-CARRÉ (A. DUROY Dr) 7.224-5.

SAINT-DIZIER
2, rue de Bar, 12.

PARIS
19, Chaussée d'Antin, 19.



HISTOIRE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

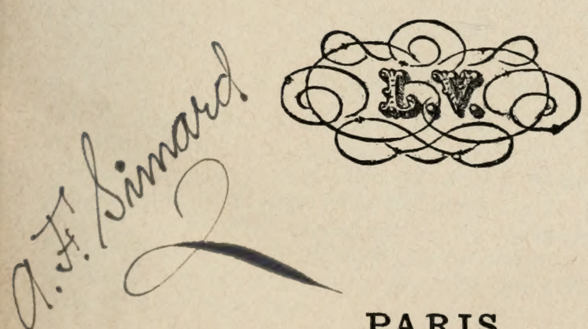
JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR L'ABBÉ J. BAREILLE

CONTINUÉE PAR Mgr FÈVRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

TOME TRENTE-HUITIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1886

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

HUITIÈME ÉPOQUE

DES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) JUSQU'A NOS JOURS

(SUITE)

CHAPITRE III

PONTIFICATS D'ALEXANDRE VIII ET D'INNOCENT XII (1689-1691-1700).

SOMMAIRES

§ I. BIOGRAPHIE DE CES DEUX PAPES.

1. Alexandre VIII. — 2. La part de la France. — 3. Le népotisme. — 4. Actes de gouvernement. — 5. Les quatre propositions. — 6. Négociations. — 7. Ambassade de Forbin. — 8. Offres du roi. — 9. Conduite du Pape. — 10. Réponse du roi. — 11. Bulle *Inter Multiplices*. — 12. Ses effets. — 13. Innocent XII. — 14. Bulle *Romanum*. — 15. Quelques réformes. — 16. Les franchises. — 17. La révocation des quatre articles. — 18. La rétractation des évêques. — 19. Négociations. — 20. Lettre des évêques. — 21. Bataille de Zenta. — 22. Mort du Pape.

§ II. LA CONTROVERSE SUR LE QUIÉTISME.

23. La controverse sur le quiétisme. — 24. Principes de spiritualité. — 25. Le quiétisme. — 26. Molinos. — 27. Doctrine de Molinos. — 28. Condamnation. — 29. Madame Guyon. — 30. Situation. — 31. Divers incidents. — 32. Conférences d'Issy. — 33. Rigueurs. — 34. Erreurs de Mme Guyon. — 35. Bossuet.

— 36. Fénelon. — 37. Dissentiment. — 38. Les *Maximes des saints.* — 39. Publication. — 40. Le recours au Pape. — 41. Grandes controverses. — 42. Suite des controverses. — 43. Les attaques à Rome. — 44. Procédure à Rome. — 45. La congrégation des cardinaux. — 46. Soumission de l'archevêque. — 47. Conversion de Bossuet. — 48. Fénelon et Bossuet.

§ III. DES TENTATIVES FAITES POUR RAPPROCHER LES PROTESTANTS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

49. Importance sociale de la religion. — 50. Dissolution sociale du protestantisme. — 51. Projets d'union. — 52. Échecs de ces projets. — 53. Conditions régulières de réunion. — 54. Conduite de l'Église. — 55. Retour des protestants. — 56. Intervention de Leibnitz. — 57. Appel à la France. — 58. Exigences de Molanus. — 59. Remarques de Bossuet. — 60. Question de méthode. — 61. Reprise des négociations. — 62. Dernières discussions. — 63. Gloriole de Leibnitz. — 64. Fin des controverses. — 65. Fausse position de Leibnitz.

§ IV. DISSOLUTION INTÉRIEURE DU PROTESTANTISME.

66. Principe d'unité. — 67. Principes de division. — 68. Deux directions. — 69. Mennonites. — 70. Schwenckfeld. — 71. Arminius. — 72. Labadie. — 73. Pajon. — 74. Fox. — 75. Spener. — 76. Rationalisme anglais. — 77. Méthodisme. — 78. Schwédenborg. — 79. Autres sectaires. — 80. Fanatisme. — 81. Incrédulité.

§ V. LES MISSIONS CATHOLIQUES.

82. La mission. — 83. Les missions. — 84. Les ouvriers des missions. — 85. Séminaire des missions. — 86. Mission du Levant. — 87. Évêché de Babylone. — 88. Autres pays d'Orient. — 89. Les résultats. — 90. Missions d'Afrique. — 91. Missions d'Amérique. — 92. La conquête. — 93. Réductions du Paragay. — 94. Missions de la Guyane. — 95. Missions des Antilles. — 96. La Nouvelle-France. — 97. Situation du pays. — 98. L'assistance charitable. — 99. Autres œuvres. — 100. Travaux des missionnaires. — 101. Premier évêque. — 102. A Montréal. — 103. Épreuves. — 104. Missions de l'Inde. — 105. Robert de Nobili. — 106. Question des rites malabares. — 107. Jean de Britto. — 108. Patronage du roi. — 109. Rites malabares. — 110. Le Japon. — 111. La persécution. — 112. Missions de Chine. — 113. Le P. Ricci. — 114. Adam Schaal. — 115. Ferdinand Verbiest. — 116. Gerbillon et Bouvet. — 117. Question des rites. — 118. Clergés indigènes. — 119. Résultats des missions.

§ VI. LA SCIENCE CATHOLIQUE A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE.

120. Écriture-Sainte. — 121. Théologie. — 122. Droit canon. — 123. Liturgie. — 124. Ascétisme. — 125. Bourdaloue. — 126. Massillon. — 127. Érudition. — 128. Histoire. — 129. Claude Fleury. — 130. Longueval et Tillemont. — 131. Auteurs suspects. — 132. Huet. — 133. Pascal. — 134. Écrivains dissidents. — 135. Pierre Bayle.

§ VII. QUELQUES SAINTS PERSONNAGES.

§ I. BIOGRAPHIES D'ALEXANDRE VIII ET D'INNOCENT XII

1. Pierre Vitto Ottoboni était né à Venise en 1610, de Marco Ottoboni, chancelier de la République et de Victoria Tornielli, dame de qualité. La famille Ottoboni avait anciennement fleuri à Padoue (1), selon quelques autres en Dalmatie, et selon d'autres, plus probablement à Lépante ; elle fut transplantée à Venise, et, pendant quatre cents ans, vécut parmi les employés de la chancellerie ducale ; en 1246, elle fut agrégée à la noblesse de ville et produisit beaucoup d'hommes célèbres. Aldobrandino Ottoboni eut le titre de praticien *togato* de la République ; en 1258, la République fit, en son honneur, des funérailles solennelles et éleva son tombeau dans l'église de Sainte-Réparate. En 1559, Francesco Ottoboni fut nommé grand chancelier ; c'était la dignité la plus haute que put obtenir un Vénitien. La même dignité fut accordée, en 1620, à Léonard Ottoboni, précédemment ambassadeur à Paris et à Madrid. En 1646, Antonio Ottoboni obtint le titre de procurateur de San Marco. Piétro fit ses premières études à Padoue. A dix-sept ans, il était docteur en l'un et l'autre droit ; ensuite il se rendit à Rome ou Urbain VIII le nomma référendaire des deux signatures, puis gouverneur de Terni, de Riéti, de Spolète, enfin auditeur de rote. Pendant quatorze ans, il occupa cette dernière charge. Le 19 février 1652, Innocent X le nomma cardinal ; en cette qualité, il assista aux conclaves ou l'on créa pontifes Alexandre VII, Clément IX, Clément X et Innocent XI. Le 6 octobre 1689, bien qu'il fut âgé de soixante-dix-neuf ans, les cardinaux élurent pape le Alexandre VIII.

(1) Freschot, *Noblesse vénitienne*, p. 66.

cardinal Ottoboni, qui prit le nom d'Alexandre VIII d'abord pour remercier le cardinal Chigi, neveu d'Alexandre VII, à qui il devait son exaltation, ensuite pour honorer la mémoire d'Alexandre III, chère aux Vénitiens. Le 16, il fut couronné au Vatican avec les solennités ordinaires et le 28, il prit possession de Saint-Jean-de-Latran. Le grand âge n'avait pas détruit les forces d'Alexandre. On connaissait sa rare prudence, sa perspicacité, sa profonde connaissance des affaires et du monde : on se flattait de voir un grand pontificat. Sans perdre de temps, il créa général de la sainte Église, Antonio, fils de son frère et distribua quelques grâces à ses parents. On murmura le nom de népotisme, comme si la souveraineté n'était pas l'instrument naturel de la faveur.

La part de la France.

2. On a dit longtemps qu'Alexandre VIII devait son exaltation à Louis XIV et qu'il n'employa son pontificat, trop court, qu'à guerroyer contre la France. Il n'est pas exact de prétendre que Louis XIV eut fait élire Alexandre VIII. A la mort d'Innocent XI les rapports entre la cour de France et le Saint-Siège étaient presque rompus. Louis XIV, appuyé, d'une main, sur des prélats plus courtisans qu'évêques, de l'autre, sur des légistes jansénistes et césariens, tenait en échec le pouvoir spirituel du Pape par les quatre articles et l'appel au futur concile. Dans les derniers mois de 1688, il avait envahi Avignon, occupé militairement un quartier de Rome et annoncé l'entrée prochaine de son armée dans l'État pontifical. Dieu ne permit pas que cette querelle scandaleuse allât plus loin. Quand le triomphe du prince d'Orange sur Jacques II eut mis, au service des confédérés d'Augsbourg, toutes les forces de l'Angleterre, Louis XIV comprit qu'il ne pourrait entrer en Italie au printemps, mais seulement après une campagne heureuse. Malgré les sollicitations du cardinal d'Estrées et de son ambassadeur, le roi s'abstint de tout acte militaire. Innocent XI put même cesser les armements entrepris pour la défense de ses États. Lavardin reçut ordre de quitter Rome, sans compliment ni menace ; le cardinal d'Estrées dut se renfermer dans son rôle de cardinal français. A la mort d'Innocent XI, Louis XIV dépêcha le duc de Chaulnes pour le représenter au conclave.

L'ambassadeur ne put arriver à Rome que le 23 septembre, avec les cardinaux de Bouillon et de Bonzi ; en vertu des libertés de l'Église gallicane, l'évêque de Grenoble, le cardinal Le Camus avait reçu ordre de rester dans son diocèse. Les cardinaux étaient en conclave depuis un mois et n'attendaient, pour élire Ottoboni, que l'arrivée des cardinaux étrangers. Louis XIV savait que ce cardinal s'était prononcé, sous Innocent XI avec énergie contre les prétentions du roi et du clergé gallican ; il redoutait donc son élection, mais il craignait encore davantage paraître s'y opposer. Voici en quels termes il en écrivait à son ambassadeur.

« Vous savez, dit-il, qu'il a toujours été considéré *comme le chef des conseils du feu Pape ;* qu'il a eu une très grande part à la congrégation de la Régale ; qu'il est un des trois lesquels, prévenus par les impostures du livre de l'évêque de Pamiers, ont porté les choses dans le grand engagement où elles sont à présent ; que celui-ci, avec Casanata, Casoni et Schlestrate s'est toujours opposé fortement à tout ce que j'ai demandé, tant pour ce qui regarde ledit droit de Régale que sur l'expédition des bulles en faveur de ceux que j'ai nommés aux évêchés ; qu'il a été des plus emportés dans les congrégations qui se sont tenues sur les propositions du clergé de mon royaume ; que tous les cabalistes qui sont à Rome ont trouvé auprès de lui et de ceux que je viens de vous nommer une entière protection ; qu'ils ont toujours fortifié le Pape dans ses duretés pour ma couronne et sa partialité pour la maison d'Autriche. Ce qui doit encore augmenter les soupçons qu'on peut avoir de ce sujet, c'est le penchant qu'il continue de faire paraître pour Casoni, même l'entière confiance qu'il a pour ce brouillon, en sorte qu'il y aurait lieu de craindre qu'il ne le fît cardinal pour le mettre dans les postes les plus importants, et que toutes les bonnes qualités dudit cardinal Ottoboni et son habileté ne servent qu'à rendre son pontificat plus préjudiciable à ma couronne que celui d'Innocent XI. Enfin, cette élection n'est pas sans péril, et je crois qu'on la peut facilement éviter par les assurances que le cardinal Altieri, et même les nouvelles créatures, vous ont fait donner qu'ils ne concourront point, au moins pour la plupart, à un sujet qui ne

me sera pas agréable ; que, d'ailleurs, il y a plusieurs cardinaux de cette création à l'élection desquels je vous ai fait connaître que ma faction pouvait concourir ; que même je consentirais à celle du cardinal Altieri ; en sorte qu'il ne faut pas douter que les uns et les autres ne fussent bien aises, par ces raisons, de donner une secrète exclusion au cardinal Ottoboni. Il est vrai que le mérite et l'habileté de ce cardinal nous donnent un juste sujet de croire que, s'il veut faire un bon usage de ses talents, il sera plus capable qu'aucun autre de terminer promptement, à ma satisfaction, les différends que j'ai avec la cour de Rome, de procurer les avantages de notre religion, et même de rétablir la paix dans toute la chrétienté. »

Quand cette dépêche partit pour Rome, Ottoboni était élu. Le 2 octobre, le duc de Chaulnes, mis au courant de la situation, informait Louis XIV des chances d'Ottoboni et se promettait de nouer, avec ce cardinal, d'utiles relations. Le roi voulait qu'on exigeât, des cardinaux papables, en échange des voix de la faction française, l'accession à toutes ses exigences ; puis, comme si sa loyale délicatesse se fût révoltée contre ces propositions simoniaques, il voulait qu'au moins on fît convenir le conclave d'une résolution d'accommodement avec la France. Cette ouverture était plus convenable, mais sans chance de succès, car le roi, ne faisant plus de concession, ne pouvait en attendre. Aussi le duc de Chaulnes n'essaya-t-il même pas d'obtenir, du conclave, un engagement conforme aux désirs de Louis XIV.

L'ambassadeur raconte, dans ses dépêches, que les cardinaux de Bouillon et Bonzi ont trouvé Ottoboni disposé à terminer les affaires de France, mais en tout honneur ; il ajoute qu'un des neveux du cardinal est venu le voir et s'est exprimé, sur les difficultés présentes, de la manière la plus favorable. Louis XIV le relance sur ce chapitre : « Je vois bien, écrit-il, que son neveu vous a donné quelques paroles, tant sur ce qui regarde la promotion de l'évêque de Beauvais au cardinalat que sur les bulles en faveur de ceux que j'ai nommés aux évêchés, et sur l'éloignement de Casoni ; mais c'est un jeune homme de vingt-deux ans qui peut

beaucoup promettre de son pur mouvement pour faire son oncle pape et être lui-même cardinal patron. Je vois même qu'encore que ce cardinal doive être bien persuadé qu'on ne doive pas considérer comme une paction illicite l'assurance de rétablir avec moi la bonne intelligence qu'il sait bien être absolument nécessaire pour le maintien de notre religion, et que, pour y parvenir, il faut faire cesser tous les différends qui ont brouillé le feu Pape avec ma couronne, néanmoins il s'excuse sur un prétendu scrupule de conscience de convenir dès à présent d'expédients qui puissent former le concert et l'union si désirable entre le Saint-Siège et moi... Vous voyez d'ailleurs que Capuzucchi, Spinola, évêque de Lucques, Cerri et Conti, qui passent pour plus scrupuleux, ne font pas de difficulté d'entrer dans les engagements pour mon entière satisfaction, et, si l'on doit se défier de leurs promesses, à bien plus forte raison *d'un homme qui ne promet rien de positif, et qui dit seulement en général qu'il aura de la connaissance.* »

Malgré son refus de traiter, le cardinal Ottoboni obtint les suffrages de la faction française, conformément à l'ordre de l'ambassadeur, qui ne se crut pas assez fort pour lutter contre le vœu presque unanime du Sacré Collège, et qui, recevant de ce cardinal des protestations sincères d'amitié pour la France, jugea prudent de s'en contenter. Le bon Chaulnes, comme l'appelait la marquise de Sévigné, craignant que le cardinal d'Estrées ne mît des bâtons dans les roues, pressa la résolution du conclave. Alexandre VIII l'en remercia. Chaulnes se méprit ou affecta de se méprendre sur cette profusion toute vénitienne de compliments et de caresses. Mais le cardinal d'Estrées ne le prenait pas si gaiement ; il écrivait à Louis XIV n'avoir voté qu'à contre-cœur et seulement sur l'avis de l'ambassadeur, qui avait sans doute pris ses précautions, mais que pour lui, d'Estrées, il n'avait pas confiance. A quelques semaines de là, en effet, le duc recevait de France une copie de la correspondance diplomatique de l'ambassadeur d'Espagne qui s'adjugeait tout l'honneur de l'élection et s'en réservait tous les profits.

La France n'avait pas moins à se louer de l'élection d'Alexan-

dre VIII, et si Louis XIV s'était désisté de ses prétentions césariennes, il était facile de conclure un accommodement qui eût sauvé les droits des deux puissances. Alexandre VIII était l'ennemi obligé du gallicanisme ; il n'était, pour Louis XIV, pas même un adversaire. Dans les précédents conflits, il avait opiné, non en ennemi personnel, mais en canoniste consommé dans les principes de Rome. Son élection le laissait libre de tout engagement et de toute reconnaissance envers Louis XIV ; c'était pour l'avenir un gage de sagesse et d'impartialité.

Le népotisme.

3. On a beaucoup déclamé en France contre le népotisme d'Alexandre VIII. Le fait est qu'on y croyait ; le duc de Chaulnes, ambassadeur de France à Rome, se proposait même d'exploiter cette faiblesse ; mais il dut reconnaître bientôt que la faveur du Pape ne tombait que sur de dignes sujets ; qu'elle ne s'exerçait point aux dépens du Saint-Siège et que ceux qu'elle enrichissait se trouvaient, par là, mieux défendus contre les sollicitations des puissances. De plus, elle n'empêchait pas le Pape de vaquer, dans l'occasion, même contre ses favoris, à tous ses devoirs de pontife. Ainsi un neveu du Pape, constitué en dignité ecclésiastique, sortait la nuit pour aller voir une belle dame ; la dame fut exilée et le neveu dut se corriger pour recouvrer les bonnes grâces du Pape. Louis XIV offrit par son ambassadeur, un million de terres en Italie, un mariage avec une duchesse de Parme et de splendides cadeaux, offres que l'abbé d'Hervault, auditeur de Rote, encourageait *en toute sécurité de conscience* : c'est lui, du moins, qui le dit. Les Ottoboni refusèrent le million, le mariage et les cadeaux ; non pour les recevoir d'ailleurs, car, ils furent aussi intègres vis-à-vis des autres puissances ; encore moins pour se réserver la facilité de desservir Louis XIV, car, après la mort d'Alexandre VIII, ils restèrent bons amis de la France. Aussi le népotisme, que ce Pape eut le tort de rétablir, n'exerça aucune influence sur le gouvernement de l'Église, et personne en France n'eut le droit de s'en offenser.

Cependant les gallicans, pour amoindrir l'autorité de l'acte qui cassait la déclaration, toutes les fois qu'ils prononçaient le nom d'Alexandre VIII, ne manquaient pas d'invectiver contre son népotis-

me. « Oui, répond M. Gérin, il est vrai qu'Alexandre VIII eut une tendresse excessive pour sa famille, et qu'il la combla de sinécures, d'honneurs et de dignités ; mais quand on aura dit cela, on aura tout dit. Et si l'Église a le droit de lui en faire un reproche, elle aura celui de proclamer que ni Louis XIV, ni un de ses gallicans laïques ou ecclésiastiques n'était fondé à s'en scandaliser. Quel est donc, dans ces parlements qui tonnaient contre les flatteurs de Rome, le magistrat qui ait protesté contre le monstrueux népotisme imposé par Louis XIV à ses peuples qui ait refusé de légitimer les bâtards nés d'un double adultère, et de les déclarer habiles à régner sur la France ? Quel est donc l'évêque qui, à cette époque ne sollicitât du roi pour ses parents de tous les degrés les évêchés, les abbayes, les emplois et les richesses de l'Église et qui ne conférât lui-même à sa famille les bénéfices dont il avait la collation ? N'est-ce pas le népotisme qui fit la fortune d'un grand nombre de prélats gallicans, et notamment du cardinal d'Estrées[1], évêque duc de Laon à vingt-cinq ans, comme son frère le duc d'Estrées, avec lequel il fut pendant tant d'années ministre de Louis XIV auprès du Saint-Siège ? Ils étaient l'un et l'autre les propres neveux de ces deux frères à qui le duc de Charost dit un jour publiquement : « Sans la belle Gabrielle, notre ami, vous seriez assez obscur; vous avez eu sept tantes qu'on appelait les sept péchés mortels ; ce sont vos plus belles preuves. » Et quand Bossuet prenait son indigne neveu pour vicaire général et le demandait au roi pour successeur, la cour de Rome avait déjà donné l'exemple de la réforme. Il faut savoir d'ailleurs que si des pharisiens déclamaient en France contre le népotisme romain, le roi et ses ambassadeurs fomentaient cet abus et y cherchaient un moyen d'influence sur la politique des Papes. Lorsque les neveux se prêtaient aux vues des agents français, personne ne songeait à critiquer l'origine de leur fortune ; mais si, par exemple, le cardinal Altieri, neveu du pape Clément X, encourt le ressentiment du duc et du cardinal d'Estrées, ces deux frères sollicitent sérieusement Louis XIV de provoquer « des consultations de la Sorbonne ou du clergé de France, » et de les faire présenter au Pape « pour l'obliger à abandonner son neveu, ou même *à se*

démettre du pontificat ; » et quelques années plus tard, quand le même cardinal aura noué ses intrigues avec ce même Altieri, il le recommandera au roi, qui appuiera dans deux conclaves ses prétentions à la papauté ! Lorsque Innocent XI annonça son intention d'abolir le népotisme, qui donc s'y opposa ? Qui l'obséda de flatteries pour qu'il confiât le gouvernement à ses neveux Livio Odescalchi et Herba ? Qui, après le refus réitéré du Pape, lia un commerce clandestin avec eux, provoqua leur ressentiment contre leur oncle et les engagea dans des cabales pour vaincre sa résistance ? Ce sont les agents français, approuvés, encouragés par Louis XIV. Et lorsque Alexandre VIII appela de Venise toute sa famille et lui donna emplois et dignités, qui applaudit le premier à ce renouvellement d'un ancien abus. Puis aussitôt que Louis XIV connut l'élévation du jeune Ottoboni au rang de cardinal-prêtre, il mit à la disposition de son ambassadeur, pour l'acheter, un million. » (1)

Actes de gouvernement.

4. Malgré les bienfaits dont il comblait sa famille, Alexandre VIII cherchait à diminuer les impôts et à embellir la ville. Pour la rendre agréable aux étrangers, le gouverneur proposait, au Pape, de supprimer les soldats. « Les soldats, répondit-il, sont là pour faire honneur aux princes, et pour défendre la ville; ils ne pèsent pas sur Rome qui les voit avec plaisir. Mais il y a trop de sbires ; Rome en est remplie ; il faut en supprimer, et alors Rome deviendra ce qu'elle ne doit pas cesser d'être. » Entre autres canonisations faites en 1690, Alexandre mit au nombre des saints, Jean de Dieu, fondateur des hospitaliers vulgairement appelés *Fate ben fratelli*, et Laurent Justinien, premier patriarche de Venise, mort en 1455. Alexandre montra un grand courage pour défendre la foi et la discipline ecclésiastique. Il existait encore, à Rome, des partisans de Molinos ; ils furent poursuivis et punis de la prison. Généreux promoteur des sciences, il enrichit plusieurs bibliothèques, entre autres celle du Vatican, qui reçut les manuscrits de la reine Christine. Alexandre fut aussi le bienfaiteur des pauvres. A ce moment, le doge Morosini venait de prendre la ville de Napoli de Malvasia et

(1) Gérin, *Revue des questions historiques*, t. XXII, p. 139.

de la Vallona, forteresse de l'Albanie ; le Pape lui envoya le *stocco* et le *berettone.* Les différends entre le Saint-Siège et la France, au sujet des *franchises* et de la *régale* subsistaient encore. Ce fut l'objet d'une compensation. Alexandre concéda au roi le droit de nommer les évêques de Metz, de Toul, de Verdun, d'Arras et de Perpignan, non compris dans le concordat de Léon X avec François 1er; le roi, en retour, ordonna à son ambassadeur le duc de Chaulnes, de renoncer aux franchises, comme firent alors beaucoup d'autres souverains. Pour l'honneur des têtes couronnées, il est fâcheux qu'il ait fallu acheter, par des concessions, ce nécessaire désistement. Le droit de souveraineté ne comporte pas de pareilles exceptions ; aucun souverain n'admettait chez lui les franchises, et puisqu'il ne les admettait pas, comment pouvait-il les exiger ? En les exigeant, plus encore en les exerçant, les rois empiétaient sur la souveraineté pontificale et la dépouillaient en quelque sorte d'un attribut essentiel au bon ordre, le droit de punir. Rome est partagée en régions; en admettant par hypothèse que des ambassadeurs fussent logés dans toutes les régions de la ville, la police ne pouvait plus s'exercer, et tous les souverains étaient maîtres à Rome, sauf le souverain réel, le pontife romain. La suppression des franchises, c'est donc la mise hors de page de la royauté pontificale.

5. Mais l'accord ne put se rétablir sur la question des quatre articles. Les ecclésiastiques présentés aux sièges vacants, persistaient à soutenir des doctrines réprouvées par le Saint-Siège. Après l'arrangement sur la régale et les franchises, le dissentiment subsistait donc sur la déclaration de 1682, sur les bulles des évêchés vacants et sur le chapeau postulé pour Beauvais. Il n'y avait pas autrement ieu à discussion ; ces questions étaient épuisées pour la bonne foi. A l'état de guerre flagrante succédait la période pacifique des négociations. Le duc de Chaulnes, qui en était à sa troisième ambassade, pouvait aider beaucoup à l'accommodement : il avait l'esprit conciliant, le jugement droit et assez de courage pour dire la vérité à Louis XIV. Malheureusement, il fit la faute de demander le rappel du cardinal d'Estrées, qui le contrecarrait volontiers, mais qui était trop décrié à Rome pour lui nuire, tandis que de retour en France, Les quatre propositions

il devait déconsidérer l'ambassadeur et empêcher beaucoup l'arrangement des affaires.

La première question était celle de la Déclaration de 1682. Alexandre VIII réduisait, à des termes aussi simples que justes, la satisfaction exigée. Voici quel était, d'après M. Gérin, le fond des conversations du Pontife : « Rome n'impose et ne propose, quant à présent, aucune définition dogmatique sur les matières traitées dans les quatre articles ; mais l'assemblée du clergé de France a, sans droit et sans prétexte, proclamé publiquement des opinions injurieuses à l'autorité du Pape ; elle a demandé au roi que l'enseignement en fût prescrit dans les universités, les séminaires et toutes les écoles ecclésiastiques du royaume ; elle défend et fait défendre l'enseignement des opinions contraires ; elle a réclamé pour sa Déclaration le respect et l'adhésion qui ne sont dus qu'aux dogmes définis ; et le roi a rendu un édit conforme aux vœux de l'assemblée. En conséquence, les membres de cette assemblée ne seront acceptés comme évêques par le Pape que s'ils déclarent eux-mêmes que leurs quatre articles ne sont pas une décision, s'ils expriment leur repentir de les avoir signés, et si le roi renonce de son côté à l'exécution de son édit. Le Pape appuie le refus des bulles sur le concordat, qui laisse le choix des personnes au roi, mais réserve au Saint-Siège le jugement de leur doctrine. Contester au Pape le droit de décider si les candidats présentés sont de *sana doctrina*, c'est mettre en péril l'unité de l'Église. »

L'autorité ne pouvait parler avec plus de bon sens, mais l'orgueil gallican ne voulait pas confesser qu'on s'était trompé ou qu'on avait excédé en deçà des Alpes. Les évêques convenaient bien n'avoir pas porté une décision dogmatique, mais ils ne voulaient pas le déclarer publiquement ou plutôt, c'était la volonté de Louis XIV qu'ils se contentassent d'une lettre de compliment et de respect. Louis XIV convenait aussi que son édit était principalement dirigé contre Innocent XI, mais avant de le rapporter, il voulait avoir les bulles des évêques. Puis, par une étrange inconséquence, au moment où le roi ne reconnaissait plus au Pape qu'une supériorité nominale sur les églises du royaume ; au moment où, par le premier des

quatre articles, il déclarait l'ordre temporel séparé de l'ordre spirituel, il priait le Pape tantôt de prêcher la croisade contre Guillaume d'Orange en faveur de Jacques II, tantôt de forcer l'empereur et le roi d'Espagne à quitter la ligue d'Augsbourg. Et lui qui ne voulait recevoir aucun conseil du Pape, il en donnait au Pape, et parce que le Pape refusait de prendre parti contre les ennemis du roi, le roi le déclarait son ennemi. Il était difficile de se mettre en plus cruelle contradiction.

L'ambassadeur ne craignait pas de contredire la cour, pourvu qu'à son sens, son pays en tirât profit. On lui répétait sans cesse que les propositions de 1682 avaient toujours été professées en France; il répondait que le Pape ne voulait nullement les combattre. « L'endroit où ses ministres, dit-il, m'ont paru avoir le plus raison est quand ils disent que, si les évêques n'ont rien décidé, ils ne doivent pas faire difficulté de mettre dans les lettres qu'ils n'ont jamais entendu décider ou établir *un nouveau dogme*, mais seulement déclarer que les propositions ont toujours été reçues et approuvées par le clergé de France, aucun concile n'ayant jugé à propos d'y toucher. »

« Est-ce à une assemblée comme celle-là, lui disait Alexandre VIII, à donner des décisions ? Et n'est-ce pas à nous de les casser ? »

6. Quand le duc le pressait d'accorder des bulles : « Oui, répondait le souverain pontife, mais encore faut-il songer à l'honneur du Saint-Siège et du Pape, et que les évêques lui fassent quelque satisfaction proportionnée. Négociation

Pendant que le roi s'ingérait à former de vains projets de lettre où l'on assurait le Pape de sa vénération et de son respect, Alexandre VIII lui faisait la grâce d'élever au cardinalat, Forbin-Janson, évêque de Beauvais. Ce Forbin avait pris part à une négociation qui devait amener une invasion turque dans l'Europe centrale, et c'est pourquoi Innocent XI ne l'appelait que le *prélat turc*. Tout récemment il avait été du nombre des évêques devant lesquels le roi avait fait publier, en dépit des bulles de Pie II, Jules II et Grégoire XIII, son appel au futur concile. Alexandre VIII eut bien pu, comme Innocent XI, rejeter Forbin ; mais, sur une question de per-

sonne, il crut devoir céder aux obsessions du roi. Le roi répondit à cette bonne grâce en demandant : 1° la promotion au cardinalat de l'archevêque Harlay, le chef le plus en évidence de la faction gallicane, et, pour les mœurs, un misérable ; 2° la séparation des Jésuites de France de leur chef d'ordre, pour qu'ils formassent une province séparée. D'un autre côté, malgré des sollicitations pressantes, Louis XIV refusait au Pape, les canons et autres armes enlevés à Avignon et au comtat Venaissin. Ce n'était pas répondre à une bonne grâce par un acte de justice ; c'était plutôt introduire, dans une négociation déjà assez difficile, deux impossibilités. Harlay ne pouvait pas, sans déshonneur pour la pourpre, être créé cardinal : Louis XIV le savait mieux que personne. Les Jésuites français ne pouvaient pas davantage former une province à part, soit, parce que les règles s'y refusaient, soit parce qu'il n'y avait pas motif à la séparation, tandis qu'on voyait justement pour les Jésuites, le danger de perdre leur indépendance. De quoi, non plus, il n'y avait point de doute dans l'esprit de Louis XIV.

Alexandre VIII avait déclaré à Chaulnes qu'il fallait traiter de la Régale en même temps que des bulles. L'ambassadeur s'y refusa ; il émit, en outre, la prétention que le Pape ne consultât pas les cardinaux pour la rédaction des lettres. De plus, lui qui avait toujours loué la bonté et la sagesse du Pape, lui qui l'avait toujours présenté comme le plus favorable des négociateurs, il alla jusqu'à dire que si Alexandre ne délivrait pas les bulles, on aviserait aux moyens de s'en passer. C'était une menace, la chose la plus maladroite dans une négociation ; c'était une menace de schisme, l'acte le plus attentatoire à l'autorité du Pape. En même temps, Chaulnes ouvrait au roi un avis, qui pouvait rétablir tout d'un coup la paix :

« Comme les évêques, dit-il, veulent bien demeurer d'accord que l'assemblée de 1682 n'a jamais prétendu décider de foi ni établir un nouveau dogme, je croirais que l'assemblée qui va se former pourrait ne pas faire difficulté d'avouer la même chose lorsqu'elle écrirait à Sa Sainteté, supposant qu'il est de l'usage, quand on est bien avec un Pape, que l'assemblée qui se forme lui rende quelque devoir. Que si donc cette nouvelle assemblée pouvait faire ce pas,

je croirais qu'elle ferait une action prudente de ne pas attendre que le Pape demandât à Votre Majesté cette satisfaction, que d'elle-même elle prévînt cette sollicitation de la part de Sa Sainteté. »

En même temps, on s'arrêtait à ce projet de lettre pour les évêques nommés : « Declaramus et protestamur quod, quemadmodum omnia et singula quæ, circa præmissa (extensionem regaliæ et potestatem ecclesiasticam), in supradictis comitiis innovata fuerunt et Sanctitati Vestræ ac Sedi apostolicæ disciplicuerunt si possibile esset, ea infecta esse vellemus, ita nullam, tam de iis quam de cæteris omnibus inde secutis, rationem ullo unquam tempore nos habituros esse, quantum in nobis est, pollicemur. »

7. Le consentement de la Congrégation et du souverain pontife n'avait été obtenu qu'avec peine et pas sans mérite de la part de l'ambassadeur. Au lieu d'accéder à ce projet, ce qui eut beaucoup simplifié les affaires, Louis XIV envoyait à Rome, comme auxiliaire et surveillant, et bientôt comme successeur du duc de Chaulnes, le cardinal de Forbin-Janson. C'était l'homme le moins propre à rétablir la concorde des deux puissances. Vaniteux et servile, deux vices qui vont ensemble, par suite brouillon, il avait promis à Louis XIV, de pénétrer promptement tous les secrets et d'arranger tout à la convenance du roi. C'était montrer que s'il était cardinal, au moins par la pourpre, il connaissait peu Rome et s'y userait plus vite qu'il ne pouvait présumer. Alexandre VIII était, au reste, fort bien disposé pour la France : un évêque français, qui eût eu le moindre sentiment de ses devoirs envers l'Église, l'encourageant dans ses dispositions, en eût tiré le meilleur parti. Forbin prit le contrepied ; il se plaignit sottement des congrégations auxquelles le Pape l'avait attaché ; il se plaignit du Pontife ; il se plaignit de la cour pontificale, et quand on vint aux affaires, il menaça en homme, qui n'a de cardinalice que la soutane et se porta aux exagérations les plus insensées du gallicanisme.

Ambassade de Forbin.

De Paris, bien entendu, il recevait main forte, on lui répondait que le projet de lettre latine serait une rétractation. Les mots *omnia et singula*, toutes et chacunes choses, qui ont été innovées dans l'assemblée de 1682, donnaient lieu à trois remarques : 1° dire que

ce sont des innovations, c'est prononcer une condamnation, comme on fait contre les hérésies ; 2° le sens naturel serait que tout ce qui s'est fait, sans rien excepter, est une *pure innovation* : 3° cette interprétation est confirmée par les mots *circa præmissa* qui comprennent la Régale et la puissance ecclésiastique. On dirait donc qu'on a retracté en 1690. On attribuerait la souveraine puissance au Pape ; toutes les propositions du clergé de France seraient par là détruites, anéanties.

Offres du Roi.

8. Le roi fit offrir au Pape une déclaration portant que les formalités prescrites par l'édit de mars 1682 ne seraient plus observées et qu'il en serait usé dans les universités comme avant la publication de cet édit. Mais le roi se réservait de rétablir quelque jour l'édit dans toute sa force, en cas que la cour de Rome ne se conduisit pas bien envers la France. On offrait d'ailleurs, pour rapporter cet édit, un protocole très injurieux pour Innocent XI. Il était facile de prévoir qu'Alexandre VIII, qui avait été l'âme de ses conseils, n'accepterait pas un outrage à la mémoire de son prédécesseur. On ne présentait d'ailleurs, pour la réconciliation des évêques, qu'une lettre de pure politesse. Le loyal duc de Chaulnes, apprenant qu'il était désavoué, se soumit à la volonté du roi et tomba bientôt en disgrâce. Son successeur, le cardinal de Forbin, qui l'avait desservi, n'obtint autrement rien, que de ramener plus résolument le Pape à l'idée de casser les actes de l'assemblée gallicane de 1682. Son ressentiment alors ne connut plus de bornes. Qu'on ne l'oublie pas, les abominables calomnies, qu'on va lire, sont d'un évêque sans piété, dont la vie est celle d'un diplomate sans scrupules ; et le Sacré-Collège, qu'il outrage, digne des plus beaux siècles de l'Église est le même qui, après la mort d'Alexandre VIII, allait tout d'une voix lui donner pour successeur un saint, le bienheureux Georges Barbarigo, quand il en fut empêché par les intrigues de la faction française que dirigeait ce même Forbin-Janson. Ce Forbin ou forban écrivait donc au roi :

« L'autorité et l'intérêt sont presque les deux seules maximes sur lesquelles roule toute la politique de cette cour. La religion, la piété et le bien de l'Église ne sont quasi que des noms qu'on a souvent

dans la bouche sans en avoir les sentiments dans le cœur ; et ces vertus ne seraient guère ici d'aucun usage, s'il ne se trouvait pas d'occasion de les faire servir de prétexte, ou en faveur de cette autorité qu'on veut accroître, ou en faveur de ces intérêts particuliers qu'on veut toujours ménager. Le Pape, les cardinaux et les prélats n'ont ordinairement que ces deux vues dans leur conduite. Le premier écoute volontiers ceux qui lui disent que sa puissance est indépendante et qu'il peut dire tout ce qu'il veut, et les autres entrent aussi naturellement dans les mêmes sentiments, soit par l'espérance dont ils se flattent de parvenir un jour au pontificat, soit par la gloire qu'ils trouvent à être ministres ou officiers d'un chef et d'un prince dont ils se figurent l'autorité sans bornes et sans limites. L'intérêt n'a pas des motifs moins puissants... Voilà en gros le plan de cette cour et les maximes fondamentales qu'on y suit. »

Ainsi parlait le *prélat turc* au prince qui posa toujours les plus sévères limites à son autorité, à Louis XIV, le Jupiter du gallicanisme. Le Pape, du moins, donnait-il quelque prétexte à cette animosité par des préférences, apparentes ou réelles, pour l'Espagne ou pour l'Empire ? En aucune façon. Louis XIV était alors l'allié des Turcs dont il provoquait l'invasion au cœur de l'Europe pour faire pièce à l'Empire. Naturellement, le Pape n'entrait pas dans cette folle politique ; il remplissait les devoirs inhérents à sa double qualité de prince italien et de chef de l'Église. Insensible au reproche que lui faisait Louis XIV, d'assister la ligue catholique pour la défense de l'Europe contre l'Islam, il était également insensible aux regrets que lui exprimait l'Empereur. L'Empereur et le roi d'Espagne s'étaient, en effet, récemment offensés de deux mariages accomplis dans la famille Ottoboni. Le Pape avait marié une de ses nièces à un prince Barberini et son neveu don Marco avec une nièce du cardinal Altiéri. Ces arrangements domestiques ne devaient exercer aucune influence sur la direction des affaires. Sans rechercher si les cours de Vienne et de Madrid avaient des griefs sérieux contre le Pape, il est du moins, certain que cette alliance des Ottoboni avec deux familles attachées aux Français,

démentait cette soi-disant partialité du Pape en faveur de la maison d'Autriche.

Conduite du Pape.

9. Le roi de France ne pouvait, non plus, se plaindre des actives démarches du Pape pour rétablir la paix. L'alliance de l'Autriche et de l'Espagne avec les protestants tourmentait Alexandre VIII, au moins autant que l'alliance de Louis XIV avec les Turcs. Par son attache au principe chrétien, le Pape suivait une politique supérieure à celle de tous les rois catholiques de son temps, et si l'Europe eût pu être sauvée des malheurs qui ont pesé depuis sur sa tête, elle l'eût été par la main des papes.

Le pape Alexandre était, au demeurant, de plus en plus déterminé, s'il n'obtenait pas satisfaction de la France, à casser les actes de 82. Dans une des dernières audiences qu'il accorda au cardinal Forbin, il lui représenta que la piété du roi devait le porter à exiger des évêques une rétraction de leurs articles, sans toucher à la doctrine. Forbin répondit avec son opiniâtreté accoutumée que S. Louis en personne refuserait cette rétractation. Les parlements, les universités s'y opposeraient. Si le Pape fait un acte, cet acte sera cassé par les parlements et il ne restera ainsi à la postérité, qu'un nouveau témoignage de la résistance de l'Église gallicane à la cour de Rome.

Alexandre ne se rebutait pas des menaces de Forbin. Le P. Cloche, général des Dominicains, fut envoyé au duc de Chaulnes, qui préparait son départ et qui rendit aussitôt compte à Versailles du message de ce religieux :

« Albani (cardinal, secrétaire des brefs) l'avait envoyé chercher pour lui dire qu'ayant été ce matin chez le Pape, Sa Sainteté lui avait demandé et à Panciatichi (cardinal, dataire) en quel état étaient les négociations ; qu'il avait répondu qu'elles n'étaient pas encore assez avancées pour lui en rendre compte ; que l'on m'avait envoyé un projet que j'avais rejeté ; *que le Pape avait dit ne point s'attacher à une seule manière de s'exprimer* : *qu'il souhaitait autre chose sinon que l'honneur fût à couvert ; qu'ils facilitassent autant qu'il se pouvait l'accommodement, et que l'on ne pût pas dire de lui la même chose que d'Honorius :* qu'ils donnassent à ce père tout le temps

qu'il souhaiterait ; que je voulais partir et qu'il voulait que je m'en allasse content.

10. Louis XIV répondit en rappelant avec complaisance qu'il avait abandonné les franchises et restitué le Comtat-Venaissin et qu'il voyait avec déplaisir que le Pape ne fût pas encore content. Ensuite il se vantait de son attention à exposer les vrais sentiments des évêques, qui n'étaient que ses serviteurs très humbles et ses très humbles créatures. « Votre Sainteté, ajoutait-il, en sera plus amplement éclaircie, si elle veut bien entendre la lecture du mémoire que j'envoie à mon ambassadeur, lequel je ne pourrais m'empêcher de désavouer s'il avait outrepassé son pouvoir, qui ne lui permet pas d'accepter d'autre projet que celui qu'il doit avoir communiqué à Votre Sainteté ; et, *comme je ne suis ni ne dois rien exiger de plus de ceux que j'ai nommés aux archevêchés et évêchés de mon royaume, je m'assure que Votre Sainteté s'en contentera*, et qu'elle fera finir, par la prompte expédition des bulles, le préjudice que notre religion souffre d'une si longue vacance des évêchés. » Réponse du roi.

La division des princes chrétiens qu'il aurait voulu réunir contre les Turcs, les tracasseries misérables que divers Etats lui suscitaient, les dangers de l'Église, les affaires de France, ne laissaient pas, au Pape, un moment de repos. Quelque vigueur d'esprit qu'il eût conservée à quatre-vingts ans, les forces lui manquèrent tout à coup, après un an de pontificat, sans qu'on remarquât le moindre déclin d'intelligence. Le Pontife n'avait pas assez ménagé sa santé ; il allait bientôt subir les suites de sa généreuse imprudence.

Le 20 janvier 1691, Forbin avertit le roi de la maladie du Pape et n'en dissimule pas le sérieux danger. Le 24, il presse l'envoi des cardinaux pour le conclave prochain ; en servile courtisan, il s'empresse de décrier, outre le duc de Chaulnes qui est encore à Rome, et qui, ayant déjà eu le secret du roi dans trois conclaves, peut recevoir de nouveau la même marque de confiance, le cardinal de Bouillon à qui son rang de doyen des cardinaux français peut attirer le même honneur. Le 27, la gangrène se déclare et la mort est imminente ; Forbin, tout entier à ses desseins accuse formellement le duc de Chaulnes de vouloir faire un Pape avant l'arrivée des car-

dinaux de France. Pour prouver qu'il est digne des confidences royales et qu'il n'est aucun service qu'on ne puisse lui demander, il se vante de la suprême tentative qu'il fait pour triompher du Pape par l'intimidation. Il n'est pas arrêté un instant dans ses odieuses manœuvres, par les témoignages d'affection personnelle que lui envoie le vieillard mourant. Il montre au cardinal Ottoboni la maison d'Autriche prête à se venger sur lui des sujets de plainte qu'elle prétend avoir contre son oncle, et lui dit qu'il n'a qu'une ressource, c'est de s'assurer la protection de la France en faisant céder le Pape. Le cardinal Ottoboni, écrit Forbin au roi, me dit :

« Que le Pape lui avait encore témoigné la veille (26 janvier) qu'il ne souhaitait rien tant que de donner satisfaction à Votre Majesté et qu'à cette occasion Sa Sainteté lui avait marqué beaucoup de tendresse et d'amitié pour moi. Je lui répondis que tout cela n'était que des paroles qui ne se pouvaient prouver que par des effets ; que j'étais persuadé que, s'il le voulait fortement, il pouvait y déterminer le Pape. »

Forbin met pour condition expresse de la protection royale que le Pape, en accordant les bulles, ne se permette aucune réserve qui puisse offenser les maximes de France.

Bulle *Inter Multiplices*

11. Le 30 janvier, écrivait Forbin, Alexandre avait eu sur le midi, une oppression qu'on crut, durant deux heures, le devoir emporter. Il n'en fut pas plus tôt délivré qu'il se fit revêtir du rochet et du camail, et, en présence de douze cardinaux et de deux protonotaires apostoliques qu'il avait fait venir pour prendre acte de ce qui se passait, il dit, avec plus de force qu'on n'aurait dû le présumer de l'état de sa maladie, que, conservant, quoique grièvement malade, toute la liberté de son esprit et de son jugement, il avait considéré qu'il n'avait été élevé à la suprême dignité qu'il possédait que parce qu'il avait été le fidèle conseiller de son prédécesseur, et qu'il l'avait toujours affermi et encouragé à la défense des droits du Saint-Siège dans les constestations qu'il avait eues avec la France ; qu'il savait bien que le Sacré-Collège avait attendu de lui qu'il pratiquerait les conseils qu'il avait donnés, qu'il maintiendrait ce qu'Innocent XI avait fait et qu'il défendrait les mêmes droits avec le même

zèle ; qu'à la vérité il avait voulu accomoder ces différends, mais que c'était avec tout l'avantage dû au Saint-Siège, en obligeant les évêques de France à rétracter tout ce qui avait été fait, dans leur assemblée ; mais que, n'ayant pu l'obtenir, il croyait être obligé de donner au Sacré-Collège la satisfaction qu'il attendait de lui et de rendre public un bref qui avait été projeté dans le temps d'Innocent XI et examiné plusieurs fois dans les congrégations des cardinaux et que, pour cet effet, il ordonnait qu'on leur en fît la lecture. »

Voici le préambule de cette mémorable bulle *Inter multiplices*, rendue le 4 août 1690 et publiée seulement le 30 janvier 1691 :

« Au milieu des sollicitudes sans nombre qui nous pressent, et qui sont attachées à notre charge pastorale, nous devons principalement veiller, sans cesse, avec un zèle et une activité infatigables, à ce qu'aucune espèce d'atteinte ne soit portée aux droits et privilèges de l'Église universelle, à ceux des sociétés particulières, non plus qu'à ceux des lieux sacrés et des personnes ecclésiastiques. Tel est le motif qui a fixé d'une manière toute spéciale notre attention sur les actes que se sont permis, en France, des archevêques, des évêques, et plusieurs autres membres du clergé, dans une assemblée d'État tenue, il y a plus de neuf ans : actes d'autant plus attentatoires aux droits des Églises de France, et même à l'autorité du siège apostolique, qu'après avoir poussé la licence jusqu'à consentir que le droit de *Régale* s'étendit à toutes les Églises de ce royaume, ils n'ont pas craint de publier la Déclaration qu'ils avaient arrêtée. Le dirons-nous ? Aujourd'hui encore ils osent soutenir ces mêmes attentats, et leur donner de la publicité, ainsi qu'à ce qui en a été la funeste conséquence : car ils ne tiennent aucun compte, ou assurément ils font bien peu d'estime de tous les avertissements qui leur ont été donnés à diverses reprises mais toujours sans résultat, quand nous les pressions d'abandonner leurs tentatives coupables et leurs procédés injustes.

« Nous ne devions pas nous en tenir là : Nous avions à garantir pour le présent et pour l'avenir les intérêts du Saint-Siège, de l'Église universelle, de chaque société particulière, et de tous les membres du clergé. Pour atteindre ce but, il nous fallait opposer

une *Constitution* et une *Déclaration* aux actes de l'assemblée de France. Ce n'est qu'après le plus mûr examen fait par les cardinaux et par d'autres personnages éminents en doctrine, qu'en vertu de l'autorité que le ciel nous a confiée, nous avons porté enfin ce décret. Nous avons, en cela, suivi l'exemple d'Innocent XI, notre prédécesseur de sainte mémoire, qui dans sa réponse, en forme de Bref, du 11 avril 1682, à la lettre du clergé de France, a *annulé*, *cassé* et déclaré *nuls*, pour toujours les actes que ce clergé s'était permis dans son assemblée de Paris. »

Après ce préambule, la constitution *Inter multiplices* cassait et annulait, non seulement les actes de l'assemblée de 1682, qui avait voulu imposer des dogmes particuliers à la France, mais encore l'édit royal et les arrêts des parlements, qui, en ordonnant l'exécution de ces actes, avaient envahi le domaine de l'Église. Le pontife n'empiétait nullement sur l'autorité temporelle, comme les gallicans le prétendirent à faux ; il repoussait une injuste agression et rendait aux catholiques de France la liberté de foi que Louis XIV et quelques évêques avaient prétendu leur ôter.

Par une dernière marque de délicatesse, Alexandre VIII ne voulut pas que sa bulle fût affichée aux lieux accoutumés. Il n'imita pas Louis XIV, qui faisait afficher la nuit dans Rome, jusque sous les fenêtres du Vatican, les arrêts de ses parlements et ses appels au futur concile. Aux formes ordinaires de publicité. Alexandre substitua un mode de promulgation qui ménageait mieux notre orgueil national. Aux cardinaux qui lui demandaient l'affichage aux portes du Vatican, au champ de Flore, etc., il répondit que c'était assez d'avoir lu la bulle en public. Après sa mort personne n'avait d'autorité pour faire quelque chose de plus ; mais il ne fallait, en effet, rien de plus pour valoir ce que de droit.

Ses effets. 12. Les Français de Rome attestent l'émotion que causa la publication de cette bulle, fulminée par un pape mourant : « Les esprits mal disposés, dit l'abbé d'Hervault, qui sont toujours ici en grand nombre, trouvent de l'héroïsme dans l'action du Pape et semblent lui pardonner tout le décri qu'il a d'ailleurs donné à son pontificat... La circonstance du lit de mort donne de la réputation à cet acte

qui serait fort nuisible dans le lieu où il aurait autorité, puisque, selon son esprit, il faudrait que l'assemblée du clergé de France perdit la possession où elle a toujours été de parler des choses spirituelles ; qu'elle ne pût, sur toutes choses, faire aucun acte de déclaration ou d'appellation sans voir ses évêques privés de bulles ; qu'elle vit tranquillement détruire les maximes de l'Église gallicane et croître les prétentions des papes ou de la cour romaine. »

Lorsque Louis XIV eut reçu la bulle du 30 janvier, il la transmit aux archevêques de Paris et de Reims, et leur demanda ce qu'il fallait faire. L'archevêque Harlay, après quelques mauvaises chicanes, ne dissimula point la portée du coup. « Le préjudice que nous en recevons, dit-il, me paraît tout à fait considérable. A l'égard de l'étendue de la Régale, il juge le pétitoire et le possessoire qui, selon nos maximes et nos mœurs, ne peut être décidé que par nos rois ou par les juges qui composent son parlement. Secondement il casse les édits de Sa Majesté et arrêts tant de son conseil que des cours supérieures, ce qui est une entreprise manifeste sur l'autorité royale qui, dans les affaires temporelles et les droits de la couronne, ne dépend que de Dieu et de son épée, et ne reconnaît aucun tribunal supérieur. En troisième lieu, il détruit la Déclaration du clergé de France sur les quatre propositions qui contient l'ancienne doctrine du royaume, sans expliquer s'il attaque seulement la forme ou le fond, et laisse en doute s'il prétend condamner une doctrine si bien établie dans le royaume, principalement depuis les conciles de Constance et de Bâle dont les décrets et les actes en font l'appui. Il annonce encore, outre cela, l'acte de consentement que cette assemblée a donné à Sa Majesté pour assoupir le procès de la Régale et se soumettre à son étendue, sans écouter ses raisons, sans observer aucune forme et sans examiner les grands avantages que le roi, en vue de cette union, lui a procurés. De plus, il termine souverainement une affaire, de son propre mouvement, que son prédécesseur Innocent XI avait comme abandonnée en mourant, et précipite un jugement avant que la chose ait été instruite, et dans l'intervalle d'une négociation que l'on traitait de bonne foi de part et d'autre. Ces observations et d'autres que l'on

pourra faire avec le temps contre le fond et la forme de ce bref demandent que l'on y apporte le remède... Autrefois, les universités ont censuré des brefs de cette nature, les procureurs généraux ont appelé aux conciles futurs, les universités y ont adhéré. Quand les passions ont été émues, on les a déchirés dans de grandes assemblées ; on a protesté contre des actes pareils, appelé comme d'abus de leur obtention et de leur exécution, On en a défendu la publication et puni sévèrement les exécuteurs. Les évêques se sont assemblés et ont résolu d'en empêcher l'effet et de n'y point déférer. Les *Actes de Boniface VIII et de Philippe le Bel,* les *Libertés de l'Église gallicane,* et les *Mémoires du clergé* sont remplis de ces expédients poussés ou adoucis selon les circonstances des temps ou la chaleur des parties intéressées. *Ce qui a été fait autrefois, pourrait être pratiqué encore*, et, l'on pourrait choisir parmi tant de moyens rapportés dans les livres ; mais... »

L'archevêque de Reims disait de son côté : « Nos prédécesseurs, consultés par Louis XII sur la conduite qu'on pourrait tenir en France, *in rebus de quibus ad Sedem Apostolicam antea recurri solebat*, au cas que les violences de Jules II augmentassent à un point que ce prince fût obligé de se soustraire à l'obéissance du Pape, nos prédécesseurs, dis-je, assemblés à Tours répondaient ainsi : *Conclusum est per concilium servandum esse jus commune antiquum et Pragmaticam Sanctionem regni ex decretis sacro sancti concilii Basileensis desumptam.* En rapportant ce fait, je veux seulement en induire que, lorsque j'ai dit qu'*il serait facile de trouver des expédients très canoniques d'établir des évêques en France*, si le refus que le Pape fait de nous en donner durait trop longtemps, je n'ai rien avancé légèrement, et que, *quand le roi nous permettrait de nous assembler* et que nous délibérerions d'avoir recours à l'ancien droit, *Sa Majesté suivrait, l'exemple du Louis XII, et nous marcherions par un chemin que nos prédécesseurs nous ont frayé.* »

Louis XIV adopta les expédients qui offraient le moins de dangers. On se borna, pour le moment, à une protestation secrète du Parlement et à des menaces au collège des cardinaux. Le coup décisif n'était pas moins porté. L'affront que le Saint-Siège avait reçu

de la Déclaration était effacé par une suffisante vengeance, ou plutôt par une juste réparation. Innocent XII n'aura pas à continuer les négociations de son prédécesseur ; nous ne sommes pas loin d'une paix définitive.

Alexandre VIII était mort le 1er février 1691. Par un acte héroïque, il avait facilité la conclusion de cette paix. Abstraction faite des résultats, on ne peut se défendre d'admiration en présence de ce vieillard octogénaire qui, sur le lit de mort et sous l'œil de Dieu sans haine et sans crainte, agit en pontife et sauve les droits du Saint-Siège. Des gallicans n'ont vu là qu'un manque de courage et comme une injure posthume ; il faut leur laisser tout l'honneur d'un si noble jugement. (1) Avant de mourir Alexandre VIII avait exhorté les cardinaux à ne rien céder de tout ce qui appartient au droit, à l'autorité et aux prérogatives de la chaire apostolique. Cette exhortation était le testament d'un héros.

13. Innocent XII, appelé d'abord Antonio Pignatelli, était né le 15 mars 1615, à Spinazzola, dans la basilicate, de Fabrizio Pignatelli, prince de Minervino et de Porzia Caraffa, fille du duc d'Andria. La famille Pignatelli passe pour une des plus illustres du royaume de Naples ; elle peut remonter, non seulement jusqu'aux croisades mais jusqu'au règne des Lombards. Antonio avait fait ses premières études au collège romain ; docteur *in utroque jure*, il voulut être associé à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, où plusieurs de ses ancêtres avaient trouvé l'illustration. Urbain VIII le nomma prélat lorsqu'il eut atteint sa vingtième année et le désigna aussitôt comme président d'Urbin. En 1646, Innocent X l'envoya, comme inquisiteur à Malte ; puis le nomma gouverneur de Viterbe, et ensuite nonce à Florence. De cette nonciature, Clément IX le transféra à celle de Vienne en Autriche. Dans cette résidence, il fit arrêter Rossi, hérétique visionnaire qui posait en guérisseur et en thaumaturge ; avec l'appui de quelques grands, il avait porté à l'unité de la foi, de graves préjudices. Innocent XI créa Antoine cardinal, puis légat à Bologne et finalement archevêque de Naples. Innocent XII.

(1) *Hist. apologétique de la papauté,* t. VI, p. 521 et seq.

Après les funérailles d'Alexandre VIII, le 10 février 1691, quarante trois cardinaux entrèrent en conclave ; il en survint d'autres et le chiffre d'électeurs atteignit soixante-cinq. Pendant qu'on délibérait un incendie éclata près de la cellule du cardinal Altieri ; il fallut, pour laisser passer des secours ouvrir les portes du palais ; l'incendie éteint, le conclave se referma comme à l'ordinaire. Le cardinal Colloredo, oratorien, doué d'une grande vertu, proposa d'abord aux cardinaux, Grégoire Barbarigo et Antoine Pignatelli. Il était extraordinaire qu'on proposât un Vénitien pour succéder à un Vénitien ; cependant on négocia longtemps sur ce premier nom. L'Église se trouvait sans pasteur suprême depuis cinq mois, lorsque le 12 juillet, les voix se portèrent presque toutes sur le cardinal Pignatelli. Le cardinal avait soixante-seize ans ; en mémoire de son bienfaiteur Innocent XI, il voulut s'appeler Innocent XII. Trois jours après son élection, il fut couronné au Vatican ; mais il ne prit possession de Saint-Jean-de-Latran que le 13 avril de l'année suivante.

Bulle *Romanum.*

14. Dès les premiers moments, les cardinaux purent se convaincre qu'ils avaient choisi un pontife né pour le bien de l'Église. Par la bulle *Romanum decet Pontificem*, publiée le 28 juin 1692, Innocent XII voulut éteindre le népotisme, c'est-à-dire la grande autorité dont jouissaient par le passé, les neveux des papes. Il défendit sévèrement que les pontifes pussent enrichir leurs parents avec les biens de l'Église, déclarant d'ailleurs qu'il était permis de les secourir avec la même libéralité que les étrangers de même condition. La bulle prescrivait même qu'on ne dépassât pas, envers les parents, une rente annuelle de 12.000 écus. En conséquence, il abolit les titres de général des galères et de général de l'Église ; il supprima également des dignités auxquelles étaient attachés de forts appointements. En cas de nécessité, on pourrait les rétablir, mais en considérant seulement les mérites de ceux qui en seraient pourvus. Par cette réforme, Innocent fit une économie de 80,000 écus, en faveur de la Chambre apostolique. Afin que la bulle fut observée à perpétuité, les cardinaux vivants durent la reconnaître ; les autres devaient la ratifier dans les conclaves ; en

même temps, les pontifes élus devaient s'astreindre à l'observer. Innocent ayant enlevé, à ses parents tout espoir de s'enrichir, les empêcha de s'approcher de Rome; resté sans ses parents que donne la nature, il s'adonna à ceux que leur substituent le bon sens et la piété, les pauvres, souvent plus fidèles que les vrais parents. Innocent, pour mieux faire connaître sa pensée, appelait les pauvres ses neveux : il leur distribuait les présents qu'il s'était cru obligé de recevoir ; il leur donnait jusqu'à son patrimoine. Près du palais de Saint-Jean-de-Latran, il leur fit élever un hôpital et en reçut jusqu'à 5,000 : il dota richement cet hôpital et parvint à faire disparaître la mendicité. En même temps, il agrandissait notablement l'hôpital de San-Michele à Ripa Grande, aujourd'hui l'un des hospices les plus puissants et les mieux administrés de l'Europe. Novaës assure que les hérétiques, par considération pour cette bulle, élevèrent à Innocent XII, une statue à Nuremberg.

Un fait atteste à quel point les pauvres aimaient le pontife. Un jour, il revenait de Civita-Vecchia ; sa litière était portée par les palefreniers du palais. Une multitude de pauvres s'était portée à deux milles hors de la ville. Là, rencontrant le Pape, ils dirent que c'était à eux à porter le *père des pauvres*. Innocent voulut savoir si ce mouvement était préparé, et se préparait à faire aux autorités des reproches. Les pauvres répondirent que dix ou douze d'entre eux avaient proposé d'aller au devant du Pape et que *tous* avaient suivi. Il fallut les laisser faire, la litière pontificale fut transportée par eux jusqu'au palais. — Par testament, Innocent XII devait laisser tous ses biens aux pauvres. A sa mort on devait vendre tout ce qui lui aurait appartenu, en faire un total et le distribuer aux indigents de la ville.

15. « Ce vénérable pontife, dit Muratori, était vraiment né pour de grandes choses ; oublieux de lui-même et des siens, il n'avait de pensée que pour le bien public. » — Innocent, pour rendre plus facile et moins couteuse l'administration de la justice, supprima un certain nombre de tribunaux particuliers. Une foule de particularités viennent à la connaissance des souverains par élection ; les souverains nés sur le trône sont plus exposés à ne pas les Quelques réformes.

connaître. Je cite une anecdote. Pignatelli, alors évêque de Lecce dans l'état napolitain, attendait une audience, dans l'antichambre du cardinal Paluzzi, neveu de Clément IX, avec un clerc de la chambre. Le *maëstro di camera* introduisit d'abord ce clerc : « Comment ! s'écria Pignatelli, un clerc de la chambre passe avant un évêque ! » Dès ce moment, il prit une sorte d'aversion contre cette nature d'offices qu'on achetait fort cher en ce temps là, et qui donnaient peut être un peu d'orgueil aux titulaires. Pape, Antoine Pignatelli remboursa ces charges et donna, au service des finances la forme qu'il garde encore aujourd'hui. Le tribunal de la chambre préside au recouvrement des revenus du Saint-Siège. Ce tribunal se composait jusqu'à ces derniers temps du cardinal *Carmerlingue*, qui en est le chef ; du gouverneur de Rome, qui a la qualité de vice-carmerlingue ; du trésorier général, ministre des finances ; de l'auditeur et du président de la chambre, des avocats des pauvres, du fiscal de Rome, du commissaire de la chambre et de douze clercs *caméraux*.

En mettant l'ordre dans ses finances, Innocent put pourvoir à tous les besoins. Tantôt il accorde des privilèges à Civita-Vecchia et y fait construire des magasins, afin d'y attirer le mouvement du commerce ; tantôt il répare les aqueducs et fait ériger des monuments dignes du siège apostolique : c'est la douane de mer à Ripa Grande ; c'est la douane de terre derrière les belles colonnes de la basilique d'Antonin ; c'est la curia Innocenziana, vaste palais commencé par Le Bernin, terminé par Innocent XII, pour recevoir les divers tribunaux de Rome, magnifique souvenir de cette savante administration. Sur la façade de tous ces édifices fut dessinée la figure du Sauveur ; c'est le blason de l'hospice Saint-Michel : une pensée de charité présidait à toutes les œuvres d'Innocent XII. Jetez maintenant les yeux sur Monte-Citorio, sur Sainte-Marie *in Trareteves*, dans la cour de l'hospice Saint-Michel ; partout vous verrez, par ordre du Pape, s'élever d'élégantes fontaines. Il n'y a pas de ville ou le luxe des fontaines soit porté aussi loin qu'à Rome ; le Pape s'appliqua surtout à en faire profiter ses meilleurs amis, les pauvres. Etranger aux guerres qui ensanglantaient

l'Europe et mettaient en feu le nord de l'Italie, Innocent créait le port d'Anzio, interdisait les loteries, réprimait le luxe qui envahissait Rome et cette manie des modes lointaines qui rendait le pays tributaire de l'étranger.

D'affreux malheurs troublèrent son règne, mais ne firent qu'éclater davantage ses belles qualités. Rome souffrit de la peste et d'une inondation du Tibre. Une partie du patrimoine de S. Pierre fut bouleversée de fond en comble par un tremblement de terre : Bagnorea fut détruite ; Celano, Orvieto, Toscanella, Acquapendente furent démantelées ; le lac de Bolsène se répandit à plus de trois milles dans la campagne, et la moitié de la population d'Asolo demeura ensevelie sous les ruines. Dans ces douloureuses circonstances, Innocent XII se multiplia, se prodigua et épuisa le trésor pour venir au secours de toutes les infortunes.

16. La question des franchises, éteinte pour la France, ne tarda pas à renaître sous une autre forme et d'un autre côté. L'empereur Léopold, celui qui avait déserté Vienne, avait de grandes obligations au Saint-Siège ; conseillé sans doute par des personnes qui ne croyaient pas à la reconnaissance, il envoya tout à coup, à Rome, un ambassadeur. Le comte Adam de Martinitz sembla n'être venu dans la capitale du monde chrétien que pour mortifier le père commun des rois et des peuples. Cet ambassadeur jouissait sans contradiction du droit de préséance sur les autres ambassadeurs ; par analogie, malgré toutes les convenances et tous les droits, il prétendit ne pas céder la main au gouverneur de Rome dans la procession du *Corpus Domini*. Partout où le Pape célèbre, il constitue, de plein droit, auprès de sa personne, les chefs de son gouvernement. Là, ils font partie du cortège pontifical, du grand service d'honneur de Sa Sainteté : ils deviennent une partie nécessaire, indispensable, du cérémonial. Que les ambassadeurs se querellent entre eux, comme se querellent les princes qu'ils représentent, cela s'est vu de tout temps; mais qu'ils ne laissent pas l'autorité locale maîtresse de classer son cortège selon ses convenances, une telle prétention est inadmissible. Or, Martinitz entendait passer, non seulement avant les ambassadeurs du roi très

Les franchises.

chrétien et du roi catholique, mais il voulait renverser l'ordre établi et se substituer à des personnages qui ne sont, en définitive, dans leurs charges, que les sujets du Pape. Martinitz voulait déprécier le gouverneur de Rome ; pour éviter le scandale, Innocent donna au gouverneur ordre de ne pas se présenter à la procession. Apparemment que l'ambassadeur avait ordre de disputer. Incontinent il se plaça parmi les cardinaux diacres, prétendant aller de pair avec eux ; précédemment il était sot, maintenant il était absurde. Le tumulte qu'on voulait occasionner éclata et dura quatre heures. Chacun protestait de son côté : les Romains soutenaient leurs cardinaux ; les suivants de l'ambassadeur soutenaient des prétentions de l'empire. Innocent, par un édit, ordonna de respecter les anciennes attributions ; pour réprimer les insolences de l'ambassadeur, il recourut même à Léopold. Le prince lui répondit par un édit qui fut affiché à la porte de l'ambassade. Par cet édit, l'empereur énonçait que les fiefs impériaux avaient été usurpés en Italie ; que, depuis longtemps, les possesseurs n'en avaient pas renouvelé l'investiture, et que les titulaires actuels devaient, dans les trois mois, présenter leurs titres à Martinitz ou recevoir une nouvelle inféodation. C'était revenir à la querelle des investitures, comme au temps de S. Grégoire VII ; c'était faire revivre des différends éteints, ne tenir aucun compte du temps et jeter la torche dans toutes les principautés. La maison impériale aurait bien eu aussi quelques comptes à rendre, mais les traités signés récemment n'autorisaient, sous aucun rapport, ces revendications.

Innocent XII, avec courage, sans hauteur, sans récriminations, écrivit à Léopold et demanda si, par de telles menaces, on ne voulait pas faire naître des troubles en Italie, surtout dans l'État du Pape, qui n'était occupé que du soin de maintenir la concorde universelle. Alors, *étonnement* de l'empereur, *insinuations* du roi catholique, *plaintes* du roi très chrétien. Léopold s'était avancé plus qu'il ne devait, plus peut-être qu'il n'aurait voulu. Un contre-édit du Pape fut opposé à celui de l'empereur ; l'empereur répondit à Sa Sainteté, et, pour le moment, furent éteintes les étincelles

qui allaient allumer l'incendie. L'empereur donna peu après, au Pape, un autre sujet de mécontentement, en accordant le neuvième électorat de l'empire au protestant Ernest, duc de Brunswick-Hanovre ; c'était déroger à la constitution de l'empire et préparer sa ruine. D'autre part, le Pape eut la consolation de voir succéder, au grand Sobieski, sur le trône de Pologne, le duc Frédéric de Saxe, qui avait abjuré les erreurs de Luther ; cette élection évinça le prince de Conti, de la maison de France, qui avait aussi un parti en Pologne. La veuve de Sobieski vint, comme Christine, chercher un refuge à Rome. La paix de Riswick laissait à leurs travaux l'Église et le monde. Martinitz, qui essaya, sous divers prétextes, de revenir sur la question des fiefs, rencontra toujours la même résistance. Son souverain le rappela ; à son départ, il n'obtint pas audience de congé au Quirinal.

La révocation des quatre articles.

17. Alexandre VIII était mort, parlant contre les quatre articles de 1682, dit Coulanges, « avec l'éloquence d'un habile vénitien, la fermeté d'un jeune homme et la majesté d'un grand Pape. » Cette affaire pesait toujours sur la situation de l'Église. La question des franchises était fixée ; le droit de régale était concédé : qu'adviendrait-il de cette entreprise illicite et fausse du clergé français ? Innocent XII ne se départait en rien des exigences de ses prédécesseurs sur les deux points capitaux : la rétractation des évêques et la révocation par le roi de son édit de mars 1682. Louis XIV n'y consentait pas, mais il avait promis au Pape de le tenir pour non avenu et de n'en point presser l'exécution. Innocent XII avait fait part de cette promesse au consistoire ; enfin, le roi prit l'engagement définitif dans une lettre qu'il adressa au souverain pontife le 14 septembre 1693. Nous la reproduisons textuellement d'après l'original, respectant même la distribution des lignes et l'absence de toute espèce d'accentuation :

« Tres saint Pere, iai toujours espere
de l'exaltation de U. S^te^ au pontificat pour
les aduantages de l'eglise et l'aduancement
de N^re^ S^te^ religion. ien eprovue maintenant
les effets auec bien de la joie dans tout

ce que U. B. fait de grand et d'aduantageux
pour le bien de l'une et de l'autre. Cela
redouble mon respect filial enuers U. S^te^
et comme ie cherche de lui faire connoistre
par les plus fortes preuuves que ien
puis donner, ie suis bien aise aussi de
fai sçauoir à U. S^te^ que iai donne
les ordres nécessaires affin que les choses
contenues dans mon edit du 22 mars
1682 touchant la declaration faite par
par *(sic)* le clerge de France (a quoi les conjonc-
tures passees m'auaient oblige) ne soyent
pas obseruees. Desirant que non seulement
U. S^te^ soit informee de mes sentiments
mais aussi que tout le monde connoisse
par une marque part^ere^ la ueneration
que iai pour ses grandes et s^tes^ qualites :
ie ne doute pas que U. B. n'y reponde
par toutes les preuues et demonstrations
envers moi de son aff^on^ paternelle
et ie prie Dieu cependant qu'il conserue
U. S^te^ plusieurs annees et aussi heureuses
que le souhaite

Tres saint Pere

Votre deuot fils

Louis

A Uersailles, le 14 septembre 1693. »

Cette lettre du roi Louis XIV, dit Daguesseau, fut le sceau de l'accommodement entre la cour de Rome et le clergé de France, et, *conformément à l'engagement qu'elle contenait*, Sa Majesté ne fit plus observer l'édit du mois de mars 1682 qui obligeait tous ceux qui voulaient parvenir aux grades de soutenir la déclaration faite en cette même année par le clergé de son royaume sur l'étendue de la puissance ecclésiastique, Sa Majesté *cessant d'imposer à cet égard l'obligation*, comme pendant le temps de l'exécution de cet édit, et

laissant au reste comme avant cet édit, toute liberté de soutenir cette doctrine.

La lettre du roi fut communiquée sur le champ aux chefs du Parlement ; on la trouve dans les papiers de Harlay à côté de celle des évêques. Les magistrats avaient été tenus au courant des négociations suivies avec la cour de Rome, et Louis XIV ne leur avait pas laissé ignorer que le Pape exigeait qu'il renonçât à son édit. Le secrétaire d'État, Pontchartrain, signifia donc au premier président et au procureur général qu'ils eussent à exécuter la parole que le roi avait donnée à Innocent XII. Dans leur accusé de réception, ces magistrats durent concevoir parfaitement qu'on ne soutienne pas les *nouveautés* déclarées en 1682 ; mais ils ajoutent que si l'on enseignait ou si l'on imprimait, dans le royaume, quelque livre contre les droits de la couronne et son autorité, ils le réprimeraient d'après le droit ancien. « On a dit quelquefois, ajoute M. Gérin, que le roi ne pouvait pas révoquer par un simple acte de sa volonté, un édit enregistré au parlement de Paris. Mais où donc Louis XIV, quelque absolue que fût alors la royauté en France, avait-il puisé le droit de créer de nouveaux dogmes pour les Français ? La déclaration du clergé, n'ayant pas force obligatoire par elle-même, ne pouvait pas tirer cette force d'un édit royal. Nos rois étaient, durant la Révolution, acceptés par l'Église comme protecteurs de ses canons, mais ils ne pouvaient les modifier, ni lui en imposer de nouveaux. De même que le clergé intervenait souvent, du consentement des princes, dans l'administration des affaires temporelles ; de même les princes, avec l'assentiment de l'Église, rendaient quelquefois des ordonnances qui touchaient à sa discipline ; mais jamais le pouvoir séculier ne réglait rien qui concernât la foi. Si les rois portaient des peines contre les hérétiques, s'ils donnaient ainsi l'appui de la loi civile à des décisions de l'Église, c'est à celle-ci qu'il appartient de définir l'hérésie, et de déterminer la croyance orthodoxe. Il n'est donc pas possible de prétendre que, si les quatre articles sont nuls, il faut du moins obéir à un édit du roi ; cela ne souffre même pas la discussion. L'édit en sanctionnant la déclaration, décidait des questions de foi

et ajoutait quatre articles au *Credo* des catholiques français. C'est bien ainsi que les jurisconsultes gallicans l'ont toujours entendu. Daguesseau donnait aux quatre propositions le nom de *dogmes de l'Église gallicane*, et, de nos jours, M. Dupin assurait encore qu'elles sont *de foi*. Or, c'est proclamer la nullité radicale de l'édit qui en prescrit la profession et l'enseignement.

Il semble en effet que tous les efforts des sophistes doivent échouer devant ce simple raisonnement : les quatre propositions ne sont pas des dogmes, elles ne sont pas de foi, puisqu'elles n'ont jamais été reconnues à ce titre par l'Église universelle, qu'au contraire elles ont été combattues, non seulement à Rome, mais dans toutes les parties de la chrétienté, et que le petit nombre d'évêques français qui avaient paru leur attribuer cette autorité, ont ensuite déclaré qu'ils n'avait rien voulu décréter, *pro non decreto habendum quod decretum censeri potuit*. Les légistes auraient volontiers compté au nombre des libertés de l'Église gallicane celle de faire des dogmes ; mais les évêques l'ont répudiée comme tant d'autres prétendues franchises qu'on a voulu leur imposer. Et puisque l'Église catholique n'admettait pas ces dogmes gallicans, qui donc avait le droit, en dehors d'elle, d'en exiger la profession dans le royaume? La foi est une, comme la vérité ; elle est la même pour tous les catholiques, et les Français ne peuvent pas avoir un symbole particulier. Si Louis XIV pu dicter quatre articles de foi à ses sujets, il faut dire qu'il était maître absolu de leurs croyances, et qu'il pouvait les conduire à l'hérésie. Se récrira-t-on contre l'invraisemblance de cette dernière supposition ? Mais alors, on aura donc nié l'infaillibilité du Pape que pour proclamer l'infaillibilité du roi de France?

Admettons enfin, pour un instant, que l'édit fût réellement obligatoire. Est-il vrai que Louis XIV ne put l'annuler que par un édit rendu dans la même forme et enregistré au Parlement? Mais le roi, qui devait le savoir mieux que personne, aurait donc indignement trompé le Pape en lui faisant une promesse dont il connaissait l'inefficacité ? Pour ménager la majesté royale, Innocent XII s'est borné à dire à Louis XIV : « Vous avez rendu un édit qui par lui-

même est sans force ; mais, comme vous avez voulu porter atteinte à la dignité du Saint-Siège, et que vous avez mis en péril la paix et l'unité de l'Église, une satisfaction m'est due, promettez-moi que cet édit sera regardé comme nul par vous-mêmes, et qu'il ne sera plus observé. » Le Pape s'est contenté de la signature du roi et cette modération aurait donné au Parlement le droit d'outrager à la fois les deux majestés en déliant le roi de France de l'engagement pris envers le Saint-Père ! Ne s'est-il pas rencontré un jurisconsulte, pour soutenir que la promesse de Louis XIV était nulle en vertu d'un texte du *Digeste*, et pour nous citer, à propos des rapports de l'Église avec l'État à la fin du dix-septième siècle, la loi 35 au titre *de Regulis juris !*

Qui d'ailleurs, en France, pouvait prétendre que le roi n'était pas lié par sa lettre, puisque vingt ans plus tard, il rappelait encore lui-même qu'il *s'était engagé* envers le Pape, et s'indignait d'avoir été soupçonné de *manquer à cet engagement* ? Qui donc a déterminé d'une manière précise les limites de la puissance royale quand elle reposait sur la tête de Louis XIV ? En vertu de quel article de charte ou de constitution aurait-on pu lui dire : « Ce que vous avez fait n'est ni légal ni constitutionnel ? »

Mais ceux qui respectent si obstinément l'édit de 1682 affectent de méconnaître le vrai caractère de la lettre de 1693. Il y eut entre les deux puissances une convention, aux termes de laquelle le Pape devait donner des bulles aux évêques, et reprendre avec le roi et l'Église de France les mêmes rapports qu'avant 1682, à la condition que le roi et les évêques lui écrivissent les deux lettres que l'on connaît. On ne contestera pas, je suppose, à Louis XIV le droit de traiter soit avec des princes étrangers, soit avec le chef de l'Église catholique. Voudrait-on critiquer les formes de l'accommodement ? Mais est-ce que les rapports des princes catholiques avec le Saint-Siège ont jamais été assujettis à des formes invariables ? Les arrangements conclus entre les deux puissances ont toujours revêtu des formes diverses suivant les temps, les hommes et les lieux. L'accord de 1693 était principalement constaté par une lettre royale, et il était aussi sacré qu'aucun autre pour Louis XIV et ses descen-

dants, comme pour Innocent XII et ses successeurs. Le Pape n'a jamais violé cet accord et cependant il n'avait pas même écrit de lettre. De quel droit un roi de France l'aurait-il violé? Louis XIV avait, comme nous l'avons vu plus haut, fait communiquer au Parlement par ses ministres sa lettre et celle des évêques, condition de la paix avec Rome. Le premier président et le procureur général avaient reçu l'ordre, le commandement exprès de *faire exécuter la parole* donnée par leur souverain au Pape. Quand Louis XIV obéissait à sa propre parole, personne en France ne pouvait se dispenser d'y obéir. (1)

La rétractation des évêques.

18. Les évêques nommés, qui avaient pris part aux travaux de l'assemblée, en 1682, s'étaient vu refuser des bulles d'institution. Le Saint-Siège ne leur demandait pas de souscrire des propositions diamétralement contraires aux quatre articles ; mais, quoique cette doctrine fut encore abandonnée à la libre discussion, le Saint-Siège reprouvait expressément l'entreprise des évêques français qui avaient voulu rendre *obligatoire* la profession des maximes gallicanes. La Cour de Rome exigea donc depuis le premier jour jusqu'au dernier, que les anciens membres de l'assemblée déclarassent, pour obtenir leurs bulles, qu'ils renonçaient à leur décision de 1682. Tous les efforts des négociateurs français tendaient à prouver que l'assemblée n'avait pas porté de décision. S'ils l'emportaient sur ce point, les plaintes du Pape étaient sans fondement et devaient rester sans suite. Le Pape, pour toute réponse, montrait les décisions de l'assemblée, *représentant* l'Église gallicane, jugeant à propos de *sanctionner* et de *déclarer*, s'appelant le *concile national* de tout le royaume, invoquant à l'appui de leurs canons, le bras séculier, faisant poursuivre par le Parlement ceux qui n'observaient pas l'édit royal donnant force de loi à la Déclaration. La situation des évêques nommés n'était pas tenable et leurs allégations étaient vaines. Divers expédients furent proposés pour se tirer d'embarras. On proposa, entre autres, de demander les bulles pour les évêques qui n'avaient pas pris part aux travaux

(1) Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*, p. 506, 2e édition.

de l'assemblée ; de persuader aux autres de renoncer à la nomination royale, leur promettant de les dédommager par de grandes abbayes, preuve qu'on n'envisageait ces nominations que comme des moyens de fortune. Le bon sens de Louis XIV lui fit rejeter cette dernière ouverture. Le roi accepta d'abord les bulles offertes aux évêques qui n'avaient pas pris part aux travaux de l'assemblée. « Le Pape, dit M. de Maistre, demanda une rétractation et des excuses formelles de la part de tous les évêques nommés qui avaient assisté, comme députés de second ordre, à l'assemblée de 1682. Ces évêques y consentirent et le roi approuva tout. Il en existe certainement des preuves directes qui ont péri, qu'on a cachées et que j'ignore ; mais, à défaut de preuves, la vérité résulte heureusement des seuls faits avec une évidence qui ne souffre pas de contradiction raisonnable. Non seulement le Pape exigea une rétractation explicite ; mais il paraît que la formule de cette rétractation fut rédigée à Rome. Sans doute qu'il y eut, à cet égard, une infinité de pourparlers, d'additions, de retranchements, de variations, d'explications, comme il arrive toujours dans ces sortes de cas » (1).

19. Les preuves encore ignorées, à l'époque ou le comte de Maistre écrivait, ont été enfin produites au jour et les suppositions de l'éminent écrivain ont été trouvées exactes, jusqu'au plus petit détail. Non seulement le roi sut que les évêques écrivaient au Pape, mais il connut leur lettre avant eux, car le texte en fut débattu directement entre Louis XIV et le Saint-Père. Vers la fin de 1691, le ministre des affaires étrangères communiquait à l'archevêque de Rouen, trois formules de rétractation : l'une émanait des ministres du roi ; les deux autres étaient venues de Rome. Le projet français disait qu'on n'avait voulu rien statuer, ni définir ; ni porter aucun préjudice aux églises ; les deux autres impliquaient si bien un désaveu formel des actes de 1682 que Louis XIV ne voulut pas l'accepter, mais continua deux ans la négociation dans l'espoir d'obtenir des conditions moins rigoureuses. On cherchait à éviter le désaveu ; le Pape l'exigeait avec d'autant plus de force. Les évêques ne négligèrent ni expédients, ni menaces, pour

Négociations

(1) *De l'Église gallicane*, livre II, ch. VII.

se dérober. Ainsi ils menacent de rompre toute négociation; ils montrent des ordres de ne point se relâcher sur les quatre articles; ils font envisager qu'il importe peu à la France d'avoir dix évêques qui ne fussent pas sacrés; qu'étant grands vicaires des chapitres et jouissant des revenus des évêchés par la libéralité du roi, ils attendraient leur bulle sans incommodité (quelle lâche insolence); que si le Pape n'accommodait pas cette affaire, il n'aurait jamais aucune satisfaction ; qu'à la fin le Parlement romprait le silence sur le bref d'Innocent XI et la constitution d'Alexandre VIII; que tous les docteurs et professeurs de théologie signeraient et enseigneraient éternellement ces mêmes propositions du clergé, qui déplaisaient tant à la cour de Rome. Ce misérable langage est tout à fait indigne de prêtres qui sollicitent des bulles d'institution ; c'est l'insolence aristocratique, distillée avec tous les artifices du dédain, à l'adresse du vicaire de Jésus-Christ. On plaint ceux qui parlent ainsi au successeur du prince des apôtres ; et on ajoute que leur faiblesse logique fait pitié. Car enfin, s'ils n'ont rien décidé, que signifient ces menaces ; et s'ils ont décidé quelque chose, que valent leurs excuses ? Le roi fut plus sage et plus loyal que ses conseillers et ses courtisans : il exigea que chacun des évêques nommés écrivit au Pape une lettre de rétractation.

Lettre des évêques.

20. Le lendemain du jour ou le roi avait écrit au Pape, chacun des évêques nommés, qui avaient assisté à l'assemblée, lui adressa aussi en particulier une lettre dont le passage essentiel est absolument conforme au projet romain. Prosternés aux pieds de Sa Sainteté, les évêques confessent et déclarent se repentir du fond du cœur et avec une véhémence au delà de toute expression, de ce qui s'est fait à l'assemblée de 1682 ; par conséquent, tout ce qui, dans cette assemblée peut être jugé avoir été décrété au sujet de la puissance ecclésiastique et de l'autorité pontificale, ils le tiennent pour non décrété et le déclarent devoir être tenu pour tel: *Pro decreto non habeo et habendum declaro*. En outre, ils déclarent tenir pour non délibéré tout ce qui a été jugé avoir été délibéré au préjudice des droits des Églises, leur intention ayant été de ne faire aucun décret, ni de porter préjudice aux autres églises. *Pro non*

deliberato habet illud quod in préjudicium jurium ecclesiarum deliberatum censeri potuit. Enfin, ils promettaient, de nouveau, comme ils prétendaient l'avoir déjà fait, une *vraie et sincère* obéissance au chef suprême de toute l'Église.

Après avoir reçu la satisfaction qu'il demandait, le souverain pontife ne fit plus difficulté d'accorder les bulles. Mais aussitôt que la lettre des évêques fut répandue dans le public, elle fit grand tapage. En pays étranger, on la regarda tout d'abord comme une abjuration expresse. A Paris elle fut qualifiée par le secrétaire de l'archevêque parlant pour son maître, de *palinodie extraordinaire*; chacun, selon ses dispositions, la blâma ou applaudit ; mais aux yeux de tous elle parut ce qu'elle était réellement, une rétractation. Vainement Daguesseau, dans un écrit posthume, l'a définie une *lettre honnête*, dont les termes avaient été ménagés de manière à la faire considérer uniquement comme un témoignage de douleur. Plus vraiment encore Bossuet, dans la *Défense de la déclaration*, s'écrie : « Peut-on dire qu'Innocent XII, ce pontife plein de bonté et d'inclination pour la paix, ait exigé de nos prélats, qu'ils rétractassent leur doctrine, comme étant où erronée ou schismatique, ou fausse ? Non ; puisque nos évêques lui écrivirent simplement en ces termes : « Nous n'avons eu aucun dessein de faire une décision. » N'en déplaise au grand écrivain, il cite d'une manière inexacte et déraisonne d'une façon inepte. Les simples prêtres, présents à l'assemblée, n'étaient pas juges et ne pouvaient pas l'être ; il est trop certain qu'ils n'avaient rien fait, et Rome n'avait pas à l'apprendre ; mais ils avaient été complices d'un acte excessif, faux, séditieux et Rome, en les contraignant à effacer ce qu'ils avaient eu idée de faire, ne pouvait, par leur acte, frapper que la déclaration. Le Pape leur demandait autre chose qu'un signe ; ils accordèrent certainement tout ce que demandait le Pape.

Les gallicans ont soutenu quelquefois que les évêques de 1693 n'étaient pas compétents pour toucher aux actes de 1682. Certainement, à supposer que ces actes eussent quelque valeur ; ils n'avaient pas qualité pour défaire ce qu'ils n'avaient pas pu faire.

Mais, ici, leurs avocats se prennent dans une autre inconséquence. S'agit-il de nous imposer la Déclaration, ils répèteront, avec Bossuet, que c'est une *délibération prise* dans une assemblée *générale* du clergé, et que la lettre de 1693 n'a *aucun effet*, puisqu'elle n'est que de quelques particuliers. Mais, à Rome, ils tiennent un autre langage. Le Saint-Siège exigeait *pro non decreto*, *pro non deliberato*, cette délibération, ce décret, d'une assemblée générale, envoyée à toutes les églises ; ces mêmes hommes ne trouvent pas de termes assez dédaigneux pour rabaisser le pouvoir des assemblées du clergé, et ils juraient au Pape, foi de gallicans, que les décisions de pareilles assemblées étaient nulles en France. Fatale politique de ces évêques de cour ! Leur double langage est aussitôt retourné contre eux par les magistrats. Harlay et Daguesseau s'accordent avec eux pour porter aux nues l'assemblée de 1682, parce qu'elle a rédigé les quatre articles, qu'ils appellent la *décision inviolable* du clergé de France, les *dogmes* de l'Église gallicane. Mais, quand d'autres assemblées prennent des décisions qui leur déplaisent, une assemblée du clergé n'est plus qu'une *chambre des comptes* ecclésiastiques, et elle ne pourra *jamais passer pour* un *concile national* (1).

D'ailleurs, une vérité domine et termine toute discussion à ce sujet. L'assemblée de 1682 n'avait, pas plus que les autres, le droit de rendre, sur des matières de foi et de doctrine, une décision obligatoire, même pour les églises de France. Peu importe donc que la forme du désaveu ne fut pas canonique, puisque celle des quatre articles ne l'était pas davantage. On ne peut même pas se prévaloir de ce que tous les prélats de 1682 n'ont pas signé la lettre de 1693 ; car la rédaction en avait été concertée entre la cour et les membres les plus influents de l'assemblée, Harlay, Le Tellier, Colbert et Bossuet lui-même. D'ailleurs, personne ne s'est mépris sur le sens de cette lettre de rétractation ; Saint-Simon et Bayle la qualifient d'*humiliante* ; le conseiller clerc, Chauvelin, un des fanatiques du gallicanisme, y voit un désaveu et une trahison ; Daunou, comme Harlay, comme tout l'étranger, y voit

(1) *Œuvres de Daguesseau*, t. XIII, p. 512.

une rétractation solennelle. Les personnes éclairées, disait Colbert, archevêque de Rouen, ne croiront pas que ce ne soit que l'*action particulière* de quelques évêques intéressés ; c'est la conclusion d'une contestation publique et le terme d'une longue négociation entre le Saint-Siège et le plus grand royaume du monde. Toute l'Europe en a connu l'issue ; la postérité ne peut en ignorer le sens.

21. Les dernières années du pontificat d'Innocent XII avaient été marquées par de nouveaux succès contre les Turcs. Le sultan Mustapha II avait juré de venger la honte du siège de Vienne. Il rassembla une armée de cent trente mille combattants, se mit à leur tête, et prit la route de Belgrade (mai 1697). Léopold Ier avait alors à la tête de ses armées un héros à opposer à une invasion aussi formidable. C'était le prince Eugène de Savoie, d'origine française, mais dont Louis XIV, ordinairement si habile à connaître les hommes, n'avait pas su deviner le génie, et qui avait porté à l'Autriche une épée qui mit plus tard la France à deux doigts de sa perte. Le prince Eugène avait fait ses premières armes sous les ordres de Sobieski, au combat de Vienne, et il était devenu l'un des plus grands capitaines de ce XVIIe siècle, si fécond en guerriers illustres. Il fut nommé, par Léopold Ier, généralissime des armées autrichiennes et chargé de repousser Mustapha. Il vint camper près de Szégedin. Instruit, par un captif turc, que le sultan devait traverser la Theiss au pont du village de Zenta, pour aller ensuite investir Témeswar, le prince Eugène, sans perdre une minute, se dirige sur la rive gauche de la Theiss, et arrive, à deux heures après-midi dans la plaine de Zenta. Plus de la moitié de l'armée ottomane, avait déjà franchi la rivière. Le héros chrétien veut attaquer les ennemis avant qu'ils aient tous passé le pont. Avec le coup d'œil du génie et la promptitude du lion menacé, il divise son armée en douze colonnes, six de cavalerie et six d'infanterie, enveloppe de toutes parts le camp ottoman, et place des escadrons en face du pont de Zenta pour empêcher le reste des troupes turques de venir rejoindre Mustapha II. Ces dispositions prises, il ne restait plus que deux heures du jour. Ce fut assez au héros pour remporter la plus bril-

Bataille de Zenta.

lante victoire. Les Turcs étaient dans leur camp, entourés de fossés et de palissades, comme pour résister à un siège. Le prince Eugène donne le signal du combat. Les feux croisés de son artillerie foudroient les Turcs dans leurs retranchements. Ceux-ci ripostent, mais sans ensemble. La fusillade commence ensuite de part et d'autre. Puis le prince chrétien ordonne à son armée de fondre sur les Musulmans à l'arme blanche, et une horrible mêlée s'engage. A sept heures du soir, vingt mille cadavres turcs couvrent le sol. Le sultan se sauva presque seul vers Témeswar, déguisé en simple soldat, sans aucun des attributs de la souveraineté impériale. Le vainqueur passa la nuit debout sur le champ de bataille, ensanglanté. « Le combat, écrivait-il à l'empereur, dans son rapport officiel, s'est terminé avec le jour, comme si le soleil eut voulu éclairer de ses derniers rayons, la plus brillante victoire remportée par les armées impériales ». L'Europe entière applaudit au triomphe du héros. Le Pape lui envoya un cordon de brillants et une épée dans un fourreau d'or, comme au libérateur de la chrétienté. La paix de Carlowitz (1699) entre l'Autriche et la Turquie, fruit de la victoire de Témeswar, inaugurait la décadence de l'empire ottomann.

Mort du Pape

22. Les dernières années du pontificat furent absorbées par la controverse sur le quiétisme et par les querelles sur la question de savoir si Élie et Élizée étaient les fondateurs de l'ordre des Carmes. Sur ce dernier point, par une bulle de novembre 1698, le Pape imposa silence aux parties contendantes, et ce, sous peine d'excommunication. En 1700 arrivait le jubilé ; la porte sainte fut ouverte en 1699, aux fêtes de Noël, par le cardinal de Bouillon, sous-doyen du Sacré Collège ; le doyen et le Pape étaient assez gravement malades. Le grand duc de Toscane, sous le nom de comte de Pitigliano, vint à Rome pour gagner l'indulgence ; il fut nommé chanoine surnuméraire du Vatican et reçut en don l'ancien siège de S. Étienne Ier, qu'il déposa à la cathédrale de Pise. Au commencement du printemps, Innocent voulut passer du Quirinal au Vatican, pour donner sa bénédiction au peuple ; de retour à Monte-Cavallo, il tomba en faiblesse. Alors il appela le P. Casini,

prédicateur apostolique, et fit une confession de toute sa vie ; après avoir reçu les sacrements, il rendit le dernier soupir le 27 septembre 1700, à l'âge de près de quatre-vingt-six ans : il avait gouverné l'Église neuf ans deux mois et six jours. Quoiqu'il eût fait beaucoup d'aumônes, il laissait un trésor de 800,000 écus. Parmi ses aumônes, il faut mentionner 50,000 écus pour les missions d'Éthiopie et 100,000 pour les missions de Chine. Le jour de sa mort, il signait encore un décret pour attribuer 40,000 écus au rachat des esclaves chrétiens et à l'entretien du grand hospice de Saint-Michel. Ce pontife, si généreux, avait ordonné qu'on ne dépensât, pour sa table, par jour, que trois pauls, un peu moins d'un franc soixante centimes. Le très gallican Saint-Simon décerne à ce Pape, qui scella, dit Montalembert, la *triomphante résistance* de l'Église, les plus magnifiques éloges : « Grand et saint Pape, vrai pasteur et vrai père commun, tel qu'il ne s'en voit plus que bien rarement sur la chaire de S. Pierre et qui emporta les regrets universels, comblé de bénédictions et de mérites..... dont la mémoire doit être précieuse à tout français et singulièrement chère à la maison régnante (1). »

§ II. LA CONTROVERSE SUR LE QUIÉTISME

23. « Il est, dit l'abbé Gosselin, peu de controverse aussi célèbre que celle du quiétisme, par le nom de leurs principaux acteurs, par les rares talents qu'ils y ont déployés, par la multitude d'écrits auxquels leurs disputes ont donné lieu et surtout par le calme profond qui a succédé tout-à-coup aux plus vives contestations. Toutefois il en est peu dont les détails soient aussi généralement peu connus. La multitude d'écrits publiés, dans le cours de cette controverse, par l'évêque de Meaux et l'archevêque de Cambrai, et la profondeur des questions dont ils traitent, effraient, non seulement les personnes étrangères aux études théologiques, mais encore un

La controverse sur le quiétisme

(1) MONTALEMBERT, *Œuvres complètes*, t. VI, p. 497.

grand nombre de personnes appliquées, par goût et par état, à ces études sérieuses ; en sorte que, depuis le jugement solennel du Saint-Siège, qui a terminé les contestations relatives au livre des *Maximes*, à peine trouva-t-on quelques détails sur la controverse, dans les cours de théologie même les plus complets et dans les histoires ecclésiastiques les plus étendues. La plupart des auteurs qui en parlent, ne donnent à ce sujet que des notions superficielles, quelquefois même tout à fait inexactes, confondant les maximes de la spiritualité avec les erreurs condamnées, blâmant indiscrètement les auteurs mystiques les plus respectés dans l'Église et la théologie mystique elle-même, comme une science frivole et inutile. Par une conséquence naturelle de ces fausses idées, rien n'est si commun parmi les auteurs qui ont occasion de parler de cette controverse, que de relever et de rabaisser avec excès la supériorité respective de Bossuet et de Fénelon, ou du moins de s'exprimer avec une extrême légèreté sur leur conduite et leurs sentiments et même sur le jugement du Saint-Siège, qui a mis fin à leurs contestations. » (1) Cependant il importe de connaître exactement ces controverses qui touchent aux principes de la vie spirituelle et à la considération des hommes. Aujourd'hui, du reste, il est relativement facile de les approfondir, après les travaux des Gosselin et des Algar Griveau de Vannes, qui en ont exposé sagement les doctrines et percé à jour le mystère des négociations diplomatiques.

Principes de spiritualité.

24. Il n'est que trop ordinaire, par une crainte excessive de tomber dans les illusions des faux mystiques, de donner atteinte aux véritables maximes de la spiritualité. Au seul nom d'amour pur et désintéressé, de contemplation, de quiétude, de repos en Dieu, d'état passif, bien des personnes s'alarment et se récrient, comme si c'étaient là précisément des nouveautés condamnées, ou comme si l'abus qu'on a fait quelquefois de la saine doctrine, pouvait la rendre suspecte ou dangereuse. Bossuet et les autres prélats qui s'élevèrent avec tant de force contre les écarts de la nouvelle mysticité, n'eurent garde de s'élever contre les vrais principes de la vie mystique ; ils voulaient plutôt les mettre en relief et les préconiser.

(1) *Œuvres complètes de Fénelon*, t. I, p. 177, éd. Gaume.

La vie chrétienne a pour base la pratique des trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité ; la charité l'emporte sur l'espérance et sur la foi ; elle nous fait aimer Dieu pour lui-même, à cause de ses souveraines perfections et non à cause de ses bienfaits ou de ses grâces. Or, la principale question agitée à cette époque avait précisément pour objet de savoir jusqu'à quel point et dans quelle mesure, nous pouvons aimer Dieu pour lui-même. Pour résoudre cette question, il en avait été posé quatre autres, savoir : 1° La nature de la charité ; 2° La nature de la contemplation la plus parfaite, qu'on nomme passive ; 3° L'oraison passive par état, c'est-à-dire l'état de perfection, appelé par les mystiques, vie unitive ou état passif ; 4° Enfin les épreuves ou les tentations de l'état passif. Nous n'avons pas à disserter séparément sur ces problèmes; il suffit de les énoncer et de voir ensuite comment les faits de l'histoire peuvent les éclaircir.

25. Le nom de *Quiétistes*, honorable et presque sacré dans l'origine, servait uniquemeut à désigner des hommes séparés du monde et livrés au repos de la vie contemplative. L'abus qu'on en fit le rendit odieux. Il est réservé maintenant à ceux qui, sous prétexte de contemplation et d'union à Dieu, se livrent à une honteuse inaction, ou, du moins, cessent de produire certains actes commandés de Dieu et essentiels à la véritable piété. Dans tous les cultes et même dans certaines sectes philosophiques, on a vu des hommes singuliers, affecter une perfection extraordinaire, mais au lieu d'y aspirer par la vertu, la faire consister dans des pratiques bizarres et ridicules. La doctrine philosophique et religieuse des Védas, considérant le monde comme une illusion, ne comporte pas d'application sérieuse à ce brouillard factice ; l'*Oupnek'hat,* résumé des Védas, enseigne le quiétisme positivement ; et rien n'est moins rare que de rencontrer, aux grandes Indes, des contemplatifs qui se font enterrer à demi ou aux trois quarts, pour considérer plus à l'aise la lumière d'en haut ; ou qui, libres de leur personne, restent le regard fixé sur leur nombril, comme sur un foyer de lumière divine. Cette extravagance est l'aboutissement ordinaire de tout quiétisme. Le quiétisme oriental se retrouve dans le néoplatonisme

Le quiétisme.

d'Ammonius Saccas. D'après les enseignements de Plotin et de Porphyre, l'âme doit renoncer à toute idée, à toute connaissance, si elle veut parvenir au premier être et au bien suprême. Par l'intuition du premier être, l'âme ne vit plus, elle est élevée au-dessus de la vie ; elle ne pense plus, elle est élevée au-dessus de la pensée ; elle n'est plus ni âme, ni raison ; elle est devenue ce qu'elle voit, ce en quoi il n'y a ni pensée, ni vie. Dans cet état, les mauvaises excitations qui ont lieu dans l'âme, et aussi les peines, ne touchent nullement son essence, mais seulement l'être composé, l'anima vivant, ou l'image apparente de l'âme. Alors le pâtir et le souffrir ne concernent que l'extérieur de l'homme. Le quiétisme, introduit dans la religion chrétienne, par quelques platoniciens, s'y reproduisit en différents temps et sous différentes formes. Suivant Bossuet, l'origine de ces excès, ce sont des inexactitudes de langage mystique relativement aux divers états de contemplation et d'oraison. Les faux mystiques, au lieu de tempérer, par de sages interprétations, ces exagérations pieuses, y ont ajouté des choses auxquelles n'avaient jamais pensé les mystiques. Joint l'orgueil naturel à l'esprit humain, qui affecte toujours de se distinguer, et qui, pour cette raison, mêle partout, si l'on n'y prend garde, même dans l'oraison, de superbes singularités. La Gnose est la première forme de ce quiétisme, soi-disant orthodoxe : le vrai gnostique est impeccable ; il ne doit ni jeûner, ni prier ; il est dispensé de vertu et affranchi des lois ecclésiastiques. Les Bégards avaient repris ces prétentions des Gnostiques. Le quiétisme est une conséquence naturelle du jansénisme ; car si l'homme est assujetti à la nécessité dans ses actes, il doit renoncer à son activité et suivre passivement l'impulsion qui entraîne au bien ou au mal. Mais l'homme qui arbora définitivement l'étendard du quiétisme fut Molinos.

Molinos. 26. Michel Molinos naquit dans le diocèse de Saragosse en 1627, d'une famille considérable par son rang et ses biens. Après avoir étudié à Coïmbre et à Pampelune, ordonné prêtre, il vint s'établir à Rome et y acquit la réputation d'un grand directeur. C'était un homme né avec une imagination ardente ; il avait un extérieur frappant de piété ; il était désintéressé d'ailleurs, car il refusa tous

les bénéfices. Le feu de son génie, courant sur les brisées d'Ignace, lui fit imaginer les plus étranges conceptions. Molinos les propagea d'abord de vive voix, puis les consigna dans un ouvrage intitulé : *Le guide spirituel*, livre qui fut imprimé en espagnol, et, par après en italien et en latin. Le livre parut d'abord admirable : « La théologie mystique, disait l'auteur dans sa préface, n'est pas une science d'imagination, mais de sentiment... On ne l'apprend point par l'étude, mais on la reçoit du ciel. » Cela est vrai à bien des égards ; mais l'auteur poussa trop loin ses conséquences et fit de fausses applications. Ce ne fut qu'en creusant dans une espèce d'abime, où Molinos s'enfonce et entraîne avec lui son lecteur, qu'on aperçut tout le danger du nouveau système. Le P. Segneri ayant entrepris d'en découvrir le venin dans un livre qu'il publia sous ce titre : *Accord de l'action et du repos dans l'oraison*, peu s'en fallut qu'il ne lui coûtât la vie. On le regarda comme un homme jaloux, aveuglé par une basse envie, qui calomniait un saint. Son livre fut même frappé de censure, on ne lui rendit justice que quand l'erreur fut démasquée. On finit par comprendre, dit le P. d'Avrigny, « que l'homme prétendu parfait de Molinos est un homme qui ne raisonne point ; qui ne réfléchit ni sur Dieu, ni sur lui-même ; qui ne désire rien, pas même son salut ; qui ne craint rien, pas même l'enfer, à qui les pensées les plus impures comme les bonnes œuvres, deviennent absolument étrangères et indifférentes. » L'âme est comme séparée du corps ; le corps, quoiqu'il fasse, ne peut souiller l'âme. La souveraine perfection, suivant le rêveur espagnol, consiste à s'anéantir pour s'unir à Dieu. Toutes les facultés de l'âme sont absorbées par cette union ; l'âme ne doit plus, ou ne peut plus se troubler de ce qui se passe dans les membres. Peu importe que la partie inférieure, se livre aux plus honteux excès, pourvu que la supérieure reste concentrée dans la divinité par l'oraison de quiétude. Quelques-uns ont prétendu que Molinos avait ouvert la porte aux abominations mystiques ; d'autres le justifient sur ce point et l'on peut croire à l'innocence de ses mœurs. Son quiétisme obscène n'érige pas moins l'immoralité en théorie. Inigo Caraccioli, archevêque de Naples, s'aperçut

du mal causé dans son diocèse, par les doctrines de Molinos et dénonça l'auteur à Innocent XI. Le prêtre espagnol avait une correspondance si étendue que, lorsqu'il fut arrêté, en 1685, on trouva chez lui douze mille lettres et des sommes considérables à lui confiées par ses dévots. Malgré les protections et les influences, il fut jugé par le Saint-Office ; ses livres furent condamnés. Parce que ses erreurs ne furent pas considérées seulement comme des erreurs de l'esprit, Molinos dut se rétracter publiquement sur la place de la Minerve, le 3 septembre 1687, revêtu d'un habit gris, avec une croix rouge devant et derrière. On avait accordé une indulgence de quinze ans et de quinze quarantaines à quiconque assisterait à la cérémonie de rétractation ; en sorte que, outre le Sacré-Collège, on vit accourir une grande multitude de peuple, de nobles et de savants, pour lesquels on avait dressé des tribunes ; à la lecture de chacune des maximes de l'auteur, non moins monstrueuses que ses fautes, la foule sifflait et criait : au feu, au feu ! La lecture terminée Molinos abjura ses erreurs, reçut avec l'absolution les coups de verge sacramentels sur les épaules ; on le revêtit ensuite de la livrée du repenti et on l'enferma dans une chambre, en lui imposant l'obligation de se confesser quatre fois par an, et de réciter tous les jours avec le *credo* le tiers du rosaire ; il vécut ainsi dans la pénitence jusqu'au 28 décembre 1696.

En même temps que lui furent condamnés à l'abjuration et à la prison ses prosélytes Simon Léoni, prêtre et Antoine-Marie, son frère laïque, natif de Campiane sur le lac de Lugano. Ce dernier s'obstina pendant deux mois à soutenir de fausses interprétations de certains passages de l'Écriture : à la fin il abjura également. On condamna à cette époque comme infectée de quiétisme, la *Contemplation mystique* du cardinal Pierre-Mathieu Petrucci, évêque de Jesi sa ville natale, qui avait défendu Molinos, et qui repentant, renonça à toutes les dignités. — Des lecteurs superficiels ont quelquefois confondu avec le quiétisme ou la quiétude de Molinos, cette paix de l'âme que nous devons garder, même dans la détestation et la fuite du péché. Le quiétisme enseigne qu'il n'y a pas de péchés pour les âmes unies à Dieu, et que dès lors il ne faut pas

s'en inquiéter. La vraie théologie dit qu'il faut pleurer ses péchés sans agitation, sans se tracasser et sans s'abattre. « Il est difficile de comprendre, dit un ascétique, qu'on puisse confondre de telles disparates, et cela à la faveur de la misérable équivoque qui porte sur le mot *quies*; la douleur, la componction, les regrets les plus vifs d'avoir offensé Dieu, sont calmes et paisibles. Le *Peccavi domino* de David, le *Flevit amare* de S. Pierre, étaient sans agitation et sans trouble. La situation contraire vient de la grande idée qu'on a de soi-même, de ses vertus, d'un désir de perfection rapporté à soi et non pas à Dieu. »

27. Gosselin dans son histoire littéraire de Fénelon, réduit aux assertions suivantes, le quiétisme grossier de Molinos : Doctrine de Molinos.

1° La perfection de l'homme consiste, même dès cette vie, dans un acte perpétuel de contemplation et d'amour, qui contient éminemment les actes de toutes les vertus ; cet acte, une fois produit, subsiste toujours, même pendant le sommeil, pourvu qu'il ne soit pas expressément révoqué ; d'ou il suit que les parfaits n'ont jamais besoin de le réitérer ;

2° Dans cet état de perfection, l'âme ne doit plus réfléchir, ni sur Dieu, ni sur elle-même, ni sur aucune autre chose ; mais elle doit anéantir ses puissances pour s'abandonner totalement à Dieu et demeurer devant lui comme un corps sans âme. C'est cet état d'inaction absolue que Molinos appelle *quiétude* ou *voie intérieure* ;

3° L'âme ne doit plus alors penser, ni à la récompense, ni à la punition, ni au paradis, ni à l'enfer, ni à la mort, ni à l'éternité. Elle ne doit plus avoir aucun désir des vertus, ni de sa propre sanctification, ni même de son salut dont elle doit perdre l'espérance ;

4° Dans ce même état de perfection, la pratique de la confession, de la mortification et de toutes les œuvres extérieures, est inutile et même nuisible, parcequ'elle détourne l'âme du parfait repos de de la contemplation ;

5° Dans l'oraison parfaite, il faut demeurer en *quiétude*, dans un entier oubli de toute pensée particulière, même des attributs de

Dieu, de la Trinité, et des mystères de Jésus-Christ. Celui qui dans l'oraison, se sert d'images, de figures, d'idées ou de sés propres conceptions, n'adore point Dieu en esprit et en vérité ;

6° Le libre arbitre étant une fois remis à Dieu, avec le soin et la connaissance de notre âme, il ne faut plus avoir aucune peine des tentations, ni se soucier d'y faire aucune résistance positive. Les représentations et les images les plus honteuses qui affectent alors la partie sensitive de l'âme, sont tout à fait étrangères à la partie supérieure. L'homme n'est plus comptable à Dieu de ses actions honteuses ; parce que son corps peut devenir l'instrument du démon, sans que l'âme, intimement unie à son créateur, prenne aucune part à ce qui se passe dans cette maison de chair qu'elle habite ;

7° Ces terribles épreuves sont une voie courte et assurée, pour parvenir à purifier et éteindre les passions. L'ame qui a passé par cette voie intérieure, ne sent plus aucune révolte, et ne fait plus aucune chute, même vénielle.

Tel est en abrégé le système de Molinos, ou l'on retrouve pour le fond, toutes les erreurs des Indous, des néo-platoniciens et surtout des Bégards, condamnés par le concile de Vienne au XIVe siècle. Ou Molinos avait-il pris une pareille doctrine, on ne le sait pas bien. Quoi qu'il en soit, on voit qu'elle tend à précipiter l'homme, non seulement dans une monstrueuse indifférence pour son salut, mais encore dans le plus affreux débordement des mœurs.

Comdamnation.

28. L'Église qui est sans taches, ni rides ; Jésus-Christ qui a confié son Église au prince des apôtres et à ses successeurs, afin qu'ils gardassent saine et entière la doctrine qu'ils avaient apprise de la bouche de leur maître, et que les ouailles, rachetées au prix de son sang, ne retombassent point dans leurs anciennes erreurs par l'appât, des opinions dépravées, ne pouvait supporter longtemps de si graves écarts. Dès le 30 janvier 1682, l'archevêque de Naples, avait dénoncé au Pape l'usage fréquent dans son diocèse, de l'oraison de quiétude. Ceux qui s'y livrent, disait le cardinal, « affectent de prendre le nom de *Quiétistes*, ne faisant ni méditations, ni prières

vocales ; mais, dans l'exercice actuel de l'oraison, se tenant dans un grand repos et un grand silence, comme s'ils étaient ou muets ou morts, ils prétendent faire l'oraison purement passive. » Sur cet avis, l'affaire fut déférée à la congrégation du Saint-Office et le 15 février 1687, le cardinal Cibo, dénonça le mal à tous les princes évêques et supérieurs de la chrétienté. « La Sacrée-Congrégation, dit-il, a été informée qu'en divers lieux d'Italie, on voit s'élever insensiblement, et que même il y en a déjà d'établies, des écoles ou compagnies, des confréries ou assemblées, et encore sous d'autres noms, dans des oratoires et dans des maisons particulières, sous prétexte de conférences spirituelles, les unes de femmes seulement, d'autres d'hommes ou mêlées des deux sexes. Dans ces assemblées certains directeurs, sans aucune expérience des voies de Dieu fréquentées par les saints, et peut-être même malicieux, feignent de conduire les âmes à l'oraison qu'ils nomment de quiétude... Quoiqu'ils semblent d'abord par leurs principes mal entendus et très mauvais dans la pratique, ne proposer en toute manière que la perfection la plus haute, néanmoins ils insinuent peu à peu dans les esprits simples, des erreurs très graves et très pernicieuses, qui enfin aboutissent, à des hérésies manifestes et à des abominations honteuses. » Suivait un index de dix-neuf propositions signalées spécialement au zèle et à la sollicitude des pasteurs. Malgré tous ces soins et ces précautions, l'erreur se glissant toujours, l'inquisition de Rome porta un décret pour extirper jusqu'à la racine, cette très dangereuse hérésie. Enfin le 16 novembre 1687, Innocent XI, par la bulle *Cœlestis pastor* condamna expressément et nominativement soixante-huit propositions extraites de Molinos. « Lesquelles propositions il condamne, note et efface comme hérétiques, suspectes erronées, scandaleuses, blasphématoires, offensives des pieuses oreilles, téméraires, énervant et renversant la discipline chrétienne, et séditieuses respectivement, et tout ce qui a été dit, écrit ou imprimé sur ce sujet ; défend à tous et à un chacun dorénavant, en quelque manière que ce soit, d'en parler, écrire, disputer, de les croire, retenir, enseigner, ou de les mettre en pratique, et toutes autres choses semblables : quiconque fera autrement, il le prive

actuellement et pour toujours de toute dignité, degré, honneur, bénéfice et office, et le déclare inhabile à en posséder aucun, il le frappe aussi de l'anathème dont aucune personne inférieure au souverain pontife ne pourra l'absoudre, sinon à l'heure de la mort.

« En outre Sa Sainteté défend et condamne tous les livres et toutes les œuvres, en quelque lieu et en quelque langue qu'ils soient imprimés, aussi tous les manuscrits du même Michel de Molinos ; fait défense, qu'aucun de quelque qualité et condition qu'il soit, dût-il être nommé à cause de sa dignité, ose les imprimer ou faire imprimer sous quelque prétexte que ce soit, en quelque langue que ce puisse être, dans les mêmes paroles ou semblables ou équivalentes, sans nom ou sous un nom feint et emprunté ; ni les lire ou garder imprimés ou manuscrits ; ordonne de les mettre et délivrer entre les mains des ordinaires des lieux ou des inquisiteurs sous les peines portées ci-dessus, pour être à l'instant brûlés à leur diligence. »

Après cette solennelle condamnation, le Saint-Siège ne manqua pas de poursuivre l'erreur jusque dans ses derniers retranchements. Le 5 février 1688, un décret de l'Inquisition condamnait en particulier les ouvrages de Benoit Biscia, oratorien de Fermo et une feuille volante imprimée en français. Le 1er avril de la même année, l'Inquisition condamnait entre autres : la *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, par François Malaval, laïque, aveugle, traduite du français en italien par Lucio Labacci, prêtre romain ; l'*Alphabet pour savoir lire en Jésus-Christ*, par Jean Falconi, prêtre de l'ordre de la Merci, traduit de l'espagnol en italien ; une lettre du même auteur à une de ses filles spirituelles sur le plus parfait esprit d'oraison ; une autre lettre du même, sur l'oraison de la foi pure. Le 30 novembre 1689, nouveau décret de proscription contre le *Chrétien intérieur*, traduit du français en italien par Alexandre Cenami de Lucques ; contre la *Règle de perfection*, traduite du français en italien, par Benoit de Canfeld, capucin anglais ; et contre une dernière lettre de Falconi à une personne qui aspire à la perfection religieuse (1). Enfin, de 1688 à 1692 divers ouvrages

(1) On trouve ces divers documents dans le *Recueil* des œuvres de Bossuet.

contre des auteurs français, condamnations qui indiquent, en France la présence d'un parti quiétiste dont nous devons étudier maintenant les erreurs.

29. Le *Guide spirituel* de Molinos n'avait pas été répandu impunément. La doctrine malheureuse qu'il renfermait, avait trouvé en France des approbateurs savoir : François Malaval de Marseille, l'abbé d'Estival, le barnabite Lacombe et surtout la célèbre dame Guyon. Jeanne-Marie Bouvier de la Motte était née à Montargis en 1648, de Claude Bouvier, maître des requêtes. Placée successivement pour son éducation, dans deux couvents de Montargis, elle n'eut pas demandé mieux que d'y rester ; elle lisait les œuvres de S. François de Sales et de la baronne de Chantal, qui lui semblait devoir être son modèle ; ses parents, quoique d'une solide piété, la rappelèrent. Jeanne était grande, belle, spirituelle, riche ; les partis se présentèrent ; elle épousa, en 1664 le fils de l'entrepreneur du canal de Briare. De cette union naquirent cinq enfants. A vingt-huit ans, elle était veuve ; avec de la beauté, du bien, de la naissance et des talents remarquables, elle s'occupa d'abord de ses enfants, puis des pratiques de la plus tendre dévotion. En 1680, elle renonça à une grande fortune, quitta sa belle-mère et vint à Paris. Pendant son séjour à Paris, elle rencontra d'Arenthon, l'évêque de Genève, la supérieure des Nouvelles catholiques et deux religieux jugés dignes par elle de toute sa confiance ; tous s'accordent à lui dire que Dieu l'appelle à Genève pour y être d'une grande utilité à la religion. En même temps, le P. de la Motte, son frère de père, lui conseille d'écrire au P. Lacombe, barnabite résident à Thonon dans le Chablais. Le P. Lacombe lui répond qu'il avait eu recours aux prières de plusieurs saintes filles et qu'elles avaient déclaré que Dieu réservait madame Guyon à une mission extraordinaire. Le 21 juillet 1681, elle partit pour Annecy, avec sa fille, après ne s'être réservée de tous ses biens, qu'une modique pension. La pieuse veuve se rendit d'Annecy au pays de Gex et reçut les leçons du P. Lacombe. L'évêque de Genève, instruit de leurs prédications respectives, les expulsa de son diocèse ; ils passèrent donc de Gex à Thonon, à Turin, à Grenoble. Tour à tour admirée ou décriée,

Madame Guyon.

recherchée avec affection ou obligée de fuir, elle compose dans ses voyages, plusieurs écrits : 1° *Moyen court et facile pour faire oraison*, Lyon, 1688, in-8° ; 2° *Le Cantique des Cantiques interprété selon le sens mystique* Grenoble, 1685 ; 3° Les *Torrents*. On lui doit encore sa *Vie* écrite par elle-même ; des *Discours chrétiens* ; *l'Ancien et le Nouveau Testament avec des explications et des réflexions ; des Lettres spirituelles* ; en tout une quarantaine de volumes. Enfin après cinq ans de prosélytisme et de traverses, elle termina ce qu'elle appelait sa mission et revint à Paris. Deux années s'écoulèrent sans amener aucun changement dans sa vie. Harlay de Chauvallon crut trouver, dans ses écrits, la doctrine récemment condamnée dans Molinos ; il la relégua dans un couvent de la Visitation et fit mettre le P. Lacombe à la Bastille. Là madame Guyon entre de plain pied dans l'histoire.

Situation. 30. Un mysticisme plus ou moins tempéré régnait alors communément dans le monde religieux et dans quelques-unes des régions élevées du monde élégant. Dans ce monde, c'était l'esprit de S. François de Sales et de la baronne de Chantal qui plaisait; tel était son ascendant qu'il flottait, comme une haute idéalité de vie chrétienne, devant tous les regards. Ses principes régnaient, sinon sur la pensée morale de la société, du moins sur ce qu'il y avait de plus saint dans le clergé et dans les congrégations religieuses. La portion la plus sérieuse des gens de lettre, des gens du monde et des dames les plus illustres n'entendait pas aller au delà. Il était réservé, dans ce même siècle, à une femme très distinguée par son esprit de troubler l'Église et l'État, en voulant changer cette situation. Le rôle que la femme jouait en France alors n'était pas plus considérable qu'il n'est aujourd'hui, mais il était autre. Fort petit sur les choses de goût, il était considérable en religion et en politique. En politique, il suffit de citer les Montespan, les Maintenon et les Ursins. Quant à la religion, les femmes prenaient une large part dans toutes les questions, dans le maniement des intérêts de la foi, dans le gouvernement des institutions de l'Église et dans le débat de toutes les affaires de piété. En aucun temps, on n'a lu davantage les écrits et publié les vies des femmes pieuses qui avaient illustré

l'Église. Femme du monde, madame Guyon excellait dans le style mystique. Enthousiaste des écrits et des institutions de tout l'enseignement et de toute la vie de S. François de Sales et de la baronne de Chantal, elle s'étudiait à imiter leur sainteté et à développer leur doctrine. Par tous ses dons et ses aspirations, elle était merveilleusement propre à enseigner, sous de belles formes, cette théorie mystique, que depuis S. Denis l'Aréopagite, depuis Hugues de Saint-Victor et S. Bernard, on appelait, dans le cercle des parfaits, la théologie du saint amour. Madame Guyon, au surplus, n'était ni une dévote de sacristie, ni une exaltée de couvent ; elle raisonnait très méthodiquement ce qu'elle admettait, et n'était, ni une extatique, ni une visionnaire. C'était même une femme d'un très grand caractère. Il n'en est aucune qui ait lutté, comme elle, contre deux archevêques de Paris, un évêque de Meaux et lequel! un curé de Saint-Sulpice, un supérieur de séminaire, Louis XIV et madame de Maintenon. Il n'en est aucune qui ait laissé rien de comparable à son *Commentaire de la Bible.* Madame Guyon, qui aima Fénélon d'une sainte et forte amitié, mais sans exaltation aucune ; qui ne l'invoqua jamais dans son intérêt et ne le nomma jamais de peur de le compromettre ; qui ne lui imputa jamais ni son prudent silence, ni ses reniements apparents, fut une femme très forte : elle le fut au milieu des souffrances morales et physiques, sous les verrous et dans la pauvreté, réduite à demander un corset et des chemises, à la Chétardie, curé de Saint-Sulpice. Son temps n'offre rien d'égal à sa résignation et au martyr qu'on lui fit subir dans une prison.

31. Pendant que le père Lacombe était à la Bastille, l'official de Paris, Chéron, venait interroger la nouvelle recluse, qui s'était concilié l'affection et l'estime des Visitandines. Madame de Maintenon fut instruite des accusations portées contre une personne qui par ses vertus et ses malheurs avait le droit d'exciter de l'intérêt. Celui que prit à elle la fondatrice de Saint-Cyr, fut surtout déterminé par Madame de la Maisonfort, cousine de Madame Guyon, femme de beaucoup d'esprit et de mérite, et qui avait été placée dans cette maison pour y perfectionner l'éducation; mais la duchesse de

Divers incidents.

Béthune, née Fouquet, ensuite les duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, y eurent aussi une très grande part. Mme de Maintenon parla au roi de la pieuse amie de ces dames illustres, et elle obtint l'ordre de la mettre en liberté. La présentation eut lieu par l'entremise de ces mêmes personnes. La figure avantageuse et prévenante de Mme Guyon, ses infortunes qu'elle soutenait avec courage, son éloquence entraînante lorsqu'elle parlait de Dieu, tout concourut à fixer sur elle l'admiration et l'attachement de la femme puissante qui jouait un si grand rôle à la cour de Louis XIV. Madame de Miramion, d'un autre côté, ayant commencé par s'assurer elle-même de la pureté des intentions et des discours de celle qui avait été l'objet de la sévérité de l'archevêque de Paris, en vint au point de la recevoir, malgré lui, dans sa communauté. De temps en temps, madame Guyon, qui aimait surtout à instruire et à dogmatiser, se rendait à Saint-Cyr, où l'on avait une grande prédilection pour ses ouvrages et pour ses entretiens. Ce fut là qu'elle fit connaissance avec l'abbé de Fénelon. Une extrême douceur de langage et de manières, la même piété tendre et affectueuse, le même désir exagéré et une perfection plus qu'humaine, enfin tant de conformité de sentiments et de caractère établirent entre elle et lui une amitié aussi pure que sincère. Bientôt madame Guyon prit sur Fénelon cet ascendant dont ne triomphent pas toujours, les personnes même d'un esprit et d'un mérite supérieurs. C'est alors que s'éleva ou que s'accentua d'avantage l'accusation de quiétisme. Godet Desmarais, évêque de Chartres, était, avec l'abbé de Fénelon, directeur de Saint-Cyr ; il était de plus, celui de madame de Maintenon. Consulté par elle sur les nouvelles maximes qui commençaient à se répandre, il en prit connaissance, conçut des inquiétudes et en fit naître dans l'esprit de sa pénitente ; de son côté Fénelon la tranquilisait. Inquiète elle demanda l'avis du P. Bourdaloue. Le savant Jésuite ne fut point favorable à cette doctrine, qui n'était pas, disait-il, selon la science, et qui supprimait tous les actes particuliers et pratiques de la religion, en se bornant à un simple acte de contemplation ou d'oraison passive. Mais madame de Maintenon, sûre au fond, de la pureté des sentiments de son amie, ne se déci-

dait pas. Cependant les théologiens, les casuistes, examinèrent ce qui était en question ; il s'ensuivit que Madame Guyon fut invitée à s'abstenir de toute visite à Saint-Cyr. Mais si les confesseurs avaient murmuré de sa présence, les dames de cette maison murmuraient bien plus depuis qu'on la leur avait enlevée. Il s'établit entre elle et la maison de Saint-Cyr un commerce de lettres fort édifiant. Les manuscrits de ses ouvrages circulaient dans la communauté. Enfin l'archevêque de Paris menaça de renouveler ses poursuites ; sur l'avis de sa principale protectrice, madame Guyon se choisit une retraite que devaient connaître seulement son gendre Fouquet, l'abbé de Fénelon et ses deux amis, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

32. Cette femme eut pu se croire à l'abri des orages, mais quand les passions suivent une piste, rien ne peut les désarmer et les fatiguer. En son absence, on ne critiqua que plus fort les erreurs et les dangers de ses ouvrages ; quelques-uns accusèrent même ses intentions et sa vertu. Alors elle demanda d'être jugée par une commission composée moitié d'ecclésiastiques, moitié de laïques. Bossuet, reconnu pour le juge naturel de toutes les questions de doctrine, fut désigné le premier ; sur la demande de la prévenue, on lui adjoignit Noailles, évêque de Châlons, et Tronson, supérieur de Saint-Sulpice ; mais on refusa, à son grand chagrin, les trois juges laïques qu'elle désirait. Les conférences de la commission s'ouvrirent au séminaire d'Ivry. Dans la vie de madame Guyon écrite par elle-même, il est dit que Bossuet se rendit maître de la discussion et mit la prévenue dans l'impossibilité de se défendre ; on ajoute même qu'il la traita avec une dureté peu épiscopale ; mais ces allégations ne sont pas confirmées par tous les rapports du temps. La vérité est que Bossuet trouvait *qu'il y allait de toute la religion* et que cette controverse, suivant l'expression de son historien, l'entraîna *à se montrer homme une seule fois dans sa vie.* Cependant lorsqu'il prit connaissance des ouvrages de l'amie de Fénelon, il n'avait aucune prévention, ni contre sa personne, ni contre sa vie. Harlay se méfia probablement du résultat des conférences ; avant qu'elles fussent terminées, il se hâta de reprouver en 1695, par une ordonnance,

Conférences d'Ivry.

les livres et les maximes de madame Guyon. Cette dame se trouvait alors à Sainte Marie de Meaux, sous la surveillance de Bossuet. Sa doctrine, jugée répréhensible, subit une censure de trente articles. Le chef des conférences exigea que Fénelon, récemment nommé à l'archevêché de Cambrai et qui avait fini par s'associer aux trois commissaires, signât cette censure. Fénelon le fit, d'abord par déférence, puis par persuasion, une fois qu'on lui eut accordé d'ajouter quatre articles explicatifs, Madame Guyon signa ensuite les articles de la censure ; il fut décidé qu'elle sortirait du couvent avec le plein consentement de l'évêque de Meaux ; et elle en sortit, en effet, en juillet 1695, munie d'un certificat favorable de Bossuet lui-même.

Rigueurs. 33. Une fois sortie, elle continua de parler et, sauf les erreurs connues, à propager ses doctrines. Le 27 décembre suivant, on la conduisit à Vincennes, et peu après à la Bastille, punition sévère, excessive même ; mais son zèle et quelques torts envers Bossuet avaient fortement indisposé les esprits. Une autre circonstance donnait plus d'importance à cette affaire, c'était le refus de Fénelon d'approuver l'instruction de Bossuet sur les états d'oraison, comme si un évêque avait besoin qu'un de ses égaux approuve ses pastorales. Fénelon trouvait que madame Guyon était indignement traitée ; il déclara « qu'il avait promis de condamner les erreurs de madame Guyon, mais non sa personne ; qu'il témoignait publiquement son estime pour cette dame et que, sur ce point, il ne fléchirait jamais ; qu'il ne pouvait dénoncer à l'Église, comme digne du feu, celle qui n'avait d'autre tort à ses yeux que de ne pas s'être expliquée assez clairement ; qu'il connaissait suffisamment ses sentiments pour suppléer aux expressions ; que, d'après cela, à cause de ses sentiments, il ne condamnait pas ses expressions. » Le successeur de Harlay, Noailles convaincu qu'il suffit d'éclairer, sans les punir, ceux qui ne font que se tromper, obtint que madame Guyon sortirait de la Bastille et serait placée dans une maison de Vaugirard, sous la direction, peu favorable, du curé de Saint-Sulpice et sous la surveillance de deux femmes. Le 28 août 1696, elle signa une déclaration qu'on lui présenta. Cependant on arrachait à la faiblesse du

P. Lacombe, un écrit où il exhortait madame Guyon à se repentir de leur coupable intimité. Aussitôt que cette pièce lui fut communiquée, elle y vit uniquement le résultat de la violence ou du délire ; en effet, le P. Lacombe mourut fou à Charenton, quelque temps après. L'écrit en question ayant été montré au roi, il considéra la femme qui lui avait était signalée d'une manière si fâcheuse, comme une extravagante corrompue, les duchesses ses amies comme séduites elles-mêmes, Fénelon comme un fanatique et un protecteur du vice et jusqu'à Madame de Maintenon comme complice du mal. Madame Guyon fut remise à la Bastille en 1698 ; elle ne devait plus en sortir qu'en 1701 ou 1703 ; après quoi elle fut reléguée près de Blois où elle mourut en 1717, dans les sentiments de la plus tendre piété. Dans ses rapports de fille, de femme, de mère ou d'amie, elle n'avait jamais mérité que l'estime générale, et si elle était rompue aux subtilités mystiques, elle n'était guère moins entendue aux affaires.

Erreurs de Madame Guyon.

34. Cependant, on ne peut douter que, dans ses quarante volumes, elle n'ait commis plus d'une erreur. Au premier abord, Bossuet avait trouvé ses ouvrages *pleins de lumière et d'onction* ; après un examen approfondi, il y reconnut, sur quelques points, une certaine conformité avec les erreurs de Molinos, les principales erreurs qu'il y remarqua, peuvent se ramener aux quatre suivantes :

1° La perfection de l'homme même dès cette vie, consiste dans un acte continuel de contemplation et d'amour, qui renferme en lui seul tous les actes de la religion, et qui, une fois produit, subsiste toujours, à moins qu'on ne le révoque expressément. Le principe souvent supposé ou expliqué dans les écrits de madame Guyon, est énoncé en termes formels, dans une lettre imprimée à la suite de son ouvrage intitulé : *Moyen court et très facile de faire oraison.* « Je voudrais, dit le père Falconi, auteur de cette lettre, que tous vos jours, tous vos mois, toutes vos années, et votre vie tout entière, fut employée dans un acte continuel de contemplation, avec une foi la plus simple, et un amour le plus pur qu'il serait possible..... En cette disposition, quand vous vous mettrez en prière, il ne sera pas toujours nécessaire de vous donner à Dieu de

nouveau, puisque vous l'avez déjà fait : car, comme si vous donniez un diamant à votre amie, après l'avoir mis entre ses mains, il ne faudrait plus lui dire et lui répéter tous les jours que vous lui donnez cette bague, que vous lui en faites un présent, il ne faudrait que la laisser entre ses mains sans la reprendre, ainsi quand une fois vous vous êtes absolument mise entre les mains de Notre-Seigneur par un amoureux abandon, vous n'avez qu'à demeurer là, etc. » (1)

2° Il suit de ce principe, et la nouvelle mystique paraît en conclure, qu'une âme arrivée à la perfection n'est plus obligée aux actes explicites, distingués de la charité : qu'elle doit supprimer généralement et sans exception tous les actes de sa propre industrie, comme contraires au parfait repos en Dieu. (2) « Il faut, dit-elle, seconder le dessein de Dieu, qui est de *dépouiller l'âme de ses propres opérations*, pour substituer les siennes en leur place. Laissez-le donc faire et ne vous liez à rien par vous-même ; quelque bon qu'il paraisse, il n'est pas tel alors pour vous, s'il vous détourne de ce que Dieu veut de vous......... Il faut que tout ce qui est de l'homme et de sa propre industrie, pour noble et relevé qu'il puisse être, il faut, dis-je, *que tout cela meure*. » (3)

3° Dans ce même état de perfection, l'âme doit être indifférente à

(1) Lettre du P. Falconi, à la suite du *Moyen court*, p. 157.

(2) La Bruyère a spirituellement résumé les doctrines du quiétisme dans une parodie de l'*Oraison dominicale :*

« Dieu qui n'êtes pas plus au ciel que sur la terre et dans les enfers, qui êtes présent partout, je ne veux ni ne désire que votre nom soit sanctifié ; vous savez ce qui nous convient, si vous voulez qu'il le soit, il le sera, sans que je le veuille et le désire : que votre royaume arrive ou n'arrive pas, cela m'est indifférent. Je ne vous demande pas aussi que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel, elle le sera malgré que j'en aie ; c'est à moi à m'y résigner. Donnez-nous à tous notre pain de tous les jours, qui est en votre grâce, ou ne nous le donnez pas ; je ne souhaite de l'avoir ni d'en être privée : de même, si vous me pardonnez mes crimes comme je pardonne à ceux qui m'ont offensée, tant mieux ; si vous m'en punissez au contraire par la damnation, tant mieux encore, puisque c'est votre bon plaisir ; enfin, mon Dieu, je suis trop abandonnée à votre volonté pour vous prier de me délivrer des tentations et du péché. »

(3) *Moyen court de faire oraison*, n°s 17 et 24.

toutes choses, pour le corps et pour l'âme, pour les biens temporels et éternels. « Pour la pratique de l'abandon, elle doit être de perdre sans cesse toute volonté propre dans la volonté de Dieu ; renoncer à toutes les inclinations particulières, quelques bonnes qu'elles paraissent, sitôt qu'on les sent naître, pour se mettre dans l'indifférence ; et ne vouloir que ce que Dieu a voulu dès son éternité ; être indifférent à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'âme *pour les biens temporels et éternels* ; laisser le passé dans l'oubli, l'avenir à la Providence, et de donner le présent à Dieu etc. » (1)

4° Dans l'état de la contemplation parfaite, l'âme doit rejeter toutes les idées distinctes, et par conséquent la pensée même des attributs de Dieu et des mystères de Jésus-Christ. « Dès que l'âme commence de recouler à son Dieu comme un fleuve dans son origine, elle doit être toute perdue et abimée en lui, il faut même alors qu'elle perde la vue aperçue de Dieu, et toute connaissance distincte, pour petite qu'elle soit..... Alors, une âme, sans avoir pensé à aucun état de Jésus-Christ, depuis les dix et vingt ans, conserve toute la force de cette pensée, imprimée en elle-même par état. » (2)

Quelque répréhensible que fussent les écrits de madame Guyon, il faut rendre justice à la pureté de ses intentions et de ses mœurs. Jamais elle n'avait songé à reproduire la doctrine licencieuse de Molinos ; et les perquisitions sévères qui furent faites dans les divers lieux qu'elle avait successivement habités, n'aboutirént qu'à démontrer son innocence, contre les calomnies atroces, par lesquelles on avait tâché de la flétrir. (3)

Il est également certain, d'après le témoignage même des prélats qui s'élevèrent avec le plus de sévérité contre ses écrits, que, malgré l'inexactitude de son langage, ses sentiments intérieurs paraissent avoir toujours été purs ; et que, bien loin de prendre à la rigueur les expressions répréhensibles de ses livres, elle désavoua constamment toutes les erreurs qu'elle pouvait y avoir enseignées, contre son intention. Tous ceux qui l'ont connue, dit le père d'A-

(1) *Moyen court*, etc, n° 6.
(2) *Interprétation du Cantique des Cantiques*, Ch. VI, n° 4.
(3) *Hist. de Fénelon*, Liv. II, n°s 35, 45, 56; Liv. III, n°s 2, 3, et 4.

vrigny, avouent qu'il est difficile d'avoir plus d'esprit, et que personne ne parlait mieux des choses de Dieu. Ce fut par là qu'elle surprit l'estime des plus gens de bien et des plus éclairés, dont quelques-uns eurent bien de la peine à revenir de leurs préventions. Ils la mettaient au nombre de ces mystiques, qui, portant le mystère de la foi dans une conscience pure, ont plus péché dans les termes que dans la chose ; véritablement aussi savants dans les voies intérieures, qu'incapables d'en instruire les autres, avec l'exactitude et la précision que demande la théologie. (1) »

Ces observations, bien suffisantes sans doute pour justifier la personne et les intentions de madame Guyon, sont de plus en plus confirmées par la protestation qu'on lit à la tête de son testament, et dans laquelle non contente de renouveler tous les témoignages de soumission qu'elle avait donnés pendant sa vie, elle désavoue expressément plusieurs des écrits qu'on lui avait attribués. « Je proteste, dit-elle, que je meure fille de l'Église catholique, apostolique et romaine ; que je n'ai jamais voulu m'écarter de ses sentiments ; que, depuis que j'ai eu l'usage parfait de la raison, je n'ai pas été un moment sans être prête, au moins de volonté, à répandre pour elle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, comme je l'ai toujours protesté en toute occasion et en toute rencontre, comme je l'ai toujours signé et déclaré autant de fois que je l'ai pu ; ayant toujours soumis les livres et écrits que j'ai faits, à la sainte Eglise ma mère, pour laquelle j'ai toujours eu, ai et aurai avec la grâce de Dieu, un attachement inviolable et une obéissance aveugle ; n'ayant point d'autres sentiments, et n'en voulant admettre aucun autre que les siens ; condamnant sans nulle restriction, tout ce qu'elle condamne, ainsi que je l'ai toujours fait. Je dois à la vérité, et pour ma justification, protester avec serment, qu'on a rendu de faux témoignages contre moi, *ajoutant à mes écrits, me faisant dire et penser ce à quoi je n'avais jamais pensé, et dont j'étais infiniment éloignée* : qu'on a contrefait mon écriture diverses fois, qu'on a joint la calomnie à la fausseté, me faisant des interrogatoires captieux, ne voulant point écrire ce qui me justifiait, ajoutant à mes

(1) *D'Avrigny, Mémoires chronologiques*, octobre 1694.

réponses, mettant ce que je ne disais pas, et supprimant les faits véritables. Je ne dis rien des autres choses, parce que je pardonne tout, et de tout mon cœur, ne voulant pas même en conserver le souvenir. » (1)

35. Mme Guyon, bien que femme distinguée, est moins célèbre par elle-même, que par la lutte dont elle fut la cause occasionnelle entre Bossuet et Fénelon. Nous devons parler maintenant de ce combat et dire un mot sur chacun de ces grands hommes. — Jacques-Bénigne Bossuet naquit à Dijon, diocèse de Langres, en 1627, d'une famille noble et ancienne. A huit ans, il reçut la tonsure des mains de Sébastien Zamet et fut, à treize ans, pourvu d'un canonicat à Metz. Les Jésuites furent ses premiers maîtres ; il étudia ensuite la philosophie au collège de Navarre et prit ses grades avec un succès qui pressa le grand Condé de se mesurer avec le jeune maître ès-arts. Une fois docteur, il fut nommé archidiacre de Metz, s'y retira pour étudier, réfuta et convertit le pasteur protestant Ferry, et donna dès lors l'*Exposition de la foi catholique*, synthèse courte et substantielle, qui devait dessiller les yeux d'un grand nombre de protestants. A partir de 1660, Bossuet brilla dans la chaire chrétienne, fut nommé précepteur du Dauphin, évêque de Condom en 1670, et prit part aux controverses de son temps. Comme orateur, Bossuet prêcha des instructions familières, de grands sermons, des panégyriques et des éloges funèbres. On peut dire qu'il est le créateur de ce dernier genre et qu'il l'a porté au plus haut point de perfection. Les anciens n'ont rien qui en donne l'idée ; ils se connaissaient trop pour s'admirer et ignoraient d'ailleurs les grandeurs de l'humaine destinée ; les modernes ont produit quelques œuvres de sentiment et de délicatesse ; mais rien qui approche des splendeurs de Bossuet. Dans le panégyrique, Bossuet excelle comme dans l'oraison funèbre : il saisit bien le trait caractérisque de son héros et le fait ressortir par un relief magnifique. Dans le sermon, il pose son sujet dans l'exorde, le ramasse dans une proposition, en développe les diverses parties et concentre toute sa force dans la péroraison. Dans le ser- Bossuet.

(1) Ramsay, *Hist. de la vie et des écrits de Fénelon*, p. 80.

mon et dans l'instruction familière, il comptait sur les bonnes fortunes de l'improvisation et, par le prestige de l'action, il augmentait singulièrement la puissance de sa parole. Il est fâcheux qu'on n'ait pas publié les canevas de Bossuet avec les développements frustes qu'il en faisait; la main qui les a achevés fait regretter souvent la sublimité de ces ébauches. Bossuet est le type de l'orateur chrétien, nourri de la manne des Écritures et de la mœlle des Pères, doué d'ailleurs d'un génie qui transporte, simple pourtant, parfois presque naïf, mais terrible dans ses accents, quand il abat la vanité humaine et fait servir à notre instruction les trophées de la mort.

Bossuet fut, en 1670, précepteur du Dauphin, avec Montausier, *fou à force d'être sage*, disait sa femme et Huet, depuis évêque d'Avranches, éditeur des latins *ad usum delphini*. S'il faut en croire Saint-Simon, le Dauphin ne pouvait guère profiter des leçons. « Doux par paresse et dur au fond, avec un extérieur de bonté qui ne portait que sur des subalternes, de caractère il n'en avait aucun, de sens assez, de la dignité, par imitation du roi, de l'opiniâtreté sans mesure. Son peu de lumière s'éteignit sous la rigueur d'une éducation austère et dure, qui donna le dernier poids à sa timidité naturelle, et le dernier degré d'aversion pour toute espèce, non pas de travail et d'étude, mais d'amusement d'esprit. » Bossuet composa, pour son royal éleve, des grammaires, un *Logique*, la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, le *Discours sur l'Histoire universelle* et la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Ce sont des ouvrages admirables, mais plus à la portée des savants, que d'un élève trop jeune et trop peu appliqué, même quand il n'eut pas été médiocre. On a reproché au *Discours* de s'arrêter à Charlemagne et à la *Politique* d'emprunter ses exemples exclusivement à l'histoire du peuple juif : il y avait plus et mieux à faire pour former un prince qui devait commander à un peuple chrétien et pour arrêter la royauté française sur le penchant de l'absolutisme. Ces observations, dont la justesse n'est pas contestable, ne retombent pas en tout sur Bossuet ; Bossuet était homme, il payait le tribut aux idées de son temps ; ce qu'il a en propre fait l'excellence de

ces ouvrages qui pêchent moins par ce qu'ils disent que parce qu'ils omettent. — Evêque de Condom, puis évêque de Meaux, en 1681, Bossuet fut, pour son diocèse, l'ouvrier qu'on ne peut confondre. Séminaires, missions, conférences, visites pastorales, il n'y avait rien au-dessous de lui, ni au-dessus. Ce fut pour d'humbles religieuses, qu'il composa ces admirables *Élévations sur les mystères* et les *Méditations sur les Évangiles.* En outre, il rédigea le *Catéchisme diocésain*, publia une *Instruction pour les nouvelles converties* et une *Lettre sur la Communion pascale.* Nous savons qu'il alla, jusqu'à huit fois, faire ses retraites à la Trappe. — L'activité de Bossuet comme controversiste tint tête à toutes les attaques. Indépendamment de la controverse sur le quiétisme, il eut, hélas ! trop grande part aux affaires du gallicanisme, réfuta Ellies Dupin et Richard Simon, travailla au projet de réunion des protestants et écrivit contre eux des ouvrages, qui sont des modèles du genre, savoir : l'*Histoire des variations*, les *Avertissements*, les *Instructions sur les promesses de l'Église*, l'*Explication de l'Apocalypse* et la *Conférence avec Claude.* On dit qu'il y trembla, non qu'il ne fût sûr de lui-même, mais parce qu'il craignait de n'être pas compris. Sa victoire fut, au contraire, assez visible, pour que Mlle de Duras se convertit au sortir de la conférence. Dans la vie privée, Bossuet était affectueux, quoique grave ; ses mœurs étaient sévères ; son application au travail constante. En jouant sur son nom, on l'a appelé *Bos suetus aratro.* Son jardinier lui disait plaisamment : « Oh ! si je plantais des Augustin et des Chrysostôme, vous viendriez les voir ; mais, pour vos arbres, vous ne vous en souciez guère. » Ce grand homme, devait être enlevé à son diocèse, à la France et à l'Église, en 1704. Bossuet est, sans contredit, le plus grand écrivain français ; on l'a appelé longtemps le *dernier des Pères*, mais il ne l'est plus, et son gallicanisme aujourd'hui frappé par un concile, l'empêche de l'avoir jamais été (1). Je n'ai pas autrement rendu compte des principaux écrits de Bossuet, parce que tout le monde les connaît ; et je ne les loue pas, parce qu'ils sont au-dessus de la louange.

(1) Cf. *Histoire de Bossuet*, par l'abbé Réaume, chanoine de Meaux, 3 vol. in-8.

Fénelon. 36. L'homme qui devait jeter sur la dernière période du règne de Louis XIV, le plus doux et le plus pur éclat, François de Salignac de Lamotte-Fénelon naquit le 6 août 1651, au château de Fénelon en Périgord. Sa famille était ancienne, également distinguée dans l'Église et dans l'État, mais pauvre. Des inclinations heureuses, un naturel doux, joint à une grande vivacité d'esprit furent les premiers présages de ses vertus et de ses talents. Après des études commencées dans la maison paternelle, il fut à l'âge de douze ans envoyé à l'université de Cahors, où il fit ses humanités et commença sa philosophie. C'est alors qu'un de ses oncles, le marquis Antoine de Fénelon, lieutenant-général, le fit entrer à Paris, au collège du Plessis, pour y achever sa philosophie et aborder la théologie. Les brillantes facultés du jeune étudiant le firent bien vite remarquer dans la société de son oncle ; à quinze ans, il donna un sermon fort applaudi. Mais le marquis, homme d'un rare bon sens en même temps que d'une haute vertu, redoutant pour son neveu cette réputation prématurée, le plaça au séminaire de Saint-Sulpice, où il put, dans le calme de la retraite, se former à l'esprit ecclésiastique et se préparer au sacerdoce. Ordonné prêtre en 1675 sa foi lui inspirait d'aller prêcher l'Evangile au Canada : c'était alors la plus dangereuse mission ; des découvertes récentes porteraient à penser qu'il y alla. Fénelon songea ensuite au Levant ; il voulait, cédant à l'attrait des souvenirs classiques, planter la croix sur le tombeau d'Homère. La délicatesse de sa santé mit obstacle à ces desseins. Fénelon fut nommé supérieur des Nouvelles catholiques, congrégation de femmes vouées à l'instruction des protestantes récemment converties, où qu'on espérait ramener à la foi, De 1678 à 1689, il garda ces obscures fonctions sans chercher à se produire par l'intrigue ou à briguer les dignités ecclésiastiques, ainsi que cela se pratiquait trop souvent de son temps. C'est dans cette période de sa vie qu'il fut mis, par les soins du marquis son oncle, en rapport avec le duc de Beauvilliers, qui devait lui être toujours si attaché, et qu'il se lia avec Bossuet, alors dans tout l'éclat de sa renommée. L'évêque de Meaux, qui appréciait Fénelon, et l'avait même fait prêcher dans sa cathédrale (1683) proposa

à Louis XIV après la révocation de l'édit de Nantes (1685), de le mettre à la tête de la mission qu'il était question d'envoyer en Saintonge pour convertir les protestants. Fénelon, que son ministère aux *Nouvelles catholiques* avait préparé à cet apostolat, choisit ses collaborateurs, et fit prévaloir la douceur sur les mesures de rigueur usitées en d'autres provinces ; il se concilia partout où il passait l'affection des peuples. Cependant, l'année suivante, il se fit rappeler à Paris, et, après avoir rendu compte au roi de sa mission et fait ressortir le mérite de ses auxiliaires il rentra aux *Nouvelles catholiques*, et ne reparut que plus tard à la Cour. L'archevêque de Paris, de Harlay, lui tenant rigueur du peu d'empressement qu'il mettait auprès de lui, le fit exclure de l'évêché de Poitiers et de celui de la Rochelle, auxquels ses succès avec les protestants le destinaient naturellement. Les petites considérations perdent parfois les grands hommes.

Le second dauphin et deux petits-fils de Louis XIV sortaient alors de la première enfance ; il fallait un précepteur. Ce préceptorat était un poste ambitionné ; c'était chose grave et difficile d'élever les enfants de France et de former un roi. Louis XIV nomma l'homme le plus vertueux de sa cour, le duc de Beauvilliers. Le duc, laissé libre de désigner les personnes qui entoureraient les princes, offrit à son ami, l'abbé de Fénelon, âgé alors de trente-huit ans, la charge de précepteur. Ce choix fut applaudi par la France entière ; l'académie d'Angers rendit, au précepteur, un solennel hommage. Fénelon fit nommer son plus ancien ami l'abbé de Langeron, lecteur des princes, et leur donna pour sous-précepteurs, son neveu, l'abbé de Beaumont, et un de ses collaborateurs en Saintonge, l'abbé Cl. Fleury, qui avait déjà fait l'éducation des princes de Conti et du comte de Vermandois. La tâche acceptée par Fénelon et sa responsabilité étaient lourdes, surtout en ce qui regardait le duc de Bourgogne. Il s'agissait de préparer un souverain à la France, et le médiocre succès obtenu par Bossuet avec le père du jeune prince n'était pas fait pour encourager. Sans doute, le duc de Bourgogne avait une intelligence peu commune, mais son caractère était loin de faire supposer qu'il dut un jour réaliser l'i-

déal de la royauté, telle que la concevait Fénelon. « Mgr le duc de Bourgogne, dit Saint-Simon, était né avec un naturel à faire trembler. Il était fougueux jusqu'à vouloir briser ses pendules, lorsqu'elles sonnaient l'heure qui l'appelait à ce qu'il ne voulait pas et jusqu'à s'emporter de la plus étrange manière contre la pluie, quand elle s'opposait à ce qu'il voulait faire. La résistance le mettait en fureur... D'ailleurs un goût ardent le portait à tout ce qui est défendu au corps et à l'esprit. La raillerie était d'autant plus cruelle qu'elle était plus spirituelle et plus salée, et qu'il attrapait tous les ridicules avec justesse... Tout ce qui est plaisir, il l'aimait avec une passion violente, et tout cela avec plus d'orgueil et de hauteur qu'on n'en peut exprimer. » Fénelon se mit à l'œuvre avec un dévouement de tous les instants donnant des devoirs en rapport avec les dispositions morales de son élève, s'astreignant à composer lui-même les sujets de thèmes ou de versions, préoccupé de donner à son enseignement une partie morale et d'étouffer dans le cœur de son élève, la semence des vices tout en cultivant ses brillantes qualités. Dieu aidant, par sa fermeté, mêlée de douceur, et par le souci de sa dignité, il y réussit. A onze ans, le duc de Bourgogne avait lu Tite-Live en entier, et étonnait Bossuet par sa précocité. Quant à son caractère, son changement tient du miracle. « Le prodige est, dit Saint-Simon, qu'en très peu de temps la dévotion et la grâce en firent un autre homme et changèrent tant et de si redoutables défauts en vertus parfaitement contraires. » (1)

L'esprit, essentiellement pratique de Fénelon s'est peint dans ses ouvrages. Aumônier des Nouvelles catholiques, il prépara pendant dix ans son petit traité *De l'éducation des filles*. Ce livre, devant lequel pâlira éternellement l'*Emile* de Rousseau, était alors et serait encore aujourd'hui un ouvrage de circonstance. Fénelon ne veut pas, comme Montaigne et Molière, que la femme sache simplement soigner un pot-au-feu et raccommoder un haut de chausses ; il lui faut une éducation forte, une instruction religieuse et une pratique à toute main. On croit aujourd'hui une fille bien élevée pourvu qu'elle soit à la mode, qu'elle connaisse le roman du jour, la musi-

(1) Dr Urbain, *Études sur les classiques français*, t. II, p. 440.

que, la danse et la broderie ; je ne parle pas de celles qui se livrent à la gymnastique en maillot. Qui donc nous donnera des Fénelon pour faire disparaître cette grande pitié ? — Missionnaire dans le Poitou, Fénelon écrit le traité du *Ministère des pasteurs* ; c'est un argument de prescriptions fondé sur le défaut de mission légitime et exposé avec cette modération qui était dans le cœur et dans l'esprit du jeune auteur. — Précepteur des princes, Fénelon ne compose pas, comme Bossuet, de grands ouvrages, mais d'admirables *Fables*, des *Dialogues des morts*, le *Télémaque*, qui sont, en d'autres genres, des chefs-d'œuvre. Quand les princes grandissent, viennent les ouvrages plus graves sur les devoirs d'un souverain, les principes de la politique chrétienne, les droits de l'Église. Sous ce rapport, Fénelon vit plus clair que Bossuet : il combattit de toutes les forces de son âme, la grande aberration gallicane et, par l'ensemble de ses idées, il réagit fortement contre les tendances absolutistes de la royauté. La meilleure preuve de son sens pratique, ce fut le succès de son préceptorat. Mais Dieu ne voulait que nous montrer le duc de Bourgogne et nous eûmes Louis XV. — Fénelon fut aussi, comme Bossuet, controversiste et tourna toutes ses forces contre le jansénisme. Bossuet avait dit des Réflexions morales de Quesnel : « Il suffit d'ouvrir ce livre, pour y trouver, avec le recueil des plus belles pensées des saints, tout ce qu'on peut désirer pour l'édification, pour l'instruction et la consolation des fidèles. » Fénelon qui discerna mieux le venin du jansénisme, déploya contre les Jansénistes, les saintes ardeurs d'un Père de l'Église : il écrit sept volumes pour les combattre ; il publie deux mandements pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et adresse, au pape Clément XI, un mémoire secret où il signale les forces, les intelligences et les ruses du parti jansénien. On sent tressaillir son âme rien qu'à l'entendre parler de l'Église Romaine.

Les services de Fénelon ne restèrent pas sans récompense ; en 1695, il fut nommé archevêque de Cambrai et consacré par Bossuet. A la tête de ce grand diocèse, Fénelon sut se faire aimer comme à la cour. Quand son palais fut brûlé, il se contenta de dire : « Il vaut mieux que cela m'arrive qu'à la chaumière d'un paysan. » L'histoire

de la vache perdue en dit plus que tout éloge, et, si le fait n'est pas vrai, il dit assez ce que l'on pensait du personnage. L'affaire du quiétisme amena les malheurs et les disgrâces ; la publication du *Télémaque* acheva de lui aliéner Louis XIV. Les malins, — il y en a partout, — trouvèrent la Montespan dans Calypso, la Fontange dans Eucharis, la duchesse de Bourgogne dans Antiope, Louvois, dans Protésilas, le roi Jacques dans Idomenée et Louis XIV dans Sésostris. Le Sésostris français, qui tenait Fénelon pour chimérique parce qu'il n'était pas servile, n'eut garde de l'oublier. Fénelon ne reparut plus à la cour. « Son genre de vie vraiment épiscopal et où l'austérité et la simplicité trouvaient place au milieu de la splendeur indispensable à son rang, (1) son zèle apostolique, son amour pour les petites gens qu'il ne dédaignait pas de catéchiser, son administration, à la fois conciliante et ferme, lui attirèrent, dit excellemment le docteur Urbain, tous les respects et toutes les sympathies. La situation de la ville archiépiscopale le mit en rapport avec les armées françaises et les troupes ennemies : sa générosité dans les malheurs de la France, sa compassion pour toutes les souffrances le firent aimer et vénérer de toute l'Europe. Son exil mit le couronnement à sa gloire, et servit à mettre en lumière toutes les ressources de son génie, toutes les qualités de sa belle âme. Ses amis, choses rares, lui restèrent fidèles dans sa disgrâce. Le duc de Bourgogne le consultait autant qu'il le pouvait. Plus tard, quand la mort du Dauphin rapprocha du trône l'élève de Fénelon, les courtisans, prévoyant que bientôt son précepteur serait à la tête des affaires et le maître des grâces, s'empressèrent de nouveau autour de l'exilé, et Cambrai fut rempli de visiteurs intéressés ; pour Fénelon, il songea, de concert avec ses amis les ducs de Chevreuse, de Chaulnes et de Beauvilliers, à préparer à la France un régime réparateur. Mais ses espérances s'évanouirent bientôt, car le duc de Bourgogne, dont il avait cherché à faire un prince accompli, mourut à vingt-neuf ans (1712). Déjà, en 1710, Fénelon avait perdu son vieil ami,

(1) Voir le témoignage que lui rend à ce propos Saint-Simon, et une lettre écrite par l'abbé Le Dieu, ancien secrétaire de Bossuet (Ap. BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 260-268).

associé à ses infortunes, l'abbé de Langeron ; bientôt après, moururent les duc de Chevreuse (1712) et de Beauvilliers (1714). Ces coups redoublés brisaient le cœur de l'archevêque et le détachaient, de la terre. Néanmoins, toujours attentif aux devoirs de sa charge, il faisait la visite de son diocèse, quand, à la suite d'un accident de voiture, il prit la fièvre, et mourut saintement au bout de quelques jours (7 janvier 1715) âgé de soixante-quatre ans. Tout était si exactement réglé chez lui, dit Saint-Simon, qu'il mourut sans devoir un sou, et sans nul argent. C'est son plus bel éloge. La haine de Louis XIV n'avait pas désarmé : Fénelon n'eut point d'oraison funèbre ; son successeur à l'Académie, de Boze, pas plus que Dacier, n'osèrent, en faisant son éloge, prononcer le nom de *Télémaque*. Qu'importe ? La mort de Fénelon fut pleurée, même dans les Pays-Bas et par les protestants, et depuis lors sa gloire, consacrée par le malheur, n'a pas cessé de briller d'un pur et doux éclat. Les séductions de son esprit, les grâces de son style, l'élévation de sa philosophie, l'honnêteté de sa politique, les nobles et touchantes qualités de son cœur auront toujours des admirateurs.

37. Bossuet et Fénelon avaient vécu longtemps dans une étroite amitié : ces deux hommes se complétaient l'un par l'autre et devaient naturellement se complaire. Un léger dissentiment se produisit entre eux à propos du quiétisme. Bossuet était alors assez peu versé dans la théologie mystique et avouait n'avoir même pas lu Ste-Thérèse, chose à peine croyable d'un esprit si ouvert ; dans cette rencontre, il ne trouva pas, dans Fénelon beaucoup plus versé que lui dans ces matières, la même docilité qu'auparavant. Leur amitié cependant ne fut pas encore altérée, puisque, dans l'intervalle, Fénelon fut sacré par Bossuet. Le dissentiment s'accentua plus tard, quand Fénelon refusa de s'associer aux condamnations portées personnellement contre madame Guyon, par plusieurs prélats, notamment par Bossuet. Sans doute l'archevêque de Cambrai réprouvait plus que personne les principes pernicieux du quiétisme ; mais était-ce bien à lui, quand ces principes étaient inconnus dans son diocèse, à leur donner, par sa réprobation, une espèce de publicité, et à prendre ainsi parti contre une ancienne amie, dont il connaissait la

Dissentiment

droiture de pensée et la pureté d'intention. L'amour-propre de Bossuet fut froissé davantage encore, quand il eut composé, contre le quiétisme, son instruction sur les *états d'oraison* et que Fénelon, y trouvant, contre son ancienne amie, des accusations plus graves encore, refusa de l'approuver. On voit dans quel fouillis d'embarras les idées gallicanes jetaient ces grands esprits. On avait établi que le Pape n'était infaillible *ex cathedra* que par l'accession des évêques ; on devait en conclure, à plus forte raison, qu'un évêque qui n'était pas personnellement infaillible, avait besoin de l'accession de ses confrères pour se donner du crédit près de ses diocésains. Conclusion fausse, car un évêque du dehors n'est rien dans le diocèse d'un autre évêque, qu'un prélat respectable, mais nullement une autorité, sauf le cas d'action commune dans une métropole, par concile provincial, par exemple. L'approbation d'évêques étrangers n'était point requise pour donner plus de poids aux paroles de Bossuet ; cette approbation refusée devait le choquer, d'autant qu'elle était refusée pour de meilleures raisons, car cela prouve qu'il n'eût pas dû la solliciter. « Si elle a pu exagérer, écrivait éloquemment Fénelon, si j'ai connu à fond l'innocence de ses exagérations, si je sais ce qu'elle a voulu dire mieux que ses livres ne l'ont expliqué, si j'en suis convaincu par des preuves aussi décisives que les termes qu'on reprend dans ses livres sont équivoques, puis-je la diffamer contre ma conscience et me diffamer avec elle ? » Cette attitude si chevaleresque pouvait prêter à l'équivoque ; elle pouvait faire croire que Fénelon approuvait, en son for intérieur, les maximes du quiétisme. Fénelon avait promis d'expliquer ses sentiments, il s'y voyait en quelque sorte, contraint par les circonstances ; il résolut donc d'exprimer ses idées dans un livre doctrinal intitulé : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure.*

Les *Maximes des saints.*

38. Dans la pensée de Fénelon, ce livre, d'après son titre, devait comprendre essentiellement deux choses : 1° des extraits des auteurs mystiques ; 2° le commentaire qui en dégagerait théologiquement le sens positif. Fénelon l'écrivit comme il l'avait conçu ; son travail formait une compilation assez volumineuse ou la part de l'auteur se réduisait à fort peu de chose ; il eut pu même, sans engager sa

pensée, mettre en relief la pensée des pères. En homme pratique et désintéressé, Fénelon voulut s'engager d'avantage ; dans son travail de commentateur, au lieu de se borner à quelques conséquences, il établit, d'un côté, les principes du mysticisme légitime, de l'autre, les écarts du faux mysticisme. Ce travail terminé, bien que l'auteur, en sa qualité d'archevêque, n'eût pas besoin d'approbation, il chercha cependant des conseils amis. L'ouvrage fut donc soumis à Tronson, à Noailles, amis anciens ; mais non à Bossuet, car Fénelon ayant refusé d'approuver les *États d'oraison*, ne pouvait manifestement pas demander à Meaux, l'approbation de ses *Maximes.* Noailles, à qui le manuscrit fut envoyé, l'examina avec son meilleur théologien ; il donna maladroitement le conseil d'ôter, de l'ouvrage, pour diminuer la grosseur du volume, les nombreux passages des mystiques et de ne laisser subsister que la codification théologique, faite par Fénelon, de leurs maximes. De plus, il fit, sur cette seconde partie, quelques remarques à l'auteur qui corrigea tout en sa présence, et qui, disait Noailles, n'avait à ses yeux qu'un défaut, celui *d'être trop docile.* Cela fait, l'archevêque de Paris jugea *correct et utile* le travail de Fénelon. Toutefois, il désira que l'auteur le soumit à Pirot, docteur de Sorbonne, théologien consommé, qui avait été chargé, par Harlay, d'examiner les écrits de madame Guyon. Fénelon se conforma à ce vœu et modifia si bien tout ce que demandait cet habile critique, qu'à la fin celui-ci déclara le livre *tout d'or.* Tronson qui l'examina le dernier, l'approuva dans les mêmes termes que son archevêque. Or, non seulement on n'avait pas consulté Bossuet, mais on s'était caché de lui ; on craignait qu'il ne fît défendre l'ouvrage par le roi, et même en interdire la rédaction. On fit, au compte de Fénelon, mais non pas en son nom, une faute plus grave ; on voulut absolument que son livre parut avant celui de Bossuet et on réussit. Un grand orage allait éclater.

39. L'ouvrage parut en janvier 1697, la première impression ne fut pas favorable ; non que ceux qui en parlaient fussent à même d'apprécier ; mais sous cette question de haute théologie, il y avait une affaire de cour, une compétition d'amour-propre et d'intérêt ; Publication

or, dans ces conflits, les plus incapables sont toujours les plus âpres dans leurs jugements. « Le livre fait grand bruit, dit Bossuet, et je n'ai pas ouï nommer une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit, qu'il y a des choses hardies ; les autres, qu'il y en a d'insoutenables ; les autres, qu'il est écrit avec toute la délicatesse et toute la précaution imaginable, mais que le fond n'en est pas bon ; les autres que. dans un temps ou les faux mystiques font tant de mal, il ne fallait écrire que pour les condamner, et abandonner le vrai mystique à Dieu ; ceux-là ajoutent que le vrai est si rare et si peu nécessaire, et que le faux est si commun et si dangereux qu'on ne peut trop s'y opposer ». L'opinion publique se prononçait contre l'ouvrage ; le chancelier de Pontchartrain fit connaître tout ce bruit au roi. Bossuet en fit également, au roi, son rapport, s'excusant, paraît-il, de n'avoir pas dénoncé plus tôt le *fanatisme* de son confrère. Il eut été plus convenable et plus sage de dire simplement : « Je crois voir, dans le livre, des choses où l'auteur se trompe dangereusement et auxquelles je crois qu'il n'a pas fait assez d'attention ; mais nous éclaircirons avec une amitié cordiale ce qui pourrait nous diviser et l'on ne doit pas craindre qu'il refuse d'avoir égard à mes remarques, si elles sont fondées ». Un tel langage eut rassuré le prince, fait taire les critiques, et préparé un éclaircissement nécessaire à l'édification de l'Église. Bossuet avait promis d'entrer dans cette voie ; mais les remarques qu'il avait promises, il les ajourna d'abord par politique ; puis, quand il vit les esprits montés contre l'archevêque de Cambrai, il renonça même à les produire dans un cercle d'intimes. Louis XIV et Madame de Maintenon traitèrent les amis de Fénelon, comme si Fénelon eut été le dernier des hérétiques et le premier des criminels. Trois religieuses furent renvoyées de Saint-Cyr ; Langeron et Beaumont furent renvoyés de la cour ; le duc de Beauvilliers fut menacé de perdre sa place. C'était, pour les intrigues de la cour, autant de succès ; mais ces éclats ne montrent que mieux la grande part qu'avaient, dans cette affaire, les passions couvertes de susceptibilités d'orthodoxie. Fénelon ne demandait pas mieux que de réformer son livre sur les remarques de Bossuet ; il eut donné une

nouvelle édition et le livre eut fait son chemin tout seul. Au lieu de les lui communiquer, il les lui refusa et les communiqua à l'évêque de Chartres, un de ces hommes rudes en apparence, faibles au fond, dont on fait ce qu'on veut ; il les communiqua aussi à Noailles, à Tronson, à Pirot, approbateurs des *Maximes* et qui honnêtement ne pouvaient plus en être les censeurs. Entre eux ces prélats tinrent des conférences et consentirent à y admettre Fénelon, mais seulement lorsque les trois prélats, Bossuet et ses deux acolythes, eurent *arrêté* leur jugement sur les propositions *dignes de censure*, sur les qualifications *précises* qu'elles devaient recevoir et sur la *satisfaction* que Fénelon devait à l'Église par une *rétractation* formelle. Quant aux explications que Fénelon offrait, elles furent refusées, bien qu'elles fussent exactes et que leur admission eut dû terminer l'affaire. Bossuet voulait outrager Fénelon ; Fénelon refusa de conférer avec Bossuet, puis y consentit, mais à condition que des théologiens seraient présents, que chacun parlerait à son tour, que les réponses seraient écrites séance tenante et que, sous prétexte de conférer sur des points de doctrine, Bossuet s'abstiendrait de se poser en examinateur du livre des *Maximes*, qui, en effet, canoniquement, n'était nullement soumis à sa juridiction. Les conférences furent rompues ; Fénelon déféra son affaire au souverain pontife. Par ce recours, il gagnait une première manche contre les agents du gallicanisme qui eussent voulu broncher en première instance, ou, au moins, se donner la satisfaction d'un simulacre de jugement. Fénelon crut devoir, par bienséance, demander au roi la permission d'aller à Rome pour défendre son recours ; le roi le renvoya dans son diocèse avec défense d'en sortir.

40. Le recours au Pape était de plein droit ; c'est de lui que relèvent les causes majeures et celle-ci l'était doublement, et par l'objet du litige et par la qualité de l'auteur en cause. Le recours une fois posé, les prélats qui s'étaient ingérés dans l'affaire devaient s'abstenir, et parce qu'elle ne les regardait plus, si elle les avait jamais regardés, et parce qu'ils ne devaient pas se donner le tort ridicule de préjuger le jugement du Pape. Le 3 août 1697, Fénelon fit remettre au nonce un acte où il disait, en parlant des *Maximes*, Le recours au Pape.

tout ce qu'on pouvait lui demander de dire : « Je condamne et je déteste tous les sens impies ou favorables à l'illusion qu'on a voulu, sans raison, donner à cet ouvrage. Je suis prêt à condamner toute doctrine et tout écrit que le Saint-Père condamnera. S'il juge nécessaire de condamner mon propre livre, je serai le premier à souscrire à sa condamnation, à en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai, et à y publier par un mandement la censure du Saint-Père (1) ». Certes, cela ne laissait rien à désirer, et pour être mis au courant des difficultés qu'on pouvait faire à Rome, pour déjouer aussi les intrigues qu'on pouvait y nouer, il y envoya son parent et grand vicaire, l'abbé de Chantérac, accompagné d'un second prêtre. Fénelon avait raison de se presser ; Bossuet courait. Dès le 6, les trois prélats remirent au nonce une *Déclaration de leurs sentiments sur le livre des Maximes*. Fénelon en fut affligé surtout pour la part qu'y prenait Godet Desmarais et surtout le faible Noailles, son ci-devant approbateur. « Il n'y a rien d'assuré avec eux, s'écria-t-il, que leur art de tirer avantage de tout et pour ne s'assujettir à aucune parole. Dieu seul et ceux qui ne sont plus qu'une même chose avec lui par son esprit, ne trompent point. » La *Déclaration* qui leur arrachait ce cri, était écrite d'un ton convenable, mais, pour le fond, les trois signataires avaient fait erreur ; ils avaient pris pour opinions de Fénelon les maximes des saints qu'il cite et qu'il expose. Il faut sans doute déplorer une confusion si étrange, mais il est un point sur lequel il faut féliciter Fénelon. A propos de cette grande lutte, il intéressa le monde entier au débat d'une question religieuse et fit comprendre ce qu'est au fond la charité ; il faut le féliciter de la science et du génie qu'il fit déployer devant l'Europe surprise d'admiration, et qui n'a vu, ni depuis, ni avant, deux champions pareils ; il faut le féliciter surtout des vertus que sa disgrâce fit éclater dans son royal élève et dans ses amis, qui tous, malgré ses supplications de ne pas se compromettre pour sa défense, restèrent fidèles à ses infortunes.

Grandes controverses

41. Désormais nous avons à suivre deux actions : l'une publique, celle des brochures publiées en France ; l'autre secrète, celle des

(1) *Correspondance de Fénelon*, t. VII, p. 522.

lettres plus ou moins confidentielles, écrites de Cambrai, de Meaux et de Versailles ; l'une ou figurèrent les deux antagonistes ; l'autre, où s'agitèrent leurs parents. A peine Fénelon fut-il rentré dans son diocèse qu'il publia une institution pastorale pour expliquer ses véritables sentiments sur le fond de la doctrine. Les trois prélats y répondirent en publiant leur *Déclaration* contre le livre des *Maximes* : cet acte de leur part, était une indignité et une injustice : une injustice, car, ils n'avaient aucune qualité pour parler contre Fénelon, usant de son droit et remplissant son devoir ; une indignité, car il ne pouvait, en flattant la cour, que malédifier le monde. C'était de plus une bassesse : anciens amis de Fénelon, s'ils n'avaient pas perdu le droit de défendre l'orthodoxie, ils avaient le devoir de se respecter après une telle amitié rompue. Un livre proclamé *correct* par le cardinal de Noailles, *correct et utile* par le supérieur de Saint-Sulpice, *tout d'or* par le principal théologien de la Sorbonne ne pouvait plus être poursuivi par Desmarais et surtout par le même Noailles. Mais Bossuet voulait que le livre fut déclaré hérétique ; c'est pourquoi ils publièrent cette censure que Fénelon appelle *sanglante* et qu'il qualifie *d'imprimé atroce*. C'est fort ; mais demander une déclaration d'hérésie contre un évêque ; c'était demander sa dégradation. Pour la première fois, Fénelon se montra sévère pour Noailles, qui ne peut, dit-il, ni creuser, ni suivre, ni embrasser une difficulté. Quant à Bossuet, « M. de Meaux dit partout que ce que je pense est encore bien plus mauvais que mon livre ; il dit que je suis un hérétique, mais hérétique caché, qui dissimule pour cacher son venin. » (1) Remarquez que les trois évêques, en voulant dégrader Fénelon, allaient contre eux-mêmes et contre leur puissante protectrice, car la confusion retombait sur celle qui l'avait fait nommer et sur celui qui l'avait consacré. Madame de Maintenon ne pouvait en supporter l'idée, ni Louis XIV l'exiger, sans rompre avec Bossuet, qui avait sollicité avec tant d'ardeur l'honneur de faire la cérémonie. Toutefois le monarque, prenant vis-à-vis du souverain pontife une attitude analogue à celle que prenait Bossuet vis-à-vis de Fénelon, exigea impérieusement une

(1) *Correspond.*, VIII, 21.

sentence qui amenât une rétractation formelle ; c'est-à-dire précisément ce que l'évêque de Meaux avait toujours exigé de l'archevêque de Cambrai ; comme il l'aurait exigé de Madame Guyon. Il ne se concevait rien de plus humiliant pour Fénelon. Aussi dit-il pour l'oreille du Pape : « La passion de quelques confrères pleins de leurs intérêts en France peut leur donner ce dessein ; mais à Rome on doit se montrer juste, ferme et incorruptible. C'est l'Église mère qui a été dans tous les siècles l'asile de l'innocence opprimée. J'ai recours à elle dans une oppression manifeste : elle se doit à elle-même de me recevoir avec bonté, et de me justifier, pourvu que je sois docile. Si elle se laissait aller aux impressions secrètes de la cour de France et *aux calomnies dont on s'efforcera de me noircir*, elle se dégraderait, elle perdrait son autorité et sa gloire ; personne ne pourrait plus la regarder comme un refuge assuré. Encore une fois, si elle trouve que mon livre ne soit pas correct ou assez précautionné, que peut-elle faire de plus rigoureux ? C'est de le noter : *donec corrigatur.* »

Suite des controverses

42. Les trois prélats accusaient ; Fénelon se défendait, mais sous le manteau, pour éviter tout scandaleux éclat. Bossuet en particulier publiait des opuscules théologiques : *Mystici in tuto, Schola in tuto, Quietismus redivivus, Quæstiunculæ de operibus caritate imperatis* ; Fénelon répondait aux opuscules théologiques avec une rapidité surprenante et une admirable solidité. Aux accusations publiques, il se résigna enfin à opposer la publicité de ses défenses. Dans quatre lettres à Bossuet qui sont autant de chefs-d'œuvre de sensibilité et de raison, il répondit victorieusement aux accusations de l'adversaire. « Plut à Dieu, s'écrie-t-il, que vous ne m'eussiez pas contraint de sortir du silence que j'ai gardé jusqu'à l'extrémité. Dieu qui sonde les cœurs, a vu avec quelle docilité je voulais me taire jusqu'à ce que le Père commun eût parlé, et condamné mon livre au premier signal de sa part. Vous pouvez, Monseigneur, tant qu'il vous plaira, supposer que vous devez être contre moi le défenseur de l'Église, comme S. Augustin le fut contre les hérétiques de son temps. Un évêque qui soumet son livre et qui se tait après l'avoir soumis, ne peut être comparé ni à Pélage ni à Julien. Vous

pouviez envoyer secrètement à Rome, de concert avec moi, toutes vos objections ; je n'aurais donné au public aucune apologie, ni imprimée, ni manuscrite : le juge seul aurait examiné mes défenses ; toute l'Église aurait attendu en paix le jugement de Rome ; ce jugement aurait tout fini. La condamnation de mon livre s'il est mauvais, étant suivie de ma soumission sans réserve, n'eût laissé aucun péril pour la séduction ; nous n'aurions manqué en rien à la vérité ; la charité, la paix, la bienséance épiscopale auraient été gardées. » — Il est difficile de se faire une idée de l'impression que ces lettres causèrent dans le public. — On avait, des talents et des lumières de Fénelon, une haute idée ; mais personne n'avait prévu qu'il lutterait avec tant de force et de courage contre un adversaire aussi redoutable que Bossuet. Sans doute Fénelon se montrait avec le lustre que le malheur ajoute au génie et à la vertu ; mais Bossuet était l'accusateur ; souvent même il avait pris le ton d'un juge qui condamne. Il croyait avoir réduit Fénelon au rôle toujours embarrassant et presque toujours pénible, d'un accusé qui plaide dans sa propre cause. Or Fénelon avait su s'élever, sans affectation à la juste mesure que doit observer un évêque qui a le témoignage d'une conscience pure, d'une foi sincère et qui croit avoir le droit de défendre ses opinions contre celles d'un confrère, devant le tribunal de leur supérieur commun. Le public, accoutumé depuis si longtemps à considérer l'évêque de Meaux comme l'arbitre suprême de toutes les controverses doctrinales et le dictateur théologique des églises de France, s'étonnait de le voir contraint de combattre à armes égales et avec un succès douteux, dans une carrière qu'il n'avait parcourue jusque-là qu'en triomphateur. (1)

Un homme de génie n'est pas fait pour les procès ; plus il descend des hauteurs de la pensée pour se réduire aux luttes de la procédure, plus il est faible et maladroit ; un petit professeur de séminaires, pourvu qu'il ait quelque méchanceté et quelque ambition, pourrait l'emporter sur cette aigle en cage. Bossuet sentait qu'il n'avançait pas ; il voulait, à tout prix et sous un nom odieux, la condamnation des *Maximes* ; il lança alors cette *Relation du*

(1) BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, t. I, p. 286, éd. Berton-Vivès.

quiétisme où il ne se refuse l'emploi d'aucun terme, d'aucun fait, ni d'aucune insinuation qui ne pouvait mener au but ; ou lui, Bossuet, abuse des papiers inédits de madame Guyon, abuse des confidences les plus secrètes de Fénelon, et descend, avec ses cheveux blancs et sa mitre, jusqu'aux accusations infâmes. Et toutes ces accusations s'adressent à la personne qui a reçu de lui, en 1695, un si beau certificat à laquelle il rendra un si beau témoignage en 1700. O vanité ! ô néant ! ô mortels ignorants de leur destinée ! Pour expliquer le succès, à *la cour*, de ce pamphlet abominable ; il faut tout le prestige dont jouissaient encore Louis XIV et madame de Maintenon ; quant *à la ville*, ce qui veut dire le public, on était du côté de Fénelon. Si offensé que fut ce dernier, craignant pour ses amis, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, dont madame de Maintenon désirait le renvoi de la cour, il ne voulut d'abord rien répliquer. Mais les instances de ses amis de Rome furent si vives et leurs raisons si catégoriques qu'il rompit le silence avec une promptitude, une énergie et un éclat qui firent l'étonnement et l'admiration de tout ce qui lisait en Europe. Cinq semaines lui suffirent pour abattre le magnifique échafaudage de son vaillant adversaire et sa *Réponse à la relation sur le quiétisme* est l'écrit qui offre les pages les plus saines et les plus éloquentes de tout ce débat. Elle acheva de mettre l'opinion de son côté. Il eut avec lui toutes les âmes délicates quand il s'écria : « S'il reste à M. de Meaux quelque écrit ou quelque autre preuve à alléguer contre ma personne, je le conjure de n'en point faire un demi secret pire qu'une publication ; » et il toucha les plus récalcitrants quand il ajouta : « Pour moi, je ne puis m'empêcher de prendre ici à témoin celui devant qui nous paraîtrons bientôt ; il sait, lui qui lit dans mon cœur, que je ne tiens à aucune personne, ni à aucun livre... Je gémis sans cesse en sa présence pour lui demander qu'il rende les pasteurs aux troupeaux... et qu'il donne autant de bénédictions à M. de Meaux qu'il m'a donné de croix. »

Fénelon eut pourtant des torts : ce fut d'abord de jeter en avant trop d'idées, d'inventer trop de combinaisons de conciliation, en un mot, d'écrire trop de lettres. Ce fut ensuite de se faire trop humble

et trop docile, et d'avoir, non pas seulement trop de talent, mais encore trop de bonté. Ce fut enfin de garder jusqu'au bout trop de confiance dans son génie et de ne pas redouter suffisamment le très redoutable trio qu'il combattait : Bossuet, le roi et madame de Maintenon.

Un des deux agents de Bossuet à Rome, et le moins indigne des deux, l'abbé Philippeaux, fit à son tour et à son point de vue une relation sur la même affaire. Ce fut à une époque ou il était fort bien encore avec la famille de Bossuet. Il y maltraita, il y calomnia Fénelon, l'hôtel Beauvilliers et madame de Maintenon elle-même, au point que la justice fit lacérer son ouvrage. Il eût mieux valu laisser à Fénelon l'alternative d'y répondre par les faits ou le mépris. Bossuet répliqua à sa *Réponse* qui charma Rome et le Pape comme le public de toute l'Europe, et publia des *Remarques* élaborées avec grand soin pendant plusieurs mois. A son tour Fénelon écrivit en quelques jours une *Réponse* ou il jeta au puissant auteur des *Remarques* ses paroles les plus sévères : « Quel indécence, lui dit-il, que d'entendre, dans la maison de Dieu, jusque dans son sanctuaire, ses principaux ministres recourir sans cesse à ces déclamations vagues qui ne prouvent rien. » Jamais on n'avait dit pareille chose à Bossuet. Ce ne fut pas tout : « Votre âge et mon infirmité, ajouta Fénelon, qui ne s'emportait jamais que quand il le voulait bien, nous feront bientôt comparaître tous deux devaient celui que *le crédit ne peut apaiser et que l'éloquence ne peut éblouir.* » Après cette allusion si blessante à un amour-propre trop connu, Fénelon, mieux inspiré, essaye de faire un appel au cœur de son vieil ami : mais sans le vouloir, il le dépeint l'homme le plus inconséquent : « Ce qui fait ma consolation, dit-il, c'est que, pendant tant d'années où vous m'avez vu de si près tous les jours, vous n'avez jamais eu à mon égard rien d'approchant de l'idée que vous voulez aujourd'hui donner de moi aux autres. Je suis *ce cher ami, cet ami de toute la vie, que vous portiez dans vos entrailles.* Même après l'impression de mon livre, *vous honoriez ma piété* ; je ne fais que répéter vos paroles dans ce pressant besoin. Vous aviez cru devoir *conserver en de si bonnes mains le dépôt important de l'ins-*

truction des princes; *vous applaudîtes* au choix de ma personne pour l'archevêché de Cambrai. Vous m'écriviez encore, après ce temps-là, en ces termes : *je vous suis uni dans le fond du cœur, avec le respect et l'inclination que Dieu sait. Je crois pourtant ressentir encore je ne sais quoi qui nous sépare un peu et cela m'est insupportable.* » Et du langage le plus touchant, d'un seul bond le doux Fénelon passe à la plus mordante ironie : « Honorez-vous, Monseigneur, d'une amitié si intime les gens que vous connaissez pour *faux*, *hypocrites* et *imposteurs* ? Leur écrivez-vous de ce style ? Si cela est, on ne saurait se fier à vos belles paroles, non plus qu'aux leurs; mais avouez-le: vous m'avez cru très sincère jusqu'au jour où *vous avez mis votre honneur à me déshonorer*, et où les dogmes vous manquant, il a fallu recourir aux faits pour rendre ma personne odieuse. » L'ambassadeur de France à Rome, le cardinal de Bouillon, appela cette prompte réplique : « Le plus grand effort de l'esprit humain. » Il se trompait ; ce travail est trop beau pour être le fruit d'un effort, et s'étant échappé de la pensée de Fénelon avec tant de spontanéité, il ne comporte pas la louange. Bossuet avait trop de lumières pour ne pas sentir lui-même la puissance d'un tel adversaire : « *Qui lui conteste l'esprit* ? s'écria-t-il, *il en a plus que moi, il en a jusqu'à faire peur.* » (1)

Les attaques à Rome.

43. Pendant que les deux grands lutteurs excitaient l'admiration de l'Europe, leurs agents s'escrimaient à Rome. Dès que l'abbé de Chantérac fut arrivé, le neveu de Bossuet, qui représentait son oncle, attacha un espion à la suite du représentant de l'archevêque de Cambrai. Dans leurs correspondances respectives, les deux agents rendent compte, à leurs patrons, des mille incidents de chaque jour; ils le font avec une mutuelle confiance et de communes illusions; mais Chantérac supporte la lecture et garde l'estime, tandis que Bossuet ne fait figure que de misérable. Sans cesse il excita son oncle, sans cesse il le poussa aux excès contre les amis de Fénelon et contre Fénelon lui-même, qu'il qualifie grossièrement de *bête féroce*. L'indigne neveu menait de front des intrigues de plus d'une sorte ; il eut des aventures, à ce point compromettantes, que

(1) Matter, *Le Mysticisme au temps de Fénelon*, p. 231.

plus d'une fois il alimenta la correspondance de son spirituel adversaire. Une première fois, il en fut quitte pour vingt pistoles ; en récidive, il lui en coûta cent cinquante écus. Aux aventures, le frivole abbé joignait l'ostentation ; il se paya entre autres une livrée magnifique, avec force galons, marque d'un petit esprit. Dans cette guerre de quatre abbés présents à Rome, et de deux prélats sous les armes en France, le plus en jeu, le plus en vue et le plus en verve, c'est Fénelon. Il ne fallait pas moins que son talent au service de son génie, pour tenir tête à des princes qui employaient toutes sortes d'armes et qui permettaient à leurs agents d'en employer d'inqualifiables. Ainsi l'abbé Bossuet fait valoir à Rome, non seulement les indignités dont ses amis furent victimes, mais jusqu'à son absence au mariage du duc de Bourgogne, comme si Fénelon n'était pas banni de la cour. Ce triste Bossuet se permit des insinuations plus odieuses encore, il suffit de dire qu'elles venaient de lui, pour les qualifier et les flétrir. Le cardinal Spada, frappé de l'inanité de ces intrigues, dit un jour à l'abbé de Chantérac, que ce n'était qu'une *pointille* entre courtisans, mais qu'il y avait de l'emportement et beaucoup de passions. Pour qu'un cardinal qualifiât de courtisans les deux premiers évêques de France, que d'insinuations n'avait-il pas du recevoir ? Il est certain que celui des deux, dont le nom est arrivé à nous si pur, et qui disait sincèrement : *Rien pour moi, tout pour la vérité* : fut lui-même traité tour à tour, de *serviteur des jésuites*, d'*ami des jansénistes* et de *fils aîné* de Molière ! Ce qui passionna le plus le trop irritable agent de Bossuet, ce fut la vue du peu d'effet que produisaient à Rome les mesures violentes qu'il avait provoquées. Quand il vit les misérables résultats des derniers coups frappés à sa demande, il écrivit à son oncle combien le Pape aimait et admirait Fénelon, qui, disait-il, « ne péchait que par un amour excessif de Dieu, tandis que Bossuet péchait par trop peu d'amour pour son prochain. » — Les bassesses révoltent; au risque d'être incomplet, je laisse là les scandales de cette chronique.

44. Dans le commencement de la discussion, les efforts des parties tendaient à retenir en France, cette cause et à l'y éteindre. Procédure à Rome.

L'amitié, l'amour propre, les intérêts se réunissaient, pour produire ce désir unanime, aux idées gallicanes ou à la crainte de quelque démêlé de juridiction. Tout semblait devoir conspirer à empêcher que la contestation fut soumise au Saint-Siège ; le Saint-Siège ne songeait pas non plus à l'évoquer. Le recours de Fénelon fut comme un coup d'État qui mit en déroute les propositions de 1682 et obligea ceux qui les avaient dressées, à les démentir dans la pratique. Pour suppléer à ce qui manquait de la part des prélats, comme juges en première instance, on fit écrire Louis XIV, comme si Louis XIV eut été quelque chose dans l'Église pour ordonner des questions de doctrine. Le Pape, pour donner suite au recours et satisfaction au roi, nomma une consulte de théologiens et une congrégation de cardinaux pour examiner le livre des *Maximes*. Pour former le dossier de l'affaire, Fénelon traduisit en latin son livre et son instruction pastorale ; il y joignit les autres pièces de polémique ; Bossuet et ses ayants cause envoyèrent aussi leurs documents, la *Déclaration* des trois évêques, des *Remarques* sur quelques passages, la *Summa doctrinæ* et la *Réponse* à la lettre du 3 août. Le Pape avait dispensé les examinateurs du secret, afin qu'ils pussent proposer à l'abbé de Chantérac, les difficultés qu'ils auraient sur la doctrine. On commença à parler en général sur, pour ou contre le livre ; puis on en détacha trente-sept propositions à passer au laminoir. L'examen dura depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai 1698. Les explications qu'échangèrent entre eux ces théologiens ne sont pas du ressort de l'histoire ; les conséquences de leur examen furent, au dernier vote, cinq voix pour et cinq voix contre une condamnation. D'après ce vote, la jurisprudence de Rome portait que l'affaire était finie, à l'avantage de Fénelon. Rome, si elle poussait plus loin, ne pouvait que juger l'affaire, mais elle pouvait la laisser tomber dans l'oubli. L'archevêque, qu'il s'agissait de juger, était affectionné au Saint-Siège, son rôle politique pouvait devenir important. D'une sentence souveraine qui devait leur porter le coup fatal, les libertés gallicanes ne sortiraient, elles pas plus opiniâtres et plus revêches par le triomphe des trois prélats et par l'audace des jansénistes cachés derrière eux et semant des semences de

division ? En un mot, le scandale d'un pareil débat et l'ennui d'une pareille procédure serait-il compensé par des avantages réels pour la religion ? A Rome où l'on pèse tout, on savait Bossuet poussé à la rigueur par le gallicanisme et le jansénisme ; Fénelon était quelque peu discrédité pour son *Cartésianisme*. A Rome, on est surtout incliné à l'indulgence et résolu à la paix. Ces dispositions ne faisaient pas le compte de Louis XIV, encore moins de Bossuet et de toute la coterie d'ambitieux qui voulait perdre irrévocablement Fénelon. Quand Bossuet vit que le partage des examinateurs, sur les *Maximes* ferait traîner c'est-à-dire amortir l'affaire ; quand il vit Fénelon lui-même plein de cette flatteuse perspective, s'adresser à Madame de Maintenon pour lui insinuer qu'on pouvait en rester là, sans que la religion fût compromise, que ce résultat dépendait d'elle ; quand Bossuet vit cela, il prit une résolution singulière. Déjà pour agir sur Rome, qui aime les faits, il avait exigé le destitution des amis de Fénelon, restés jusque-là sous-précepteurs des princes ; il avait fait menacer les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse de la perte de leurs places : c'était peu. Il s'avisa d'un coup plus direct, plus significatif : ce fut de montrer à Rome qu'au besoin on se passerait d'elle, en faisant juger en France ce qu'elle refusait de condamner. Il fit présenter une censure de douze propositions du livre des *Maximes* à soixante docteurs en Sorbonne, et ce document lestement élaboré fut encore plus prestement porté de maison en maison, et enrichi de signatures, accordées comme ces sortes de choses se donnent. Ce qu'il y eut de plaisant, si la palinodie est plaisante en une matière pareille, c'est que cette censure fut écrite par le même docteur Pirot, qui avait déclaré l'écrit de Fénelon un livre *tout d'or*. C'est pour cela que, loin de laisser aux signataires le temps de la lire, on faisait, dit Fénelon, courir les bedeaux de porte en porte pour enlever les adhésions. A cette étrange censure, où la Sorbonne faisait la leçon à Rome on joignit une démonstration plus énergique, une lettre d'injonction au Pape de la part de Louis XIV pour hâter la condamnation. Et afin que tout le monde comprît qu'il y avait danger à souffrir un homme aussi coupable que Fénelon auprès d'un jeune prince, le monarque

si docile pour madame de Maintenon, biffa de sa main le nom de Fénelon sur le tableau des officiers de sa maison. La privation du titre, de la pension et de l'appartement du précepteur fut l'affaire de ce trait de plume. Par où l'on voit qu'il y avait dans l'affaire, une intrigue de cour brodée sur un canevas religieux ; que cette intrigue se jouait réellement à Versailles où elle avait pris naissance et que le véritable acteur, celui qui faisait agir madame de Maintenon sur Louis XIV et Louis XIV sur Innocent XII, c'était l'évêque de Meaux qui résidait plus à Versailles que dans son diocèse et qui suivait les inspirations de ses deux agents. Par le fait, Bossuet faisait entrer, dans notre histoire, pour le compte des gallicans et des ambitieux, — ce qui revient à peu près au même, — les procédés des Constance et des Copronyme ; il mettait au service de ses revendications théologiques les injures de la prépotence et les vexations de la tyrannie. Dans l'Église, lorsqu'une cause est bonne, une telle conduite envers le Saint-Siège ne peut pas la rendre meilleure, et lorsqu'elle est mauvaise, elle ne peut que la rendre pire. L'institution du pouvoir divin dans l'Église a précisément pour objet de prévenir de pareilles ingérences et de rendre inutiles de pareils écarts.

La congrégation des cardinaux.

45. La Congrégation des cardinaux, saisie du travail de la Consulte, reprit l'affaire en sous-œuvre et se prononça pour une condamnation. Cette condamnation résolue, on proposa, par égard pour l'auteur, de laisser dans l'ombre, son nom et le titre de son ouvrage ; ensuite il fut décidé qu'on écarterait la qualification d'hérésie, pour se rabattre sur des qualifications plus bénignes ; un instant même on proposa d'écarter la condamnation dans l'espèce, et de se borner à une condamnation générale, frappant des propositions, sans allusion aucune à ce grand procès. Ce dernier parti, que le Pape avait agréé, fut écarté par cette considération qu'on n'arrêterait pas assez efficacement les progrès du quiétisme ; le premier ne fut pas maintenu. Enfin, le jeudi 12 mars 1699, le Pape après avoir dit la messe de grand matin, se rendit dans la chapelle de *Monte Cavallo*, où tous les cardinaux du Saint-Office étaient rassemblés ; on lut, selon les formes ordinaires, le décret convenu

en congrégation, et le Pape le signa. Le même jour, il fut imprimé, publié, affiché selon l'usage. Ce décret était rendu sous la forme de simple bref. Dans un récit très simple et très abrégé, il exposait ce qui s'était passé à l'occasion des bruits répandus en France, sur la mauvaise doctrine de ce livre, de l'examen qui en avait été fait d'après l'ordre de Sa Sainteté, par plusieurs cardinaux et théologiens. Le Pape déclarait ensuite : « Qu'après avoir pris les avis de ces mêmes cardinaux et docteurs en théologie, *il condamnait et réprouvait, de son propre mouvement* le livre susdit, en quelque langue et version que ce fût, d'autant que, par la lecture et l'usage de ce livre, les fidèles pourraient être insensiblement conduits dans des erreurs déjà condamnées par l'Église catholique ; et aussi comme contenant des propositions qui, dans le sens des paroles, ainsi qu'il se présente d'abord, et selon la suite et la liaison des sentiments, sont *téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement.* » Le bref rapportait ensuite vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes des saints*, le Pape les déclarait soumises *respectivement*, aux qualifications énoncées. Le surplus du bref exprimait les dispositions d'usage pour les livres condamnés. Non seulement le Pape et le plus grand nombre des cardinaux s'étaient refusés à comprendre parmi les qualifications celle d'*hérétique* et même celle d'*approchant de l'hérésie*, mais ils avaient rejeté la clause usitée dans ces sortes de décrets, qui condamne au feu les livres censurés. — En envoyant ce bref à Noailles le P. Roslet écrivait : « J'envoie à Votre Grandeur *la peau du lion qui nous a fait tant de peine, et qui a étonné tout le monde par ses rugissements continuels durant plus de vingt mois.* Le Pape, touché de compassion, voulait qu'on supprimât le nom de l'auteur ; mais on lui fit entendre que cela ne se pouvait pas, puisque l'auteur même s'était nommé et manifesté à toute l'Église... Je regarde le succès de l'affaire comme un miracle de la divine Providence ; car selon les règles de la sagesse humaine, elle ne devait pas sitôt ni si heureusement finir. J'ai un peu de peine de ce que le jugement ne soit pas en forme de *bulle*, quoiqu'un *bref* soit essentiellement la même

chose. *C'est en vérité beaucoup que l'on ait obtenu cette décision;* attentis circumstantiis. »

46. Fénelon fut immédiatement instruit du décret. Le comte de Fénelon son frère était parti en poste de Paris pour lui en porter la première nouvelle, et il était arrivé à Cambrai le 25 mars, jour de l'Annonciation, au moment où l'archevêque allait monter en chaire pour prêcher sur la solennité du jour. Quelqu'affecté qu'il fut d'une décision si contraire à son attente, la religion conserva un tel empire sur cette âme vertueuse, qu'il se recueillit seulement quelques instants pour changer tout le plan du sermon qu'il avait préparé, il le tourna sur la parfaite soumission due à l'autorité de ses supérieurs. La nouvelle de la condamnation de Fénelon avait déjà rapidement circulé dans la nombreuse assemblée qui l'écoutait. Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, ce calme religieux, qui attestait d'avance la soumission de l'archevêque de Cambrai, et qui en était l'engagement solennel, firent couler de tous les yeux des larmes de tendresse, de douleur, de respect et d'admiration. (1) Fénelon n'hésita pas ; il ne connaissait pas encore le dispositif du jugement qui le condamnait, qu'il s'occupait de rédiger l'acte de sa soumission. Dans la crainte que les délibérations de la cour ne traînassent en longueur, il ne voulait point laisser Rome, la France et l'Europe incertaines de sa soumission au décret du Saint-Siège. Il était aussi impatient de la proclamer que d'autres auraient cru être disposés à l'éluder. Il s'était empressé d'écrire au marquis de Barbezieux, secrétaire d'État, et de lui envoyer un mémoire pour le roi, par lequel il demandait d'être instruit des intentions précises de sa Majesté, pour savoir s'il devait reconnaître le bref par son mandement avant que le Parlement l'eût enregistré. La cour, encore incertaine de la forme qu'elle adopterait pour l'acceptation d'un bref qui offrait plusieurs dispositions contraires à nos mauvais usages, ne se hâta point de répondre à l'archevêque de Cambrai ; et ce ne fut qu'au bout de huit jours que M. de Barbezieux lui écrivit : « Qu'en réponse à son mémoire, le roi lui avait ordonné de lui mander qu'il ne pouvait

(1) BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, t. I, p. 325.

trop tôt finir la fâcheuse affaire dont il y était parlé. » Mais Fénelon n'avait pas même voulu attendre la réponse du ministre, pour faire connaître à Rome la sincérité de ses dispositions, d'avance il s'était empressé d'envoyer à l'abbé de Chantérac une lettre pour le Pape, et une copie du mandement qu'il se proposait de publier ; mais il lui recommandait de ne point les remettre officiellement au Pape, jusqu'à ce qu'il eût reçu l'approbation de la cour. « Il avait lieu de craindre, que ces parties ne le fissent passer pour un mauvais français, si on savait qu'il eût reconnu un jugement de la cour de Rome, sans y avoir été autorisé par le roi. » Il voulait seulement que l'abbé de Chantérac donnât à Rome une connaissance assez publique de ses dispositions pour que le Saint-Siège et l'Église romaine fussent parfaitement convaincus de sa soumission : « Il ajoutait : « Je crois que vous trouverez le projet du mandement si net, si absolu, qu'on ne peut équitablement souhaiter qu'il aille plus loin, je n'y ai même rien mis de tout ce qui peut justifier ma personne. » Le 9 avril 1669, le lendemain du jour où il reçut la réponse du ministre Barbezieux, Fénelon publia son mandement : « Nous condamnons, dit-il, tant le livre que les vingt-trois propositions, précisément dans la même forme et avec les mêmes qualifications que le bref, *simplement, absolument et sans aucune restriction.* C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à une *soumission sincère et à une docilité sans réserve*, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au Saint-Siège. A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis de son troupeau et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission. » — « Son mandement, dit Daguesseau, court et touchant, consola tous ses amis, affligea tous ses ennemis et démentit la prédiction faite par l'évêque de Meaux dans la chaleur du combat, que si l'archevêque de Cambrai était condamné, on verrait bientôt la distinction du fait et du droit et toutes les autres subtilités dont on ne fait que trop d'usage dans les discussions théologiques. » Des finassiers ont fait cette observation, que Fénelon ne s'était point rétracté et qu'il restait intérieurement attaché à toutes ses

erreurs. (1) La conclusion est un outrage et le principe, un oubli. Fénelon avait publié un livre, le Saint-Siège condamne le livre ; Fénelon se soumet absolument à la condamnation : que veut-on de plus ? Se rétracter, c'eût été confesser qu'il avait été sciemment dans l'erreur, qu'il l'avait défendue avec l'opiniâtreté hérétique ; Fénelon n'avait pas fait cela, il n'avait pas à le rétracter. Fénelon était tombé dans l'erreur ; quand l'erreur a été condamnée, il s'est soumis à la condamnation. C'est tout ce que l'Église lui demandait. — Fénelon fit plus : il donna, à sa cathédrale, un ostensoir d'or ; pour perpétuer le souvenir de son humble soumission, il fit représenter, sur cet ostensoir, deux anges dont l'un foulait aux pieds des livres hérétiques ; parmi ces livres figurait le sien, bien qu'une qualification de ce genre n'eût atteint aucune de ses propositions. Un exemple de si parfaite soumission fit et fait encore l'admiration de l'univers, On n'avait pas encore d'exemple d'une abnégation si entière ; elle servira d'exemple pour la postérité. Les protestants, qui avaient compté sur le scandale d'une résistance, furent déconcertés ; les jansénistes et les meldistes, au contraire, trouvèrent insuffisants les termes de la soumission ; tandis que Gerberon, l'un des chefs du jansénisme, proposait sous main, à l'archevêque, de le défendre par des écrits anonymes. Un prêtre orthodoxe, qui voulait simplement écrire l'histoire du démélé, dans un sens favorable à Fénelon, n'éprouva non plus, qu'un refus de sa part. Innocent XII adressa, à l'immortel pontife, un bref où il loue avec effusion son courage. De sorte que rien ne surpassa l'honneur du triomphe, si ce n'est la défaite qui triomphe à l'envi d'une victoire.

Conversion de Bossuet.

47. Fénelon s'est immortalisé par sa soumission et par sa défense. Cette défense nous laisse pourtant un regret, c'est qu'elle se soit tenue exclusivement sur la défensive. Un homme qui se défend perd la moitié de ses ressources ; c'est presque toujours un homme battu. Pour bien se défendre, il faut attaquer. Dans ce grand conflit, j'aurais voulu que Fénelon, attaqué par Bossuet, attaquât à son tour, son agresseur ; qu'il introduisit, dans la controverse, ce

(1) Cf. Griveau, *Étude sur la condamnation des Maximes des Saints*, t. II, *ad finem*.

qu'on appelle une action réconventionnelle. Son adversaire avait délayé le gallicanisme dans le sermon sur l'unité et l'avait condensé dans les quatre articles. Par le fait, il était matériellement hérétique ; c'est là-dessus que j'aurais voulu voir Fénelon l'entreprendre, j'aurais voulu voir l'archevêque de Cambrai déployer contre l'évêque de Meaux cette logique, cette science, ce zèle admirable qu'il déploya bientôt contre les jansénistes, coupables, sur le même chef, exactement des mêmes erreurs. J'aurais voulu voir Fénelon établir que la séparation des deux ordres est le principe de toutes les révolutions et que l'absolutisme du pouvoir civil est une erreur monstrueuse : que la dépendance du pouvoir suprême dans l'Église, soit des canons, soit des évêques, est un contresens et un attentat contre la principauté du prince des apôtres ; enfin que la négation de l'infaillibilité pontificale est une hérésie positive. J'aurais voulu voir Fénelon, par une de ces prévisions instinctives qui plaisaient à son génie, faire paraître, devant Bossuet, frappé de terreur, la grande image du concile œcuménique, qui doit renouveler en l'honneur de la primauté romaine, les scènes grandioses de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine. Voilà ce que j'aurais voulu voir, pour l'honneur des deux adversaires, pour le bien de notre patrie et la gloire immortelle de nos églises. De vaillantes thèses contre la continuité de l'amour pur, c'est un grand sujet où peut venir tout l'intérêt de la religion ; mais de savantes passe-d'armes sur les droits éternels de l'Église et du Saint-Siège apostolique, c'est aussi un grand sujet où vient se condenser l'intérêt de toutes les institutions humaines. Ces deux génies, battus tous les deux, mais triomphants tous les deux, eussent brillé à l'horizon comme deux soleils bienfaisants, dont l'œil d'un français doit toujours bénir la lumière. Mais, j'ai le bonheur de l'ajouter, ce qu'on n'obtint pas par des luttes formelles, découla, pour une bonne part, indirectement de la controverse et Bossuet avant de mourir, par un travail d'approximation infinitésimale, revint à ces grands principes qu'il avait eu tort de combattre. En un mot, Bossuet se convertit aux principes romains et au fort de la controverse sur l'infaillibilité pontificale, un de nos amis, le laborieux abbé Bélet,

put publier une brochure où il montre Bossuet défenseur de l'infaillibilité des souverains pontifes.

Nous n'avons pas à reproduire cette brochure, mais nous pouvons signaler brièvement les différentes péripéties de ce mouvement de conversion. Le premier signe d'un certain apaisement dans ses idées avait été l'abandon de la déclaration de 1682 dans la révision de sa *Défense* vers l'année 1696, après l'accommodement de la cour de France avec Rome ; et en même temps le changement du titre de l'ouvrage en celui de *France orthodoxe*, pour ne plus s'attacher qu'à défendre la doctrine gallicane de l'école de Paris, ou plutôt de quelques-uns de ses docteurs, comme opinion ayant force d'ancienneté et d'usage. — Son second pas dans le même sens, est marqué dans ses *Avertissements aux protestants* et dans les chapitres des *Méditations sur l'Évangile* (70, 71, 72 et 74e journées) où il exalte magnifiquement toutes les prérogatives de Pierre : pages où il contredit toutes les doctrines gallicanes, et, s'il ne les rétracte, il faut dire que ce grand génie n'est plus qu'un homme de contradictions. — Son troisième pas fut sa lettre à Innocent XII, où il s'inspire du livre *de la considération* composé par S. Bernard, pour le pape Eugène III. Les devoirs d'un Pape y sont exposés sans flatterie et avec toute rigueur ; mais la puissance pontificale y est magnifiquement exaltée. Bossuet, en y trouvant la réponse faite d'avance à ses interprétations des textes évangéliques, y pouvait prendre les idées les plus justes sur l'autorité du Saint-Siège, il en avait au contraire abusé dans son discours sur l'unité pour amener sa profession gallicane. Peu de temps après, le pape Innocent XI avait fortifié les théorèmes de S. Bernard sur la plénitude de puissance du Saint-Siège et sur l'universalité de sa juridiction, les exhortations qu'il adressait au clergé de France, de rétracter tout ce que l'assemblée avait fait sur la régale, afin d'obéir à l'annulation qu'il prononçait de ces actes et de *tout ce qui s'en était suivi*. Maintenant Bossuet, pour l'éloge personnel du Pape, s'aide en les modifiant de quelques-uns des titres que le saint du XIIe siècle attribue au chef de l'Église, et y ajoute celui de *père des évêques*. Il est utile de traduire cet éloge : on verra que le Pape, en répondant

plus tard à Louis XIV, semblait répondre en même temps à cette lettre du prélat : « Nous louons Innocent XII modèle de la vraie et sincère piété, figure du troupeau de Jésus-Christ, père des évêques, bienfaiteur des pauvres, auteur de toute excellente institution ; nous le voyons donner la paix aux Églises, la paix aux royaumes ; témoigner un intérêt paternel à l'Église gallicane, à notre grand roi, très bon et vraiment très chrétien, qui a pour le siège apostolique une vénération si profonde, et à tout ce très florissant et très religieux royaume ; nous le voyons apaiser les troubles de l'Église belge et faire sentir la force de la providence apostolique jusque chez les Chinois et jusque dans les régions les plus reculées du vaste Orient ; puis, partageant entre les ouvriers le travail de la vigne céleste, ouvrir par le rétablissement de la concorde la voie à l'Évangile dans le monde, » etc. — Le quatrième pas de Bossuet est la nécessité du jugement du Saint-Siège en première et suprême instance dans l'affaire de Fénelon. Ici, il est vrai, se produit un mouvement de retour, lorsque Bossuet excite Louis XIV à une acceptation par le jugement des évêques et approuve les assemblées provinciales. Mais bientôt, Bossuet fait un cinquième pas, vers Rome : c'est dans son mandement pour l'acceptation du bref de condamnation du livre des *Maximes des saints*, conçu en termes qui impliquent la plénitude de juridiction du siège apostolique, puisque le Pape avait eu seul la puissance de mettre fin au débat et d'imposer la sentence. Voilà où en était Bossuet lors de la conclusion de l'affaire des *Maximes*.

La dernière expression des sentiments de Bossuet doit se rechercher dans les dernières années de sa vie. En 1700, 1701, 1702, il continua de revoir les pages de la *France orthodoxe* ; mais les pages de son manuscrit ont été si apostillées et plusieurs perdues, qu'on n'en peut rien conclure. Mais, à la même date, Bossuet poursuivait l'œuvre de la réconciliation des protestants et c'est là qu'on trouve la dernière formule de ses sentiments envers le Saint-Siège. Donc dans le *Traité sur ceux qui professent la confession d'Augsbourg*, article V, on lit ces mémorables paroles : « Si Mélanchton eut examiné les actes des anciens conciles que nous possédons en entier depuis

le premier d'Éphèse jusqu'au septième concile, il avouerait certainement qu'à la supériorité Romaine n'a pas manqué non plus l'autorité divine, et nous ne demandons pas autre chose aux défenseurs de la confession d'Augsbourg que d'appliquer leur attention, sur les sentences portées contre Nestorius et Dioscore à Éphèse et à Chalcédoine : car ils y verront clairement, par l'autorité de si grands conciles, la supériorité du Pape instituée dans S. Pierre, transmise par S. Pierre et éminente dans le siège apostolique avec une évidence, qui ne laisse rien à désirer. Cela une fois établi, rien ne s'oppose à ce que *tous les chrétiens promettent* au pontife romain, successeur de Pierre et vicaire du Christ, *une vraie obéissance*, comme il est dit dans la confession de Pie IV. Sans doute, cette parole de S. Paul ne sera pas sans valeur : « Obéissez à vos supérieurs. » Que si l'on doit obéir à tous, combien plus à celui qui est le supérieur même des supérieurs, comme il est constant qu'on l'a reconnu de toute antiquité, et même dans les conciles généraux. — Nous ne disputons pas ici, ni ne rapportons toutes les preuves, mais des décisions qui nous sont communes, nous notons en peu de mots quelques points qui peuvent suffire à une paix prompte et assurée. Quant à d'autres points dont on a tant disputé sans mal depuis tant de siècles dans les écoles catholiques, nous n'avons pas ici à en faire mention, puisqu'ils ne regardent pas l'intérêt de la foi et de la communion ecclésiastique : ainsi que l'ont démontré, entre autres auteurs le cardinal Duperron, Duval lui-même, défenseur très vif de l'autorité de Rome, et pour ne pas citer seulement des français, encore et surtout Adrien Florent, professeur de Louvain, depuis Adrien VI et les frères Wallembourg, les noms les plus illustres parmi les Allemands et parmi les évêques. — Nous aussi, le dernier de tous, exposant la doctrine catholique dans les choses controversées, et suivant les traces de ces grands hommes, Innocent XI nous a approuvé, nous et notre *Exposition* par deux brefs du 4 janvier 1678 et 12 juillet 1679 ; en effet, ce très bon et vraiment très saint pontife a compris qu'il ne nous était pas permis de fermer aux déserteurs qui voulaient rentrer dans notre camp, ce chemin que tant de docteurs avaient ouvert à tous les protestants, même parmi

eux à de grands rois. C'est pourquoi, lorsque nous avons dit les choses nécessaires clairement, il est vrai, mais modestement, l'autorité du siège apostolique ne nous a pas manqué, laquelle, avec le sentiment qu'elle a de sa majesté, a marqué par là que les points certains et reconnus par tous lui suffisaient pleinement pour gouverner les églises, en laissant le reste en son lieu et dans son ordre. Ceci soit dit contre Mélanchton et les autres protestants, qui ont excité la haine contre la puissance pontificale, en mêlant sur cette puissance, les choses fausses aux vraies, les certaines aux douteuses. — La conclusion est que la puissance pontificale, instituée pour unir les églises et les fidèles de Jésus-Christ, doit être *chérie, honorée, acceptée* par tous ceux qui aiment la paix et l'unité catholique. » (1)

Un peu plus loin, (p. 49) Bossuet ajoute ces mémorables paroles : « Nous avons en mains les moyens de faire paraître dans une vive lumière ces démonstrations que nous avons faites ailleurs ; mais nous aimons mieux laisser tomber d'elles-mêmes ces erreurs que de les réfuter ; nous avons plus de plaisir à porter des paroles de paix et à calmer l'irritation des esprits par les raisons les plus opportunes. Au reste, ce qui nous paraît, du côté catholique, le plus opportun, c'est que, sur des matières si importantes, qu'elles se rapportent, soit à la foi, soit à la discipline, il faut *en référer suivant l'usage des anciens, au pontife romain, comme au chef et au guide de l'Église*. Le pontife qui nous a été donné a une science et une sagesse qui lui feront voir *ce qui est à enseigner et à faire*, une insigne piété qui le porte à tout ce qu'il y a de meilleur et à toutes les concessions qui seraient utiles à la chrétienté et à la paix ». Ce sont là les *novissima verba* de Bossuet, les paroles suprêmes qu'il laisse comme son testament et la marque de sa conversion aux principes romains.

48. Fénelon, relégué dans son diocèse (parole dont nous nous servons sans l'approuver), vécut en hommes d'études, en philosophe chrétien, et surtout en pieux archevêque : il fut le père de son peuple et le modèle de son clergé. Le duc de Bourgogne, son élève Fénelon et Bossuet.

(1) *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XVIII, p. 42-44 éd. Vivès.

bien aimé, qui lui devait tout et qui était pour lui tout ce qu'il devait être, mourut en 1712. Le maître ne survécut pas longtemps à l'élève ; il fut enlevé aux lettres, à la patrie, à l'Église, en 1715 ; il fut pleuré universellement et particulièrement de Clément XI qui lui destinait un chapeau de cardinal. — On a souvent fait, entre Bossuet et Fénelon, d'éloquents parallèles ; nous nous abstiendrons de ces exercices de rhétorique ; mais sur le sujet traité dans ce paragraphe, nous citerons quelques réflexions du P. Novaës : « Bossuet et Fénelon, dit-il, ces deux grands athtlètes de la France, traitent chacun la cause de leur doctrine au tribunal du Pape. Du respect qu'inspirent ces deux génies, savez-vous ce qui va résulter ? demande le chanoine Barruel, dans son livre, *sur le Pape et ses droits religieux à l'occasion du concordat de 1801*. Il va en résulter l'hommage le plus mémorable qu'aient jamais reçu les papes, celui qui nous apprend plus qu'aucun autre à dire : « *Il n'y a pas de hauteur qui ne s'abaisse devant S. Pierre ; il n'y a pas de génie qui ne trouve son juge dans le siège de Pierre.....* » Bossuet a triomphé ; ne lui reprochez pas la joie qu'il laisse briller sur son visage ! elle nous dit tout le prix qu'il sait attacher au suffrage du Pape. Mais attendez ! Fénelon condamné saura s'illustrer lui-même par un autre triomphe. Rome a parlé, Fénelon se rétracte. Tout ce que n'ont pu les intrigues des courtisans, les contrariétés apportées par Louis XIV, et le génie de Bossuet, une seule parole du Pape le peut sur l'esprit de Fénelon. C'est lui qui s'est trompé ; c'est lui qui donne, le premier, l'exemple de la soumission, et il le donne à son peuple *en termes non équivoques*. Allons, qu'il soit gravé sur la chaire de S. Pierre ce monument si glorieux pour ses pontifes ! Dans les siècles des siècles il dira aux rebelles : « *Quand le vicaire de Jésus-Christ s'est fait entendre, il n'y a pas de génie qui refuse de se rétracter et d'obéir* ».

On nous reproche, quelquefois en Europe, à nous autres Français, de trop louer notre Bossuet et notre Fénelon. Mais voilà un étranger qui, dans l'enthousiasme de son admiration, dans la tendresse de ses félicitations, nous laisse loin derrière lui ; nous ne pourrions pas dire mieux pour encourager tous nos prêtres à imi-

ter l'exemple de ces deux génies. C'est à bon droit que leurs statues ornent la salle publique de l'Institut. Ici les expressions du P. Novaës, esprit en général calme, modéré et presque timide, se sont élevées à la hauteur du style de cet aigle et de cette colombe catholiques, si dignement caractérisés dans ce tableau, où est si éloquemment représentée la gloire de la fidélité française envers le siège de pontifes romains.

§ III. DES TENTATIVES FAITES POUR RAPPROCHER LES PROTESTANTS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Importance sociale de la religion

49. « Il est bien à désirer, disait Necker, que les citoyens, unis par des mêmes lois et par le même intérêt, le soient encore par le même culte, afin que le saint nœud de la religion les embrasse tous également, et que les principes de l'éducation s'entretiennent et se fortifient par l'autorité de l'exemple ». (1) Les avantages de cette précieuse uniformité sont tellement sensibles, continue Tabaraud, qu'un des plus zélés apôtres d'une religion dont le principe fondamental conduit, dans ses derniers développements, à la tolérance indéfinie de tous les cultes, n'a pas craint de dénoncer ce genre de tolérance comme « amenant insensiblement l'esprit d'irréligion, comme portant à faire rejeter les principes de toutes les religions, ou bien à faire demeurer dans un état de doute dangereux, *una vel nulla religio* ».(2) De ce principe, si évident par lui-même, l'auteur tire cette conséquence également certaine, « que la réunion des Églises est le rempart nécessaire pour maintenir la force et la perpétuité d'un gouvernement, et assurer la prospérité de l'empire ; que du sein de la réunion naîtra naturellement une religion nationale, qui seule peut produire des vertus et des mœurs nationales ». (3)

(1) *De l'importance des opinions religieuses*, Ch. XVI.

(2) DE BEAUFORT, *Projet de réunion, etc., présenté* à S. M. I. R., 1re édit.

(3) *Op. cit.* IIe édit. p. 139.

L'uniformité de religion, surtout quand elle a pour base l'unité de croyance, considérée sous le triple rapport religieux, moral et politique, est du plus grand intérêt non seulement pour le bonheur spirituel des individus, mais encore pour le bonheur temporel de la société. Il est certain en effet, que l'unité de croyance simplifie et facilite tous les ressorts de l'administration, qu'elle peut mieux qu'aucun autre moyen cimenter l'autorité de l'obéissance, en donnant aux droits et aux devoirs respectifs le même principe et le même sceau, en consacrant par un seul et même oracle le fondement, l'objet et la fin de toutes les lois qui constituent la société ; qu'elle est l'harmonie morale et par excellence qui perpétue entre les citoyens les sentiments d'estime et d'amitié, qui rassure le gouvernement sur les principes de chaque sujet, et chaque sujet sur les principes du gouvernement ; enfin que, sous une infinité de rapports, elle est le plus ferme soutien de ceux qui commandent et de ceux qui obéissent. La saine politique ne saurait donc être indifférente à la grande question de l'unité religieuse, de cette unité qui fait que tous les citoyens, réunis autour du même centre de croyance, intéressés au maintien des mêmes dogmes et tendant tous au même but, par le principe de la même religion, concourent à l'envie à la prospérité de l'État.

Mais en convenant du principe, il faut avouer que de toutes les entreprises qui ont été tentées par les hommes, il n'en est pas de plus difficile que celle de concilier ensemble les esprits que la différence des opinions religieuses divise,parce que toutes ces opinions ont un caractère sacré, qu'elles tiennent aux plus chers intérêts, qu'elles sont la base de la morale et des habitudes formées dès la plus tendre enfance, et fortifiées par nos relations sociales : il faut encore convenir, d'après l'esprit de la religion, que l'uniformité du culte, qui aurait pour base l'unité de croyance, n'est point l'ouvrage des hommes. Ils doivent se borner aux efforts de la prudence humaine pour la maintenir lorsqu'elle existe dans un état, pour l'y ramener lors qu'elle en est bannie, pour prévenir les inconvénients de la multiplicité des cultes, lorsqu'il ne leur est point donné de les rallier autour d'un centre commun, et cela par des moyens

convenables qui, sans compromettre les intérêts de la religion pourvoient sagement à ceux de l'État (1).

Dissolution sociale du protestantisme.

50. Le protestantisme, il est impossible de le nier, avait porté, à la nécessité sociale de l'unité religieuse, un grave échec. Jamais on n'avait vu autant de sectes pulluler, se diviser, subtiliser sur l'objet de leur croyance, que depuis Luther. Autant de têtes autant de sentiments ; tous ceux qui pensaient ou qui croyaient penser, s'imaginaient qu'une inspiration divine les poussait à formuler un symbole ; dans ce chaos, pour introduire quelque semblant d'ordre, on sentit bientôt la nécessité d'embrigader les esprits pour les classer dans certaines catégories : de là les différentes confessions de foi, du protestantisme. Dès 1530, les luthériens avaient adopté la confession de foi d'Augsbourg, proposée, puis modifiée bientôt par Mélanchton. En 1537, Luther dressa les *Actes* de Smalcade. On vit paraître, en 1551, la *Confession Saxonne*, et en 1552, celle de Wittemberg. Les Zwingliens et les Calvinistes en présentèrent une à Charles-Quint. Il y en avait quatre ou cinq de la façon des Suisses ; une de Genève, et une de France, deux sous le nom d'Église anglicane, autant sous celui d'Église d'Écosse. L'électeur palatin en avait une. La confession batave fut adoptée au synode de Dordrecht, en 1618. Celle de Czinger et de Sandomir furent concertées avec les Zwingliens et les luthériens pour contenter les trois partis et les frères moraves. On portait à 25 en 1805 le nombre des sectes dans les seuls Etats-Unis d'Amérique. C'est ainsi que la liberté laissée par le protestantisme enfanta une foule de sectes qui se multiplièrent selon le caprice, la fantaisie et les rêveries des individus qui se séparaient de l'Église mère. Les chefs de la réforme ne purent se déguiser l'anarchie que son principe fondamental y avait introduit, ni les symptômes alarmants des ravages qu'il devait nécessairement entraîner après lui, sans qu'il leur fût possible de les arrêter. « L'Elbe, avec tous ses flots, disait Mélanchthon, n'a pu me fournir assez d'eau pour pleurer les malheurs de la réforme. On sait assez

(1) TABARAUD, *Hist. critique des projets de réunion des communions chrétiennes*, p. 1.

qui l'on doit imiter, mais non qui l'on doit suivre ». Les lamentations de Dudith ne sont pas moins fortement exprimées dans une de ses lettres à Théodore de Bèze. « Les nôtres, lui écrivait-il, comment sont-ils enfin ? dispersés, agités par tous vents de doctrine, emportés au large de côté et autre, quel est aujourd'hui leur sentiment en religion ? Vous pouvez peut-être l'apprendre. Quel sera-t-il demain ? Impossible à deviner. En quoi s'accordent-ils, s'il vous plaît, tous ceux qui font la guerre au pontife romain ? Du premier au dernier, parcourez tous les articles, vous ne verrez rien d'avancé par un de ces docteurs, qu'aussitôt un autre docteur se récrie à l'impiété. Ils se font un nouveau symbole tous les mois, *menstruam fidem habent.* » Calvin ne pouvait se déguiser tout le ridicule que répandaient sur la réforme tant de variations, que ses disciples vantent aujourd'hui comme un des grands moyens de *perfectibilité.* Il gémissait sur ce qu'après avoir rompu avec l'ancienne église, ses disciples d'alors ne pouvaient s'accorder entre eux. « Si le monde doit subsister longtemps, disait Luther, je le déclare, avec toutes les interprétations diverses qu'on nous donne de l'Écriture, il ne nous reste d'autre moyen de conserver l'unité de foi qu'en recevant les décrets des conciles et en nous réfugiant sous leur autorité. » Quels aveux ! Ce fut pour sortir de cet état d'anarchie que les différentes sectes qu'enfantait journellement le principe fondamental de la nouvelle réforme, cherchèrent, à plusieurs reprises, à se rallier autour de quelques formules générales qui pussent concilier tous les partis.

Projets d'union.

51. Le pays ou les projets d'union entre protestants avaient meilleure chance, c'est l'Angleterre. Schismatique sous Henri VIII, presbytérienne sous Edouard VI, épiscopale sous Élisabeth, envahie plus tard par les presbytériens d'Écosse, par les indépendants et les niveleurs, l'Angleterre, sans inquiéter les non-conformistes, s'était fait, selon la définition de lord Chatam, « une croyance calviniste, une liturgie papale et un clergé arménien ». La prépotence dogmatique de Calvin enfanta les mouvements séditieux que produisait partout cette doctrine. En 1562, les évêques s'étaient attribué le droit de juger les controverses et de procéder, par la voie

des censures à l'exécution de leur jugement. Au synode de Lambeth, en 1559 et quelques années après à Hamptoncourt, ils avaient repris leurs avantages. Pendant que le gouvernement essayait de rétablir la bonne harmonie entre sectes acharnées les unes contre les autres, des hommes recommandables recherchaient des moyens de pacification. On croit, mais à peu près sans preuves, que Bacon songeait à réunir ses coréligionnaires et même à les rapprocher de Rome. En 1680, les réfugiés français à Londres, apportaient des germes d'active division; l'évêque de Londres, Henchman écrivit en France. Claude lui répondit : « Nous n'avons pas le moindre scrupule à traiter de remèdes violents, les procédés de ceux qui font bande à part, évitent les assemblées des fidèles, et se soustraient à votre autorité. Evidemment une telle conduite équivaut à un schisme positif; crime détestable en lui-même, et à Dieu, et aux hommes. Ceux qui s'en rendent coupables, soit en l'établissant les premiers, soit en continuant à l'entretenir parmi les autres, doivent s'attendre à rendre un compte terrible au jour du jugement. » La réponse du ministre de Langle fut la même. (1) On peut juger par là combien les chefs de la réforme savaient modifier leur constitution, puisque le régime épiscopal, qui leur avait paru insupportable, et qui avait été un des prétextes du schisme, ne leur semblait plus incompatible avec leurs principes. Chillingworth, tour à tour catholique et protestant, vint au secours de l'évêque de Londres. « Par la foi des protestants, disait-il, il ne faut entendre ni la doctrine de Luther, ni celle de Calvin, ni celle de Mélanchthon, ni la confession d'Augsbourg, ni celle de Genève, ni le catéchisme d'Heidelberg, ni les articles de l'Église anglicane, ni tel autre symbole. La véritable règle de foi à laquelle on doit s'attacher, c'est la Bible et la Bible seule. Tout ce qui n'y est pas expressément contenu et qui ne s'en déduit pas par des conséquences, doit être mis dans la classe des opinions. Ainsi les trente-neuf articles ne peuvent être considérés que comme un signe d'union extérieure ». (2) Ce système ouvre évidemment la porte du salut à toutes les sectes ; car

(1) Colliers, *History of the church.*, vol. 2, p. 399.

(2) *La religion des protestants, voie sûre du salut,* chap. VI, § 50.

il n'en est aucune qui ne se vante de posséder le vrai sens des Écritures. De là, le système latitudinaire, admis par Taylor, Burnet, Cudworth, Wilkins, Tillotson, Stillingfleet et une foule d'autres. Guillaume III, en montant sur le trône, voulut éteindre le germe des divisions qui avaient déchiré le royaume ; il comptait sur les idées arméniennes et sociniennes qui, à la faveur des écrits d'Episcopias, avaient fait des progrès sensibles. Des intrigues traversèrent son dessein ; il dut se borner à admettre les presbytériens aux emplois civils. En 1689, un réfugié français, Graverol, publia un *Projet de réunion entre les protestants de la Grande-Bretagne*. D'après ce singulier théologien, ces dissidences dont on se plaignait, n'existaient pas en matière de foi, et, si elles existaient en matière de discipline, elles ne causaient aucun préjudice. Le docteur Wake entra dans les mêmes idées. Convaincu qu'il est impossible d'obtenir de tous les hommes, la croyance aux mêmes dogmes et de leur faire adopter la même forme de gouvernement ; il voulait que la confession anglicane s'expliquât très vaguement sur les points controversés. On se fut réuni dans une forme vide. Ces projets échouèrent ; les épiscopaux se rapprochèrent des presbytériens : ce ne fut pas une réunion, mais, si j'en crois le docteur Hikes, une prévarication.

Sur le continent, des systèmes particuliers de réunion avaient été formés dès le XVIe siècle ; Erasme, Wicélius, Cassandre, Reatus Rhénanus, Martin Fumée, De Serres avaient attachés leurs noms à des projets de paix ; mais la parole alors était à la poudre, et non à la théologie. Après la guerre de Trente ans, lorsque les religionnaires se virent obligés de suivre, dans la même église, leurs liturgies contradictoires, ils puisèrent, dans ce rapprochement forcé, au moins un motif pour édulcorer leurs vieilles haines. Des théologiens essayèrent aussitôt de rendre plus intimes ces rapprochements ; le premier fut Jean Dury, fils d'un ministre puritain d'Ecosse, banni par Jacques Ier, à cause de son fanatisme contre l'épiscopat. Pour réaliser son plan d'union, Jean Dury parcourut l'Europe protestante ; il s'adressa aux têtes couronnées, aux princes, aux ministres, aux magistrats, afin de leur représenter les avantages politiques et

religieux d'une pareille conciliation. Plusieurs prélats anglicans contribuèrent aux frais de sa mission ; Daillé l'encouragea ; Grotius le recommanda à Oxenstiern, grand chancelier de Suède. Son plan, approuvé par plusieurs évêques d'Angleterre, ayant à leur tête Abbot, archevêque de Cantorbéry ; et par vingt-huit ministres presbytériens, fut adressé par le chancelier Oxenstiern à l'assemblée des théologiens réformés et luthériens de la Hesse, de Brandebourg et de la Saxe, convoqués en 1631, pour traiter de la pacification des deux communions. Dury fut bien reçu partout, mais on lui signifia que la condition préliminaire de l'union, c'était la soumission des calvinistes à la confession d'Augsbourg. Dury mourut en 1680 du chagrin que lui causa son échec. — Jean Mathiæ, précepteur de la reine Christine, épousa chaudement le syncrétisme de Dury, il déploya, pour nous servir de ses expressions, les rameaux de l'olivier septentrional et donna l'idée du bon ordre dans l'Église du Christ, sur les bases de concessions réciproques. Le seul résultat de ses idées pacifiques fut d'être contraint, en 1664, de se démettre de son évêché, c'était la paix à rebours. Daniel Scultet pensait que les décrets absolus, la grâce irrésistible, l'inamissibilité de la justice rendaient Dieu auteur du péché, renversaient la morale chrétienne et inspiraient une pernicieuse sécurité dans le crime. En conséquence il se rapprocha des luthériens ; il reconnut que l'homme naît avec une volonté dépravée par le péché originel, que la foi, le désir de la grâce, le commencement d'amour de Dieu sont l'ouvrage du Saint-Esprit. Buxtorf et Hottinger se rapprochaient de ces mêmes idées. Jurieu leur fit observer que Luther n'était pas plus libéral que le synode de Dordrecht. On essaya, mais vainement, de se rapprocher en souscrivant la confession d'Augsbourg et en proclamant l'infaillibilité des princes. Georges Calixte, savant professeur d'Helmstadt, le plus habile des luthériens de notre temps qui ait écrit contre nous, écrit Bossuet, inclina aussi vers les idées conciliatrices ; il n'en excluait pas l'Église romaine. Mais il fut mal accueilli à la conférence de Thorn et dans les universités d'Allemagne ; les uns le présentaient comme un papiste déguisé ; les autres, comme un disciple de Calvin : il mourut de chagrin, dit Mosheim, en 1656.

— Le célèbre Grotius prit également place parmi les pacificateurs. Dans sa jeunesse, il était prévenu contre les sociniens, plus tard il s'en rapprocha, à la fin il vint à l'Église romaine. Grotius comptait peu en général, sur le secours des théologiens de profession, ordinairement trop attachés à leurs opinions pour se prêter à des voies de conciliation. Quoiqu'il ne fit guère plus de fond sur les politiques, qui consultent rarement le bien de la religion, il espérait beaucoup des souverains, dont l'intérêt lui semblait lié essentiellement avec le succès de son projet. Dans l'épître dédicatoire du *Traité de la guerre et de la paix*, il l'avait proposé à Louis XIII. Le cardinal de Richelieu s'en était déclaré le protecteur. « C'est un homme si heureux, disait Grotius à ce sujet, que jamais il n'a rien entrepris qu'il n'y ait réussi. » Mais les grandes affaires de l'État ralentirent beaucoup depuis cette première ardeur du cardinal-ministre.

Leibnitz travailla aussi dans le secret à réconcilier les calvinistes et les luthériens. Persuadé, dit Tabaraud, que la division ne tenait qu'à des subtilités de peu d'importance pratique, il désirait que le projet de réunion fut traité, sous l'autorité des princes, par des théologiens des deux partis choisis parmi les plus conciliants. Plusieurs princes d'Allemagne entraient dans ce projet, le roi de Prusse plus qu'aucun autre ; mais il ne voulait pas que le rapprochement se bornât à une simple tolérance, qui eut laissé subsister les dogmes de division. Son intention était que tous les protestants pussent communier à la même table ; qu'on les désignât tous par la dénomination commune d'*Évangéliques* ; et qu'après l'accord sur les doctrines, on dressât une liturgie et adoptât une hiérarchie analogue à celle de l'Angleterre. Enfin, pour faciliter la réunion et prévenir toutes les disputes capables, ou d'interrompre la négociation qui devait y conduire, ou de la faire rompre après qu'elle aurait été conclue, il offrait de prohiber la publication des livres de controverse sur cet objet, à moins que les auteurs n'en eussent obtenu une permission spéciale. Frédéric I[er] ne s'en tint point à protéger la négociation, à proposer des mesures pour la faire réussir, il voulut donner lui-même à son couronnement, qui se fit à Kœnigsberg, le 10 janvier 1701, avec le plus grand appareil, un

exemple de réunion formée selon le plan qu'il avait conçu. « Leurs majestes furent reçues à la porte de l'église par les deux évêques Ursin et Zanten, que le roi venait d'instituer. Ils étaient habillés en longues robes de velours violet, comme le sont les évêques d'Angleterre, et avaient pour assistants six ministres, trois calvinistes, et trois luthériens... Le roi et la reine reçurent la communion; savoir, le pain de l'évêque réformé, et le calice de l'évêque luthérien » (1). Cependant nous ne voyons pas qu'il se fut opéré le moindre changement dans la doctrine des deux sectes, doctrine pour laquelle elles s'étaient jusqu'alors anathématisées. C'est un nouveau scandale ajouté à celui qu'avaient donné soixante ans auparavant, les luthériens et les calvinistes des deux camps de Gustave-Adolphe et du duc de Rohan, et qui a été renouvelé, un siècle après, dans la grande réunion des luthériens et des calvinistes, dont nous aurons bientôt à parler. Les affaires politiques firent languir pendant quelque temps celles de la réunion ; mais, en 1703, le roi de Prusse établit à Berlin un comité (*collegium irenicum*), pour la reprendre et la suivre avec plus d'activité. Ce comité était présidé par l'évêque Ursin. Ses assesseurs furent Jablonski et Strimesius pour les réformés, Luckius et Winckler pour les luthériens. Ils devaient correspondre avec les abbés Molanus et Schmid avec Leibnitz. Jean Fabricius et François Buddeus, professeurs de théologie, le premier dans l'université de Helmstadt, et le dernier dans celle d'Iéna. Nous ne savons pas ce qui se traita dans ce comité, ni ce qu'il devint. Mais il parait, par la correspondance de Leibnitz avec l'abbé Ursin, que la négociation continuait encore en 1705, et que l'on conservait même quelque espoir de ses opérations. Cet espoir ne fut pas de longue durée. Les théologiens des deux partis publièrent divers écrits, plus ou moins violents, contre le projet. Les ministres même du roi de Prusse ne le goûtaient pas. On fit difficulté de permettre à chacun des deux cultes d'avoir des temples respectifs dans la même ville. Enfin tout espoir de succès était perdu en 1707. C'est ce qui résulte de la correspondance de Leibnitz avec Jean Fabricius à cette époque.

(1) Pollnitz. *Hist. des quatre derniers rois, etc.*, t. I, p. 211.

Échecs de ces projets.

52. C'est sans doute, un grand dessein que de détruire, par la réunion des communions chrétiennes, la cause la plus active des troubles et des guerres qui ont agité l'Europe depuis trois siècles. Des hommes d'État, des philosophes, des théologiens se sont occupés successivement de cette idée si simple en elle-même, mais si compliquée dans l'emploi des moyens d'exécution. Plusieurs joignaient, à de rares talents, des connaissances étendues, un sincère amour de la paix ; cependant ils ont tous échoué dans cette difficile entreprise. Non qu'ils eussent rencontré les oppositions du libre examen : ils n'en faisaient pas grande estime ; mais il ne se confiaient pas assez à Dieu pour un dessein qui ne peut réussir que par sa grâce. Quel était le but de la plupart des conciliateurs ? Les uns n'y portaient que des vues politiques, les autres que des intérêts de parti, quelques-uns que des idées purement systématiques ; de sorte que, quand on voulut sincèrement fonder la réunion sur l'unité de la foi, seule base qui puisse donner de la consistance à une opération de cette importance, on trouva des difficultés insurmontables dans toutes ces conceptions philosophiques, et dans toutes ces mesures divergentes dont était encombrée la voie par laquelle il fallait passer pour arriver au véritable but. Qu'en est-il résulté ? C'est que, de l'inutilité de toutes les tentatives faites jusqu'à présent pour rallier tous les esprits à l'unité de la foi, on est tombé insensiblement dans un état d'apathie sur le fond même de la religion. Les philosophes et les politiques se sont emparés de cet état, afin de les représenter toutes comme assez indifférentes pour conduire les hommes au salut. De là cette affectation devenue si commune, de substituer au mot de *religion*, qui suppose la croyance intérieure de dogmes divins et invariables, celui de *culte*, qui n'en exprime que la partie matérielle et extérieure, sujette à tant de variations toutes indépendantes de circonstances éventuelles. De là ces vœux hautement énoncés pour que, dans un siècle « où les idées *libérales* ont remplacé les idées *abstraites* c'est-à-dire, où des idées purement philosophiques ont désenchanté les vérités dogmatiques de tout intérêt religieux, les chrétiens de toutes les communions célèbrent en commun le culte divin, sans s'occuper du for intérieur de

chacun (1). » Certes il faut respecter les consciences. Mais s'ensuit-il que, par la plus étrange confusion, les catholiques doivent célébrer le culte divin *en commun* avec les protestants, ennemis, de plusieurs dogmes et rebelles à l'autorité de l'Église ; avec les juifs qui persistent dans le déicide de leurs pères et maudissent le christianisme dans leurs prières. Que tous les religionnaires vivent en paix sous la protection de la loi ; qu'ils ne soient point troublés dans l'exercice de leurs cultes respectifs ; qu'ils observent entre eux tous les devoirs de la vie civile ; qu'ils jouissent également de tous les droits de citoyen en même temps qu'ils en supportent les *charges* ; c'est là un système de tolérance qui est du ressort de la politique, que l'Évangile n'a point condamné ; que l'esprit de l'Église nous oblige de respecter, et dont l'application doit être réglée d'après des calculs et suivant des circonstances dont l'autorité publique est seule juge. Mais qu'on se garde bien de confondre cette tolérance avec celle qui s'établit par l'indifférence de toutes les croyances, qui suppose que tout est arbitraire dans la religion, tout parfaitement égal pour l'homme aux yeux de la Divinité, quelque idée que l'on se forme de ses attributs. Ce système, le pire de tous, qui a passé de la religion dans les mœurs, Bacon le regardait comme *une des portes de l'athéisme.* On sent qu'il ne pourrait, sous aucun point de vue, fournir les éléments d'une réunion légitime, chrétienne et durable.

Conditions régulières de réunion.

53. En mettant de côté les méthodes vicieuses des protestants, et les événements qui ont contrarié les divers projets de réunion, existe-t-il quelque moyen normal de la procurer ? Pour résoudre cette question, il faut entendre d'abord ce qu'elle signifie. En matière de religion, le mot *réunion* veut dire l'accord des esprits dans une même croyance. C'est même la seule acception qui puisse être fondée sur les principes du christianisme, lequel n'admet pour tous les disciples de Jésus-Christ, qu'une seule et même foi. Suivant l'acception philosophique, il signifie l'accord extérieur des sectes dans la pratique des mêmes cérémonies, quelle que soit d'ailleurs la diversité des croyances. Selon les principes catholiques, la pre-

(1) *Détails historiques sur les divers projets de réunion*, préface, p. XIV

mière réunion est absolument nécessaire parce que ce n'est que par le cœur que l'on est chrétien : *Corde creditur*. Selon les modernes conciliateurs, la seconde espèce suffit, attendu qu'on ne doit pas s'ocuper du for intérieur; que les dogmes, objet de foi, n'offrent dans leurs divergences, que des nuances d'opinions, des abstractions célestes ou des subtilités métaphysiques. « Au moyen de cette découverte, dit justement Tabaraud, ceux qui croient la divinité de Jésus-Christ, comme ceux qui ne voient dans ce divin Sauveur qu'un pur homme; ceux qui l'adorent réellement présent dans l'Eucharistie, comme ceux qui ne l'y admettent qu'en figure ; ceux qui posent pour base de la religion la doctrine du péché originel et la nécessité du baptême, comme ceux qui n'attachent pas la même importance à ces deux dogmes peuvent sans changer de croyance, ne plus faire qu'un seul et même peuple, qu'une seule et même famille, pourvu qu'ils consentent à se réunir dans le même temple pour y célébrer en commun le culte divin, et y former un concert de louanges en l'honneur du *grand Être* ; pourvu qu'il y ait entre eux unité d'affection, harmonie des esprits et des cœurs, qu'ils fassent profession de pratiquer la même morale ; comme si la morale pouvait avoir une sanction et une garantie divines sans la créance des dogmes et des mystères qui sont l'objet de la révélation chrétienne. » (1)

Le mot de *réunion*, dans son sens orthodoxe, suppose, non seulement pour les catholiques, mais pour tout homme sensé, que les deux communions à réunir, n'ont formé autrefois qu'un seul et même corps. Pour procéder régulièrement à la recherche des moyens de rétablir l'union, il faut donc remonter au point de la scission, en approfondir les causes, convenir de bonne foi des torts réciproques, s'ils y en a de part et d'autres ; et travailler de concert, dans un esprit de paix, au rétablissement de la bonne harmonie. Parmi les causes de séparations les unes peuvent être réelles, les autres, sinon imaginaires, du moins fort exagérées par la passion. Le changement des temps a amené des changements dans les choses et dans les personnes ; l'effervescence des passions a disparu ; les

(1) *Hist. critique des projets de réunion*, p. 488.

abus ont été corrigé ; il y a possibilité de s'entendre, surtout si l'on apporte, de chaque côté, beaucoup de bonne foi. Il est possible, comme cela arrive dans toutes les grandes divisions, que les esprits aigris aient donné dans des excès contraires, et que chaque parti se soit laissé emporter au delà du but. Dans cette hypothèse, on doit écouter les plaintes de ceux qui les premiers donnèrent le signal du schisme et qui s'en rendirent coupables, surtout si l'on ne peut nier qu'il existait alors des abus. C'est le cas de recourir à la règle d'Erasme, règle empruntée à la conduite de S. Augustin envers les Donatistes : Qu'il faut moins avoir égard aux torts de l'auteur du schisme qu'aux maux incalculables de la division. Mais nos frères séparés ne peuvent se faire un titre de la condescendance de l'Église, sur des objets qui ne sont pas essentiels à la religion, pour demander le sacrifice des dogmes transmis par la tradition apostolique et qui faisaient partie du symbole à l'époque de leur séparation. De plus, ils doivent se souvenir qu'on ne peut attribuer à l'Église catholique, que des points de doctrine positive, universellement reçus et unanimement enseignés, sans la rendre responsable des opinions particulières, quelle que puisse être l'autorité de tel ou tel docteur. Il n'en est pas de même dans le protestantisme ou chacun est établi juge de sa croyance, sans être obligé de se soumettre à aucune autorité divinement infaillible.

54. Dans toutes les divisions dont Dieu a permis que son Église fut affligée, cette tendre mère, consultant plutôt sa charité que la rigueur des règles, s'est toujours fait un devoir de sacrifier tout ce qui pourrait l'être sans porter atteinte aux dogmes sacrés, lorsqu'il a été question, soit de rétablir l'union entre ses enfants, soit de ramener dans le sein de l'unité ceux qui s'en étaient écartés. Telle est la conduite que le concile d''Alexandrie, sous S. Athanase, prescrivit aux commissaires chargés d'aller terminer le schisme d'Antioche. « Une fois, leur dit-il, que vous aurez réuni les deux partis dans la profession de la foi orthodoxe, n'hésitez point à faire la paix ». « Quant aux incidents qui peuvent être survenus dans le cours de la division, ajoute S. Basile, il faut s'accommoder à la faiblesse des plus faibles, tout accorder à leur Conduite de l'Église.

infirmité, dès qu'on peut le faire sans nuire à la vérité (1) ». Ainsi, quoique le terme *consubstantiel* eût été consacré par le concile de Nicée, celui d'Alexandrie consentit à ce que ceux qui répugnaient à se servir de cette expression ne fussent pas forcés de l'adopter, pourvu qu'ils confessassent que le Fils est de la substance du Père, et non d'une autre substance. L'Église tient la même conduite à l'égard de tous ceux qui, tout en reconnaissant la divinité du Saint-Esprit, faisaient difficulté d'employer les termes : *le Saint-Esprit est Dieu* (2). On usa de la même condescendance dans la dispute des *hypostases*, que les uns entendaient des substances, et les autres des personnes, tous étant d'accord sur le fond du dogme. C'est ainsi que dans les négociations qui ont eu lieu pour la réunion des protestants, on a quelquefois proposé de transiger sur le mot transsubstantiation, pourvu que ceux qui refuseraient de s'en servir y substituassent quelque autre expression propre à signifier le changement de substance qui se fait dans la consécration de l'hostie.

On pourrait objecter que ce sont là des exemples pris dans l'Église, mais non applicables à ceux du dehors. On ne peut en dire autant des donatistes : ici, il est question d'une secte séparée par le schisme, coupable par ses doctrines, par ses violences et ses cruautés. Personne n'eut jamais moins de droit à la condescendance de l'Église. Cependant les évêques d'Afrique ne s'arrêtèrent pas à ces considérations : le salut de tant de coupables, la perte de leur postérité, les biens inestimables de la réunion, leur parurent exiger qu'elle s'épuisât en avances de paix à leur égard. C'est dans ces circonstances que S. Augustin établit ces grandes et belles maximes : « Que, dans les causes où, vu la violence et l'étendue des divisions, il ne s'agit pas seulement de travailler au salut de quelques individus, mais où l'on doit travailler à ramener des peuples entiers, il faut qu'une charité sincère puisse apporter de grands remèdes à de grands maux ; que la charité a des lois plus fortes que les canons ; qu'elle couvre la faute qui, en cela, peut être commise contre la sévérité des règles ; qu'on doit espérer

(1) S. Basile, *Epître* 113.

(2) S. Athanase, *De Synodo*, § 41.

que, par une dispense utile, les prêtres et les évêques du parti de Donat, rentrés au sein de l'Église y seront pour la paix ce qu'ils ont été contre elle dans le schisme et qu'enfin l'unité doit être préférable à toutes (1) ».

Retour des protestants.

55. On avait fait, en divers temps, des tentatives plus ou moins soutenues, pour réunir les protestants de la confession d'Augsbourg avec l'Église romaine. L'*Intérim* de Charles-Quint, le traité de Passau et la paix de Westphalie n'étaient que des concessions en vue de parvenir, par la politique, à la cessation de l'hérésie. C'est dans le même dessein que fut rendu l'édit de l'empereur Léopold, pour les protestants de Hongrie et de Transylvanie. Les diètes de l'Empire s'en occupèrent aussi à plusieurs reprises, pour éteindre les troubles de religion qui désolaient l'Allemagne, mais la politique n'avait pas grâce pour ces sortes d'affaires ; il n'y avait aucune chance de travailler sérieusement à la réunion qu'en appuyant sur des motifs religieux et en suivant la voie de l'autorité. Le protestantisme est avant tout et après tout une révolte ; pour l'abattre, il faut l'intervention et la reconnaissance du pouvoir légitime. Les papes ne l'avaient jamais oublié ; Cajétan, Miltitz, Eck, Emser, Pflug, Gropper, Contarini, légats ou théologiens dépêchés à différentes époques, n'étaient à vrai dire, que des ambassadeurs de paix. Soit que les passions fussent trop vives ou les négociateurs protestants trop peu sincères, les négociations pour la paix n'aboutirent longtemps qu'à de plus graves divisions. Les protestants se souvenaient toujours du mot d'ordre : plutôt Turcs que Papistes. Au XVIIe siècle, on commença, comme l'observe Grotius, à se dégoûter de voir produire chaque jour de nouveaux dogmes, à entendre attaquer continuellement ceux que consacraient les suffrages de la plus vénérable antiquité. Cette disposition naturelle cependant n'amena aucune démarche efficace ; il n'en résulta que des systèmes particuliers, des conférences sans suite, des conventions politiques où l'unité de foi n'entrait pour rien. La peur du Turc acheva ce qu'avait commencé le dégoût des divisions.

(1) *Epist.* 185, *ad Bonifac.*, n° 49.

Après la délivrance de Vienne, cette pluie d'or et cette pluie d'indulgences qu'avait fait tomber sur l'armée victorieuse, Innocent XI, toucha profondément l'Allemagne ; l'immense péril auquel elle venait d'échapper, lui révéla les côtés faibles de son organisation politique, le dévouement du pontife romain émut profondément tous les cœurs. Quatorze princes régnants négocièrent leur retour à l'unité catholique. Dès 1671, sous le pontificat de Clément IX, des négociations avaient été entamées, mais sans aboutir à d'autres résultats qu'à des promesses. Les négociations devinrent plus sérieuses sous le pontificat d'Innocent XI, plus actif, plus intelligent que son prédécesseur. Vingt cardinaux parmi lesquels on peut citer Albizzi, Cibo, Spinola, Spada, des chefs d'ordres, d'habiles théologiens, menaient à Rome cette délicate affaire ; en Allemagne, les jésuites Balthazard Miller, Joseph Eder, les dominicains Gumand Wynaus, Ambroise Enger, y travaillaient activement et s'abouchaient avec les têtes du protestantisme. A Vienne, l'empereur Léopold, sincèrement catholique, ne resta point au-dessous du rôle qu'il fut appelé à jouer, comme pacificateur et arbitre des destinées religieuses de l'Allemagne. Un détail caractéristique, révélé par une lettre de Spinola, tiendra lieu de tout autre preuve. Il paraît, en effet, d'après cette lettre, que l'empereur avait coutume de lire *par lui-même* toutes les pièces de la négociation, sans excepter les traités *ex professo* sur les matières théologiques les plus ardues.

L'homme qui tient le premier rang dans toute cette affaire, c'est évidemment Christophe Rojas de Spinola, espagnol de naissance, évêque de Tine ou Tina, en Bosnie. Parfaitement versé dans la théologie, il connaissait à fond la *confession* d'Augsbourg, toutes les objections amassées par les luthériens contre l'Église catholique, et leurs préjugés invétérés contre le Saint-Siège. A une érudition peu commune, il joignait un caractère facile, des manières courtoises, un zèle ardent, mais tempéré par une charité à toute épreuve, et une modestie qui éloignait tout ombrage. En véritable évêque catholique, Spinola se rendit plusieurs fois à Rome, pour soumettre son projet de pacification au jugement du

père commun des fidèles. Le Pape nomma une commission de vingt cardinaux qui approuvèrent les plans du négociateur, après les avoir modifiés et en avoir redressé quelques parties. Le détail des travaux de Spinola nous entraînerait trop loin, il nous suffira de dire qu'après avoir fortement remué toute l'Allemagne, Dieu lui donna la conquête de la Hongrie qui revint sincèrement et fortement à l'unité catholique entre 1684 et 1690.

Maintenant, ce qu'il faut noter à notre honte, c'est le machiavélisme odieux du gouvernement de Louis XIV en cette circonstance. Au plus fort des négociations, le jansénisme fit rage, à la seule pensée que le Saint-Siège pourrait acquérir un nouveau degré de gloire et d'influence en Europe. Les indignes ministres Le Tellier, de Lyonne et Colbert persuadèrent au roi qu'il fallait à tout prix empêcher la réunion projetée. L'influence du Pape, la prépondérance en Allemagne de la maison d'Autriche, une puissance formidable, se cimentant en Allemagne par l'unité des croyances, il en fallait moins pour irriter les susceptibilités du monarque le plus ombrageux. Deux plans furent arrêtés et poursuivis : humilier le Pape dans Rome, faire échouer les négociations en Allemagne. Le duc cardinal d'Estrées, ambassadeur à Rome, reçut des ordres dans ce dernier sens et ne s'en montra que le trop fidèle exécuteur. Innocent XI, se voyant trahi par le roi très chrétien et ses ministres, dut se retirer en arrière au moins pour quelque temps, et mander à Spinola d'agir comme de son propre mouvement. La cabale janséniste fut promptement renforcée par la cabale gallicane. Toutes deux donnèrent la main au gouvernement du roi pour attirer l'Allemagne, non à l'Église romaine, mais à l'Église de France. De graves auteurs supposent avec assez de vraisemblance que ce projet insensé précipita la fameuse déclaration. Rien ne paraît moins invraisemblable et Bossuet comme tous les prélats de cour, aurait donné dans cette étrange combinaison. Si l'on veut bien se reporter à ses lettres écrites en 1682 au cardinal d'Estrées et au docteur Dirois, on démêlerait le fond de sa pensée. En se séparant de Rome, les évêques déclarateurs comptaient amener à eux toute l'Allemagne, voilà ce qui explique la décon-

venue et la colère de Bossuet lorsqu'il apprit la condamnation de son œuvre par le primat de Hongrie. Louis XIV lui-même en fut si étourdi qu'il se hâta de faire rédiger et signer un appel en bonne forme au futur concile (1).

Intervention de Leibnitz

56. Leibnitz, qui était déjà en rapports avec Spinola, se montra fort irrité et porta, sur la célèbre assemblée, un jugement sévère. La révocation de l'édit de Nantes fut le coup de mort de tous les projets d'union. Innocent XI, qui n'avait point été consulté, ne dissimula pas sa désapprobation, tant de l'acte lui-même que des violences qui le suivirent. En 1688, le roi, jettant le masque, entrait en négociation avec Soliman et lui offrait son alliance contre l'empire. Spinola mourut en 1695, sans avoir vu l'achèvement, ni même l'avancement de son œuvre. Lorsqu'il traita du retour des hongrois, c'est avec les assemblées nationales, avec des cœurs simples et droits qu'il s'aboucha, et le succès couronna sa mission. Pour les principautés allemandes, il se trouva en face de deux philosophes ergoteurs et n'aboutit qu'à d'interminables discussions. Le premier qui se présenta, au nom du luthéranisme fut l'abbé de Lokum ; Leibnitz le suivit de près comme représentant la maison de Hanovre. Gérard Valther, qui avait changé son nom en celui de Molanus, jouissait d'un grand crédit auprès des théologiens protestants ; il les surpassait tous par son instruction, sa facilité d'élocution et son habileté dans les disputes qui s'échangeaient fréquemment entre les catholiques et les luthériens. De manières agréables et polies, d'un caractère doux, modéré, conciliant, personne ne paraissait plus propre à comprendre la vérité et plus disposé à l'admettre. Telle était l'apparence. Leibnitz est un des plus beaux esprits qu'ait enfantés l'Allemagne ; philosophe, linguiste, mathématicien, physicien, théologien d'une rare érudition, écrivain habile et distingué, il semblait réunir tous les talents à la fois.

Malheureusement ces deux hommes vivaient sous le joug de deux passions qui laissent peu de place à la vérité, l'orgueil qui redoute une défaite, l'intérêt personnel qui exclut tout esprit de

(1) Réaume, *Histoire de Bossuet*, t. II, p. 405.

généreux sacrifice. La première condition qu'ils mettent à leurs rapports avec l'évêque de Tina, c'est que la correspondance restera ensevelie sous un inviolable secret. Nous ne comprenons pas que l'habile Spinola ait accepté de semblables conditions. Pour des hommes qui ont autant de ressources dans l'esprit, il est clair que la discussion s'éternisera. Lors même que Molanus et Leibnitz eussent fini par se rendre, il fallait recommencer l'instruction de la masse ou des théologiens secondaires. Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Molanus et Leibnitz, tout le monde, et c'est ce tout le monde qu'il fallait éclairer, entraîner; c'est donc au public qu'il fallait porter les discussions et, de ce feu croisé, plus d'une étincelle aurait été répandue; la grâce et la lumière eussent lui parmi ces hommes de bonne volonté que renferme toute société. Au commencement des négociations et pour mieux dépister les curieux, Leibnitz propose à Spinola de changer les rôles; le premier écrira sous le faux nom d'un docteur catholique, le second d'un docteur luthérien. De ce projet est né le *Systema theologicum*, dont on a fait tant de bruit dans ces derniers temps. Non, non, toutes ces mystérieuses négociations ne pouvaient produire d'heureux fruits de salut. La nuit ne convient point à Celui qui est la lumière et qui veut que sa doctrine soit annoncée sur les toits. Bossuet acceptera le même rôle, et ses efforts seront frappés de la même stérilité.

57. Pendant que Molanus et Leibnitz correspondent ou confèrent avec Spinola, ils se tournent également vers la France et échangent de nombreuses lettres avec Pélisson, avec une dame de Brienon et l'abbesse de Maubuisson, fille de l'électeur Frédéric V, battu à Prague. Pélisson, depuis son retour à l'Église catholique, était devenu un personnage important à la cour de Louis XIV; par l'abbesse de Maubuisson, il entra en relation avec sa sœur, la princesse Sophie, femme du duc de Hanovre. On passait à la princesse, pour la convertir, les ouvrages de Bossuet. La princesse savait que l'évêque de Neustadt avait fait part à Bossuet, des propositions et de l'écrit de Molanus; elle accueillit l'idée de réclamer, pour cette importante affaire, les lumières de l'évêque de Meaux. Bossuet répondit

Appel à la France.

« Qu'il avouait qu'on pourrait accorder aux luthériens certaines choses qu'ils désirent beaucoup, comme la communion sous les deux espèces..... Qu'on pourrait aussi convenir de certaines explications sur la doctrine ; mais de croire qu'on fît jamais aucune capitulation sur le fond des dogmes définis, que la constitution de l'Église ne le souffrait pas, et qu'il était aisé de voir que d'en agir autrement, c'était renverser les fondements et mettre toute la religion en dispute. » La duchesse de Hanovre transmit cette réponse de Bossuet à l'abbé de Lokum et aux principaux théologiens de la confession d'Augsbourg. Il paraît que cette manière franche et précise, loin de les aliéner, ajouta à leur estime pour Bossuet. Non seulement on lui fit passer une nouvelle copie des premières propositions de l'abbé de Lokum, mais on y joignit un nouvel écrit en latin de cet estimable théologien, sous le titre de : *Cogitationes privatæ de methodo reunionis Ecclezìæ protestantium cum Ecclesia romana catholica.* Ce second écrit de l'abbé de Lokum est conforme à beaucoup d'égards au premier. Mais il annonce une disposition encore plus marquée à cette réunion si désirée. Il est surtout remarquable par un ton de candeur et de bonne foi qui honore le caractère de son auteur. Molanus est un théologien consommé dans les matières qu'il traite ; et il ne laisse jamais apercevoir le controversiste subtil et passionné. Au lieu d'employer son érudition à faire naître ou à multiplier les difficultés il ne s'en sert que pour les écarter ou les aplanir. Il ne s'exprime jamais sur l'Église romaine, et même sur le concile de Trente, qu'avec des égards et une sorte de respect qui avaient été jusqu'alors assez peu usités entre les théologiens de communions différentes. Il est facile d'observer par la manière dont il interprète les articles de doctrine de la confession d'Augsbourg, pour les concilier avec les décrets du concile de Trente, combien il était intérieurement convaincu qu'on avait cherché à abuser de l'ignorance et de la crédulité du peuple, pour attribuer à l'Église romaine des sentiments et des opinions qu'elle n'avait jamais professés et qu'elle avait souvent condamnés. Bien plus, Molanus avait composé un écrit dans lequel il était parvenu à concilier cinquante articles

controversés entre les luthériens et les catholiques. En un mot, on peut assurer que si l'abbé de Lokum fût resté chargé seul de cette négociation avec Bossuet, l'un et l'autre auraient fini par se trouver d'accord sur tous les points de doctrine.

Exigences de Molanus.

58. Malgré son esprit conciliant, Molanus demandait, quant à la discipline, en faveur des luthériens, des concessions que Bossuet se montra disposé à accueillir. Ainsi : 1° il désirait qu'on dispensât les ministres luthériens, d'une rétractation publique, qui eut trop diminué leur crédit devant le peuple ; 2° que le Pape accordât la communion sous les deux espèces ; 3° qu'il reconnut pour légitimes, les mariages contractés ou à contracter par les ministres protestants ; 4° qu'il confirmât les ordinations faites jusqu'à ce jour, les autres par la suite devant se conférer suivant le rit romain ; 5° enfin que les princes, comtes et autres Etats de l'Empire ne seraient point troublés dans la possession des biens ecclésiastiques qu'ils détenaient en vertu de la transaction de Passau et de la paix de Westphalie. A ces conditions, l'abbé de Lokum s'offrait, au nom des luthériens, « de reconnaître le Pape pour le premier de tous les évêques, et en ordre et en dignité par le droit ecclésiastique, pour souverain patriarche, et en particulier pour le patriarche d'Occident, et de lui rendre dans le spirituel toute l'obéissance qui lui est due ; de tenir pour frères tous les catholiques romains, nonobstant la communion sous une espèce, et les autres articles jusqu'à la décision d'un légitime concile. » Enfin les luthériens s'engageaient à se conformer aux principes de l'Église romaine sur la constitution hiérarchique formée du Pape, des archevêques, des évêques et des prêtres. Mais un vice essentiel venait tout à coup rendre illusoires des propositions qui n'avaient besoin que d'être modifiées ou exposées avec un peu plus d'exactitude pour obtenir l'assentiment de Bossuet. Les théologiens de Hanovre se refusaient à reconnaître la légitimité du concile de Trente ; et ils demandaient à être reçus à la communion de l'Eglise romaine en conservant leur doctrine, jusqu'à ce qu'un nouveau concile général eût définitivement prononcé sur les points controversés entre Rome et Augsbourg. Il est vrai qu'ils consen-

taient que ce concile fut convoqué et présidé par le Pape, et qu'ils s'engageaient à se soumettre à ses décrets. On sent combien une pareille proposition était bizarre en matière de foi et de religion. Mais ce qui était encore plus singulier, c'est que dans le même écrit où les théologiens du Hanovre rejetaient le concile de Trente, ils établissaient pour le concile général qu'ils demandaient, les mêmes principes et les mêmes règles dont les catholiques se servent pour démontrer la légitimité du concile de Trente.

Remarques de Bossuet.

59. Bossuet ne reçut d'abord qu'une partie des écrits de Molanus ; il en loua fort l'esprit et considéra ces ouvertures comme un acheminement à la paix du christianisme. Pendant les mois d'avril, juin et juillet 1692, il rédigea deux réponses, l'une en latin, pour les théologiens, l'autre en français, pour les princes et princesses. On n'attend pas de nous que nous fassions entrer, dans un récit historique, des écrits essentiellement théologiques ; mais nous indiquerons brièvement ses concessions ; 1° dans les lieux où il n'y a que des luthériens, les surintendants pourront être consacrés évêques et les ministres curés ; 2° dans les lieux où il y a une hiérarchie catholique, ils pourront également y entrer avec ces mêmes titres ; 3° on assignera aux évêques, aux curés et aux autres prêtres, un revenu convenable ; 5° on aura soin de célébrer les messes solennelles avec toute la décence convenable ; on y fera la prédication selon la coutume et on pourra admettre des cantiques en langue vulgaire ; 6° l'Écriture sainte sera laissée en langue vulgaire, entre les mains du peuple, même dans la version de Luther, pourvu qu'on en corrige les erreurs ; 7° ceux qui voudront communier le pourront ; si personne ne se présente, cela n'empêchera pas de dire la messe ; 8° on pourra donner la communion sous les deux espèces ; 9° on n'obligera point les diocèses nouveaux à recevoir des couvents ; 10° on retranchera, du culte des images, tout ce qui sent la superstition ou l'âpreté au gain ; 11° les prières publiques pourront se faire conformément aux livres liturgiques de France, article qui, plus probablement, n'eût pas été ratifié à Rome. Sur le mariage des prêtres, Bossuet avait d'abord accordé, puis hésité, puis renvoyé à la discrétion du Pape, juge naturel d'ailleurs de

tous les autres articles. « Par quelle fatalité, demande l'abbé Réaume, une négociation commencée sous de si favorables auspices ne fut-elle pas suivie du succès qu'on avait le droit d'en attendre? Tous les obstacles qu'on aurait eu le plus à redouter avaient cédé à l'heureux concert des vertus, des intentions et des lumières. On avait vu en cette occasion ce qui ne s'était jamais encore vu dans aucune controverse religieuse ; les théologiens des partis opposés se réunir dans des sentiments de modération, d'amour de la paix, de bonne foi et de condescendance mutuelle. Les propositions de Molanus, les observations et les concessions de Bossuet offrent le modèle de la forme et de la marche à suivre dans un projet de réunion entre des communions différentes. » (1)

Question de méthode.

60. Dans des négociations de cette nature, ce qui importe le plus, ce sont moins les questions en litige, que les principes d'où l'on doit partir et la méthode pour en déterminer les applications. Avant toute entreprise, il faut un plan. Spinola, lui, avait commencé par prendre l'approbation du chef de l'Église. Plusieurs brefs des papes avaient accrédité officiellement, près des cours d'Allemagne, le pacificateur et le plan qu'il se proposait de suivre. La méthode de l'évêque de Neustadt était une méthode de conciliation. Spinola partait de ce principe : la confession d'Augsbourg n'est séparée que par des mots, de la profession de foi catholique ; il faut enlever ces mots à double sens, écarter les nouveautés introduites par l'emportement des réformateurs et le besoin de faire une église différente de celle qu'on abandonnait, puis revenir simplement aux dogmes fondamentaux et renouer les antiques traditions. La sophistique des protestants incidenta pendant vingt ans et l'union ne se consomma point. Lorsque Bossuet apparaît sur le théâtre de la controverse, la question des méthodes se trouve de nouveau débattue. L'évêque de Meaux propose sa méthode favorite, celle de l'exposition et des déclarations nettes, positives. Cette voie excellente n'est ni admise, ni rejetée par Molanus. Il veut bien l'accepter si on ne la pousse pas trop loin ; il la rejette si elle impose tous les articles définis par le concile de Trente...

(1) *Hist. de Bossuet*, t. II. p. 427.

« Il est nécessaire, dit-il, que le Pape ait la condescendance d'en abandonner quelques-uns, que les protestants croient ne pas pouvoir accepter en conscience, et en admettre qu'ils ne croient pas pouvoir rétracter, enfin d'en renvoyer quelques autres à la décision d'un concile légitime. » Ce fondement est tellement ruineux, il ouvre la porte à tant de chicanes et de subtilités, qu'il frappait d'impuissance tout projet de réunion. En effet, si l'on suit pas à pas cette interminable discussion, on verra que c'est par cette porte furtive que s'échappent les théologiens protestants, toutes les fois qu'ils sont serrés de trop près. A peine Bossuet avait-il échangé quelques correspondances avec l'abbé de Lokum, que Leibnitz brûla du désir d'entrer dans la discussion. Comme il connaissait la langue française, il se présenta d'abord en qualité d'intermédiaire entre Molanus, la duchesse Sophie et l'évêque de Meaux. Cette négociation, puisqu'on lui donne ce nom, présente deux époques distinctes, de 1672 à la fin de 1693 ; puis de 1700 à 1702.

Dans la première période, les correspondances se croisent entre la princesse Sophie et ses théologiens, d'une part, puis Pélisson, la sœur de Brienon, l'abbesse de Maubuisson, enfin Bossuet. La question posée sur les points de rapprochement, ne tarda pas à se porter sur des questions de discipline, le culte des saints, des images. Leibnitz semble croire que les pratiques de dévotion envers les saints, le rosaire, le chapelet, absorbent tellement les catholiques, qu'ils voudraient tout d'abord les imposer aux protestants. C'est dans ce faux esprit qu'il entretient la princesse Sophie, d'ailleurs peu soucieuse des vérités divines. La sœur de Brienon se charge de la réponse et elle montre en cela, son bon sens qui brille en tant d'occasions. « On ne vous demandera jamais de dire le rosaire et le chapelet, ni aucun culte contraire à la vérité, à la sainteté et à la majesté de Dieu, que tous les vrais fidèles adorent en esprit et en vérité. On ne voudrait pas abandonner sa mère, parce qu'elle aurait des enfants rebelles et désobéissants. Est-il possible, Monsieur, qu'un aussy grand esprit que le vostre puisse estre arresté par des toiles d'araignées ? » A la suite vinrent des questions plus fondamentales, la communion sous les deux espèces, l'autorité du con-

cile de Trente, la nature des obligations doctrinales qu'il impose... Un docteur de Sorbonne, Pirot avait déjà fourni une longue réponse à toutes les objections des théologiens allemands, mais Leibnitz ne s'en montra point satisfait, par une raison péremptoire, c'est qu'il ne voulait pas être convaincu. Nous en avons la preuve dans une lettre où il rejette le concile de Trente. On ne comprend plus bien, après ce rejet, ce que peut signifier la réunion. Toute société déchirée par l'anarchie, ne peut trouver son salut que dans l'autorité. L'autorité dans l'Église, c'est le pontife romain. Si l'on n'accepte pas de prime abord cette autorité, il en reste une autre ; non pas l'Église universelle dans laquelle s'embrouille Bossuet avec son gallicanisme moitié hérétique, mais bien l'Église réunie en concile œcuménique. Or, ne vouloir ni du Pape, ni du concile, c'est aspirer au néant ; c'est tourner non seulement dans un cercle vicieux, mais se perdre dans la plus ridicule des abstractions. La réunion, dans ces conditions, aboutirait à faire, des catholiques, des protestants et non pas des protestants autant de convertis.

Reprise des négociations.

61. La guerre interrompit les négociations ; elles ne reprirent qu'en 1701 et ne pouvaient plus guère inspirer d'espoir. C'est sur Molanus qu'avaient été fondées les espérances de retour ; son intelligence, malheureusement, ne répondait pas à son caractère ; faible, vacillant, timoré, il n'osait pas prendre une résolution. Leibnitz est un habile raisonneur, mais dépourvu de vraie conviction et surtout fort peu détaché des intérêts de ce monde. D'abord, il avait discuté sagement avec Spinola ; à la fin de sa vie, il sera le triste précurseur des Lessing, des Réimarus et de tous les exégètes impies ; maintenant il occupe pour le compte de la cour de Hanovre. Longtemps l'ambition de cette cour s'était concentrée sur l'Allemagne ; mais la révolution de 1688 fit briller aux yeux des deux époux la couronne d'Angleterre. Tant que le duc rechercha le titre d'électeur et les bonnes grâces de l'empereur, il se rapprocha du catholicisme et ses théologiens inclinèrent fortement vers la réunion ; Bossuet y fut si bien trompé qu'il s'écria un jour : « La paix est faite. » Lorsqu'au contraire la maison de Hanovre voit déplacer le centre de ses intérêts matériels, et craint de perdre la faveur de

l'Angleterre en se montrant trop favorable à l'Église romaine, ses négociateurs en religion ne parlent plus que des gloires de la réforme. Leibnitz fait plus, il devient satirique, emporté, blessant. Molanus finit par devenir suspect ; Leibnitz l'écarte de la correspondance et se substitue en son lieu et place. Ce philosophe prenait plaisir aux jeux de la discussion ; bel esprit infatué de sa science et de son immense érudition, il lui était fort agréable de rencontrer un adversaire digne de sa plume. Lorsque Bossuet se retira, il dut évidemment en souffrir, et il fut le premier à reprendre le commerce épistolaire interrompu depuis plusieurs années. Mais alors Leibnitz, par une évolution familière aux esprits errants, modifiait l'assiette de la discussion. En 1682, le philosophe s'était élevée contre *cette poignée d'évêques de cour* violents et désobéissants au dernier point. L'empiétement de la cour sur les choses ecclésiastiques lui paraissait alors une monstruosité, et le gallicanisme une anomalie ; maintenant pour supplanter Bossuet, il cherche des alliés parmi les plus audacieux parlementaires. Leibnitz se sentait mal soutenu par les universités d'Allemagne ; il ranime, contre le vieil évêque, le fanatisme des ultra-gallicans. Ce qu'il y a de curieux, c'est de voir Bossuet changé par Leibnitz en ultramontain. Mais se figure-t-on bien des magistrats, transformés en concile par la grâce d'un philosophe, pour supprimer le plus gallican des évêques et contrebalancer le poids d'un concile œcuménique. « Les évêques nourrissons de Rome, qui fabriquèrent des décrets sur le dogme » avaient du moins cet avantage sur les conseillers en simarre du Parlement, qu'ils étaient juges des doctrines.

Presqu'au moment où Leibnitz entreprend de convertir à sa cause les magistrats français, Bossuet se dispose à gagner le Pape à sa méthode et à faire l'instruction du Sacré-Collège. « Il existe en double à Rome, dans les archives du Vatican et à Hanovre, dans la Bibliothèque royale, un écrit qui répond trait pour trait au signalement qui en est donné pour l'abbé Ledieu. Ce sont bien là les deux belles copies qu'il fit faire à l'évêché et pour lesquelles il dédaigna les copistes du cabinet du ministre des affaires étrangères. C'est bien cette fameuse *Conciliation d'Allemagne* qu'il porta lui-

même au nonce et qu'il destinait à l'instruction du Pape et des cardinaux. Le grand et mystérieux personnage qui avait si heureusement ranimé le zèle de M. de Meaux, et qu'il voulait, je ne dis pas convertir, mais gagner à sa méthode, c'était le pape Clément XI, qui avait eu connaissance de la négociation, avec tout le Sacré-Collège, et, qui demandait à en être informé tout à fait ; le nouvel écrit qui avait si vivement intrigué l'abbé Ledieu et qui fut si longtemps matière à ses conjectures, n'est outre que le *De professoribus confessionis Augustanæ ad repetendam veritatem catholicam disponendis*. On s'étonnera moins, maintenant, du soin et du mystère dont l'entourait Bossuet. Soit que Clément XI se défiât des écrits antérieurs de l'évêque de Meaux, soit qu'il eut été favorablement prévenu pour la réunion par la lettre de l'empereur Léopold, le Pape avait demandé ces écrits, et Bossuet avait voulu cette fois y mettre la dernière main et faire l'ouvrage le plus limé et le plus précis en matière de dogme qu'il ait peut-être jamais fait. L'abbé Ledieu, qui voyait déjà le Pape et les cardinaux *convertis*, ne laissa pas échapper la première occasion qui se présenta de lui en parler : « Je lui dis que c'était là une nouvelle exposition plus étendue et plus raisonnée que la première ; il en est convenu, et de ce que je lui dis encore qu'après l'histoire des Variations il ne restera plus à faire que cette Conciliation, pour achever de persuader les esprits ébranlés par cette histoire, et qu'il n'y avait que l'auteur de l'histoire qui put être aussi auteur de la conciliation. » A partir du jour de l'envoi nous sommes réduits, comme l'abbé Ledieu, aux conjectures sur l'usage qu'on en fit à Rome. Nous croyons toutefois que cet écrit ne fut pas étranger aux conversions qui éclatèrent bientôt en Allemagne, et dont les lettres de Clément XI sont l'évidente confirmation. Celle du prince de Wolfenbuttel et de ses trois fils, annoncée par l'abbé Ledieu dès 1701, et qui dut étonner singulièrement Leibnitz quand elle devint publique, en 1710, et ainsi peut-être le couronnement de son œuvre et le plus beau fruit de ses travaux. » (1)

62. Si la maison de Hanovre était le centre des négociations, Dernières discussions.

(1) Foucher de Careil. *Œuvres de Leibnitz*, t. II. introd.

d'autres les suivaient avec intérêt, surtout le duc de Saxe-Gotha et Antoine Ulrich, héritier de Wolfenbuttel avec ses trois fils. A en croire Leibnitz, ce fut ce dernier qui ramena Bossuet sur le théâtre de la controverse. Le P. Véron, jésuite, avait composé un livre qui courait toute l'Allemagne et contenait un résumé aussi solide que succinct des vérités qui sont de foi catholique. Leibnitz en prit prétexte, pour proposer, à l'évêque de Meaux, quelques questions : Comment distinguer une vérité de foi de celle qui ne l'est pas ? Dieu a-t-il seulement révélé les vérités de foi, une fois pour toutes, ou bien en révèle-t-il encore ? Si c'est l'Église qui définit de nouvelles vérités de foi, que devient la perpétuité qui avait passé pour marque de la vérité catholique ? — Bossuet répond : 1° qu'il y a des vérités fondamentales, c'est-à-dire, qui tiennent à l'essence même du christianisme et que tout homme doit croire, *de nécessité de moyen*, autrement dit, pour assurer son salut ; tels sont les mystères d'un Dieu unique en substance et trine dans ses personnes distinctes ; l'incarnation du Fils de Dieu ; la rédemption du monde par sa passion et sa mort ; le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils inspirant l'Église ; le baptême et ses principaux effets..., en un mot, généralement, les vérités contenues dans le symbole des apôtres, — 2° qu'il y a des vérités non fondamentales et qu'un homme peut ignorer, sans encourir la réprobation, comme la transsubstantiation, le purgatoire, etc. — 3° que Dieu a révélé toutes les vérités de foi, fondamentales ou non, les unes, clairement et qui furent immédiatement connues et professées, les autres moins clairement et sur lesquelles l'Église a dû prononcer, en vertu de son infaillibilité, soit pour instruire les fidèles désireux de connaître ce qu'ils devaient croire, soit pour confondre les hérésies qui portaient le trouble dans les consciences et pervertissaient la société chrétienne.

Gloriole de Leibnitz.

63. Mais ceci n'était, de la part de Leibnitz, qu'une escarmouche. Pendant la guerre, le philosophe avait fouillé les bibliothèques et avait amassé un bagage d'érudition avec lequel il voulait accabler l'évêque de Meaux. Pour épancher ce fleuve d'érudition, il commença par hasarder des doutes sur le canon de l'Ancien-Testament. Bossuet eut tort de le suivre sur ce terrain : d'abord parce qu'on

pourrait discuter plus d'un siècle sans aboutir à une conclusion pratique ; ensuite parce que cela n'importait en rien pour la réunion. Une négociation est une affaire qu'il faut mener à bon terme ; ce n'est pas une matière à partage et à triomphe d'amour-propre, comme l'imaginent trop volontiers les gens d'esprit. Qu'importait, après tout, à la réunion des églises, que tel livre des Écritures fut incontestablement authentique ou qu'il eut inspiré autrefois des doutes aux savants ? La question n'était pas de foi et le débat venait d'autant moins à propos que Leibnitz acceptait avec respect tous les livres du Nouveau-Testament, sur lesquels est bâtie l'Église de Jésus-Christ. Les éditeurs de Leibnitz se pâment d'admiration devant sa science exégétique et ce qu'il leur plaît d'appeler ses objections foudroyantes. Nous ne nions pas la science du philosophe allemand, nous en contestons la valeur : elle est puisée à des sources suspectes et elle cherche plus à briller qu'à toucher au fond des choses. Une preuve que les réponses de Bossuet, moins chargées de citations, atteignaient vivement Leibnitz, c'est que le philosophe allemand se livre à des ironies, à des personnalités et même à des jeux de mots mal placés dans un savant de cette condition. Ses procédés sont d'autant moins généreux que Leibnitz était dans la force de l'âge et Bossuet, vieux, infirme, au terme de sa glorieuse carrière. Leibnitz avait pris le temps de compiler ses auteurs, d'entasser son érudition, d'aiguiser ses épigrammes ; Bossuet, pris au dépourvu, ne fait pas maigre figure. Qu'on lise la lettre du 17 août 1701 et l'on verra de quelle solide main le vieil athlète secoue l'échafaudage dressé par son antagoniste. La science de l'exégèse, comme la science de la théologie ne brillera jamais d'un pur éclat, sous la main des hérétiques. Les vrais savants ne sont ni à Tubingue, ni à Gœttingue, mais parmi ceux qui n'écoutent pas exclusivement leur sens privé et ne se livrent pas aux rêves de l'imagination. Toute l'érudition de Leibnitz n'a pas empêché la société chrétienne de s'effondrer en Allemagne sous le poids du libre examen et, à l'heure qu'il est, de tous les livres sacrés, pas un seul n'a échappé au naufrage. Il nous semble qu'il est bien tard pour admirer sans réserve le précurseur des vandales qui ont fait table rase

des écritures, des dogmes, de la morale et du culte chrétien.

Fin des controverses.

64. Bossuet ne jugea pas à propos de répondre aux impertinences de Leibnitz contre le concile de Trente ; nous regretterions qu'il eut pris ce soin. Bossuet avait contraint son adversaire à montrer son visage ; il pouvait détourner son regard. Pourquoi discuter avec un homme qui écrivait, à propos de la succession d'Angleterre : « Tous nos droits sont fondés uniquement sur la haine et l'exclusion de la communion romaine ; nous devons donc éviter avec soin tout ce qui annoncerait de la mollesse et de la tiédeur contre les papistes ». Les protestants et les éditeurs de Leibnitz ont reproché à Bossuet, d'avoir mis trop de hauteur dans sa correspondance. C'est une imputation mal fondée. Sans doute Bossuet portait, dans ce champ clos, la vivacité de son caractère et les allures de toute sa vie ; mais de la hauteur proprement dite, nous avouons ne pas la découvrir. Son expression brille quelquefois des reflets de l'éloquence ; mais le ton est modéré, poli, empreint d'une mansuétude dont ses coréligionnaires ont eu souvent à regretter l'absence. Bossuet souhaitait ardemment la réunion ; il ne voulait pas la compromettre par des âpretés de langage. Leibnitz l'accusant impoliment de substituer les grands mots de l'éloquence aux règles serrées de la logique et aux exactitudes de la terminologie. C'est discuter sur une tête d'épingle ; comme si chacun n'avait pas sa manière de parler et d'écrire. D'ailleurs, dans cette controverse, Bossuet se laisse aller souvent à un certain abandon. Soit qu'il entrevit les sinuosités tortueuses du chemin où on l'avait entraîné, soit que sa santé le contraignit au repos, Bossuet cessa tout d'un coup de répondre aux interminables dissertations de Leibnitz. D'ailleurs la guerre qui éclata de nouveau en 1702, rendait le temps peu propre aux pacifications religieuses. Il ne reparut plus sur ce théâtre où il déploya plus d'activité qu'il ne recueillit d'heureux fruits.

Fausse [po]sition de [L]eibnitz.

65. Le projet de réunion avait échoué par la faute de Leibnitz ; mais voici un trait qui peint au vif la cour pour laquelle il négociait. Lorsqu'en 1707, il fut question du mariage de la princesse Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel avec l'archiduc Charles d'Autriche (depuis l'empereur Charles VI), on proposa la question

suivante à l'université d'Helmstadt, de la confession d'Augsbourg. « Une princesse protestante destinée à épouser un prince catholique, peut-elle sans blesser sa conscience, embrasser la religion catholique ? » Le 28 avril 1707, les docteurs luthériens donnèrent la déclaration suivante : « Nous sommes convaincus que les catholiques sont d'accord avec les protestants ; et que s'il y a entre eux quelque dispute, elle roule sur des questions de mots... Le fondement de la religion subsiste dans l'Église catholique romaine, en sorte qu'on peut y être orthodoxe, y bien vivre, y bien mourir et y obtenir le salut. La sérénissime princesse de Wolfenbuttel, peut donc, en faveur de son mariage, embrasser la religion catholique.» Cette déclaration fut imprimée la même année à Cologne. Les journalistes de Trévoux la traduisirent et l'insérèrent avec le latin dans le *journal* de mai 1708. Elle excita les réclamations de plusieurs protestants. Fabricius professeur en l'université d'Helmstadt, et connu par un grand nombre d'ouvrages qui attestent une vaste érudition était regardé comme le principal auteur de cette déclaration. Leibnitz, qui entretenait avec lui une correspondance habituelle, lui écrivit à ce sujet plusieurs lettres très curieuses, que Bossuet aurait pu employer comme pièces justificatives de son *Histoire des variations*, s'il eut encore existé, et qu'il en eût eu connaissance. — Basnage avait écrit à Leibnitz pour avoir des nouvelles de cette déclaration ; Leibnitz écrit à Fabricius de la désavouer. Ni Fabricius, ni l'université d'Helmstadt ne pouvaient renier leur déclaration ; mais effrayés de l'opposition qu'elle éprouvait, ils essayèrent d'en atténuer l'effet par des explications vagues et insignifiantes. Leibnitz, peu satisfait, demande des explications plus logiques et n'est pas loin de conseiller le mensonge. La déclaration n'en subsiste pas moins et l'on voit que, pour un trône, les protestants restent dans leur perversité ou se convertissent à l'orthodoxie, suivant les circonstances : *Omne quod est in protestante, concupicentia carnis est, concupicentia oculorum et superbia vitæ.*

Les gens instruits verront, dans ces projets d'accommodement, l'épuisement des controverses soulevées par Luther. Depuis le XVIe siècle, on disputait sur la religion. Le goût dominant portait aux

discussions religieuses. La controverse formait l'occupation principale, non seulement des ecclésiastiques, mais même des séculiers. Ce goût avait pénétré jusque dans les palais des rois. Tant de débats avaient mis promptement à nu le vice radical du protestantisme. Dès lors, l'esprit humain ne pouvait plus se tenir sur un terrain si glissant; il devait faire tous ses efforts pour en sortir, soit en invoquant le principe d'autorité, soit en se laissant entraîner au radicalisme de la négation. Le protestantisme était frappé à mort. Cette conviction chez les protestants les plus illustres, eut peut-être, à cette époque, déterminé une réconciliation, si Dieu eut permis qu'une œuvre si grande parut en quelque chose dépendre de l'homme. L'Eternel, dans ses desseins, en avait décidé autrement. En permettant aux esprits de s'engager dans la direction la plus contraire, la plus perverse, la plus destructive, il voulut châtier l'homme par le propre effet de son orgueil.

§ IV. DISSOLUTION INTÉRIEURE DU PROTESTANTISME

Principe d'unité.

66. La vérité est une, l'erreur est multiple. Il n'y a pas, dans le domaine de l'évidence et dans les sphères de la raison, un axiôme plus clair, plus net, plus incontestable, plus rigoureusement vrai. Or le catholicisme est un et le protestantisme n'est qu'un ramas d'innombrables sectes. Depuis le premier jour de son existence, le catholicisme est *un*, suivant toujours la même ligne, écartant de cette même ligne ceux qui veulent l'entamer ou qui s'en écartent; l'Église catholique romaine n'a pas changé d'un iota, depuis S. Pierre jusqu'à Léon XIII, depuis les premiers hérétiques Simon le Magicien, les Gnostiques, les Docètes, les Ebionites, jusqu'aux Mormons, en Know-Nothings et aux Dominés. La discipline a parfois été modifiée selon les besoins des temps, des pays et des mœurs; le dogme a toujours été le même, inébranlable, inflexible, dominant tout sans ombre de faiblesse, ni de concession. Pas un Pape, quelle que fut d'ailleurs sa vie privée, n'a failli au dogme; et s'il en est, parmi eux, un très petit nombre, à qui l'histoire

puisse adresse de justes reproches, tous ont conservé intact dans leurs mains le dépot confié par Jésus-Christ à S. Pierre, remis par S. Pierre à ses successeurs. Une force inconnue, inexplicable, si elle ne vient pas d'en haut, s'oppose providentiellement à la plus légère altération du dogme et de la vérité réveillée. *L'unité*, cette grande marque de force, ce rempart invincible, le catholicisme seul l'a connue, seul il la possède. Jetez vos regards sur le globe : partout, au même jour, à la même heure, le prêtre catholique monte en chaire, et, depuis deux mille ans, que dit-il ? — Toujours et partout la même chose, toujours et partout les mêmes vérités, sauf la différence avec laquelle les énonce un homme de génie ou un pauvre et obscur vicaire de village. Que dit-il ? ce que répètent de bouche et de cœur le philosophe sublime, d'accord, en matière de foi, avec le plus petit enfant et la plus humble femme du peuple. Le catholicisme a été, est, et sera toujours un : quelle marque de vérité ! quel triomphe ! car, en même temps qu'il est un, il est universel, tandis que toutes les sectes détachées de son sein, sont confinées dans quelque coin obscur et divisées souvent contre elles-mêmes.

67. Les coryphées du protestantisme, en admettant les saintes Écritures comme sources divines de la vérité et en posant le libre examen comme moyen nécessaire pour en tirer la révélation, n'avaient pas donné, à leur soi-disant réforme, tous ces développements qu'impliquait la logique et que comportaient les doctrines. Nous ne parlons pas ici de ce protestantisme contemporain qui proclamant souveraine la raison naturelle, efface et proscrit tout ce qui dépasse les faibles conceptions de l'intelligence. On a souvent présenté ce protestantisme rationaliste comme le fils de l'évangélisme primitif ; mais comment un système qui nie la chute originelle pourrait-il dériver du dogme que le genre humain, fourvoyé dans sa route, est tombé d'abîme en abîme, jusqu'au fond du précipice ? comment l'erreur qui exalte la liberté sans mesure et dresse un trône à la raison, pourrait-elle avoir sa source dans la croyance qu'il n'y a ni raison ni liberté ? A coup sûr, de deux doctrines opposées, contradictoires, l'une ne peut pas être le complément de

Principes de division.

l'autre, encore moins sa conséquence. Sous un rapport, le protestantisme incroyant et libéral du XVIII[e] siècle est la réaction contre le protestantisme enthousiaste et sentimental du XVI[e] : répudiée par les réformateurs au nom de l'inspiration particulière, la raison s'est vengée d'une manière terrible en renversant de fond en comble l'échafaudage de ses ennemis. Si l'on veut rattacher le protestantisme, né d'hier, avec les générations antérieures, il faut remonter à quelques systèmes panthéistes du moyen âge et à la *gnose* des temps apostoliques. Par le désir ardent de la vie bienheureuse, le souverain mépris des choses de la terre, le profond sentiment de la misère humaine, l'horreur du péché, la certitude du salut, la prédestination, l'opposition des deux testaments, les protestants s'identifient, ou peu s'en faut, avec les gnostiques. Aussi quand nous disons que les coryphées du protestantisme n'élevèrent pas jusqu'au faîte l'édifice qu'ils avaient commencé, nous parlons des doctrines qui se trouvaient renfermées dans leur faux spiritualisme, mais qui échappèrent à leur regards ou qu'ils n'eurent pas le courage de déduire. D'autres devaient se charger de ce soin ; car une idée large, erreur ou vérité, ne se produit pas à la lumière, sans qu'il se rencontre des esprits qui la poussent à sa dernière limite.

« Les apôtres de Wittemberg, dit Mœhler, avaient enseigné, comme principe fondamental de la réforme, que l'homme n'a ni intelligence, ni volonté pour les choses divines, que l'esprit saint agit seul dans sa régénération, soit en éclairant son esprit, soit en purifiant son cœur. Partant de là, ils rejetèrent l'Église et la tradition, et proclamèrent l'Écriture sainte l'unique source et la seule règle de foi. Mais cette première conséquence n'avait pas encore, si nous pouvons employer ce terme, arrondi le système : restait à fixer la place et la signification de l'Écriture même. C'est ce que comprirent une foule d'esprits, et ceux qui ne voulaient point renoncer à la logique pour garder la foi de Luther, posèrent bientôt ces questions : La parole écrite n'est-elle pas le véhicule humain de la pensée divine ? Quand elle a traversé les siècles et franchi les mers ; lorsqu'elle est arrivée à des peuples différents de mœurs, de sentiments et de langage ne faut-il pas, pour la pénétrer, le concours

des facultés intellectuelles? La connaissance des anciens idiomes, la vérification des manuscrits, l'explication des variantes, la comparaison raisonnée des versions, l'étude de l'herméneutique, de l'histoire, des antiquités, que de recherches, que de travaux n'exige-t-elle pas? Comment donc concilier ces deux propositions, que Dieu seul éclaire l'intelligence sans l'activité de l'homme, et que l'Écriture est la source et la règle de la foi? En un mot, si l'esprit saint porte lui-même la vérité dans les âmes, qu'a-t-il besoin de livres, de monuments écrits pour éclairer le fidèle? Ces questions ne restèrent pas sans réponses, ni ces raisonnements sans conclusions; de conséquence en conséquence, on en vint à dire que Dieu communique sa doctrine sans moyen humain, qu'il révèle ses oracles immédiatement, par l'inspiration intérieure; qu'ainsi l'évangile est subordonné au sens intime, à la raison, par conséquent inutile. Si Luther avait écarté l'autorité de l'Église et déchaîné le torrent qui devait emporter tout le christianisme, il conserva du moins l'Écriture sainte; mais ses disciples, plus conséquents que lui rejetèrent jusqu'à la parole extérieure consignée dans les écrits des prophètes et des apôtres; dès lors plus de guide, plus de règle, plus de frein d'aucune espèce; le dogme, la morale, le culte, tout fut livré sans défense aux caprices du jugement individuel; chacun dut se faire à lui-même sa croyance, sa loi, sa religion. » (1)

68 Le protestantisme n'avait pu rejeter l'autorité de l'Église, faire de la révolte sa règle et son principe, sans se voir obligé de chercher exclusivement son appui dans l'homme. Méconnaître à ce point la condition de l'homme, s'abuser d'une façon si étrange sur l'humble force de l'esprit humain et sur ses véritables dispositions par rapport aux vérités religieuses et morales, c'était détruire toute barrière; dès lors, l'esprit humain, suivant qu'il prendrait la raison pour guide ou se laisserait conduire par l'imagination, devait se précipiter suivant la diversité des situations, dans l'un des deux extrêmes, le *fanatisme* ou *l'indifférence*. Sans doute, il paraît étrange que deux termes si contraires se trouvent ainsi rapprochés, et que des égarements si divers soient imputables à la même cause; ce- Deux directions.

(1) MOEHLER, *La symbolique*, t. II, p. 169, de la trad. Lachat.

pendant rien n'est plus certain. Le protestatisme en attribuant, aux individus, le droit souverain de décider les questions religieuses, n'avait que deux voies à prendre : ou bien supposer que l'homme a reçu directement du ciel le don de découvrir la vérité ou bien assujettir toute vérité, à l'examen de la raison : en d'autres termes, *l'inspiration* ou le *rationalisme*. La première de ces voies aboutissait au fanatisme ; la seconde, devait, tôt ou tard, conduire à l'incrédulité. De là, deux directions dans la dissolution intérieure du protestantisme. Cependant, comme les sectes étaient engagées dans la même route, elles arrivèrent au même résultat. Refoulées au dedans par un faux spiritualisme, elles déclarèrent une guerre mortelle à tout ce qui venait du dehors et sapèrent toutes les institutions ecclésiastiques : le ministère de la parole, elles le rejettèrent comme enchaînant les intelligences ; les formes traditionnelles du culte, elles les taxèrent d'idolatrie. C'est ainsi que les fils de Luther proclamèrent, la torche et la hache à la main, la nécessité de réformer la réforme, ou plutôt de lui donner ses derniers développements : l'esprit humain avait été retenu trop longtemps sous les chaînes d'un injuste esclavage ; il fallait maintenant les rompre, l'affranchir de toute entrave et de tout joug ; il était temps, grand temps, de le rappeler en lui-même, de son propre sanctuaire. Mais tandis que ces sectes abattaient l'évangile jusque dans ses fondements, elles se rapprochaient du catholicisme, bien qu'elles parussent s'en éloigner d'avantage. Ce rapprochement, chose remarquable, eut presque toujours lieu sur la doctrine de la justification. Nul ne peut nier sérieusement que l'homme soit pécheur à moins de prétendre qu'il est fou. Les nouvelles sectes ont bien conservé quelques-unes de ces déclarations d'innocence dont les premiers protestants avaient composé les étranges formules ; mais elles présentent la justification comme l'affranchissement du péché originel, comme la rénovation complète de l'homme, et leur conscience se révolte contre les grossièretés de l'imputation extérieure. Ce retour ne doit pas nous surpendre. Après avoir détruit l'élément humain, les sectes protestantes disaient : l'Esprit de Dieu tient les cœurs dans sa puissance, pourquoi donc ne pour-

rait-il en arracher le mal et les purifier de toute souillure ? pourquoi ne pourrait-il régénérer et transformer le fidèle jusque dans le fond de son être ? En conséquence, elles flétrissent justement la doctrine luthérienne et la justification sans les œuvres. L'auteur du piétisme flagelle les corrupteurs de la morale publique qui ont concilié l'innocence avec l'iniquité, la justice avec le crime ; Schwédenberg ferme le ciel à Mélanchthon et condamne Calvin aux peines de l'enfer. Voilà pourquoi tous les nouveaux prophètes vont affecter une sévérité impitoyable ; ils se montrent, devant les hommes, d'une rigidité extrême dans les mœurs et d'une rigueur outrée dans la discipline ; nous les verrons soutenir, comme les hérétiques des premiers siècles, que l'Église ne se compose que de saints.

69. Les premiers qui firent scission, dans l'œuvre de Luther, furent les Anabaptistes. Ces illuminés, sous prétexte d'accorder, à l'espèce humaine, mille ans de pur bonheur, mirent tout à feu et à sang : ils furent exterminés sans miséricorde. Simon Menno, né en 1496, à Wiltmaarsum, dans la Frise, prêtre-apostat, entra, en 1536, dans le bercail des prophètes et donna une nouvelle impulsion au mouvement qui l'emportait hors des gonds. Célèbre au loin par son ignorance peu commune, mais savant admirable pour ses frères illuminés, Menno gagna la confiance des prophètes en déroute, finit par calmer leurs transports impuissants et affermit leur alliance prête à se dissoudre. Ainsi triplement réformés par Luther, par Munzer et par Menno, les pauvres enfants de la céleste Jérusalem ne savaient guère d'où ils venaient, ni où ils allaient. Moins indifférents que leurs grands pères en matière de doctrines, ils dressèrent plusieurs symboles ; ils ne furent toutefois fixés qu'en 1680, par Jean Ries et Lubbert Gérardt. Après avoir parlé de Dieu, de sa Trinité et de l'incarnation, ce symbole passe au péché originel et dit que le premier homme tomba dans le mal en transgressant la loi divine, mais qu'il fut aussitôt relevé par la promesse d'un Sauveur ; en sorte que sa faute ne s'est point transmise à ses descendants. Cependant les mennonites ne révoquent pas en doute la déchéance de l'humanité : ils croient que la tache héréditaire s'imprime dans toutes les âmes, mais qu'elle ne constitue pas une Mennonites

faute imputable ; il pensent que le péché originel passe à tous les hommes, mais que Dieu le remet au moment où il se transmet par la génération. L'homme a des facultés religieuses et morales. De même que l'homme innocent pouvait résister ou consentir aux suggestions de l'esprit mauvais ; ainsi l'homme pécheur peut recevoir ou rejetter la grâce du Saint-Esprit. Ainsi le descendant du premier père nait avec la tache originelle, mais il possède encore la liberté morale. En conséquence les mennonites rejettent les deux dogmes les plus monstrueux du calvinisme : ils nient que Dieu soit l'auteur du péché et qu'il ait créé une partie des hommes pour les livrer aux peines de l'enfer. Ainsi le symbole de Jean Ries enseigne que le Sauveur a satisfait pour les péchés du monde ; puis, venant à l'article de la justification : La foi véritable, dit-il, agit par la charité et donne la justice par les mérites de Jésus-Christ. Or la justice, c'est non seulement le pardon des péchés, mais encore la rénovation de tout l'homme ; détruisant les appétits charnels, la méchanceté, l'avarice, l'orgueil, elle fait naître dans les cœurs le goût des choses divines, la bonté, le désintéressement et l'humilité ; elle rend le pécheur juste devant Dieu. Ainsi restauré dans le fond de son être, mort au vice et ressuscité à la vertu l'homme rentre dans la voie droite, marche de justice en justice et parvient à la consommation de la sainteté ; il n'a d'autre désir que de faire ici-bas la volonté de son Père céleste, ni d'autre espérance que de le louer à jamais dans l'éternelle patrie. Inutile d'ajouter que les disciples de Menno enseignent la possibilité et le mérite des bonnes œuvres. Les fidèles sanctifiés composent seuls l'Église de Dieu. Cette société spirituelle, qui unit les chrétiens sous la conduite du pasteur suprême, est gouvernée sur la terre par un ministère public ; car, bien que tous aient reçu l'esprit saint, tous ne sont pas évêques, prêtres ou docteurs ; les différents membres du corps mystique de Jésus-Christ remplissent des fonctions différentes. Au surplus, les prédicateurs sont choisis par les ministres du culte, les anciens les confirment par l'imposition des mains, et nous n'avons pas besoin de dire qu'ils doivent annoncer la pure doctrine de l'É-

vangile. (1) Les mennonites n'admettent que deux sacrements, ils sont charitables dans les œuvres extérieures, cependant pratiquent l'excommunication ; ils obéissent à la puissance civile, mais s'interdisent la guerre et le serment.

Malgré la douceur de leurs habitudes, éclatèrent parmi les mennonites des controverses qui amenèrent des divisions. D'abord ils se distinguèrent en raffinés et en grossiers : tandis que les grossiers menaient joyeuse vie et voyaient l'attrait du plaisir grossir leurs rangs, les raffinés agitaient la question de savoir si les mennonites pouvaient acheter des maisons, porter de la toile fine ou mettre des boutons à leur habit. On vit ensuite se produire les UKevallistes, qui croyaient au salut des juifs déicides et de Judas. On distinguait encore, parmi les anabaptistes: 1° Les *Adamites* qui croyaient, comme les turlupins et les disciples de Picard, avoir été rétablis dans l'état de nature innocente et devoir, par conséquent, imiter la nudité du premier homme. Au nombre de trois cents, après s'être mis nus comme ver, ils montèrent sur une haute montagne, croyant qu'ils seraient enlevés au ciel ; 2° Les *Apostoliques*, qui, pour observer à la lettre le commandement du Seigneur se tenaient sur les toits et criaient : « Faites pénitence ou vous périrez »; 3° Les *Silencieux* qui se taisaient obstinément sur la religion : « Nous sommes arrivés, disaient-ils, aux temps fâcheux prédits par S. Paul, où l'on doit fermer la porte de l'Évangile »; 4° Les *Impeccables*, qui se croyaient tels et retranchaient du *Pater* : « Pardonnez-nous nos offenses »; 5° Les *Parfaits*, espèce d'anachorètes qui vivaient retirés du monde et considéraient le rire comme une provocation au courroux de la divinité ; n'est-il pas écrit : « Malheur à vous qui riez ? »; 6° Les *Pleureurs* qui tenaient les larmes pour agréables à Dieu et soupiraient sans cesse ; 7° Les *Réjouis* qui disaient que les ris et les jeux sont le meilleur hommage que nous puissions rendre à l'Être suprême ; 8° Les *Sanguinaires* ne cherchaient qu'à répandre le sang des catholiques. — Il serait trop long de signaler toutes les déviations de

(1) MŒHLER, *Symbolique*, t. II, p. 240.

l'anabaptisme ; on compte par centaines les sectes que suscita la voix des prophètes. (1)

Schwenckfeld.

70. Les anabaptistes exaltaient le principe divin dans la spéculation ; mais, pour établir la céleste Jérusalem, ils ébranlaient les bases de toute société. Quelques années après, d'autres réformateurs s'appuyèrent sur le même principe, mais sans le faire prévaloir par la violence. Leur fondateur fut Schwenckfeld. Gaspard Schwenckfeld était né en Silésie en 1490. Volontiers, il riait de l'impanation de Luther, et en riait avec esprit, mais était fort moquable lui-même. Après Luther, après Zwingle, il apportait une nouvelle explication des paroles de la Cène : « Mon corps est ceci, c'est-à-dire : Ce pain est mon corps, mon corps est ce pain. » C'est, ajoutait-il, l'interprétation donnée par S. Jean lui-même. Il eut des disciples : qui n'en n'avait pas alors ? Les catholiques gardèrent le silence : l'exégèse de Schwenckfeld était trop bouffonne ; mais Luther le combattit avec ses armes accoutumées, tantôt par l'éloquence, tantôt par des paroles immondes : « C'est le diable qui a vomi toutes ses œuvres, » disait-il. Chassé de tous lieux, ce malheureux erra de pays en pays. Le nombre de ses partisans ne put lui assurer la tranquillité. Quelques-uns croient que, comme plus tard Jansénius, il ne devint chef de secte qu'après sa mort ; du moins, ce n'est que depuis, que ses disciples prirent le nom imprononçable de *Schwenckfeldiens*. Ses disciples étaient pourtant fort nombreux pendant sa vie. Ils extrayèrent de ses livres les idées dont ils firent leurs doctrines. On en dit autant de Saint-Simon et de Fourier. Selon Schwenckfeld et les Schwenckfeldiens, l'administration des sacrements est inutile au salut ; la manducation du corps et du sang de Jésus-Christ se fait par la foi ; il ne faut baptiser personne avant la conversion ; il suffit de se confesser à notre Sauveur ; il n'y a de chrétien que celui qui est illuminé etc..... A la fin du dix-huitième siècle, on trouvait des Schwenckfeldiens dans quelques villages de la Silésie. Peut-être y rencontrerait-on encore un pauvre fou qui avouerait l'être comme Martin avouait être manichéen : « Vous vous moquez de moi, dit Candide,

(1) STOCKMANN. *Lexiconhœres.*, vº Anabaptist.

il n'y a plus de manichéens dans le monde. — Il y a moi, dit Martin. »

71. Comme Luther avait eu ses défectionnaires, Calvin eut ses opposants. Jacques Arminius était né en 1560, à Ondewater, en Hollande. Après avoir fréquenté plusieurs écoles, il alla étudier la philosophie d'abord à Paris, puis à Padoue. Son instruction, solide et ses principes sur la liberté humaine lui rendirent bientôt suspecte la doctrine de sa communion ; mais il ne se fut point déclaré ouvertement si les circonstances n'avaient fixé son irrésolution. Deux partis religieux déchiraient la Hollande : les *supralapsaires* soutenaient que Dieu, de toute éternité, avait prédestiné l'homme au bien ou au mal, les *infralapsaires* disaient, au contraire, que le suprême ordonnateur n'avait déterminé le sort des hommes, qu'après la prévision de la chute originelle. Arminius, ministre à Amsterdam, fut chargé par les calvinistes rigides, de les défendre ; ses recherches, loin de l'affermir dans les croyances qu'il devait soutenir, le déterminèrent à les combattre. Devenu professeur à Leyde, il trouva dans ses adversaires, notamment dans Gomar, des espions importuns qui dénonçaient ses paroles les moins équivoques. Arminius leva l'étendard ; et plus il attaquait l'élection de toute éternité, plus il trouvait de partisans, plus aussi la discorde s'enflammait. Bientôt l'effervescence fut au comble, tous les efforts du pouvoir politique, pour ramener la paix et l'union, restèrent sans résultat. En combattant Calvin, Arminius tomba dans une autre erreur, affaiblit les droits de la grâce, exalta trop la liberté. Le dogme de la Trinité n'est pas nécessaire au salut ; il n'y a, dans l'Ecriture, aucun précepte qui ordonne d'adorer le Saint-Esprit ; Jésus-Christ n'est pas égal au Père ; la foi en lui n'a point été commandée et n'a pas eu lieu sous l'ancienne alliance : voilà ce que les Arminiens soutiennent d'après Arminius, ou du moins depuis sa mort. La plupart évitent le mot de satisfaction de Jésus-Christ. Le plus ardent adversaire d'Arminius, François Gomar, soutenait la prédestination absolue, fondée uniquement sur le bon plaisir de Dieu et, en vertu de cette doctrine, on fit mourir de chagrin Arminius en 1609, ce qui ne calma point les

Arminius

deux partis. Arminius eut, pour successeurs, Vitenbogart et Simon Episcopius. Accusés de troubler la paix publique, les arminiens dressèrent, sous le titre de *Remontrance*, une apologie qu'ils présentèrent aux Etats, ce qui leur fit donner le nom de Remontrants. Maurice d'Orange, qui défendait le calvinisme, les cita devant un synode ecclésiastique, tenu à Dordrecht en 1618 ; ils furent condamnés comme « novateurs, perturbateurs de l'Église, corrupteurs de la religion, fauteurs de schisme, obstinés et indociles, atteints et convaincus d'avoir répandu des erreurs dangereuses ; » — en conséquence de quoi ils furent privés de toutes les charges ecclésiastiques et académiques. Ainsi une assemblée de réformés, qui posent en maxime fondamentale que l'Écriture est la seule règle de foi, lance des foudres contre ses adversaires et les juge, non par le texte seul de l'Écriture sainte, mais par des gloses, des commentaires, des explications du sens individuel. Gomar était le plus fort ; chassés, bannis, emprisonnés, les adversaires ne purent obtenir un peu de tolérance qu'après la mort de Maurice en 1625. Barnevelt décapité ; Rumbold Hogerbeets emprisonné pour le reste de ses jours ; l'illustre Grotius condamné à la même peine, et, grâce au dévouement de sa femme, s'échappant enfermé dans un coffre de livres ; les assemblées des Arminiens défendues, leurs temples livrés aux Contre-Remontrants, telle fut l'œuvre de Gomar et des Gomaristes, de ces hommes qui accusent d'intolérance l'Église catholique ! Les Arminiens, du moins, étaient logiques, non dans leurs doctrines, mais dans leur conduite : chaque particulier, enseignaient-ils, est juge naturel du sens de l'Écriture, et, d'accord avec ce faux principe, ils n'obligeaient personne à penser, à parler comme eux ; ils admirent toutes les sectes chrétiennes et ne persécutèrent jamais. Cette secte, dit un historien, absorbera vraisemblablement toutes les sectes réformées. Parmi les Arminiens, il y a eu des hommes d'une grande érudition : Simon Episcopius, Philippe de Limborch, son biographe ; Grotius, qu'il suffit de nommer ; Etienne de Courcelles, grand helléniste.

Labadie. 72. Jean Labadie, né en Guienne en 1610, fut d'abord jésuite pendant quinze ans, puis fut renvoyé à cause de ses rêves et de ses

prétentions à imiter la vie de S. Jean-Baptiste. Employé dans le diocèse d'Amiens, il allait être arrêté par ordre de l'évêque, et cette fois pour débauches, lorsqu'il prit la fuite. Directeur d'un couvent de religieuses à Toulouse, il y introduisit les plus honteux dérèglements ; l'archevêque dispersa les religieuses et poursuivit le corrupteur qui se réfugia chez les Carmes, près de Bazas. Là, il se fit appeler Jésus-Christ et enseigna ses horribles doctrines ; contraint de fuir, et prit cette fois le moyen d'échapper à l'Église ; il se fit calviniste et fut, pendant huit années, ministre à Montauban. Chassé encore, il passa à Genève et, de là, toujours fuyant, à Midlebourg, où il épousa Anne-Marie de Schurman, célèbre par son adresse à découper, crayonner, broder des fleurs ; par ses talents pour la musique, la sculpture, la peinture ; par sa connaissance du français, de l'italien, de l'anglais, du grec, du latin et de l'hébreux ; célèbre aussi par ses rêveries, son quiétisme et son goût pour les araignées, qu'elle avalait avec délices, comme depuis l'astronome Lalande. Pauvre fille égarée par Labadie, qui mourut repentante en 1678. Labadie eut beaucoup de disciples ; des livres écrits en 1676 et 1677 nous apprennent qu'à cette époque il y avait encore des Labadistes dans le pays de Clèves. En résumant le résumé de l'auteur du supplément de Moréri, nous voyons que les Labadistes enseignent que Dieu trompe quelquefois les hommes ; que l'Écriture sainte n'est pas absolument nécessaire pour conduire les âmes dans la voie du salut ; qu'ils en permettaient la lecture, mais à condition que l'on n'écoutât que l'inspiration du Saint-Esprit ; que le baptême ne devait être reçu qu'à un âge avancé ; que Dieu n'ayant pas pu préférer un jour à l'autre, il était indifférent de préférer un jour de repos ; qu'il y a deux Églises, l'une dégénérée, l'autre régénérée ; qu'il faut admettre la signe de Jésus-Christ pendant mille ans ; qu'il n'y a point, dans l'Eucharistie, de présence réelle et que ce sacrement n'est qu'une comémoration. Voltaire dit : « Labadie, jésuite, puis janséniste, enfin protestant, voulut faire une secte. On a de lui trente et un volumes de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. » Nous le

croyons bien avec tant de folies, de sottises et d'absurdités.

Pajon 73. Claude Pajon, né à Romorantin, en 1626, mort en 1685, fut un homme distingué par la science et l'excellence du style; professeur de théologie à Saumur, puis ministre calviniste à Orléans, il eut à soutenir une lutte ardente contre Jurieu qui le fit condamner par plusieurs synodes; ce qui n'empêcha pas son système sur la grâce d'attirer une foule de partisans qu'on nomma *Pajonistes.* Claude Pajon enseignait que l'opération du Saint-Esprit, cause de la conversion de l'homme, n'est pas une opération *immédiate* sur les facultés de l'âme, mais seulement *médiate* par la parole de Dieu; les forces de l'homme depuis le péché ne sont pas tellement détruites qu'il ne se trouve hors d'état de guérir ses maux spirituels et de recouvrer l'intégrité ordinaire de l'âme qu'il avait reçue de son créateur. Ministre calviniste, il s'éloignait ainsi de l'opinion de Calvin et des décrets du synode de Dordrecht sur la grâce efficace et la prédestination. Violemment attaqué par Jurieu et par Melchior Leydecker, il développait ces choses obscures, sinon avec clarté, du moins avec éloquence. Jurieu l'accusait de *former ce malheureux parti où l'on conjure contre le Christianisme;* Pajon fut pourtant un grand défenseur du protestantisme. Jurieu avait plus raison qu'il ne le croyait; soutenir la réforme, attaquer l'Église romaine, c'est bien en effet conjurer contre le christianisme.

Fox. 74. Georges Fox naquit à Drayton, comté de Lincester, en 1624. Son père était tisserand; comme il n'avait pas de fortune, il ne fit donner à son fils que peu d'instruction; mais il lui inspira de bonne heure l'amour de la retraite et du silence. Le jeune Fox savait à peine lire et tracer quelques signes sur le papier, lorsqu'il fut chargé de garder les troupeaux d'un fermier, marchand de bétail. Retiré dans la solitude, au milieu des bois, sur les montagnes, il se livra tout entier à son humeur chagrine, atrabilaire; il passait les jours dans un creux d'arbre ou sous un rocher; il fuyait le monde, ses parents, les amusements de son âge, et, quand il faisait entendre quelques paroles, il avait l'accent de la douleur et la voix étouffée par les sanglots. Plus tard, il entra en

apprentissage, chez un cordonnier; cette profession, qui occupe peu l'esprit, favorisa son penchant à la méditation. Fox lisait et relisait la Bible à ses moments de loisir et parvint à la savoir presque entièrement par cœur. La situation de l'Angleterre devait d'ailleurs réagir singulièrement sur ses méditations. « Les dissensions politiques et les commotions religieuses, dit Mœhler, les crimes de la révolution et les forfaits de l'hérésie avaient ébranlé la Grande-Bretagne jusque dans ses fondements; les mœurs détruites, la piété bannie, la vie religieuse éteinte, l'injustice sans frein, la convoitise règnant en souveraine, les vols et la rapine, le meurtre et l'incendie, les bûchers dévorant les victimes humaines et le sang innocent versé par torrents : voilà le spectacle qu'offrait au delà du détroit, la bienheureuse réforme. Calvin, Luther et consorts avaient dit que la Bible, allumant un feu sacré dans les âmes, pouvait seule vivifier la société des fidèles; mais l'expérience de chaque jour convainquait ces paroles de mensonges. Pour les dissidents, c'est-à-dire pour tous ceux qui n'avaient pas trouvé occasion de s'enrichir au milieu du bouleversement général, l'Église du Pape polygame était sans chaleur et sans vie; toutes ses institutions leur paraissaient un cadavre en pourriture; ils ne trouvaient dans son culte qu'une fastidieuse répétition de formules vides de sens et ses chants religieux, bien que composés dans l'idiome vulgaire, ne disaient rien à leur cœur. Dès qu'on eut détruit les sacrifices et banni Jésus-Christ de son temple, la maison de Dieu fut une salle de spectacle; le sanctuaire n'eut plus rien qui allât réveiller les sentiments religieux; dès ce moment, la prédication fut le seul acte du culte; quand elle ne faisait pas vibrer tous les ressorts de l'âme, qu'elle ne remplissait point l'assemblée de la vertu d'en haut, tout restait glacé, frappé de mort. Figurez-vous donc dans la chaire d'une église sans Dieu, quoi ? une sorte de prélat qui vivait dans le faste et dans la mollesse, gorgé du bien des pauvres et des institutions pieuses, une manière de magister ou de marguillier amateur de porter et qui venait de faire des libations plus ou moins copieuses, ou bien un moine apostat qui s'était échappé de son couvent pour prendre

femme; et dites si un pareil héraut de l'évangile pouvait suppléer par sa parole à toutes les pompes, à toutes les solennités de la religion! Les futurs disciples de Fox ne le pensaient point; et souvent, au milieu du prêche, transportés d'une sainte colère, ils imposaient silence au dameret, au faquin, à l'homme de bois ». (1)

A dix-neuf ans, le cordonnier Fox se crut inspiré de Dieu; une voix intérieure lui disait de réformer l'Église, d'arrêter le christianisme sur le bord du précipice et de ramener l'esprit en lui-même, dans son propre sanctuaire. L'entreprise était difficile, mais l'homme de Dieu méprise tous les obstacles; la perspective de la misère et de la faim n'a rien qui l'effraie; il défie d'avance le sarcasme et la dérision, en couvrant toute sa personne de cuir, depuis les pieds jusqu'à la tête; enfin le voilà parcourant le pays, monté sur un cheval, criant aux passants : « Faites pénitence, le royaume des cieux est proche. » Fox associa des femmes à ses prédications et attira un grand nombre de disciples, qu'il nomma *Enfants de lumière;* on le désigna vulgairement sous le nom de *Quaker* ou trembleur. Voici d'où vient cette désignation : Fox interrogé à Derby par les juges, prêcha la nécessité de *trembler* devant le Seigneur; il appuya tellement sur cette idée, que le commissaire s'écria : « J'ai affaire à un trembleur »; le sobriquet s'empara de la secte. On les désigne encore sous les noms de *Primitifs,* membres de la primitive Église, *Amis, Frères, Pensylvaniens et Philadelphiens.* Fox passa en Amérique avec son associée, la dame Fell ou Sell, femme d'un magistrat de Lancastre et obtint les mêmes succès qu'en Angleterre. Fox ne prêchait que la morale, le culte du cœur, une religion sans cérémonie, l'inspiration du Saint-Esprit, qu'il faut attendre, triste, morne, silencieux; s'éloignant de toutes les autres sectes, il termina par des miracles que ses disciples soutinrent; mais plus tard ils y renoncèrent, disant que leur maître était venu rappeler les hommes à la pratique de l'Évangile et non fonder une religion nouvelle, n'avait pas besoin de miracles pour établir sa mission.

Sous Charles II, Guillaume Penn, fils d'un vice-amiral, se fit

(1) *Symbolique*, t. II, p. 221.

Quaker à l'âge de 15 ans, obtint vers 1680, la propriété d'une province au sud de Maryland, lui donna son nom (Pensylvanie), fonda Philadelphie, et y établit une colonie de Quakers. Penn mourut en 1718, après avoir vendu la Pensylvanie à la couronne d'Angleterre pour 280,000 livres sterling. Un Quaker, nommé Taylor, se faisait appeler par ses disciples, *Fils de Dieu, soleil de justice, roi d'Israël.* A son entrée à Bristol, ils criaient : « Hosanna, fils de David ! » Taylor fut fouetté comme blasphémateur. Ce sont là d'assez tristes écarts. Cependant le système de Fox est rigoureusement déduit dans ses principes et dans ses conséquences ; si nous le considérons dans ses dogmes, il blesse moins le sentiment chrétien que l'évangile du XVIe siècle ; on y respire même une certaine onction. Les Quakers n'en ont pas moins enseigné les doctrines les plus absurdes et les plus subversives ; ils rejettent l'Église, la tradition, l'Écriture même et fondent un nouvel édifice religieux sur la lumière intérieure qu'ils proclament la seule nourriture des intelligences. Voici comment ils définissent ce principe surnaturel : « Organe invisible dans lequel habitent le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; véhicule qui apporte aux hommes les choses du ciel ; corps spirituel du Sauveur, chair et sang adorables qui nourrissent et désaltèrent les saints ; Christ invisible, semence du Verbe ; grâce et révélation de l'Esprit-Saint, lumière intérieure. ». Quant à leurs pratiques, grand recueillement, silence, tristesse ; pasteurs sans ordination, mais choisis par l'assemblée ; ni sacrements, ni prières publiques ; baptême à la mode anabaptiste ; ni maîtres, ni chefs ; les hommes sont justifiés par leur propre justice, tout doit être commun ; ils ont l'esprit de Dieu, ils sont des dieux, ou du moins semblables à Dieu ; quelques-uns se croient le Christ ; ils prêchent quand le Saint-Esprit veut bien souffler sur eux ; ils ne jurent jamais, même devant la justice ; ils se donnent à qui que ce soit des titres honorifiques ; ils n'ôtent le chapeau devant personne et portent des habits sans boutons ; ils ne peuvent ni chasser, ni aller au théâtre, ni à aucun jeu public, ni à aucune récréation ; ils ne doivent pas résister quand on les attaque, ni se

battre pour quelque cause que ce soit ; ils tutoient tout le monde ; tout chez eux est intérieur, le culte, la communion du corps et du sang de Jésus-Christ. Bossuet les appelle des fanatiques ; ce n'est pas, sauf à l'époque de Taylor, dans leur conduite politique ; ils ne sont guère que ridicules.

On les a dispensés, nous ne savons pourquoi, du serment devant les tribunaux, car chacun a le même droit à cette prérogative. On reçoit leur témoignage sur une simple affirmation, ce qui est injuste, car bien d'autres personnes, sans être Quakers, reculent aussi devant le parjure : la sainteté de la simple affirmation n'est pas réservée à cette secte absurde. Cooper, chancelier d'Angleterre, pensait comme nous. Un jour, il voulut obliger les Quakers à la loi commune, à jurer comme les autres citoyens : « Ainsi, chancelier, dit gravement leur chef, tu dois savoir que Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur, nous a défendu d'affirmer autrement que par *ya, ya, no, no*. Il a dit expressément : « *Je vous défends de jurer, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, parce que c'est l'escabeau de ses pieds ; ni par Jérusalem parce que c'est la ville du grand Roi* ; *ni par la tête, parce que tu n'en peux rendre un seul cheveu ni blanc ni noir.* Cela est positif, notre ami, et nous n'irons pas désobéir à Dieu pour complaire à toi et à ton Parlement. — On ne peut mieux parler, répondit le chancelier ; mais il faut que vous sachiez qu'un jour Jupiter ordonna que toutes les bêtes de somme se fissent ferrer. Les chevaux, les mulets, les chameaux même obéirent incontinent ; les ânes seuls résistèrent. Ils représentèrent tant de raisons, ils se mirent à braire si longtemps que Jupiter qui était bon, leur dit enfin : « *Messieurs les ânes, je me rends à votre prière* ; *vous ne serez pas ferrés ; mais le premier faux pas que vous ferez, vous aurez cent coups de bâton* ». Nous ne garantissons pas l'anecdote, car elle est racontée par Voltaire ; mais l'apologue est bon : *Si non è vero, è bene travato.*

Le savant P. Catrou, jésuite, Gérard Croese, ministre protestant l'écossais Barclay, Quaker lui-même, ont écrit l'*Histoire des Quakers* ; le premier dans son *Histoire du fanatisme des religions*

protestantes ; le deuxième dans un ouvrage spécial ; le troisième, dans son *Apologie des Quakers.*

75. L'illuminisme parut, en Allemagne, vers 1624. Jacques Boehm, cordonnier de Gorlitz, né en 1575, fut frappé des désordres qui régnaient dans les écoles et entreprit d'y remédier. Mystique très obscur, toujours enveloppé de ténèbres, sa doctrine est difficile à saisir ; son livre l'*Aurore naissante* est une aurore au milieu de la nuit. Cependant un grand nombre de personnes s'attachèrent à lui ; ses extases lui procurèrent des disciples enthousiastes. A ses prétendues révélations il mêlait encore des rêves d'alchimie. Après sa mort, on vit s'élever comme une école d'alchimistes, de devins, qui se donnaient pour prophètes : la guerre de Trente ans arrêta ses progrès. Vers le milieu du même siècle parut un réformateur plus sérieux, qui ne réussit toutefois qu'à enfanter une secte nouvelle : c'était Spener. Jacques Philippe Spener était né en 1635, à Ribeauvilliers en Alsace. C'était un homme fort savant, grand théologien, de mœurs douces, mais égaré par ses visions ; il succéda aux Ardtn, aux Brosschibandf, aux Henri Muller, exagéra leur mysticisme et tint des assemblées particulières, qu'il nommait collèges de piété. Dans la suite, il les transporta dans une église, attira beaucoup d'auditeurs et aussi beaucoup d'adversaires ; il leur répondit par son livre des *Pieux désirs,* dans lequel il demandait une réforme générale, surtout pour les ministres, dirigés, disait-il, par tout autre chose que par l'humilité, la charité et la piété. Appelé à Dresde par l'électeur de Saxe, Georges III, à titre de chapelain et de premier prédicateur, il profita de sa position pour tonner contre la corruption des mœurs. En 1690, il fut nommé premier pasteur de l'église Saint-Nicolas à Berlin, qui devint dès lors le centre du *piétisme.* Ses disciples ouvrirent, à son exemple, des collèges de piété à Augsbourg, à Darmstadt ; ils furent moins heureux que Spener. Spener doit s'envisager comme critique, comme dogmatiste et comme chef de secte. Critique, il fit un guerre implacable à la réforme, la combattant tout à la fois dans ses dogmes, dans sa morale, dans sa discipline et dans ses institutions. Apre à l'attaque, comme un disciple qui veut renverser son maître et trou-

Spener.

vant dans la vérité des arguments invincibles, il montrait que cette prétendue réforme contredit la raison, foule aux pieds l'Écriture sainte et sape par la base le christianisme : il prouvait que ses principes tarisent la source de la vertu, favorisent les passions mauvaises et sont une excitation continuelle à l'immoralité ; il faisait voir que son culte, dépouillé de tout prestige et de toute pensée vivifiante, ne parle pas plus à l'imagination qu'à l'esprit et ne peut éveiller aucun sentiment religieux; il établissait l'histoire à la main que ses auteurs ont signalé leur carrière apostolique par des monceaux de ruines et se sont contentés, pour toute bienfaisance, de piller le patrimoine des pauvres. Et que ne disait-il pas des ministres luthériens? Dans ces ouvriers soi-disant évangéliques, il voyait autant de mercenaires, qui laissaient croître l'ivraie dans le champ du Seigneur ; la plupart, disait-il, n'avaient d'autre sollicitude pastorale que la toilette de leur femme et des loups s'étaient cachés sous des peaux de brebis pour dévorer les agneaux du bercail. Jamais une parole de vie, capable de toucher les cœurs, ne sortait de leur bouche ; ils remplaçaient, dans leurs prêches, la science par le ton dogmatique, le zèle par l'aigreur, le raisonnement par les déclamations et les injures. Et que de désordres et de scandales ont porté la désolation dans le sanctuaire ! Que d'avarice et de cupidité, de viles passions et de vices hideux se transforment en religion sous la marque de l'hypocrisie ! — Ce qui augmentait encore la douleur de Spener, c'est qu'il attribuait cette décadence religieuse et morale, non pas à des causes accidentelles, mais aux doctrines fondamentales de l'Évangile fabriqué par les apôtres du XVIe siècle ; et bien qu'il n'eût pas découvert toute la profondeur du mal, il résolut de l'arracher par la racine, en protestant à son tour contre le protestantisme. Aussitôt il mit la main à l'œuvre et condamna Luther. L'homme laissé dans la main de son conseil, nature agissant avec la grâce dans l'œuvre du salut, la véritable foi se montrant par les bonnes œuvres, la justification faisant naître la Sainteté : voilà les dogmes qu'il prit dans la croyance catholique, pour les jeter à la face de ses frères en religion.

La gent évangélique se retourna contre l'âpre censeur et lui

demanda d'où il tenait sa mission. Le docteur alsacien aurait pu répondre qu'il l'avait prise où l'avait pris Luther, mais il ne se troubla pas pour si peu. La vérité, disait-il, est ma mission et les Écritures mes lettres de créance ; je flétris vos principes au nom de la morale et je prêche les bonnes œuvres au nom de la vertu. Faudra-t-il que je vous dise avec notre maître de commettre cent mille meurtres et cent mille adultères pour que vous daigniez m'entendre, et Luther a-t-il borné l'autorité spirituelle pour que vous me fermiez la bouche ? Ces raisonnements si simples désarçonnaient les tenants de l'Église officielle et Spener continuait de trouver un libre accès dans les cœurs, de gagner à sa cause de nombreux partisans, de couvrir de honte tous les pasteurs évangéliques et d'ébranler la réforme jusque dans ses profondeurs. — Cependant ce critique redoutable avait plus de lecture que de génie, plus d'ambition que de zèle. On reconnaît, dans ses ouvrages,, une certaine universalité de connaissances ; mais il n'avait, dans l'esprit, ni profondeur, ni étendue. Quelles étaient donc ses croyances ? D'abord la haine des doctrines qu'ont trahies leurs maîtres ; puis des sentiments malsains, des songes fantastiques, de vains fantômes. Les créatures sont des émanations de la substance de Dieu ; on peut être à Dieu tout en niant la divinité de Jésus-Christ ; nulle erreur ne nuit au salut pourvu que la volonté ne soit pas déréglée ; l'effet du sacrement dépend de la vertu du minlstre. Espèces de Quiétistes, les piétistes n'estiment que la contemplation et la théologie mystique, et renouvellent en partie les erreurs d'Origènes. Si vous prêtez l'oreille à leurs divagations, l'âme est Dieu et Jésus-Christ est, en nous, le nouvel Adam ; l'état de grâce est une possession réelle des attributs divins ; on peut avoir la foi sans secours surnaturels ; honte à ceux des luthériens qui ont conservé autels, chants ecclésiastiques, prédications et autres infamies romaines ! Voilà ce qu'enseignait Spener dans ses assemblées ; il fut suivi par Chajus, professeur de théologie à Giessen ; par Mayer, l'auteur d'un formulaire d'union contre les anti-scripturaires et les héologiens relâchés. Le piétisme se répandit ; mais, en se répandant, il se divisait ; tous les sectateurs n'adoptèrent pas les mêmes erreurs ;

les uns voulaient détruire la plus grande partie des vérités chrétiennes, les autres, glacés seulement de la froideur des églises luthériennes, se rangeaient du côté des piétistes sans adopter leur enthousiasme. Les assemblées, composées d'hommes et de femmes ont été violemment accusées ; quant à nous, nous croyons qu'il en sortait seulement des visionnaires des deux sexes, qui allaient prêcher des erreurs coupables et de ridicules folies. Du reste, les plus grands ennemis des piétistes sont les luthériens *purs* avec qui ils ont fait schisme.

Ces visionnaires cependant n'étaient pas dépourvus de sens pratique. Plusieurs disciples de Spener enseignaient ouvertement le piétisme à Hall. C'est dans cette école que Zinzindorf, Watteville et Spangenberg, restaurateurs des Hernhutters, reçurent l'instruction religieuse. A peine avaient-ils fini leurs études, qu'ils s'en allèrent dans le Hernhut, pour éclairer ses côteaux des rayons de la lumière nouvelle. Le désir du commandement chez les apôtres, l'indifférence dogmatique chez les évangélisés, chez tous l'amour de la nouveauté et le besoin de l'union rapprochèrent les cœurs et les esprits. Les maîtres fournirent, comme fond social, quelques idées étroites ; les disciples apportèrent, dans la communauté, un fond de doctrines sévères. La secte naissante renfermait des frères moraves, disciples de Jean Huss, des calvinistes et des luthériens. Ces sectaires étaient tous séparés par de violentes oppositions dogmatiques ; mais, au lieu de s'anathématiser, ils se donnèrent la main et le piétisme leur servit de liaison. Quelle était leur commune doctrine ? Zinzindorf admettait plus ou moins formellement la justification de Spener, puis il érigeait en dogme le rêve du jour et le songe de la nuit. Dans leurs discours, ils parlent sans cesse du sacrifice de la croix, qui est effectivement le centre de la foi chrétienne ; mais leurs descriptions poétiques n'éveillent que des sentiments sans consistance. Qu'ils fassent un usage fréquent de l'excommunication, qu'ils se lavent les pieds, se comptent par bandes ou par chœurs, cela n'est point de notre sujet. Dans les domaines de la vérité où règnent d'imprescriptibles lois, ils jouissent d'une indépendance absolue ; dans le domaine de l'activité individuelle, ils

ne doivent avoir ni volonté, ni désir. A ce prix ils vivent en paix.

Rationalisme anglais.

76. Pendant la révolution d'Angleterre, le fanatisme d'abord, puis l'incroyance avaient menacé d'ensevelir l'ordre social sous les ruines de toute morale et de toute religion. Le Parlement et l'armée étaient remplis de visionnaires et d'énergumènes. Pendant que la législature décrétait le pillage et le meurtre au nom de Dieu, la force armée portait partout le fer et la flamme en chantant des hymnes. Cet emportement de toutes les passions violentes eut dû ramener les âmes à Dieu ; la révolution triomphant par le crime, fit naître, au contraire, des doctrines d'impiété qui préconisent ou amnistient toutes les scélératesses. Le rationalisme évangélique compta, dans le clergé, de nombreux adhérents. Whiston, prêtre anglican, combattit la divinité de Jésus-Christ avec une espèce de fureur. Dodwell, homme érudit, mais paradoxal, soutint que, dans les premiers siècles du christianisme, un très petit nombre de martyrs avaient confessé Jésus-Christ jusqu'à l'effusion du sang. Burnet attaqua l'éternité des peines de l'enfer ; Wollaston et Midleton ne se montraient guère plus chrétiens que Burnet. Prideaux écrivit pour les refuter ; il combattit en même temps le christianisme. Hoadly et Kennet, tous deux évêques, en niant la trinité des personnes divines et la divinité de Jésus-Christ, soutinrent qu'il n'y avait dans l'Église, d'autre autorité spirituelle, que celle du magistrat séculier. Clayton et Rundle, deux autres évêques, se montrèrent ariens comme Hoadly. — Quant aux incrédules proprement dits, qui se donnèrent le nom de philosophes, il suffit de citer Schaftesbury, Bolingbroke, Tolland, Tindal et Collins. Les deux premiers étaient deux voluptueux milords qui s'accommodaient facilement d'impiété. Tolland, apostat du catholicisme, était un misérable dont les excès firent dire à Swift : « Quand le Pape nettoie son jardin, il nous jette les orties par dessus la muraille ». Tindal, catholique d'abord, puis athée, était mal famé pour les mœurs et n'est, dit Naigeon, qu'un *médiocre auteur*. Enfin Collins, qui inventa le mot *libre-penseur*, n'était, suivant le latitudinaire Kippis, qu'un écrivain sans bonne foi et sans scrupule dans ses citations. Tous étaient impies, violents, ennemis du christianisme, ne croyant ni

à Dieu, ni à âme, ni à vie future. Les écarts grossiers de ces libres-penseurs déterminèrent quelques ministres anglicans à composer des apologies de la religion. Sherlock, Leland et Chandler ont publié des ouvrages estimables, plusieurs ont trouvé place dans l'excellent, mais incomplet recueil des *Démonstrations évangéliques* de Migne.

Méthodisme

77. Ces excès appelaient une réaction, elle enfanta le méthodisme. John Wesley, né à Epworth en 1703, passe pour le fondateur de cette secte, du moins si l'on on croit Flechter. John Wesley s'embarqua, en 1735, pour aller, avec quelques compagnons d'Oxford prêcher la nouvelle doctrine aux Indiens ; pendant la campagne, ses idées se déterminèrent plus clairement. Au retour, il visita plusieurs communautés de hernhuters en Allemagne et en Hollande. Ces rapports amenèrent, pour ainsi dire, une nouvelle ère dans sa vie intérieure ; il reconnut pour lors que chaque homme, un peu plus tôt, un peu plus tard, tombe dans le désespoir sous la terreur de la loi, mais, que l'infinie miséricorde ne tarde pas à le remplir d'espérance et d'ineffables douceurs ; il comprit le dogme inventé par les piétistes et professé par les hernhuters, que le fidèle peut et doit connaître le moment de sa justification. Cependant le ciel lui refusa, longtemps encore, les signes de son adoption divine ; il attendit durant quatre années entières, au milieu des angoisses les plus cruelles l'avènement du royaume de Dieu dans son cœur ; c'est le 29 mai 1739, à huit heures un quart du matin à Londres, dans la rue de l'Algergate, qu'il éprouva les frayeurs des préceptes et les consolations de la grâce. Wesley lui-même a bien voulu nous donner tous ces détails : heureux prophète qui remarque l'heure et la minute, quand il est déchiré par des sentiments contraires et terrassé comme un nouveau Saül par la vertu d'en haut ! Quoi qu'il en soit, son âme s'enflamma d'ardeur et de reconnaissance. A dater de ce jour, la nouvelle justification fut prêchée par la secte avec plus de force que jamais ; et la parole éloquente de Whitefield, son disciple produisit des changements surprenants, des conversions merveilleuses ; souvent, au milieu du prêche, plusieurs fidèles tombaient dans les horreurs du désespoir,

se roulaient par terre, s'agitaient convulsivement, criant, pleurant et riant, et grimaçant jusqu'à ce que le ciel vint les délivrer de leurs terreurs. On appelait tout cela les *signes extérieurs de la grâce*, et plusieurs y voyaient de vrais miracles. Cependant ces soubresauts spasmodiques, édifiaient moins les profanes que les initiés ; les anglicans, pour leur part, attribuaient ces farces ignobles à l'esprit d'erreur et de folie ; ils renvoyaient les convertisseurs parmi les saltimbanques, et les convertis parmi les dupes de la foire ; ils fermèrent obstinément leurs chaires aux *enthousiastes*, aux *fanatiques*. Dans cette extrémité, les méthodistes songèrent à élever autel contre autel, à fonder une église particulière ; Jean Wesley fit taire sa modestie pour se revêtir de la dignité épiscopale, et donna les ordres, soit seul, soit avec le concours d'un soi-disant évêque grec, à plusieurs frères. De ce moment l'Angleterre put ajouter une nouvelle secte aux sectes innombrables qui s'agitaient dans son sein.

A peine les méthodistes s'étaient-ils séparés de l'Église établie, qu'ils se brouillèrent avec les hernhuters. La scission se fit sur la justification ; les disciples de Wesley disaient que la formation en nous de l'homme nouveau détruit radicalement le vieil homme ; les hernhuters soutenaient que, dans l'homme justifié, le vieil homme reste jusqu'à la mort, et, avec lui, la dépravation du cœur. Wesley était réservé à de plus grandes douleurs ; il devait, sur la même question, rencontrer des adversaires dans son église et jusque parmi les coopérateurs de son ministère; ni sur la justification, ni sur la prédestination absolue, il ne put faire fléchir l'opposition de ses chers disciples. Par là Wesley devait exercer une funeste influence sur la vie religieuse et morale de ses partisans. Sans doute il ne séparait point la justification de la sanctification ; il insistait même sur la nécessité de faire le bien et d'éviter le mal ; mais, comme s'il avait voulu renverser d'une main ce qu'il édifiait de l'autre, il disait que nous obtenons l'amitié de Dieu par la foi seule, et non par les bonnes œuvres. De là ses disciples conclurent, rigoureusement, que nous pouvons mériter la justice, et le ciel par conséquent, sans pratiquer la vertu ; plusieurs mêmes soutinrent for-

mellement que le divin Maître a suspendu les préceptes. Quelles furent les conséquences de ces coupables erreurs? Un méthodiste zélé partisan de Wesley, va nous l'apprendre : « Semblable à un feu dévorant, l'immoralité, dit-il, a fait d'affreux ravages dans notre société. Tel qui parle au milieu de nous du divin Sauveur avec les plus beaux sentiments, s'abandonne aux désordres les plus criminels. Combien avons-nous d'églises où la fraude, l'injustice, le parjure, l'adultère ne marchent la tête haute et ne règnent souverainement? L'arche de l'Évangile a été battue par les plus violentes tempêtes ; elle aurait fait un triste naufrage, si le Tout-Puissant ne lui avait prêté la force de son bras. J'ai vu des hommes qui passent pour croyants se livrer à tous les désordres de la nature corrompue ; j'ai entendu des pasteurs se plaindre de l'empire que la loi conservait sur leur conscience : « Nos cœurs dépravés, disent-ils, nous suggèrent sans cesse de faire quelque chose pour notre salut ». Au lieu de flétrir et de combattre le vice, les ministres de l'évangile en font plutôt l'apologie du haut de la chaire, et l'insinuent goutte à goutte dans les cœurs. Qui pourrait entendre sans frémir les paroles de certains prédicateurs, qui ne rougissent pas de se dire méthodistes? Le docteur Hill, par exemple, enseigne les propositions les plus scandaleuses ; il soutient ouvertement que « l'adultère, l'infanticide, loin d'affaiblir la grâce, l'augmentent devant Dieu. — Quelque coupable que soit le fidèle, dit-il, l'Être infiniment bon ne voit point en lui de prévarications. Mes actions peuvent lui déplaire, poursuit-il, mais ma personne ne lui en est pas moins agréable ; et quand je pécherais plus grièvement que Manasses, je serais encore un enfant de la grâce, car Dieu me regarde toujours en Jésus-Christ. Tu te vautres dans la fange, tu commets l'inceste et l'adultère, tu as rougi les mains du sang innocent, n'importe : tu es toute belle, mon amante et ma fidèle épouse ; tu es sans tache. — Il faut apprécier le péché non d'après l'acte extérieur, mais d'après les personnes. — Je ne suis pas de ceux qui disent : *Faisons abonder le péché afin que la grâce surabonde* ; mais il est certain que l'adultère, l'inceste et le meurtre me rendront plus saint sur la terre et plus joyeux dans le ciel ».

L'homme est un animal religieux, dit Aristote. Au milieu de cette sécheresse, de ce rationalisme désespérant, de cette insuffisance, si souvent prouvée, des doctrines nationales, Wesley avait prononcé le mot de foi : c'était une nouveauté ; il avait réhabilité quelques-unes des croyances catholiques, c'était un attrait de plus. Mais il ne s'était pas assez séparé du protestantisme ; la justification sans les œuvres le menait maintenant à la dissolution des plus monstrueuses doctrines. De plus, il succombait à l'anathème qui pèse sur la tête de tout prédicant. Le méthodisme fut bientôt divisé en plusieurs branches ; le fond principal est encore aujourd'hui la foi, qui, reçue, devient inamissible ; quels que soient les crimes que l'on commette, le salut est assuré : ce que le Christ a une fois sauvé ne peut plus périr. Mais il y a des variations selon les hommes et selon les localités : le pasteur Coquerel, qui combattait les méthodistes au nom du *protestantisme* ORTHODOXE, leur disait : « Soyons amis, prêtons-nous la main, et travaillons de concert à l'œuvre évangélique. Mais, de grâce ne restez pas ainsi dans la désorganisation, arrêtez une profession de foi; formulez un système, constituez-vous en Église, et nous vous reconnaîtrons ! » Constituer une église, formuler un système, arrêter une profession de foi, c'est, en effet, le strict devoir de toute communion, mais à quoi n'a pu se fixer encore aucune communion protestante. Le méthodisme en particulier, se divisa en méthodiste de l'association Wesleyenne, méthodistes calvinistes, méthodistes chrétiens de la Bible, méthodistes de la connexion, de la comtesse Huntingdon, méthodistes de la connexion nouvelle, méthodistes de la connexion primitive, méthodistes Gallois-Wesleyens, méthodistes réformateurs, méthodistes Wesleyens... etc., etc. Triste résultat ! Wesley méritait mieux ; on a été jusqu'à dire de lui que, plus orthodoxe, il eut pu être un chef d'ordre religieux ou un pape réformateur. On doit reconnaître toutefois que les méthodistes ont rendu des services aux bonnes mœurs dans les populations grossières et corrompues, par exemple au milieu des nègres d'Amérique et parmi les mineurs de Kingvood. Courbées vers la terre, ces populations ne vivaient que de la vie sensible, et les biens spirituels n'avaient

plus d'attrait pour ces âmes appesanties, sans ressort : les rudes apôtres d'Oxford pouvaient, mieux que tous les sectaires de la Grande-Bretagne, briser la dureté de leur cœur en frappant leur sens, secouer leur torpeur léthargique en ébranlant leur imagination. On dit souvent qu'il est impossible de convertir un ivrogne : Wesley avait dans son bercail plusieurs convertis de ce genre. (1)

Schwédenborg.

78. Un homme plus original encore que Wesley, c'est Schwédenborg. Émmanuel Schwédenborg naquit à Stockhlom en 1688; il était fils d'un évêque luthérien. L'éducation religieuse, que lui donna son père, exerça sur l'enfant une influence si profonde, qu'on disait : « Les anges parlent par sa bouche. » Cependant, malgré ses premières impressions, pendant la plus grande partie de sa vie, il resta étranger, non seulement à la mystique, mais à la religion. A vingt et un ans, il publia un recueil de sentences de *Sénèque* et de *Publius Syrus*; l'année suivante un recueil de *vers latins*. Après quoi, il visita les universités de Hollande, d'Allemagne, d'Angleterre, pour se fortifier dans l'étude des mathématiques. A son retour, il publia, en six parties, sous le titre de *Dœdalus hyper borœus,* un recueil d'observations mathématiques et physiques Assesseur au conseil des mines, employé à la construction des navires, il publia successivement des traités sur l'algèbre, sur les monnaies, sur la position et le mouvement de la terre, sur les marées, sur la géométrie, la physique, la chimie, le fer, le feu, la construction des écluses et des navires. Ces traités n'étaient que les préludes à un ouvrage en trois volumes in-folio sur la métallurgie. Plus tard il fit paraître un *essai de philosophie spéculative sur l'infini* et un travail sur l'économie du règne animal. Ce fut dans cette position brillante que, renonçant au monde, à l'âge de cinquante-neuf ans, il se démit de sa charge d'assesseur aux mines, prétendant avoir de fréquentes communications avec les êtres spirituels, et des révélations sur le culte de Dieu et des saintes Écritures. On le voit tout-à-coup, à la tête d'une fortune immense, relever et soutenir une foule de maisons de commerce d'Allemagne, par des bienfaits qui s'élevaient à plusieurs millions. Enfin il annonça qu'il

(1) Flechter, *Chehs to Atinom*, t. II pp. 22, 200, 215.

était chargé d'une mission divine, et il le dit avec tant de simplicité et un tel air de bonne foi qu'on ne put imaginer qu'il cherchait à en imposer. Voici comment il raconte de quelle manière il fut chargé du ministère sacré d'éclairer les hommes : « Je dînais fort tard dans mon auberge à Londres, c'était dans le courant de l'année 1743 » et je mangeais avec un grand appétit lorsqu'à la fin de mon repas, je m'aperçois qu'une espèce de brouillard se répandit sur mes yeux et que le plancher de ma chambre était couvert de reptiles hideux. Ils disparurent : les ténèbres se dissipèrent, et je vis clairement au milieu d'une lumière vive, un homme assis dans le coin de la chambre, qui me dit d'une voix terrible : *Ne mange pas tant*. A ce mot, ma vue s'obscurcit : elle s'éclaircit ensuite peu à peu, et je me trouvai seul. La nuit suivante, le même homme, rayonnant de lumière, se présenta à moi et me dit : « Moi, le Seigneur créateur et rédempteur, je t'ai choisi pour expliquer aux hommes le sens intérieur et spirituel des Écritures sacrées ; je te dicterai ce que tu dois écrire... » Cette nuit, les yeux de mon homme intérieur furent ouverts et disposés pour voir dans le ciel, dans le monde des esprits et dans les enfers, ou je trouvai plusieurs personnes de ma connaissance, les unes mortes depuis longtemps, les autres depuis peu.C'est ainsi que s'exprime Schvédenborg dans une lettre à Robzam, qui se trouve en tête de la préface du traité *De cœlo et inferno*. Dès ce moment, il crut de son devoir, en sa qualité d'intermédiaire entre le monde visible et le monde invisible de ne s'occuper que des objets qu'il apprenait des anges et de les faire connaître aux hommes.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il publia une foule d'ouvrages, où il expose dans un langage simple et dépourvu d'ornements, le résultat de ses conversations avec les esprits célestes. On a traduit en français les ouvrages suivants : 1° *Doctrine de vie pour la céleste Jérusalem* ; 2° *Doctrine de la nouvelle Jérusalem sur l'Écriture sainte* 3° *La clef hiéroglyphique des arcanes naturels et spirituels par voie des représentations et des correspondances ;* 4° *Du divin amour et de la divine sagesse* 5° *Du cheval blanc dont il est parlé dans l'apocalypse*: 6° *De la parole et de*

son sens spirituel; 7° Doctrine de la nouvelle Jérusalem sur le Seigneur: 8° Exposition sommaire du sens interne des livres prophétiques de l'ancien et du nouveau testament; 9° Des biens de la charité; 10° Exposition sommaire de la doctrine de la nouvelle Église: 11° Doctrine de la nouvelle Jérusalem sur la foi. Ses ouvrages non traduits traitent du ciel et de l'enfer, du dernier jugement et de la chute de Babylone, des délices de la sagesse dans l'amour conjugal, de la sagesse angélique et des révélations de l'Apocalypse. Dans tous, il parle en témoin oculaire, attestant ses conversations avec Dieu et ses anges. « Voici ce que le Seigneur m'a révélé à ce sujet, » dit-il; ou bien : « Voici ce que les anges m'ont raconté. » Tantôt il a assisté à une conférence dans le Temple de la Sagesse, tantôt il s'est entretenu dans le monde spirituel avec Pythagore, Socrate, Xénophon, Luther, Calvin, Sixte-Quint, Louis XIV, Newton, etc. » Il termine les chapitres de tous ses traités par une vision céleste, sous le titre de *Memorabilia*, qui confirme les dogmes qu'il vient d'établir, et dans cette vision, il raconte, avec autant de détails que d'assurance, ce qu'il a vu et entendu dans les cieux en présence du Seigneur et dans la société des âges. C'est de cette manière que sont écrits tous les ouvrages mystiques de Schwédenborg : ils sont au nombre de dix-sept. Schwédenborg ne pouvait pas les publier dans son pays ; les uns disent qu'il fut toléré, d'autres qu'il fut déclaré hérétique. Ses premières révélations l'ayant conduit à des conférences avec des ecclésiastiques qui rejetèrent ses opinions, il se tut et, depuis cette époque il ne chercha pas à faire indistinctement des prosélytes et ne s'ouvrit qu'avec réserve à un petit nombre de personnes auxquelles il voyait de la bonne foi. Depuis sa mission, il habitait à Stockhlom une maison très modeste, située dans un quartier isolé et solitaire ; la pièce où il se tenait ordinairement était tapissée de peintures allégoriques et mystiques. Quand on allait le visiter, il fallait souvent attendre longtemps pour être admis. Quelquefois le docteur illuminé était livré à une méditation profonde, qu'on craignait de troubler ; d'autres fois il conversait avec les morts illustres, qu'il ne pouvait quitter brusquement.

La doctrine de Schwédenborg se divise en deux parties : la première est une espèce de Genèse, où l'on rend compte de la divinité et de la création ; la seconde développe les principes de la croyance religieuse de cette secte. « Il n'y a qu'un Dieu, dit Schwédenborg ; il est incréé, infini et seul. Dieu est homme, les anges ne le voient que sous la forme humaine ; il est la vie parce qu'il est l'amour : l'amour est son être, la sagesse son existence. Dans le ciel, l'amour divin et la sagesse divine se manifestent dans un soleil spirituel, qui n'est pas Dieu, mais le premier procédant de Dieu. La chaleur de ce soleil est l'amour ; la lumière est la sagesse. Dieu étant amour et l'amour n'étant pas fait pour s'aimer soi-même, il a dû former des créatures pour les aimer ; il les tira de lui-même et non du néant. C'est par le soleil spirituel que Dieu a tout créé, immédiatement et de là, par le soleil naturel, celui-ci étant l'instrument de l'autre. » Après avoir expliqué comment les trois règnes de la nature se sont formés des atmosphères spirituelles, réceptacles du feu divin et de lumière divine, il passe à l'homme pendant sa vie. Ensuite s'élançant dans des régions moins connues, il traite du monde spirituel ; il donne la description du ciel, composé de trois cieux : le céleste, le spirituel et l'inférieur, qui, dans son tout, représente l'homme ; car le ciel supérieur est la tête ; le second ciel occupe depuis le col jusqu'aux genoux ; le troisième forme les bras et les jambes. Il y a, dans le ciel, des eaux, des bois, des terres, des jardins, des palais, des richesses, de l'or, des diamants, enfin tout ce que l'on voit sur la terre ; mais tout y est spirituel. Il y a des emplois, un gouvernement, des plaisirs, des travaux, un culte divin, des voyages. Cependant il n'y a pas d'espace, il n'y a pas de temps ; on y parle une langue bien différente de celle des hommes, et par conséquent, il y a une écriture et des livres. Les cieux sont peuplés d'anges mâles et femelles qui se marient ; le mari fait les fonctions de l'intelligence et la femme celle de la volonté : ces anges ont la forme humaine ; ils sont vêtus, à l'exception de ceux du ciel supérieur qui sont nus. Outre ces trois cieux, il existe encore le monde des esprits, le purgatoire des chrétiens, espèce d'état mitoyen entre le ciel et l'enfer. Enfin l'enfer qui fait de continuels

efforts contre le ciel, est formé d'un feu émané du même principe que le feu céleste ; mais il devient infernal dans ceux qui en reçoivent l'influence avec des dispositions impures. Tel est l'abrégé de la *Genèse* des Schwédenborgistes ; quant à leur doctrine proprement dite, elle repose sur trois points ; la divinité de Jésus-Christ, la sainteté des Écritures, la vie qui est charité. Ils admettent une espèce de Trinité renfermée tout entière dans le Christ. La trinité humaine comprend l'âme, le corps, et l'opération qui en procède. Cette trinité forme un seul homme, de même que la Trinité divine n'est qu'un jéhovah. Le Christ est ce jéhovah, qui ne diffère de celui des Juifs que comme Dieu non manifesté diffère de Dieu manifesté. Ainsi toute la Trinité est dans le Seigneur rédempteur ; aussi administrent-ils le baptême avec cette formule : « Je te baptise au nom de Jésus-Christ, qui est le Père, le Fils et le Saint-Esprit. » Tout, dans la Bible, présente trois sens, le céleste, le spirituel, le naturel, unis par des correspondances qui avaient été connues jusqu'au temps de Job et qui ont été retrouvées par Schwédenborg. Le sens littéral est accessible au simple bon sens ; le sens spirituel a été révélé de nouveau à Schwédenborg, et enfin le sens céleste n'est connu que des anges et ne regarde que Dieu. Ils n'admettent pas tous les livres de la Bible, leurs livres canoniques sont le *Pentateuque*, le livre de Josué, ceux des Juges, des Rois, des Psaumes, les Prophètes, les Évangiles et les *Actes* des Apôtres ; les autres n'ont qu'une autorité subsidiaire. Les hommes dans l'autre vie, ont des corps, une forme humaine, des habits, des logements ; ils conservent leurs affections ; ils mangent, ils boivent, ils font l'amour ; cependant Schwédenborg n'admet pas la résurrection des corps. Après la mort, chacun sera revêtu d'un corps spirituel, qui était renfermé dans le matériel ; on se rend alors dans le monde des esprits où l'on est préparé pour le ciel ou pour l'enfer, à la réserve d'un petit nombre admis immédiatement dans la gloire ou repoussés dans les tourments. Les méchants ne peuvent vivre dans le ciel ; l'atmosphère céleste les suffoquerait ; ainsi Dieu les punit sans les damner. La foi seule ne sauve pas ; point de salut sans repentance, et quelque erreur qu'on ait suivie, si c'est pour l'amour du bien et

non par vanité que l'on a agi, on est sauvé. Il n'y aura pas de fin du monde, mais la fin du siècle, ce qui signifie la fin de l'Église. L'Église très ancienne au adamique, l'ancienne ou noétique, l'israélitique et la chrétienne ou catholique ou protestante, ont eu toutes leur commencement, leur progrès, leur fin. Le dernier jugement final a commencé en 1757, époque à laquelle a commencé également le second avènement de Jésus-Christ, non en personne, mais dans un sens spirituel. Alors a paru la nouvelle Église chrétienne, désignée dans l'Apocalypse par les nouveaux cieux et la nouvelle terre. C'est pour préparer cette *Jérusalem nouvelle* que Schwédenborg, rempli de l'esprit divin, a reçu l'ordre d'expliquer la parole sacrée et d'ouvrir les cœurs d'une union plus intime avec Dieu.

A ces points fondamentaux de leur croyance religieuse, les Schwédenborgistes joignent une constitution qu'il est curieux de reconnaître, parce que peu d'auteurs en font mention. Le baptême administré à des enfants, et à des adultes qui est pour eux, le signe de réception dans l'Église, n'est pas le prélude de l'admission de cette société : on peut en faire partie sous la condition expresse de croire dans le Seigneur et de fuir le mal de son propre mouvement. Celui qui remplit ces deux conditions peut participer, pendant sept ans, au droit du suffrage dévolu à tous les membres adultes des deux sectes ; il a droit encore à la célébration de la cène, premier moyen d'union spirituelle avec le Christ, et jouit de ce double avantage avant de se faire recevoir formellement par le baptême. Les membres ayant voix sont divisés en plusieurs classes. Les non mariés possèdent un sixième des suffrages, les mariés qui n'ont pas trois enfants en ont un tiers, et la moitié appartient à ceux qui sont mariés et qui ont trois enfants et plus. Trois pouvoirs régissent l'Eglise de la nouvelle Jérusalem : le premier ou le pouvoir absolu est représenté par la Bible, qui est placée en trois formats sur la chaire du président place qui n'est jamais occupée que par elle. Le second pouvoir qu'on appelle pouvoir réactif, ou expliquant, ou réglant, est réparti parmi tous les membres ayant voix de chaque communauté et se manifeste par des délibérations prises à la pluralité des voix ; le

troisième pouvoir ou le pouvoir actif, ou décidant est confié à quatre directeurs ou conseillers, dont un surveille la doctrine du Christ, un autre celle des correspondances, le troisième, celle de la correction de la vie, et le quatrième les rites saints. Ce dernier est en même temps évêque : il officie conjointement avec les ecclésiastiques qu'il consacre, et il surveille la discipline ecclésiastique en se concertant avec les membres de la communauté. Les maisons destinées aux réunions des Schwédenborgistes sont composées de deux salons dont l'un sert aux baptêmes et aux délibérations, et l'autre à la célébration du culte, qui se compose de la consécration des mariages, de la sainte cène, de la lotion des pieds et d'une liturgie pour les réunions des dimanches et des grandes fêtes. (1)

La croyance de Schwédenborg était sincère ; la droiture de son caractère et la sévérité de ses principes ne permettent pas de soupçonner la fraude. D'où viennent ses révélations, ses rêveries, comme on voudra. Un illustre écrivain d'Allemagne, Gœrrès, les explique par le magnétisme; pour nous, la faiblesse de l'intelligence humaine, l'insuffisance de la libre-pensée, l'infatuation de l'orgueil suffisent à expliquer tous les excès. Nous laissons au lecteur le soin de porter un jugement et nous sautons à pieds joints par dessus toutes ses visions théosophiques et cosmologiques. Au regard des croyances chrétiennes, Schwédenborg altère le canon et l'interprétation des Écritures, rejette l'Église, la Trinité, la chute originelle l'incarnation réparatrice et les sacrements. Ce radicalisme ne le rend pas plus doux pour les protestants. Leur doctrine sur la justification révoltait pareillement son esprit et son cœur ; il la croyait aussi contraire à la vérité que funeste à la vertu ; il prouvait qu'elle détruit la science du souverain Être en lui faisant regarder comme juste l'homme couvert de crimes ; il démontrait qu'elle bannit la piété, la justice, la bienfaisance en promettant le ciel à la foi seule ; il faisait voir qu'elle foule aux pieds l'Écriture sainte en rejetant la prière, l'aumône, la charité, les bonnes œuvres, en un mot, il combattait la justification protestante avec toute sorte d'armes, de toutes les manières, partout et toujours, à propos de tout et à

(1) *Biographie universelle* de MICHAUD, t. XI, p. 473, 2e édit.

propos de rien, sans trêve ni relâche ; la justification protestante était le but de tous ses efforts, l'objet de toutes ses attaques, le *Delenda Carthago* de son zèle apostolique, et nous pouvons dire que cette préoccupation constante, cette idée fixe a été la mère de son système sur le christianisme.

Schwédenborg prouvait, en qualité de prophète, chacune de ses paroles par un oracle divin ; mais il entassait révélations sur révélations, apparitions sur apparitions, quand il parlait du grand ouvrage qui réconcilie le pécheur avec le ciel. Les anges, parlant à sa personne, lui dirent mille fois pour une que la foi sans les œuvres est... « un emplâtre sur une jambe de bois. » Un jour qu'il était allé selon sa coutume se promener dans l'autre monde, il vit juger plusieurs protestants. A toutes les questions qui leur étaient adressées, les disciples de Luther répondaient que « la foi devait leur tenir lieu de tout. » On leur demandait : « Avez-vous été justes, bienfaisants, charitables ? — Non, disaient-ils, mais nous avons eu la foi. — Avez-vous combattu l'orgueil, la haine, la cupidité ? — Non, mais nous avons eu la foi.—Avez-vous gardé la pureté dans un corps pétri de boue ? — Non, mais... — Allez, répartit un ange indigné ; vous ressemblez à des musiciens qui ne sauraient tirer qu'une note de leur instrument ; vous êtes indignes d'habiter le séjour de la vertu, retirez-vous. » Une autre fois il entendit de ses propres oreilles le dialogue suivant entre un habitant du ciel et un vrai chrétien ; « Qu'est-ce qu'avoir la foi ? demanda l'ange. — C'est donner sa croyance à la parole de Dieu, répondit l'autre. — Qu'est-ce qu'avoir la harité ? — C'est conformer sa conduite à la parole de Dieu. — Je te demande donc : T'es-tu contenté de donner ta croyance à la parole de Dieu, ou as-tu conformé ta conduite à ses enseignements ? — J'ai conformé ma conduite à ses enseignements. — Viens donc, notre ami, viens fixer ta demeure dans le séjour de l'éternelle félicité. » Schwédenborg ne se contentait pas de ces exécutions générales, il avait relégué Luther dans un désert, Calvin dans une fosse à serpents et Melanchthon était condamné à écrire sans cesse avec une plume qui refusait ses services, sur un papier qui rejetait immédiatement toutes les âneries de la confes-

sion d'Augsbourg. Schwédenborg eût des adeptes en Suède, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne et en Amérique.

Autres sectaires.

79. Tels sont les principaux sectaires qui travaillèrent à la dissolution intérieure du protestantisme. Si vous joignez à cette liste ceux qui, du vivant même des réformateurs, firent bande à part, le protestantisme apparaîtra comme une armée où il y a presque autant de généraux que de soldats. Mais il s'en faut que nous ayons mentionné tous les réformateurs de la réforme. Nous pouvons en citer encore une multitude. Richard Baxter, théologien anglais, né en 1615, mort en 1691, tint le milieu entre les divers systèmes qui dominaient alors dans son pays. Non conformiste, il fut bon prédicateur, écrivain distingué ; on estime son livre de la *Famille des pauvres*, sa paraphrase du Nouveau-Testament et sa *Sainte République*. — Louis Muggleton, tailleur anglais, né en 1617, se donna pour prophète : une lumière intérieure répondait à toutes les questions qu'il se posait lui-même et il damnait impitoyablement tous ceux qui refusaient d'y croire. Ses écrits furent brûlés, au nom du libre examen, par la main du bourreau et lui-même fut condamné à la réclusion. — Balthasar Bekker, né en 1634, fut pasteur d'Amsterdam, puis de différentes églises ; son *Monde enchanté* lui fit perdre sa place. Homme d'une science fort étendue, mais folle et mal digérée, il s'en tint à Descartes sur les matières philosophiques. Bekker enseignait en outre qu'il n'y a jamais eu de possédés, que les démons ne peuvent rien sur nous, car ils n'existent pas, ou du moins qu'ils sont liés aux enfers par des chaînes éternelles ; que toutes les opérations à eux attribuées par la Bible doivent être prises dans le sens allégorique. Bekker fut rejeté par plusieurs synodes ; presque tous les théologiens s'élevèrent contre sa doctrine antidémoniaque ; il fut rejeté par Leydeker, par Van der Wayen, Van der Marck, Van der Hooght, Pierre Poiret, Benjamin Binet, etc. Il n'en eût pas moins, peut-être à cause de cela, un grand nombre de disciples. Bekker joua donc un rôle ; il fut célèbre par sa science, son désintéressement, la pureté de ses mœurs, par sa laideur devenue proverbiale, et par le nombre des gens qui adoptè-

rent ses idées. — Robert Brown, mort à Northampthon en 1630, se sépara de toutes les églises réformées et condamna la bénédiction des mariages. Pour lui, le mariage n'est qu'un contrat civil ; point de baptême pour enfants qui ne font pas partie de l'Église ; point de formulaires de prières ; le *Pater noster* même, enseigné par le Sauveur ne nous a été donné que comme modèle de toutes les autres prières ; chacun a le droit de prêcher, sans vocation aucune. Brown fut obligé de quitter le royaume avec ses sectateurs ; ils se retirèrent en Zélande, et purent bâtir une église à Midelbourg. La discorde survint bientôt ; Jean Robinson fut le chef des mécontents. Brown rentra dans sa patrie et abjura quelques-unes de ses erreurs. On donne aussi à ses disciples, également adversaires des épiscopaux et des presbytériens, le nom de *Séparatistes* ; les Séparatistes se divisèrent en plusieurs partis. — Georges Callixte, né dans le Holstein, en 1586, était semipélagien ; il combattait S. Augustin sur la prédestination, la grâce et le libre arbitre ; contrairement aux luthériens, il mettait toutes les sectes, même l'Église romaine, dans la communion de l'Église universelle ; et, avec sa doctrine d'universalisme, il faisait bande à part. — Jean Concéius, né à Brème en 1603 fut un fou à idées bizarres, dont la science mal digérée n'attira que plus de disciples. Compilateur universel, il a écrit dix volumes in-folio de rêveries étranges et que, seul, un Coccéien peut avoir le courage de lire. Il enseignait un règne visible de Jésus-Christ qui abolirait avant la fin des siècles le règne de l'Antéchrist ; que l'Ancien-Testament est entièrement typique ; que les actions et les discours de Notre-Seigneur sur la terre sont des figures de ce qui doit arriver un jour dans l'Église chrétienne ; que les fidèles de l'Ancien-Testament ont été justifiés d'une manière différente de celle qui procura la justification aux fidèles sous l'Évangile. — Frédéric Mayer, né à Leipsick en 1650, homme savant, écrivain sec et lourd, proposa contre les anti-scripturaires et les théologiens relâchés, un formulaire qui lui attira des disciples. — Herman-Alexandre Roëll, né en Westphalie en 1655, combattit Campige et Vitringa. Ces luttes, qui troublèrent la Hollande, prirent le nom de disputes roëlliennes. Roëll prétendait que Fils de

Dieu ne se rapporte pas dans l'Écriture, à la personne divine de Jésus-Christ ; mais qu'il faut entendre par là la charge de Médiateur, pour laquelle Dieu le Père a manifesté son Fils dans le temps. Plus tard, Roëll fut condamné par les synodes et les académies des provinces unies pour avoir dit que la mort temporelle des fidèles est la peine véritable du péché par laquelle le pécheur satisfait à la justice divine. Ce fut un nouveau combat avec Vitringa. La mort de Roëll ne termina point ces disputes. — Jean Guillaume de Ruremonde, né à Munster en 1540, déclara aux anabaptistes qu'ils étaient *le peuple de Dieu* ; qu'ils s'empareraient des pays infidèles comme les Israélites de Chanaan. Mahomet avait eu raison d'admettre la pluralité des femmes ; seulement, vu qu'il en coûte de les nourrir, il est permis de voler, puisque tous les biens de la terre appartiennent à Jésus-Christ et à ses disciples ; or, ses disciples à lui volèrent, pillèrent sous ses ordres, et leurs rapines durèrent cinq longues années. Enfin, on envoya des troupes, et un jour qu'il s'était écarté de ses femmes et de ses cobrigands, il fut pris et enfermé dans la forteresse de Duren. Il corrompit ses gardes, et vécut longtemps encore en Cartouche épicurien. Le duc de Clèves s'en empara de nouveau : il fut brûlé vif, et ses cendres furent jetées au vent. Deux de ses femmes eurent le même sort ; deux autres se repentirent et obtinrent pardon. Ses partisans remuèrent longtemps encore. Ruremonde voulait établir l'anabaptisme vaincu à Munster ; il prêchait la *pure doctrine*. J'abrège cette fastidieuse nomenclature. Les confessions de foi abondent : les exomologèses pullulent ; les formulaires ne se peuvent compter ; les sectes naissent du libre examen comme les vers d'un cadavre ; c'est un va-et-vient de systèmes usés et de systèmes de rechange. On n'agit point d'après le précepte de l'art : la variété dans l'unité ; c'est la division, la confusion à laquelle l'unité manque et manquera toujours.

Fanatisme. 80. Dans la réforme, le sentiment religieux a perdu sa voie. Au nom du libre examen, l'esprit s'aveugle ; la volonté met au service de ses aberrations une force irrésistible ; nous aboutissons au fanatisme. Dans ses combats contre l'hérésie, l'Église avait rendu un éminent service à l'esprit humain. Dépositaire fidèle de toutes les

grandes vérités, elle connaissait la faiblesse de l'homme et son extrême propension aux extravagances ; elle le suivit dans tous ses mouvements et le repoussa avec énergie lorsqu'il voulut porter atteinte aux vérités dont elle est la gardienne. Depuis que le protestantisme a voulu émanciper le peuple de l'autorité du pontife de Rome et soutenu que chaque individu a le droit, sans aucune limite, d'interpréter par soi-même la sainte Ecriture, nous sommes livrés à tous les délires du fanatisme. Pour apprécier ce dévergondage, il n'est point nécessaire d'être théologien, ni catholique ; il suffit d'examiner la Bible avec les yeux d'un littérateur et d'un philosophe. Ce n'est point un livre accessible au vulgaire ; elle ne peut que bouleverser la tête, même au savant, qui interroge ses pages au hasard. « Rien, dit Balmès, ne put contenir le torrent dévastateur, ni la violence du caractère de Luther, ni les efforts furieux par lesquels il s'opposait à toutes les doctrines différentes des siennes. Aux impiétés succédèrent d'autres impiétés, aux extravagances d'autres extravagances, à un fanatisme un autre fanatisme. La fausse réforme fut bientôt fractionnée, en autant de sectes violentes, qu'il se trouva de rebelles unissant la triste puissance de créer un système avec des résolutions pour arborer une bannière ; et il en devait être ainsi ; car, outre le danger de laisser l'esprit humain seul en face de toutes les questions religieuses, il existait un autre principe fécond en résultats funestes : je veux parler de l'interprétation des livres saints abandonnée au jugement individuel. On vit alors avec la dernière évidence, qu'il n'est pas de pire abus que celui qu'on fait des choses les meilleures. On comprit que cet ineffable livre, dans lequel sont répandues tant de lumières pour l'esprit, tant de consolations pour le cœur, est singulièrement dangereux pour l'esprit superbe. Que sera-ce si l'on ajoute à la résolution opiniâtre de rejeter toute autorité religieuse, la persuasion illusoire que l'Écriture sainte est claire dans toutes ses parties où que l'inspiration du ciel ne saurait manquer pour dissiper les doutes. Qu'arrivera-t-il enfin si l'on parcourt ces pages avec la démangeaison d'y trouver quelque texte qui, plus ou moins torturé, fournisse un appui à la subtilité, à des sophismes et à des attentats ?

Quels sont les titres d'une religion dont le principe fondamental contient le germe des sectes les plus fanatiques, les plus nuisibles à la société ». Un écrivain anglais, rencontrant cette criminelle folie du libre examen appliqué à la société, dit éloquemment : « La piété, la raison et le bon sens paraissaient exilés de la terre et avaient cédé la place à un jargon extravagant, à une frénésie religieuse, à un zèle insensé. Tous citaient l'Écriture, tous prétendaient avoir eu des inspirations, des visions, des ravissements d'esprits, et cette prétention était en vérité, aussi bien fondée chez les uns que chez les autres. On soutenait très rigoureusement qu'il convenait d'abolir le sacerdoce et la dignité royale, puisque les prêtres étaient les serviteurs de Satan et les rois les délégués de la grande prostitution. Ces fanatiques condamnaient la science comme une invention païenne et les universités, comme les séminaires de l'impiété antichrétienne. L'évêque n'était pas protégé par la sainteté de ses fonctions, ni le roi par la majesté de son trône ; l'un et l'autre, objets de mépris et de haines, étaient impitoyablement décapités par ces fanatiques, dont l'unique livre était la Bible sans notes, ni commentaires. Dans ce temps-là, l'enthousiasme pour l'oraison, la prédication et la lecture des livres saints était à son apogée ; tout le monde priait, tout le monde prêchait, tout le monde lisait, mais personne n'écoutait. Les plus grandes atrocités étaient justifiées par la sainte Écriture ; dans les transactions les plus ordinaires de la vie, on se servait du langage de la sainte Écriture ; on traitait des affaires intérieures de la nation et de ses relations extérieures avec des phrases de la sainte Écriture. A l'aide de l'Écriture, on tramait des conspirations, des trahisons, des proscriptions, et tout était non seulement justifié, mais consacré par des citations de la sainte Écriture. Ces faits, attestés par l'histoire, ont souvent étonné les hommes de bien et consterné les âmes pieuses ; *mais le lecteur, trop imbu de ses propres sentiments, oublie la leçon renfermée dans cette terrible expérience : savoir que la Bible, sans explication, ni commentaire, n'est pas faite pour être lue par des hommes grossiers et ignorants* ». La masse du genre humain doit se contenter de recevoir ses instructions d'autrui, et il ne lui est point donné

de s'approcher des sources de la science. Les vérités les plus importantes en médecine, en jurisprudence, en physique, en mathématiques, doivent être reçues de ceux qui les boivent aux sources premières. En ce qui touche le christianisme, on a, en général, suivi constamment la même méthode ; et toutes les fois qu'on s'en est écarté jusqu'à un certain point, *la société a été ébranlée jusqu'en ses fondements* ». (1)

81. Le fanatisme de secte, déchaîné en Europe par *l'inspiration privée* du protestantisme, est assurément une plaie profonde ; néanmoins cette plaie ne présente point un caractère aussi alarmant que celle de l'incrédulité et de l'indifférence religieuse, double mal dont les sociétés modernes sont en grande partie redevables à la prétendue Réforme. La religion chrétienne, telle que la conçoivent les protestants, n'est plus qu'une sorte de système philosophique, plus ou moins raisonnable ; examinée à fond, elle perd à leurs yeux tout caractère divin ; ce n'est plus un symbole traditionnel, c'est un système créé par la raison. Comment dès lors dominera-t-il celui qui joint à la liberté de l'esprit, le goût de l'indépendance ? Aussi, dès le début, voyez-vous les sectaires protestants pousser au scepticisme religieux tous les hommes, qui, mis par leur nature à l'abri du fanatisme, manquaient d'ailleurs de l'appui qui se trouve dans l'autorité de l'Église. Lorsque l'on considère le langage et la conduite des principaux coryphées du protestantisme, on se sent violemment porté à soupçonner qu'ils se moquaient de toutes les croyances chrétiennes, qu'ils déguisaient l'athéisme ou l'indifférence sous des doctrines étranges, propres à servir d'enseignes d'impiété ; et que leurs écrits, remplis d'une insigne mauvaise foi, étaient secrètement inspirés par l'intention d'entretenir dans les esprits, toutes les passions de la révolte. Les scandales et les extravagances de tant de sectes qui se disaient chrétiennes, ne pouvaient qu'inspirer de l'horreur pour un si étrange christianisme. Les controverses religieuses continuaient encore, que la gangrène de l'incrédulité faisait déjà d'incroyables progrès. Au milieu du XVII[e] siècle, ce mal commence à alarmer les grands esprits. Bossuet

Incrédulité

(1) BALMÈS, *Le protestantisme comparé au catholicisme*, p.p. 87-91.

prédit un grand combat; Pascal, par ses accents émus, indique la présence d'un mal terrible. L'incrédulité n'était pas loin de se présenter comme une école et de se placer à ce titre parmi toutes celles qui se disputaient la prééminence en Europe. Le dernier tiers du XVII[e] siècle nous présente une crise remarquable; on est las de disputes; les uns reviennent à l'Église, les uns se poussent vers l'athéisme. La controverse a mis à nu le vice radical du protestantisme; le protestantisme est fini. L'esprit humain, ne pouvant tenir sur ce terrain détrempé, revient au principe d'ordre, ou coule de plus en plus vers l'anarchie des croyances. Au moment où des protestants proposent des projets d'union, Bayle élève au milieu de l'Europe une chaire d'incrédulité et de scepticisme; les jansénistes prêchent la haine de l'autorité. Nous touchons à Voltaire; du moins on lui a préparé les voies; les matériaux sont prêts; il n'a plus qu'à venir les mettre en œuvre, et à jeter, sur tant de ruines, son sarcasme plus destructeur encore que le libre examen de Luther.

§ V. LES MISSIONS CATHOLIQUES

L'Église, que le protestantisme disait morte, ne s'est pas contentée de traverser les manœuvres du protestantisme, elle a opéré sa réforme intérieure, arrêté aux frontières l'ennemi de l'Évangile, enfanté de nouveaux peuples à la foi et porté, avec la foi, la civilisation chrétienne dans tout l'univers. Tel est le sujet que nous étudierons plus utilement après avoir vu l'avortement des tentatives d'union et assisté à la dissolution intérieure du protestantisme.

a mission. 82 L'Église a une mission divine; elle est un établissement de missions. En conférant à douze de ses disciples, le caractère sacré, Jésus-Christ en fit des Apôtres, c'est-à-dire des envoyés, et il les envoya effectivement, eux et leurs successeurs, à la conquête spirituelle de l'humanité; et, en leur confiant ce mandat, il les revêtit, pour jusqu'à la fin des temps, de la force d'en haut. En les appelant à une entreprise si longue et si ardue, il ne leur avait pas dis-

simulé les difficultés de la tâche ; il leur avait en même temps, garanti le succès et assuré la victoire. Les gentils avaient ignoré l'enthousiasme divin du prosélytisme ; ni leurs législateurs, ni leurs philosophes n'avaient eu l'idée de leur rappeler un si saint devoir. Aussitôt qu'ils ont entendu Jésus-Christ, des Apôtres sentent en eux un feu qui les dévore, s'ils ne prêchent pas et sur leur tête un anathème qui les frapperait s'ils négligaient de prêcher l'Évangile. Aussi les voyons-nous immédiatement agir et ne plus s'arrêter. Dans la glorieuse impuissance de ne pas parler, ils prêchent pendant trois siècles, arrosent de leur sang la semence du Verbe divin et produisent partout des transformations merveilleuses. La conversion du monde païen, c'est la pensée de Bossuet, n'est pas un miracle de la puissance divine inférieure à la création du monde matériel. Tous deux sont également impossibles à l'habileté humaine, sans le secours de la toute puissance divine. Après les invasions, un monde nouveau a recouvert l'ancien ; la tâche des Apôtres est à recommencer; elle échoit aux missionnaires des temps barbares, aux évêques régionnaires, aux thaumaturges de l'Occident et s'achève vers le XIIe siècle. Alors s'ouvre la voie au zèle des Franciscains et des Dominicains ; ils sont en train d'évangéliser l'immense empire des Tartares, lorsque la Providence, comme pour dédommager l'Église des pertes du protestantisme, lui livre la moitié du monde ancien et les deux continents du nouveau monde. Lorsque la parole évangélique aura retenti sur toutes ces plages, l'Océanie viendra solliciter le zèle des missionnaires ; et quand ce monde d'îles aura reçu la lumière, la mission trouvera matière à son apostolat, en luttant contre le paganisme des mœurs et des institutions de l'Occident ; qui sait ? peut-être des missionnaires devront-ils venir, de la nouvelle Calédonie ou de la nouvelle Zemble pour annoncer l'Évangile à de nouveaux barbares, sur les ruines de nos cités, autrefois pleines de peuples.

Si nous comparons, sous le rapport du prosélytisme, le protestisme à l'Église catholique, nous sommes frappés d'un étrange contraste. Le protestantisme a des commerçants qui placent des Bibles, il n'a pas de martyrs, il ne peut même pas avoir de missionnaires.

Pour créer le missionnaire, il faut certains éléments qui ne se trouvent pas en dehors de l'Église. Pour devenir missionnaire, il faut quitter sa famille et sa patrie ; le ministre du saint Évangile, s'il peut quitter sa patrie, ne saurait quitter sa famille jusqu'à affronter les bêtes féroces des déserts et les peuples antropophages. Pour être missionnaire, il faut embrasser volontairement la souffrance ; suivre, non seulement les inspirations de la foi, mais l'esprit de piété ; et brûler de zèle pour le salut des âmes. Or, le protestantisme, loin de rendre avide de souffrance, ne prescrit même pas la mortification, loin de se livrer à l'oraison, il ne connait que la lecture ; et, en vertu du libre examen, tout son dévouement doit se borner à mettre à la disposition des idolâtres une traduction dont ils resteront les libres interprètes. Que si le protestantisme, jaloux de dissimuler le néant de ses efforts sous le voile d'un apostolat de contrefaçon, envoie ça et là quelques gras prébendiers, l'inanité de leur ministère et la pauvreté des résultats montrera que le protestantisme ne sait faire ni un converti, ni un missionnaire. Au contraire, on ne peut se former l'idée de l'Église chrétienne, avec l'exclusion de cette idée fondamentale, l'*aptitude à convertir* les Gentils. L'Église a été créée pour cette œuvre expresse ; son fondateur attend d'elle ce bienfait ; c'est l'exécution du Testament du Calvaire. Au milieu des épreuves présentes, si nous découvrons à travers les âges le pouvoir et la sagesse d'accomplir ce miracle accordé par Dieu à une institution seule et à nulle autre, si l'histoire nous enseigne par les témoignages de toutes les nations et de toutes les sectes, que Dieu a prodigué à une classe d'hommes les dons et les grâces les plus insignes que le Créateur puisse accorder, en les refusant constamment à toute autre ; si les messagers de l'Église nous apparaissent partout élevés, par la vertu de la vocation apostolique, au-dessus de la fragilité humaine, tandis que les émissaires des sectes n'osant pas même s'attribuer cette vocation ; deviennent la risée de ceux qui repoussent leur religion, et l'objet du mépris de ceux qui la professent ; si nous trouvons dans les innombrables disciples de l'Église de dignes émules des premiers chrétiens, tandis que les rares stipendiés des sectes sont un sujet de

scandale pour les païens ; si enfin dans les trois derniers siècles comme dans les quinze qui les ont préccédés, une classe de missionnaires nous apparaît, prévalant partout sur les puissances de l'enfer, rendant la liberté à ses captifs, et cela malgré la plus absolue pauvreté et l'absence complète de tout secours humain, tandis que leurs rivaux, répandent l'or de tous côtés, soutenus par le pouvoir des deux plus grandes nations de l'Ouest, ont seulement de leur propre aveu, laissé les païens dans une condition pire que celles où ils les trouvèrent ; notre controverse différerait alors de toutes les autres, en ce que Dieu l'aurait soustraite au jugement des hommes pour la décider lui-même. (1)

83. Voici encore, dit Châteaubriand, une de ces grandes et nouvelles idées qui n'appartiennent qu'à la religion chrétienne. Les cultes idolâtres ont ignoré l'enthousiasme divin qui anime l'apôtre de l'évangile. Les anciens philosophes eux-mêmes n'ont jamais quitté les avenues d'Académus et les délices d'Athènes, pour aller au gré d'une impulsion sublime, humaniser le sauvage, instruire l'ignorant, guérir le malade, vêtir le pauvre et semer la concorde et la paix parmi des nations ennemies : c'est ce que les religieux chrétiens ont fait et font encore tous les jours. Les mers, les orages, les glaces du pôle, les feux du tropique, rien ne les arrête : ils vivent avec l'Esquimau dans son outre de peau de vache marine ; ils se nourissent d'huile de baleine avec le Groënlandais ; avec le Tartare ou l'Iroquois, ils parcourent la solitude ; ils montent sur le dromadaire de l'arabe, ou suivent le Caffre errant dans ses déserts embrasés ; le Chinois, le Japonais, l'Indien, sont devenus leurs néophytes ; il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait pu échapper à leur zèle ; et, comme autrefois, les royaumes manquaient à l'ambition d'Alexandre, la terre manque à leur charité. Les missions.

Lorsque l'Europe régénérée n'offrit plus aux prédicateurs de la foi qu'une famille de frères, ils tournèrent les yeux vers les régions où des âmes languissaient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Ils furent touchés de compassion en voyant cette dégradation de l'homme ; ils se sentirent pressés du désir de verser leur sang pour

(1) Marshall, *Les missions chrétiennes*, t. I, p. 57.

le salut de ces étrangers. Il fallait percer des forêts profondes, franchir des marais impraticables, traverser des fleuves dangereux, gravir des rochers inaccessibles ; il fallait affronter des nations cruelles, superstitieuses et jalouses ; il fallait surmonter dans les unes l'ignorance de la barbarie, dans les autres les préjugés de la civilisation : tant d'obstacles ne purent les arrêter. Ceux qui ne croient plus à la religion de leurs pères, conviennent du moins que si le missionnaire est fermement persuadé qu'il n'y a de salut que dans la religion chrétienne, l'acte par lequel il se condamne à des maux inouïs pour sauver un idolâtre, est au-dessus des plus grands dévouements.

Qu'un homme, à la vue de tout un peuple, sous les yeux de ses parents et de ses amis, s'expose à la mort pour sa patrie, il échange quelques jours de vie pour des siècles de gloire ; il illustre sa famille et l'élève aux richesses et aux honneurs. Mais le missionnaire dont la vie se consume au fond des bois, qui meurt d'une mort affreuse, sans spectateurs, sans applaudissements, sans avantage pour les siens, obscur, méprisé, traité de fou, d'absurde, de fanatique, et tout cela pour donner un bonheur éternel à un sauvage inconnu... de quel nom faut-il appeler cette mort, ce sacrifice ? (1)

Les ouvriers des missions.

84. Le travail des missions échut presque toujours, pour la plus grande part, aux ordres religieux. Aux temps barbares, les enfants de S. Benoît, à eux seuls, soutinrent la chose publique en Occident ; au XII[e] siècle, les disciples de S. Dominique et de S. François descendirent dans la carrière ; au XVI[e] siècle, les Jésuites s'illustrèrent par une universalité de dévouement qui ne put soustraire à l'activité de leur zèle, presque aucun point du monde ; au XVII[e] siècle, diverses congrégations vinrent à l'œuvre commencée, surtout la congrégation des Missions étrangères. Cette dernière congrégation dut le jour en grande partie aux sollicitations du P. Alexandre de Rhodes. Né à Avignon, en 1591, il était entré dans la compagnie de Jésus en 1612, avec le désir de se consacrer aux missions. Le P. Vitelleschi, général, l'envoya aux Indes. Après avoir travaillé

(1) *Génie du christianisme*, liv. IV, ch. 1.

quelques temps à Goa, il se rendit en Cochinchine et au Tonkin, théâtre de ses immenses travaux pendant près de trente années. Le P. de Rhodes se sentant vieillir, se décida à revenir en Europe demander des ouvriers assez nombreux pour achever la conquête spirituelle de ces royaumes. Chargé par Innocent X et par ses supérieurs de prêcher, en France, une croisade, il fut accueilli avec bienveillance par toutes les classes de la société. Le vénérable missionnaire, par sa présence et ses discours, anima de son zèle un grand nombre de prêtres. Parmi ces nouveaux apôtres, trois furent pris dans la congrégation de la Saint-Vierge, que dirigeait le P. Bagot, jésuite, pour être sacrés évêques d'Heliopolis, de Bérithe et de Métellopolis : cette congrégation devait être le germe des missions étrangères. L'assemblée du clergé alloua, à ces trois évêques, pour leurs missions, six mille livres. Des personnes pieuses et principalement des dames, s'appliquaient cependant à faire à Paris quelques fonds pour la subsistance des évêques et des ecclésiastiques qui devaient les accompagner. « Il y a de quoy, dit un évêque-missionnaire s'étonner que vu la dépense qu'il falloit faire pour soutenir cette entreprise, on ne s'en soit point rebuté d'abord, et que l'on n'en ait rejetté la proposition comme d'une chose impossible. Mais si l'on eut admis ces sentiments de crainte, on eut douté du soin que Dieu prend des œuvres qu'il inspire pour le bien de l'Église, et du zèle des personnes de piété de Paris à s'intéresser pour les soutenir. Les effets de leur foy et de leur charité sont assez connus par toute la terre : c'est ce qu'ont éprouvé ces trois prélats, un desquels considérant les secours qui leur estoient nécessaires, lesquels ils ne pouvaient trouver que dans la charité de Paris, prit la résolution de donner aux pauvres les premiers cent escus qui luy seroient offerts, se fondant sur la promesse de l'Evangile, qu'ils multiplieroient au centuple ; ce qu'il a bien reconnu estre véritable, et ce qui luy a esté un argument bien fort que Dieu ne les abandonneroit jamais, comme lui et tous les autres l'ont éprouvé depuis, tant il est avantageux, quand on ne se propose que la gloire de Dieu de se soumettre entièrement aux ordres de la Providence ». (1)

(1) *Relations de voyage de Mgr l'Evêque de Berysthe*, p. 17.

Séminaire des missions.

85. Un établissement fut aussitôt formé pour l'avenir des missions. Je veux parler du séminaire destiné à devenir le centre d'action et le point de réunion des intérêts communs des missions de la Compagnie. Les vicaires apostoliques en avaient senti, dès le principe, la haute importance ; mais les besoins de leurs chrétientés les appelaient ailleurs. Afin de suppléer à ce qu'il leur était impossible d'accomplir par eux-mêmes, ils en confièrent le soin à quelques ecclésiastiques. Fidèles à la mission qui leur avait été confiée, ces vénérables confrères des missionnaires, mirent le plus grand zèle à s'en acquitter et parvinrent à réaliser ce dessein en peu d'années. — « Le R. P. dom Bernard de Sainte-Thérèse, de l'ordre des Carmes déchaussés, dit Mgr Luquet, avait été établi vicaire apostolique en Perse et évêque titulaire de Babylone. Après quelques années employées au ministère apostolique, il fut rappelé à Paris pour les affaires de sa mission, auxquelles se joignirent des infirmités devenues bientôt incurables ; de telle sorte qu'il fut obligé de s'y fixer pour toujours. Des personnes pieuses, et d'un rang élevé dans le monde, se réunirent alors pour venir au secours de ce prélat, si vénérable par la sainteté de sa vie, et lui donnèrent quelques maisons et un assez vaste terrain situé rue du Bac, à l'angle de celle de la Fresnaye dite depuis rue de *Babylone*, du titre même de l'évêque. Alors, D. Bernard, prévoyant bien qu'il lui serait désormais impossible de retourner en Orient, voulut au moins assurer l'avenir d'une mission qui lui était si chère. Pour cela, il ne crut pas pouvoir mieux faire que de traiter avec la congrégation des nouveaux missionnaires. Il leur céda en conséquence sa propriété de la rue du Bac, à condition que ces derniers s'engageraient à établir un séminaire destiné à fournir des sujets aux missions françaises de l'Orient, et en particulier à celle de la Perse. Les choses étant ainsi arrêtées de part et d'autre, M. le marquis de Morangis, directeur des finances, et M. de Garibal, maître des requêtes, ayant bien voulu accepter en leur nom la donation que ne pouvait pas recevoir la société, dont l'existence légale n'était pas encore reconnue, sollicitèrent et obtinrent de Louis XIV des lettres-patentes pour le nouveau séminaire qu'on voulait fonder. Ce prince accorda ces lettres le

27 juillet, et les fit vérifier en Parlement quelques jours après. Il joignit, en outre, quinze mille livres de rente aux fonds laissés pour cet objet par les vicaires apostoliques, témoignant par là tout l'intérêt qu'il portait au succès de nos missions. L'autorité ecclésiastique témoigna la même bienveillance pour le nouvel établissement. Henri de Bourdon duc de Verneuil, abbé commendataire de Saint-Germain, l'autorisa en cette qualité, le 10 octobre suivant ; Mgr l'archevêque de Paris s'en déclara de même le protecteur et le père, et le cardinal Chigi, légat à *latere* vint y ajouter encore l'approbation du siège apostolique. Ainsi autorisés et encouragés par les représentants augustes de la puissance divine sur la terre, les nouveaux directeurs du séminaire entrèrent dans leur maison le 27 du même mois, en 1662 » (1)

Mission du Levant.

86. Il y avait alors quatre grandes missions : les missions du Levant, les missions d'Amérique, les missions de l'Inde et les missions de Chine. « Chaque mission, dit Chateaubriand, avait un caractère qui lui était propre, et un genre de souffrance particulier. Celles du Levant présentaient un spectacle bien philosophique. Combien elle était puissante cette voix chrétienne qui s'élevait des tombeaux d'Argos et des ruines de Sparte et d'Athènes. Dans les îles de Naxos et de Salamine, d'où partaient ces brillantes théories qui charmaient et enivraient la Grèce, un pauvre prêtre catholique déguisé en Turc, se jette dans un esquif, aborde à quelque méchant réduit, pratiqué sur des tronçons de colonne, console sur la paille le descendant des vainqueurs de Xercès, distribue des aumônes au nom de Jésus-Christ, et, faisant le bien comme on fait le mal, en se cachant dans l'ombre, retourne secrètement au désert. Le savant qui va mesurer les restes de l'antiquité dans les solitudes de l'Afrique et de l'Asie a sans doute des droits à notre admiration ; mais nous voyons une chose encore plus admirable et plus belle ; c'est quelque Bossuet inconnu, expliquant la parole des prophètes sur les débris du Tyr et de Babylone. » (2) Cette mission du Levant, la plus ancienne de toutes, puisqu'elle date de S. Louis, offre d'autres

(1) Mgr Luquet, *Lettres sur la congrégation des missions étrangères*, p. 35.
(2) *Génie du christianisme*, *loc. cit.*

attraits dont ne parle pas l'auteur du *Génie du Christianime.* Ce ne sont pas des missions qui mettent aux pieds des apôtres, des têtes couronnées à baptiser et des princes à instruire ; elles ne sont pas de ces missions éloignées qui peuvent tirer une partie de leur réputation de la longueur des voyages, et qui animent, par l'attrait des découvertes, le courage des hommes apostoliques ; elles ne fournissent pas l'occasion du martyre ; on n'y dresse même pas de nouvelles églises ; on se contente de réparer celles qui tombent de vieillesse et de servir Dieu d'une main cachée. Cependant on peut les appeler divines, puisqu'on marche sur les pas de Jésus-Christ et qu'on achève avec le secours de sa grâce et de ses exemples, ce qu'il a commencé. Cette mission embrasse l'Archipel, Constantinople, la Syrie, l'Arménie, la Crimée, l'Ethiopie, l'Egypte et la Perse ; son étendue ne permet point d'en faire longuement l'histoire. La Syrie seule est une si grande province que les anciens l'ont partagée, dit le P. Besson, comme en diverses Syries, à savoir : la Cœlé-Syrie, qui comprend la Décapole, à l'entour du haut Jourdain ; le pays de Damas ; les montagnes du Liban ; les plaines d'Antioche ; la Syro-Phénicie ; et la Palestine qui se partage entre l'Idumée, la Judée, la Samarie et la Galilée. J'ajoute, à ces six contrés, le pays de Palmire. (1)

Évêché de Babylone.

87. Le premier fait qui se produit, dans cette mission lointaine, est la fondation de l'évêché de Babylone ; il marque ce zèle expansif qui embrassait, dans ses vues généreuses, l'ancien et le nouveau monde. Cet évêché fut institué sur le désir et par les libéralités d'une pieuse veuve, dame Ricouart, née du Gué de Bagnols ; elle donna 66,000 livres pour la fondation, en demandant seulement que le premier titulaire fut un religieux des Carmes deschaussés et que ses successeurs fussent tous français. Le choix tomba sur Bernard de Sainte-Thérèse ; né à Clamecy en 1597, il avait fait profession à Paris dans l'ordre des Carmes, acquis de la réputation comme prédicateur et s'était de plus appliqué à l'étude des langues de l'Orient. Le Saint-Siège le nomma évêque, conformément au vœu de la veuve Ricouart ; il lui donna, en outre, le titre de vicaire apostolique

(1) Besson, *La Syrie et la Terre-Sainte au XVII*e *siècle*, in 8°. Paris, 1862.

d'Ispahan et de visiteur de Ctésiphon. A son arrivée à Ispahan, le 7 juillet 1640, le prélat logea chez les Carmes qui desservaient cette mission depuis le commencement du siècle. Aussitôt, il s'appliqua à l'instruction des catholiques, eut des entretiens avec les infidèles, en convertit plusieurs et fit rentrer au sein de l'Église, des schismatiques arméniens, disciples de Nestorius et d'Eutychès. Un apostat l'ayant trahi et fait citer devant le muphti, l'évêque fut frappé et maltraité par des soldats. Le prélat crut devoir revenir en France, pour instruire le cardinal de Richelieu, de l'état de sa mission ; le cardinal était mort lorsqu'il arriva en France. Deux ans après, à cause de ses infirmités, le Pape lui accorda dispense de résider en Perse. On lui donna pour coadjuteur, Placide-Louis du Chemin, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui fut sacré sous le titre d'évêque de Néo-Césarée. Un de ses successeurs fut un homme célèbre dans le Levant. François Picquet était d'abord consul à Alep. Estimé des pachas pour sa prudence, et craint quelquefois pour sa fermeté, il protégeait les chrétiens, tantôt de sa fortune, tantôt de son crédit et montrait pour la religion le zèle le plus actif et le plus généreux. Une partie des Jacobites d'Alep lui durent leur retour à l'Église romaine. Un homme si dévoué semblait appelé au sacerdoce. Picquet embrassa l'état ecclésiastique. Il revint en France, où pendant plusieurs années il s'employa, soit à des missions, soit à d'autres bonnes œuvres. Son mérite et ses talents étaient relevés par le caractère le plus heureux, et sa piété était aussi aimable que solide. Le Pape le nomma en 1675 évêque de Césarople et coadjuteur de Babylone. Picquet partit pour sa mission, et en passant par Alep, il convertit plusieurs schismatiques syriens ; sa réputation le précédant dans ces contrées, il rendit des services aux catholiques arméniens, qu'il visita sur son passage. Ispahan en Perse était le terme de ses courses ; on espérait les plus heureux résultats de son dévouement et de sa capacité ; mais le vertueux prélat mourut à Hamadan, dans le temps où ses soins et son zèle promettaient pour la mission des circonstances plus favorables. Son successeur dans l'évêché de Babylone, fut Louis-Marie Pidou de Saint-Olon, religieux Théatin, d'abord missionnaire en

Pologne, et qui y avait opéré la réunion d'une partie des Arméniens à l'Église romaine. Il fut sacré à Ispahan, et était en même temps consul de France en Perse ; titre qui pouvait ajouter à son influence comme missionnaire, et qui lui servit en effet à le protéger dans un pays où la religion était exposée à tant de persécutions et de traverses. Louis-Marie Pidou mourut à Ispahan le 20 novembre 1717.

Autres pays d'Orient.

88. Dans les autres contrées de l'Orient, des Jésuites, des Dominicains, des Capucins soutenaient la foi des Latins, et ramenaient de temps en temps des schismatiques. Au milieu des pérsécutions des Turcs et de la défection déplorable de tant de peuples dans ces pays où la religion avait jeté un si grand éclat, on voyait briller encore des vertus généreuses, et de pieux fidèles luttaient contre les périls, les obstacles, les séductions et les menaces dont ils étaient entourés. Les missionnaires français se répandaient dans toutes ces contrées, et le récit de leurs courses et de leurs travaux offre des détails à la fois curieux et consolants. Louis XIV leur procurait des secours tant pour le soulagement des pauvres que pour la construction et la décoration des églises. Ce prince entendait faire de la grande politique en prenant sous son patronage ces chrétiens d'Asie. Ainsi, il obtint pour eux, du gouvernement turc, des exemptions et des faveurs. A sa sollicitation, le sultan accorda aux Français établis à Salonique une chapelle publique ; ce fut encore par son entremise que les Latins ne furent point chassés de l'île de Scio et que les missionnaires s'établirent d'une manière stable à Alep. Louis XIV fit aussi rendre aux chrétiens l'église de Bethléem, profanée par les Turcs ; il eut soin qu'elle fut réparée et embellie. Des missionnaires français dirigeaient les chrétiens à Constantinople, à Smyrne, à Salonique, à Alep, à Damas. Ils visitaient en outre les villes les moins importantes, et se répandaient dans les contrées environnantes ; ils allaient jusqu'en Égypte et en Ethiopie, et un père Brevedent mourut dans cette dernière contrée en 1699. Les Jésuites établirent également une mission en Arménie. Les bagnes et les galères n'échappaient pas à leur charité ; les pestiférés ne décourageaient pas leur zèle ; les missionnaires n'hésitaient pas à coller leur oreille sur la bouche des malades pour

les entendre en confession. L'un d'eux ajoute héroïquement : « Je n'ai pas mérité que Dieu ait bien voulu recevoir le sacrifice de ma vie, que je lui avais offert. Je vous demande donc vos prières pour obtenir de Dieu qu'il oublie mes péchés et me fasse la grâce de mourir. (1) » Au demeurant, ils n'oublient pas toujours de nous parler de ce qu'ils voient. S'ils décrivent les cèdres du Liban, ils nous parlent de quatre autels de pierre qui se voient au pied de ces arbres, et où les moines Maronites célèbrent une messe solennelle le jour de la Transfiguration ; on croit entendre les accents religieux qui se mêlent au murmure de ces bois chantés par Salomon et Jérémie et au fracas des torrents qui tombent des montagnes. Parlent-ils de la vallée ou coule le fleuve *saint*, ils disent : « Ces rochers renferment des profondes grottes qui étaient autrefois autant de cellules d'un grand nombre de solitaires qui avaient choisi ces retraites pour être les seuls témoins sur terre de la rigueur de leur pénitence. Ce sont les larmes de ces pénitents qui ont donné au fleuve dont nous venons de parler le nom de fleuve *saint*. La source est dans les montagnes du Liban. La vue de ces grottes et de ce fleuve, dans cet affreux désert, inspire de la componction, de l'amour pour la pénitence, et de la compassion pour ces âmes sensuelles et mondaines qui préfèrent quelques jours de joie et de plaisir à une éternité bienheureuse. » (2)

89. Dieu permettait que les missions fussent abondantes dans un sol si riche : une pareille poussière ne pouvait être stérile. « Nous sortîmes de Serpho, dit le P. Xavier, plus consolés que je ne puis vous l'exprimer ici, le peuple nous comblant de bénédictions, et remerciant Dieu mille fois de nous avoir inspiré le dessein de venir les chercher au milieu de leurs rochers. » Les Grecs, répandus dans l'empire ottoman, n'appartiennent pas au schisme en aussi grand nombre qu'on l'imagine communément. Après la réunion de Florence, un tiers à peine fut infidèle ; il persécute les autres jusqu'à susciter des martyrs. Rome cependant n'oublie pas les Grecs unis. Grégoire XIII fonde le collège grec d'où sortent des évêques comme Les résultat

(1) *Lettres édifiantes*, t. I, p. 8.

(2) *Lettres édifiantes*, t. I, *passim.*

Pierre Arcadius et des savants comme Léon Allatius. En retour, les évêques grecs unis font le voyage de Rome et ainsi, Dieu aidant, se maintient l'orthodoxie. Quant aux églises photiennes, elles engendrent dans le désert. Au lieu de recevoir leur patriarche de la main du Pape, elles le reçoivent du grand turc. Quelques-uns de leurs pontifes mercenaires sont faits, défaits, refaits, jusqu'à cinq et six fois, suivant le bon plaisir du sultan et la quotité des sommes qu'ils peuvent offrir aux pachas. L'un d'eux cependant fit rendre à cette époque, un remarquable témoignage. — Un grec de Candie, Cyrille Lucar, avait pris goût en Europe pour les doctrines calvinistes. A son retour il fut successivement créé patriarche d'Alexandrie et de Constantinople. Sur ce dernier siège, il leva le masque et se fit déposer. L'influence des ambassadeurs protestants le rétablit ; il donna une confession de foi calviniste qui courut l'Europe. Les protestants triomphaient et la vantaient comme l'expression authentique de la croyance des Grecs. Les Grecs s'en émurent ; Cyrille Lucar fut déposé à différentes reprises, enfin étranglé par ordre de la Sublime-Porte. Deux conciles de Grecs l'avaient condamné ; par le témoignage de ces schismatiques, Dieu se plaisait à confondre le calvinisme. — En Asie mineure, en Syrie et en Chaldée, le ministère se soutient et la foi persévère. La fondation de l'évêché de Babylone imprime, à la propagation de l'Évangile, un nouvel élan. Dans les montagnes du Liban et sur les côtes de la Syrie, les Maronites restent comme des modèles de fidélité. Leur nombre s'élève à 500.000 chrétiens ; ils ont 500 prêtres, et 1500 moines, cinq séminaires et un patriarche, qui habite Antioche. Les Melchistes du rite grec imitent la foi des Maronites. Enfin les Arméniens unis, race habile et riche, grossissent dans ces contrées le troupeau de Jésus-Christ. Sans les croisades, à coup sûr, nous n'aurions pas à constater, dans les échelles du Levant, cette persistance de la foi et la popularité du nom français.

Missions d'Afrique.

90. Je dirai, en passant, un mot des missions d'Afrique. C'est un pays moins fréquenté que les autres, bien qu'il soit aux portes de l'Europe. On y voit cependant ériger, sur les côtes, autant d'églises que les Portugais s'ouvrent de comptoirs ; à l'intérieur, on ne croit

pas encore qu'on puisse y pénétrer. Si l'Afrique est moins féconde que l'Asie, cela tient d'abord au climat, au sang vif et à la corruption traditionnelle des habitants. Ensuite aux scandales des Européens qui s'y corrompent plus radicalement et qui, n'ayant d'autre Dieu que l'argent, d'autre religion que les affaires, font croire les indigènes à l'inutilité d'un changement de religion. Du reste, le climat meurtrier de la ligne, les chaleurs des tropiques déciment les missionnaires et arrêtent souvent leurs travaux. Enfin le mahométisme est là avec son fanatisme ignorant, soupçonneux, sanguinaire, qui cloître la femme dans le sérail. La vie nomade au désert offre, en dernier lieu, pour atteindre les Arabes errants, de particulières difficultés. Malgré tous ces obstacles, si le christianisme ne pénètre pas encore au centre de l'Afrique, il ne fait pas moins de progrès sur les rives orientales de Mozambique, du Monomotapa, de Quiba, et sur les rives occidentales du Congo, Angola, Benguela, Cocango et Loango. Cette histoire est obscure ou peu importante ; nous dirons seulement quelques mots de l'Abyssinie et des côtes du nord africain.

Au concile de Florence les députés des Ethiopiens envoyés par l'empereur Constantin, Zara Jacob réunissent à l'Église leurs chrétientés séparées de Rome, non, disent-ils, par la mauvaise volonté, mais plutôt par la distance des lieux et l'oubli qu'on a fait d'eux. Triste motif, qui s'explique par les divisions du grand schisme. Eugène IV, dont ils confessent la primauté ne néglige rien pour les éclairer. Albert, des Frères mineurs est délégué près d'eux ; un abbé Nicodème est préposé aux chrétientés d'Ethiopie ; et un autre abbé André avec son diacre Pierre sont chargés de l'Egypte et de la Lybie.

Au milieu du xvi[e] siècle ces liens se relâchent. A l'arrivée des Portugais en Abyssinie régnait un jeune roi, David, qui mieux instruit écrit une lettre et envoie une ambassade au pape Clément VII. Le Pontife la reçut en présence de Charles-Quint à Bologne : le prince déclarait se rattacher au Pape et non au patriarche schismatique d'Alexandrie. Son fils et successeur, Claude fut bon catholique et ami des Portugais qui l'avaient soutenu contre le roi de

Ceylan. Suivant l'exemple de son père, il demanda un patriarche et des évêques. Jean III de Portugal s'étant adressé à S. Ignace, celui-ci nomma en 1555 Nugnez patriarche, plus deux Jésuites évêques et dix missionnaires. L'affaire se termina sous Jules III. — L'an 1559, le frère de Claude, Adamas, qui était musulman, persécuta les catholiques et fit mettre à mort le patriarche et plusieurs jésuites; d'autres les remplacèrent, Paez convertit Asnaf et le christianisme refleurit. De nouvelles persécutions exilèrent les missionnaires qui moururent de faim dans le désert, ou tombèrent dans le Kodofan sous la dent des bêtes féroces. Vers 1660, ils étaient morts jusqu'au dernier et il ne restait plus que quelques prêtres indigènes. Le Pape envoya alors quatre capucins qui tous, tombèrent sous les coups des schismatiques et des musulmans. Les prêtres indigènes se tournèrent alors vers Goa ; mais Mendez qui venait à eux, périt en route. Louis XIV promit alors son appui à quiconque voudrait se dévouer. Le père Brévédent, qui se présenta, expira de fatigue dans le désert. On peut comparer ce dévouement à celui des protestants qui, au grand honneur de la Réforme, pillent l'Église, se marient, et s'engraissent dévotement des revenus d'autrui.

Au Maroc, sur les côtes de la Barbarie, on voit des Ordres consacrés au rachat des esclaves ; mais il s'y fait peu de conversions. On se rappelle que S. Vincent de Paul, esclave à Tunis, s'efforça de pourvoir au salut des esclaves chrétiens qui étaient au nombre de vingt-quatre ou trente mille et tous exposés à perdre la foi ou la vie. Les Capucins sont chargés depuis 1624 de cette mission, ils ont neuf mille chrétiens et depuis 1824 un évêché. Les conversions y sont rares aussi bien qu'en Algérie. On sait que les puissances barbaresques s'étaient mises sur le pied de faire esclaves les prisonniers qui tombaient entre leurs mains. Ces infortunés captifs étaient vendus et employés aux travaux les plus pénibles ; plusieurs renonçaient à la foi au milieu des tortures. Les femmes surtout étaient exposées à tous les dangers, de la part de maîtres passionnés et violents. Les religieux de la Merci continuaient à racheter les captifs. Au commencement de 1681, quelques-uns de ces religieux

visitèrent les villes de Méquinez, de Salé, de Tétouan ; à force de prières et de sacrifices, ils rachetèrent un assez grand nombre de chrétiens. Un instant prisonniers, ils n'obtinrent leur liberté que moyennant une forte rançon. A leur retour à Marseille, avec les chrétiens rendus à la liberté, ils parcoururent suivant l'usage plusieurs provinces et sollicitèrent des aumônes pour continuer leur œuvre. A quatre reprises différentes, Louis XIV envoya ses escadres pour réclamer les captifs ; il en délivra quatorze cents. Ces expéditions coutèrent la vie à quelques prêtres charitables. Jean Le Vacher avait été employé d'abord à Tunis, où il assistait les esclaves, leur portant dans les bagnes, sur les galères et dans les campagnes, toutes les consolations du ministère. Avec les aumônes qu'il recevait d'Europe, il en racheta plusieurs. A Alger, il trouva, parmi les captifs, vingt-trois prêtres et n'omit rien pour adoucir leur sort. La peste s'étant déclarée dans le pays, Le Vacher recueillait chez lui les esclaves atteints de ce fléau. Lorsque l'escadre de Duquesne parut devant Alger en 1683, Le Vacher avait d'abord été chargé de suivre les négociations avec l'amiral français ; une sédition éclata dans la ville, les Turcs rompirent la négociation. Les musulmans voulurent forcer Le Vacher à renoncer au christianisme ; sur son refus, on l'attacha à l'embouchure d'un canon, un boulet emporta son corps. Quelques années après, un autre prêtre de la même congrégation, périt de la même manière. Michel Montmasson, de Savoie, avait été envoyé à Madagascar ; il fut choisi ensuite pour remplacer Le Vacher en Algérie. En 1688, lorsque le maréchal d'Estrées parut devant Alger, Montmasson fut arrêté avec tous les Français ; on lui fit souffrir toutes sortes de mauvais traitements ; enfin on le mit à la bouche d'un canon, avec le frère Faucillon, qui avait passé quarante ans en Barbarie, au service des esclaves. Si l'humanité pleure sur leur sort, la religion et le patriotisme nous montrent en eux des martyrs.

91. Les missions d'Amérique formeraient, à elles seules, une grande histoire. Au nord et au sud, elles embrassent des espaces immenses et s'appliquent à d'innombrables peuplades. Dans l'Amérique méridionale, le Brésil, qui appartient aux Portugais, est

Missions d'Amérique

divisé en capitaineries qui ne s'éloignent pas beaucoup de la côte, si ce n'est à l'endroit où se trouvent les mines d'or et d'argent. Le reste du Brésil appartient aux Indiens, ses anciens maîtres. Le roi d'Espagne possède le Pérou et le Chili, ces provinces si riches et si célèbres ; car c'est de là que vient une quantité prodigieuse d'or et d'argent. Les Espagnols la partagent fidèlement entre les autres nations de l'Europe ; elle va bientôt après, par un commerce mal entendu, s'ensevelir dans les royaumes de l'Asie. Le roi d'Espagne a, de plus, sur la côte septentrionale, la Nouvelle Castille, la Nouvelle Andalousie et la Nouvelle Grenade. Les rois d'Espagne ont divisé en quatre provinces ou gouvernements, les autres contrées de l'Amérique méridionale ; ce sont la Magellanique, le Tucuman, le Paragay et Rio de la Plata ; dans ces gouvernements se trouvent renfermées les provinces de Ciaco, de Parana, de Guaira et de l'Urugay. Le Paragay doit son nom au grand fleuve Paragay, comme la province au-dessous doit son nom au même fleuve qui, au-delà de Buenos-Ayres, s'appelle rivière d'argent, Rio de la Plata. Mais sous ce nom de Paragay nous entendons tous les pays où les Pères de la compagnie de Jésus ont établi des missions florissantes, c'est-à-dire presque tout l'intérieur de l'Amérique méridionale. Ces contrées sont occupées par les Indiens. « Divers obstacles, dit Muratori, empêchent les princes de pousser bien loin leurs conquêtes dans l'Amérique. Le premier est cet amour de la liberté si naturel à l'homme, et qui n'agit pas avec moins de force sur les cœurs des sauvages que sur les nôtres. Il n'y a rien qu'ils ne fissent pour se garantir de l'esclavage. On n'a pas assez de monde pour les subjuguer. L'Espagne surtout, qui n'est pas fort peuplée, et dont la domination est trop vaste, eu égard au nombre de ses habitants, depuis la découverte du nouveau monde, est assez occupée à défendre ses anciennes acquisitions. D'ailleurs, les colonies d'Européens qu'on voudrait établir en Amérique sont en danger d'y périr bientôt, en changeant de climat ; elles sont trop exposées aux excursions des barbares, toujours attentifs à profiter de la faiblesse qui est presque inséparable des nouveaux établissements. Mais ce qui a le plus contribué à rendre les Indiens indomptables, ce sont

les Espagnols eux-mêmes. Combien de peuplades aujourd'hui peu nombreuses et toujours errantes, ne sont plus que les tristes restes des florissantes nations que les Espagnols ont détruites ! Tous les sauvages sont instruits, dès l'enfance, de ce qu'ont souffert, et de ce que souffrent encore ceux des Indiens qui ont reçu le joug. La manière tyrannique de commander, et la vie licencieuse qu'ils remarquent dans un grand nombre de chrétiens les frappent et les scandalisent également. Comme on n'a pas su les gagner par la douceur et par l'amour, on ne peut plus espérer de les soumettre que par la violence. Les Indiens opposent la force à la force, ou s'ils se sentent trop faibles pour résister, se dérobent par une prompte fuite à la servitude qui les menace. » (1)

92. Ce fut chose assez difficile que d'entrer en relation avec ces sauvages. Les Jésuites, pour y réussir, commencèrent par obtenir, de la cour d'Espagne, la liberté de tous ceux qu'ils pourraient réunir. A cette nouvelle, les colons se soulevèrent, ce ne fut qu'à force d'esprit et d'adresse que les Jésuites surprirent, pour ainsi dire, la permission de verser leur sang dans les forêts du Nouveau Monde. Après avoir triomphé de la cupidité et de la malice humaine, méditant un des plus grands desseins qu'ait jamais conçu un cœur d'homme, ils s'embarquaient pour Rio de la Plata. Les peuplades qu'ils voulaient convertir étaient une race indolente, stupide et féroce : elles montraient, dans toute sa laideur, l'homme primitif, dégradé par la chute. Arrivés à Buenos-Ayres, les missionnaires, remontent le fleuve jusqu'au Paragay et entrèrent dans les bois. C'est une conquête qui ne ressemble guère à celles d'Alexandre ou de César. Les anciennes relations nous représentent les Jésuites au bréviaire sous le bras, une croix à la main, sans autre provision que leur confiance en Dieu. Plusieurs d'entre eux y moururent de faim et de fatigue ; d'autres furent massacrés et dévorés par les sauvages. Quand un missionnaire rencontrait les restes de son prédécesseur, il lui rendait les honneurs funèbres en chantant *Te Deum* sur la tombe du martyr. De pareilles scènes étonnaient les hordes barbares. Quelquefois elles s'arrêtaient autour du prêtre La conquête.

(1) MURATORI, *Relation des missions du Paragay*, p. 7.

inconnu qui leur parlaient de Dieu, et ils regardaient le ciel, que l'apôtre leur montrait ; quelquefois elles le fuyaient comme un enchanteur, et se sentaient saisies d'une frayeur étrange : le religieux les suivait en leur tendant les mains au nom de Jésus-Christ. S'il ne pouvait les arrêter, il plantait sa croix dans un lieu découvert, et s'allait cacher dans les bois. Les sauvages s'approchaient peu à peu pour examiner l'étendard de paix élevé dans la solitude ; un aimant secret semblait les attirer à ce signe de leur salut. Alors le missionnaire, sortant tout à coup de son embuscade, et profitant de la surprise des barbares, les invitait à quitter une vie misérable pour jouir des douceurs de la société. Quand les Jésuites se furent attachés quelques Indiens, ils eurent recours à un autre moyen pour gagner les âmes. Ils avaient remarqué que les sauvages de ces bords étaient fort sensibles à la musique ; on dit même que les eaux du *Paragay* rendent la voix plus belle. Les missionnaires s'embarquèrent donc sur des pirogues avec les nouveaux catéchumènes ; ils remontèrent les fleuves en chantant des cantiques. Les néophytes répétaient les airs, comme des oiseaux privés chantent pour attirer dans les rets de l'oiseleur les oiseaux sauvages. Les Indiens ne manquèrent point de se venir prendre au doux piège. Ils descendaient de leurs montagnes, et accouraient au bord des fleuves pour mieux écouter ces accents ; plusieurs d'entre eux se jetaient dans les ondes, et suivaient à la nage la nacelle enchantée. L'arc et la flèche échappaient à la main du sauvage, l'avant goût des vertus sociales, et les premières douceurs de l'humanité entraient dans son âme confuse ; il voyait sa femme et son enfant pleurer d'une joie inconnue ; bientôt, subjugué par un attrait irrésistible, il tombait aux pieds de la croix, et mêlait des torrents de larmes aux eaux régénératrices qui coulaient sur sa tête. Ainsi la religion chrétienne réalisait, dans les forêts d'Amérique ce que la fable raconte des Amphéon et des Orphées : c'est la réflexion du P. Charlevoix. (1)

(1) Cf. *Lettres édifiantes*, 4. 8 et 9; CHARLEVOIX, *Hist. du Paragay*; LOZANE, *Hist. de la compasion et Jésus en la provincia del Paragay;* MURATORI, *Il cristianesimo felice* ; et MONTESQUIEU, *Esprit des lois.*

93. Les premiers sauvages qui se rassemblèrent à la voix, des Jésuites furent les Guaranis, peuplades répandues sur les bords du Paranaponi, du Pirapé et de l'Urugay. Sous la direction des pères Macéta et Castaldino, dont il est juste de conserver les noms parmi les bienfaiteurs des hommes, ils composèrent une bourgade qui prit le nom de Lorette. Dans la suite, à mesure que les églises indiennes s'élevèrent, elles furent comprises sous le nom général de *Réduction*. On en compta jusqu'à trente en peu d'années; elles formèrent cette république chrétienne, qui semble un reste de l'âge d'or, retrouvé au Nouveau Monde. Par leur établissement, elles ont confirmé cette vérité connue de tous les vrais législateurs, que c'est avec la religion pratique et non avec des principes abstraits de philosophie, qu'on civilise les hommes et qu'on fonde les empires. Chaque bourgade était gouvernée par deux missionnaires qui dirigeaient les affaires temporelles et spirituelles. Aucun étranger ne pouvait demeurer dans ces petites républiques plus de trois jours. Pour éviter toute intimité qui eut pu corrompre les mœurs des nouveaux chrétiens, il était défendu d'apprendre à parler la langue espagnole, mais les néophytes savaient la lire et l'écrire correctement. Dans chaque *Réduction* il y avait deux écoles : l'une pour les premiers éléments des lettres, l'autre pour la danse et la musique. Ce dernier art qui servait aussi de fondement aux lois des anciennes républiques, était particulièrement cultivé par les *Guaranis*. Ils savaient faire eux-mêmes des orgues, des harpes, des flûtes, des guitares, et nos instruments guerriers. Dès qu'un enfant avait atteint l'âge de sept ans, les deux religieux étudiaient son caractère. S'il paraissait propre aux emplois mécaniques, on le fixait dans un des ateliers de la réduction, et dans celui-là même où son inclination le portait. Il devenait orfèvre, doreur, horloger, serrurier, charpentier, menuisier, tisserand, fondeur. Ces ateliers avaient eu pour premiers instituteurs les Jésuites eux-mêmes. Ces pères avaient appris exprès les arts utiles pour les enseigner à leurs Indiens, sans être obligés de recourir à des étrangers. Les jeunes gens qui préféraient l'agriculture, étaient enrôlés dans la tribu des laboureurs, et ceux qui retenaient quel-

Réductions du Paraguay

que humeur vagabonde de leur première vie, erraient avec les troupeaux. Les femmes travaillaient, séparées des hommes, dans l'intérieur de leurs ménages. Au commencement de chaque semaine on leur distribuait une certaine quantité de laine et de coton, qu'elles devaient rendre le samedi au soir, toute prête à être mise en œuvre ; elles s'employaient aussi à des soins champêtres, qui occupaient leurs loisirs sans surpasser leurs forces. Les travaux commençaient et cessaient au son de la cloche. Elle se faisait entendre au premier rayon de l'aurore. Aussitôt, les enfants s'assemblaient à l'Église, où leur concert matinal durait, comme celui des petits oiseaux, jusqu'au lever du soleil. Les hommes et les femmes assistaient ensuite à la messe, d'où ils se rendaient à leurs travaux. Au baisser du jour, la cloche rappelait les nouveaux citoyens à l'autel, et l'on chantait la prière du soir à deux parties et en grande musique. Il n'y avait point de marchés publics dans les bourgades ; à certains jours fixes, on donnait à chaque famille les choses nécessaires à la vie. Un des deux missionnaires veillait à ce que les parts fussent proportionnées au nombre d'individus qui se trouvaient dans chaque cabane.

La terre était divisée en plusieurs lots et chaque famille cultivait un de ces lots pour ses besoins. Il y avait en outre un champ public appelé la *possession de Dieu.* Les fruits de ces terres communales étaient destinés à suppléer aux mauvaises récoltes, et à entretenir les veuves, les orphelins et les infirmes. Ils servaient encore de fonds pour la guerre. S'il restait quelque chose du trésor public au bout de l'année, on appliquait ce superflu aux dépenses du culte et à la décharge du tribut de l'écu d'or que chaque famille payait au roi d'Espagne. Un *cacique* ou chef de guerre, un *corregidor* pour l'administration de la justice, des *regidores* et des *alcades* pour la police et la direction des travaux publics, formaient le corps militaire, civile et politique des *Réductions.* Ces magistrats étaient nommés par l'assemblée générale des citoyens ; mais il paraît qu'on ne pouvait choisir qu'entre des sujets proposés par les missionnaires : c'était une loi empruntée du Sénat et du peuple romain. Il y avait, en outre, un chef nommé *fiscal*, espèce de cen-

seur public, élu par les vieillards. Il tenait un registre des hommes en âge de porter les armes. Un *teniente* veillait sur les enfants ; il les conduisait à l'église et les accompagnait aux écoles, en tenant une longue baguette à la main ; il rendait compte aux missionnaires des observations qu'il avait faites sur les mœurs, le caractère, les qualités et les défauts de ses élèves. Enfin la bourgade était divisée en plusieurs quartiers, et chaque quartier avait un surveillant. Comme les Indiens sont naturellement indolents et sans prévoyance, un chef d'agriculture était chargé de visiter les charrues et d'obliger les chefs de famille à ensemencer leurs terres.

En cas d'infraction aux lois, la première faute était punie par une réprimande secrète des missionnaires ; la seconde, par une pénitence publique à la porte de l'Église, comme chez les premiers fidèles ; la troisième, par la peine du fouet. Mais pendant un siècle et demi qu'a duré cette république, on trouve à peine un exemple d'un Indien qui ait mérité ce dernier châtiment. « Toutes leurs fautes sont des fautes d'enfants, dit le P. Charlevoix ; ils le sont toute leur vie en bien des choses, et ils en ont, d'ailleurs, toutes les bonnes qualités. » Les paresseux étaient condamnés à cultiver une plus grande portion de champ commun ; ainsi une sage économie avait fait tourner les défauts mêmes de ces hommes innocents au profit de la prospérité publique. On avait soin de marier les jeunes gens de bonne heure, pour éviter le libertinage. Les femmes qui n'avaient pas d'enfants se retiraient, pendant l'absence de leurs maris, à une maison particulière, appelée *Maison de refuge*. Les deux sexes étaient à peu près séparés comme dans les républiques grecques ; ils avaient des bancs distincts à l'Église, et des portes différentes par où ils sortaient sans se confondre. Tout était réglé, jusqu'à l'habillement, qui convenait à la modestie sans nuire aux grâces. Les femmes portaient une tunique blanche, rattachée par une ceinture ; leurs bras et leurs jambes nus : elles laissaient flotter leur chevelure, qui leur servait de voile. Les hommes étaient vêtus comme les anciens castillans. Lorsqu'ils allaient au travail, ils couvraient ce noble habit d'un sarreau de toile blanche. Ceux qui s'étaient distingués par des traits de courage ou de vertu portaient un

sarreau couleur de pourpre. Les Espagnols, et surtout les Portugais du Brésil faisaient des courses sur les terres de la *République chrétienne*, et enlevaient souvent des malheureux, qu'ils réduisaient en servitude. Résolus de mettre fin à ce brigandage, les Jésuites, à force d'habileté, obtinrent de la cour de Madrid la permission d'armer leurs néophytes. Ils se procurèrent des matières premières, établirent des fonderies de canons, des manufactures de poudre, et dressèrent à la guerre ceux qu'on ne voulait pas laisser en paix. Une milice régulière s'assembla tous les lundis, pour manœuvrer et passer la revue devant un cacique. Il y avait des prix pour les archers, les portes-lances, les fondeurs, les artilleurs, les mousquetaires. Quand les Portugais revinrent, au lieu de quelques laboureurs timides et dispersés, ils trouvèrent des bataillons qui les taillèrent en pièces, et les chassèrent jusqu'au pied de leurs forts. On remarqua que la nouvelle troupe ne reculait jamais, et qu'elle se ralliait sans confusion, sous le feu de l'ennemi. Elle avait même une telle ardeur, qu'elle s'emportait dans ses exercices militaires, et l'on était souvent obligé de les interrompre de peur de quelque malheur. — On voyait ainsi au *Paragay* un État qui n'avait ni les dangers d'une constitution toute guerrière, comme celle des Lacédémoniens ; ni les inconvénients d'une société toute pacifique, comme la fraternité des Quakers. Le problème politique était résolu ; l'agriculture qui fonde, et les armes qui conservent, se trouvaient réunies. Les *Guaranis* étaient cultivateurs sans avoir d'esclaves, et guerriers sans être féroces ; immenses et sublimes avantages qu'ils devaient à la religion chrétienne, et dont n'avaient pu jouir, sous le polythéisme, ni les Grecs ni les Romains.

L'ensemble des Réductions formait une république chrétienne, ou comme parle Muratori, un *Christianisme heureux*. Cet établissement relevait du roi d'Espagne par un minime tribut, qui lui revenait en faveurs royales. La population s'éleva jusqu'à 300.000. Vers 1768, les missions du Paragay furent enlevées aux jésuites et ce peuple qu'ils avaient élevé si haut retomba dans sa liberté primitive ou dans l'esclavage des Européens. Les Réductions du Paragay n'en sont pas moins un fait unique dans l'histoire. Robertson,

Voltaire, Montesquieu, Buffon, Haller en parlent comme d'un fruit merveilleux de la religion, impossible aux efforts de la philosophie. Bougainville est moins favorable ; il y trouve peu de développement et beaucoup de despotisme. Bougainville oublie que les Indiens n'étaient que des peuples enfants ; et si les jésuites étaient despotes, comment, dit Alcide d'Orbigny, étaient-ils si aimés ? Le protestantisme impuissant comme le philosophisme, n'apparait ici que pour répandre des pamphlets dans les réductions et pousser les Indiens à la révolte. C'est un crime de lèse-humanité. En résumé, l'Amérique méridionale voit l'Église convertir ses vieux empires, défendre les Indiens sur ses côtes et former dans l'intérieur les *Réductions* du Paragay.

94. Si les grandeurs de ces missions nous étonnent, il en est d'autres, qui pour être ignorées, n'en sont pas moins touchantes. C'est souvent dans la cabane obscure du pauvre que le Roi des rois aime à déployer les richesses de sa grâce et de ses miracles. En remontant vers le nord, depuis le Paragay jusqu'au fond du Canada en rencontrait une foule de petites missions, où le néophyte ne s'était pas civilisé pour s'attacher à l'apôtre, mais où l'apôtre s'était fait sauvage pour suivre le néophyte. Ces églises errantes, dont les périls et la mobilité semblaient être faits pour notre courage et notre génie, avaient à leur tête des religieux français. Les missions de Cayenne, furent fondées par le P. Creuilli, Jésuite. Ce qu'il fit pour le soulagement des nègres et des sauvages paraît au-dessus de l'humanité. Marchant sur les traces de ce saint homme, les pères Lombart et Ramette s'enfoncèrent dans les marais de la Guyane. A force de se dévouer aux douleurs des Indiens *Galibis*, ils se rendirent aimables à leurs yeux, et parvinrent à obtenir d'eux quelques enfants qu'ils élevèrent dans la religion chrétienne. De retour dans leurs forêts, ces jeunes enfants civilisés prêchèrent l'Évangile à leurs vieux parents sauvages, qui se laissèrent aisément toucher par l'éloquence de ces nouveaux missionnaires. Le P. Lombard aidé de deux nègres avait bâti une case dans un lieu appelé *Kourou* ; c'est là que les catéchumènes se rassemblaient. La bourgade augmentant tous les jours, on résolut d'avoir une église. Mais com-

Missions de la Guyane

ment payer l'architecte, charpentier de Cayenne, qui demandait quinze cents francs pour les frais de l'entreprise ? Le missionnaire et ses néophytes, riches en vertus, étaient d'ailleurs les plus pauvres des hommes. La foi et la charité sont ingénieuses ; les Galibis s'engagèrent à creuser sept pirogues que le charpentier accepta sur le pied de deux cent livres chacune, pour compléter le reste de la somme, les femmes filèrent autant de coton qu'il en fallait pour faire huit hamacs. Vingt autres sauvages se firent esclaves volontaires d'un colon pendant que ses deux nègres, qu'il consentait à prêter, furent occupés à scier les planches du toit de l'édifice. Ainsi tout fut arrangé, et Dieu eut un temple au désert. Celui qui de toute éternité a préparé les voies des choses vient de découvrir sur ces bords un de ces desseins qui échappent dans leur principe à la sagacité des hommes, et dont on ne pénètre la profondeur qu'à l'instant même où ils s'accomplissent. Quand le P. Lombard jetait, il y a plus d'un siècle les fondements de sa mission chez les Galibis, il ne savait pas qu'il ne faisait que disposer des sauvages à recevoir des martyrs de la foi, et qu'il préparait les déserts d'une nouvelle Thébaïde à la religion persécutée. Quel sujet de réflexion ! Billaud de Varennes et Pichegru, le tyran et la victime dans la même case à Synnamary, l'extrémité de la misère n'ayant pas même uni les cœurs ; des haines immortelles vivant parmi les compagnons des mêmes fers, et les cris de quelques infortunés prêts à se déchirer se mêlant aux rugissements des tigres dans les forêts du Nouveau-Monde.

Missions des Antilles.

95. L'établissement de nos colonies aux Antilles ne remonte qu'à l'an 1627, époque à laquelle M. d'Essambuc bâtit un port et laissa quelques familles sur l'île Saint-Christophe. C'était alors l'usage de donner des missionnaires pour curés aux établissements lointains, afin que la religion partageât en quelque sorte cet esprit d'intrépidité et d'aventure qui distinguait les premiers chercheurs de fortune au Nouveau-Monde Les *Frères prêcheurs* de la congrégation de Saint-Louis, les *Pères Carmes*, les *Capucins* et les *Jésuites* se consacrèrent à l'instruction des Caraïbes et des nègres et à tous ces travaux qu'exigeaient nos colonies naissantes de Saint-Christophe,

de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint-Domingue. On ne connait encore aujourd'hui rien de plus satisfaisant et de plus complet sur les Antilles que l'histoire du père Dutertre, missionnaire de la congrégation de Saint-Louis. « Les Caraïbes, dit-il, sont grands rêveurs ; ils portent sur leur visage une physionomie triste et mélancolique ; ils passent des demi-journées entières assis sur la pointe d'un roc ou sur la rive, les yeux fixés en terre ou sur la mer, sans dire un seul mot... Ils sont d'un naturel bénin, doux, affable et compatissant, bien souvent même jusqu'aux larmes, aux maux de nos français, n'étant cruels qu'à leurs ennemis jurés. Les mères aiment tendrement leurs enfants et sont toujours en alarme pour détourner tout ce qui peut leur arriver de funeste ; elles les tiennent presque toujours pendus à leurs mamelles, même la nuit ; et c'est une merveille que couchant dans des lits suspendus qui sont incommodes, elles n'en étouffent jamais aucun.... Dans tous les voyages qu'elles font soit sur mer, soit sur terre, elles les portent avec elles sous leurs bras, dans un petit lit de coton qu'elles ont en écharpe, lié par-dessus l'épaule afin d'avoir toujours devant les yeux l'objet de leurs soucis. » On croit lire un morceau de Plutarque traduit par Amyot. Naturellement enclin à voir les objets sous un rapport simple et tendre, le père Dutertre ne peut manquer d'être fort touchant quand il parle des nègres. Cependant il ne les représente point, à la manière des philanthropes, comme les plus vertueux des hommes ; mais il y a une sensibilité, une bonhomie, une raison admirable dans la peinture qu'il fait de leurs sentiments. Mais s'il peint en beau les mœurs des nègres, il entremêle son récit des sentences de Sénéque, qui parle de la simplicité des cabanes antiques ; puis il cite Platon ou plutôt Homère, qui dit que les dieux ôtent à l'esclave la moitié de ses vertus ; il compare le Caraïbe sauvage dans la liberté au nègre sauvage dans la servitude et montre combien le christianisme les améliore tous les deux. La mode du siècle a été d'accuser les prêtres d'aimer l'esclave et de favoriser l'oppression parmi les hommes ; il est pourtant certain que personne n'a élevé la voix avec autant de courage et de force en faveur des esclaves, des petits et des pauvres, que les écrivains eccle-

siastiques. Ils ont constamment soutenu que la liberté est un droit imprescriptible du chrétien. Le colon protestant, convaincu de cette vérité, pour arranger sa cupidité et sa conscience, ne baptisait ses nègres qu'à l'article de la mort ; souvent même dans la crainte qu'ils ne revinssent de leur maladie, et qu'ils ne réclamassent ensuite comme *chrétiens*, leur liberté, il les laissait mourir dans l'idolâtrie : la religion se montre ici aussi belle que l'avarice paraît hideuse. Le ton sensible et religieux dont les missionnaires parlaient des nègres de nos colonies, était le seul qui s'accordât avec la raison et l'humanité. Il rendait les maîtres plus pitoyables, et les esclaves plus vertueux ; il servait la cause du genre humain sans nuire à la patrie, et sans bouleverser l'ordre et les propriétés.

La nouvelle France.

96. Les missions de l'Amérique du Nord nous amènent à la Nouvelle-France. La France a possédé, pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, la plus grande partie de l'Amérique du Nord. Les espaces qui lui appartenaient étaient situées entre la baie d'Hudson au nord et le golfe du Mexique au sud ; de l'est à louest, ils s'étendaient depuis l'Océan Atlantique et les monts Alléghanis d'un côté, jusqu'aux prairies qui précédent les montagnes Rocheuses et qui forment aujourd'hui le Far-West. Dans son ensemble, cette région forme comme un triangle dont la base est, au nord, de la baie d'Hudson à Terre-Neuve et le sommet au sud, à la Nouvelle-Orléans ; chaque côté du triangle mesure au moins 800 lieues ; la superficie est d'environ 300.000 lieues carrées, c'est-à-dire onze fois celle de la France. Ces territoires, grands comme la moitié de l'Europe, étaient divisés en quatre parties : le pays de la baie d'Hudson et le Labrador, au nord ; à l'est, le bassin de Saint-Laurent, le Canada, avec l'Acadie et Terre-Neuve ; à l'ouest, autour des grands lacs, les pays d'en haut ; au sud, dans le bassin du Mississipi, la Louisiane. C'est aujourd'hui le territoire anglais de la baie d'Hudson, la Nouvelle-Bretagne et la plus grande partie des États-Unis. On y compte 24 à 25 millions d'habitants, dont un million de race française, 20 millions d'Anglais, d'Irlandais et d'Allemands, nouveaux maîtres du sol ; 3 millions de nègres esclaves ; un demi-million d'Indiens qui regrettent encore le temps de la domination de la France

si libérale pour leur race. Ce sont les plus riches pays du monde en bois de construction, en coton, en blé et en fer ; la surface du terrain houiller s'élève à 25.000 lieues carrées ; nulle part sur le globe, il n'existe un pareil magasin de combustible minéral. Toutes ces contrées sont traversées par de belles voies navigables. Le Mississipi à 1.200 lieues ; le Missouri 900 ; l'Ohio 500; le Saint-Laurent 300 ; ce dernier fleuve est praticable aux plus gros bâtiments jusqu'à Québec, à 150 lieues de son embouchure. (1)

Si l'on cherche à se représenter par la pensée ce qu'étaient au commencement du dix-septième siècle, lorsque nous commençâmes à nous y établir, tous ces pays aujourd'hui défrichés, cultivés, sillonnés de chemins de fer, de télégraphes et de bateaux à vapeur, on voit ce que n'était alors qu'une immense forêt remplie de bêtes fauves ; de grands lacs ; beaucoup de rivières et de marécages ; çà et là des prairies où « se cabanaient » les sauvages. Puis au milieu de ces solitudes, sur les bords du lac Erié, sur les rives de l'Ohio, du Mississipi et du Missouri, les restes de monuments considérables : des fortifications gigantesques formées d'ouvrages en terre, des tumuli avec leurs mamées, des villes, des inscriptions hiéroglyphiques, des idoles, de bizarres sculptures ; ouvrages d'un peuple inconnu, restes d'une civilisation autrefois maîtresse de ce pays et dès lors détruite et depuis longtemps. Enfin, dans un coin de ce monde, sur les rives du Saint-Laurent, deux ou trois « habitations » autour desquelles les colons français commençaient à défricher e à cultiver quelques quartiers de terre. Plus loin, au sud-est, sur le rivage de l'Atlantique, des colonies anglaises et hollandaises, mieux situées que la Nouvelle-France, déjà plus prospères et beaucoup plus peuplées qu'elle.

97. Lorsque les Français sous la conduite de Champlain, remontèrent le fleuve Saint-Laurent, ils trouvèrent les forêts du Canada habitées par des sauvages bien différents de ceux qu'ils avaient découverts jusqu'alors au Nouveau-Monde. C'étaient des hommes robustes, courageux, fiers de leur indépendance, capables de raisonnement et de calcul, n'étant étonnés ni des mœurs des Européens, Situation du Pays.

(1) Dussieux, *Le Canada sous la domination française*, liv. I.

ni de leurs armes, et qui loin de nous admirer comme les innocents Caraïbes n'avaient pour nos usages que du dégoût et du mépris. Troisnations se partageaient l'empire du désert. L'Algoquine, la plus ancienne et la première de toutes, mais qui s'étant attiré la haine par sa puissance, était prête à succomber sous les armes des deux autres ; la Huronne, qui fut notre alliée, et l'Iroquoise notre ennemie. Ces peuples n'étaient pas vagabonds ; ils avaient des établissements fixes, des gouvernements réguliers. Nous avons eu nous-même occasion d'observer chez les Indiens du Nouveau-Monde toutes les formes de constitution des peuples civilisés : ainsi les Natchez, à la Louisiane, offraient le despotisme dans l'état de nature ; les Ceeks de la Floride, la monarchie ; et les Iroquois, au Canada, le gouvernement républicain. Ces derniers et les Hurons représentaient encore les Spartiates et les Athéniens dans la condition sauvage : les Hurons, spirituels, gais, légers, dissimulés toutefois, braves, éloquents, gouvernés par des femmes, abusant de la fortune, et soutenant mal les revers, ayant plus d'honneur que d'amour de la patrie : les Iroquois, séparés en cantons que dirigeaient des vieillards ambitieux, politiques, taciturnes, sévères, dévorés du désir de dominer, capables des plus grands vices et des plus grandes vertus, sacrifiant tout à la patrie ; les plus féroces et les plus intrépides des hommes. Aussitôt que les Français et les Anglais parurent sur ces rivages, par un instinct naturel, les Hurons s'attachèrent aux premiers ; les Iroquois se donnèrent aux seconds, mais sans les aimer : ils ne s'en servaient que pour se procurer des armes. Quand leurs nouveaux alliés devenaient trop puissants, ils les abandonnaient ; ils s'unissaient à eux de nouveau quand les Français obtenaient la victoire. On vit ainsi un petit troupeau de sauvages se ménager entre deux grandes nations civilisées, chercher à détruire l'une par l'autre, toucher souvent au moment d'accomplir ce dessein, et d'être à la fin le maître et le libérateur de cette partie du Nouveau-Monde. Tels furent les peuples que nos missionnaires entreprirent de nous concilier par la religion. Si la France vit son empire s'étendre en Amérique par delà les rives du Meschacébé ; si elle conserva si longtemps le Canada contre les Iroquois et les Anglais unis, elle

dut presque tous ses succès aux Jésuites. Ce furent eux qui sauvèrent la colonie au berceau, en plaçant pour boulevard devant elle un village de Hurons et d'Iroquois chrétiens, en prévenant des coalitions générales d'Indiens, en négociant des traités de paix, en allant seuls s'exposer à la fureur des Iroquois pour traverser les desseins des Anglais. Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre ne cessent dans leurs dépêches de peindre nos missionnaires comme leurs plus dangereux ennemis : « Ils déconcertent, disent-ils, les projets de la puissance britannique ; ils découvrent ses secrets, et lui enlèvent le cœur et les armes des sauvages. » (1)

98. Donc, dons ce pays découvert en 1546 par Jacques Cartier, organisé en 1608 par Champlain, qui fixa le chef-lieu de la colonie à Québec, on forma ainsi un établissement à Port-Royal, dans l'Acadie, et, en 1611, deux Jésuites, furent envoyés par les soins du P. Coton. La marquise de Guercheville, une des dames des plus distinguées de la cour, favorisa par ses largesses, cette colonie naissante. Dans le même but de répandre la foi parmi les sauvages, Champlain, en 1611, mena quatre religieux Récollets à Québec, et dix ans après, Henri de Levis, duc de Ventadour, qui était dans les ordres sacrés, y fit passer trois Jésuites, auxquels trois autres se joignirent l'année suivante. En 1636 il se trouvait au Canada quinze missionnaires de la même société, et le roi défendit que les protestants fussent admis dans la colonie. On donna des missions chez les tribus sauvages, et des Jésuites s'établirent même chez les Hurons et chez les Algonquins. Un collège fut ouvert à Québec ; le marquis de Gamaches, dont le fils, René de Rouhault s'était fait Jésuite, donna six mille écus pour cette fondation, que l'on destinait à recevoir les enfants des sauvages, et à les instruire surtout dans la religion. De sages gouverneurs faisaient régner l'ordre et les bonnes mœurs parmi les nouveaux colons ; le chevalier de Montmagny qui avait succédé à Champlain, dans le gouvernement du Canada, et le chevalier de Lisle qui commandait aux Trois-Rivières, poste au-dessus de Québec, faisaient l'un et l'autre profession de piété, favorisaient les missionnaires, et encourageaient tout ce qui pouvait

L'assistance charitable.

(1) *Génie du christianisme*, liv. IV, chap. 8, et *passim*.

contribuer aux progrès de la religion. En France, d'un autre côté, la charité excitée par les lettres et les relations des missionnaires, enfantait des projets pour le bien de cette Église naissante. Des dames, des princesses, la reine même voulurent contribuer à cette œuvre ; mais personne ne montra plus d'ardeur que la duchesse d'Aiguillon et le commandeur de Sillery. La première, dont le nom se trouve toujours à la tête des plus généreuses entreprises, fonda un Hôtel-Dieu à Québec, et y fit passer des religieuses hospitalières prises parmi les Filles de la Croix qu'avait recueillies Mme de Villeneuve, dont nous avons parlé plus haut. Le commandeur de Sillery, non moins magnifique dans ses desseins, adopta l'idée de former au Canada un village uniquement peuplé de sauvages chrétiens ou disposés à le devenir, et ce village bâti à une lieue de Québec porte le nom de Sillery. On y recevait des naturels du pays que l'on instruisait de la religion et que l'on travaillait en même temps à civiliser. Un autre établissement qui eut d'heureux résultats pour la colonie, fut la fondation d'un couvent d'Ursulines à Québec pour l'éducation des jeunes filles. Une veuve de Normandie, nommée Mme de La Peltrie, consacra ses biens et ses soins à cette œuvre. Elle avait confié son projet à un pieux gentilhomme, Jean de Bernières-Louvigny, qui lui servit de conseil et d'appui dans toutes les démarches qu'elle eut à faire. Mme de La Peltrie vint à Paris où S. Vincent de Paul et le commandeur de Sillery la secondèrent avec empressement. Elle partit pour le Canada, en 1639, emmenant avec elle les hospitalières de la duchesse d'Aiguillon, et trois Ursulines parmi lesquels était Marie Guyard, dame Martin, connue en religion sous le nom de Marie de l'Incarnation, et célèbre par sa ferveur et son dévouement. Elles furent reçues à Québec avec tout l'intérêt qu'inspirait leur charité, et commencèrent leurs établissements.

Autres œuvres.

99. A la même époque, se formait un projet plus avantageux encore pour la colonie. Une compagnie de personnes zélées de la capitale entreprit d'exécuter plus en grand ce qu'on avait fait à Sillery. Elle se fit pour cet effet céder par le roi l'île de Montréal à soixante lieues au-dessus de Québec, sur le fleuve Saint-Laurent. Le premier

auteur de ce dessein paraît être un pieux magistrat, Jérôme le Royer de la Dauversière, receveur-général des domaines de La Flèche. Cet homme zélé pour les intérêts de la religion, fit entrer l'abbé Olier dans ses vues ; des ecclésiastiques, des seigneurs, des magistrats formèrent une association sous le nom de compagnie de Montréal, et sous la protection du cardinal de Richelieu. Leur objet était de créer dans cette île des établissements propres à répandre la foi dans le pays. Outre les abbés Olier, Bretonvilliers et de Caylus, les associés étaient Nicolas Barreau, Pierre Denis, Le Prêtre, Pierre Chevrier de Faucamp, tous ecclésiastiques. Ils placèrent leur entreprise sous la protection de la sainte Vierge ; à un jour marqué, le 3 février 1641, ils se rendirent à l'église Notre-Dame. L'abbé Olier célébra la messe sur l'autel de la sainte Vierge ; tous les associés laïcs communièrent de sa main, tandis que ceux qui étaient prêtres disaient en même temps la messe dans l'église. On se réunit ensuite à l'hôtel Lauzon, chez un des associés, Jean de Lauzon, qui fut nommé premier administrateur ; dans cette seule séance, on recueillit une somme considérable, plus de 200.000 livres. Mme de Bullion, femme du surintendant des finances, se joignit ensuite à l'association, qui comptait des membres très distingués, le duc de Liancourt, le baron de Montbas, MM. de Garibal, Séguier, de Montmort, de Morangis, de Callières, de Turmenin, etc. La première colonie partit pour Montréal, en juin 1641, sous la conduite de Paul de Chomedey de Maisonneuve, un des associés qui avait été nommé gouverneur. Une pieuse fille de Nogent, (Haute-Marne), Jeanne Mance, (1) voulut aussi passer dans le Canada, pour se consacrer au service des malades, dans l'hospice qu'on se proposait d'ériger à Montréal. L'année suivante, 17 mai 1642, on fit le premier établissement dans l'île ; une petite chapelle en bois y fut construite, et de nouveaux renforts de colons, qui arrivèrent successivement, donnèrent peu à peu naissance à une ville qui fut mise sous la protection de la sainte Vierge, et à laquelle on donna pour cet effet le nom de *Villemarie*. En 1646, il y avait donc déjà, dans cette île, une

(1) Sa vie a été écrite par notre laborieux et savant ami, Théodore Rambouillet enfant lui aussi de Nogent-le-Roi.

église, un hôpital, un petit fort et quelques maisons. La courageuse Jeanne Mance, montrait, au service des pauvres, autant d'activité que d'intelligence ; mais comme elle ne pouvait seule suffire à tout, M. de la Dauversière, qui prenait un vif intérêt à la colonie, y fit passer des religieuses hospitalières de la congrégation nouvellement établie à La Flèche. Une autre pieuse fille de Troyes, nommée Marguerite Bourgeois, vint aussi à Montréal, en 1653, dans le dessein de se vouer à l'instruction des jeunes filles ; elle mit, à ce projet, la plus vaillante persévérance. La congrégation de Saint-Sulpice s'était chargée du gouvernement spirituel de Montréal ; elle envoya Gabriel de Caylus, abbé du Loc-Dieu, ci-devant missionnaire au Vivarais. Caylus débarqua, en 1657, avec trois ecclésiastiques et jeta les fondements du séminaire.

Travaux des missionnaires

100. Du côté de Québec, la religion faisait des progrès parmi les sauvages. De courageux missionnaires allèrent se fixer parmi les tribus pour les gagner par des instructions suivies. L'histoire doit recueillir leurs noms avec respect ; ces intrépides confesseurs, tous Jésuites, étaient Isaac Jogue, Antoine Daniel, Jean de Brébeuf, Gabriel Lallemand, Charles Garnier, Jacques Buteux et Léonard Garreau. « Rien, dit le P. Charlevoix, n'était plus apostolique que la vie qu'ils menaient chez les Hurons. Tous leurs moments étaient comptés par quelque action héroïque, par des conversions ou par des souffrances, qu'ils regardaient comme des vrais dédommagements, lorsque leurs travaux n'avaient pas produit tout le fruit dont ils s'étaient flattés. Depuis quatre heures du matin qu'ils se levaient, lorsqu'ils n'étaient pas en course, jusqu'à huit, ils demeuraient ordinairement enfermés : c'était le temps de la prière, et le seul qu'ils eussent de libre pour leurs exercices de piété. A huit heures, chacun allait où son devoir l'appelait : les uns visitaient les malades ; les autres suivaient, dans les campagnes, ceux qui travaillaient à cultiver la terre ; d'autres se transportaient dans les bourgades voisines qui étaient destituées de pasteurs. Ces courses produisaient plusieurs bons effets ; car, en premier lieu, il ne mourait point ou il mourait bien peu d'enfants sans baptême ; des adultes même qui avaient refusé de se faire inscrire tandis qu'ils étaient en santé, se

rendaient dès qu'ils étaient malades ; ils ne pouvaient tenir contre l'industrieuse et constante charité de leurs médecins ». (1)

Ce n'était là que les moindres travaux de ces hommes évangéliques : tantôt ils suivaient les sauvages dans des chasses qui duraient plusieurs années, et pendant lesquelles ils se trouvaient obligés de manger jusqu'à leurs vêtements. Tantôt ils étaient exposés aux caprices de ces Indiens, qui, comme des enfants, ne savent jamais résister à un mouvement de leur imagination ou de leurs désirs. Mais les missionnaires s'estimaient récompensés de leurs peines, s'ils avaient, durant leurs longues souffrances, acquis une âme à Dieu, ouvert le ciel à un enfant, soulagé un malade, essuyé les pleurs d'un infortuné. Nous avons déjà vu que la patrie n'avait point de citoyens plus fidèles ; l'honneur d'être Français leur valut souvent la persécution et la mort : les sauvages les reconnaissaient pour être *de la chair blanche de Québec*, a l'intrépidité avec laquelle ils supportaient les plus affreux supplices. Le ciel, touché de leurs vertus, accorda à plusieurs d'entre eux cette palme qu'ils avaient tant désirée, et qui les a fait monter au rang des premiers apôtres. La bourgade huronne, où le P. Daniel était missionnaire, fut surprise par les Iroquois au matin du 4 juillet 1648 ; les jeunes guerriers étaient absents. Le Jésuite dans ces moments mêmes disait la messe à ses néophytes. Il n'eut que le temps d'achever la consécration et de courir à l'endroit d'où partaient les cris. Une scène lamentable s'offrit à ses yeux : femmes, enfants, vieillards, gisaient pêle-mêle expirants. Tout ce qui vivait encore tombe à ses pieds et lui demande le baptême. Le père trempe un voile dans l'eau, et, le secouant sur la foule à genoux, procure la vie des cieux à ceux qu'il ne pouvait arracher à la mort temporelle. Il se ressouvint alors d'avoir laissé dans les cabanes quelques malades qui n'avaient pas encore reçu le sceau du christianisme ; il y vole, les met au nombre des rachetés, retourne à la chapelle, cache les vases sacrés, donne une absolution générale aux Hurons qui s'étaient réfugiés à l'autel, les presse de fuir, et, pour leur en donner le temps marche à la rencontre des ennemis. A la vue de ce prêtre, qui s'avançait

(1) Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle-France*, in-4°, t. I, liv. V, p. 217.

seul contre une armée, les barbares étonnés s'arrêtent, et reculent quelques pas ; n'osant approcher du saint, ils le percent de loin avec leurs flèches. « Il en était tout hérissé, dit Charlevoix, qu'il parlait encore avec une action surprenante, tantôt à Dieu, à qui il offrait son sang pour le troupeau, tantôt à ses meurtriers, qu'il menaçait de la colère du ciel, en les assurant néanmoins qu'ils trouveraient toujours le Seigneur disposé à les recevoir en grâce s'ils avaient recours à sa clémence ». (1) Il meurt, et sauve une partie de ses néophytes, en arrêtant ainsi les Iroquois autour de lui. Le P. Garnier montra le même héroïsme dans une autre bourgade : il était tout jeune encore, et s'était arraché nouvellement aux pleurs de sa famille, pour sauver des âmes dans les forêts du Canada. Atteint de deux balles sur le champ de carnage, il est renversé sans connaissance : un Iroquois le croyant mort le dépouille. Quelques temps après le père revient de son évanouissement ; il soulève la tête, et voit à quelque distance un Huron qui rendait le dernier soupir. L'apôtre fait un effort pour aller absoudre le catéchumène ; il se traîne, il retombe : un barbare l'aperçoit, accourt, et lui fend les entrailles de deux coups de hache : « Il expire, dit encore Charlevoix, dans l'exercice et pour ainsi dire dans le sein de la charité. » Enfin, le P. Brébeuf, oncle du poëte du même nom, fut brûlé avec ces tourments horribles que les Iroquois faisaient subir à leurs prisonniers. « Ce père, que vingt années de travaux les plus capables de faire mourir tous les sentiments naturels, un caractère d'esprit d'une fermeté à l'épreuve de tout, une vertu nourrie dans la vue toujours prochaine d'une mort cruelle, et porté jusqu'à en faire l'objet de ses vœux les plus ardents, prévenu d'ailleurs par plus d'un avertissement céleste que ses vœux seraient exaucés, se riait également des menaces et des tortures ; mais la vue de ses chers néophytes cruellement traités à ses yeux répandait une grande amertume sur la joie qu'il ressentait de voir ses espérances accomplies... Les Iroquois connurent bien d'abord qu'ils avaient à faire à un homme à qui ils n'auraient pas le plaisir de voir échapper la moindre faiblesse ; et comme s'ils eussent appré-

(1) Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle-France,* t. I, liv. VII, p. 286.

hendé qu'il ne communiquât aux autres son intrépidité, ils le séparèrent, après quelque temps, de la troupe des prisonniers, le firent monter seul sur un échafaud, et s'acharnèrent de telle sorte sur lui, qu'ils paraissaient hors d'eux-mêmes de rage et de désespoir. Tout cela n'empêchait point le serviteur de Dieu de parler d'une voix forte, tantôt aux Hurons qui ne les voyaient plus, mais qui pouvait encore l'entendre, tantôt à ses bourreaux qu'il exhortait à craindre la colère du ciel s'ils continuaient à persécuter les adorateurs du vrai Dieu. Cette liberté étonna les barbares; ils voulurent lui imposer le silence, et, n'en pouvant venir à bout, ils lui coupèrent la lèvre inférieure et l'extrémité du nez, lui appliquèrent par tout le corps des torches allumées, lui brulèrent les gencives, etc. » (1) On tourmentait auprès du P. Brébeuf un autre missionnaire nommé le P. Lallemant, et qui ne faisait que d'entrer dans la carrière évangélique. La douleur lui arrachait quelquefois des cris involontaires ; il demandait de la force au vieil apôtre, qui, ne pouvant lui parler, lui faisant de douces inclinations de tête, et souriait avec ses lèvres mutilées pour encourager le jeune martyr : les fumées des deux bûchers montaient ensemble vers le ciel, et affligeaient et réjouissaient les anges. On fit un collier de haches ardentes au P. Brébeuf; on lui coupa des lambeaux de chair qu'on dévora à ses yeux, en lui disant que la chair des Français était excellente; puis, continuant ces railleries : « Tu nous assurais tout à l'heure, criaient les barbares, que plus on souffre sur la terre, plus on est heureux dans le ciel; c'est par amitié pour toi que nous nous étudions à augmenter tes souffrances ». Enfin après avoir souffert plusieurs autres tourments que nous n'oserions transcrire, le P. Brébeuf mourut; son âme s'envola au séjour de celui qui guérit toutes les plaies de ses serviteurs. C'est en 1649 que ces choses se passaient au Canada; c'est-à-dire au moment de la plus grande prospérité de la France. Tout triomphait, le missionnaire et le soldat.

101. Jusque-là les apôtres de la colonie et les missionnaires avaient reçu leurs pouvoirs de l'archevêque de Rouen. On jugea Premier évêque.

(1) CHARLEVOIX. *Hist. de la Nouvelle-France*, t. I. liv. VII p. 262.

que la présence d'un évêque contribuerait puissamment à consolider et à étendre l'œuvre de l'évangélisation. Le choix tomba sur l'abbé de Montmorency-Laval qui avait été formé à la piété dans la congrégation du P. Bagot. L'abbé de Laval refusa d'abord et ne céda que sur les vives instances de ses amis. De Bernière prit une grande part à l'établissement de l'évêque et au choix des ecclésiastiques qui devaient accompagner le prélat. Alexandre VII, en 1657, nomma Laval vicaire apostolique de la nouvelle France, évêque *in partibus* de Pétrée. Le vicaire apostolique fut sacré à Paris en décembre 1658 et s'embarqua avec ses compagnons, au mois d'avril suivant. A son arrivée dans la colonie, il dut recourir à sa charité. Un bâtiment, infecté d'une maladie contagieuse, la répandit à Québec. Tant qu'elle dura, le prélat ne sortit point de l'hôpital ; ses prêtres l'assistèrent dans le service des malades. Les prêtres furent bientôt placés dans les paroisses et les Jésuites tous envoyés en missions chez les sauvages. Son clergé ne formait, avec le prélat, qu'une famille ; tout était commun entre eux biens, bénéfices, pensions. Le prélat ayant fait en 1662, un voyage en France, obtint l'érection d'un séminaire uni à celui des missions étrangères de la rue du Bac. On régla que la dîme pour les cures serait payée au séminaire ; par là l'évêque maintenait l'esprit de désappropriation qu'il avait établi dans son clergé. Quand le séminaire fut bâti, Mgr de Montmorency lui donna tous ses biens, et y unit les curés de la campagne, ainsi que le chapitre et la cure de Québec. Pour donner plus d'autorité au vicariat apostolique, le Pape érigea Québec en évêché, mais François de Laval, qui y fut nommé, n'obtint ses bulles qu'en 1674. L'évêque forma un petit séminaire ; il établit, à la côte de Beaupré, un pensionnat pour apprendre des métiers à des enfants de la campagne. De plus, le séminaire de Québec avait des frères ou donnés, à l'instar des frères convers dans les monastères ; ces frères faisaient des vœux simples, et servaient dans la maison comme ouvriers ou comme domestiques. On célébra dans la même année à Québec la dédicace de trois églises, celle de la paroisse, celle des Jésuites et celle des Ursulines. Les églises de la campagne furent bâties successivement. Les Récollets vin-

rent aussi à Québec en 1669, et y formèrent un établissement : dans la suite ils bâtirent des couvents a Montréal et aux Trois-Rivières.

L'évêque de Québec était doué de toutes les qualités nécessaires pour établir solidement la religion dans ce pays. Infatigable dans son zèle, il parcourait son diocèse, bravant les dangers, les privations et les obstacles qui se rencontraient à chaque pas dans une colonie nouvelle, et exposée aux incursions des sauvages. Il se livrait aux soins du ministère avec toute l'activité de la jeunesse, et réprimait de tout son pouvoir les abus et les désordres. Un de ses plus vifs sujets de chagrin était le commerce de liqueurs fortes que les marchands avides faisaient avec les sauvages. Non seulement l'usage immodéré de ces liqueurs, pour lesquelles ces peuples avait une passion extrême, nuisait aux progrès de la religion parmi eux, et amenait beaucoup de désordres ; on attribue encore à l'usage des boissons spiritueuses l'extinction entière de ces tribus qui ont disparu utilement du pays. L'évêque tenta tous les moyens pour arrêter ce commerce et sollicita des ordres du roi qui furent mal exécutés. A l'activité du zèle, il joignait l'autorité de l'exemple. Sa piété tendre montrait toujours en lui l'associé fervent des congrégations du P. Bagot et de Bernières. Plusieurs de ses anciens confrères étaient venus avec lui à Québec, il aimait à suivre avec eux les exercices ordinaires de ces sortes de réunion. Son clergé s'accrut successivement de plusieurs ecclésiastiques français qui venaient partager ses fatigues et parmi lesquels les abbés de Caylus, de Cicé, d'Urfé portaient un nom illustre. Les soins de ces généreux ouvriers firent fructifier la piété parmi les habitants. On vit dans le Canada de grands exemples de vertu. Une hospitalière de Bayeux, Mlle Simon de Longpré, religieuse sous le nom de sœur Catherine de Saint-Augustin, fut attirée à Québec par le désir de servir les autres, et mourut en odeur de sainteté. Madeleine de Chauvigny, dame de la Peltrie, qui s'était rendue au Canada par le seul désir d'y servir la religion, consacra sa fortune à y établir les Ursulines, et s'appliquait elle-même à l'instruction des jeunes filles. Mme Martin de Tours, Ursuline sous

le nom de Marie de l'Incarnation fut trois fois supérieure de la maison naissante : elle rebâtit le couvent qui avait été consumé par un incendie, et fut un modèle de courage dans les traverses, de patience dans les infirmités et de zèle pour faire connaître la religion parmi les sauvages. Une fille sauvage, Catherine Tegankauita, est citée dans les *Lettres édifiantes* comme un exemple du pouvoir de la grâce qui transforme un infidèle en un vase d'élection, elle paraît avoir porté la pratique des vertus jusqu'à l'héroïsme. Des missionnaires, des laïcs, des sauvages même périrent victimes de leur attachement à la foi.

A Montréal. 102. A l'autre extrémité de la colonie, l'établissement de Montréal prospérait par les soins de la piété. Trois femmes, une dame de Bullion par ses libéralités, Jeanne Mance par son zèle actif et Marguerite Bourgeois par la formation d'un nouvel institut, rendaient d'éminents services. Ces deux dernières firent un voyage en France pour y chercher des sujets capables de les seconder ; elles retournèrent au Canada, emmenant l'une dix-huit filles pour diriger les écoles ; l'autre, trois hospitalières. Jusqu'à sa mort en 1673 Jeanne Mance continua ses soins à l'hôpital, et mérita, par ses services, d'être vivement regrettée dans la colonie. Sur ces entrefaites, l'abbé de Bretonvilliers, ayant acquis les droits des autres sociétaires, sa congrégation devint propriétaire de l'île, elle fit défricher les terres, établit des paroisses, bâtit des églises et favorisa de tout son pouvoir les progrès de la religion. Deux de ses prêtres, Lemaistre et Vignat, furent victimes de leur zèle pour la conversion des sauvages. Marguerite Bourgeois obtint de former une association de pieuses filles qui, sous le titre de Congrégation de Notre-Dame, se consacrèrent à l'instruction de la jeunesse. Elle bâtit une maison pour sa communauté, éleva une chapelle et donna peu à peu à sa congrégation une forme règulière ; elle forma même des établissements dans d'autres parties de la colonie, à Québec, dans l'île Royale, dans l'île d'Orléans. Depuis, la Congrégation de Notre-Dame s'étendit encore ; et dans le siècle suivant elle comptait cent cinquante sujets, et dirigeait vingt écoles gratuites. Louis XIV leur

accorda une pension pour les mettre en état d'entretenir des écoles pour les filles des sauvages.

Épreuves.

103. Les établissements, commencés par la piété, dans ces contrées lointaines, prospérèrent tant à Montréal qu'à Québec. A Montréal, il faut citer François Dolier de Casson qui rendit à la colonie d'importants services, par ses libéralités et son zèle prudent. A Québec, Mgr de Laval continua son œuvre jusqu'à un âge avancé ; plusieurs de ses prêtres périrent victimes de leurs soins pour la conversion des sauvages ; lui-même donna sa démission en 1685 ; il fut remplacé par Chevrières de Saint-Vallier, qui ne maintint pas entre les prêtres, la communauté des biens. En 1701, le feu consuma le séminaire, naguère construit par les libéralités des fidèles. Saint-Vallier, venu en France, fut capturé par les Anglais en 1704. Pendant son absence, la colonie fut menacée par ces mêmes Anglais. Cependant les Jésuites se répandaient chez les tribus sauvages et passaient bientôt par d'immenses déserts, du Canada à la Louisiane, qui ne fut connue que par eux. La mauvaise administration du Canada, les fausses démarches des commandants, une politique étroite ou oppressive, mettaient souvent plus d'entraves aux bonnes intentions des Jésuites que l'opposition de l'ennemi. Présentaient-ils les plans les mieux concertés pour la prospérité de la colonie, on les louait de leur zèle, et l'on suivait d'autres avis. Mais aussitôt que les affaires devenaient difficiles, on recourait à ces mêmes hommes qu'on avait si dédaigneusement repoussés. On ne balançait point à les employer dans des négociations dangereuses, sans être arrêté par la considération du péril auquel on les exposait, l'histoire de la Nouvelle-France en offre un exemple remarquable. La guerre était allumée entre les Français et les Iroquois : ceux-ci avaient l'avantage ; ils s'étaient avancés jusque sous les murs de Québec, massacrant et dévorant les habitants des campagnes. Le père Lamberville était en ce même temps missionnaire chez les Iroquois. Quoique sans cesse exposé à être brûlé vif par les vainqueurs, il n'avait pas voulu se retirer, dans l'espoir de les ramener à des mesures pacifiques et de sauver les restes de la colonie ; les vieillards l'aimaient et l'avaient protégé contre les

guerriers. Sur ces entrefaites, il reçoit une lettre du gouverneur du Canada, qui le supplie d'engager les sauvages à envoyer des ambassadeurs au fort Catarocouy pour y traiter de la paix. Le missionnaire court chez les anciens, et fait tant par ses remontrances et ses prières, qu'il les décide à accepter la trêve et à députer leurs principaux chefs. Ces chefs, en arrivant au rendez-vous, sont arrêtés, mis aux fers, et envoyés en France aux galères. Le P. Lamberville avait ignoré le dessein secret du commandant, et il avait agi de si bonne foi, qu'il était demeuré au milieu des sauvages. Quand il apprit ce qui était arrivé, il se crut perdu. Les anciens le firent appeler ; il les trouva assemblés au conseil, le visage sévère et l'air menaçant. Un d'entre eux lui raconta avec indignation la trahison du gouverneur, puis il ajouta : « On ne saurait disconvenir que toutes sortes de raisons ne nous autorisent à te traiter en ennemi, mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop pour n'être pas persuadés que ton cœur n'a point de part à la trahison que tu nous a faite, et nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d'un crime dont nous te croyons innocent, et que tu détestes sans doute autant que nous... Il n'est pourtant pas à propos que tu restes ici : tout le monde ne t'y rendrait peut-être pas la même justice ; et quand une fois notre jeunesse aura chanté la guerre, elle ne verra plus en toi qu'un perfide qui a livré nos chefs à un dur et rude esclavage, et elle n'écoutera plus que sa fureur, à laquelle nous ne serions plus les maîtres de te soustraire. » Cette dignité de conduite vainquit Louis XIV ; il fit rendre les sauvages à la liberté.

Missions de l'Inde.

104. D'après l'opinion générale, S. Thomas avait, le premier, évangélisé l'Inde ; sa parole fit, sur les habitants, une impression peu durable. Le Portugal avait été choisi par la Providence pour propager la foi chrétienne dans les vastes régions de l'Orient. Du cap de Bonne-Espérance, jusqu'aux frontières de la Chine, c'est-à-dire sur une étendue de plus de douze milles les principaux entrepôts du commerce étaient en son pouvoir. Par suite des découvertes de Vasco de Gama et des victoires d'Albuquerque, la croix avait été plantée sur toute la côte occidentale de la péninsule indienne.

D'abord animés d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu, les hommes généreux que le Portugal envoyait dans les contrées lointaines brûlaient au moins autant du désir d'étendre les domaines de la foi, que de favoriser les intérêts de leur patrie, alors à son plus haut point de splendeur et de renommée. Mais ce premier élan ne dura pas longtemps. Les nobles traditions, qui avaient inspiré les conquérants de Malabar, cessèrent d'animer des hommes absorbés uniquement par la poursuite du gain, n'ayant plus d'autre objet que d'exercer sans scrupule un trafic intéressé. Il en est toujours ainsi des œuvres humaines ; lorsque la vie semble la plus vigoureuse, c'est alors qu'arrivent la décadence et la dissolution ; elles tombent par leur propre faute, l'Église seule subsiste toujours. Le nom portugais, jadis si pur, fut souillé par ceux qui le portaient et la ville de Goa, métropole de l'Inde portugaise, devint un sujet de scandale parmi les païens. L'horreur que les Indiens éprouvaient pour le caractère des Européens et le mépris que leur inspiraient leurs vices et leur versalité, acquirent toute l'énergie de la passion. L'usage des viandes grossières et des liqueurs fortes, condamné par la loi et par l'instinct de ces tribus asiatiques, inspirait une répugance inexprimable à des hommes qui, de la religion, ne comprenaient que ses austérités, et prenaient les moyens extérieurs de purification pour le but à atteindre. « Rien, dit un voyageur moderne, n'égale leur frugalité, » et l'un des plus récents historiens de l'Inde ajoute qu'ils pratiquaient encore les mêmes mortifications et « affectaient d'imiter ainsi la pureté des brahmanes. » Etre un *parangui* ou seulement entrer en communication avec un *parangui*, était à leurs yeux le dernier degré du déshonneur, aussi les rares vertus que l'on pouvait encore trouver chez quelques individus de cette *race abhorrée*, ne parvenaient point à vaincre le mépris et la haine voués au nom chrétien.

105. Le véritable apôtre de l'Inde fut S. François-Xavier ; sa vie seule est une preuve de la vérité de l'Église et de la divinité de la religion. Mais François n'avait évangélisé que les côtes. Ses successeurs recueillaient, dans les chrétientés de la côte, les fruits consolants de leurs travaux apostoliques ; ils n'avaient pu encore, dans Robert de Nobili.

l'intérieur, entamer le paganisme. Dans l'intention de procurer les secours spirituels aux paravas que leur commerce amenait dans cette capitale, mais avec le fruit réel d'attirer les idolâtres, ils avaient établi une résidence à Maduré. Depuis quatorze ans, le P. Gonsalve Fernandez, chargé de cette mission, s'épuisait en efforts inutiles ; en 1606, malgré l'exemple de sa vie angélique, ce fervent missionnaire n'avait pu encore gagner un disciple. C'est alors que la divine Providence conduisit à Maduré le P. Robert de Nobili, un des hommes les plus étonnants qu'ait produit la compagnie de Jésus. Né à Montepulciano en 1577, il avait comme Bellarmin, son oncle, répudié les honneurs pour entrer dans la compagnie de Jésus. Formé par le P. Orlandini, il se consacra aux missions ; à vingt-huit ans, il arrivait aux Indes. Ses prédécesseurs s'étaient faits les frères des castes proscrites ; les Brahmes frappaient leurs travaux de stérilité. L'orgueil des castes, l'attachement opiniâtre aux usages et aux lois, le mépris pour des étrangers : tels étaient les principaux obstacles à la conversion de ces peuples. Alors une inspiration du ciel ou une révélation du génie brilla dans l'âme du Jésuite. A l'exemple du Verbe qui s'est fait chair pour sauver les hommes et de l'Apôtre qui s'est fait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, il se dit : « Moi aussi, je me ferai indien pour sauver les Indiens. » Muni de la permission de son provincial et de l'archevêque de Cranganore, aidé de la rare connaissance qu'il a acquise de la langue souscrite et tamoule, il se dépouille de tout ce qu'il a d'européen ; se déclare *rajah romain* et *saniassi* du Nord, brahme pénitent, la classe la plus honorée dans l'Indoustan. Comme eux, il habite une hutte de gazon, il s'est condamné à une vie d'austérités et de privations ; il s'abstient de chair, de poisson et de toute liqueur. Sa tête rasée, n'a comme la leur qu'une touffe de cheveux au sommet ; il traîne à ses pieds des socs à chevilles de bois ; il a pour chapeau un bonnet cylindrique couleur de feu ; ce bonnet est surmonté d'un long voile qui se drape sur ses épaules ; il porte une robe de mousseline, de riches boucles d'oreilles tombent sur son cou, et le front du Jésuite est recouvert d'une marque jaune qu'à faite la pâte du bois de Sandanam. Lorsque dans le mystère de sa

grotte où personne n'a encore eu accès, il est parvenu à s'identifier aux habitudes et aux cérémonies du pays, Nobili met à exécution le plan qu'il a rêvé. La transformation est si complète que le P. Robert n'est plus un européen même aux yeux des Brahmes ; il est devenu saint et savant comme eux. Les Brahmes l'interrogeant sur sa noblesse, il jure qu'il descend d'une race illustre. Son serment est enregistré, et on lui donne le nom de Tatouva-Padagar-Suami, ce qui signifie homme passé maître dans les quatre-vingt-seize qualités du vrai sage. L'or et les perles se cachent, disent les Indiens ; pour les conquérir, de grandes fatigues sont nécessaires. Nobili avait médité ce proverbe, il l'appliqua. Il savait que la curiosité non satisfaite est un stimulant, il se tînt à l'écart, ne rendant jamais de visites, n'en recevant que le moins possible, et, par là même fixant sur lui l'attention publique. Le bruit de sa science et de ses austérités se répandit parmi les Brahmes : beaucoup témoignèrent le désir de l'entendre ; Nobili céda enfin à leurs vœux. Il ouvrit une école, et, en mêlant la doctrine du ciel aux enseignements de la terre, il parvint en peu de temps à leur faire admirer les dogmes de la religion chrétienne. Quatre ans après son arrivée dans le Maduré, Nobili avait surmonté les obstacles et recueillait le fruit de sa persévérance. Quelques Brahmes commençaient à se prosterner devant la croix ; le mystère de l'égalité humaine leur était révélé, le christianisme s'ennoblissait à leurs yeux. Le roi de Maduré en a l'intelligence, il se propose de l'embrasser ; mais les Brahmes qui n'avaient pas encore soumis leur orgueil à l'humiliation du Calvaire égorgent ce prince dans une pagode, et, comme les premiers Romains, ils proclament que les dieux ont enlevé ce Romulus au séjour de la gloire (1)

Questions des rites malabares.

106. Nobili avait triomphé par un miracle de courage et de patience : les Européens incriminèrent son triomphe ; on l'expliqua en disant qu'il s'était fait Brahme et qu'il encourageait la superstition et l'idolâtrie pour jeter sur la compagnie de Jésus un nouveau reflet de puissance. En 1618, ces imputations s'accréditèrent avec tant d'autorité que le P. Robert est cité à comparaître devant

(1) Crétineau-Joly, *Hist. de la compagnie de Jésus,* t. III. p, 197.

l'archevêque de Goa. Nobili accourt à l'ordre de ses supérieurs ; quand le père Palmeiro, visiteur des Indes, et les autres Jésuites l'aperçurent dans son nouveau costume, il ne s'éleva contre lui qu'un cri d'indignation. Nobili s'y attendait, et il avait préparé sa défense : « Indépendamment de mon genre de vie, de ma nourriture, de mon costume et de l'usage exclusif que je fais des brahmanes pour me servir, il est une autre circonstance qui m'aide beaucoup à opérer des conversions, c'est la connaissance que j'ai acquise de leurs livres les plus secrets. J'y ai constaté que leur pays possédait primitivement quatre lois ou *védas* ; trois de ces lois sont celles que les brahmanes enseignent encore jusqu'à ce jour, la quatrième, purement spirituelle, pouvait rendre possible le salut de l'âme. Il est prouvé que ce quatrième *véda* est perdu en grande partie, et qu'aucun homme n'est assez instruit ou assez saint pour le retrouver ; de plus, l'on avoue que les trois *védas* dont la connaissance a été conservée ne suffisent pas pour conférer la vie spirituelle. Partant de ces aveux, je leur fais sentir qu'ils vivent dans une erreur funeste : qu'aucun des trois *védas* qu'ils reconnaissent n'a le pouvoir de les sauver ; que par conséquent tous leurs efforts sont vains, et je le leur prouve en citant les paroles mêmes de leurs livres sacrés. Ces hommes ont un désir ardent du bonheur éternel, et, pour le mériter ils se vouent à la pénitence, aux aumônes et au culte de leurs idoles. Je profite de cette disposition pour leur dire que, s'ils désirent leur salut, ils doivent écouter mes instructions ; que je suis venu d'une contrée éloignée dans le seul but de les sauver en leur enseignant cette loi spirituelle qu'il ont entièrement perdue, de l'aveu même de leurs brahmanes. Je conforme ainsi mon langage à leurs idées, suivant l'exemple de l'apôtre qui prêchait aux Athéniens le Dieu inconnu ». Cette défense confondit les préventions, mais elle ne fut pas accueillie aussi favorablement au tribunal de l'archevêque. La question était délicate : de Goa, où chacun la traitait avec ses passions, avec sa foi, avec ses préjugés, on la déféra au Saint-Siège. Là, sur les marches même du trône pontifical, Nobili rencontre un censeur dans son oncle, le cardinal Bellarmin. Le Jésuite, fort de la pureté de ses intentions

et convaincu qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'implanter le christianime chez les Brahmes, tint tête aux objections. Il résista avec tant d'énergie, il prouva si éloquemment la sagesse de ses plans, qu'Almeida, inquisiteur de Goa, se rendit à ses raisons. Le Dominicain plaidait la cause du Jésuite : le 31 janvier 1623, Grégoire XV l'autorisa à poursuivre son projet jusqu'à nouvel examen de la part du Saint-Siège. La question des rites malabares était ajournée ; Robert de Nobili pouvait en sûreté de conscience se livrer à ses étranges travaux, il les reprit après cinq ans de débats, il les continua jusqu'au jour où, privé de la vue, il ne lui fut plus permis de travailler au salut des Indiens. Sa jeunesse et son âge mûr leur avaient été consacrés ; dans sa retraite au collège de Jafanapatam, puis à celui de San-Thomé, il leur consacra ses derniers instants. La vie active était interdite au missionnaire aveugle : il se dévoua à composer dans chaque langue de l'Indoustan des livres pour aplanir les difficultés que tant d'idiomes variés offraient aux Européens. Le 16 janvier 1656, Robert de Fobili mourut à l'âge de quatre-vingts ans, et son tombeau, qui s'élève non loin de Maduré, est encore aujourd'hui l'objet de la vénération des Indiens. (1)

107. Le nom qui après François Xavier et de Nobili se présente le premier dans l'Inde, est celui du bienheureux Jean de Britto. Fils du vice-roi du Brésil et ami intime de Jean IV de Portugal, il naquit en 1647 et fut élevé à la cour comme compagnon des princes. A l'âge de quatorze ans, à la suite d'une maladie dangereuse, pendant laquelle il avait invoqué S. François Xavier, il embrassa la vie religieuse et en prit l'habit tout en continuant ses fonctions de page auprès du roi. Après des difficultés sans nombre, il obtint l'autorisation de quitter la cour et annonça à sa mère sa nouvelle destinée en ces termes : « Ma mère, il est temps que je vous quitte pour suivre Jésus-Christ ». A ceux qui s'étonnaient de trouver une humilité et une abnégation si grandes, dans un jeune homme d'une aussi haute naissance, et dont l'éducation avait été entourée de soins si délicats, il avait coutume de dire : « J'ai seulement connu

Jean de Britto.

(1) DUBOIS, *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde ;* t. I, p. 443 ; BERTRAND, *La mission du Maduré ;* t. II. p. 187,

la vraie noblesse en devenant le compagnon des amis et des disciples de Jésus-Christ ». En 1672, il fut ordonné prêtre, et la même année il s'embarqua pour l'Inde, où, d'après son ardent désir, la Providence lui réservait la couronne du martyre. Il ne lui fallut pas longtemps pour reconnaître le véritable caractère de la mission à laquelle il s'était voué. Comme ses prédécesseurs, il comprit que les Indiens ne pouvaient être ramenés vers Dieu que par des hommes ayant le courage de mener une vie surnaturelle. Les austérités et les vertus de Nobili furent imitées par de Britto, et s'il est possible, avec un plus grand succès encore. Le jour de Pâques de l'année 1678, il admit à la fois au baptême trois cents catéchumènes, qui tous avaient été de longue main préparés par lui. Dès ce moment, les conversions devinrent si nombreuses, que les témoins entendus pendant la procédure de sa béatification se déclarèrent incapables de les énumérer. Lorsqu'une première fois il fut condamné à mort par le gouverneur de Tanjore, les chrétiens de cette province menacèrent de quitter le royaume *en masse*, à moins que l'édit ne fut révoqué. On fit droit à leur réclamation « dans la crainte de dépeupler le territoire ». Bientôt après, plus de dix-huit cents d'entre eux reçurent le même jour la sainte communion de sa main. Avec son ardeur ainsi tempérée par la prudence, Britto put opérer des prodiges. Le Maduré ne suffisait plus à son zèle, Britto s'élança dans les royaumes de Tanjaour et de Gingi ; il ouvre aux Jésuites la route de Myssore ; il prêche dans le Malabar et baptise trente mille idolâtres. Ici, il est battu de verges, là, porté en triomphe ; enfin, après vingt années de persécution et de joies, il tomba le 4 février 1693, sous les coups des Brahmes qui l'accusaient de magie. (1) La mort de Britto n'arrête point l'élan imprimé à ces contrées. L'Église compte un martyr de plus ; l'Indoustan salue trois ans après la venue du troisième missionnaire brahme, le P. Constant Beschi. Dans le même temps, le P. Fonséca évangélise Chandernagor et voit bâtir la première église du Bengale. D'autres jésuites abordent Ceylan. Les royaumes d'Annam, de Pégu, de Cambodge, écoutent les Jésuites, le roi de Siam appelle dans ses états le P. Tristan de Golazo. La pres-

(1) P. Prat. *Vie du bienheureux Jean de Bretto,* 1 vol. in-8° *passim.*

qu'île indoue est attaquée par les missionnaires dans toutes ses parties, depuis le cap Comarin, jusqu'à l'Hymalaya.

108. « Le Portugal, dit le P. Bertrand, fut la première et pendant longtemps la seule puissance européenne qui exerça son autorité dans les Indes-Orientales. Il y rendit à la religion des services éminents ; il favorisa puissamment sa propagation ; il employa souvent la pompe de ses ambassades pour l'introduire au sein de l'idolâtrie, l'autorité de son nom pour la protéger et la force de ses armes pour la défendre ; il fournit, avec une admirable libéralité, les ressources pécuniaires pour l'entretien des missionnaires et d'un certain nombre d'évêques. Mais, comme s'il était nécessaire qu'on vit se vérifier dans tous les siècles et dans tous les lieux cette vérité : que l'Église doit payer de ses larmes les secours et la protection qu'elle reçoit des puissances séculières, ces faveurs de la cour du Portugal furent contrebalancées par les conditions qu'elle imposait et par les inconvénients naturels qui en résulteraient. Nous pourrions citer parmi ces inconvénients les vues politiques qui, souvent mal déguisées, semblaient accompagner cette protection ; d'où naissait dans l'esprit des peuples la persuasion que la religion chrétienne était un moyen d'assujettir les nations au joug des Portugais, persuasion que la conduite des Européens n'a que trop souvent justifiée. Or, on comprend qu'une telle pensée devait susciter un obstacle immense à la propagation de la foi, et l'on sait que c'est elle qui a le plus souvent soulevé les persécutions les plus terribles et causé la ruine de plusieurs chrétientés. Mais ce qui touche de plus près à notre sujet, ce sont les conditions imposées à l'Église par les rois du Portugal. Patronage du roi.

Elles sont comprises dans ce qu'on appelle *les droits du patronage* qui constituaient en faveur de cette nation une espèce de monopole, des missions des Indes. D'après ces droits, nul évêque ne pouvait être nommé aux sièges existants, aucun nouveau siège ne pouvai être érigé qu'avec le consentement et la participation du roi catholique, à qui appartenait le droit de présenter les candidats ; de plus, aucun missionnaire européen ne pouvait se rendre aux Indes qu'avec sa permission et sur les navires portugais ; enfin aucun bref, aucune bulle du Saint-Siège n'avait, disait-on, force de loi dans

l'Inde qu'après avoir passé par les mains et reçu l'approbation du roi du Portugal. Par conséquent toutes les missions de l'Inde étaient des missions portugaises ; il est vrai qu'on y admettait des sujets des autres nations ; mais ces sujets devaient par là même perdre pour ainsi dire leur nationalité ; et l'on comprend facilement combien cette circonstance devait diminuer chez les autres peuples le nombre des vocations. Quant aux secours temporels si nécessaires pour le développement des œuvres catholiques, il fallait se résoudre à les attendre presque uniquement du gouvernement portugais. (1) » Ces conditions furent compensées par de précieux avantages et le Saint-Siège daigna les confirmer. Mais, avec le temps, les missions se multiplièrent, les besoins s'accrurent énormément ; alors le Portugal fut dans l'impossibilité de fournir des ouvriers et des subsides ; sa puissance finit même par décroître. Des missionnaires vinrent d'autres pays ; la compagnie de Jésus eut à elle seule, cinq provinces. Les souverains respectifs des missionnaires réclamèrent, au Saint-Siège, le maintien de leur nationalité. Le motif déterminant de la concession faite au Portugal n'existait plus, puisque sa puissance était détruite ; la condition expresse ne l'était pas davantage, puisque le Portugal laissait vacants les sièges épiscopaux et abandonnait ses chrétientés sans missionnaires capables de les desservir. Cette question amena des luttes qui durèrent deux siècles et lorsque le Saint-Siège, dans l'intérêt des âmes et pour le maintien de sa suprême autorité, nomma des vicaires apostoliques indépendants, les Portugais firent schisme : c'est une singulière façon de se montrer digne des concessions du Saint-Siège.

Rites alabares.

109. La question des rites Malabares, ajournée par Grégoire XV, reprit avec une espèce de fureur au XVIIIe siècle, à cette époque fatale où les passions conjuraient la ruine des Jésuites. Dès l'origine le Père *de Nobilibus* en avait examiné avec soin tous les termes : « 1° Quant à ma science en philosophie et en théologie, dit-il, les supérieurs sont mes juges ; je puis dire que je m'y suis appliqué avec zèle et non sans quelque succès. 2° Par une grâce toute spéciale de la Providence, j'ai une connaissance exacte des langues,

(1) *Mémoires sur les missions des ordres religieux*, t. I. p. 234.

tamoule, badage et sanscrite. 3° Par le moyen du sanscrit je puis scruter tous les livres secrets des brahmes qui expliquent l'institution, la nature et l'objet des rites et des usages du pays ; j'ai de plus la facilité de connaître à fond toutes ces choses par mes liaisons et mes rapports journaliers avec les brahmes les plus savants de Maduré, deux avantages que n'a eu aucun de nos pères, et peut-être aucun européen jusqu'à ce jour. 4° Je n'ai rien entrepris que d'après les avis et la direction du R. P. provincial et de Mgr l'archevêque, qui ont tout examiné avec beaucoup d'attention et de maturité, et qui étaient aidés dans cet examen par une longue expérience et une parfaite connaissance des mœurs indiennes. J'ai de plus soumis ma conduite au révérendissime cardinal Bellarmin et par lui au Saint-Père le Pape. » Le P. Robert répondait ensuite aux accusations : 1° d'avoir pris les noms de *Saniassi*, *Rajah* ; 2° d'avoir déclaré qu'il n'était pas *parangui* ; 3° d'avoir séparé les deux églises qu'il se bornait à distinguer ; 4° d'avoir employé quelques mots tamouls pour exprimer mieux les dogmes chrétiens ; 5° d'avoir porté le toupet de cheveux, le cordon, le sandal, d'avoir usé des bains, toutes choses qui ne sont ni idolâtriques, ni superstitieuses. « Je distingue, disait ce religieux, quatre espèces d'actes chez les païens : les premiers sont idolâtriques par leur nature ou leur institution : comme les sacrifices, les jurements, les invocations ; les deuxièmes sont indifférents en eux-mêmes, mais ont été introduits pour établir une distinction purement politique : c'est ainsi qu'à Rome on distingue les Juifs par le chapeau jaune qu'ils sont obligés de porter ; les troisièmes sont indifférents et ont été institués pour établir une distinction purement religieuse, comme les habits sacerdotaux, qui n'ont d'autre fin que le sacrifice ; les quatrièmes enfin réunissent ces deux fins, c'est-à-dire une fin religieuse jointe à une fin politique ou naturelle : par exemple les vêtements, les ornements, etc. Les objets ou acte du premier genre sont illicites à mon avis, ainsi que ceux du troisième genre. Les objets ou actes du deuxième genre sont licites. Ceux du quatrième genre sont licites à condition de rejeter la fin superstitieuse ; ce qui est bien plus certain encore pour les choses dont l'institution et l'objet sont en

premier lieu civils ou naturels, et en deuxième lieu seulement et par accident religieux ou superstitieux ; et à plus forte raison quand ces objets n'ont pas, *nec primario, nec secundario*, une fin religieuse ou superstitieuse dans leur institution, mais seulement deviennent superstitieux, par la manière ou par l'intention des individus qui les observent. (1) » En 1623, Grégoire XV avait donné sa sanction expresse à la méthode du P. de Nobili ; en 1707, Clément XI confirma ce jugement. Clément XII ordonna de supprimer la distinction des castes ; cette décision parut mal fondée et funeste ; Benoit XIV, en 1744, autorisa les Jésuites à avoir deux classes de missionnaires, l'une pour les Brahmes, l'autre pour les parias. Cette décision fut accueillie avec joie dans l'Inde ; les pères se disputèrent l'honneur d'être choisis pour serviteurs des pauvres esclaves. Dans cette catégorie se trouvaient d'Orbigny, Barbosa, Da Costa, Pimentel, d'Alméida ; ils oublièrent leur noblesse pour donner l'exemple à un peuple qu'aveuglait son infatuation.

Telle fut l'issue de la célèbre controverse du Maduré, dont le fondateur de cette mission sortit vainqueur. « Toute sa conduite, dit un éminent écrivain protestant, condamnant dans cet aveu isolé les libelles de ses coreligionnaires, était si adaptée à ses fins, qu'il se trouva en peu de temps environné d'une foule de convertis, et quoique sa méthode d'enseignement ait été dans le principe un sujet de blâme en Europe *il semble qu'elle était la seule propre à favoriser le succès de la cause.* (2) » Mais son œuvre justifiée d'une voix unanime par les autorités ecclésiastiques qui l'approuvèrent constamment pendant cent trente ans, avait éprouvé dans cette première lutte un dommage considérable. Sans doute, comme nous le verrons plus tard, les fruits en subsistent jusqu'à ce jour ; mais la conversion de cette classe particulière à laquelle le P. Robert s'était voué avec un si grand succès, fut suspendue et empêchée à l'avenir. « Ce grand mouvement produit parmi les brahmanes de 1606 à 1610 subit un temps d'arrêt ; on ne put le faire renaître que

(1) *Mémoires sur les missions*, t. II. p. 274.
(2) RANKE, *Hist. des papes. t.* II, liv. VII.

fort imparfaitement plus tard. Tant il est vrai qu'il est difficile de retrouver l'occasion quand une fois on l'a perdue. (1) »

110. A l'Orient de l'Asie, à l'entrée de cette mer immense qu'on nomme le grand Océan, non loin des rivages du fameux empire de la Chine, s'élèvent un grand nombre d'îles ; c'est cet archipel qui forme l'empire où s'est passé le drame sacré dont nous entreprenons le récit. Le Japon se divise en trois grandes îles dont les autres sont comme des dépendances ; la plus petite, nommée Xicoco ou Sikokf, est à l'est, et comprend quatre royaumes ou provinces ; la seconde Ximo ou Kiousiou, est au midi, et avec les îles adjacentes de Gotto, elle en renferme dix ; Niphon, située à l'ouest et au nord, est la plus grande ; on y compte une soixantaine de provinces. — A son départ du Japon. S. François Xavier avait laissé deux compagnons qui furent rejoints bientôt par d'autres Jésuites. Malgré les calomnies des bonzes qui les accusaient d'allumer la guerre civile, leur charité, et la pratique de la médecine prévinrent tout soulèvement ; le catholicisme gagna même de proche en proche. Les Japonais se faisaient fête de l'arrivée des nouveaux européens ; en retour ils envoyèrent à Rome, de solennelles ambassades. Le Japon mission privilégiée des Jésuites, comptait en 1565 un noviciat, treize collèges, deux cent cinquante Églises et deux cent mille chrétiens. Cependant les Franciscains établis aux Philippines, croyant sur le rapport des marchands espagnols intéressés à faire concurrence aux Portugais, que les persécutions avaient anéanti les Jésuites et que les chrétiens du Japon appelaient d'autres missionnaires, s'y rendirent. L'activité de leur zèle excita de déplorables rivalités. Ces religieux firent dire au fameux Taïcosama que le gouverneur des Philippines se déclarait son vassal pour le roi d'Espagne qui en ferait autant bientôt lui-même. Quand le roi vit qu'il n'en était rien, ce débauché parvenu déchaîna sur l'Église du Japon cette persécution violente dont nous avons célébré les victimes. La mort du Siogoun et les efforts des Jésuites arrêtèrent un instant l'orage. Dès que le calme fut revenu, le sang des martyrs se convertit en semences de chrétiens. En 1605, le Japon comptait près de deux millions Le Japon.

(1) *Missions du Maduré*, p. 128.

de chrétiens, des hospices, des confréries et même des communautés religieuses. On eut pu croire qu'une chrétienté si bien établie était à l'abri des tempêtes.

La persécution

111. Sous le règne de Daïfusama, les Anglais et les Hollandais acharnés, comme sectaires et comme négociants à la ruine des missions, firent entendre qu'un navire mexicain, occupé au sondage des côtes, faisait acte d'hostilité, et ajoutèrent que les Jésuites, étaient chassés de tous les pays d'Europe comme traîtres à la vraie religion. Le roi irrité donna des ordres de persécution ; l'attitude des chrétiens fut si généreuse que le pouvoir dut se modérer beaucoup dans ses entreprises. Sous son successeur, l'orage éclata et fut terrible. Les missionnaires moururent en héros ; les chrétiens de tout âge et de tout sexe rivalisèrent d'ardeur pour cueillir la palme du martyre ; et ni la rage des bourreaux, ni la cruauté des supplices, ne purent ébranler leur courage. Sous Xogun II, les chrétiens croissent sous le glaive ; la persécution trouve, à leur héroïsme, prétexte de nouvelles rigueurs. Ma plume tressaille d'allégresse ; je voudrais pouvoir célébrer tous ces triomphateurs ; et si les beaux temps de l'Église sont ceux ou elle verse son sang pour la foi, quelle effusion admirable. En 1616, vingt-quatre Franciscains débarquent à Niphon : Xogun Ier prononce la peine de mort contre qui les recevra. L'année suivante, quatre missionnaires tombent sous les coups de ses bourreaux. Les fidèles sont dans les angoisses ; les prêtres les encouragent au martyre, les capitales du Bungo, du Chicungo et du Naugat sont inondées de sang. Le P. Spinola, caché à Nangasaki, est arrêté avec le P. Fernandez ; ils se donnent le baiser de paix avec d'autres religieux dans les cachots ; on les enferme avec quatorze prisonniers dans une palissade pour les faire périr par les feux du soleil et les rigueurs du froid ; trente et un chrétiens moururent avec eux sur le bûcher. Cinq jésuites meurent en 1619 ; six les remplacent en 1620. Un décret est rendu contre les capitaines de navires ; des ordres de mort sont portés contre les prétendus complices d'une conspiration inventée par les Hollandais, reconnue fausse par Tavernier. En égorgeant les néophytes, il dépeuple son empire ; en tuant les prêtres, Xogun fera

mourir le christianisme d'anémie. Le 19 septembre 1622, deux jésuites japonais et le P. Navarre meurent dans les flammes ; le 1er novembre, deux autres, sont brulés vifs pour avoir prêché la foi du vrai Dieu. Urbain VIII adresse, aux confesseurs de la foi un bref d'encouragement et envoie le P. Vieira avec un renfort d'ouvriers. Chaque jour voit grossir le troupeau chrétien ; chaque année s'illustre par ses martyrs. En 1623, c'est le tour de Jérôme de Angelis et de Simon Tempo. En 1624, Diego et Michel Carvalho, Bazonis, Vasquez, Sotelo, Sassenda s'ajoutent à la liste des martyrs. Qu'on écoute un instant Crétineau-Joly : « La soif du lucre, combinée avec les terreurs des idolâtres, et les passions protestantes luttant partout contre l'Église catholique amenèrent bientôt les choses à une situation désespérée. Xogun, excité par les Anglais, ne mit plus de bornes à ses cruautés ; les tourments qu'il faisait endurer n'avaient produit que peu d'apostats ; les hérétiques lui conseillèrent d'user de moyens plus atroces. Le feu, l'eau glacée, les tortures ordinaires étaient inefficaces ; on inventa des supplices qui ne tuaient qu'à la longue : on fouetta les missionnaires et les fidèles jusqu'à ce que leurs os fussent dépouillés de toute chair ; on leur arracha les ongles, on leur perça les bras, les jambes, les oreilles et le nez avec des roseaux ou des pointes de fer ; on les plongea dans des fosses remplies de vipères ; on disséqua, on scia leurs membres les uns après les autres ; on les étendit nus sur le brasiers ardents, on les forçait à y rester immobiles et muets, parce que le plus imperceptible mouvement, le moindre cri étaient regardé comme un signe d'apostasie ; on les condamnait à tenir à la main des vases brûlants ; si le vase, agité par la douleur physique, tombait avant que la main ne fut consumée, c'était une marque d'obéissance volontaire aux édits de l'Empereur. » (1)

L'imagination des ministres de Xogun, aidée par la haine mercantile des Anglais, alla plus loin. Il existe, au Japon, des abîmes d'où s'échappe, en miasmes infectes, un mélange de flamme, d'eau et de beau, dont le contact couvre le corps d'affreux ulcères ; ces bouches d'enfer furent choisies pour le supplice des religieux. Ainsi

(1) *Hist. de la compagnie de Jésus,* t. III, p. 158.

périrent, à quelques années d'intervalle avec une foule innombrable de chrétiens, les Pères Jésuites Tzugi, Antoine Iscida, le Frère Miche Nagaxima et plusieurs religieux des Ordres des Augustins, des Franciscains, et de Saint-Dominique. En 1631, Xogun Ier mourut, et To-Xogun II son fils, hérita de sa couronne et de ses cruautés. Le P. Mathieu de Couros, provincial du Japon, François Buldrino, le P. Pinéda et le Frère Keyan Succunanga japonais, les Frères Emmanuel Borgès, Giannoni, Jean d'Acosta, Antoine de Soza et Mathieu Adami sont dévoués à ces tourments ; ils expirent avec vingt-huit Jésuites japonais, dans l'espace de quelques années. En 1634, il n'en restait plus qu'un très petit nombre, mais le P. Sébastien Vieira était parmi eux. Homme d'une intrépidité plus grande que le talent, il avait été envoyé vers le souverain pontife pour l'informer de la situation dans laquelle se débattait l'Église japonaise. Urbain le renvoya au Japon ; à son retour, il subit la glorieuse ignominie du martyre. Il ne restait plus au Japon qu'un jésuite apostat. Le P. Martilli se dévoua pour le convertir ; il fut martyrisé en 1637 ; le P. Rubini se dévoua à son tour et mourut de même en 1643. En 1651, Ferreira se reconnut et racheta son apostasie par le martyre. En 1638, on avait exécuté quatre ambassadeurs portugais et cinquante-sept personnes de leur suite. Cinq ans après parait le décret suivant : « Tant que le soleil éclairera le monde, que personne n'ait l'audace de naviguer au Japon, même en qualité d'ambassadeur, excepté ceux à qui le commerce est permis par ces lois. » Dès lors, le commerce du Japon fut réservé aux Hollandais, à condition qu'ils n'exerceraient aucun acte de prosélytisme ; pour s'en assurer, on les obligeaient tous les quatre ans à fouler la croix ; ces protestants, qui croient au salut par le Christ, subissaient cette insultante humiliation et répudiaient leur foi au profit de leur commerce. Ainsi l'histoire de la mission japonaise se réduit à deux faits : succès rapides, conversions nombreuses, puis persécution qui firent périr deux millions de chrétiens. A sa grande honte, le protestantisme avait donné main forte à l'idolatrie, justifiant ainsi l'axiôme: *Protestantismus paganismo deterior*. Maintenant cette terre japonaise,

longtemps stérile pour l'Église, s'ouvre à la liberté du commerce et promet de répudier ses idoles. Alors les autels du Christ se relèveront ; et les martyrs du Christ prendront place sur les autels. (1)

112. La mission de Chine est l'une des plus intéressantes missions. L'étendue de son territoire, le chiffre énorme de sa population, la possibilité de la convertir promptement si l'on venait à convertir l'empereur, l'espérance d'entraîner avec la Chine le Tonkin, la Cochinchine, le Laos où il y a plus à craindre des animaux que des hommes, sont autant de motifs pour expliquer le zèle des jésuites à préparer ce grand événement. Nous allons les voir ici à l'œuvre. « Les peuples de la haute Asie, dit le P. Huc, étaient demeurés pendant de longs siècles complètement inconnus à l'Occident. Le monde romain ne soupçonnait pas même qu'il existât au fond de cet Orient mystérieux un empire immense, semé de grandes et riches cîtés, avec d'innombrables habitants très avancés dans les arts, l'industrie, l'agriculture et le commerce. Ainsi, deux systèmes de civilisation s'étaient établis aux deux extrémités de l'ancien continent ; ils avaient grandi et s'étaient développé depuis des siècles sans communication, sans influence mutuelle. Chacun exploitait et faisait valoir son propre fonds. Mais voilà que tout à coup des guerres gigantesques, inouies mettent en contact ces deux grands corps. L'expansion prodigieuse des races tartares fait déborder les vieilles civilisations de l'Asie vers l'Occident, en même temps que les croisades vont communiquer à l'Orient les idées nouvelles qui fermentent en Europe. Il y eut alors une mêlée incroyable ; des communications de tout genre s'établirent entre les descendants de Sem et ceux de Japhet, entre ces enfants d'une même famille qui avaient vécu si longtemps séparés. On fit de part et d'autres, de nombreuses tentatives d'aillance et de fusion. Vingt ambassades furent envoyées par les Tartares en Italie, en Espagne, en France et en Angleterre. De leur côté, les princes chrétiens, les papes surtout, firent partir pour les États du grand Khan des légations et des missionnaires. Les correspondances furent longtemps très actives...

Missions de Chine.

(1) CHARLEVOIX, *Hist. du christianisme au Japon*, t. II,, *passim*, et LÉON PAGÈS, *Hist. de la religion chrétienne au Japon*, 2 vol. in-8º Paris, 1869.

et, choses singulières! il ne tint pas aux Tartares qu'une coalition cimentée entre eux et les croisés ne ruinât pour toujours la puissance de l'Islam en Europe et en Asie. » (1) C'est à cette date que remontent les voyages de Rubruk, de Plan-Carpin, de Marco-Polo, d'Odéric de Frioul et de quelques autres. Tous s'aquittaient courageusement des missions diplomatiques qui leur étaient confiées et prêchaient l'Évangile aux infidèles. Les chrétientés fondées aux prix d'immenses sacrifices par les religieux des ordres de S. François et de S. Dominique, assez florissantes à l'origine, ne jettèrent point cependant sur ce sol des racines capables de résister à la persécution. Ces peuples, aux yeux desquels la lumière de l'Évangile avait un instant brillé de tout son éclat, retombèrent dans les ténèbres. Cependant les travaux des missionnaires contribuèrent par l'importation de la boussole, de l'imprimerie et de la poudre à canons, aux prodigieux développements de la civilisation européenne, en même temps qu'ils laissèrent, dans l'Extrême-Orient de curieux souvenirs de la prédication catholique.

Le P. Ricci

113. Les anciennes missions s'étaient donc perdues par défaut de relation avec l'Europe. En 1545, le dominicain Gaspard de la Cruz pénétrait en Chine ; ce ne fut cependant qu'à la fin du XVI[e] siècle, que les jésuites y commencèrent une mission dont on put attendre des fruits solides. En 1581, le P. Ruggiéri, en 1582 le P. Pazio s'y introduisent et préparent les voies au P. Ricci. Matteo Ricci était né à Macerata, dans la marche d'Ancône, au moment précis où mourait S. François-Xavier. Le jeune Matteo fut reçu dans la compagnie de Jésus, et à l'école du P. Valignani, l'apôtre de l'Orient, se dévoua , comme son maître, aux héroïques fatigues des missions. Valignani avait étudié les mœurs, les goûts et la docte ignorance des peuples orientaux ; il s'attacha à former des jeunes gens dont le caractère insinuant et facile se concilierait avec l'esprit des Chinois. S. François-Xavier s'emparait des âmes par la puissance des prodiges et l'enthousiasme surnaturel; Valignani, réduit aux proportions de l'humanité, cherchait dans la sagesse et la force morale le levier qui lui souleverait les inexorables portes de la Chine.

(1) *Le christianisme en Chine*, t. II, p. 2.

On ne pouvait procéder avec ce peuple qu'on le gagnant par la flatterie, en l'apprivoisant peu à peu avec circonspection. Ricci avait étudié les mathématiques à Rome sous le P. Clavius. A peine est-il introduit à Thao-King, où le vice-roi l'avait mandé, le jésuite capte l'estime des lettrés en leur faisant des démonstrations astronomiques. A son arrivée, il avait pris le costume de *bonze*, supposant, par une erreur bien naturelle, que des hommes exerçant les fonctions sacerdotales et professant une vie ascétique, devaient être respectés par leurs sectateurs. Mais après s'être assuré que nul costume n'attire moins l'estime des Chinois, une inspiration plus heureuse, le porta à adopter celui des lettrés ; les membres de son ordre le retinrent durant leur séjour en Chine. Ricci parvint à se rendre maître du plus pur dialecte chinois, au point d'exciter déjà par ses écrits, l'admiration des lecteurs les plus lettrés et les plus délicats. Ainsi préparé au travail auquel il avait consacré sa vie, il se mit en route pour Pékin. Des mois, des années mêmes devaient se passer avant qu'il terminât ce voyage. A travers mille obstacles, il se fraye une voie, toujours prudent mais n'hésitant jamais, et répand partout sur ses pas la semence de l'Évangile. Beaucoup de Chinois des plus instruits, attirés par une éloquence qu'ils ne pouvaient assez admirer et captivés par les sublimes vérités développées devant eux, embrassaient la foi ; mais il avait les yeux tournés vers Pékin, il n'abandonna jamais ce but. Arrivé aux portes de Nankin, il lui était aussi facile d'avancer que de reculer. En traversant le Yang-tsé-Kiang, il fut sur le point de se noyer ; un de ses compagnons périt, son heure à lui n'était pas encore venue. A la douane, son bagage est examiné, on trouve un crucifix ; le préposé de service le considère « comme un charme menaçant la vie de l'empereur. » Cette barrière fanchie, il poursuivit sa route, faisant des conversions partout où il s'arrêtait, presque toujours dans les plus hautes classes. Chassé d'une ville, il fuyait dans une autre. Toujours calme et contenu, aucune difficulté ne le surprenait, aucun piège ne l'arrêtait. L'entrée dans une ville lui était refusée, il la laissait de côté et continuait sa route ; jusqu'à ce qu'enfin surmontant tous les obstacles par des efforts de prudence,

de sagacité et de courage, il terminait un voyage sans exemple dans les annales des expéditions modernes et pénétrait dans la capitale. Alors après vingt années de peines et de souffrances, il commença à recueillir dans la joie, ce qu'il avait semé dans les larmes.

« Peu d'hommes, dit un protestant, firent autant que ce jésuite dans un si court espace de temps. On croira à peine qu'à sa mort il existait, dans la seule province du Kiang-Nan, trente églises et peu après, dans toutes les grandes villes, il se trouva des chrétiens. » (1) Ricci donnait des leçons de géométrie où il mêlait avec arts les leçons les plus précieuses de la morale chrétienne. Enfin l'empereur Wan-Lié, charmé des vertus et des connaissances des missionnaires non seulement lui permit de résider à Pékin, mais accorda aux Jésuites plusieurs privilèges.« Bientôt, dit Voltaire, la jalousie corrompit les fruits de leur sagesse ; et cet esprit d'inquiétude et de contention, attaché en Europe aux connaissances et aux talents, renversa les plus grands desseins. » (2) Ricci suffisait à tout : il répondait aux accusations des ennemis d'Europe, il veillait aux églises naissantes de la Chine, il écrivait en chinois des livres de controverse contre les lettrés, il cultivait l'amitié de l'Empereur et se ménageait à la cour, où sa politesse le faisait aimer des grands. Tant de fatigues abrégèrent ses jours : en 1610, il terminait à Pékin, une vie de cinquante-sept années, dont la moitié avait été consumée dans les travaux de l'apostolat. A sa mort, l'empereur concéda une propriété et un temple aux Jésuites, près de son propre palais ; et, pour les funérailles solennelles du P. Ricci, la croix, si longtemps proscrite, put prendre la tête du cortège qui conduisait ce grand homme à sa dernière demeure. C'est Dieu qui fait ces choses ; il est d'autant plus juste et plus digne de les admirer.

Adam Schall.

114. Après la mort de Ricci, sa mission fut interrompue par les persécutions et les révolutions politiques. En 1617, un mandarin idolâtre usa de tout son pouvoir pour persécuter les fidèles et dis-

(1) Gutzlaff, *China opéner* t. II, ch. XV.

(2) *Essai sur les mœurs*, ch. CXCV.

perser les missionnaires. En 1620, la mort de Wan-Lé livra la Chine à l'anarchie. Un général séditieux s'empara du souverain pouvoir ; un autre, fidèle au prince légitime appela les Tartares-Mantchous ; une dynastie étrangère remplaça les Ming. Les Jésuites eurent à souffrir de ces évènements ; mais Dieu les protégeait. Jean-Adam Schall de Bell, né à Cologne en 1691, était l'homme que Dieu destinait à recueillir la succession du P. Ricci. Profond mathématicien, grand astronome, il avait conquis, en Chine, la réputation d'un homme universel, lorsqu'en 1627, l'Empereur le chargea de corriger le calendrier chinois. La religion rentra dans la capitale sous les auspices de la philosophie et de la science. Le Jésuite profita de sa faveur pour supprimer les jours fastes et néfastes, décider les idolâtres à bâtir des églises et obtenir le rappel des lois de proscription. Naturellement il n'obtint pas ces faveurs sans irriter les astronomes officiels, qui dénigraient sa méthode astronomique ; une éclipse suffit pour découvrir l'inanité de leurs prétentions. Sur ces entrefaites, on retrouva la vieille épinette offerte à Wan-Lié par Ricci ; l'empereur ordonna, au P. Schall, de le restaurer et même d'en fabriquer une neuve A cette époque, les apôtres de la Chine n'étaient pas plus étrangers aux arts qu'aux sciences. Le Jésuite restaura le vieux clavecin, en fit un neuf et composa même quelques airs de musique un peu adaptés à la bizarre harmonie de la musique chinoise. Ce zélé missionnaire n'était préoccupé que de la gloire de Dieu et du salut des âmes ; il faisait servir tous les moyens aux fins de son apostolat. En envoyant, au Fils du Ciel, ce nouveau clavecin, il offrit un album représentant les principaux traits de la vie de Jésus-Christ avec une explication en caractères chinois et une adoration des rois mages, une crèche en cire. L'empereur en fut si satisfait qu'il permit aux dames de les visiter pendant dix jours ; cette visite convertit trente-neuf personnes de la cour. Le P. Schall fut même nommé, par les Tartares, président du collège des mathématiques, charge considérable et des plus recherchées. Grand dignitaire de l'Empire, ce religieux pouvait user de l'influence de sa position pour faire avancer l'œuvre de la propagation de la foi. Son crédit protégeait ses confrères contre les persécutions des man-

darins. Durant ces temps de troubles et de confusion, les missionnaires eurent sans doute à souffrir des maux de la guerre ; on peut dire cependant qu'ils furent bien traités par les Tartares et qu'ils n'eurent pas trop à regretter le changement de dynastie.

Cependant les princes de la famille Ming ne consentaient pas à abandonner sans combat l'héritage de Wan-Lié ; réfugiés dans le Midi, ils arborèrent l'étendard de la révolte. En 1647, Yun-Lié est proclamé empereur dans le Kouang-Si. Deux chrétiens, Thomas Chen et Luc-Sin, l'un vice-roi, l'autre général de la province, faisaient prévaloir le principe de la légitimité. Le Honan et le Fokien imitent l'exemple du Kouang-Si, l'armée tartare est battue. Au milieu de ces guerres civiles, les Jésuites, renfermés dans les devoirs de leur ministère, n'avait point pris parti ; l'ancienne dynastie voyait auprès d'elle les P. P. Koiffler et Michel Boym ; à Pékin, les Tartares honoraient particulièrement Adam Schall. Yun-Lié régnait sur le Midi de la Chine ; le P. Koiffler obtint la bienveillance de son premier ministre ; ce Colao entretint l'impératrice et les princesses du religieux pour qui la conscience n'avait point de mystère. Sur leur demande, le Jésuite, introduit près d'elles, leur expliqua les mystères de la religion. L'impératrice se convertit et prit au baptême le nom d'Hélène ; avec l'assentiment de l'Empereur, elle fit baptiser son fils sous le nom de Constantin. Hélène voulut écrire au Pape pour lui offrir l'hommage de sa piété filiale ; Alexandre VII reçut la lettre de l'impératrice. A cette époque, le trône de Yun-Lié s'écroulait, il ne restait, pour Hélène, que la piété pour la consoler de la perte du trône.

Le vainqueur, Chun-Tchi, étendit sa protection sur tous les Jésuites de la Chine. Au P. Schall, il avait donné le nom de chafa, qui signifie Père, et vivait avec ce religieux dans le plus parfait abandon. Non seulement il lui accordait d'entrer à toute heure dans son palais ; mais il le visitait en mettant de côté toute étiquette. La conférence commençait invariablement par des observations astronomiques ; peu a peu le prêtre, s'élevant à des pensées plus hautes, rappelait le monarque à l'étude des choses divines. Chun-Tchi ne se convertit pas, parce qu'il était vicieux ; par des décrets spéciaux,

il voulut toutefois rendre au P. Schall, à son père et à sa mère, bien qu'ils fussent morts, les plus grands honneurs. A la mort de cet empereur, s'éleva une formidable persécution. Les quatre régents donnèrent au P. Schall, le titre de précepteur du jeune prince ; mais les bonzes et les mahométans déchaînèrent contre la religion, une tempête qui menaça de l'anéantir. Le vénérable Adam Schall, âgé de soixante-quatorze ans, fut chargé de chaînes et jeté en prison avec une foule de mandarins convertis, dont cinq furent martyrisés. Schall avait été condamné à être étranglé, puis coupé en morceaux ; d'après les chroniques, toutes les fois que les juges s'assemblèrent pour lire la sentence, des tremblements de terre les obligèrent à s'enfuir du tribunal et le peuple, regardant ce prodige comme un avertissement du ciel, obtint la révocation de la sentence. Schall épuisé par les mauvais traitements, succomba en 1666. Tombé du faîte des honneurs, accablé de reproches et de calomnies, il endura les souffrances de la prison et le poids des fers ; sa constance montra qu'il était plus heureux de confesser Jésus-Christ dans un cachot, que de l'avoir annoncé avec honneur dans un palais.

115. A l'avènement de Cang-Hi, la persécution cessa ; le père Verbiest succéda, dans la faveur impériale, au père Adam. Ferdinand Verbiest était né à Bruges en 1630. Prisonnier avec Schall, illustre comme lui, il était en tous points, digne de l'héritage des Schall et des Ricci. En 1671, année de sa faveur, vingt mille chinois se convertirent. La persécution avait produit ses fruits habituels, et l'exemple des confesseurs avait inspiré l'admiration pour une foi qui pouvait donner tant d'héroïsme. En 1672, un oncle de l'Empereur et plusieurs hauts personnages, parmi lesquels huit généraux de l'armée tartare furent reçus au giron de l'Église. Verbiest n'avait pas seulement touché l'Empereur par sa science, il l'avait captivé par l'expérience de ses vertus apostoliques. En voyant des hommes de la trempe d'un Verbiest, d'un Grimaldi, d'un Perreira, versés dans tous les mystères de la science, repousser constamment les richesses et les dignités, préférer une vie de prières, de jeûne et de continence, le tartare trouva ce phénomène digne d'examen.

Ferdinand Verbiest.

Des espions furent apostés pour surveiller les Jésuites dans les détails intimes de la vie privée : ces hommes purent raconter à leur maître, la vie sainte des religieux. Le prince fit examiner le christianisme par le tribunal des états de l'empire et minuta de sa propre main les mémoires des Jésuites. Les juges, après mûr examen, déclarèrent que la religion chrétienne était bonne, qu'elle ne contenait rien de contraire à la pureté des mœurs et à la prospérité de l'Empire. Il était digne des disciples de Confucius de prononcer une pareille sentence en faveur des disciples de Jésus-Christ et de sa loi sainte. En 1685, lorsqu'une nouvelle compagnie de missionnaires arrivait à Ning-Po, dont l'entrée était fermée par les mandarins, Cang-Hi, qui avait appris à les apprécier, écrivit de sa main à ses subalternes : « De tels hommes ne peuvent pas être expulsés de mon empire. Laissez-les venir tous à ma cour, ceux qui connaissent les mathématiques resteront auprès de ma personne ; les autres, à leur gré, pourront aller dans les provinces. »

Peu après la promulgation du décret en faveur de la religion chrétienne, le P. Verbiest appela de Paris ces savants Jésuites qui ont porté l'honneur du nom français jusqu'au centre de l'Asie. « Le Jésuite qui partait pour la Chine, dit Chateaubriand, s'armait du télescope et du compas ; il paraissait à la cour de Pékin avec l'urbanité de la cour de Louis XIV, et environné du cortège des sciences et des arts. Déroulant des cartes, tournant des globes, traçant des sphères ; il exposait aux mandarins étonnés et le véritable cours des astres et le véritable nom de celui qui les dirige dans leur orbite. Il ne dissipait les erreurs de la physique que pour attaquer celles de la morale ; il remplaçait dans le cœur, comme dans son véritable siège, la simplicité qu'il bannissait de l'esprit : inspirant à la fois par ses mœurs et par son savoir, une profonde vénération pour son Dieu et une haute estime pour sa patrie. Il était beau, pour la France, de voir ces simples religieux régler à la Chine les fastes d'un grand empire. On se proposait des questions de Pékin à Paris ; la chronologie, l'astronomie, l'histoire naturelle formaient des sujets de discussions curieuses et savantes. Les livres chinois étaient traduits en français, les français en chi-

nois. Le P. Parennin, dans une lettre adressée à Fontenelle lui annoncait l'envoi de ces propres ouvrages habillés à la tartare. »

Gerbillon et Bouvet.

116. Verbiest mourut en 1688. A sa mort, les églises catholiques pouvaient se compter par centaines. L'empereur lui-même prononça le panégyrique du grand missionnaire, et, comme témoignage public de son affection, publia un décret où il observait que « pas un des calculs de Verbiest, sur les mouvements célestes, n'avait été trompé. » Un savant anglais, Medhurst, dit de lui : « Son humilité et sa modestie rivalisaient avec son habileté et son amour du travail. Il semblait insensible à tout ce qui n'intéressait pas directement la science et la religion ; il s'abstenait de visites inutiles, de la lecture des livres simplement curieux, ne se permettant pas même celle des journaux européens. Il s'occupait constamment de ses calculs mathématiques, de l'instruction des prosélytes, de la correspondance avec les grands de l'empire dans l'intérêt de sa mission ou d'invitations pressantes envoyées aux savants de l'Europe pour les engager à venir en Chine. Ses papiers privés indiquent la ferveur de sa piété, la rigueur de ses austérités, la vigilance qu'il exerçait sur lui-même au milieu d'affaires si multipliées et l'ardeur de son zèle pour la religion. » Quelques semaines après sa mort, les pères Gerbillon et Bouvet furent reçus à la cour et occupèrent dans l'estime de Cang-Hi, la même place que Schall et Verbiest. L'empereur les obligea à apprendre sa langue tartare ; il emmenait, dans ses voyages, quelques missionnaires avec lui, et, à son arrivée dans une ville, son premier soin était de s'enquérir de l'état de la religion. En 1702, il permit d'élever, à Pékin, une immense église. L'empereur donna, aux Jésuites, pour cette église trois inscriptions. Celle du frontispice portait : « Au principe des choses. » Sur l'une des deux colonnes du péristyle, on lisait : « Il est infiniment bon et infiniment juste ; il éclaire, il soutient, il règle tout avec une suprême autorité et une suprême justice. » La dernière colonne était couverte de ces mots : « Il n'a pas eu de commencement, il n'aura pas de fin ; il a produit toute chose dès le commencement ; c'est lui qui les gouverne et qui en est la vérita-

ble seigneur. » (1) Quiconque s'intéresse à la gloire de son pays, ne peut se défendre d'une vive émotion, en voyant de pauvres missionnaires français donner de pareilles idées de Dieu, au chef de trois cents millions d'hommes. Le peuple, les mandarins, les lettrés embrassèrent en foule la nouvelle religion. Ainsi les missionnaires avaient triomphé. D'une extrémité à l'autre de cet empire le nom de Jésus et la fermeté de ses adorateurs étaient appréciés. Les nouveaux chrétiens étaient assez fortifiés dans l'amour de Dieu et les pratiques de la religion, pour soutenir la lutte sur laquelle toute église, nouvellement fondée, doit compter tôt ou tard. En 1722, Cang-Hi mourut, plein d'admiration pour leurs vertus, mais trop esclave de ses passions pour embrasser leur doctrine. Bientôt allait éclater l'orage que sa main avait su contenir.

Question des rites.

117. Dès le début de son apostolat, le P. Ricci avait pensé que le moyen le plus sûr d'amener les Chinois à la vérité, était de souscrire en partie aux éloges que cette nation rend à Confucius, regardé comme l'oracle de la sagesse, le maître de la science et le législateur de l'empire. De plus, il crut avoir découvert que la doctrine de ce philosophe sur la nature de Dieu ne différait pas essentiellement de celle du christianisme ; que le *Tien* ou ciel, reconnu par les lettrés, n'était point le ciel matériel et visible, mais le vrai Dieu, le seigneur du ciel. Quant aux honneurs que les Chinois rendent aux ancêtres, le P. Ricci, suivant le même ordre d'idées, s'était persuadé que les sacrifices offerts sur les tombeaux, étaient des hommages purement civils, et que, d'après la doctrine de Confucius, ces cérémonies n'avaient aucun caractère religieux et sacré. Ce système offrait, aux missionnaires, de grandes facilités pour la propagation de la foi chrétienne, car, à ces trois points se bornait l'antique religion des Chinois, et si l'on pouvait les interpréter ainsi, c'était un grand obstacle de moins aux conversions. Le successeur du P. Ricci, le père Longobardi, lorsqu'il se vit à la tête de la mission, crut devoir soumettre ces questions à un nouvel examen ; il composa même un ouvrage où il concluait que les doctrines de Confucius et de ses disciples étaient plus que suspectes de

(1) *China, its state and prospects*, ch. IX, p. 234

matérialisme et d'athéisme ; que les Chinois ne reconnaissaient, en réalité, d'autre Dieu que le ciel et sa vertu naturelle répandue dans les créatures ; que l'âme n'était, dans ce système, qu'une substance subtile et aérienne ; et qu'enfin leur opinion sur l'immortalité ressemblait beaucoup à la métempsicose indoue. Les usages des Chinois devaient donc être considérés comme une idolâtrie et une pratique criminelle. La contradiction des jugements est manifeste. L'Église avait autorisé les Pères à ne modifier que ce qui serait contraire à la foi et aux bonnes mœurs ; en étudiant les croyances nationales, les Jésuites, du moins la plupart, étaient convaincus que, parmi les lettrés, il y avait beaucoup moins d'idolâtrie que de cérémonial. La doctrine du Christ devait épurer ces habitudes que l'instruction finirait par abolir ou par sanctifier. Cette condescendance des Jésuites était habile ; les Dominicains, lorsqu'ils vinrent se joindre à eux, en 1635, ne surent ni la comprendre, ni la respecter. Fraîchement débarqués, poussés par ce désir si naturel au cœur de l'homme, de faire mieux, ignorant la langue et les usages, ils interprétèrent mal tout ce qui frappait leur vue. Avec une précipitation malheureuse, ils écrivirent à l'évêque de Libu et à l'archevêque de Manille, que les Jésuites permettaient, aux nouveaux chrétiens, de se prosterner devant l'idole de Chiu-Hoam, d'honorer les ancêtres d'un culte superstitieux, de sacrifier à Confucius ; ils accusaient, en outre, les Pères, de cacher aux néophytes, le mystère de la croix. Ces accusations parurent aux deux prélats, tellement graves, qu'ils les transmirent à Rome ; mais en 1637, ils écrivent à Urbain VIII, que, mieux informés, ils justifient les Jésuites, et applaudissent à leur zèle. La justification arriva trop tard ; les Dominicains, prêchant au Fokien, où les Jésuites avaient déjà établi dix-sept églises, se montrèrent si rigoureux, qu'ils réussirent tout juste à faire expulser avec violence Dominicains et Jésuites. L'affaire fut alors déférée au Saint-Siège par le dominicain Moralès et par le franciscain Antoine de Sainte-Marie. Quinze doutes soumis à la Sacrée-Congrégation amenèrent un premier décret du 12 septembre 1645, où Innocent X décide dans le sens des missionnaires de Saint-Dominique et de Saint-François, et ordonne de se

conformer à sa décision *jusqu'à ce qu'il ait été décidé autrement*. Ce décret fut notifié au vice-provincial des Jésuites en Chine.

En présence de ce décret, les Jésuites firent, non seulement usage de leur droit, mais accomplirent leur devoir en adressant, au Saint-Siège, un exposé sincère des faits, tels qu'ils les comprenaient. Le P. Martini, arrivé à Rome, exposa au souverain pontife ce qu'il croyait être réellement l'état vrai de la question. Le 23 mars 1656, Alexandre VII rendit un second décret par lequel, supposant exact le nouvel exposé, les cérémonies chinoises étaient licites et pouvaient être tolérées en conscience, surtout si, en y participant, on protestait d'avance contre toute tendance idolâtrique ou superstitieuse, qui pourrait s'y rencontrer. Ce décret n'avançait donc en rien la question ; il la ramenait plutôt au point où elle était avant le voyage du P. Moralès. Les Jésuites continuèrent à tolérer les cérémonies ; la plupart des autres missionnaires ne purent se décider à les imiter dans cette pratique. Cependant, comme on cherchait à tirer parti de ce décret contre la manière de voir des autres ordres religieux, en 1661, un nouveau mémoire fut adressé à la Sacrée-Congrégation. Le P. Jean de Polanco, dominicain, poursuivit cette affaire ; sur ses instances, le 20 novembre 1669, Clément IX rendit un troisième décret. Le souverain pontife déclarait que, supposés vrais les deux exposés contradictoires donnés précédemment, les décrets dont ils servaient de base, étaient également obligatoires, selon leur forme et tenant, sans que la décision de 1656 put être regardée comme annulant celle de 1645. Ainsi, comme le dit la bulle de Benoît XIV, « tous ces décrets ayant été faits et promulgués d'après les différents exposés de la question, loin de terminer la controverse relative aux rites chinois, la rendirent au contraire plus ardente et plus vive. Car les ouvriers évangéliques, se séparant de plus en plus en deux partis opposés, amenèrent les choses à un état de contention plus opiniâtre qu'auparavant. D'où il résulta non sans un grand scandale, une différence essentielle dans le mode de prédication, et dans les enseignements et la discipline des nouvelles chrétientés. »

Une persécution générale s'étant élevée en Chine, en 1665, tous

les missionnaires confinés dans la même ville, tombèrent d'accord de respecter leurs pratiques respectives. Il faut en excepter toutefois le P. Navarrette qui attaqua violemment les Jésuites ; le Jésuite Le Tellier lui répondit sur le même ton : Rome réprouva ces deux ouvrages. Un dominicain, chinois de naissance, appuya les Jésuites et soutint qu'on pouvait tolérer la pratique de ses concitoyens. L'administrateur du Fo-Kien, depuis Mgr Maigrot, évêque de Conon, tout à fait décidé en sens contraire, interdit, par un mandement, les cérémonies chinoises. Depuis 1690, l'affaire était, du reste, soumise pour la quatrième fois à la congrégation. Cette congrégation, nommée en 1699, après neuf ans de discussions ardentes, examina l'affaire pendant cinq autres années. Le 20 novembre 1704, Clément XI publia un décret prohibitif ; toutefois, comme il restait quelques points de détail à régler sur les lieux, et afin d'assurer l'exécution du décret, Clément XI envoya le cardinal de Tournon en Chine avec la qualité de légat. Le légat publia en Chine le décret du Pape; cette publication ne réussit guère qu'à faire incarcérer et proscrire l'évêque de Conon et le légat. Pendant ce temps, Clément XI faisait tous ses efforts pour établir enfin une pratique uniforme parmi les missionnaires de Chine. Par un décret du 25 septembre 1710, après avoir confirmé le mandement du cardinal de Tournon, conforme au décret pontifical de 1704, il interdisait aux évêques et aux missionnaires les appels sur les points réglés par ce mandement. Depuis, comme il se publiait une foule d'écrits plus propre à diviser qu'à éclairer, il défendit d'en publier sans la permission du Saint-Siège. L'exécution de ce décret rencontrant encore des obstacles, le pontife, touché d'une profonde douleur, donna, le 19 mars 1715, une bulle qui prescrivait l'exacte observation du décret de 1704, sans avoir aucun égard pour tous les prétextes qui en énervaient l'autorité. Et, afin d'être assuré de l'exécution de ces nouveaux ordres, il déclara que tout acte contraire serait puni par le seul fait d'une excommunication majeure. En même temps, il déclarait que tous les missionnaires devaient prêter serment et en maintenir l'exécution, et que leurs pouvoirs cesseraient jusqu'au moment où ils auraient rempli cette formalité. Le légat

Mezza-Barba, envoyé en Chine pour l'exécution de la bulle, donna quelques dispenses et fit fléchir un peu les rigueurs de la loi. Ces concessions ne ramenèrent pas la paix. Clément XII dut encore intervenir en 1739, et il faut attendre, pour le jugement définitif, jusqu'au pontificat de Benoît XIV (1).

Clergés indigènes.

118. Certains historiens ont fait à la compagnie de Jésus, un reproche auquel nous devons répondre ici. A propos des missions si éprouvées du Japon, de l'Inde et de la Chine, on dit que leurs maux proviennent de l'absence de clergés indigènes, dont les Jésuites, par esprit de corps malentendu, auraient négligé la formation. La vérité est à l'encontre de ces allégations La compagnie de Jésus a formé partout des clergés indigènes et là où elle n'y a pas réussi, c'est qu'elle se heurtait à des obstacles plus forts que ses volontés. Et d'abord, en ce qui regarde l'Inde, laissant de côté les autres collèges et séminaires que l'ancienne compagnie possédait dans les différentes parties de l'Inde, bornons-nous à la côte de Malabar, entre Goa et Cochin. D'après les catalogues et les lettres annuelles des missionnaires, il est avéré que, dans cette seule étendue de pays, il y avait six séminaires, savoir; ceux de Goa, de Bassayn, de Rachol, d'Ambalacat, de Vaypicotta et de Cochin. On a répondu que c'étaient des collèges, non des séminaires. Mais le seul bon sens indique que, dans les missions, les collèges eux-mêmes ont pour objet au moins partiel la préparation du clergé indigène ; de plus, les catalogues de la province de Malabar présentent distinctement un collège et un séminaire comme deux établissements distincts dans les quatre villes de Goa, de Bassayn, de Rachol et d'Ambalacat. Pour Vaypicotta et Cochin, ces mêmes catalogues parlent de soutenances théologiques et de premières messes de jeunes prêtres : il y avait donc des promotions au sacerdoce. Un argument non moins péremptoire se tire de cette multitude de prêtres indigènes répandus sur la côte Malabar, que les Carmes italiens y trouvèrent à leur arrivée. On objecte le nombre excessif et le mauvais choix des prêtres qu'on y rencontre aujourd'hui ; nous n'avons pas à

(1) Mgr LUQUET, *Lettres sur la congrégation des missions étrangères*, p. 132 et seq.

nous occuper de cet incident ; mais l'abus même prouve l'existence antérieure de la pratique généralement admise, d'élever au sacerdoce des sujets indigènes, soit descendants des Portugais, soit brames, soit métis, soit canarins, soit marattes, soit syriaques ou d'autres castes ; et l'histoire atteste que cette pratique fut le fruit lointain des collèges et des séminaires dirigés par les anciens Pères de la Compagnie. Si les anciens missionnaires du Maduré ne tirèrent pas des prêtres des castes tamoulères, c'est d'abord qu'ils n'en tirèrent pas de chrétiens ; puis quand ils formèrent des chrétientés, l'esprit de division y régnait ; la race indienne n'offrait, pour les vertus réquises du sacerdoce, aucune garantie, et, en cas de prévarication, aucun moyen de remédier au mal.

En ce qui concerne l'Ethiopie, convertie en 1623, on voit, par l'*Histoire de la Société de Jésus* du P. Jouvency (Liv. xx) que l'assemblée générale de la nation décréta, avant toute chose, l'ordination des prêtres indigènes. Quant au Japon, l'an 1566, le P. Valignani, supérieur de la mission, demandait un évêque, afin qu'il put ordonner les prêtres du pays. Le catalogue de la province du Japon pour l'an 1588, porte le nom de soixante-dix élèves réunis dans le séminaire d'Arima, de quarante-six Jésuites Japonais de tout âge, appliqués aux prédications et aux catéchismes. Le catalogue de 1603 présente 300 séminaristes, 198 Jésuites et 180 catéchistes, parmi lesquels beaucoup de Japonais. Enfin, *la Vie du P. Valignani,* imprimée à Rome en 1698, offre plusieurs témoignages ; nous citons le suivant : « Une des choses que le P. Valignani exécuta pour le bien de la foi fut la fondation de deux séminaires, l'un à Arima, l'autre à Bungo, qui contenaient chacun d'abord quarante, puis jusqu'à cent jeunes gens choisis dans la plus haute noblesse, parmi ceux qui étaient les plus propres à faire des progrès dans la piété et dans les lettres ; et de toutes les œuvres qu'il institua pour l'utilité et l'accroissement de cette Église, telles que *hôpitaux* pour les pauvres et les lépreux, *imprimerie* pour répandre les livres religieux en langue japonaise, *congrégations* de jeunes gens, *confréries* d'hommes mûrs chargés de veiller à la sage direction et au bon ordre des chrétientés particulières, *et autres sembla-*

bles œuvres, aucune peut-être ne produisit une utilité plus grande et plus durable que celle qui consistait à former, avec une patience et des soins incroyables, cette noble légion de séminaristes, qui devinrent plus tard non seulement religieux et prêtres, mais encore intrépides confesseurs de Jésus-Christ et de la sainte foi, pour laquelle ils donnèrent leur sang... De plus le P. Valignani établit un noviciat à Usuchi et un collège de Funaï, et l'on admettait au noviciat que des jeunes gens depuis longtemps exercés dans le ministère de la prédication... Une question s'éleva entre les missionnaires et fut agitée avec chaleur ; plusieurs croyaient que pour les prêtres japonais il suffisait d'exiger une science médiocre et superficielle ; mais le P. Valignani fit décider par la majorité que tous devaient recevoir une éducation complète, telle qu'on la donnait dans nos collèges d'Europe, et être traités en tout à l'égal des Pères européens » Quoique un peu long, ce passage méritait d'être cité dans son entier, en faveur des personnes de bonne foi qui, par ignorance ou par préjugé, n'accordent à la compagnie de Jésus que la vaine gloire d'avoir fait un peu de bruit par une prédication éphémère, sans s'occuper des moyens propres à établir solidement l'empire du christianisme. L'histoire à la main, il nous serait facile de leur prouver que, dans toutes les missions confiées à son zèle, la Compagnie consolidait ses œuvres autant que le lui permettaient les circonstances. Nous n'aurions qu'à leur montrer les missions de l'Amérique, où les sauvages, constitués en sociétés chrétiennes, réalisaient le rêve antique des philosophes et excitaient l'admiration de l'Europe civilisée ; et les missions de l'Asie, où les Jésuites, trouvant des sociétés politiques déjà constituées, y cherchaient et y disposaient, avec autant d'activité que de prudence, les éléments nécessaires à la solide constitution des églises catholiques ». (1)

En Chine, sans nous arrêter aux catalogues de la province, ou l'on trouve des Jésuites de toutes les nationalités orientales, il suffit de produire les sentiments des missionnaires. En 1615, c'est-à-

(1) BERTRAND, *Mémoire historique sur les missions des ordres religieux*, t. I, p. 18. Rohrbacher avait attaqué les Jésuites sur ce point ; la réfutation du P. Bertrand ne laisse rien subsister de ces accusations.

dire vers les commencements de la mission de Chine, le P. Nicolas Trigault présentait à Paul V un mémoire où il réclamait la fondation d'un clergé indigène. Un décret favorable fut rendu ; la persécution ne permit pas d'en profiter. En 1664, nouvelle demande des Jésuites ; refus de la Propagande. En 1667, second mémoire du P. Rougemont, ou il déduit longuement les raisons en faveur de la demande de sa compagnie : les dispositions de la cour, la difficulté de transport des missionnaires, l'exemple de l'Église dans tous les siècles, les raisons sociales et politiques prises du caractère des Chinois et de leurs princes. En 1678, le P. Verbiest revient à la charge : il allégue l'avis unanime de ses confrères et les ordres du Père général; il dit qu'on liera les prêtres par des vœux, qu'on se hâtera lentement et sollicite, pour les jeunes chinois, la dispense de la langue latine. En 1695, sous Cang-Hi, quatrième mémoire : les Jésuites exposent sous les plus vives couleurs les besoins de la religion en Chine ; ils disent que le moment est venu d'assurer à jamais sa prospérité et de frayer une large voix à la conquête spirituelle de ce vaste empire ; ils promettent de faire apprendre le latin aux candidats pour les siéges épiscopaux ; ils déclarent qu'il faut un clergé indigène nombreux et qu'il est impossible de le former autrement. On a exalté le mémoire du P. Alexandre de Rhodes, aboutissant aux mêmes conclusions, pour le tourner contre la compagnie ; mais le P. de Rhodes était jésuite et il exprimait les opinions de tous ses confrères. Les missionnaires de Chine perdirent peut-être un temps précieux en hésitations et en disputes ; les uns pensaient qu'il fallait travailler tout de suite à la formation d'un clergé indigène ; les autres voulaient temporiser, alléguant les vices du caractère chinois, les mœurs du pays, les persécutions, la crainte de voir péricliter le sacerdoce et par conséquent la religion, si l'on admettait aux ordres sacrés des indigènes qui n'inspireraient pas, aux Chinois, un suffisant respect. Mais si, dans cette affaire, quelques missionnaires furent entraînés dans une faute ou dans une erreur, ils le furent, non parce qu'ils étaient Jésuites, mais parce qu'ils n'étaient pas assez Jésuites, pas assez indépendants de cette affection nationale, trop exclusive, qui séduit et égare le juge-

ment sans qu'il s'en doute. Car, chose digne de remarque, les supérieurs de la Compagnie n'intervinrent dans tous ses débats, que pour appuyer de leur influence le parti qui favorisait le développement des missions et la création de clergés antochtones.

Pour compléter ici cette étude, il faudrait parcourir les missions d'Amérique et d'Europe. La compagnie de Jésus avait, dans l'Amérique méridionale, huit provinces qui, en 1749, renfermaient près de 1500 pères, sans compter plusieurs centaines de novices. Or, la grande majorité était indigène. Ainsi la province du Mexique comptait 330 prêtres, dont trente seulement étaient européens ; tous les autres étaient indigènes. La province du Pérou comptait 306 pères et seulement 28 européens. Dans les provinces moins anciennes, la proportion était différente et cela s'explique tout seul ; à la formation, il n'y avait que des européens ; purs par le recrutement local, ils tendaient à céder la place aux nationaux. Le catalogue de 1773 donna les chiffres suivants : Pour le Chili, soixante Pères européens et cent cinquante-huit Pères indigènes ; pour le Paragay 204 Pères européens et 94 Pères indigènes ; pour la Colombie, 165 Pères européens et 55 indigènes. Il résulte de cette statistique : 1° que le nombre des missionnaires s'était accru considérablement dans l'espace de 14 années ; 2° qu'à mesure que le christianisme se naturalisait et s'enracinait dans les diverses missions, la compagnie de Jésus abandonnait peu à peu les nouvelles provinces aux ressources indigènes. Il faut ajouter qu'en formant des Jésuites indigènes, la compagnie préparait, par là même, très efficacement, un clergé séculier, dont les membres, qui n'avaient pas la vocation religieuse, étaient cependant élevés au sacerdoce. C'est par cette voie progressive qu'ils formèrent en Amérique tous les clergés nationaux de l'Amérique méridionale.

En ramenant nos regards sur l'Europe, les faits confirment cette conclusion. Depuis les invasions des barbares, le clergé régulier est un clergé indigène. Si, dans l'origine, les missionnaires de l'Occident se firent moines ou cénobites, c'était soit pour conserver les individus dans l'esprit sacerdotal, les diriger, les préserver de la cupidité qui se cache aisément sous le prétexte d'assurer des

ressources à sa vieillesse ; soit pour établir et entretenir dans chaque mission, l'uniformité de vues et d'action si nécessaires au succès des œuvres apostoliques. Pour opérer la conversion des peuples, même en Europe, et gouverner les chrétientés naissantes, la pratique de l'Église a été d'employer surtout les ordres religieux. Les missionnaires n'étaient pas toujours libres d'établir des clergés séculiers et d'ériger des sièges épiscopaux ; ils le firent autant qu'ils le purent, et, partout en Europe, nous voyons les diocèses se constituer régulièrement après les missions ; partout nous voyons les grands ordres céder la place au clergé séculier, qui continue, par ailleurs, d'agréer leurs concours. Après les défections protestantes, les Jésuites furent chargés par le Saint-Siège de reconquérir la Dalmatie, la Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre, et les pays du Nord. Les Jésuites suivirent la voie traditionnelle ; ils attaquèrent ces pays par les missions et par les écoles ; ils purent les reprendre en partie et céder ensuite, au clergé séculier, leur conquête. Il n'y a point de reproche à leur adresser ; il ne faut que les louer avec effusion et rendre hommage, pour nous servir de l'expression de M. de Maistre, à l'*Osiris chrétien*.

119. Pour connaître les services rendus au monde par les missions, il faudrait copier les livres de Chateaubriand, de J. de Maistre, de Balmès et de tous les auteurs qui ont parlé de l'influence du christianisme sur l'ordre social. Les missions, en effet, sont pour l'Église le moyen d'action extérieur, et tous les bienfaits qu'elles répandent ne sont autres que les fruits de la religion conquérant des peuples sauvages, barbares ou civilisés, mais infidèles. Prendre la question à ce point de vue ne peut être mon fait ; je dois, pour suivre mon plan et rester pratique, dresser une simple nomenclature des effets immédiats que suppose ou que produit le zèle des missionnaires. Résultats des missions.

J'étonnerai peut-être mes lecteurs ; mais, à mon gré, le premier *bienfait* des missions ce sont les *maux* qu'ont à souffrir ceux qui portent le fardeau de l'apostolat. Notre plus grand bien, à nous chrétiens, c'est la croix de Jésus-Christ, c'est cette triomphante mort qui nous a rendu la vie, et avec la vie les moyens d'en entre-

tenir le feu sacré. Après les souffrancees du Sauveur, il n'y a rien de plus précieux que les nôtres ; or, la vie des missionnaires n'est qu'un tissu d'épreuves. Ces vaillants apôtres qui portent à tous les hommes la science du bonheur par la soumission à Dieu, il leur faut opérer les plus douloureuses séparations, traîner l'existence la plus dure, finir ou par un cruel martyre ou par une mort plus épouvantable de délaissement. Un but si élevé, un dévouement si pur, une vie si mortifiée, une mort si méritoire sont un grand exemple et une source de grâces, exemple dont la bravoure simple provoque partout une émulation féconde, grâces qui, par les canaux de la communion des saints, couvrent la terre d'une rosée de bénédictions.

A cette émulation d'héroïsme et à ces grâces de solidarité, s'ajoutent de merveilleuses transformations. Les peuples que visitent les missionnaires sont : ou des sauvages, vieillis dans l'enfance comme les insulaires de l'Océanie ; ou d'incultes barbares comme les habitants des régions polaires du Haut-Canada, du Thibet et de la Mongolie ; ou des civilisés décrépits comme les Chinois et les Japonais ; ou des peuples non corrompus encore jusqu'à la moëlle, mais en danger de retomber, par le schisme ou l'hérésie, dans la barbarie primitive. Les missionnaires retiennent ces derniers peuples sur le penchant de la décadence et peuvent les ramener, par la diffusion de la vraie foi, à l'honneur de leur première dignité. Quant aux autres, s'ils n'y trouvent, à leur arrivée, qu'une religion grossière, des mœurs ignobles, des instincts cruels et un oubli complet des principes de tout ordre, ils savent y opérer des merveilles d'ennoblissement. Quand le missionnaire a pu trouver un gîte, soit qu'il reste caché dans une cabane, soit qu'il exerce son ministère au grand jour, du moment qu'il peut faire entendre sa parole, sa voix, comme la lyre enchantée du demi-dieu, accomplit aussitôt des prodiges de transfiguration. De saines croyances, une religion douce et pure, remplaçent les superstitions stupides et souvent atroces ; des vertus virginales éclosent de la boue. On voit la déloyauté s'enfuir cédant le sceptre à la droiture ; plus de haines traditionnelles ni de familles à familles, ni de tribus à tribus ; les guerres

s'assoupissent ; les sanglants trophées destinés soit à en rappeler les triomphes, soit à en perpétuer les fureurs, disparaissent devant la croix élevée comme un symbole de paix. Pacifiques au dehors, ces petites sociétés deviennent plus régulières au dedans. Sans abdiquer totalement leur forme primitive, elles y combinent dans de plus justes bornes l'obéissance et le pouvoir. Avec un ordre plus calme et plus exact, les mœurs nomades s'affaiblissent, la propriété s'organise, le travail s'établit tantôt autour d'une chapelle agreste, tantôt à l'ombre d'un monastère. Voilà le germe d'une civilisation qui commence, et là, comme dans la vieille Europe, c'est l'apostolat qui la fonde au nom de l'Église et par sa toute puissante charité.

Peut-être dira-t-on que ces conquêtes sont trop rapides pour être durables, et que les conversions opérées même par S. François Xavier n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Sans doute, un simple passage ne suffit pas pour asseoir l'Évangile et l'œuvre de la mission exige une continuité de ministère, autant du moins que le comportent les nécessités de la mission. D'autre part, il est prouvé par les témoignages les plus certains, que telles sont bien les transformations opérées par les missionnaires, malgré l'insuffisance de leurs ressources ; seulement, pour écarter de l'esprit tout doute relativement à la solidité de leurs conquêtes, il faut distinguer entre les contrées qu'ils évangélisent. Dans les pays d'une certaine culture, en Chine par exemple, à moins d'une vie de thaumaturge, il n'y a pas de mouvement général, les conversions sont individuelles, isolées, si l'on veut, mais elles ne sont que plus solides, elles ne produisent que de plus fortes vertus, et par l'influence nécessaire de ces vertus elles sont comme le ferment qui met en mouvement toute la masse. C'est ce qui est arrivé dans l'empire romain à l'époque des persécutions ; ces conversions isolées, au jour de l'indépendance, amenèrent la conversion de l'empire. Ce fait peut nous amener à la connaissance d'une loi providentielle. Dieu demanderait pour la foi, dans ces sortes de sociétés, une période de luttes pour préparer les triomphes, soit pour cacher le miracle de sa victoire, soit pour vaincre la toute-puissance du monde par la faiblesse de la croix. Au reste, les retards nécessaires à sa conquête n'en doivent pas

plus faire méconnaître les origines obscures qu'elles ne peuvent diminuer l'évidence du miracle.

Dans les contrées sauvages ou barbares, dans les pays où l'homme est resté plus enfant, où une longue et meurtrière décadence n'a pas inoculé aux âmes le virus de l'opiniâtreté dans la malice, l'on arrive plus promptement au mouvement général de retour. D'enfant qu'il était, le néophyte devient bientôt jeune homme avec sa plénitude de sève, et homme fait avec la puissante énergie de l'âge viril ; c'est ce qui arriva pour les barbares du quatrième siècle. Hier, coureurs d'aventures et auteurs empressés de brigandages ; aujourd'hui chevaliers ; — hier esclaves de vices impétueux et portés aux plus grands excès ; aujourd'hui moines de Saint-Benoît ou de Saint-Columban. Ces beaux exemples se reproduisent souvent, non seulement chez les Peaux-Rouges, mais même chez les Océaniens, malgré la mollesse de leur climat. Le missionnaire, après avoir fait sa mission, monte sur sa pirogue pour aller dans d'autres îles ou chausse le mocassin pour suivre une bande partant à la chasse de l'original. Deux mois, quatre mois, six mois, un an après, il revient à ses néophytes. « Et vos serments, où en sont-ils ? » Père, les oiseaux des forêts s'en sont allés chassés par l'hiver, les feuilles des grands arbres ont été plus d'une fois arrachées par la tempête, les flots des rivières ont couru se précipiter dans les grandes eaux, et nos serments sont restés inébranlables ! Nous ne nous en sommes pas écartés même de l'épaisseur d'un brin de paille. Est-ce qu'on peut manquer de parole au Grand-Esprit. » « Telle est, dit l'éloquent évêque de Nîmes, l'incorruptibilité de ces consciences nouvellement régénérées : leur droiture, leur délicatesse et leur vénération pour le devoir vont si loin qu'elles ne soupçonnent pas la possibilité d'une transgression. Le martyre leur paraît mille fois plus naturel qu'une infidélité quelconque et ils l'affrontent sans peur. Quand, après de longues absences, le prêtre qui les a lavés dans le sang de l'Agneau, leur demande si, depuis, leur tunique a contracté quelque tache, cette question les étonne, tant le péché leur semble impossible, et si jamais on venait à leur parler de nos tiédeurs, de nos lâchetés et de nos crimes, ce récit serait

pour leur foi vierge encore le plus monstrueux des scandales. »

De tels chrétiens ont l'intelligence du prêtre. Le missionnaire est à leurs yeux le ministre de Dieu, le vicaire de Jésus-Christ, l'organe du Saint-Esprit : l'homme a disparu. La respectueuse tendresse dont il est l'objet s'étend bientôt sur le pays qui l'a vu naître, sur la nation qui produit de tels hommes et les soutient dans de telles entreprises. La foi crée dans les cœurs reconnaissants une sensibilité surnaturelle. Ces barbares, qui n'avaient vécu jusqu'à leur conversion que d'égoisme et de haine, embrassent maintenant le monde dans leur charité. En retour des sacrifices que nous faisons pour eux et des vœux que nous formons pour leur bonheur, ils nous envoient des lettres où s'exhalent la gratitude la plus attendrie et les plus onctueuses bénédictions. On se croirait revenu à ces premiers temps du catholicisme, où toutes les églises se saluaient, à travers les espaces, dans l'unité d'un saint embrassement.

A cette communion d'amour s'ajoute une communion d'idées dont les missionnaires sont les instruments. Dans leurs moments de loisir, ils traduisent les livres de la mère-patrie ou composent des écrits comme *l'Histoire des Antilles* de Dutertre, *l'Histoire de la Nouvelle-France* de Charlevoix, la *Mission du Maduré* du P. Bertrand, *l'Histoire de Corée* du P. Dallet, *l'Annam et le Cambodge* du P. Bouillevaux, ou le *Mémoire* du P. Brouillon sur la mission du Kiang-Nan. S'ils ne composent des ouvrages de longue haleine, ils écrivent du moins des lettres avec la maturité de l'expérience et l'autorité du savoir. Un missionnaire est nécessairement un excellent voyageur ; obligé de parler la langue des peuples auxquels il prêche l'Évangile, de se conformer à leurs usages, de vivre longtemps avec toutes les classes de la société, n'eût-il reçu en partage aucun génie, il parvient encore à recueillir une foule de faits précieux. Ce moissonneur d'observations fait ses gerbes d'autant plus grosses qu'avant le départ, il a fait provision de connaissances nécessaires au pays qu'il doit évangéliser. L'amour du sol natal le pousse à transmettre à ses compatriotes le bénéfice de ses découvertes. Acclimatation de plantes ou d'animaux, science agricole, procédés industriels, descriptions géographiques, recherches histo-

riques : tout est de son ressort. De manière que le propagateur de la foi et le héraut des biens célestes se trouve être, par dévouement, plus que par devoir, le propagateur des biens terrestres et le héraut de la science sociale.

J'ajoute, avec l'infaillible pressentiment de la foi, que les missionnaires, par l'ensemble de leurs travaux et par le succès qui les couronne, occupent les avant-postes du progrès et préparent au monde un brillant avenir. En ce moment, l'univers s'ébranle ; une attente curieuse et inquiète tient les nations en éveil. Un nouvel ordre d'événements, salué par tous les vœux catholiques, commence à paraître. Sans doute le temps est encore éloigné où les peuples, devenus étrangers par la division des langues, seront ramenés à l'unité du même langage dans l'unité d'une même croyance. Mais, refuser de reconnaître que les temps accélèrent leur marche, que les distances tombent, que les peuples se rapprochent, c'est s'aveugler volontairement. Or, pour que ce travail de rapprochement arrive à un heureux terme, il faut qu'il s'effectue sans profit pour les passions, sous le patronage de la vérité et dans l'intérêt bien entendu des peuples. Si la vérité ne présidait pas à ce grand évènement, si les passions y trouvaient leur triomphe, les peuples ne se rapprocheraient que pour se dominer, peut-être même pour s'entre-détruire. Le prêtre qui déroule dans les missions le drapeau de la foi travaille donc à la fusion des peuples. Les dogmes dont il est l'interprète, les préceptes dont il est le défenseur, les mœurs dont il est le représentant sont autant de conditions indispensables au mélange des races, l'espoir des nations. « Lève-toi, Jérusalem, et reçois la lumière ; quitte les vêtements de deuil, romps les chaînes de ta longue captivité, le jour de la délivrance approche, car la lumière t'arrive et la gloire du Seigneur a brillé sur ta tête. »

Nous ne nous piquons pas du don de prophétie ; mais on peut se tenir assuré que jamais des banquiers, des soldats, des savants, dépêchés aux pays lointains avec les instruments et les plans d'une académie, ne feront ce que fait si bien un simple prêtre avec son bréviaire et son crucifix.

§ VI. LA SCIENCE CATHOLIQUE A LA FIN DU XVIIe SIECLE.

En combattant le rationalisme et le fanatisme, en frappant le gallicanisme et le jansénisme, l'Église et le Saint-Siège rendaient d'éminents services à la vérité ; ces services ne sont pas les seuls qu'ils aient rendus à la science. Indépendamment de l'influence qu'elle exerce sur les sociétés civiles, des combats qu'elle livre pour la défense de l'orthodoxie et des œuvres saintes qu'elle accomplit pour la sanctification de ses enfants, l'Église cultive, avec le plus louable zèle et les plus brillants succès, la science catholique. Nous avons ici, à en marquer les développements à la fin du XVIIe siècle. La multiplicité considérable des noms et des œuvres qui sollicitent nos suffrages, nous obligera, pour n'oublier personne, à ne donner souvent que de trop courtes indications. C'est à notre grand regret. Rien n'honore plus l'Église et rien ne la sert mieux que le travail de ses prêtres et de ses fidèles, cultivant leur intelligence pour purifier leur cœur et multipliant les œuvres pour en former les remparts d'Israël et jeter, au pays ennemi, des escadrons armés en guerre.

120. L'exégèse n'est plus comme durant l'époque précédente, obligée de répondre au protestantisme, qu'elle a confondu ; ses paisibles travaux se continuent donc simplement par des éditions, des commentaires, des histoires critiques dont il suffira de dresser la nomenclature. — Jean Morin, de l'Oratoire (1659) était un orientaliste très distingué ; il a beaucoup travaillé sur le texte sacré, donné une édition des *Septante* et enrichi la théologie de deux traités savants sur les *Ordinations* et la *Pénitence*. — Bossuet, qu'il faut rappeler ici s'est illustré comme exégète par ses travaux sur les Psaumes, les livres Sapientiaux et l'Apocalypse. — Duhamel, sans compter un grand nombre d'ouvrages sur la théologie, la philosophie et les sciences physiques, a écrit des *Prolégomènes* sur l'Écriture sainte. — Michel Mauduit, oratorien, né à Vire, et mort à

Ecriture sainte.

Paris, se livra au ministère de la chaire ; mais il se fit plus connaître par les ouvrages suivants : *Traité de la religion contre les athées, les déistes et les nouveaux pyrrhoniens* ; *Méditation pour une retraite*, *Analyses des Évangiles*, en quatre volumes ; *des Actes des apôtres*, en deux ; et des *Épîtres*, en deux avec des *Dissertations*. Ces *analyses* sont faites avec beaucoup de méthode et de soin ; elles éclaircissent plusieurs passages obscurs, et développent avec sagacité le sens du texte. — Bernard de Picquigny, religieux capucin, né en 1633, mourut à Paris, après avoir composé un *Commentaire sur les Évangiles*, et une *Triple exposition des Épîtres de S. Paul* qui lui valut des éloges de la part de Clément XI. Son neveu a donné en français un abrégé estimé de ce dernier ouvrage. — Lepelletier de Rouen a écrit des dissertations savantes sur l'arche de Noé et le temple de Salomon. — Bernard Lami, oratorien, né au Mans en 1645, mort à Rouen, fut partisan zélé de la philosophie de Descartes : il se consacra particulièrement à l'étude de l'Écriture et de la théologie. On a de lui : *Démonstration de la sainteté et de la vérité de la morale chrétienne ; — Introduction de l'Écriture sainte* ; — *Du tabernacle de Jérusalem et du temple ; Harmonie ou concorde évangélique* en latin ainsi que le précédent. Dans ce dernier ouvrage, il avança sur quelques points de l'histoire de l'Evangile, des sentiments particuliers qui excitèrent contre lui les critiques des savants. Ses *Entretiens sur les sciences*, Lyon 1684, — et l'*Art de parler*, Paris 1675, l'ont placé au rang des philosophes distingués. Cet auteur était en même temps estimé pour son caractère. — Louis de Carrière, prêtre de l'Oratoire, né près d'Angers en 1662, avait d'abord été page et militaire. Il entra à l'Oratoire, en 1689, et mourut dans la maison de la rue Saint-Honoré à Paris dans un âge avancé. Son *Commentaire littéral de l'Écriture sainte*, inséré dans la traduction française, avec le texte latin en marge, 24 volumes, Paris, 1701-1716, est fort connu. L'auteur s'est servi de la traduction de Sacy. Son commentaire ne consiste que dans plusieurs mots adaptés au texte pour le rendre plus clair. Il est utile et estimé. Il a été adopté dans la Bible de l'abbé de Vence, et dans celle d'Avignon. Rondet, l'éditeur de cette dernière, y a fait

quelques corrections. On dit que c'est la seule version française de l'Écriture qui soit autorisée en Italie. Le *Dictionnaire* des livres jansénistes, article *Commentaire littéral*, reproche au P. de Carrière d'avoir trop suivi dans le Nouveau Testament la traduction condamnée de Mons ; ce qui doit mettre un peu en défiance. — Jacques Le Long, prêtre de l'Oratoire, né à Paris en 1663, bibliothécaire de la maison de Saint-Honoré, fut savant et laborieux. Il est connu spécialement par sa *Bibliothèque sacrée*, où il donne un catalogue des manuscrits et des textes originaux de la Bible avec leurs éditions et versions, et aussi une notice des auteurs qui ont travaillé sur l'Écriture sainte et de leurs ouvrages. On a de plus de lui un *Discours historique sur les Bibles polyglottes*, et sur leurs différentes éditions. C'est lui qui est le premier auteur de la *Bibliothèque historique de France*. — Le père Lallemand Jésuite (1748), est auteur de *Réflexions morales* opposées à celles de Quesnel et du *Sens propre* et littéral des Psaumes. — Enfin le P. Houbigant hébraïsant de l'Oratoire (1783), a édité une *Bible hébraïque* avec une version et des notes.

Un écrivain qui doit trouver ici une mention plus honorable, c'est Dom Calmet. Augustin Calmet, Bénédictin de Saint-Vannes, abbé de Sénones en 1728, naquit près Commercy en 1672. Son caractère était plein de douceur et de bonté, et il unissait une grande modestie à son savoir. Il se livra particulièrement à l'étude de l'Écriture, et il est célèbre par son *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien Testament*, en 23 vol. in-4° avec beaucoup de *dissertations*. C'est un ouvrage savant, mais où on pourrait trouver que l'auteur a fait entrer trop de choses. On a de plus de Dom Calmet une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, un *Dictionnaire historique, critique et chronologique de la Bible*. Dom Calmet y reproduit par ordre alphabétique toutes les matières qu'il avait déjà traitées dans ses *Commentaires*. C'est un ouvrage fort utile, et que l'on peut consulter avec fruit sur quelques points, quoiqu'il ne réponde point toujours aux difficultés actuelles de la science ; une *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine* ; des *Dissertations sur les apparitions* ; un *Commentaire sur la règle de Saint-Benoît*. On a

encore de Dom Calmet une *Histoire universelle, sacrée et profane*. Ce religieux était estimable, laborieux et savant ; mais ses écrits, où l'on remarque une érudition vaste, ne sont pas toujours des modèles de goût et de jugement, et quelques-uns lui ont reproché entre autres d'avoir dans son *Commentaire* fourni, quoique sans le vouloir, des difficultés aux incrédules en rassemblant toutes les difficultés, et en compilant sans beaucoup de choix tout ce qui a été dit en bien et en mal sur l'Écriture. Voltaire s'en servit pour combattre les saintes Ecritures ; il abusa même de la confiance de Dom Calmet pour se fournir d'objections, dont il laissait de côté les solutions. Le *Dictionnaire* de la Bible a été traduit en latin, en allemand et en anglais ; il aurait besoin aujourd'hui d'être refondu de fond en comble, pour répondre aux difficultés des impies du XIXe siècle.

Théologie. 121. Les théologiens continuent les glorieuses traditions de S. Thomas, de Suarez, de Délugo et de Bellarmin. Les noms à citer sont nombreux et considérables. Roccaberti, archevêque de Valence, forme à lui seul la *Bibliothèque pontificale*, en 20 vol. in-folio, véritable arsenal contre le gallicanisme. Le dominicain Vincent Contenson, né à Hautvilliers, diocèse de Condom en 1641, mort en 1674, a laissé une précieuse *Théologie de l'esprit et du cœur*, où il expose théologiquement les vérités de la foi et donne des conseils pratiques pour en tirer de solides instructions. — Claude Frassen, religieux Cordelier, docteur de Sorbonne, gardien de la maison de Paris, et définiteur général de son ordre, était né à Péronne en 1620. Ses écrits sont une *Théologie* en 4 volumes in-folio ; — *Recherches bibliques*, en latin. On l'accusa d'avoir beaucoup pris dans la *Démonstration évangélique*, de Huet. C'était un religieux estimé ; on lui doit quelques livres de piété. — François Lami, bénédictin de Saint-Maur, né d'une famille noble au diocèse de Chartres, en 1636, fut quelque temps dans le service, et le quitta pour la vie religieuse. Il mourut à Saint-Denis, où il était retiré depuis vingt ans, ayant renoncé aux charges de son ordre. Nous ne citerons de lui que le *Traité de la connaissance de soi-même ;* — Le *Nouvel athéisme renversé,* contre Spinoza ; — L'*In-*

crédule amené à la religion par la raison, ou *entretien sur l'accord de la raison et de la foi*; — *De la connaissance et de l'amour de Dieu*; — *Lettres théologiques et morales*; — *Réfutation du système de la grâce universelle, de Nicole*; — *Réflexions sur le traité de la prière publique*, de Duguet. Il était estimé pour ses connaissances, aimé pour ses belles qualités, et lié avec les gens de lettres les plus distingués de son temps. Il était entre autres ami de Fénelon. — Le jésuite Busembaum a donné la *Moëlle de la théologie morale* que S. Liguori prendra pour base de sa théologie, sans cependant en approuver toutes les propositions. Le P. Nicolaï, dominicain, a publié une édition de la *Somme* de S. Thomas avec des notes qui en sont devenues l'accessoire obligé. Holden et Véron sont connus tous deux par des ouvrages sur la règle de foi. Les frères de Vallembourg, honorés l'un et l'autre du caractère épiscopal, se recommandent par un corps de controverses. Enfin Louis Abelly, évêque de Rodez a abrégé la théologie dans sa *Medulla theologica*. Au dix-huitième siècle, la moisson n'est pas moins abondante. On voit sans doute se glisser des principes jansénistes dans Opstræt, Juénin, Witasse, Habert et Pouget; mais la science, à peu près pure de tout mélange hétérodoxe, trouve d'illustres représentants. Le plus grand des théologiens français de cette époque est Tournély.

Honoré Tournély, né à Antibes en 1658, vint de bonne heure à Paris, où il fut élevé par les soins d'un oncle, l'abbé Moistau, qui était attaché au clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les heureuses dispositions du jeune Tournély, lui procurèrent des succès brillants dans ses études; il fut reçu de la maison et société de Sorbonne, et prit le bonnet de docteur en 1686. Deux ans après il obtint une chaire de théologie à Douai. En 1692, on le rappela dans la capitale et on lui confia une chaire de théologie en Sorbonne. Il la remplit avec succès pendant vingt-quatre ans. Cette place l'obligea de renoncer à un canonicat qu'il avait obtenu à Tournay, ville alors réunie à la France. Pour l'en dédommager, on le pourvut d'un canonicat de la Sainte-Chapelle à Paris, puis de l'abbaye de Plain-Pied, diocèse de Bourges. Tournély quitta sa

chaire en 1716, lors des troubles qui éclatèrent dans la faculté de théologie ; mais il ne cessa de réclamer contre l'esprit de licence et d'insubordination, et l'on croit même qu'il défendit les droits de l'Eglise, par quelques écrits anonymes ou sous des noms empruntés. Le temps de sa retraite fut principalement employé à revoir les traités qu'il avait dictés en Sorbonne. Ces traités parurent de 1725 à 1730 : ce sont *ceux de la grâce, des attributs de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Église et des Sacrements*, tant en général qu'en particulier. L'impression du *Traité du mariage* était presque achevée au moment de la mort de l'auteur. Cette théologie est regardée comme un des ouvrages les plus complets de ce genre. Tournély fut un des docteurs qui travaillèrent avec le plus de zèle à ramener le bon ordre dans la faculté de Paris. Nommé à cet effet membre d'une commission, en 1729, il rédigea un mémoire pour faire revivre les délibérations prises en 1714, mais il ne vit point la conclusion de cette affaire. Une attaque d'apoplexie le conduisit au tombeau, le 26 décembre 1729. Ses adversaires mêmes ont rendu justice à ses talents. Erudit, laborieux, propre aux affaires, il était regardé comme un des docteurs les plus habiles de son temps. On a deux abrégés de sa théologie, un plus étendu et très estimé, quoique borné à quelques traités par Montaigne, docteur de Sorbonne et prêtre de Saint-Sulpice, mort le 3 avril 1767 ; l'autre plus court du lazariste Collet.

Jean Pontas, né en 1638, au diocèse d'Avranches, élevé chez les Jésuites, prêtre en 1663, reçu docteur en 1666, fut successivement vicaire à Sainte-Geneviève et sous-pénitencier de l'Église de Paris. On lui doit des *Exhortations*, des *Entretiens spirituels*, un traité *Des péchés qui se commettent dans chaque état*, un écrit sur l'accord constant des Écritures, enfin son ouvrage le plus important, le *Dictionnaire des cas de conscience*, deux fois traduit en latin, complété par Lamer et Fromageau, abrégé par Collet. Les décisions sont généralement sages et bien motivées, mais l'ouvrage aurait besoin d'une actualisation. — Babin rédige les dix-huit premiers volumes des *Conférences d'Angers*. — Le P. Bougeant, célèbre comme historien, donne, en forme de catéchisme, une excellente

exposition de la doctrine chrétienne. Pattuzi et Concina soutiennent, contre le probabilisme, une ardente polémique. Daniel Concina était né en 1687 dans le Frioul ; il étudia chez les Jésuites de Goritz et entra chez les Dominicains en 1708. Toute sa vie fut employée à prêcher et à écrire. Parmi ses trente ouvrages nous devons citer la *Théologie chrétienne, dogmatique* et *morale*, en 10 vol. in-4° : elle est estimée des rigoristes. — Charles-René Billuart, né à Revin dans les Ardennes, entré dans l'ordre de Saint-Dominique, trois fois provincial, enseigna longtemps la théologie. On a de lui une *Somme de S. Thomas*, accommodée aux mœurs modernes des académies, en 19 vol. et un abrégé de cet ouvrage en 6 vol. Ce sont des ouvrages estimés ; on y trouve un exposé fidèle des sentiments de l'ordre auquel appartenait l'auteur. L'évêque Joly de Choin compose de précieuses *Instructions sur le rituel de Toulon*, fautives par quelques endroits. Dom Chardon écrit une savante *Histoire des Sacrements*. Le lazariste Collet, dans sa grande *Théologie morale*, opine, comme Concina, en faveur du rigorisme. Bailly et Hook publiait, l'un ses *Principes de théologie*, l'autre, un *Abrégé de théologie*, longtemps classique, malgré ses erreurs et sa pauvreté. De Pressy, évêque de Boulogne compose des dissertations savantes sur l'accord de la foi avec la raison et le P. Richard, dominicain, dote les presbytères d'un grand *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*.

122. Les canonistes rivalisent de zèle avec les théologiens. L'Au- Droit canon
gustin Christian Lupus (1681) commente les canons des conciles, et traite des appels au Saint-Siège. Le cardinal d'Aguirre et le P. Zaccaria se distinguent dans la défense de la papauté contre la Déclaration du clergé de France. Daujat, Pagnani, Chiéricato, laissent des noms justement estimés par des ouvrages célèbres. Le cardinal Lecca compile son *Theatrum justitiæ et veritatis*. Enfin le Janséniste Gibert et l'avocat gallican d'Héricourt laissent, l'un un cours de droit canon, l'autre la collection des lois civiles ecclésiastiques. Mais le grand canoniste du temps fut Louis Thomassin. Né à Aix, en 1619, d'un père avocat général à la cour des Comptes, il fit ses études au collège de Marseille et entra à l'Oratoire. Sa con-

grégation lui fit professer les lettres, la philosophie et la théologie positive dans divers collèges. Enfin il professa au séminaire de Saint-Magloire à Paris et fit en même temps des conférences sur l'histoire et la discipline ecclésiastique. Thomassin est un savant de l'antique roche ; la seule liste de ses ouvrages en est une preuve ; la voici : les *Dogmes théologiques* qui égalent, s'ils ne surpassent ceux du P. Pétau ; des *Commentaires* sur la grâce ; une *Dissertation sur les conciles* ; *l'Ancienne et nouvelle discipline de l'Église* ; un *Traité dogmatique et historique* des moyens dont on s'est servi pour établir et maintenir l'unité de l'Église ; une *Méthode pour étudier chrétiennement les lettres chrétiennes* ; plusieurs traités sur les questions de droit canon et de liturgie ; et un *Glossaire hébraïque* ; en tout à peu près vingt-cinq vol. in-4°. Thomassin a laissé en outre en manuscrit : Des *Remarques sur les conciles* ; des *Remarques sur les décrétales de Grégoire IX* ; un *Traité des libertés de l'Église gallicane* ; des *Remarques sur plusieurs ouvrages de S. Augustin* ; et des *Conférences sur l'histoire ecclésiastique*. Il est à regretter que tous ses écrits n'aient pas vu le jour : on y aurait trouvé sans doute des renseignements précieux et d'abondantes lumières.

Le mauvais esprit du jansénisme et du gallicanisme infecta particulièrement la science du droit canon, la remplit d'idées schismatiques qui font de la loi civile, la loi de l'Église, le *Nomo-canon* L'homme qui servit de truchement à ces détestables maximes, fut un jurisconsulte flamand, Van-Espen. Legers-Bernard Van-Espen, né à Louvain en 1646, étudia particulièrement le droit canon et la discipline ; docteur en 1667, il obtint bientôt après une chaire de droit canon au collège d'Adrien VI à Louvain. En peu de temps, il prit une grande réputation, mais se laissa entraîner au jansénisme et donna bientôt dans des écarts déplorables. Van-Espen fut interdit par une sentence du recteur de l'Université le 7 février 1728, et l'empereur ordonna de procéder contre lui. La crainte d'un jugement plus sévère porta Van-Espen à prendre la fuite, et il se retira d'abord à Maëstricht et ensuite à Amersfort, auprès de ceux dont il avait pris la défense. Il y mourut quelques mois après dans la

quatre-vingt-troisième année de son âge. L'archevêque schismatique, Brachman, célèbra ses obsèques, et prononça son éloge. On a de Van-Espen un *Commentaire estimé sur les canons du droit ancien et nouveau*, beaucoup de pièces et de dissertations en latin, soit sur des points de droit, soit sur des disputes avec le P. Désirant et avec Gavartz vicaire apostolique de Bois-le-Duc, soit contre la Constitution *Unigenitus*. L'ouvrage qui a le plus contribué à la réputation de Van-Espen, quoi qu'il soit loin d'être irréprochable, est son *Jus ecclesiasticum universum*. On y trouve une connaissance très étendue des lois et de la discipline de l'Église, une sûre, méthode une exposition claire et facile. Pourquoi faut-il que de semblables qualités aient été trop obscurcies par les préjugés de l'auteur ? On lui reproche d'avoir quelquefois tendu à exagérer les droits des curés aux dépens de ceux des évêques, et ceux de ces derniers aux dépens de l'autorité du Saint-Siège. Il est trop favorable aux prétentions de l'autorité civile sur des matières que l'Église regarde avec raison comme de son ressort. Aussi ne doit-on point s'étonner que cet ouvrage ait été mis à l'index de l'année 1704. Ces défauts sont toutefois bien plus sensibles dans les additions que fit l'auteur dans les années suivantes ; ils seront exagérés encore davantage dans Febronius, Eybel et Perreira. A la fin du siècle, le plus lâche servilisme sera partout, dans la science canonique et dans d'autres sciences, à l'ordre du jour.

123. La liturgie est mieux représentée. On peut même dire qu'aucune époque n'est plus féconde en noms justement illustres. Le premier à citer est celui de l'antiquaire Casali, auteur, entre autres ouvrages estimés, du livre *De veteribus Christianorum ritibus*. Théophile Raynaud célèbre par le grand nombre de ses écrits appartient à la liturgie par quelques traités ; Morin, Sirmond, Baluze, Mabillon, Thomassin, Cabassut, Arnauld, Ruinart, Martène sont aussi, par quelques côtés, ses tributaires. Paul Aringhi, de l'oratoire de Rome, est principalement connu par sa *Rome souterraine*. Quarti, de l'ordre des Théatins, à laissé quelques ouvrages pratiques, un entre autres sur les rubriques du Missel. Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibraye au diocèse du Mans est célèbre par Liturgie

la hardiesse de ses jugements et l'originalité de ses productions. Jean Bona (1670), abbé général des Feuillants et cardinal s'est immortalisé par ses deux traités sur la Sainte Messe et sur la Psalmodie : « ces ouvrages, dit dom Guéranger, sont et resteront à jamais des chefs-d'œuvres. » Dom Jumilhac à laissé sur le chant ecclésiastique, un chef-d'œuvre d'érudition et de science musicale. Le cardinal Tommasi, béatifié par Pie VII est un des hommes qui ont le plus contribué à l'avancement de la science liturgique par les monuments qu'il a publiés et annotés. Ciampini, très versé dans l'archéologie chrétienne est principalement connu par ses *Vetera monumenta.* Enfin le XVIIe siècle est clos par Grancolas, à qui, il n'a manqué, qu'une intelligence plus complète du véritable génie catholique pour être un liturgiste accompli. — Le dix-huitième siècle s'ouvre par le curieux traité du chanoine Bocquillot sur la messe. L'anglican Bingham mérite d'être cité pour ses *Origines ecclésiastiques.* Eusèbe Renaudot donne en 1716 la collection des liturgies orientales. Simon Assémani insère un grand nombre de pièces inédites dans sa *Bibliothèque Orientale.* Boldetti continue Aringhi par ses *Observations* sur les Catacombes. Quirini et Moretti font preuve d'un rare savoir dans quelques traités sur les matières liturgiques. Le P. Lebrun de l'Oratoire (1726) est un des derniers liturgistes français ; son savoir égala son orthodoxie et ses ouvrages font honneur à l'un et à l'autre ; on connait son *Explication des cérémonies de la messe.* Catalani et Merati sont fameux, l'un par son *Commentaire* du Cérémonial des évêques, l'autre par ses observations sur le *Thesaurus* de Gavanti. Bottari complète Aringhi et Boldetti par ses recherches sur les peintures et les sculptures des catacombes. Lebeuf, sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre et l'abbé Poisson curé de Marchangis laissent chacun un traité sur le chant ecclésiastique. Trombelli est auteur de traités pleins d'érudition sur le culte de la sainte Vierge et des saints. Cavalieri et Barufaldi sont célèbres, l'un par son *Commentaire* des décrets de la congrégation des rites, l'autre par son *Commentaire* du Rituel. Aloyse Assémani est à jamais illustre par sa magnifique collection liturgique. Enfin nous arrivons avec dom Toustain, Azevedo et

Benoît XIV au milieu du dix-huitième siècle. — La seconde moitié de ce siècle sans être tout à fait stérile, n'égale pas la première en fécondité. Un savant de premier ordre, Gerbert, abbé de S. Blaise dans la forêt noire, l'ouvre cependant par une foule de travaux précieux. Après lui vient le prêtre napolitain, Selvaggi, auteur d'un ouvrage classique sur les antiquités chrétiennes. Arevalo, jésuite espagnol publie en 1786 son *Hymnodia Hispanica*. Lorenzana, archevêque de Tolède, réédite la liturgie mozarabe. Kraser, docteur allemand fait des recherches précieuses sur les anciennes liturgies. Enfin Cancellieri, prélat romain clot l'histoire des liturgistes par une foule d'ouvrages d'une grande érudition. On voit par là s'il était besoin des Vigier et des Mézengui pour réformer la liturgie romaine.

124. La théologie ascétique et mystique sous l'influence des méthodes de direction, se développe cependant et dans les écrits des auteurs ascétiques et dans les discours des orateurs de la chaire. Le P. Saint-Jure, l'un des maîtres de la vie spirituelle, donne entre autres son traité de la *Connaissance* de Jésus-Christ. Le P. Guilloré, malgré quelques tendances quiétistes, marque dans ses œuvres spirituelles, les voies les plus élevées de la perfection. Le P. Nepveu, moins mystique, initie mieux à la connaissance et à l'amour du Sauveur. Les Pères Segneri et Finamonti, tous deux italiens, s'appliquent dans leurs missions et leurs opuscules à diriger le clergé et les fidèles. Mathieu Beuvelet compose d'excellentes *Méditations* préférables dans leur forme primitive à une édition corrigée par l'abbé Vernier. Henri Boudon, archidiacre d'Evreux, laisse un grand nombre d'écrits ascétiques ou une piété profonde fait à peine remarquer l'absence de formes littéraires. La vénérable Marguerite-Marie Alacoque laisse quelques opuscules sur la dévotion au Sacré-Cœur ; Marie d'Agréda, franciscaine espagnole, consigne dans sa *Cité mystique* de très intéressantes révélations. Enfin le P. Nouet laisse des Méditations du plus grand prix. — En descendant le dix-huitième siècle nous voyons le P. Gonnelieu se faire connaître par les prières qui suivent les chapitres de l'*Imitation*, traduite en français par Jean Cusson, avocat. Le P. d'Avrillon, Ascétisme

(1729) de l'ordre des Minimes, compose un très grand nombre d'ouvrages dont plusieurs encore sont très répandus, entre autres ses *Conduites* pour les différentes saisons de l'année ecclésiastique. Le P. Judde dépose dans ses œuvres spirituelles les principes de la spiritualité la plus éclairée. Le P. Griffet, jésuite, est l'auteur de l'*Année chrétienne* et de *Méditations* pour tous les jours de l'année. Le P. Giraudeau donne ses *Paraboles* dites du P. Bonaventure et l'*Évangile médité* est publié par l'abbé Duquesne qui le complète dans son *Année apostolique*: deux ouvrages bons pour le temps. Le vénérable évêque d'Amiens, de la Motte, écrit quelques *lettres spirituelles* qui respirent la simplicité aimable du saint évêque. Enfin la célèbre Milanaise, Marie Agnesi laisse un traité sur les vertus et les mystères de Jésus. — A côté des auteurs ascétiques, il faut citer les orateurs de la Chaire; outre ceux dont-il a été parlé déjà, nous citerons encore, Joly, la Colombière, Giroust, d'Argentré, d'Orléans, Mathieu Poncet de la Rivière, Molinier, Bretonneau, Pérusseau, Neuville, Beurrier, Bridaine, et, par dessus tous les autres, Massillon et Bourdaloue.

Bourdaloue

125. Louis Bourdaloue naquit à Bourges en 1632, entra dans la Compagnie de Jésus et se consacra de bonne heure à la chaire. Les succès qu'il y obtint à la ville, à la cour et dans les provinces furent admirables. On l'appelait le prédicateur des rois et le roi des prédicateurs, et Louis XIV, bon juge comme on sait, voulut l'entendre tous les deux ans; il aimait mieux ses redites que les choses nouvelles d'un autre. Sur la fin de sa vie, il se voua aux missions, aux assemblées de charité et à la visite des prisons, se faisant petit avec les petits comme il avait été sublime avec les grands. Bourdaloue mourut en 1704. On a dit avec raison que sa conduite était la meilleure réponse aux *Provinciales*. Bourdaloue a prêché surtout des avents et des carêmes suivant la mode du temps. — « Pour peu, dit le P. Bretonneau, qu'on ait l'usage du monde, et qu'on sache comment vivent les hommes, on les y voit peints sous les traits les plus marqués. Aussi avec quelle attention se faisait-il écouter; et combien de fois s'est-on écrié dans l'auditoire, qu'il avait raison, et que c'était là en effet l'homme et le

monde! » Toutes les passions, tous les vices, reconnaissaient et redoutaient en lui leur dénonciateur, leur juge, leur ennemi. Un jour le grand Condé, au moment où le Père Bourdaloue paraissait pour monter en chaire, s'écria, en se levant du milieu de l'auditoire où régnait un murmure, un bourdonnement : « Silence, voilà l'ennemi. » C'était le cri intérieur de toutes les consciences. Bourdaloue produisait un effet d'autant plus grand qu'il évitait constamment les excès de relâchement ou de sévérité. Chez Bourdaloue, la sévérité chrétienne est toujours tempérée par la douceur : « Non, mon Dieu ! s'écrie-t-il quelque part, tandis que vous me confierez le ministère de votre sainte parole, je prêcherai ces deux vérités sans les séparer jamais : la première, que vous êtes un Dieu terrible dans vos jugements, et la seconde, que vous êtes le père des miséricordes et le Dieu de toute consolation. » Il voulait avant tout être vrai , et il avait le droit de dire : « Vous savez la profession que je fais de dire la vérité telle que je la conçois, sans jamais aller au delà. » Et ailleurs : « En toutes choses je fais prefession de m'en tenir à la plus exacte vérité. » Il était toujours précautionné dans sa marche. pour ne rien outrer. Fort de sa réserve et de sa prudence, il s'inquiétait peu des murmures de la vanité froissée par la vérité accusatrice de ses tableaux. — Madame de Sévigné écrivait le jour de Noël 1671 : « Je m'en vais *en Bourdaloue*, on dit qu'il s'est mis à dépeindre les gens, et que l'autre jour il fit trois *points* de la retraite de Tréville ; il n'y manquait que le nom, mais il n'en était pas besoin ; avec tout cela on dit qu'il passe toutes les merveilles passées, et que personne n'a prêché jusqu'ici. » Les portraits de Bourdaloue étaient ainsi remplis d'allusions qui nous échappent aujourd'hui, mais qui avaient pour les contemporains un vif attrait. Ce qui nous frappe aujourd'hui, c'est la hardiesse avec laquelle il traite les grands, les courtisans, les riches, dont il étale impitoyablement tous les vices et tous les excès qu'il leur enjoint de racheter en faisant l'aumône, non par caprice, ni à leurs moments, ni après la part faite à leurs plaisirs, mais par devoir rigoureux, et selon leur fortune de l'usage de laquelle ils rendront un compte rigoureux à Dieu, « le caissier des pauvres ». — Dans un grand nom-

bre d'endroits, Bourdaloue se prend également à tonner contre les abus qui ont déshonoré la religion, lorsqu'elle était dans son plus haut point de crédit. Impossible de dépeindre les vices du clergé sous des traits plus forts et plus marqués que ne l'a fait le vertueux jésuite. On ne peut pas stigmatiser plus énergiquement « tant d'abus qui se sont introduits et qui règnent dans l'Église. » On ne peut pas témoigner plus d'*horreur* de voir « le vice se glisser jusque dans le sanctuaire, et s'attacher aux ministres des autels. » Le pieux prédicateur voulait, que « les mondains vissent au moins par là, que « s'il se glisse des abus dans l'Église, on ne les y approuve pas, et qu'au contraire on les reconnait de bonne foi, et on les condamne. » — On peut conclure que le genre d'éloquence de Bourdaloue est le meilleur modèle pour ceux qui abordent la chaire. Ce n'est point le vol d'aigle de Bossuet, l'étonnante profondeur, les mots hardis. C'est une logique serrée, faite de bon sens, nourrie d'Écritures et de Pères, animée de mouvements, puissante d'énergie et de sainte liberté.

Massillon. 126. Le successeur de Bourdaloue dans la chaire fut Jean-Baptiste Massillon né à Hyères en 1663 et membre de l'Oratoire. Suivant l'usage de l'Oratoire, il fut employé quelque temps à faire les fonctions de régent dans différents collèges, à Pézenas, à Montbrison, à Vienne. Ordonné en 1693, il professait alors la théologie à Vienne. L'archevêque de cette ville, Henri Villars, étant mort la même année, il fut chargé de prononcer son oraison funèbre, qu'on goûta beaucoup. En 1698, il prononça de même à Lyon l'oraison funèbre de l'archevêque Camille de Neuville de Villeroi, par laquelle il commença décidément à se faire un nom dans le monde parmi les orateurs. Mais, fuyant le succès qui venait le chercher comme malgré lui, et craignant le *Démon de l'orgueil*, il alla s'ensevelir dans l'abbaye de Septfonds, où l'on suivait la même règle qu'à la Trappe, et y prit l'habit. Il dut bientôt le quitter par ordre du cardinal de Noailles, qui, ayant lu une longue lettre que le jeune novice lui avait adressée au nom de l'abbé de Septfonds, y décrouvrit les preuves d'un talent qu'il ne voulut pas laisser étouffer dans la solitude. Il rentra dans la congrégation de l'Oratoire. Le Père de la Tour,

alors supérieur général, le chargea en 1696 de la direction du séminaire de Saint-Magloire, destiné à former de jeunes prêtres, à l'art de la prédication, et à la pratique des devoirs et des vertus du sacerdoce. C'est là qu'il commença véritablement à acquérir de la célébrité par ses conférences ecclésiastiques. Le charme de ses discours, éloquents et insinuants malgré la simplicité du ton, attira bientôt à Saint-Magloire l'affluence des hommes les plus distingués par leurs lumières et par leurs rangs. Plus tard, vers la fin de sa vie, Massillon reprit, dans son évêché de Clermont, ce genre d'instruction parfaitement approprié à la nature de son talent, et en éleva le ton à la hauteur de ses discours les plus remarquables et les plus soignés. Les succès oratoires le firent appeler à Paris ; il prêcha devant Louis XIV, puis devant Louis XV enfant et fut nommé enfin à l'évêché de Clermont en 1717. Massillon mourut en 1742 regretté de ses diocésains.

« Moraliste fin et pénétrant, dit Frédéric Godefroy, voilà le grand mérite de Massillon. Où il excelle, c'est à analyser supérieurement des vérités de morale et de sentiment, communes à tous les hommes de quelque religion qu'ils soient. Après les considérations philosophiques et les développements psychologiques et moraux, il sait revenir au langage de l'Évangile, auquel sa bouche est consacrée. Mais assurément il n'insiste pas assez sur la sanction de la foi positive. Chez Massillon, la part du dogme est encore beaucoup plus affaiblie que chez Bourdaloue. Dans tous les sermons de Massillon, surtout dans ceux qui suivirent son premier Avent, l'exposition théologique est presque nulle. Point de fortes démonstrations d'un point de doctrine. A peine quelques citations de l'Écriture et des Pères. Presque uniquement des développements moraux. On entend une philosophie sublime, mais enfin ce n'est guère qu'une philosophie. On sent que l'orateur parlait à une époque où déjà l'on se faisait un bon air d'être incrédule, où de toutes parts, l'esprit douteur et sceptique perçait, où, comme dit Massillon lui-même, « tout était plein de chrétiens philosophes, et de fidèles juges de la foi » ; le ministre de la parole sainte, pour gagner son auditoire, croit devoir se faire quelque peu mondain, et ne pas

trop s'étendre sur le dogme, pour faire accepter la morale. » (1)

On a souvent comparé Massillon à Bourdaloue ; le parallèle ne nous paraît pas soutenable. L'éloquence de la chaire est la parole de Dieu communiquée aux hommes par un ministre de Dieu. Or il n'y a de parole de Dieu que l'Écriture sainte et la tradition. L'orateur chrétien, sans abdiquer cependant son originalité personnelle, doit donc ne puiser ses discours que dans les saintes lettres interprétées dans tous leurs sens par la tradition catholique. Autrement il peut prêcher les *idées* évangéliques, mais non la *parole* évangélique et nous n'avons plus alors, trop souvent, qu'un mélange de pensées divines et de pensées humaines. Bourdaloue était resté dans la tradition de l'éloquence chrétienne, Massillon en sortit : il ne voulait pas, a-t-il dit, prêcher comme les autres ; il avoue ailleurs avoir puisé ses sermons *dans son cœur*. C'est le plus grave reproche qu'il nous paraît encourir ; il n'est pas toujours non plus d'une exactitude rigoureuse ni d'une rhétorique irréprochable, il a parfois excédé d'une manière que repousse le cardinal Gousset. A lui commence l'éloquence moderne, éloquence riche en figures et pauvre de pensées, féconde d'expression et stérile de sentiments ; fastueux étalage d'une menteuse opulence qui laisse les passions en paix et fait servir au désir de plaire le grand ministère d'instruire.

Érudition. 127. Les discussions scientifiques épuisent un sujet ; la matière de l'histoire grandit, au contraire, avec le temps. Le XVIe siècle avait accumulé des montagnes de matériaux, le XVIIe commence à les mettre en œuvre : c'est le siècle des grands ouvrages. Nous en dressons ici une courte nomenclature ; nous essayerons d'en peindre le tableau en parlant de Mabillon. Un des confrères de ce grand érudit, Luc d'Achéri, né à Saint-Quentin, en 1609, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés, est principalement connu par son *Spicilège* ou Glanures. Ces glanures forment une abondante moisson de pièces rares et curieuses, actes et canons des conciles, chroniques, vies des saints, lettres et diplômes. Edmond Martène, né à Saint-Jean de Losne, en 1654, avec son confrère Durand, comme lui bénédictin publie: 1° une *Nouvelle et très ample collection d'écrits anciens* ; 2° le

(1) GODEFROY, *Histoire de la littérature française*, t. II. p. 464.

Thesaurus novus anecdotorum qui contient toutes sortes de pièces inédites ; 3° l'*Amplissima collectio* de monuments historiques, dogmatiques et moraux. Enfin un bénédictin allemand, Bernard Pez, marchant sur les traces des Bénédictins français, donne : 1° une *Collection très récente d'anciens monuments* et 2° une *Collection d'auteurs ascétiques cachés jusque là dans les bibliothèques.* Henri de Valais (1676) traduit les historiens grecs, Eusèbe, Socrate, Sozomène, Théodoret et Evagre. Le P. Lecointe publie en huit volumes in-folio, des *Annales ecclésiastiques des Francs.* Dom Bouquet les complète par sa *Collection des historiens de France* aussi en huit volumes. Le P. Pagi donne en quatre volumes sa critique ou mieux son complément de Baronius. Dom Ruinart de Reims, disciple de Mabillon, recueille les *Actes sincères et choisis des premiers martyrs.* Scheelstrate, chanoine d'Anvers et bibliothécaire du Vatican, compose les *Antiquités de l'Église* et l'*Église d'Afrique.* Ducange, mort à Paris en 1688, réunit dans ses ouvrages les caractères d'un historien consommé, d'un géographe exact, d'un jurisconsulte profond, d'un généalogiste éclairé et d'un savant antiquaire, il a laissé entre autre, un *Glossaire de la moyenne et de la basse latinité,* et une histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français ; le reste de ses écrits, resté inédit, forme quasi une bibliothèque. Un séculier non moins savant est Etienne Baluze, né à Tulle en 1630 ; on a de lui une bonne édition des *Capitulaires* et de précieux *Miscellanea.* En Italie, le P. Ughelli composait une histoire des églises italiennes en suivant l'ordre des diocèses. Ce travail donna aux Sainte-Marthe l'idée de faire la même chose pour la France et de père en fils durant trois générations ils se dévouèrent à la composition de l'immense ouvrage intitulé *Gallia christiana.* Leur intention était de composer ensuite un *Orbis christianus,* et s'ils ne purent la mettre à exécution, du moins leurs recherches servirent à d'autres qui avancèrent ce travail. Lequien, par exemple, s'en est beaucoup servi pour son *Oriens christianus.* Si de France, nous passons en Italie, nous avons à citer encore une légion de savants. Outre Ughelli déjà nommé, outre Bianchini qui n'était pas historien, nous avons Fontanini qui a laissé des *Mémoires,* le numismate Vignoli qui édita

les *Vies des Papes* d'Anastase le bibliothécaire; Laderchi, continuateur de Baronius ; Coleti coopérateur d'Ughelli ; Fabretti auteur de plusieurs dissertations sur des sujets intéressants; Zaccagni qui commença la collection continuée par le cardinal Maï ; Ciampini et Quirini qui donnèrent aux études une forte impulsion ; Banduri qui fit de savantes recherches sur l'histoire du Bas-Empire ; Magbiabecchi, Passionei, enfin le très illustre Muratori. Louis-Antoine Muratori, prêtre séculier, né au duché de Modène et mort en 1750, fut dès ses premières années un prodige d'érudition. On lui doit soixante-quatre ouvrages et parmi eux des publications importantes à savoir : une *Collection des historiens d'Italie*, les *Antiquités italiques du moyen âge*, un *Nouveau trésor d'anciennes inscriptions* et des *Annales d'Italie* ; en tout à peu près cinquante volumes in-folio. Son compatriote Dominique Mansi est particulièrement célèbre par les éditions qu'il donna des grands ouvrages de Calmet, de Thomassin Noël-Alexandre, Baronius, Tornielli, Baluze, Labbe, Layman et Reiffenstuel. Les deux Assemani (1768) donnèrent l'un sa *Bibliothèque orientale*, l'autre les *Actes des saints d'Orient*. Enfin Mamachi s'est rendu célèbre par ses *Antiquités chrétiennes* malheureusement inachevées, et le P. de Rubeis, par ses immenses recherches historiques, notamment par ses *Monumenta ecclesiæ aquileiensis*.

Histoire. 128. Les travaux historiques surpassent, si possible, les travaux d'érudition. Le cardinal Sforza Pallavicini ouvre la marche par sa magnifique *Histoire du concile de Trente.* Le bénédictin dom Marlot (1679) écrit l'histoire de la ville et de la métropole de Reims. Le P. Garnier jésuite, se fait connaître avantageusement par des dissertations sur le pélagianisme. L'oratorien Cabassut, dans sa *Notitia ecclesiastica*, donne une histoire fidèle de la discipline de l'Église. Dom Bulteau est auteur d'un *Essai de l'histoire monastique* d'Orient et d'un abrégé de l'histoire de l'ordre de S. Benoît. Le cardinal Noris est connu par son *historia pelagiana*. Le P. Alexandre auteur d'une théologie dogmatique estimée, publie en 1724 une histoire ecclésiastique qui est moins une histoire qu'une suite, de savantes dissertations rattachées à un ordre chronologique ; la justice de l'Église l'avait mise à l'index, après les *Annotations* de Roncaglia

et de Mansi, son indulgence l'en a fait sortir. Le P. Helyot religieux de Picpus donne à la même date sa savante *Histoire des ordres monastiques*. Le P. d'Avrigny, jésuite, compile ses *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle. Le P. Bouhours écrit quelques biographies. Marsollier copie Limbroch, dans son *Histoire de l'Inquisition*. Le P. Honoré de Ste-Marie, carme déchaussé, compose en 1729 ses précieuses *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique*. Le P. Merlin laisse un *Traité historique et dogmatique sur la forme des Sacrements*. Sassi donne une *Chronologie des archevêques de Milan*. L'abbé Lebeuf publie une *Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Paris*. Le P. Charlevoix (1761) écrit ses excellentes histoires du Japon, du Paragay et du Canada. Alban Butler compose ses *Vies des saints*. Les abbés Corgne et de Caveyrac traitent dans des dissertations quelques points importants de l'histoire ecclésiastique. Enfin l'abbé Pluquet, chanoine de Cambrai donne son *Dictionnaire des hérésies*, bon livre, un peu arriéré aujourd'hui.

129. Parmi ces historiens, il faut distinguer Fleury. Avant lui, l'histoire de l'Église avait été écrite, en France, par Godeau, évêque de Vence ; son livre est curieux pour le style et pour l'esprit. Godeau fut éclipsé par Fleury, l'historien qui s'inspira des préjugés et des passions de son pays. Voici la notice que lui consacre Picot. « Claude Fleury, célèbre historien, naquit à Paris, en 1640, d'une famille originaire de Normandie. Il fut élevé au collège de Clermont, depuis Louis-le-Grand, et il paya envers cette maison la dette de la reconnaissance, dans un fort beau poème sur la bibliothèque du collège, *Bibliotheca claromontana*, qu'on trouve à la fin des *Nouveaux opuscules*. Il suivit quelque temps le barreau sous la direction d'un ancien magistrat, M. de Gaumont, sur lequel il a laissé une lettre fort intéressante, insérée dans le même recueil. Il embrassa l'état ecclésiastique vers 1666. Il fut précepteur du prince de Conti, en 1672 ; et il le devint en 1680, du comte de Normandie, fils naturel de Louis XIV et de Madame de la Vallière. Après la mort du jeune prince, arrivée en 1684, il obtint l'abbaye du Loc-Dieu, et peu après, répondant à l'appel de Fénelon, il alla se join-

Claude Fleury.

dre aux missionnaires qui travaillaient en Saintonge à la conversion des protestants. Le roi le nomma, en 1684, sous-précepteur des enfants de France ses petits-fils ; et ainsi Fleury se trouva associé a Fénelon, au duc de Beauvilliers, et aux autres hommes vertueux chargés de l'éducation du dauphin et de ses frères, en 1696. Il fut appelé à l'Académie française à la place de La Bruyère, et, selon l'usage, il fit l'éloge de son prédécesseur dans son discours de réception. Il faillit être enveloppé dans la disgrâce de Fénelon à l'occasion du quiétisme. Mais Bossuet qui avait pour lui beaucoup d'estime répondit de lui et le mit à couvert ; en sorte qu'il resta à la cour jusqu'à la fin de l'éducation des princes, en 1706. Nommé alors au prieuré d'Argenteuil, il remit l'abbaye de Loc-Dieu. Le 9 novembre 1717, il fut choisi, malgré son grand âge, pour être le confesseur de Louis XV enfant ; et en cette qualité il entra au conseil de régence. Il donna sa démission en 1722, et fut remplacé par le P. de Linières. Il mourut d'apoplexie l'année suivante, avec la réputation d'un ecclésiastique vertueux, doué d'une modestie exemplaire, qui avait vécu à la cour, comme dans la plus grande solitude, uniquement occupé de ses devoirs et de ses plus graves études. » (1)

Cette notice, avec le vernis gallican, est plus belle que nature, et moins vraie. Nous mettons en regard ce que nous disons de Fleury dans notre édition de Rohrbacher : « Claude Fleury, avocat pendant dix ans, publia une *Institution au droit canonique*, où le Pape n'est même pas nommé : elle est à l'Index. Prêtre séculier toute sa vie, il n'en fut pas moins abbé-cistercien de Loc-Dieu, au diocèse de Rodez, où il ne mit jamais les pieds ; et prieur-bénédictin d'Argenteuil, où il paya de bons dîners à l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, qui en parle dans ses mémoires. Et tout cela en vertu des canons... de Versailles, qui ne figurent pas au *Corpus juris canonici*. Fleury grâce à ses bénéfices, était une des grosses perruques de son temps ; bonhomme en son vivre ordinaire, mais animé, dans ses écrits, du plus détestable gallicanisme. On lui doit un opuscule sur les *Mœurs des Israélites*, qui est à l'Index comme son *Institution au droit*, et une *Histoire de l'Église* en vingt volumes. Cette histoire va

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. II, p. 430.

jusqu'à l'année 1414 ; elle a été continuée, avec une malice diabolique, par le P. Fabre, de l'Oratoire gallican, en seize volumes. On a imprimé à part les *Discours* qui se trouvent en tête de quelques livres, et publié, après la mort de Fleury, un neuvième discours avec des notes de l'abbé Débonnaire, auteur janséniste et gallican. Le luthérien Gruber, qui a traduit en latin l'histoire de Fleury, donne à l'auteur ce glorieux certificat : « Il est clair que les nôtres doivent le compter parmi les témoins les plus marquants de la vérité, qui ont vécu de nos jours. » Basnage et Schrœckh flétrirent de leurs éloges cette histoire ecclésiastique. Les protestants de Hollande en firent des extraits de passages les plus désavantageux à l'Église romaine. Cependant l'abbé de Longuerue parlait de l'ignorance de Fleury. Les PP. de Housta et de Sainte-Marie s'élevaient ontre sa mauvaise foi et le dénonçaient aux évêques. Un peu plus tard à des époques différentes, Dom Cellier, le P. Longueval, Muzzarelli, Rohrbacher relevèrent les fautes de cet historien. Enfin Marchette, archevêque d'Ancyre en a fait une critique en règle. Voltaire trouve cette histoire parfaite et Dupanloup estime que c'est une histoire véritable, c'est-à-dire une œuvre d'art, en même temps que de science : ce sont des expressions fort singulières à nos yeux. Un allemand de nos jours rappelle la fortune de cette histoire : « Elle a toujours été bien vue des protestants et des jansénistes, dit-il, assez mal des catholiques. » Pour ceux qui ont lu Fleury, ils ont remarqué d'abord qu'il avait négligé l'histoire de l'Église depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, et qu'il n'avait point touché aux derniers siècles, s'étant arrêté au seuil de la Renaissance. En second lieu, ils ont observé que Fleury n'avait rien compris au moyen-âge, qui est pour lui l'ère ténébreuse de l'humanité : et qu'il n'avait guère mieux compris les premiers siècles de l'Église chrétienne, exagérant continuellement, ici les mérites, là les fautes. L'idéal historique de Fleury, c'est le pur gallicanisme, le droit protestant et césarien. L'Église catholique de Fleury, c'est au fond l'église anglicane de Henri VIII, ou l'Église française de la Constituante. Les fausses décrétales, la scolastique, l'architecture originale, les grands Papes du moyen-âge : il parle de tout cela un peu moins respectueusement

que le patriarche de Ferney ; et l'*Essai sur les mœurs des nations* emprunte beaucoup à l'histoire ecclésiastique de Fleury. Pour la mise en œuvre des matériaux, Fleury prend des textes ce qu'il veut ; et suivant une expression célèbre, il *sollicite doucement* les passages, qu'il accommode toujours dans le même sens, et forme ainsi, dirai-je son histoire, ou sa plaidoirie. User des textes de cette sorte, taire ceci, taire cela ; en histoire, c'est mentir. Fleury ment ainsi, presque à toutes les pages, même dans les premiers siècles, parce qu'il ne signale que ce qui lui fait plaisir. Au reste, toujours modeste en ses allures, mais d'une modestie hypocrite, et avec une modération qui sent le donneur de coups de couteaux. Quant au style, beaucoup trop vanté, de Fleury, il n'a ni originalité, ni solidité, ni étendue, ni ordre ; il n'est composé que de fragments passés au premier fil venu, et n'est recommandable que par sa forte et sympathique clarté. Le siècle l'a marqué de son sceau et la passion lui a donné de l'âme. La principale cause des succès de ce volumineux pamphlet, à été la justification de tous ces ecclésiastiques qui violaient les canons présents de l'Église pour avoir des bénéfices et y bien vivre. On avait besoin d'aller chercher des canons au bout du monde, pour se justifier. Fleury fit cela, en caressant les erreurs, les préjugés et les faiblesses de son temps. Bossuet commença sa fortune ; les jansénistes l'achevèrent. Depuis, les malheurs de l'Église avaient diminué son crédit ; et le progrès des sciences historiques avait démontré la nullité actuelle de son livre. Aujourd'hui, pour flatter les tendances présumées de quelques évêques, il se rencontre des ecclésiastiques qui bouquinent Fleury, des prédicateurs qui crient (en chaire, hélas !) le mot traditionnel de la révolte contre Rome : « Lisez Fleury ! Lisez Fleury ! » On ne lira point Fleury, parce qu'il n'est plus lisible ; mais on essaiera de lui refaire une renommée d'occasion, un prestige d'intérêt, une autorité de circonstance. Vaine tentative : ce que nous garderons de vertus, nous rendra hostiles à Fleury ; et ce que nous ferons de progrès scientifiques nous obligera de le reléguer aux gémonies de l'histoire. » (1)

(1) *Hist. universelle de l'Eglise catholique*, t. I, p. 187.

130. A côté de Fleury, nous devons citer les *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles par Lenain de Tillemont. C'est un écrivain de Port-Royal, un ami d'Arnauld, un homme que son fanatisme fit rechercher par la police. Ces mémoires dont l'impression ne se fit pas sans difficultés, sont composés dans l'esprit de Launoy et de Baillet : Tillemont se sert de pièces douteuses, rejette ou admet suivant ses passions, l'autorité des bons auteurs, et, par l'emploi mal entendu des monuments, sème de ténèbres factices les six premiers siècles. On ne peut consulter les écrits de Tillemont, qu'en se mettant en garde contre la duplicité janséniste. — La valeur scientifique des œuvres de Choisy, du janséniste et haineux abbé Racine, et de Ducreux dans ses *Siècles chrétiens*, est peu considérable. Bonaventure Racine n'a écrit que pour les adversaires de la bulle *Unigenitus* ; et son livre, œuvre de passions, est tombé avec les passions qu'il servait. Ducreux, chanoine d'Auxerre, écrivait moins pour les savants que pour les pieux lecteurs. Quant à Timoléon de Choisy, il déclarait agréablement n'écrire que pour lui-même ; encore se proposait-il d'étudier l'histoire, après l'avoir écrite ; ce qui était bien le meilleur moyen de ne jamais l'apprendre.

Longuéval et Tillemont

Le P. Jacques Longueval, né à Péronne, fit ses humanités à Amiens, sa philosophie à Paris et entra dans la société des Jésuites où il professa successivement les lettres et la théologie. Retiré ensuite à Paris, il travailla à l'*Histoire de l'Église gallicane* dont il donna les huit premiers volumes et mourut en 1735. A sa mort l'ouvrage fut continué, pas toujours à mérite égal, par les PP. Fontenay, Brumoy et Berthier. A cela près, c'est encore aujourd'hui un excellent livre, surtout dans l'édition de Jager, revue avec soin et approuvée même à Rome. — A la même époque, un bénédictin de Lorraine, Dom Cellier, composait l'*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*. Cet ouvrage, en vingt-trois volumes in-quarto, contient la vie des auteurs jusqu'à S. Bernard ; le catalogue, la critique, la chronologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le dogme, la morale, la discipline ; et l'histoire des

conciles tant généraux que particuliers. Cette histoire voulut à Dom Cellier deux brefs du pape Benoît XIV qui loue l'auteur et l'ouvrage. C'est en effet ce que nous avons de mieux en ce genre. On reproche cependant à Dom Cellier un peu de diffusion et çà et là quelques inexactitudes.

Auteurs suspects.

131. S'il est, durant cette époque, des auteurs d'ailleurs catholiques ou l'on remarque des traces de l'influence du protestantisme, du gallicanisme et du jansénisme, cela est nuisible surtout chez les historiens. Il en est même où le mauvais esprit est porté à tous les excès. Nous citons le P. Hardouin, le P. Berruyer, Launoy, Baillet, Richard Simon, Ellies Dupin et Lecourrayer. — Le P. Hardouin, jésuite, né à Quimper en 1646, soutint que toutes les médailles anciennes étaient supposées, et que tous les anciens écrits, à l'exception des ouvrages de Cicéron, de l'*Histoire naturelle* de Pline, des *Satires* et des *Épîtres* d'Horace, des *Géorgiques* de Virgile, avaient été composés au moyen-âge. Ces prétentions paradoxales ruinaient toute certitude historique. Le P. Hardouin dut en donner une rétractation qui du reste n'était pas sincère, il mourut en 1729. — Un de ses disciples, le P. Berruyer, né à Rouen d'une famille noble, et mort en 1758, donna une *Histoire du peuple de Dieu*. Ce livre, loin d'imiter la gravité des saintes Écritures, était revêtu de toutes les couleurs des romans modernes et favorisait en outre le nestorianisme. Le Saint-Siège le condamna quatre fois sans que l'auteur, à l'exemple du P. Hardouin, fut plus sensible à la condamnation. — Un autre écrivain, plus téméraire encore, fut Jean Launoy, docteur de Sorbonne, né au diocèse de Coutances en 1603. Launoy, dans les conférences qu'il tenait chez lui, tendait au rationalisme des sociniens et aux opinions anarchiques de Richer. Dans un ouvrage sur le mariage, il fit du mariage chrétien un contrat purement civil. Enfin, pour détourner l'attention du public, il déclara la guerre aux légendes, attaquant indistinctement ce qu'elles peuvent avoir de fabuleux, de vrai ou de probable : ce qui lui valut le surnom de *Dénicheur de saints*. — Un hagiographe, Adrien Baillet l'*hypercritique*, s'en prit aux saints d'une autre manière ; il retrancha de leurs vies tout ce qui dépassait la

mesure ordinaire, vertus héroïques, pouvoirs extraordinaires, visions, miracles ; il n'en fit plus que des héros à la Plutarque et l'on peut en toute vérité écrire sur son livre :

De par Baillet défense à Dieu
De faire un miracle en ce lieu.

Après l'exécution des saints, vint celle des Pères ; l'exécuteur fut Ellies Dupin, né en 1657, auteur d'un grand nombre d'écrits, tous faits à la hâte et pleins de méprises. Le principal est une *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* dans le genre de l'*Histoire générale* de Dom Cellier. Les bénédictins de Saint-Vannes signalèrent dans cet ouvrage des erreurs touchant le péché originel, le purgatoire, les livres canoniques, l'éternité des peines, la vénération des saints, l'adoration de la croix, l'autorité du Pape et des évêques, le carême, le divorce, le célibat des clercs. Bossuet le censura. Le gouvernement exila l'auteur à Châtellerault. Enfin Clément XI, remerciant Louis XIV de ce châtiment, appela Ellies Dupin un homme d'une très mauvaise doctrine et coupable de plusieurs excès envers le Saint-Siège. Ces jugements n'empêchèrent pas Ellies Dupin de travailler, sans mission bien entendu, à l'accord de l'Église catholique avec l'anglicanisme. — Un savant non moins audacieux, Richard Simon, né à Dieppe en 1638, donna des histoires *critiques* du texte, des versions, des commentaires de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Dans ces histoires, il renversait tout simplement l'Écriture sainte. Bossuet, qui le censura, appela ses ouvrages un amas d'impiétés et un rempart de libertinage. Rome l'a condamné. — Enfin, un auteur qui nous montre jusqu'à quel point la gangrène de l'apostasie infectait le clergé français est Lecourrayer, né à Rouen, chanoine régulier de Sainte-Geneviève à Paris et mort réfugié en Angleterre. Lecourrayer commença par défendre le jansénisme ; il soutint ensuite la validité des ordinations anglicanes ; et se prononça enfin formellement contre les mystères de la foi catholique. Le Pape et les évêques le condamnèrent. A sa mort, un anglican fit la cérémonie de l'inhumation.

132. Après les historiens, nous devons mentionner les controversistes. L'Église ne manquait pas à la culture des sciences ecclé- Huet.

siastiques ; elle ne manquait pas davantage à la défense des vérités outragées par l'erreur ou méconnues par la passion. Nous en avons eu la preuve dans ses combats contre le quiétisme et le jansénisme ; nous en aurons une nouvelle preuve dans les écrits publiés pour la défense de la religion, déjà menacée par les radicaux de l'incrédulité. Parmi les nombreux controversistes de ce temps, nous en citerons seulement deux, Pascal et Huet. — Daniel Huet naquit à Caen, l'an 1630. A quatorze ans, il avait achevé ses humanités ; il étudia en philosophie chez les Jésuites et devint en peu de temps géomètre, mathématicien, théologien, antiquaire et poète. La lecture des *Principes*, de Descartes, lui donna du goût pour la philosophie, et la *Géographie sacrée*, de Bochart, lui fit aimer l'érudition. Après un voyage près de Christine de Suède, il fonda dans sa patrie une académie de physique. En 1670, Bossuet ayant été nommé précepteur du Dauphin, Huet lui fut adjoint comme sous-précepteur et forma le plan des éditions *ad usum Delphini*. Dix ans après, il fut promu à quelques bénéfices et nommé enfin à l'évêché de Soissons qu'il échangea contre celui d'Avranches. L'épiscopat ne mit point d'obstacles à ses travaux, et comme les domestiques, craignant de l'interrompre, répondaient à ceux qui venaient lui parler, qu'il étudiait : Eh ! pourquoi, dirent un jour de bonnes gens, le roi ne nous a-t-il pas donné un évêque qui ait fait ses études ? Vers 1700, Huet résigna son évêché et se retira à la maison professe des Jésuites de Paris, où il mourut en 1721. Ses principaux ouvrages sont une *Censure de la philosophie cartésienne*, telle que l'entendaient les cartésiens rationalistes ; un *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*, où il montre l'incertitude de la raison pour les conclusions éloignées qui constituent la science et l'incompétence de la raison. Quant aux vérités religieuses, les *Questiones Alnetanæ*, où il établit le rapport de la foi avec la raison et le parallèle du christianisme avec le paganisme, sous le double rapport du dogme et de la morale ; enfin, une *Démonstration évangélique*, où il procède par définitions et par axiomes. Le *Journal de Trévoux*, en parlant de ce dernier ouvrage, n'y voit qu'un réchauffé de Sextus-Empiricus. « Nous avons, avait dit l'au-

teur, deux moyens de connaître les choses, le rapport des sens et de la raison, et la foi. Le premier moyen est faible, *incertain, trompeur*, sujet aux illusions et accessible à tous les sophismes ; l'autre, au contraire, est infaillible, clair, évident, et ôte toute incertitude... Aussi sont-ils moins éloignés de la religion qu'on ne le pense communément, ces philosophes *qui doutent de tout ce qu'ils ne savent que par la raison et le témoignage de leurs sens, et qui ne veulent rien admettre de certain.* » On a vu des hommes fort distingués et très savants, chercher à faciliter aux incrédules le retour à la foi, *en leur prêchant le scepticisme*, persuadés que les arguments qu'ils employaient ne pouvaient être invoqués plus tard contre eux ; car ils s'appuyaient sur des principes émanés de Dieu, et non sur le témoignage de la raison. Mais le temps et mon sujet ne me permettent pas de continuer ces digressions, etc. » A ce propos, les Jésuites disent : « On veut croire que l'auteur a une intention saine, son intention ne corrige en aucune sorte le vice du système qu'il propose. Ses Pyrrhoniens étaient peut-être mal intentionnés, mais ils raisonnaient conséquemment en sapant ouvertement les principes de la religion, *après avoir sapé ceux de la raison.* En effet, l'auteur de la bonne grâce, après nous avoir rendu suspects nos yeux, nos oreilles, notre cerveau, notre cœur, notre esprit, notre pensée ; après nous avoir dit qu'il est impossible d'atteindre aux vérités les plus communes ; après avoir traité l'histoire, la morale, la géométrie de *frivoles illusions ;* après nous avoir mis en défiance contre Dieu, qu'il nous permet de regarder comme occupé *à nous tromper toujours ;* il a bonne grâce de venir nous prêcher la foi, la religion et les mystères. Un esprit faible ou un esprit fort que son premier livre aurait séduit, serait-il bien en état d'être ramené par le second ? *La foi supplée*, dit-il, *au défaut de la raison ;* c'est un sophisme. Car, si la foi supplée au défaut de la raison, c'est, comme le dit S. Thomas, par rapport aux choses divines que la raison ne peut atteindre : mais la foi fait-elle que nous concevions mieux qu'il soit jour en plein midi, qu'un triangle ait trois angles, qu'il y ait des corps, etc. » Personne ne s'étonnera de l'importance que nous avons mise à signaler le système d'Huet

sur la certitude. Parmi ses autres écrits, nous remarquerons encore le *Traité de l'origine des Romans*, un volume in-12, 1670, où il prétend prouver que ces sortes de livres, quand ils sont sagement écrits, sont propres « à tromper l'homme par l'appas du plaisir, à corriger ses défauts en les condamnant dans les autres, à adoucir la sévérité des préceptes pour l'agrément des exemples, etc. » — Huet avait cultivé avec un soin extrême la littérature latine. C'est ce qui le fera toujours lire avec grand plaisir par les hommes de goût ; jusque dans sa vieillesse, il faisait des vers latins avec une rare élégance. Il était aussi très appliqué à l'étude des livres saints ; et il raconte lui-même, dans le *Commentarius*, que depuis plus de trente ans il consacrait régulièrement plus de deux heures à les lire, en comparant le texte original avec les anciennes versions. Huet fut regardé, après Bossuet et Fénelon, comme le plus savant prélat du grand siècle.

Pascal. 133. Blaise Pascal naquit à Clermont, en 1623. En 1631, son père, Étienne, renonça à ses fonctions de président de la cour des aides et vint s'établir à Paris, afin de soigner l'éducation de son fils, dont la sagacité précoce donnait les plus hautes espérances. Passionné lui même pour les mathématiques, il était lié avec Roberval, le P. Mersenne et les autres savants, dont les réunions furent le berceau de l'académie des sciences. Le jeune Pascal prit dans cette société un goût très vif pour les mathématiques. A l'âge de douze ans, sur une simple définition qui lui fut donnée de l'objet de la géométrie, il trouva moyen avec des barres et des ronds, d'arriver seul et sans livre, jusqu'à la trente-deuxième proposition d'Euclide. A seize ans, il écrivit en latin un *Traité des sections coniques*, où était résumé tout ce qu'on en savait depuis Apollonius de Perga, et dont l'élégance fut remarquée par Descartes. Un peu après, son père ayant été nommé intendant de Rouen par Richelieu, Pascal y conçut et fit exécuter une *machine arithmétique* pour la simplification des calculs, instrument plus merveilleux qu'utile, qui lui coûta un travail infini, où, dès l'âge de dix-huit ans, il perdit tout à fait la santé. Il inventa aussi, dans cette ville, la brouette à deux roues, dite *vinaigrette* ou *haquet*, et

la presse hydraulique. Il imagina encore, sur la fin de sa vie, une entreprise de voitures à cinq sous, comme nos *omnibus*. De 1646 à 1648, il fit sur le Puy-de-Dôme, et répéta à Rouen, puis à Paris, sur la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, des expériences barométriques, qui confirmèrent les belles découvertes de Torricelli et de Descartes sur la pesanteur de l'air, et démontrèrent la fausseté du principe que la nature a horreur du vide. Elles conduisirent Pascal à l'idée féconde de l'emploi du baromètre comme instrument de nivellement, puis à d'autres études, pour déterminer la pression des fluides sur les parois des vases qui les contiennent, et donner les lois de leur équilibre. Ses expériences touchant le vide parurent en 1647 ; ses traités de la *Pesanteur de la masse de l'air* et de l'*Équilibre des liqueurs*, composés vers 1653, ne furent publiés qu'après sa mort. Il y joignit, en 1654, la découverte d'un *triangle arithmétique* pour arriver à former les coefficients des puissances, qui le mit presque sur la voie de la célèbre formule du binôme de Newton ; son but n'était que d'exposer mathématiquement certaines combinaisons numériques dans les jeux de hasards et les paris ; en trois traités sur cette matière, publiés après sa mort, il posa les principes du calcul des probabilités. Enfin, en 1658, pour se distraire de maux de tête insupportables, il étudia les propriétés des courbes en général, et particulièrement de la *cycloïde* ou roulette, dont s'étaient déjà occupés Galilée, Torricelli, Descartes et Fermat. Pascal compléta leurs recherches sur cet objet, proposa et résolut lui-même les problèmes les plus difficiles, et publia les résultats de ce grand travail dans un *Traité général de la roulette* (1659), par lequel il couronna ses découvertes dans les sciences et a mérité d'être compté parmi les inventeurs de la géométrie de l'infini. Voilà le géomètre et le savant. Mais il y a encore un autre homme en Pascal, c'est-à-dire le philosophe chrétien. Grâce à ses traditions de famille, il demeura à l'abri de l'incrédulité qui commençait à se répandre autour de lui, et conserva toute sa vie un sentiment de profonde et sincère piété. Il avait, d'ailleurs, l'esprit assez large pour concilier la science avec la foi. Pendant son séjour à Rouen, deux gentilshommes, engoués des opinions jansé-

nistes, se lièrent avec sa famille et la mirent en relation avec Guillebert, curé janséniste de la ville et prédicateur renommé. A la suite de ces relations nouvelles, la famille se mit à lire les ouvrages de Saint-Cyran, de Jansénius et d'Arnaud. Ces lectures durent faire une profonde impression sur Blaise, qui avait alors vingt-quatre ans ; car, à partir de cette époque, il abandonna presque entièrement ses études habituelles, et, se plaçant sous la direction immédiate de Guillebert, il se consacra uniquement aux pratiques religieuses et engagea dans la même voie son père et sa sœur Jacqueline. C'est de cette époque que datent les quinze oraisons de Pascal pour faire un bon usage de la maladie. C'est pour ce parti janséniste que Pascal composa ses *Provinciales,* chef-d'œuvre de style et monstruosité d'impostures. Pascal s'est acquis une meilleure gloire par ses *Pensées* sur la religion et sur quelques autres sujets, imprimées pour la première fois en 1664. Ce sont des fragments d'un ouvrage considérable, dont Pascal avait formé le plan et pour lequel il demandait dix ans de santé et de travail. La mort l'interrompit dans ce grand dessein. A l'âge de trente-neuf ans, il succomba à l'excès de maux de toute sorte qui avait depuis longtemps consumé ses forces, et atteint son cerveau même, mais sans altérer, quoi qu'on ait dit, sa prodigieuse intelligence. Il mourut à Paris, le 19 août 1663, muni des sacrements de l'Église. Il fut enterré dans l'église Saint-Étienne-du-Mont, sa paroisse.

Toutes *les Pensées* de Pascal ne se rapportent pas à la religion. Un certain nombre de ces fragments, tels que *l'Esprit géométrique, l'Art de persuader, les discours sur la condition des grands,* la préface d'un *Traité sur le vide,* ont été écrits sans préoccupation religieuse et sont d'une nature purement philosophique. Ces *Pensées philosophiques* forment une catégorie à part. Elles sont intermédiaires entre la géométrie qui occupa l'enfance et la jeunesse de Pascal, et la théologie à laquelle il voua la dernière période de son existence. D'un autre côté, les *Pensées religieuses* n'ont pas toutes une intention apologétique. La piété toute seule fait le fond de la *Conversion du pécheur,* de la *Comparaison des chrétiens des premiers temps avec ceux d'aujourd'hui,* de *La prière pour demander à Dieu*

le bon usage des maladies, enfin de *la Mort considérée dans la religion*. Voilà donc trois groupes de pensées bien marquées : *Pensées philosophiques*, *Pensées apologétiques*, *Pensées pieuses*. Le groupe des *Pensées apologétiques* est de beaucoup le plus considérable. Pascal le divise lui-même en deux parties : *Misère de l'homme sans Dieu ; Félicité de l'homme avec Dieu*. Autrement : que la nature est corrompue, (preuve) par la nature même : qu'il y a un Réparateur, (preuve) par l'Écriture. La première partie conclut au péché originel, la seconde conclut à la rédemption par Jésus-Christ. Et c'est là tout le christianisme : « Car toute la foi consiste en Jésus-Christ et en Adam ». Voilà, au moins dans les lignes fondamentales, le plan que Pascal se proposait de suivre. — Après la mort de Pascal, on trouva dans son cabinet, *enfilés en plusieurs liasses, mais sans ordre quelconque et sans suite aucune*, quantité de chiffons de dimensions diverses, tous précieux, puisque ce haut génie y avait laissé empreints les éclairs de sa pensée, mais tous à peu près illisibles. Les amis de Port-Royal y jetèrent les yeux et familiers qu'ils étaient avec les traits les plus informes de son écriture, ils déchiffrèrent quelques-uns de ces fragments, et y reconnurent avec admiration autant de pierres d'attente du monument que Pascal voulait élever à la vérité du dogme chrétien. Confidents intimes de ce grand dessein, ils furent si frappés de ce qu'il se révélait de vigueur et de puissance dans ce que la mort en avait épargné, qu'ils s'empressèrent de recueillir ces notes éparses, ces indications hâtives, haletantes, écourtées, écrites en de rares et brefs intervalles de repos, pour fixer des souvenirs sans cesse troublés par d'atroces douleurs. Ces petits morceaux de papier furent alors reportés et collés sur les feuillets d'un cahier, qui forme ce qu'on appelle le *Manuscrit autographe des Pensées*. L'écriture en est très brouillée et très peu lisible. La première chose que l'on fit fut de faire copier ces petits morceaux de papier tels qu'ils étaient, et dans la même confusion qu'on les avait trouvés. Mais lorsqu'on les vit en cet état, et qu'on eût plus de facilité de les lire et de les examiner que dans les originaux, ils parurent d'abord si informes, si peu suivis, et la plupart si peu expliqués, qu'on fut fort longtemps sans penser à les

faire imprimer... Enfin, on fut obligé de céder à l'impatience et au grand désir que tout le monde témoignait ; et ainsi on se résolut à les donner au public. Les jansénistes, dans cette première édition adoucirent les textes et supprimèrent des passages. En 1728, Desmolets publia quelques œuvres posthumes de Pascal. En 1776, Condorcet, par un véritable brigandage littéraire, se changea, à force de suppressions et d'interversions, de tourner contre la religion un livre consacré à sa défense. Trois ans après, l'abbé Bossut, pour neutraliser les mauvais effets de cette édition perverse, donna enfin au complet et dans leur texte authentique les éditions de Pascal. De nos jours, Cousin et Havet ont essayé encore d'entraîner Pascal dans leur parti, le faisant ici, radical, là éclectique. Fort heureusement Frantin, Jeannin, Rocher et Faugère, marchant sur les traces de l'abbé Bossut, ont formé, des *Pensées*, le livre le plus précieux car il comprend, dans une langue admirable, toute l'économie de la religion. Entre les mains de Montaigne, il lui manquait encore quelques cordes ; la langue française est une lyre complète aux mains de Pascal.

Écrivains dissidents.

134. Nous clorons ce paragraphe en disant quelques mots d'écrivains dissidents qui n'occupent, parmi les prosateurs français, qu'un rang secondaire. On range, dans cette catégorie, Jean Claude, Jacques Saurin, Jean Le Clerc, Beausobre, Bernard, Abbadie, les deux Basnage, Jurieu et Pierre Bayle. En général, leur vocabulaire est suranné, leur style embarrassé de tons et de longueurs, leur diction délayée, diffuse, sans mouvement et sans vie.

Le titre le plus glorieux d'Abbadie (1657-1727) est sa *Vérité de la religion chrétienne*, publiée en 1684. Philosophe autant que théologien, pour prouver les vérités de la religion et les rendre sensibles aux plus faibles, il s'y appuie des seules armes de la raison. Dans une première partie il combat les athées, dans une seconde les déistes, et dans une troisième les sociniens. Cette dernière partie composée du traité *De la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, ne fut publiée qu'en 1689. Content d'établir la vérité de la religion chrétienne, il ne cherche pas à démontrer ensuite quelle est cette véritable religion, parmi tant de sectes chrétiennes qui s'étaient par-

tagé le monde jusqu'à lui ; probablement parce qu'il sentait le faible du calvinisme dont il faisait profession, et qu'il n'espérait pas pouvoir jamais l'établir préférablement à toutes les autres sectes hérétiques, ni prouver que sa religion l'emportait sur toutes les religions chrétiennes. Cet *admirable ouvrage*, comme l'appelle M. de Maistre, brille par la méthode et le raisonnement ; mais la forme est bien inférieure à celle de l'auteur des *Pensées*, de l'auteur de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, de l'auteur de l'*Existence de Dieu*, ou même de celui des *Essais*. Le langage d'Abbadie n'a pas leur aisance lumineuse, leur mouvement et leur vivacité. Dans sa belle apologie de la religion chrétienne, on admire le penseur bien plus que l'écrivain : « Le style en est faible, dit M. de Châteaubriant quoique les pensées n'y manquent pas d'un certain éclat. « Si les philosophes anciens, dit Abbadie, adoraient les vertus, ce n'était après tout qu'une belle idolâtrie ». Dans ses différents ouvrages, Abbadie est en dissentiment avec la communion catholique sur bien des points, mais un esprit de modération dont il faut le louer, le préserve toujours de l'insulte et des imputations venimeuses. On est heureux de ne retrouver nulle part, chez cet esprit naturellement doux et juste, l'air de famille, le trait qui distingue la plupart des écrivains protestants de cette époque, nous voulons dire l'emportement haineux contre le catholicisme.

Jacques Basnage de Beauval (1653-1723), refugié français, occuperait une belle place parmi les historiens, s'il avait eu meilleur style. Ses principaux ouvrages sont : 1° l'*Histoire de la religion des églises réformées* où l'auteur fait remonter la succession des églises réformées jusqu'aux temps apostoliques, tandis que, dans les éditions antérieures, il s'était arrêté au huitième siècle. Le ministre de secte prétend, dans cette histoire, montrer la perpétuité de la foi protestante, et s'efforce, avec plus d'habileté que de succès, de rejeter sur l'Église catholique le reproche de variations que Bossuet avait adressé à l'Église soi-disant réformée ; 2° l'*Histoire de l'Eglise de Jésus-Christ jusqu'à présent*. Cet ouvrage se divise en quatre parties. La première traite du gouvernement de l'Eglise dans les diocèses d'Alexandrie, d'Antioche. d'Afrique, des Gaules, de Constan-

tinople et de Rome. La deuxième contient l'histoire des dogmes, du canon, des Écritures, de la tradition, des huit premiers conciles œcuméniques, celle des doctrines de la justification et de la grâce, celle enfin de l'Eucharistie. Dans la troisième, l'auteur recherche l'origine de l'adoration du saint sacrement, et suit dans ses développements successifs le culte des anges, de la Vierge, des saints. La quatrième n'est que la réimpression de l'*Histoire de la religion des églises réformées;* seulement, pour éviter des répétitions, l'auteur a dû y faire des retranchements considérables. « L'étude approfondie des sources, disent avec des éloges excessifs les auteurs de la *France protestante*, la finesse et la justesse des aperçus, l'indépendance des jugements, une critique éclairée, une impartialité à laquelle les catholiques rendent eux-mêmes hommage, un talent synthétique éminent, un style facile, correct, toujours agréable, parfois éloquent, telles sont les qualités qui distinguent cette *Histoire de l'Église*,et assignent à Basnage le premier rang parmi les écrivains qui se sont occupés de l'*Histoire ecclésiastique dans l'Eglise protestante de France* ». (1) Cette critique est affaire de parti, il y a quelque chose à rabattre. L'auteur poussé par sa prévention calviniste, se proposait pour principal objet, dans cet ouvrage, d'établir que la papauté n'a pas de fondement dans la primitive Église. Il prétendait en même temps réfuter l'*Histoire des variations* de Bossuet, en démontrant que le vrai et pur christianisme a eu dans tous les siècles des sectateurs, et que depuis la réforme, les doctrines protestantes n'ont pas varié sur les points essentiels. Dans une pareille entreprise, un plus fort que lui eût échoué.

Pierre Jurieu (1637-1713) avait une humeur bien différente de celle d'Abbadie et de Jacques Basnage. La méthode était, comme le lui reproche Bossuet, de « mettre les emportements et les vanteries à la place des raisons. » Les mensonges les plus odieux ne lui coûtaient rien contre ses adversaires, et il se faisait un jeu de « tremper ses traits dans le venin de la plus noire calomnie. » Il enseignait publiquement que ses ennemis étaient aussi ceux de Dieu, et que dès qu'il s'agissait de l'honneur de Dieu, on devait

(1) *La France protestante,* t. II, p. 11.

fouler aux pieds tous les rapports de la société et rompre tous les liens de l'amour et de l'amitié. Il mit en pratique ces détestables maximes dans sa conduite avec Bossuet, avec Bayle, avec Basnage, avec Jacquelot, avec Saurin, avec La Conseillère, etc. La réputation des autres offusquait cet envieux atrabilaire. Dans son orgueil turbulent, il voulait passer pour le seul défenseur de la religion protestante. Bien plus, il se donnait pour prophète, et, troublé pas des chimères et des visions apocalyptiques, il osait prédire, l'an 1680, dans son *Accomplissement des prophéties* qu'en 1689 le calvinisme serait rétabli en France et le catholicisme aboli par Louis XIV lui-même. — Les disputes théologiques avec les docteurs catholiques, avec les Bossuet, les Arnauld, les Nicole, les Maimbourg, ou avec ceux de son parti qui ne partageaient point toutes ses opinions, ne suffisaient pas à l'activité fiévreuse de son esprit. Il se lança dans l'arène de la politique, pour prêcher les idées d'indépendance et de souveraineté populaire, pour attiser la guerre, pour souffler partout le feu de la discorde ; manquant ainsi à tous les devoirs de son ministère, et compromettant les intérêts mêmes auxquels il devait être le plus dévoué.

135. Pierre Bayle, fils d'un ministre protestant, naquit en 1647, à Carlat, au comté de Foix. De bonne heure, il préféra l'étude à tous les amusements. En 1666, il fit ses humanités à Puylaurens, autrefois ville de sûreté des protestants, et alors une de leurs académies. A dix-neuf ans, il fit une grave maladie causée par l'excès de ses lectures, qui embrassaient tous les objets venus. A vingt-deux ans, en 1669, il se rendit, d'après le désir de son père, à Toulouse, pour y suivre le cours de philosophie qui se faisait au collège des jésuites. Au bout de cinq mois, les raisonnements de ses maîtres, ajoutés à l'ébranlement que lui avaient déjà causé des livres de controverse qu'il avait lus à Puylaurens, le convainquirent qu'il était schismatique, hors de la voie du salut, et obligé de se réunir au gros de l'arbre, dont il regardait les communions protestantes comme des branches retranchées. Il abjura solennellement le protestantisme, et, dans son ardeur de néophyte, il écrivit à son frère aîné pour l'engager à venir à Toulouse se faire instruire

Pierre Bayle.

de la vérité. Berthier, évêque de Rieux, pensant qu'après cette conversion, le jeune Bayle n'avait plus rien à attendre de ses parents irrités, se chargea généreusement de son entretien ; mais il était si peu affermi dans sa nouvelle foi, qu'au bout de moins d'un an, disent les uns, au bout de dix-huit mois, disent les autres, il quitta secrètement Toulouse et fit abjuration dans une campagne voisine de Carlat, entre les mains de trois ministres amis de son père. On l'expédia à Genève pour continuer ses études. De retour en 1675, il obtint une chaire de philosophie à Sedan. Professeur, Bayle ne se contenta pas d'enseigner, il se mit à écrire ; ses principaux ouvrages sont : un *Commentaire philosophique sur l'Ecriture*, un *Avis aux réfugiés*, des *Nouvelles de la république des lettres*, les *Pensées sur les comètes* et le *Dictionnaire critique*. Moréri, écrivain laborieux, avait publié en 1673, une espèce de Dictionnaire encyclopédique, biographique, historique et géographique. Bayle se donna pour tâche de remplir les nombreuses lacunes de cet ouvrage ; d'en rectifier les erreurs. « Il est difficile. dit Hallam, de porter un jugement général sur ce tissu aux mille couleurs, ourdi pendant les dernières années du XVII[e] siècle à l'aide d'un grand savoir, accompagné d'une finesse et d'une force d'esprit plus grandes encore. Bayle possédait une vaste érudition, surtout dans le genre le plus analogue à la nature de son entreprise, c'est-à-dire dans les controverses, les anecdotes, les faits et pensées détachées, répandus depuis deux siècles sur le vaste champ de la littérature. Il était moins profondément versé dans la littérature de l'antiquité ; et cependant il est si prompt dans l'application de ses connaissances classiques, qu'il passe même pour être plus érudit qu'il ne l'était en effet. Il se peut qu'il n'ait réellement eu dans le principe que l'intention de combler les lacunes de Moréri ; mais un esprit aussi fécond et aussi mobile que le sien ne pouvait se renfermer dans ces limites. Cette intention première peut néanmoins faire excuser les nombreuses omissions de Bayle, omissions qui, dans un écrivain absolument original, paraîtraient à la fois capricieuses et inexplicables. On n'est jamais sûr de trouver un nom, quel qu'il soit, dans son *Dictionnaire*. La plupart du temps, les notes n'ont

aucun rapport avec l'individu au nom de qui elles sont accolées ; de sorte qu'à propos d'un article dont le sujet ne nous présente aucun intérêt, ou se trouve étranger à nos recherches, nous pouvons tomber sur la plus riche veine d'argumentation solide ou d'esprit brillant. Bayle est admirable lorsqu'il expose les faussetés du dogmatisme, les perplexités de la philosophie, les faiblesses de ceux qui affectent de diriger l'opinion du genre humain. Mais dépourvu de la condition nécessaire à un bon raisonnement, un désir sincère de bien raisonner, une droiture morale d'où doit jaillir l'amour de la vérité, il s'attache souvent à de petites chicanes, et devient dogmatique dans ses doutes mêmes. Avec un esprit plus sincère d'investigation, un homme d'un génie aussi pénétrant n'aurait pas acquiescé, même éventuellement à un système aussi superficiel que celui des manichéens. Quoi qu'il en soit, les sophismes de Bayle se perdent dans le nombre de ses observations pleines de sens et de justesse. Il est plus difficile d'excuser des indécences, qui prennent en quelque sorte le caractère d'une monomanie tant elles se reproduisent invariablement, et sans le moindre prétexte. » (1)

Bayle se jugeait moins favorablement qu'Hallam. Au fond, c'était un sceptique ; lui-même en convenait : A quelle secte êtes-vous attaché, lui demanda un jour l'abbé de Polignac ? — Je suis protestant, répondit Bayle. — Protestant, c'est bien vague, reprit l'abbé : êtes-vous luthérien, zwinglien, calviniste, anglican, osiandriste, socinien ? — Non, répliqua Bayle, je suis protestant, parce que je proteste contre tout ce qui se dit et se fait. » Ailleurs il dit : « Je suis Jupiter assemble-nuages ; mon talent est *de former des doutes.* » En effet, il s'y appliquait soit en énervant les raisons qui étaient une vérité, soit en fortifiant les sophismes qui peuvent accréditer une erreur. Un autre écrivain l'appelle *l'avocat général* des philosophes ; mais il ne prend pas de conclusions, ou n'en donne que pour appuyer la mauvaise cause. Bayle en convenait : « Mon *Dictionnaire*, dit-il, est un ouvrage de caravane ; il faut faire vingt ou trente lieues sans trouver un arbre fruitier ou une fontaine. »

(1) *Hist. de la littérature de l'Europe,* t. IX. p. 370.

Bayle mourut à Rotterdam en 1706. — Godefroy le caractérise en ces termes : « Bayle, ce Montaigne du XVIIe siècle, ce précurseur de Voltaire et de Hume, qui, voyant en toutes choses l'affirmation et la négation, la théorie et l'objection, l'assertion et la difficulté, le pour et le contre, défendant toutes les erreurs et soutenant toutes les vérités, se plut à railler l'histoire, à montrer le faible de tous les systèmes philosophiques, et ne sut pas s'empêcher d'étendre son scepticisme jusque sur la religion. Bien funeste a été l'influence de ce premier propagateur du doute, de ce détracteur de la raison et de la foi, qui tantôt présenta la raison comme *un principe de destruction et non d'édification*, et tantôt poussa la présomption de l'esprit fort jusqu'à déclarer que *la philosophie est la reine*, et que *la théologie n'est que la servante*; mais l'auteur des *Nouvelles de la république des lettres* et du *Dictionnaire critique* marque dans l'histoire de la littérature comme dans celle de la philosophie, parce qu'il eût le mérite d'assembler une grande quantité d'idées sur toutes sortes de sujets, et de les verser avec autant de facilité que d'abondance ; parce qu'il a manié avec une habileté les armes du raisonnement, de l'érudition, d'une gaieté spirituelle, et quelquefois d'une ironie vive et mordante, parce qu'il eût assez d'indépendance d'esprit pour remonter le courant des opinions vulgaires, et des jugements tout faits ; enfin parce que, sans être du nombre des génies qui jettent à profusion dans le monde des idées nouvelles, il a eu la gloire de stimuler la pensée publique, en l'égarant trop souvent. » (1)

§ VII. QUELQUES SAINTS PERSONNAGES

Les commencements du XVIIe siècle nous ont offert le spectacle d'un magnifique renouveau de sainteté ; la fin nous présente une moins riche moisson ; ce n'est pas cependant l'hiver, c'est un

(1) *Hist. de la littérature française*, t. II, p. 624 et *passim*.

automne ; la sève est moins riche, le feuillage n'a pas gardé sa puissante verdure, mais il y a des fruits à recueillir.

136. Le premier signe du bon état des mœurs, c'est la sainteté du sacerdoce. Au milieu du zèle général qu'on remarque presque partout à l'honneur de la religion, il y a des provinces ou éclatent les exemples de piété. Au diocèse d'Évreux, Henri Boudon édifie par son zèle ; appelé à Munich, il prêche en Lorraine et dans les Pays-Bas, *Dieu seul* était sa devise favorite : il la proclamait dans ses écrits et l'observait dans sa conduite. Boudon mourut à Évreux, en 1702, laissant beaucoup d'ouvrages qui annoncent une haute piété et l'habitude des voies spirituelles. A Séez, Enguerrand Chevalier, fondateur du séminaire, fut un missionnaire laborieux et un administrateur habile. Moutier et Bidois, missionnaires dans le même diocèse, furent l'exemple du clergé. Pierre Crestey, de Mesnil-Imbert, ne montra pas moins d'ardeur et d'intelligence. L'abbé Georges, du Val-Richer, rendit beaucoup de services en Normandie. Au Mans, Pierre Ragot, avait d'abord servi dans les armées ; prêtre en 1743, curé du Crucifix, il fut un héros de la charité. Dans la même ville, l'abbé de Coulennes, mort en 1693, marchait héroïquement sur les traces de Ragot. Dans le même diocèse, Gabriel Dubois de Laferté, chevalier de Malte, montra une grande charité pour les pauvres et une grande vertu pour la conversion des pécheurs. Orléans offrait à la même époque, des personnes de différentes classes, qui se livraient avec ardeur à la piété et aux bonnes œuvres : Foucault, curé de Saint-Michel ; Tassin, vertueux prêtre ; Jogues de Borland et Marius Gossetête, ministre converti. Une autre ville, Dijon fut aussi favorisée par des exemples et des établissements dignes de mémoire. La religion était honorée et pratiquée dans cette ville, et on y vit se succéder des âmes fidèles et zélées pour le bien. Marguerite Contier de Châteaubornai, qui devint ensuite religieuse Ursuline sous le nom de Marguerite de Saint-Xavier, était liée avec le baron de Renty, qui venait de temps en temps à Dijon ; ils établirent ensemble une association de dames pieuses et favorisèrent d'autres bonnes œuvres. Le Père Honoré de Cannes visita

Saints prêtres.

Dijon dans le cours de ses missions, et y ramena des pécheurs à Dieu. Un autre missionnaire de la même ville, Hugues Bouchard, qui entra dans la congrégation de l'Oratoire, était renommé par son talent pour les missions, pour les retraites, et en général pour la direction des âmes. L'abbé de La Pérouse y vint, avec plusieurs docteurs, et y remua les esprits par des instructions et des exercices auxquels se portait la foule, et on remarqua que le Parlement, afin de pouvoir y assister, changea l'heure de ses audiences. L'abbé Gauthier, prévôt de la Sainte-Chapelle de Dijon et grand vicaire en cette ville pour l'évêque de Langres, avait été un de ces jeunes gens que le Père Bagot réunissait en congrégation ; sa douceur et sa charité donnaient encore plus d'influence à son zèle. Il était à la tête de tout ce qui se faisait de bien dans la ville, dirigeait l'hôpital, assistait à la mort les condamnés, et formait des jeunes gens à l'esprit ecclésiastique dans le séminaire de la Madeleine. Après sa mort, arrivée le 1er juin 1678, la direction des bonnes œuvres confiées à ses soins passa entre les mains d'un autre ecclésiastique, Benigne Joly, chanoine de Saint-Étienne de Dijon. Celui-ci qui avait été aussi élevé à Paris, avait également fait partie d'une association de pieux jeunes gens. Dès le temps de ses études, il prenait plaisir à catéchiser des pauvres et des savoyards qu'il allait chercher dans leurs réduits, de concert avec un autre jeune homme de Dijon, nommé de Villers, qui avait les mêmes inclinations. Joly ayant été ordonné prêtre, retourna dans sa patrie, et s'y fit bientôt connaître par son zèle et sa charité. Le soin et l'instruction des pauvres semblaient être l'occupation qui flattait le plus son humilité. Il devint bientôt l'âme des bonnes œuvres. L'établissement du Bon-Pasteur, celui de la Providence pour procurer une retraite aux pauvres servantes, le petit séminaire de Saint-Étienne pour les jeunes gens de campagne qui n'avaient pas de fortune, furent en partie son ouvrage. Ce fut lui qui commença l'établissement des hospitalières, congrégation à l'instar de celles de Sainte-Agnès d'Arras, et de la Sainte-Famille de Douai. L'évêque de Langres autorisa cette congrégation, que le roi approuva aussi par des lettres-patentes ; on n'y faisait que des vœux

simples, et cet institut n'avait qu'un petit nombre de maisons. L'épidémie qui ravagea une partie du royaume donna lieu à l'abbé Joly de déployer toute sa charité; il se dévoua au service des malades, bravant le danger de la contagion, et redoublant d'ardeur à mesure que les besoins augmentaient. La mort fut le prix de son courage ; il fût atteint de l'épidémie et enlevé en peu de jours, en 1694, étant à peine âgé de cinquante ans. Plusieurs autres prêtres de Dijon, qui montrèrent pendant la contagion la même charité que l'abbé Joly, en recueillirent le même prix ; l'abbé d'Angely, curé de Notre-Dame ; le P. Macherel, jésuite et prédicateur ; Jacques Fevret, directeur du séminaire ; François de Clugny prêtre de l'Oratoire, périrent victimes de leur dévouement. La religion et l'humanité doivent bénir leur mémoire. Enfin un autre ecclésiastique fort distingué de la même ville est Claude Fyot de La Marche, abbé de Saint-Étienne de Dijon. Il avait été aumonier du roi, et eût le titre de conseiller d'État ; mais il quitta la cour pour vivre dans une retraite studieuse, et dans l'exercice de la charité la plus libérale. Son titre d'abbé lui donnait une juridiction dont il usait avec autant de noblesse que de zèle. Il visitait les paroisses qui dépendaient de son abbaye et leur procurait des vases sacrés, des ornements et des missions. L'église de son abbaye avait déjà été rebâtie presqu'en entier par ses soins et à ses frais, lorsqu'elle fut endommagée par le feu du ciel ; l'abbé Fyot ne se rebuta point, et la fît réparer de nouveau. Il voulut loger chez lui les séminaristes que l'abbé Joly avait recueillis ; il soutint cet établissement de tout son pouvoir et favorisait généreusement l'éducation des jeunes gens qu'il croyait pouvoir devenir utiles à l'Église.

137. On vit alors une certaine quantité de prêtres et de laïcs pieux se retirer dans la solitude, pour y mener la vie pénitente des Antoine, des Paul et des Hilarion. Jean-Jacques, dont le vrai nom n'est pas connu, résida pendant près de vingt ans à Saint-Baudille en Dauphiné et fut appelé ensuite dans le diocèse du Puy pour y former des ermites. En 1654, les ermites du Puy, de Lyon et de Vienne se concertèrent pour rétablir près Lyon, l'ermitage du Mont-Cindre : Jean-Jacques y passa et alla mourir en 1691, dans

Ermites

la lande des Gardelles près d'Angers. Il existait, près de Troyes, une congrégation d'ermites, sous le nom de Notre-Dame de Grâce ; Jean Grado en avait été le premier ermite ; trois frères de l'Oratoire s'étant joint à lui, ils avaient formé une communauté sous l'obéissance de l'ordinaire. Ces frères faisaient les vœux de religion sous la règle de S. Augustin, et se trouvaient au nombre de dix-sept en 1683. Dans la forêt de Saint-Sever, en basse Normandie, étaient huit ou neuf ermites auxquels un P. Guillaume, qui avait été novice chez les Camaldules, donna des règlements tirés en partie des constitutions des Camaldules. Ces règlements furent approuvés par l'évêque de Coutances. Les ermites de Saint-Sever vivaient d'une manière pauvre et édifiante, sans faire aucun vœu. Un frère Jean-Baptiste, mourut en odeur de sainteté dans l'ermitage de S. Augustin près Acey, en Franche-Comté ; un autre, appelé Mathieu donna de grands exemples de vertu dans l'ermitage de S. Hilarion, au diocèse de Langres ; un autre nommé Gilles, passa dix-huit ans dans une réclusion absolue en un lieu écarté au diocèse de Coutances. Barthélemy Picquerey, prêtre du même diocèse, après avoir exercé le ministère pendant vingt ans, se confinait dans la retraite et vivait d'austérités extraordinaires, sans cesser de rendre service à son prochain. Réné Va, capitaine de cavalerie, se retira dans la forêt de Compiègne : il y fut visité par Marie-Thérèse. Lebsiker allemand, s'était retiré, près Noyon, sur la montagne de l'Arbroie. Vincent Wallary, du diocèse de Cambrai, se fixa sur le mont Valérien où vivait déjà le frère Jean, solitaire plein de zèle. Le pénitent de Châteauneuf dont le nom est ignoré, vécut dans une cabane en bois, au diocèse d'Orléans et mourut en 1705.

Des femmes même embrassèrent ce genre de vie, et la faiblesse et la timidité de leur sexe ne les empêchèrent pas de se condamner à une solitude et à des austérités effrayantes pour la nature. La première est une fille qu'on appelle la Solitaire des Rochers, et dont on rapporte des choses extraordinaires ; son nom de baptême était Jeanne-Marguerite, et on prétend qu'elle était de la famille de Montmorency. Tourmentée du désir de quitter les honneurs et les

plaisirs auxquels sa naissance semblait l'appeler, elle sortit de la maison paternelle, prit des habits pauvres, et se plaça comme domestique dans quelques maisons, où elle vécut ignorée. On ne saurait sans doute présenter cette démarche comme un modèle à imiter, et des jeunes filles qui prétendraient suivre la même voie s'exposeraient aux plus grands dangers, et peut-être à des chutes déplorables. Toutefois il ne nous appartient pas de condamner dans la Solitaire des Rochers une conduite qui paraît suffisamment justifiée par ce qu'on raconte de sa vertu. Le besoin d'une solitude plus profonde le porta même à se retirer dans un lieu sauvage au milieu des Pyrénées ; elle y passa plusieurs années dans la méditation des choses saintes, et dans les mêmes exercices de piété que nous trouvons racontés dans la *Vie des solitaires de la Thébaïde*. Une correspondance qu'elle entretint avec un religieux Cordelier, le père Debray, et qui a été conservée, à fourni quelques lumières sur cette fille extraordinaire ; elle annonçait dans une dernière lettre le désir de faire le voyage d'Italie pour y visiter Rome pendant le jubilé séculaire ; l'on n'eut point depuis de ses nouvelles, et il est probable qu'elle mourut dans ce voyage, en 1699.

138. Pendant que les ermites prêchaient à tous, au moins par leur exemple, la sainte vertu de pénitence, différentes conditions offraient encore, dans le monde, des exemples de piété. A Paris, Pelletier Destouches fit, pendant soixante ans, l'usage le plus généreux d'une grande fortune. A Besançon, Ferdinand Jobelot, premier président au Parlement, joignait à une piété exemplaire la plus noble charité : il fit bâtir, avec magnificence, l'Hôtel-Dieu de Besançon. A Beauvais, Adrien de Monceaux d'Auxi sanctifiait sa retraite par la prière et la pratique des bonnes œuvres. Guillaume Thiersaut, doyen du grand conseil, attentif à cacher ses libéralités, était le consolateur des pauvres. Bachelier de Clotomont, après s'être longtemps occupé de sa fortune, se retirait chez les Camaldules de Gros-Bois. Parmi les dames que distinguait la piété, Marie de Guiche, mariée à Charles de Lévis, duc de Ventadour, avait établi en Normandie, dans son château, une communauté où on élevait un assez grand nombre de filles pauvres ; elle veillait avec

Saints personnages.

soin à faire respecter la religion et à assister les pauvres. Élisabeth de Wassenaar, protestante convertie, fut, pendant une longue maladie, un modèle de résignation et de patience. Suzanne Henriette de Foix de Candale, qui vécut dans le célibat, consacra ses soins et sa fortune à soulager les pauvres ; elle les accueillait dans son château de Montpont, et joignait la piété la plus tendre à la charité la plus active. Elle continua ses bonnes œuvres jusqu'à un âge avancé. Marthe Le Fèvre de la Faluère, sœur d'un premier président au Parlement de Bretagne, et mariée à Guillaume Lasnier de l'Effreterie, resta veuve à trente-quatre ans, et s'appliqua entièrement aux bonnes œuvres ; retirée chez les Ursulines d'Angers, que son mari avait fondées, elle y était occupée des besoins des pauvres, et favorisait les établissements et les communautés qui se formaient de son temps, ou qui étaient privés de secours. Elle soutint entre autres l'établissement dit de la petite Providence de Saint-Joseph, où un vertueux jeune homme de Château-Gontier, nommé Julien Samon, était parvenu à rassembler plus de cinquante pauvres vagabonds auxquels il inculquait l'amour de la religion et l'habitude du travail. Mme de l'Effreterie redoubla surtout ses largesses pendant l'hiver de 1709 et les calamités qui suivirent. Anne de Lorraine, fille du duc de Lorraine et femme du comte de Lillebonne, n'était pas moins illustre par sa piété que par sa naissance ; cette princesse se retirait souvent au couvent des religieuses du Saint-Sacrement fondé à Charenton : les pauvres et sa famille la perdirent en 1720. Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, qui, par leurs vertus et leur piété, s'étaient montrées dignes de leurs époux, leur survécurent toutes deux, et honorèrent leur vieillesse par la pratique assidue des œuvres de religion et de charité.

Ecoles pour les pauvres.

139. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples. A Paris, en province, à la cour même ; parmi les laïcs, dans le clergé et dans l'épiscopat, on cite un nombre considérable de personnes également distinguées dans la prière et dans la chrrité. Une œuvre qui prit alors beaucoup de développements est la fondation des écoles pour les enfants pauvres. Cet objet avait excité souvent la sollicitude des pasteurs. En Italie, S. Charles Borromée avait eu à

cœur de multiplier dans son diocèse les écoles chrétiennes, et les conciles provinciaux tenus en France après le concile de Trente, ainsi que les statuts synodaux des diocèses, recommandaient le choix de bons maîtres. César de Bus avait eu pour but l'instruction des enfants, lorsqu'il institua sa congrégation de la doctrine chrétienne, et saint-Vincent de Paul pourvut à la bonne éducation des filles en formant la congrégation des sœurs de la charité. Il s'établit successivement sur le même modèle, à Paris et dans les provinces, d'autres associations pieuses pour élever et instruire les jeunes personnes, et les Ursulines, les religieuses de la congrégation de Notre-Dame et d'autres communautés, non seulement dirigeaient des pensionnats, mais tenaient aussi des écoles gratuites pour la classe indigente. Les mêmes secours manquaient encore pour les garçons de la classe pauvre. Des hommes pleins de zèle entreprirent de remplir ce vide. A Orléans, un avocat au Parlement de Paris, qui avait quitté le monde et le barreau pour se livrer aux bonnes œuvres, commença l'établissement des écoles de charité. Pierre Tranchot, c'était son nom, acheta une maison; et y réunit des enfants qu'il instruisait lui-même : deux autres vertueux laïcs, Louis Tranchot, cousin du premier, et Pierre Aubert, le secondaient dans cette tâche. Tranchot prenait surtout soin de former des enfants à la piété, et, bravant le respect humain dans une ville, où il avait brillé par son esprit et par son goût pour la dissipation et pour les plaisirs du siècle, il conduisait lui-même ses élèves à l'église en chantant des prières. Cet homme de bien était mort en 1652, laissant à son cousin sa maison et des biens pour entretenir son école ; et Louis Tranchot, héritier du même zèle, continua en effet jusqu'à sa mort d'instruire les enfants des pauvres. Un homme riche de la même ville, Jogues de Bouland s'adonna aussi quelque temps à cette œuvre. On établit des écoles semblables à Blois et à Tours. Un autre pieux habitant d'Orléans, François Perdoulx, étendit depuis cette institution et forma dans les campagnes du diocèse d'Orléans plus de trente écoles de charité qu'il soutenait de ses libéralités et avec le secours d'autres personnes animées du même esprit.

Demia. 140. Peu après, un vertueux prêtre s'occupait de la même œuvre à Lyon. Charles Demia, né à Bourg-en-Bresse, chanoine d'Ainay, était devenu, à Lyon, promoteur de l'officialité. Touché des abus et des désordres qui régnaient parmi tant de chrétiens, il songea du moins à en préserver les enfants et forma le dessein d'établir des écoles pour les deux sexes. En peu de temps, il parvint, sans autre fonds que la Providence, à créer des écoles dans cinq paroisses de Lyon. L'archevêque de Lyon, Charles de Villeroy, gouverneur de la province, nomma Demia directeur général des écoles du diocèse, lui permit de dresser les règlements nécessaires et de se choisir des représentants. Le pieux promoteur s'adjoignit quelques ecclésiastiques et de pieux laïcs; il établit à Lyon une école normale pour former de bons maîtres d'école : c'est ce qu'on appela le séminaire de Saint-Charles. Demia, qui avait été élevé à Saint-Sulpice, en tira un supérieur pour conduire la nouvelle maison. Chaque jour, vingt-quatre maîtres en sortaient pour se répandre dans les divers quartiers de la ville et faire la classe aux enfants. Des maîtresses d'école, sous le nom de sœurs de Saint-Charles, furent aussi instituées pour les écoles de filles. D'autres maîtres, guidés par des vues d'intérêt, ayant ouvert, dans le diocèse, des écoles particulières, Demia obtint en 1674, un arrêt du conseil qui défendait tout établissement de ce genre, non autorisé par l'archevêque. Le zèle du fondateur s'étendit même hors du diocèse : instruit de ce qui s'était fait à Orléans, Demia vint, en 1685, visiter les écoles de cette ville, donna aux directeurs d'utiles conseils, leur fournit des livres et autres objets propres à faciliter l'instruction des enfants. Dans une réunion de personnes vertueuses, qui eut lieu pendant son séjour à Orléans, il fit sentir les avantages de cette bonne œuvre et insista sur la nécessité de créer, comme à Lyon, un séminaire pour les maîtres d'école; cet établissement ne put se fonder à Orléans. Quant au séminaire Saint-Charles, il se soutint après la mort de Demia et subsistait encore au moment de la révolution. Les écoles de garçons étaient alors confiées à de jeunes ecclésiastiques qui faisaient gratuitement leurs études dans la maison; les écoles de filles étaient confiées aux sœurs de Saint-Charles.

141. Il ne paraît pas que le P. Barré ait connu les écoles de Demia, quand il commença les siennes à Rouen. Nicolas Barré était un religieux minime, né à Amiens en 1621. En 1649 il avait fait ses vœux dans le couvent des Minimes de Chaillot, et s'était appliqué au ministère de la confession. Humble, patient, animé de l'esprit de son état, il excellait à diriger les âmes, à fortifier les faibles, à ramener les pécheurs. L'abandon où vivaient les enfants, tantôt dépourvus d'instruction, tantôt livrés à de mauvais maîtres, excita son zèle, et, après avoir longtemps médité son projet, il commença en 1666 l'établissement d'écoles de charité. La première eut lieu à Rouen par les libéralités de Mme de Maillefer, et la deuxième l'année suivante à Paris, sur la paroisse de Saint-Jean en Grève. La sœur Lestocq fut celle qui seconda le mieux le P. Barré dans la formation de ces écoles : elle fit le premier essai de ses talents pour l'instruction dans le village de Sotteville. Quelques filles pieuses s'associèrent à elle, et elles se fixèrent depuis à Rouen. Barré n'avait songé d'abord qu'à l'éducation des filles pauvres ; mais il s'occupa, en 1678, d'étendre ce bienfait aux garçons, et entreprit d'ériger des séminaires où l'on formerait des maîtres et des maîtresses d'école pour les campagnes ; ces séminaires devaient être séparés, ainsi que les écoles qu'ils étaient destinés à entretenir. Le pieux et zélé minime réussit à établir des séminaires pour les maîtresses d'école ; l'œuvre prit une forme régulière en 1681, et les statuts en furent imprimés quelques années après. L'institution prit le titre d'écoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant Jésus. L'école formée précédemment sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève fut transportée sur la paroisse Saint-Sulpice, où les sœurs ouvrirent successivement huit écoles, qui furent d'un grand secours pour la nombreuse population de ce quartier. Ces sœurs établirent leur noviciat et le chef-lieu de leur institut dans la rue Saint-Maur. Depuis, cette congrégation se partagea en deux, dont l'une, sous le nom de dames de Saint-Maur, se répandit principalement dans le Midi, et dont l'autre, dite de la Providence, forma plusieurs maisons en Normandie et en Picardie. A Rouen, de vertueux magistrats, de Fumechon, de Tauvens, de Barré.

l'Espiney favorisèrent ces établissements. A Paris, ces écoles furent principalement soutenues par l'abbé Servien de Montigny, ancien secrétaire des commandements d'Anne d'Autriche, qui, à l'âge de trente-cinq ans, avait quitté la cour pour vivre dans la retraite et dans les pratiques de la piété. Mme de Maintenon appela dans les commencements de Saint-Cyr quelques filles de l'institut du P. Barré pour diriger la maison naissante. Après la mort de ce religieux, 31 mai 1686, les sœurs furent dirigées par le P. François Giry, du même ordre, qui était aussi à la fois un pieux directeur et un homme distingué par son mérite. Si le P. Barré eut à se féliciter du succès de ses soins pour les écoles de filles, il ne fut pas aussi heureux pour les écoles de garçons. Il ne put inculquer aux maîtres ou du moins maintenir parmi eux ces principes de désintéressement et d'abandon à la Providence, sans lesquels une telle institution ne pouvait prospérer. La pauvreté effrayait des hommes qui n'étaient point assez détachés de leurs intérêts temporels, et ils voulaient toujours s'occuper de leur avenir et commencer leur fortune. Les écoles de garçons du P. Barré ne se soutinrent donc pas; la gloire de former des maîtres uniquement livrés au soin d'instruire les enfants était réservée à un autre.

Jean-Baptiste de la Salle.

142. Jean-Baptiste de la Salle naquit à Reims, en 1651, d'un conseiller au présidial. Dès sa plus tendre enfance il donna des indices certains d'une vocation extraordinaire. Ayant reçu la tonsure, il fut nommé chanoine dans sa ville natale, alla étudier en théologie à Paris, et revint recevoir la prêtrise en 1678. L'abbé de la Salle dirigea de concert avec l'abbé Roland l'école gratuite fondée par les sœurs de l'Enfant-Jésus. L'année qui suivit sa prêtrise il fut invité à aider de ses conseils des maîtres d'écoles gratuites pour les garçons pauvres. Insensiblement, le zélé chanoine s'engagea dans cette œuvre. A la fin, il résigna son canonicat, vendit ses biens dont il distribua le prix aux pauvres, s'unit à ceux qui étaient devenus ses enfants et se dévoua dès lors tout entier à sa petite congrégation. L'irrésolution de quelques frères, les intrigues des jansénistes, la disette de 1684 et les préventions répandues contre l'abbé de la Salle furent pour son œuvre autant d'épreuves dont elle

sortit plus forte. Alors l'abbé de la Salle assembla douze de ses principaux disciples pour délibérer sur les constitutions à donner à leur société. On convint de prendre le nom de *Frères de la doctrine chrétienne* et il fut décidé que la nourriture des frères serait celle du pauvre peuple. On proposait d'abord de faire des vœux perpétuels; mais le père voulut qu'ils ne fussent que pour trois ans ; ils ne devinrent définitifs qu'en 1694. Après bien des réflexions il leur donna pour habillement uniforme celui qu'ils portent encore maintenant. Les bénédictions se répandirent alors sur l'institut naissant. On sentit l'utilité de ces écoles de frères et plusieurs villes s'empressèrent de demander des instituteurs. Le noviciat fut d'abord établi à Reims, puis à Paris, enfin à Saint-Yon, près Rouen. Guise Réthel, Laon eurent bientôt leurs écoles de frères. Cependant, l'ardent fondateur se multipliait, il allait de villes en villes, commençait les écoles et ranimait la ferveur de ses disciples. Lui qui dans son dévouement pour la sainte Église de Dieu signait quelquefois *prestre romain*, eut la joie de voir ses frères établis à Rome : le service qu'ils allaient rendre à la capitale du monde chrétien devait être pour la société une source d'avantages précieux. L'abbé de la Salle gouverna son institut jusqu'en 1717 et mourut deux ans après en odeur de sainteté. On a de lui quelques petits ouvrages spirituels, entre autres une *Explication de la méthode d'oraison*. Le Pape Grégoire XVI l'a déclaré *vénérable*. Un obstacle s'opposait à la poursuite de sa canonisation, c'était un catéchisme janséniste qui lui était attribué. S. E. le cardinal Gousset a démontré que ce catéchisme n'était point de l'abbé de la Salle, mais d'un de ses frères. Cet obstacle levé, on peut espérer voir bientôt sur nos autels le pieux fondateur des frères de la doctrine chrétienne. — Quant à son œuvre, elle fut érigée en ordre religieux par Benoît XIII et ses règles furent approuvées par une bulle. De son côté le roi assura par lettres-patentes l'établissement de Saint-Yon. Depuis, les enfants du vénérable de la Salle sont restés fidèles aux instructions de leur père. Les élections des supérieurs se sont faites sans troubles. A la révolution les frères se sont montrés dignes du nom qu'ils portent. Aujourd'hui leurs écoles se multiplient plus que

jamais ; ils en ont en Amérique, au Canada, en Turquie, à Smyrne et à Constantinople. En France, nos plus petites villes sont heureuses d'en posséder, parce que l'enfant du peuple étudie là mieux qu'il ne saurait faire ailleurs. La canonisation du saint fondateur viendra encore donner un nouvel accroissement.

Bertet. 143. Au zèle pour l'éducation des enfants se joignait la charité pour la formation des prêtres et l'évangélisation des campagnes. A cette époque, une institution de missionnaires naquit en Provence, par les soins d'un prêtre d'Avignon, Bertet. Laurent-Dominique Bertet, né en 1671, s'associa à quelques jeunes ecclésiastiques, pour adresser, au peuple, des instructions familières. L'abbé de Varis dirigeait cette petite communauté ; de là sortit le séminaire Saint-Charles d'Avignon. Ordonné prêtre, Bertet résolut de se consacrer aux missions et les commença dans le Comtat. Des missionnaires de la Croix, réunis à Sisteron, sous la conduite d'un pieux ecclésiastique du pays, se joignirent à lui ; de plus, sa congrégation naissante fut favorisée des conseils et de l'appui d'un religieux en crédit dans la province, Jérôme d'Etienne, de l'ordre des Minimes. On établit, à Avignon, un séminaire destiné à former des sujets propres aux missions. L'abbé Bertet fut appelé successivement dans plusieurs diocèses ; il accompagnait les évêques dans leurs visites pastorales, donnait des retraites ecclésiastiques et secondait les curés dans leurs fonctions. Sa dernière mission fut dans le diocèse de Glandève qu'il parcourut tant en France qu'en Savoie ; les montagnes, la rigueur du froid, la difficulté des chemins, rien ne pouvait arrêter son zèle. Au milieu de ses courses, il tomba malade au Pujet en 1739 et mourut dans les plus vifs sentiments de piété. Sa congrégation portait le nom de missionnaires de Sainte-Garde ; elle subsistait encore au moment de la révolution.

Grignon de Montfort. 144. Au nom de l'abbé Bertet, il faut joindre celui de Montfort. Louis-Marie Grignon de Montfort, né en 1673, au diocèse de Saint-Malo, commença ses études à Rennes. Un prêtre charitable faisait, dans cette ville, des conférences de piété et envoyait ensuite ses jeunes auditeurs dans les hôpitaux, pour servir et catéchiser. Grignon de Montfort était un des plus fervents de l'association ; comme

il se destinait à l'état ecclésiastique, et qu'il avait entendu parler de la bonne éducation des séminaires de Saint-Sulpice, il désira être formé dans cette école, et vint fort jeune à Paris, où il fut admis dans la communauté qu'avait établie l'abbé de La Barmondière, puis dans le petit séminaire. Ordonné prêtre en 1700, il fit son apprentissage des missions sous l'abbé l'Évêque, dont nous avons parlé, et dans la communauté de Saint-Clément que celui-ci avait formée à Nantes. Depuis, tantôt seul, tantôt avec quelques associés, il visita le Poitou et la Bretagne, paraissant rechercher les fonctions les plus pénibles, et n'écoutant que son attrait et le désir de gagner les âmes à Dieu. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il forma une union de prières avec le séminaire du Saint-Esprit, et ce fut de là qu'il tira ses premiers associés pour la congrégation de missionnaires qu'il voulait établir. Mais le temps lui manqua pour donner de la consistance à cette œuvre. Épuisé par des courses et des travaux sans relâche, il mourut le 26 avril 1746 dans la force de l'âge à Saint-Laurent-sur-Sèvres, où il donnait une mission. L'abbé de Montfort n'avait fait qu'ébaucher, pour ainsi dire, deux établissements dont il avait conçu le plan et préparé l'exécution ; c'étaient une association de missionnaires et une congrégation de sœurs qui se consacreraient à l'instruction des pauvres et au soin des malades. Ce double projet fut réalisé par un des premiers associés de Grignon : René Mulot, jeune prêtre, fut celui dont la Providence se servit pour consommer cette œuvre. Il continua les missions, s'adjoignit quelques ouvriers, et les établit à Saint-Laurent-sur-Sèvres, dans le lieu même ou était mort l'abbé de Montfort. Un seigneur d'Anjou, Français de Racape, marquis de Magnane, favorisa particulièrement les missionnaires, et leur acheta une maison à Saint-Laurent. L'abbé Mulot fut nommé leur supérieur, et il continua pendant une longue suite d'années de parcourir ces contrées, d'exciter la foi des peuples et d'aider les pasteurs ordinaires. Sa congrégation portait le nom de missionnaires du Saint-Esprit ; elle n'a jamais été fort nombreuse, mais elle n'en était pas pour cela moins zélée, moins unie et moins appliquée à ses fonctions. Les missionnaires de Saint-Laurent ont même survécu aux coups qui

ont renversé des établissements plus solides en apparence, et ils rendent encore d'importants services dans cette contrée fidèle. L'autre institution, préparée par le zèle et l'activité de l'abbé de Montfort, est la congrégation des sœurs de la Sagesse. Il avait engagé en 1703 une pieuse fille, de Poitiers, Marie-Louise Trichet, à se vouer au soin des pauvres dans l'hôpital de cette ville. Dans la suite, il la fit venir à La Rochelle pour diriger des écoles. Quelques personnes vertueuses se joignirent à elle, et elles formèrent une communauté pauvre, mais fervente. Mlle Trichet prit le nom de Marie-Louise de Jésus, et s'établit à Saint-Laurent-sur-Sèvres ; l'association fut autorisée par l'évêque de La Rochelle, et reconnue par la puissance civile. Le marquis de Magnane et la marquise de Bouillé furent les principaux bienfaiteurs des sœurs. Après des commencements lents et pénibles, comme il est ordinaire pour les œuvres les plus estimables, celle-ci s'affermit, le nombre des sœurs s'accrut, et elles se répandirent dans les campagnes pour l'instruction des jeunes filles. On les chargea même de plusieurs grands hôpitaux. L'abbé Mulot, supérieur des missionnaires du Saint-Esprit, l'était en même temps des sœurs de la Sagesse. Mlle Trichet, nommée supérieure de la maison de Saint-Laurent, dirigea ses filles avec autant de douceur que de prudence ; avant sa mort arrivée le 28 avril 1759 elle leur fit promettre de persévérer dans l'exacte observance de leurs règles. Sa congrégation est aujourd'hui une des plus nombreuses qui existent en France ; elle est toujours établie à Saint-Laurent, où elle a un noviciat florissant, et d'où elle s'est répandue principalement dans les provinces de l'Ouest.

Sœurs d'Ernemont.

145. De semblables congrégations de Filles se formaient vers le même temps dans diverses provinces. Les sœurs d'Ernemont prirent naissance dans le diocèse de Rouen ; leur dénomination véritable était celle de sœurs des écoles chrétiennes ou du Sacré-Cœur ; mais le peuple les connaissait le plus souvent sous le nom de *Capotes*, à cause d'une espèce de coiffe qu'elles portaient, mais à laquelle elles ont renoncé depuis. Ces filles joignaient le soin des pauvres et la visite des malades, à l'instruction des enfants, et ne faisaient que des vœux simples. Leur première maison fut établie à Rouen

sur la paroisse Saint-Godard ; elles y élevèrent une chapelle et obtinrent des lettres-patentes en 1729. Favorisées par des personnes pieuses, elles ont formé successivement un assez grand nombre d'établissements dans le diocèse, et c'est aujourd'hui la congrégation la plus répandue dans la haute Normandie. Les sœurs de la Charité, dites de la Chapelle au Riboul, continuaient à prospérer dans le diocèse du Mans, où Perrine Brunet, veuve Tulard, les avait instituées en 1679. Cette congrégation avait aussi pour objet l'instruction gratuite des filles pauvres, le service des hôpitaux, la visite des malades et la distribution des secours à domicile. Les sœurs ne faisaient point de vœux, et tenaient des pensionnats. Plusieurs curés du diocèse encouragèrent une institution si précieuse pour leurs paroisses, et l'évêque, Louis de La Vergne de Tressan, après avoir examiné les statuts, autorisa la congrégation. Les billets de banque sous la régence, et un incendie qui consuma la maison chef-lieu, faillirent renverser entièrement une œuvre encore mal affermie ; mais le courage et la sagesse de la fondatrice triomphèrent des obstacles. Son zèle trouva des appuis, la maison fut reconstruite, et les établissements se multiplièrent. La princesse douairière de Conti, Marie-Anne de Bourbon, fille de Louis XIV, prenait intérêt aux sœurs, et ce fut elle qui leur obtint en 1721 des lettres-patentes. La fondatrice dirigea son œuvre pendant un demi-siècle et mourut le 9 novembre 1735 également regrettée de ses compagnes et des pauvres. Au moment de la révolution, cet institut comprenait quatre-vingt-neuf maisons ou écoles ; il s'est rétabli après les jours mauvais, et le chef-lieu a été transféré de la Chapelle au Riboul dans le bourg d'Evron, où on a donné aux sœurs une ancienne abbaye de Bénédictins ; ce qui les a fait appeler sœurs d'Evron : elles ont plus de cent vingt établissements, dont vingt-un hôpitaux, et forment une congrégation nombreuse et florissante. Les sœurs de Saint-Paul, établies dans le diocèse de Tréguier, ont été moins heureuses, et n'ont pu se relever du coup que leur avait porté la révolution. Cette congrégation avait commencé en 1699 par les soins de Mme du Parc de Lezerdat, veuve d'un chevalier de Saint-Louis. Animée d'un esprit de charité, cette dame réunit quelques

sœurs pour tenir des écoles et visiter les pauvres. Elle donna une maison à Tréguier pour ces bonnes œuvres, et une autre maison dans la même ville servait de chef-lieu et de noviciat. Les sœurs avaient le nom de filles de Saint-Paul ; mais on les appelait communément Paulines ; elles suivaient la règle de S. Augustin et faisaient un quatrième vœu de se livrer à l'instruction de la jeunesse. Elles obtinrent des lettres-patentes en 1717 ; l'évêque de Tréguier, Olivier Jegou de Kervilio, leur donna des règles, et, après en avoir constaté la sagesse par une expérience de plusieurs années, il les munit de son autorité, et le parlement de Bretagne reconnut quelques jours après la congrégation par un arrêt formel. Les filles de Saint-Paul avaient des écoles en divers lieux du diocèse de Tréguier. La fondatrice n'avait pas moins de mérite et d'habileté que de piété et de zèle ; elle était connue de Mme de Maintenon, qui lui envoya son portrait. Une relation de sa mort, qui nous a été communiquée en manuscrit, fait connaître sa vertu, sa patience et son amour pour Dieu.

Religieuses de Valdosne.

146. A ces institutions plus ou moins répandues s'ajoute une notice sur un simple couvent. Le prieur du Valdosne, diocèse de Châlons, s'était trouvé exposé à des incursions fréquentes ; il avait été, pendant le XVIIe siècle, pillé cinq fois, quand Marie-Henriette de Chauvirey fut nommée prieure en 1662. Cette religieuse résolut de le rétablir au temporel et au spirituel, elle fut secondée par le P. de Breux, de la doctrine chrétienne. Noailles évêque de Châlons étant venu visiter le monastère, proposa à la prieure de se retirer à Wassy, ville de son diocèse où il y avait eu un temple protestant qui venait d'être détruit. Les religieuses consentirent à cette translation qui fut autorisée par lettres-patentes en 1692, mais qui ne put s'effectuer par différentes circonstances. Sur ces entrefaites, une femme pieuse dont le nom ne fut connu qu'après sa mort, Elisabeth Le Lièvre, présidente d'Orieux, forma le dessein d'établir une communauté sur l'emplacement même du temple que les protestants avaient eu à Charenton ; elle souhaitait qu'on y pratiquât l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, pour expier sur le lieu même les insultes qui avaient été faites à ce mystère. Elle chargea un religieux Barnabite de

suivre ce projet sans le faire connaître, et M. de Noailles, qui venait d'être transféré du siège de Châlons à celui de Paris, y donna les mains, et appela les religieuses du Valdosne pour former la nouvelle communauté. Marie de Chauvirey quitta son monastère, et vint à Paris avec ses religieuses. Le roi ayant autorisé le nouvel établissement par lettres-patentes, en 1700, les religieuses de Valdosne allèrent se fixer à Charenton, et on leur prépara une petite chapelle dans la salle du consistoire. La messe y fut célébrée avec pompe, et l'évêque de Châlons, frère et successeur du cardinal de Noailles, y vint exposer le Saint-Sacrement. On commença ensuite une nouvelle église dont le cardinal bénit et posa la première pierre, 1701 ; cette église fut achevée et consacrée deux ans après. Les religieuses commencèrent l'année suivante à observer l'adoration perpétuelle, et la piété se félicitait de voir le sacrifice auguste de notre religion pratiqué dans le lieu même où l'erreur avait établi ses chaires trompeuses, et où elle avait combattu si souvent par ses discours et par son culte, la plus consolante des croyances.

147. Nous ne ferons qu'indiquer quelques communautés sur lesquelles nous avons peu de renseignements ; les filles de la Sainte Trinité, dites Mathurines, furent établies à Paris en 1703, et les Filles de Sainte-Aure en 1705. A Metz une maison de refuge fut créée en 1703 par les soins du duc de Coislin, évêque de Metz ; cette maison prit le nom de Saint-Charles. Dans la même ville, l'abbé Goize, chanoine de la cathédrale, donna tout son bien pour fonder le séminaire des filles de la doctrine chrétienne, qui enseignaient gratuitement les filles pauvres ; cet établissement fut fermé en 1712. Au même temps se rapporte l'institut des Bénédictines du Saint-Sacrement. Leur fondatrice fut Catherine de Bar, en religion sœur Mechtilde, née à Saint-Dié l'an 1614 d'une famille considérable par ses alliances, mais plus recommandable encore par sa piété. La Providence qui l'avait appelée à cette mission, l'avait douée de toutes les qualités nécessaires pour la remplir. La France souffrait alors des guerres de la Fronde et la Lorraine était désolée par des guerres civiles et étrangères. Catherine qui venait de faire ses vœux aux Annonciades des dix Vertus, au bourg de Bruyères, se

Bénédictines.

se vit obligée de se retirer, chez les Bénédictines de Rambervillers ou elle fit profession, puis forcée de se réfugier à Saint-Maur, près Paris l'an 1651. La communauté y eut à subir toutes sortes d'épreuves. Mais les profanations commises encore contre l'auguste Sacrement de nos autels, durant ces jours de désordre, touchaient surtout la mère Mechtilde ; et elle s'offrit à Dieu pour réparer ces outrages. La même pensée occupait alors les dames de la plus haute distinction, la marquise de Beauvais, la comtesse de Chateauvieux et même la reine-mère Anne d'Autriche. Sur l'ordre de cette princesse un sulpicien nommé Picoté, loua donc en son nom l'établissement d'une maison religieuse, consacrée spécialement au culte de la très sainte Eucharistie. La mère Mechtilde et ses compagnes furent choisies pour former la nouvelle maison ; elles prirent le nom de filles du Saint-Sacrement. A l'austérité de la règle de S. Benoît et à l'adoration perpétuelle, elles unissent les exercices de la plus tendre dévotion envers Notre-Seigneur et après lui envers la Vierge qu'elles honorent comme leur unique abbesse. Aux trois vœux ordinaires elles ajoutent les trois vœux de stabilité sous cloture, de conversion des mœurs et d'adoration perpétuelle comme victimes réparatrices. Chaque religieuse porte sur son scapulaire une figure du Saint-Sacrement en forme de soleil sur le pied de laquelle sont gravés ces mots : *Loué soit à jamais le très Saint-Sacrement de l'autel.* Tous les jours à la messe une religieuse fait amende honorable la corde au cou et un cierge à la main. Tous les jeudis il y a communion générale et exposition du Saint-Sacrement pendant la journée. A l'agonie d'une sœur on fait de même amende honorable. S'il survient quelque profanation extraordinaire on redouble de jeûnes et d'exercices. — La maison de Paris devint chef d'ordre et la mère Mechtilde mourut en odeur de sainteté l'an 1698. Plusieurs Papes ont confirmé son institut et en ont approuvé les constitutions particulières. (1)

Bienheureuse Marguerite-Marie.

148. L'Écriture nous apprend que le Seigneur communique ses secrets aux âmes simples ; et l'histoire de l'Église nous montre, dans tous les siècles, de pieux personnages, assez ignorants dans

(1) Picot, *Essai historique sur le XVIIe siècle,* t. Ier et II, *passim.*

les sciences humaines, que l'Esprit de Dieu éclaire des lumières les plus vives et auxquelles il donne, dans l'ordre de la vie spirituelle, d'admirables connaissances. De ce nombre fut, à cette époque, la bienheureuse Marguerite-Marie. Marguerite naquit le 22 juillet 1647, à Vérosvres, au diocèse d'Autun. A la confirmation, elle ajouta, à son nom de baptême, le nom de Marie ; ces deux noms lui furent conservés lorsqu'elle entra en religion. Son enfance fut celle d'une âme privilégiée. Sa raison précoce commença, dès l'âge de deux ou trois ans, à concevoir la plus vive horreur du péché. A quatre ans et demi, chez sa marraine, elle fut, au château de Corcheval, formée par une personne vertueuse, qui lui inspira l'amour pour la pureté, le goût de la prière et l'attrait pour Jésus-Christ. A huit ans, elle perdit son père et fut mise en pension chez les religieuses de Sainte-Claire, à Charolles. Édifiée de la vertu des religieuses aux soins desquelles elle était confiée, elle se sentait pressée de les imiter et conçut dès lors le dessein d'entrer en religion. Marguerite fit sa première communion à neuf ans ; aujourd'hui nos règlements eussent ajourné l'union de son âme au Dieu de l'Eucharistie, à tort, selon nous. Dieu la visita bientôt dans les afflictions. Un rhumatisme et une paralysie la tinrent quatre ans sur un lit de douleur. L'effet de cette maladie fut de détruire en elle, au moins pour un temps, l'amour du plaisir, car elle y était portée naturellement par son caractère gai et enjoué. Sa confiance en la sainte Vierge lui fit obtenir sa guérison. Cette faveur l'avança promptement dans la vie spirituelle ; à treize ans, elle donnait, chaque jour, deux heures à la méditation le matin et autant le soir ; elle jeûnait trois fois la semaine, portait le cilice et couchait sur la dure. Bientôt il lui vint aux jambes des ulcères si fâcheux qu'elle ne put les cacher. Les remèdes qu'on employa furent inutiles ; mais Marguerite, ayant joint ses prières à celles de sa mère, en fut heureusement délivrée. Le rétablissement de sa santé réveilla l'attrait pour le plaisir. Les confessions devinrent plus rares ; l'amour du monde vint bientôt. Des peines intérieures la ramenèrent à elle-même ; Dieu accorda, à ses prières, la guérison de sa mère. Divers projets de mariage

se présentèrent ; deux obstacles l'empêchèrent d'y consentir : un vœu de chasteté qu'elle avait fait dans son enfance et la persuasion intime qu'elle avait de sa vocation à la vie religieuse.

Ce fut, pour Marguerite, un rude combat que l'obligation de prendre un parti. La piété filiale la retenait auprès de sa mère ; la crainte de résister à la volonté de Dieu la pressait d'entrer en religion. La grâce triompha. Du consentement de sa famille, elle entra à la Visitation de Paray, à vingt-trois ans, le 25 mai 1671. La beauté de son âme la rendait propre aux grâces extraordinaires ; elle en fut prévenue dès son entrée au couvent. Professe en 1672, elle devint, par son humilité, son obéissance, son amour pour Jésus-Christ, son attrait pour l'oraison, le modèle de la communauté. Les contradictions ne lui manquèrent pas, et d'abord les humiliations. Le Seigneur l'avait prévenue d'une grâce insigne : il l'honorait de sa présence divine, d'une manière qu'il serait difficile d'exprimer. Marguerite le voyait, l'entendait, se sentait pénétrée de sa présence par une vertu intérieure qui s'emparait de son âme plus vivement que si elle l'eût vu avec ses sens extérieurs. La présence du Seigneur produisait en elle, non seulement un sentiment profond de respect, mais encore un sentiment de confusion, à la vue de ses défauts comparés à la sainteté infinie de Dieu. Aussi, quand elle recevait des injures, son esprit était en quelque sorte satisfait ; et, loin d'y répondre par des récriminations, elle en éprouvait une véritable allégresse. L'obéissance marchait de pair avec l'humilité ; Marguerite faisait les choses les plus répugnantes avec un véritable empressement. Pour ce qui est de la pauvreté, Marguerite la pratiqua toute sa vie dans la perfection. Marguerite se croyait obligée, comme pauvre, à gagner son pain à la sueur de son front et se montra toujours appliquée au delà de ce que comportaient ses forces. Une fois, le démon demanda au Seigneur de pouvoir la maltraiter à son gré ; Dieu accéda à sa demande, mais excepta la tentation de pureté. La religieuse soutint victorieusement les épreuves spécialement les plus basses. Comme elle ne vivait qu'en Dieu, ses paroles, ses écrits, ses actions ne respiraient qu'un immense amour. Pour récompense, elle ne

désirait qu'un élan plus grand, une plus vive ferveur. De cet amour provenait le plaisir qu'elle éprouvait à converser avec Dieu dans l'oraison, surtout en présence du Saint-Sacrement. Comme l'objet de son amour était un Dieu crucifié, aussi désirait-elle se rendre semblable à lui par ses souffrances. De là, un désir insatiable de souffrir, une recherche constante de mortifications, d'austérités et de pénitences.

A l'époque où vivait la sœur Marguerite-Marie, le cœur de Jésus ne recevait pas à proprement parler, de culte public dans l'Église. Quelques âmes fidèles lui rendaient seulement des honneurs particuliers. La sainte religieuse fut chargée par le Sauveur d'étendre ce culte si salutaire. Tous les vendredis, « Ce Sacré-Cœur, dit-elle m'était représenté comme un soleil brillant d'une éclatante lumière, dont les rayons tout ardents donnaient à plomb sur mon cœur, qui se sentait d'abord embrasé d'un feu si ardent, qu'il semblait m'aller réduire en cendres, et c'était particulièrement en ce temps là que mon divin maître m'enseignait ce qu'il voulait de moi et me découvrait les secrets de cet aimable cœur. » — « Mon Souverain, dit-elle encore, m'accompagnait partout ; je me trouvais indifférente à toutes les dispositions que l'on put faire de moi, ce que j'expérimentais, lorsqu'on me fit faire la retraite de ma profession, en gardant une anesse avec son petit anon, dans le jardin. On ne me permettait pas de l'attacher et on voulait que je la retinsse dans un petit coin que l'on m'avait marqué, crainte qu'elle ne fit mal, et, ils ne faisaient que courir... Je me trouvais contente dans cette occupation... Et mon souverain m'y tenait une si fidèle compagnie que toutes ces courses qu'il me fallait faire ne m'empêchaient point, car ce fut là que je reçus de si grandes grâces, que jamais je n'en avais expérimenté de semblables, surtout ce qu'il me fit connaître sur le mystère de sa sainte mort et passion. Mais c'est un abîme à écrire et la longueur ne fait tout supprimer.» Elle même raconte à une des sœurs que notre Seigneur lui était apparu en personne, au berceau des noisetiers, qu'on voit encore dans le clos des religieuses de Paray. Un autre jour, qu'elle était au pied de l'autel, tout absorbée dans la considération de la

tendresse immense de Jésus-Christ, ce divin Sauveur lui apparût encore lui faisant de plus en plus comprendre quel était l'amour de son cœur pour les hommes ; il lui réitéra qu'il l'avait choisie pour propager le culte de ce cœur adorable ; mais qu'elle n'y réussirait que par les souffrances et les humiliations. Dès ce moment, il lui fit sentir, au côté gauche, à l'endroit du cœur, une douleur qu'elle conserva toute sa vie.

Les religieuses l'obligeaient de communiquer et même d'écrire les faveurs dont elle était l'objet. Son obéissance ne lui suscita que des contradictions. On la traita de visionnaire, et, pendant quelque temps ou refusa même de lui donner aucun soulagement pour le mal qu'elle ressentait. Il fallut plusieurs années pour dissiper ces préventions ; car, quoi qu'en disent les incrédules, on n'est pas toujours très disposé, dans les maisons religieuses, à croire aux choses qui sortent des voies ordinaires de la piété. Marguerite fut successivement maîtresse des pensionnaires, maîtresse des novices enfin assistante de la supérieure. Un jésuite, le P. La Colombière, vit et comprit la servante de Dieu qu'on avait obligée à le consulter. Loin de la croire dans l'illusion, il trouva en elle une âme d'élite, sur laquelle le ciel avait versé surabondamment les dons les plus précieux. Non seulement il contribua à dissiper les préventions, mais se fit créer son humble coopérateur. La communauté de Semur-en-Auxois voulut honorer le Sacré-Cœur ; la maison de Paray suivit cet exemple. En 1686, la communauté se consacra d'une manière solennelle, au cœur adorable. On résolut même d'élever une chapelle en son honneur dans l'intérieur du couvent. La sainte religieuse, ravie de voir enfin ses désirs accomplis, s'écria avec transport ; « Je mourrai maintenant contente, puisque le Cœur de mon Sauveur commence à être connu. » Marguerite-Marie vécut encore quatre ans ; elle mourut en 1690.

Des miracles, dûs à son intercession, furent constatés à Fribourg, à Bordeaux, à Venise, à Pau, à Thonon, à Padoue. On ouvrit son tombeau en 1830 ; des décrets furent rendus, par le Saint-Siège, sur l'héroïcité de ses vertus et l'authenticité de ses miracles. Le culte du Sacré-Cœur se répandit peu à peu en France et dans le

monde chrétien. Non loin de Vézelay ou S. Bernard avait prêché la Croisade ; non loin de Cluny et de Citeaux, ces grands foyers de vertus monastiqnes, la petite ville de Paray, devenue comme le Bethléem de la dévotion au Sacré-Cœur, se prit a recevoir un lustre proportionnel à l'extension de ce culte pieux. Dans ces derniers temps, lorsque l'esprit des pèlerinages antiques, se réveillait, au grand étonnement de plusieurs, des masses de fidèles prirent le chemin de Paray-le-Monial. Aujourd'hui l'humble bourgade du Charolais est devenue la capitale du Sacré-Cœur de Jésus.

CHAPITRE IV

PONTIFICAT DE CLÉMENT XI (1700-1721)

SOMMAIRES

§ I. VIE ET PONTIFICAT DE CLÉMENT XI.

1. Le dix-huitième siècle. — 2. Le cardinal Albani. — 3. Election de Clément XI. — 4. Premiers actes. — 5. Succession d'Espagne. — 6. Affaires de Savoie. — 7. Le roi de Prusse. — 8. En Russie. — 9. En Turquie. — 10. En Pologne. — 11. En Allemagne. — 12. En Angleterre. — 13. En France. — 14. Une lettre de Louis XIV. — 15. La peste de Marseille. — 16. Les déchirements. — 17. L'abbaye de Saint-Gall. — 18. La monarchie de Sicile. — 19. La liberté de penser. — 20. Dernières années. — 21. Mort de Clément XI.

§ II. LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

22. Les guerres. — 23. Réformes intérieures. — 24. Traits d'administration. — 25. La langue française. — 26. La littérature française sous Louis XIV. — 27. Inspiration des Camisards. — 28. Premiers excès. — 29. La guerre. — 30. Derniers troubles. — 31. Caractère de Louis XIV. — 32. Jugement général sur son règne.

§ III. PIERRE-LE-GRAND, SON TESTAMENT ET SON STATUT ECCLÉSIASTIQUE.

33. Les deux Europes. — 34. L'ancienne Russie. — 35. La Russie chrétienne. — 36. Pierre-le-Grand. — 37. Testament de Pierre-le-Grand. — 38. La suppression du patriarcat. — 39. Le schisme Russe.

§ IV. LA FIN DU JANSÉNISME.

40. Portrait du Jansénisme. — 41. Hobbes et Jansénius. — 42. La fin de Port Royal. — 43. Jugement du Comte de Maistre. — 44. La vertu hors de l'Église. — 45. Le P. Quesnel. — 46. Problème ecclésiastique. — 47. Le cas de conscience. — 48. Petite comédie. — 49. Bulle *Vineam Domini*. — 50. Nouvelle brouille. — 51.

§ I. VIE ET PONTIFICAT DE CLÉMENT XI.

Le dix-huitième siècle.

1. Nous entrons, avec le pontificat de Clément XI, dans le XVIIIe siècle. Peu d'époques offrent à l'histoire, une matière plus importante, quoiqu'elle manque de grandeur. Les évènements n'y sont pas nombreux, mais ils sont significatifs. L'observateur, qui examine avec un peu d'attention l'histoire du XVIIe siècle, y remarque aisément un caractère religieux et moral, qui assure, aux choses, leur intérêt et aux hommes leur dignité. On regarde l'Évangile comme le plus ferme appui de l'ordre social, comme le plus fort lien entre le prince et les sujets, comme la meilleure ou plutôt la seule école de morale, comme la loi la plus puissante pour porter à la vertu et éloigner du vice. Il semble y avoir entre les princes et les particuliers, une louable émulation à qui secondera, le plus efficacement, tous les projets qui peuvent tourner à l'avantage de

la religion et au bonheur des peuples. Une ardeur générale s'est emparée des esprits. Le progrès des lumières ne nuit point à la croyance, il la suppose; l'amour des sciences et la culture des lettres n'étouffent point la foi et l'on n'a point l'audace vaniteuse de se frayer des routes inconnues qui mènent à des précipices. On n'affiche point le mépris des institutions anciennes, ni l'engoûement pour de nouveaux systèmes, ni des idées excessives d'indépendance et de liberté. A la fin toutefois des yeux exercés ne peuvent manquer d'apercevoir les germes funestes d'une irréligion qui va pousser tout au dévergondage. Dans les écoles de philosophie et dans les communions protestantes, on a posé tous les principes de dissolution sociale; on va venir maintenant aux extrémités de l'application. Le jansénisme et le gallicanisme ébranlent les vieilles mœurs et ravagent la liturgie; l'incrédulité, positive et radicale, naît, grandit et s'étend partout. Les sociétés secrètes s'avancent dans l'ombre; la société publique proscrit la compagnie de Jésus, son meilleur rempart. Les troubles excités dans l'Église, passent dans l'État et altèrent le jeu des institutions. Une révolution commence, qui ébranle l'Europe et prépare à l'avenir la création d'un ordre nouveau dont nos faibles yeux aujourd'hui même, entrevoient à peine la constitution. Sur la chaire de Saint-Pierre, après Clément XI, Innocent XIII, Benoît XIII, Clément XII, Benoît XIV, Clément XIII, Clément XIV, Pie VI. En France, la régence, Louis XV et Louis XVI. Ailleurs de plus petits personnages, plusieurs essayant de se faire un renom par des ruines, aucun assez fort pour discerner le mal et enrayer le mouvement de dissolution. Siècle néfaste, qui commence dans des chimères, se continue dans des orgies, s'achève dans des massacres; temps malheureux, où pourtant l'Église ne s'abandonne pas et n'abandonne pas le genre humain. Nous rencontrerons encore des saints, des docteurs et de braves âmes pour porter le fardeau de la chose publique et pour en expier les trahisons.

Le cardinal Albani.

2. Jean-François Albani naquit à Urbin le 23 juillet 1649. Charles Albani, son père, appartenait à une ancienne famille de ce duché; Hélène Mosca, sa mère, était d'une riche maison de Pise;

son aïeul Horace Albani avait été, sous Urbain VIII, sénateur de Rome. Reboulet insinue que cette famille, originaire de l'ancienne Epire, avait fait son nom patronymique du nom de l'Albanie. Les deux oncles de Jean-François, Malatesta et Annibal, avaient acquis dans les lettres une certaine distinction ; lui-même devait y prendre quelque relief. A onze ans, Jean-François fut conduit dans la capitale du monde chrétien. Le soir de son arrivée, un essaim d'abeilles vint se poser sur sa fenêtre ; cet évènement fut considéré comme d'heureux augure. Au collège romain, pendant qu'il faisait ses études, Jean-François traduisit, du grec en latin, une partie du Ménologe grec, retrouvé dans le monastère de Grotta-Ferrata ; il traduisit également un éloge de S. Marc par le diacre Procope et une Homélie de S. Sophronius, patriarche de Jérusalem, sur S. Pierre et S. Paul. Une autre preuve de son habileté, c'est que le savant de Luca, depuis cardinal, lui donnait à examiner ses œuvres ; et Suarez, évêque de Vaison, n'hésitait pas à prédire aux Romains que sa science rare élèverait ce jeune homme aux plus hautes grandeurs. Son professeur de théologie disait de lui : « Soit qu'on le considère du côté de l'esprit, soit qu'on le regarde du côté du cœur, Albani est un ange. » De l'étude de la théologie, il passa à l'étude du droit et prit, à Urbin, le grade de docteur. La reine Christine avait fondé à Rome une académie assez extraordinaire ; les savants devaient y être de bonne humeur ; ils devaient parler chacun à son tour, et, pour parler, il fallait avoir quelque chose à dire. Un autre historien de Clément XI, Lafiteau, rapporte qu'en faveur d'Albani on avait multiplié les tours de parole et que le jeune académicien obtint toujours d'unanimes applaudissements. Chanoine de S. Laurent in Damaso à vingt et un ans, Jean-François entrait, à vingt-huit, dans la prélature, Innocent XI le nomma référendaire des deux signatures et consulteur de la congrégation consistoriale. Peu de temps après, on l'envoya comme gouverneur à Riéti, puis à Orviéto. De retour à Rome, le 20 mai 1688, il fut fait vicaire de la basilique Vaticane et le 16 février 1690, créé cardinal. Trois jours avant le consistoire, dans lequel Alexandre VIII voulait conférer douze chapeaux, il ordonna à Albani de rédiger

le discours qu'il fallait prononcer, discours qui devait contenir les noms des cardinaux. Après lui avoir recommandé un secret rigoureux, le Pape commençait à dicter, il indiqua les dix premiers noms, nomma le onzième assez couramment, et continua de se promener sans rien dire ; puis, feignant de s'étonner de ce que le secrétaire n'écrivait pas, il lui dit : « Continuez donc d'écrire, inscrivez le douzième, — Et qui est-il, demanda Albani. — Quoi, reprit Alexandre, vous ne savez pas écrire votre nom ? — Alors Albani se jeta aux pieds du Pape, le conjurant de nommer un sujet qui le méritât plus que lui ; le Pape répondit : « Nous avons changé plusieurs fois, dans cette liste, les noms de ceux que nous voulions créer cardinaux ; il ne nous est jamais venu à la pensée de changer le vôtre. » Il fallut qu'Albani se résignât. « La dignité de cardinal, dit Reboulet, ne changea rien dans la conduite modeste qu'Albani avait tenue jusqu'alors ; il donnait peu de temps au sommeil, employant au travail la plus grande partie du jour et une bonne partie des nuits. Tout était réglé chez lui, les exercices de piété avaient leurs heures déterminées, l'étude et les affaires avaient les leurs ; sa table était simple et frugale, ses équipages convenables à sa dignité n'avaient rien de trop brillant ; ses domestiques étaient modestes, et ses meubles étaient propres et de bon goût sans être magnifiques. » (1) Une seule chose s'accrut dans son cardinalat, ses occupations ; il restait secrétaire des brefs et devint membre actif de presque toutes les congrégations de la Curie. Ce fut dès lors un homme de première importance, dont le jugement emporta l'opinion des bons juges. Charles II, roi d'Espagne, avait écrit à Innocent XII, pour le consulter sur le projet du cabinet de Madrid qui voulait appeler le fils de Louis XIV à la succession du trône d'Espagne. Innocent demanda l'avis du cardinal, qui se montra favorable à ce vœu. Ce sentiment d'Albani fut adopté par d'autres cardinaux et converti en décision par le Pape.

Election de Clément XI.

3. Après les funérailles d'Innocent XII, cinquante-huit cardinaux entrèrent en conclave ; les voix se portèrent d'abord sur le vieux cardinal Mariscotti ; la France mit obstacle à sa nomination. Les

(1) Reboulet, *Hist. de Clément XI*, t. I. p. 17.

suffrages se partagèrent alors entre Panciatici, Colloredo et Spinola, lorsque survint la mort de Charles II, petit successeur de Charles-Quint. Le cardinal Radolvich, éminent par sa bonté et sa sagesse, opina pour qu'on élut promptement un père commun, à cause des fidèles qui afflueraient à Rome pour le jubilé, un pontife capable de porter remède aux maux que la succession d'Espagne pouvait appeler sur l'Italie. En quatre heures, à l'unanimité, les cardinaux choisirent Albani. Ce prélat n'avait que cinquante et un ans ; on savait ses parents nombreux à la cour ; mais on se rappelait qu'il avait rédigé, sous Innocent XII, la bulle contre le népotisme et on lui reconnaissait les qualités nécessaires pour gouverner habilement. Del Giudice voulut bien l'instruire de l'assentiment général en sa faveur. La surprise fut si vive qu'il se déclara immédiatement une fièvre accompagnée de vomissements. Pendant trois jours, autant que ses forces le permirent, il suppliait les cardinaux de choisir un plus digne ; il imputait à cruauté de ne pas agréer son refus ; il allait jusqu'à les menacer du jugement de Dieu, pour n'avoir pas donné à l'Église un plus digne pontife. L'abbé de Tencin, conclaviste du cardinal Le Camus, se fiant à la tendresse que lui témoignait Albani, prit le Pastoral de S. Grégoire et alla lire au cardinal les passages où le saint pontife dit qu'on cesse d'être humble, lorsqu'on n'obéit pas à la voix de Dieu, manifestée par l'unanimité des suffrages : « Encore, répondit Albani, faudrait-il que j'aie la qualité que demande ce ministère. » Sa résistance aurait triomphé si quatre théologiens ne l'eussent convaincu qu'il commettait une faute grave en prolongeant son opposition. Ces quatre théologiens étaient le dominicain Massoulié, le mineur Varese, le théatin Tommasi, depuis cardinal, et le jésuite Altaro, théologien pontifical. Olivieri, neveu et confident d'Albani les avait consultés séparément ; ils donnèrent, chose rare, une réponse absolument identique. A la fin des trois jours accordés à Albani pour donner son consentement, on alla aux voix, et, sur cinquante-huit électeurs, il obtint cinquante-sept voix. Toute résistance était inutile ; le 23 novembre 1700, Albani accepta la tiare et prit le nom du saint Pape et martyr qu'honorait ce jour-là l'Église. Le même jour, il fut consacré évê-

que par le cardinal de Bouillon ; le lendemain, il notifia son avènement par des lettres de sa main ; le 8 décembre, il fut couronné au Vatican et le 10 avril 1701, prit possession de l'église-mère et maîtresse de toutes les églises. « Si jamais, dit Artaud de Montor, les électeurs sacrés out dû se féliciter d'avoir choisi un pontife agréable à tout le monde, ce fut sans doute à l'occasion de l'élection d'Albani, personnage d'une rare intégrité, de bonnes mœurs, d'un esprit élevé, illustre par son expérience dans les affaires, distingué par son affabilité, sa courtoisie, et mille qualités qui rendent un homme et surtout un souverain recommandable. Sans parler des princes catholiques unis à la chaire de S. Pierre, alors des princes musulmans, le pacha du Caire, celui d'Egypte, le gouverneur de la Bithynie, ne purent dissimuler le désir qu'ils auraient d'être nés sujets de Clément, dont ils avaient entendu vanter les vertus, les talents et la gloire par divers missionnaires. Les hérétiques de Nuremberg firent frapper des médailles d'or et d'argent ornées d'inscriptions savantes et flatteuses pour le pontife ; et le Sénat de cette ville les envoya au théologien de l'empereur, pour qu'il les présentât au nonce apostolique, résident à Vienne. » (1)

Premiers actes.

4. Clément X justifia ces témoignages de confiance par ses premiers actes envers sa famille, envers la ville et envers le monde. Malgré l'amour qu'il portait à ses parents, il ne leur donna ni bénéfices, ni emplois, dont ils ne se fussent montrés dignes. Afin de mériter un jour quelque avancement convenable, ses deux neveux Antoine et Annibal durent continuer leurs études au collège romain. Leur père Horace et leur mère, Bernardine Ondedei, dame de Pésaro, durent s'abstenir de tout titre d'honneur accordé autrefois à la famille du Pape. Satisfait de les voir jouir des privilèges d'une noblesse commune, le Pape leur défendit de porter sur leurs armoiries la couronne de prince et de se mêler de la moindre affaire du gouvernement. Les premiers soins du Pape se portèrent sur le clergé de Rome : il fit faire une visite générale des églises, afin que, dans l'administration des chapitres et des monastères, rien n'échappât à sa surveillance. Sous prétexte d'affaires, un grand

(1) *Hist. des souverains pontifes,* t. VI, p. 242.

nombre d'évêques résidaient dans la ville sainte ; ils reçurent l'ordre de la quitter dans douze jours. Une même mesure atteignit les ecclésiastiques détenteurs de bénéfices qui exigeaient la résidence. En ce qui concernait l'armée sainte, le Tibre ayant débordé sur le chemin de S. Paul hors des murs, le Pape décida que les pèlerins visiteraient Sainte-Marie *in Trastevere*, comme au temps d'Urbain VIII ; et, pour parer aux accidents, ordonna que des barques de secours se tiendraient toujours près du Pont Saint-Ange. A sa première sortie, le Pape visita les quatre basiliques ; lava les pieds à douze pèlerins dans l'hospice de la Trinité et remit à cet établissement une forte aumône. Dans l'année, on vit, à Rome, près de trois cent mille pèlerins. Clément abolit de nouveau les franchises et prévint les ambassadeurs qu'aucun ne serait admis à contredire ces déterminations. Une congrégation dite *de soulagement*, composée de cardinaux, de prélats et de nobles, eut ordre d'assurer, par les moyens convenables, l'abondance dans la ville et dans l'Etat pontifical. Le pontife savait à quel point il importe que la jeunesse s'applique de bonne heure à l'étude, pour vaincre les difficultés ; il promit des encouragements particuliers à la peinture, à la sculpture et à l'architecture, qu'on n'étudiait plus assez de son temps. A cet effet, il institua, au Capitole, l'Académie des beaux arts. Quant aux objets antiques, dont tous les jours Rome s'enrichissait, il défendit de les exposer sans une permission particulière du gouvernement. Carlo Maratte reçut des distinctions et des récompenses. L'un des plus célèbres mathématiciens du temps, Bianchini, fut appelé à tracer, dans Sainte-Marie-des-Anges, cette méridienne, si exacte, si parfaite et si belle, qui surpasse en grandeur et en précision celles que le voyageur admire à Venise, à Florence, à Bologne, à Vienne et à Naples. Cette ligne, dite Clémentine, mesure deux cents pas de longueur ; elle présente les signes du zodiaque et les diverses distances du pôle ; elle marque les mouvements du soleil, de la lune et des astres; elle sert, aux termes du concile de Nicée à indiquer chaque année le temps précis de la fête de Pâques. Un Pape n'oublie jamais les intérêts de l'Église.

Succession d'Espagne.

5. Le testament de Charles II appelait, au trône d'Espagne, le

duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV; la maison d'Autriche s'y croyait les droits d'une proche parenté. L'investiture de Naples, fief pontifical, eût montré pour quel prétendant optait Clément XI. Le duc d'Anjou, devenu Philippe V, pressait le Pape de lui accorder l'investiture ; l'empereur Léopold adressait la même demande à raison de ses prétentions sur ce fief. Le pontife, après avoir soumis cette affaire à diverses congrégations, parut rester neutre entre les deux monarques ; cependant, il chercha tous les moyens propres à éloigner la guerre. Les vœux du Saint-Père ne furent pas entendus ; les troupes impériales envahirent Ferrare. Alors les Espagnols, joints aux Français, prièrent Clément d'accéder à leur ligue, promettant, pour la famille Albani, des fiefs, des gouvernements, des grandeurs, des toisons d'or, enfin les plus grands honneurs que puisse concéder un roi d'Espagne. Père commun des fidèles, Clément ne désirait que la paix de l'Europe, et, s'il ne put l'obtenir, du moins il ne voulut rien faire qui amenât sa rupture. A la veille de la Saint-Pierre, les ministres d'Espagne et de l'Empire vinrent avec le tribut ordinaire des Deux-Siciles, la haquenée et un calice d'or. Immuable entre les deux ambassadeurs, le Saint-Père refusa les deux offrandes. Le jour de la Saint-Pierre, il déclara solennellement que ce refus, motivé par la guerre que commençait l'empereur, uni à l'Angleterre, à la Hollande et à la Savoie, contre l'Espagne unie à la France, ne préjudiciait en rien au domaine de l'Église sur la Sicile et le royaume de Naples. Pendant le cours de la guerre, le Pape eut beaucoup à souffrir de la violence avec laquelle s'attaquaient les parties belligérantes ; il y eut une circonstance où les douleurs furent plus amères. Les troupes impériales avaient occupé, au nom de l'empereur, Commchio, fief pontifical. A Léopold, mort en 1605, avait succédé Joseph Ier, son fils. Clément avait cherché tous les moyens de se rendre agréable au nouvel empereur ; il lui demanda justice de l'invasion de ses États et lui représenta les peines qu'encourent les envahisseurs des biens de l'Église. Cette déclaration ne put fléchir Joseph ; il renouvela ses plaintes en 1718. Le Pape demande au monarque s'il veut juger la cause de Jésus-Christ et de son vicaire ;

il l'exhorte à se souvenir de la déférence due à l'Église. S'il agit ainsi, le pontife oubliera les injures et l'embrassera comme fils aîné *(primogenito)*; si le prince continue de suivre le mauvais conseil qu'il a reçus, le Pape renoncera à la clémence du père et punira le fils rebelle par l'excommunication et par les armes même, s'il est nécessaire. Le pontife ne redoute rien, parce qu'il défend la cause du Christ et de son Église, pour laquelle le Seigneur lui donnera la force de vaincre. « D'ailleurs, sachez que si vous n'avez pas honte de combattre l'Église et Dieu même, si vous déviez de l'antique piété autrichienne, principalement de celle de Léopold votre père, si révérend pour l'Église, et qu'elle a si magnifiquement secouru dans la guerre de Hongrie, comme la maison d'Autriche l'a été toujours pour les pontifes ; sachez que le même Dieu qui donne les royaumes les détruit aussi. » Telles furent, mais en vain, les remontrances de Clément à l'empereur Joseph, parce que le cardinal Grimani, ministre impérial à Rome, donnait tous les jours de fausses informations à Vienne sur le caractère du Pape. Par suite de diverses circonstances, il paraît que les minutes de la correspondance de ce cardinal sont aujourd'hui dans les archives du Saint-Siège. On ne doute pas que la vérité ne soit outragée dans ces coupables dépêches, mais Rome ne livre pas même les secrets d'un ennemi.

6. Une affaire, commencée sous Innocent XII, se discutait à propos de l'immunité ecclésiastique. En Piémont, un édit de 1697 avait stipulé que les gouverneurs ne concéderaient à personne le *placet* pour entrer dans les ordres ou prendre l'habit religieux, si auparavant une information n'avait été prise sur le nombre de prêtres existant dans la contrée, sur la qualité de la personne, sa capacité et le lieu de sa naissance. Cet édit fut renouvelé en 1699, avec une nouvelle disposition. Les églises paroissiales ne devaient avoir qu'un nombre fixe de prêtres ; leur patrimoine ne devait pas excéder le montant déterminé par le concile de Trente. L'archevêque de Turin déclara nul un tel édit. Un autre fut publié d'abord à Ivrée, puis en Piémont ; il portait que tous les biens ecclésiastiques, personnes, communautés, collèges, d'abord

Affaires de Savoie.

exempts, seraient sujets à une taxe annuelle et que l'on procéderait au besoin contre eux par voie de séquestre. Les évêques s'y opposèrent par mandements ; par un troisième édit, le ministre prononça la nullité des mandements épiscopaux, défendit de troubler en rien les droits du patrimoine ducal et terrorisa les laïques disposés à défendre les droits de l'Église. Une congrégation romaine et un décret pontifical ordonnèrent aux évêques de procéder, selon le droit canonique, contre les ministres de la maison de Savoie. L'archevêque de Turin publia un monitoire ; les ministres y répondirent par un édit contre l'archevêque, lui enjoignant de retirer son monitoire et excusant le fisc, qui demandait taxes aux églises. De nouveaux différends s'élevèrent entre le nonce de Turin et le Sénat de Nice ; ils remplirent le règne de Clément XII. La concorde ne se rétablit que sous Innocent XIII, entre le Saint-Siège et le duc de Savoie.

Le roi de Prusse.

7. Jusqu'au pontificat de Clément XI, la Prusse n'avait pas d'existence politique. Le Brandebourg formait un marquisat : c'était fort peu de chose dans le monde, tel que l'avait créé la diplomatie des congrès de Munster et d'Osnabruck. Léopold, ce brave que Sobieski avait ramené à Vienne, accorda, en 1701, au marquis de Brandebourg, le titre de roi, sans l'intervention du Saint-Siège. Cette concession était contraire au droit public ; d'ailleurs, cette élévation portait préjudice au droit antique acquis par l'ordre Teutonique sur cette province, en vertu de documents que méprisait le nouveau roi. Clément protesta contre cette nouveauté ; par plusieurs brefs, il pria et supplia l'empereur et tous les princes de ne pas reconnaître ce titre de roi au marquis de Brandebourg. L'Europe princière passa outre ; le roi de Prusse entra dans le concert des souverains, à la paix d'Utrecht, en 1713. Le Saint-Siège persista dans ses dénégations ; le roi de Prusse ne fut reconnu que par Pie VI, en 1787. La royauté prussienne est le péché de l'Europe, elle en doit être le châtiment. Il ne peut exister, en principe, que deux empires : l'empire de la force, l'empire de l'esprit ; l'un qui veut unifier par la violence, l'autre qui veut unir par l'amour ; l'un de ceux qui veulent commander et dominer, l'autre de ceux

qui veulent obéir et se dévouer. Et, des deux côtés, ces mouvements si contraires sont inspirés par le besoin même de la vie ; seulement le besoin matériel dirige le premier et l'égare, le besoin moral dirige l'autre et le fait triompher. Dans les temps modernes, inaugurés par la révolte de Luther et ouverts au triomphe de toutes les passions, comme dans l'ancien paganisme, les empires matériels se succèdent et se précipitent. Il y a eu l'empire de Charles-Quint, l'empire de Louis XIV; voici maintenant les commencements de l'empire hérétique de la Prusse et de l'empire schismatique de la Russie ; nous verrons bientôt l'empire politique et marchand de l'Angleterre, l'empire violent de Napoléon. A mesure qu'on lâche la bride à toutes les passions, il faut ouvrir plus largement la carrière à leurs vils instincts et déployer plus de force pour les contenir. Tous ces empires sont plus ou moins révolutionnaires, ennemis du Christ et de son Église ; tous ont promis aux peuples les jouissances et les bienfaits de la paix ; tous font la guerre païenne et répandent plus de sang qu'il n'en a été versé sur la terre dans le même espace de temps, à aucune époque de l'histoire (1).

8. Quelques années plus tard, en 1717, ou engageait, de Rome et de France, avec la Russie, des négociations pour la cessation du schisme. Lorsque le csar visitait Paris, des docteurs de Sorbonne l'avaient entretenu des facilités de la réunion. Sur l'invitation de l'Empereur, les docteurs rédigèrent un mémoire où ils traitaient des divers points du dogme et de discipline contestés entre les schismatiques d'Orient et l'Église latine. A leur avis, sur les questions de discipline, on pouvait tout concéder ; sur les questions de dogme il était facile de faire la lumière. Le csar reçut le mémoire et le remit à ses évêques. Les évêques répondirent par des vœux pacifiques ; mais traitant avec des théologiens du gallicanisme, ils se servirent, en vrais Grecs du Bas-Empire, du gallicanisme pour conduire les théologiens ; ils dirent ne pouvoir rien faire sans consulter les évêques grecs et, en particulier, les quatre patriarches d'Orient. En 1721, nouvelle réponse des évêques Russes, où ils

En Russie.

(1) Louis Veuillot, *Paris pendant les deux sièges*, t. I, p. 123.

disent ne pouvoir négocier, parce qu'ils n'ont plus de patriarche. Le président des synodes, archevêque de Novogorod, traversait le projet d'union ; sous le pseudonyme de Buddée, on croit qu'il publia, à Iéna, un écrit où il déclarait la réunion impossible. Dieu ne permit pas qu'un projet de paix fut conclu par des gallicans et des jansénistes, tous plus ou moins rebelles au Saint-Siège. Le csar, nous le verrons, ne pouvait guère venir à des projets d'union ; le prélat, qui avait sa confiance pour les affaires religieuses, opinait plus ou moins dans le sens de Buddée.

En 1717, la négociation se poursuivait par une autre voie. Jubé, curé d'Asnières, partait pour la Russie en qualité d'aumônier et de précepteur de la princesse Dolgorouki, née Gallitzin. Les docteurs lui remirent des lettres de créance comme à un ambassadeur ; Jubé, pour se rendre plus agréable aux schismatiques russes, avait réitéré son appel contre la bulle *Unigenitus* et se pervertissait de plus en plus pour convertir les autres. Les Dolgorouki l'appuyaient ; l'ambassadeur d'Espagne lui prêtait son concours. Quelques évêques se montraient bien intentionnés ; le président du synode persista dans les dispositions contraires. A la mort de Pierre II, les Dolgorouki tombèrent en disgrâce ; la protectrice de Jubé revint au schisme ; les évêques favorables furent exilés ou déposé ; Jubé lui-même dut prendre la fuite et rentrer en France. Ainsi s'évanouissait la dernière espérance de voir l'unité se rétablir en Occident. Pendant ces négociations interlopes, Clément XI avait fait quelques tentatives ; il voulait envoyer des missionnaires en Russie, pour ramener au moins à l'unité les particuliers qui ouvriraient leur âme à la grâce de Dieu. Il ne paraît pas que ce projet ait eu des suites. Cependant le csar de Moscovie permit la fondation d'un couvent pour les capucins et d'une école pour les jésuites. Clément fit remercier le prince et reçut, du ministre Kourakin, les titres officiels de ces fondations. — Pour avoir près de lui, de pieux anachorètes, dont la vie pénitente put obtenir les miséricordes du Seigneurs, Clément fit venir à Rome quelques solitaires de la Trappe et les établit dans l'ancienne abbaye de Casamare. Le pontife se fiait beaucoup à la prière de ces solitaires ; il disait que leurs

prières et leurs mortifications étaient le moyen le plus efficace pour apaiser la parole de Dieu.

9. Quelques évêques de l'Arménie avaient convoqué un concile et déposé, pour divers élites, le patriarche d'Antioche. Celui-ci recourut à la congrégation de la Propagande. La congrégation envoya, au mont Liban, pour prendre des informations, un délégué apostolique. Ces informations prouvèrent l'innocence du patriarche. Clément lui rendit son siège et enjoignit, aux Maronites, de lui prêter une entière obéissance; ils se soumirent avec de grandes démonstrations de respect. — Clément entretenait une correspondance active avec la Perse ; chaque fois qu'il envoyait ses missionnaires dans ces contrées, il les chargeait de présents pour le souverain, qui, lui-même, ne négligeait aucune occasion de témoigner son attachement au souverain pontife. On comptait alors un assez grand nombre de catholiques dans ses états ; il ne les avait jamais persécutés. L'ambassadeur de France à Constantinople, Desalleurs, secondait Clément pour toutes les affaires relatives au patriarcat d'Arménie et aux affaires des chrétiens en Perse. Desalleurs suivait en ce point, avec un vrai zèle, les instructions du gouvernement français. Cependant, par l'effet de notre fausse politique, les Turcs recommençaient leurs attaques ; ils se flattaient de détruire prochainement la république de Venise et de se rendre maîtres de Rome. Clément ne cessait d'exhorter l'empereur à punir cette outrecuidance. En 1716, le prince Eugène de Savoie attaqua cent mille Turcs avec moins de 80.000 hommes et remporta la victoire mémorable de Péterwaradin. Pour honorer le valeureux prince et le remercier du service rendu à la civilisation, le Pape lui envoya le *Stocco* et le *Berettone*, comme il avait fait autrefois pour Sobieski.

En Turquie.

10. Le 20 août 1720, le Pape permit qu'on assemblât un concile d'évêques à Zamoski en Pologne. La religion grecque s'était longtemps conservée dans ce pays ; et quand, au dix-septième siècle, plusieurs évêques de cette communion se réunirent au Saint-Siège, il fut convenu qu'ils garderaient leurs rites et leurs usages ; et on ne les astreignit qu'à reconnaître les conciles généraux, la *proces-*

En Pologne.

sion du Saint-Esprit, la primauté du Pape, et les autres points de foi qui séparent les schismatiques grecs de l'Église romaine. Mais, dans un aussi grand changement, il y avait bien des choses de discipline qu'il fallait régler. Léon Kiszka, archevêque de Kiow et d'Halitz, désira d'être autorisé particulièrement, par le Saint-Siège, à convoquer en concile les évêques grecs qui dépendaient de sa métropole ; et Clément XI ne put qu'approuver un si louable dessein. Il chargea Jérôme Grimaldi, archevêque d'Edesse, et son nonce en Pologne, de présider le concile ; et il engagea les évêques à ne pas contrarier l'invitation du métropolitain. Ce prélat indiqua donc le concile à Léopol (Lemberg), pour le 26 août de cette année ; mais la peste s'étant manifestée dans cette ville, il désigna celle de Zamoski, dans la province appelée Russie rouge. Le concile s'y ouvrit en effet au jour convenu, dans l'église de Sainte-Marie et Saint-Nicolas, appartenant aux Grecs. Il s'y trouva, outre l'archevêque d'Edesse, président, et le métropolitain de Kiow, sept évêques grecs, huit archimandrites ou abbés, qui ont une grande autorité dans cette église, et plus de cent vingt ecclésiastiques séculiers et réguliers de la même communion ; car la religion grecque est la plus suivie dans la partie orientale de la Pologne. Il n'y avait pas longtemps que la plus grande partie de la noblesse et du clergé s'était unie au Saint-Siège. La ferveur des assistants devenait aussi exemplaire qu'on pouvait le souhaiter. Le concours des nobles, des paysans, et même des marchands étrangers, fut immense. Les anciens sujets de Jean III répétaient partout que ce roi avait sauvé le Saint-Siège, et que l'archevêque d'Edesse venait remercier la fidèle Pologne, et lui demander de nouvelles preuves de son dévouement. La première session se passa avec les cérémonies accoutumées. Les membres signèrent tous une profession de foi très détaillée, et rédigée surtout contre les erreurs du schisme. Ils y reconnurent entre autres l'œcuménité du concile de Trente, et se soumirent à ses décrets, ainsi qu'à ceux des autres conciles généraux tenus dans l'Église latine. La seconde session eut lieu le 1er septembre. On y lut plusieurs constitutions des papes, et entre autres la constitution *Unigenitus*. La troisième et dernière session

se tint le 17 septembre, et on y adopta les décrets qui avaient été rédigés dans des conférences particulières. Le premier concerne la foi. On y condamnait spécialement les erreurs d'un nommé Philippe, qui avait, à ce qu'il paraît, plusieurs partisans dans ces contrées, et qui enseignait qu'on ne devait plus recourir aux sacrements, et que le temps de l'Antéchrist était arrivé. On citait onze propositions extraites de sa doctrine, et le concile les réprouva. Dans le décret sur la messe, il fut statué que les Grecs continueraient de la célébrer avec du pain fermenté, et que chacun suivrait exactement son rit. Sur plusieurs autres points, on permit de suivre indifféremment les usages de l'une ou de l'autre Église. Il fut ordonné que les seuls religieux seraient élevés à l'épiscopat à moins d'une dispense spéciale : c'est qu'ils étaient plus généralement instruits, étant tirés de l'ordre de Saint-Basile, très répandu dans ces contrées, et qui a beaucoup de monastères, où l'on pouvait plus facilement donner l'éducation ecclésiastique. Ce métropolitain venait cependant de fonder un séminaire à Wladimir, siège qu'il occupait aussi, et il y avait encore un collège à Léopol. Les autres décrets traitent de la prédication, des fêtes, de l'administration des sacrements, des religieuses. On arrêta de réunir en un seul corps les différentes congrégations de l'ordre de Saint-Basile, qui n'auraient plus qu'un abbé, dont l'inspection s'étendrait sur tous les monastères, afin qu'il pût réprimer les abus avec plus de facilité. On réglait en outre plusieurs points de discipline. Ces décrets sont fort étendus, et le concile ordonna qu'ils fussent traduits en langue vulgaire, pour que tous pussent en connaître les règlements, et y puiser l'instruction et les conseils nécessaires. Les actes sont signés du nonce Grimaldi, des archevêques de Kiow et d'Halitz (ces évêchés sont unis, et toujours possédés par les mêmes titulaires), de sept autres évêques, et de huit abbés de différents monastères. On trouve aussi à la fin les signatures de cent vingt-sept ecclésiastiques séculiers et réguliers des différents diocèses que nous venons de nommer, et en outre de ceux de Novogorod et de Minsk. Par là on voit que ce concile était fort nombreux, Benoît XII en approuva et en confirma les décrets en 1724.

En Allemagne.

11. En Allemagne, le fait important, c'est la décision, de l'université d'Helmstadt en faveur de la religion catholique ; nous donnons en entier cette consultation : « Sur la demande faite, si une princesse protestante peut en conscience, se faire catholique, à cause d'un mariage à contracter avec un prince catholique on ne peut statuer avant d'avoir décidé deux questions : 1° si les catholiques sont dans l'erreur pour le fond ou principe de la foi ; 2° si la doctrine catholique est telle qu'en faisant profession de cette religion, on n'a pas la vraie foi et qu'on ne peut faire son salut. — On répond à cela que les catholiques ne sont pas dans l'erreur sur le fond de la doctrine, et qu'on peut se sauver dans cette religion : 1° parce que les catholiques ont avec nous les mêmes principes de la foi. Car le principe solide de la foi et de la religion chrétienne consiste en ce que nous croyons au Dieu le Père qui nous a créés, au Fils de Dieu messie et sauveur, qui nous avait été promis, lequel nous a effectivement sauvés de la mort, du péché, du diable et de l'enfer, et au Saint-Esprit qui nous a éclairés. Nous apprenons des commandements de Dieu la manière dont nous devons vivre envers Dieu et le prochain. Le *Pater noster* nous enseigne comme nous devons prier. Nous apprenons aussi que nous devons nous servir du baptême et de la sainte Cène, puisque le Seigneur les a institués et ordonnés. Il faut ajouter à cela que Jésus-Christ donna aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir d'annoncer aux pécheurs pénitents le pardon de leurs péchés, aux impénitents la colère de Dieu et le châtiment, et par conséquent la puissance de retenir les péchés de ceux-ci, et de les remettre aux autres ; et c'est pour cela que, vous lant être absous au nom de Dieu, nous nous trouvons quelquefois au confessionnal pour déclarer et confesser nos péchés. Tout ceci se trouve dans notre catéchisme, qui est un abrégé de la doctrine chrétienne tirée des saints Pères et des Apôtres. Ce catéchisme, qui est commun aux catholiques et aux protestants, renferme tous les principes du Décalogue, le *Pater noster*, les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ touchant le baptême et la cène.

« Dans la préface de la confession d'Augsbourg, nous lisons que les catholiques et les protestants combattent tous sous un même

Jésus-Christ. Elle dit encore, dans la conclusion du second article, que notre doctrine n'est pas contraire à la doctrine de l'Église romaine. Nous savons même que parmi les catholiques il se trouve des gens doctes et vertueux qui n'observent pas exactement les additions humaines, et qui n'approuvent pas l'hypocrisie que les autres pratiquent.

« Nous répondons : 2° que l'Église catholique est véritable Église, parce que c'est une assemblée qui écoute la parole de Dieu et qui reçoit les sacrements institués par Jésus-Christ, de même que les protestants. C'est ce que personne ne peut nier. Autrement il faudrait dire que tous ceux qui ont été ou qui sont encore dans l'Église catholique seraient damnés : ce que nous n'avons jamais dit et écrit.

« Au contraire Philippe Mélanchthon, dans son abrégé de l'examen, veut montrer que l'Église des catholiques a toujours été la vraie Eglise, ce qu'il prouve par la parole de Dieu. La doctrine de leur catéchisme le persuade, en ce qu'ils admettent les commandements de Dieu, le symbôle des apôtres, l'oraison dominicale, le baptême, les évangiles et les épîtres, d'où les fidèles ont appris les principes de la vraie foi.

« L'Église catholique enseigne aussi bien que nous, dans les écrits et dans les sermons de ses docteurs, qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ et que Dieu, n'a pas donné un autre nom aux hommes par lequel ils puissent être sauvés, que le nom de Jésus-Christ, que les hommes ne sont pas seulement justifiés devant Dieu par l'accomplissement de ses commandements, mais aussi par la miséricorde de Dieu et par la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car l'Église catholique croit comme nous, et a toujours enseigné, que, depuis la création du monde jusqu'à présent, personne n'a pu être sauvé que par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes. Les docteurs catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg enseignent également que les péchés ne peuvent être remis que par les mérites et par les souffrances de Jésus-Christ.

« A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, les protestants et les catholiques conviennent de toutes ces choses ; et toute la diffé-

rence qu'on y peut rencontrer ne consiste que dans l'expression et la manière de parler.

« Ayant examiné toutes ces choses sérieusement, nous déclarons que dans l'Église catholique romaine, il y a le véritable principe de la foi, et qu'on y peut vivre et mourir chrétiennement ; que par conséquent la sérénissime princesse de Wolfenbuttel, peut embrasser la foi romaine et se marier avec l'archiduc, principalement si nous considérons qu'elle n'a pas cherché à se procurer ce mariage directement ni indirectement, mais qu'il lui est présenté par un effet de la divine providence ; et en second lieu, parce que ce contrat de mariage pourra être utile à son duché, et peut-être contribuer à obtenir une heureuse paix. Il convient pourtant de considérer qu'on ne doit pas la contraindre d'abjurer la religion protestante. Il ne faut pas qu'on lui fasse de controverse, qu'on lui propose d'articles de foi contraires à la sienne ; mais il faut l'instruire brièvement et simplement des choses qui sont nécessaires à son salut ; par exemple, de l'anéantissement de soi-même, de la pénitence continuelle, de l'humilité devant Dieu, des misères de la vie humaine, de la charité envers les pauvres, de l'amour de Dieu et du prochain. Tout cela sont des bonnes œuvres qu'enseignent aussi les catholiques. »

Telle est cette décision fameuse, que nous avons cru devoir citer en entier, parce qu'elle est curieuse et peu connue. Elle a donné lieu à bien des réflexions, dit Picot. *Pourquoi donc* s'écrie le continuateur de l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin Thoyras, *pourquoi donc tant de fracas et de sang répandu pour réformer cette religion, dans laquelle on peut se sauver, et dont la doctrine est bonne ? Que deviennent les accusations de Luther contre cette Église, accusations qui ont été, à ce qu'il a prétendu, l'unique fondement de sa séparation ?* (1).

En Angleterre.

12. Ce serait un tableau désolant que la nomenclature exacte de toutes les lois pénales portées successivement, contre les catholiques anglais, depuis Henri VIII. Il n'est point de règne qui n'ait ajouté de nouvelles rigueurs aux anciennes. Anne elle-même, qui connaissait l'attachement héroïque des catholiques pour sa famille, céda à l'es-

(1) *Hist. d'Angleterre*, t. XII, p. 206.

prit général de la nation. En 1702, un bill de haute trahison fut rendu contre le prétendant et l'on prescrivit une formule d'abjuration, à la fin de la session de 1706. Stratford, évêque de Chester, avait fait dans la chambre des pairs, de vives plaintes sur les progrès du papisme ; un nouveau bill fut porté aggravant l'acte de 1699. La douzième année du règne, nouvelles plaintes aussi mal fondées que les précédentes ; nouveau bill qui déclare les catholiques incapables de présenter aux Universités et les frustre de leurs droits de présentation. Toutes ces vexations se perpètrent au nom du libre examen, devenu le branle-bas de la tyrannie. — C'est en Irlande surtout que la fureur anglicane persécutait avec moins de retenue. En 1703, on restreignait la permission de rester dans l'île, à un petit nombre de curés, soumis à des formalités odieuses, dont l'omission suffisait pour les rendre coupables. Défense à tout autre prêtre de mettre le pied en Irlande, et à qui que ce fut de les accueillir ou de les assister. Les lois ne protègent plus les catholiques. Les cadets sont admis au partage égal avec les aînés, à moins que ceux-ci ne les préviennent en passant à l'anglicanisme. L'enfant, né de parents catholiques, qui apostasiait, était autorisé à exiger de ses parents, sous la foi du serment, la déclaration du capital de leurs biens ; le chancelier lui en assignait le tiers pour sa subsistance jusqu'à la mort de ses parents. Les femmes obtenaient la facilité de se séparer de leur mari en embrassant la réforme. Les parents catholiques étaient exclus de la tutelle de leurs enfants mineurs ; on devait leur donner des tuteurs protestants. Tout catholique était privé d'une succession protestante, quelque droit qu'il y put avoir ; il ne pouvait acquérir aucun bien fonds, jouir d'aucune pension ou d'aucune rente viagère, exercer aucune fonction au barreau ; il lui était défendu de porter l'épée ou toute espèce d'armes et d'avoir des chevaux au-dessus d'un vil prix. Ainsi on intervertissait les lois naturelles et l'on introduisait dans les familles, la désunion, la cupidité, la méfiance, la trahison. — En 1710, les triomphes de l'Angleterre sur la France amenèrent de nouvelles rigueurs. On inventa le serment d'abjuration qui consistait, non seulement à jurer de maintenir la nouvelle forme de gouvernement, mais à déclarer

que les enfants de Jacques II n'avaient aucun titre à la couronne. Ce serment, qui déplut même aux protestants honnêtes, devait être prêté par le clergé catholique, sous peine de bannissement, et par les laïques de la même communion, sous peine de fortes amendes, d'emprisonnement et de confiscation, suivant le degré d'obstination du refus. On avait défendu aux catholiques d'envoyer leurs enfants à l'étranger ; l'acte de 1710 leur refusa le droit d'avoir des maîtres à domicile. On encourageaient les délateurs par d'amples récompenses à prendre sur les biens des accusés. Ce n'était pas encore assez. On dit que le parlement Irlandais dressa deux actes contre les prêtres ; le premier les condamnait à la mutilation ; le second, en cas de récidive, à la peine de mort. Le 26 juillet 1717, le roi Georges 1er obligeait les catholiques à donner une déclaration circonstanciée de leurs biens. On les désarme de nouveau en Irlande ; on recherche avec la dernière rigueur, les prêtres et les religieux. Et c'est au XVIIIe siècle, chez une nation qui vante sa tolérance, que vous voyez cet acharnement de la tyrannie. Ceux qui ont tant crié contre la révocation de l'édit de Nantes, en présence de ce système d'injustice persévérante et d'odieuse persécution, se taisent. On blame les rigueurs exercées contre les rebellions du protestantisme ; on excuse les vexations de la tyrannie, lorsqu'elles ont les catholiques pour objet.

En France.

13. En France, nous sommes à l'époque agitée du *Cas de conscience* et de la bulle *Unigenitus*. Dans sa *Tradition de l'Église romaine*, Quesnel avait dit que « le silence des autres églises, quand il n'y aurait rien de plus, doit tenir lieu d'un consentement général, lequel, joint au jugement du Saint-Siège, forme une décision qu'il n'est point permis de ne pas suivre. » — Quesnel avait dit ailleurs : « On assure que la bulle a été reçue partout : mais qu'ils en donnent des preuves ! et, pour leur épargner une partie de la peine, on les dispense du soin d'en faire venir d'Asie et d'Amérique. Pourvu qu'ils nous en donnent de toutes les églises d'Europe, on les tient quittes du reste. » Nous ne nous arrêterons pas au mauvais goût de ce langage, tandis que celui de Rome est toujours calme, conforme aux règles de la bonne éducation et de la haute

convenance, dont le Saint-Siège, quoique supérieur incontesté, ne s'écarte jamais. Mais enfin Quesnel avait porté un défi, l'Église daigna y répondre. En Italie, le patriarche de Venise et les archevêques de Bologne, de Gênes, de Milan, de Ravenne, de Florence, de Pise, de Sienne, de Naples, de Bénévent, de Palerme, de Messine et de Cagliari, attestèrent que la constitution était reçue partout dans leurs métropoles et chez leurs suffragants. Mais Quesnel va s'écrier : « Alléguez d'autres consentements ; vous exercez un empire souverain sur l'Italie et ses dépendances. » Cela n'est pas exact. Les archevêques d'Italie résident en partie dans les contrées de la Péninsule où l'autorité politique, qui se mêle toujours un peu des relations religieuses, ne se soumet pas aveuglément aux décrets du Pape. Enfin, Quesnel nous dispensant de longs voyages au delà des mers, voyons le sort de la bulle dans les pays où l'on croit qu'il sera difficile de rencontrer des assentiments réguliers. En Allemagne, les trois archevêques électeurs, l'archevêque de Salzbourg, et celui de Prague, les évêques d'Hildesheim, de Ratisbonne, d'Osnabruck et de Munster, assurèrent qu'elle était connue et *observée* dans leurs diocèses. Le cardinal de Saxe, archevêque de Strigonie et prima de Hongrie, manda que dans le royaume, il n'y avait pas de réfractaires. En Pologne, les archevêques de Gnesne et de Léopol, et les évêques de Cracovie, de Posen et de Lucko, adhéraient à ce jugement. Les archevêques de Raguse, de Zara et de Spalatro, en Dalmatie, certifièrent qu'eux et leurs suffragants le révéraient. En Espagne, les archevêques de Saragosse, de Burgos, de Grenade, de Tolède et de Séville, et les évêques d'Avila, de Ségovie, de Siguença, de Tarragosse et de Badajoz, s'empressèrent de montrer la conformité de leurs sentiments avec ceux de tant d'évêques ; et les efforts multipliés auprès des prélats et des Universités de ce royaume, pour les engager à *appeler,* ne servirent qu'à prouver combien l'Église d'Espagne était éloignée de prendre part à aucun acte d'insoumission, et n'attirèrent aux révoltés que de justes reproches. En Portugal, le cardinal da Cunha et le patriarche occidental de l'Espagne rendirent compte des dispositions de chaque évêque de ce pays. En Suisse, les évêques de Bâle, de

Genève, de Sion et de Lausanne, acceptaient la bulle dans leurs synodes, et ils s'exprimaient contre l'appel dans les termes les plus forts. Dans les Pays-Bas, où était née la nouvelle doctrine, et où elle avait aussi ses partisans, les évêques ne cessaient de combattre contre l'erreur. Dès 1714, les prélats de Namur, de Liège, de Gand, de Ruremonde, d'Anvers et de Tournay, et les grands vicaires de Malines, de Bruges et d'Ypres, dont les sièges étaient vacants, avaient donné des mandements pour faire publier et recevoir la constitution. Le 17 octobre 1718, monseigneur d'Alsace de Bossu, devenu archevêque de Malines, avait publié une lettre pastorale, où il déclarait ne point reconnaître les opposants pour de vrais enfants de l'Église, mais pour des rebelles avec qui il ne voulait conserver aucun lien. Le 23 novembre suivant, le même prélat, cinq autres évêques, et le vicaire apostolique de Bois-le-Duc, écrivaient au Pape pour l'assurer de leur soumission. Les facultés de théologie de Douai, de Louvain et de Cologne, les universités de Pont-à-Mousson et de Coïmbre, donnaient successivement sur ce point les déclarations les plus précises. Enfin, dans l'Angleterre, trois évêques qui exerçaient au milieu des plus grands dangers, les fonctions de vicaires apostoliques, envoyèrent leurs assurances d'adhésion. Maintenant il n'est pas en notre pouvoir d'agrandir l'Europe catholique. Tout ce qui portait ce saint nom dans cette partie du monde, la plus petite en étendue, mais la plus grande en science, en habileté, en qualité de toutes sortes, en facultés généreuses, en civilisation de bon aloi, en amour raisonné pour l'ordre et le sens vrai des choses, en fidélité aux traditions des aïeux, en dévouement à la cause des beaux-arts; tout ce qui portait cet honorable, ce magnifique nom de catholique, s'inclinait respectueusement devant le Saint-Siège. Quesnel n'avait pas exigé plus de suffrages ! Il est vrai que les appelants eussent voulu un concile ; mais le concile eut été composé d'évêques et, puisque les évêques ont parlé, c'est un concile de l'Église dispersée qui rejette les subterfuges de l'hérésie et les échappatoires de la sédition.

Une lettre de Louis XIV.

14. Il faut rapporter à la même date, une lettre de Louis XIV relative au gallicanisme. L'abbé de Saint-Aignan, frère du duc de

Beauvilliers, qui avait défendu dans une thèse la doctrine des quatre articles, venait d'être nommé à l'évêché de Beauvais. Le bruit s'était répandu, comme nous l'apprennent les lettres de Fénelon, ami de la famille du jeune prélat, que cette thèse avait été soutenue par ordre du prince. Clément XI crut que Louis XIV manquait à l'engagement qu'il avait pris en 1693 et refusa les bulles au nouvel évêque. Le roi, qui n'avait pas donné un pareil ordre, pensa de son côté que le Pape, non content de ce qu'Innocent XII avait obtenu, voulait qu'on ne put même défendre en France, les maximes de 1682. La dépêche suivante, qu'il adressa au cardinal de la Trémoille, son ambassadeur à Rome, avec ordre de la mettre sous les yeux du souverain pontife, fit cesser ce malentendu. Voici cette lettre :

« Le Pape Innocent XII ne me demanda pas d'abandonner les maximes que suit l'Église de France, lorsque je terminai avec lui les différends commencés sous le pontificat d'Innocent XI ; et le Pape, qui était alors un de ses principaux ministres, sait mieux que personne que l'engagement que *j'ai pris* se réduisait *à ne pas faire exécuter* l'édit que j'avais fait en 1688.

« On lui a supposé, contre la vérité, que j'ai contrevenu à l'engagement *pris* par la lettre que j'*écrivis* à son prédécesseur, et je n'ai obligé personne à soutenir, contre ses propres opinions, les propositions du clergé de France ; mais il n'est pas juste que j'empêche mes sujets de dire et de soutenir leurs sentiments sur une matière qu'il est libre de soutenir de part et d'autre, comme plusieurs autres questions de théologie, sans donner la moindre atteinte à aucun des articles de foi. Sa Sainteté n'est donc pas fondée à se plaindre que je manque aux *engagements* que j'ai pris envers son prédécesseur ; mais j'aurais moi-même de trop justes sujets de me plaindre qu'il ne satisferait pas aux concordats faits entre le Saint-Siège et ma couronne, s'il persistait à refuser des bulles à un sujet dont la doctrine ne peut être reprise. Je ne puis pas sans peine envisager les suites d'un pareil refus, et je m'assure qu'un Pape aussi plein de zèle et de lumières en sera lui-même assez frappé pour se désister d'une prétention toute nouvelle, et sur laquelle je ne puis admettre aucun expédient.

« Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

LOUIS. »

Ainsi le 14 septembre 1693, Louis XIV avait *pris l'engagement* de ne plus faire exécuter son édit ; mais, à partir de ce jour, il laissait chacun libre de dire et de soutenir ce qu'il trouverait bon sur, pour ou contre les quatre articles. Son accommodement était un acte de déférence politique ; ce n'était pas un acte de soumission religieuse. — Cette dernière lettre, signée du roi, n'est pas de sa main : Louis XIV se bornait à signer les lettres des affaires étrangères. Le style est un style de bureau, sec, serré ; le ministre, battu sur la question de l'édit, qui était inique, se retranche s'il est possible de dire ainsi, sur ce qui n'est pas dans la lettre de 1693, bien et dûment écrite et signée par le roi. Les chancelleries, qui d'ailleurs sont responsables vis-à-vis des successeurs dans le ministère, se montrent en général, sobres de compliments, quelquefois maigres de forme. De loin en loin, un séminariste parlait sur les quatre propositions, en admettait tout ou partie ; on ne faisait aucune attention à ce zèle arriéré. L'assemblée du clergé montrait plus de retenue. Ainsi, il n'y avait pas lieu de refuser les bulles sollicitées par M. de Saint-Aignan ; Rome les accorda. Mais il ne faut pas arguer de cette lettre que Louis XIV voulait poursuivre, avec aigreur, l'autorité du Pape. Bossuet n'était plus là pour entretenir ses susceptibilités malvenues ; Louis XIV, par la conduite qu'il tint au regard de la bulle *Unigenitus*, montra quel cas il faisait du souvenir des quatre propositions. Des historiens ont pensé que ce prince avait été égaré par les adulations cléricales ; lui, qui entendait si bien, dans l'ordre civil, la grande science du gouvernement, comment eût-il pu admettre que le rôle du vicaire de Jésus-Christ, dans l'Église, se réduisit à une domesticité souveraine.

La peste de Marseille.

15. Un bâtiment, venu des Echelles du Levant, au mois de mai 1720, répandit en France le fléau redoutable de la peste. Le mal se manifesta dans les premiers jours de juillet et fit, en peu de temps, des progrès rapides. Presque toute la Provence en fut atteinte ; Aix et

Avignon en ressentirent les effets; Mende même n'en fut pas exempt; mais ce fut à Marseille que la contagion fut plus redoutable, accrue qu'elle était par les chaleurs de l'été. La maladie ne durait pas plus de vingt-quatre heures. Le nombre des pestiférés augmentait tous les jours; bientôt la mortalité fit les plus grands ravages. Dans cette situation désespérante, la ville fut heureuse de trouver dans son sein, de ces hommes intrépides, que le danger n'effraie pas ou qui savent le braver. Tandis que plusieurs se hâtaient de fuir un sol empesté et de chercher un abri à la campagne, d'autres se dévouaient pour le salut de leurs concitoyens. Les échevins de la ville ne négligèrent rien et travaillèrent sans relâche soit à ouvrir des hôpitaux, soit à procurer des vivres, soit, ce qui était plus pénible et plus urgent, à enterrer cette foule de cadavres qui exhalaient la pire corruption. Plusieurs médecins et chirurgiens s'oublièrent aussi eux-mêmes pour ne songer qu'aux devoirs de leur état. Le clergé surtout se montra digne de son auguste ministère; les prêtres des paroisses et les religieux rivalisèrent de dévouement; ils portaient à tous, dans les maisons privées et dans les hôpitaux les secours de la religion, et les consolations nécessaires au milieu de cette désolation générale. L'évêque de Marseille, M. de Belzunce, les soutenait par son exemple. Loin d'écouter les conseils timides, il était resté au milieu de son troupeau, secourait les pauvres, visitait les malades, remplissait enfin ses fonctions de pasteur et déployait une tendresse de père. La contagion respecta l'évêque; mais il périt plus de deux cent cinquante prêtres et environ cinquante mille personnes. La contagion continua de sévir pendant les mois d'août et de septembre, elle diminua ensuite graduellement, mais ne cessa qu'au mois de juin 1721. Le fléau était encore dans sa plus grande force, lorsque le 7 septembre, les échevins firent au nom de la ville et entre les mains de l'évêque, le vœu solennel de doter un hôpital pour les orphelines.

Clément XI manifesta le plus tendre intérêt pour cette malheureuse cité; il promit d'envoyer du blé, parce que la disette s'était jointe à la contagion. L'évêque reçut, de Sa Sainteté, des brefs encourageants, pour le prélat et pour ces braves coopérateurs

qui secondaient son zèle. Un jour, au milieu de ses souffrances et de ses appréhensions continuelles, la ville fut attirée presque tout entière vers le port. On avait signalé une flotte pontificale qui, par un vent favorable, apportait, de la part de Clément XI une quantité considérable de blé moissonné dans le patrimoine de Saint-Pierre. On n'entendait plus que les louanges du généreux Pape et de l'admirable Belzunce. Pour soulager les malheureux, l'évêque vendit un jour sa croix ; de pieux habitants la rachetèrent et la lui rendirent. Une seconde fois, après avoir pris les mesures pour n'être pas découvert, il la revendit à un Grec qui allait quitter le port ; la belle action du prélat fut dénoncée, on lui rapporta sa croix. Une troisième fois elle lui fut rendue ; alors il vit que ses diocésains ne lui permettaient pas de s'en priver ; il prit soin, dans ses visites aux malades, de la porter ostensiblement. Nous devons ajouter que le gouvernement français envoyait des secours multipliés ; il s'en faisait, pour arrêter la maladie plus promptement, distribution gratuite. Le médecin du duc d'Orléans, Chirac, vint s'unir à ses confrères et rivalisa de vaillance. On voit, dans ces catastrophes, où sont les vrais braves et quelles doctrines peuvent soutenir leur courage.

Le premier novembre, Mgr de Belzunce fit, pour désarmer la colère de Dieu, une procession solennelle. Le prélat marchait la corde au cou, les pieds nus, tenant la croix dans ses mains : il célébra les saints mystères sur un autel dressé en plein air. Là, après avoir exhorté son peuple à fléchir le ciel par ses prières, il consacra la ville au cœur de Jésus. Depuis, les échevins s'engagèrent par une délibération à entendre tous les ans la messe le jour du Sacré-Cœur, à y offrir un flambeau, orné de l'écusson de la ville, et à se trouver le soir à une procession générale, en actions de grâce pour la cessation du fléau. On éleva aussi, dans les premières années de ce siècle, un monument en l'honneur de ceux qui avaient, en cette circonstance servi la ville avec un noble dévouement. On y nomme entre autres, le pieux évêque, le P. Miley, jésuite, qui mourut en soignant les pestiférés et d'autres imitateurs de son zèle. On y fait aussi mention des secours du Pape. On n'y cite

aucun des philosophes, qui commençaient alors à propager leurs déclamations humanitaires. Je n'ai pas entendu dire qu'aucun de ces charlatans ait risqué, pour le service de ses frères en péril, seulement un poil de sa peau. Aussi la révolution s'empressait-elle de suspendre les prières et l'exécution des vœux de la ville ; et aujourd'hui, dans l'impuissance de se créer, en assistant les cholériques, des titres à la reconnaissance, elle menace de déboulonner le monument de Belzunce. Sa bravoure se borne à faire des ruines.

Les déchirements.

16. Le pontificat de Clément XI vit fonder la société des Méchitaristes. Cette société tire son nom du religieux qui la fonda pour la régénération spirituelle et scientifique de sa nation. Méchitar, né à Sébaste en 1676, était entré à quinze ans, dans le couvent de Sainte-Croix, près Sébaste ; il y montra une intelligence précoce, en même temps que le désir de la perfection religieuse. Diacre en 1691, il visita les monastères d'Echs-Miadins et de Sévan, cherchant partout la lumière et les vertus. La rencontre d'un missionnaire franc, puis d'un arménien qui avait étudié à Rome, enfin du P. Beauvallin, jésuite, lui inspira le vif désir d'aller à Rome, où il trouverait des secours pour l'exécution de son projet. Divers accidents, l'empêchèrent d'exécuter ce dessein ; il se livrait en attendant, à l'étude et à la méditation des Écritures. Prêtre, il exerça le saint ministère, puis enseigna la théologie et se fit, en 1699, recevoir vertabier ou docteur. L'année suivante, il se rendait à Constantinople avec quelques disciples ; les contradictions qu'il y essuya le déterminèrent à passer en Morée, sous la protection du gouvernement vénitien. Le 8 septembre 1704, la société commença à prendre quelque consistance, ses membres, au nombre de dix, se consacraient à la sainte Vierge ; Méchitar fut élu supérieur. Cependant il reconnut la nécessité d'être approuvé à Rome et envoya deux de ses religieux avec une copie des règles de son institut, règles empruntées d'abord à S. Antoine, puis à S. Benoît. L'institut fut approuvé à Rome et Méchitar nommé abbé. La guerre des Turcs en Morée décida Méchitar à se rendre à Venise. L'île de Saint-Lazare, près Venise, était déserte ; l'église et l'hospice étaient à moitié ruinés. Méchitar en obtint la concession. C'est alors qu'il fit le voyage de Rome pour faire connaître exacte-

ment le but de sa société et dissiper les préventions que ses ennemis auraient pu répandre. Au retour, il sépara ses religieux en trois classes : les docteurs, les élèves en théologie et les enfants. Sa nation était l'objectif de ses travaux. De riches Arméniens le secondèrent par leurs libéralités et le mirent à même d'élever son monastère. Méchitar était un homme intelligent, sage et courageux ; c'est presque un prodige que, dès sa jeunesse, il ait conçu son projet de société et, pendant sa vie, ait pu le mener à terme : il mourut en 1749. Après Méchitar, sa congrégation fut gouvernée par Etienne Melchior de Constantinople ; sous sa direction, deux religieux fondèrent, en 1777, une maison à Trieste ; chassés par les Français en 1807, ils se retirèrent à Vienne, où ils résident encore. A la mort d'Etienne en 1800, on lui donna, pour successeur, Etienne Aconcio Kobec, arménien de Transylvanie, sacré à Rome en 1824, comme archevêque et qui mourut en 1824. Son successeur, Sakias Somal, fut archevêque de Nurium. (1)

Le grand but de Méchitar fut d'éclairer sa nation et de la ramener à l'unité catholique. Aussi voulut-il que ses élèves restassent toujours Arméniens ; il mit en première ligne la connaissance de leur langue, de leur histoire et de leurs écrivains ecclésiastiques. La première condition pour entrer chez les Méchitaristes est donc d'être Arménien d'origine. Les enfants élevés dans la maison, prennent l'habit quand on les juge capables de devenir savants ou missionnaires, mais ils sont toujours libres d'entrer dans la société. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le couvent de Saint-Lazare, ce sont les presses qu'on y a établies, et d'où sont sortis d'importants ouvrages. Le premier dans l'ordre des dates, c'est le *Dictionnaire arménien* de Méchitar. Depuis, on a donné des éditions de la Bible, d'ouvrages d'auteurs arméniens, des traductions et une série de dictionnaires. Les Méchitaristes ont fait paraître encore des ouvrages sur *l'Histoire politique et littéraire de l'Arménie* ; ils ont réédité les écrits des auteurs qui en ont écrit avant eux. Au dernier concile, ils apportèrent, en faveur de l'infaillibilité, de nombreux témoignages.

(1) EUG. BORÉ, *Saint-Lazarre ou Hist. de la société religieuse arménienne de Méchitar*, Vienne, 1835

L'éducation des jeunes Arméniens, qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique, entre aussi dans le plan de cette savante compagnie. En 1834, ils fondaient, dans ce but, un collège à Paris, grâce au legs considérable d'un arménien décédé à Madras, Samuel Mooret; un legs semblable d'Edouard Raphaël leur a permis d'ouvrir un autre collège à Venise. On y fait venir volontiers, de Constantinople et d'Asie, des essaims de jeunes disciples qu'on élève suivant les méthodes de l'Europe. C'est l'accomplissement des paroles d'Isaïe : *Surge, illuminare, quia venit lumen tuum.*

L'abbaye de Saint-Gall.

17. Si Clément XI eut la joie de voir fonder l'ordre des Méchitaristes, il eut la douleur de voir mettre au pillage l'abbaye de Saint-Gall, une des lumières de l'Église. L'abbé était prince de l'Empire et allié des cantons Suisses. Souverain d'un territoire qui comptait 90.000 sujets, il avait dans le comté de Toggenbourg, une population aux deux tiers protestante. Cette population était fort jalouse de ses privilèges ; elle avait eu plusieurs fois des différends à ce sujet avec l'abbé de Saint-Gall. Sous Léger Burgisser, les habitants de Toggenbourg portèrent leurs plaintes à la diète suisse, qui ne décida rien ; alors ils s'adressèrent au canton de Zurich, qui n'était pas faché d'intervenir dans cette affaire. Le canton de Berne, qui n'avait aucun rapport avec le Toggenbourg, prit aussi fait et cause pour les habitants. On négocia pendant plusieurs années pour trouver des moyens de conciliation ; mais on ne put parvenir à s'entendre, parce que les protestants, qui se sentaient les plus forts, ne voulaient pas respecter la justice. La guerre éclata en 1712. A la fin, du moins, les troupes des cantons protestants, étrangères à l'affaire, occupèrent presque tout le territoire de l'abbé de Saint-Gall. L'abbé se retira, laissant l'abbaye sous la sauvegarde des bourgeois ; les bourgeois qui étaient protestants, livrèrent lâchement l'abbaye à leurs coréligionnaires, vainqueurs à peu près sans combats. Les braves protestants renversèrent les autels, pillèrent la sacristie, violèrent les tombeaux, mirent les tableaux en pièces, renversèrent les statues des saints, souillèrent les tabernacles et livrèrent toutes les choses saintes à d'odieuses profanations. En

partisans zélés du libre examen, ils volèrent surtout la bibliothèque. Clément XI n'apprit pas sans douleur le désastre d'un si célèbre monastère ; il écrivit brefs sur brefs à l'abbé, aux cantons catholiques, à Louis XIV, à l'Empereur. Les résultats ne répondirent pas à son zèle ; en désertant la défense de l'Église, les souverains inauguraient dignement l'ère qui devait les dépouiller de leur couronne. En 1713, on négocia un traité de paix qui spoliait l'abbé de Saint-Gall, et, pour comble de dérision, mettait à sa charge les frais de guerre : on lui prenait ses biens et on exigeait la soulte des revenus. L'abbé de Saint-Gall refusa sa signature ; son successeur, Joseph de Rudolphi, signa en 1718. Une bulle du Pape déclara le traité nul, entaché d'injustice et de violence, sans pourtant reprocher à l'abbé sa ratification. De deux maux inévitables, l'abbé avait subi le moindre.

La monarchie de Sicile.

18. Une autre affaire contentieuse fut soulevée par le soi-disant droit de légation héréditaire en Sicile. On assure que ce tribunal de la monarchie sicilienne remontait à Urbain II ; mais Baronius avait contesté l'existence de la bulle de concession et S. Pie V avait fait quelques efforts pour abolir ce tribunal. Il lui paraissait ridicule qu'un souverain exerçât les fonctions de légat, relevât des censures et fît des actes de juridiction ecclésiastique, surtout contre l'Église d'où lui venait cette prétendue concession. Un incident renouvela cette dispute. L'évêque de Lipari avait fait vendre des grains ; il se plaignit qu'on lui eut fait payer les droits de douane et excommunia deux commis préposés à la perception. La monarchie de Sicile les releva de l'excommunication et envoya un commissaire à Lipari pour faire observer sa décision. Le grand vicaire et le confesseur de l'évêque furent tourmentés, emprisonnés et bannis. Le 18 juin 1712, le Pape approuva l'évêque, déclara nulle la décision du tribunal et envoya son décret aux évêques de Sicile. Le vice-roi en défendit la publication et exila trois évêques. Ces évêques, en partant, jettèrent l'interdit sur leur diocèse ; le tribunal de la monarchie annula cette censure ; le Pape la maintint. Plaisante légation du Saint-Siège, dont l'exercice est la négation même du pouvoir des pontifes romains et l'encouragement à tous les

attentats. De ce conflit résultèrent bientôt de grands troubles. Les prêtres et les religieux, qui se conformaient aux ordres des évêques, étaient frappés ; plus de cinq cents durent chercher un refuge à Rome où le Pape pourvut généreusement à leurs besoins. Les laïques, les gens même du peuple, qui observaient l'interdit, furent maltraités et jetés en prison. A la paix d'Utrecht, en 1713, Naples passant à la Savoie, les officiers du roi d'Espagne ne voulurent point quitter l'île avant d'avoir désavoué leurs actes et réclamés l'absolution du Pape. Ces exemples confirmaient le peuple dans le désir de voir le Saint-Siège obtenir satisfaction. Par une bulle signée de trente-trois cardinaux, Clément XI abolit, en 1715, le tribunal de la monarchie de Sicile. Des disputes s'ensuivirent jusqu'en 1718 ; Philippe V, redevenu roi de Sicile, se prêta à un arrangement. Les violences contre les personnes furent effacées et sous Benoît XIII il fut entendu que le tribunal de la monarchie continuant à fonctionner ne pourrait plus opérer que dans des limites et suivant des formes déterminées par la Chaire Apostolique.

19. En 1718, Clément XI porta un décret contre la liberté de penser ; non pas contre la liberté naturelle qu'à tout homme de penser en son for intérieur, sous la responsabilité de sa raison et de sa conscience ; mais contre cette liberté de penser que s'attribuaient certains philosophes pour s'arroger le droit même de se tromper et d'exclure de leur direction intellectuelle et morale, le magistère de la Sainte-Église. Ce décret fut rendu à l'occasion d'un incrédule anglais, Antoine Collins : c'était un grand service rendu à l'humanité, si les peuples et les rois avaient su en comprendre l'importance et résister à la nouvelle séduction. Collins avait débuté en 1707 par un *Essai sur l'usage de la raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoignage humain* ; il y met en opposition la certitude que produit la foi et l'évidence que fournit la raison. La même année, il s'engagea dans la controverse, entre Dodwell et Clarke, sur l'immatérialité et l'immortalité de l'âme. Collins avait des idées peu justes sur la nature de l'âme ; il faisait consister la liberté dans le simple volontaire et n'en excluait que la contrainte physique. Samuel Clarke, l'un

La liberté de penser.

des plus forts métaphysiciens de son temps, soutint la thèse contraire avec cette dialectique lumineuse qui fait le caractère de ses écrits. De plus en plus obstiné, Collins, pour soutenir une jeune société de libres-penseurs composa un *Discours* où, sous prétexte de combattre la superstition et le papisme, il ébranlait les fondements de toute religion. Il faut rendre cette justice au clergé anglican ; il se souleva contre la témérité et la mauvaise foi de l'auteur : Collins dut passer en Hollande. Confondu par les hommes qu'il espérait tromper, Collins imagina de publier à la Haye, en 1714, son *Discours sur la liberté de penser*, il le donnait comme une traduction ; mais, dans la réalité, il n'avait rien négligé pour en faire disparaître les erreurs plus ou moins volontaires. En même temps, il attaquait le clergé anglican dans son pamphlet intitulé *Friponnerie ecclésiastique* ; un protestant lui apposa la *Friponnerie laïque des prétendus esprits forts*, titre bien choisi et qui caractérise exactement tout ce troupeau de libres-penseurs qui ne sont que d'aveugles fanatiques. En 1724, Collins revenait à la charge dans un *Discours sur les fondements et les raisons de la religion chrétienne*. L'auteur suppose que Jésus-Christ et les apôtres n'ont établi que sur les prophéties, les preuves du Christianisme ; il allègue que les prophéties ne sont que des types et des allégories ; il croit, en conséquence avoir abattu l'Evangile et démontré la fausseté du catholicisme. Les écrits de Collins n'ont pas médiocrement servi aux incrédules français ; Clément XI les avait frappés de l'anathème.

Dernières années.

20. Clément XI avait reçu à Rome l'héritier des Stuarts ; il le logea dans un palais et lui assura une pension considérable. Les rives du Tibre, les places, les rues, le Capitole, le Vatican, les hôpitaux, les églises et les basiliques attestent tout ce que Rome doit à Clément XI. Le pontife n'avait en propre que sa bibliothèque ; il la donna à la ville d'Albe et n'en parla plus. Son pontificat fut illustré par les bienheureux Joseph Oriol, Nicolas de Longobardi, Bonaventure de Potenza, François de Posadas et François de Hieronymo. Parmi les nombreux ecclésiastiques qu'il revêtit de la pourpre, nous citerons Badoero, patriarche de Venise ; Michel-Ange Conti, depuis Innocent XIII ; Corsini, depuis Clément XII ; de

la Trémouille, depuis archevêque de Cambrai ; Maillard de Tournon, le vertueux légat ; Joseph-Marie Tommasi, le savant liturgiste, béatifié par Pie VII ; le savant Corradini et l'archevêque de Reims, Mailly, le marteau des jansénistes. Clément surveilla de très près les agissements des sociétés bibliques ; il déploya le plus grand zèle pour arrêter les entreprises des Turcs en Europe et remédier aux dissensions de la Pologne. « Peu de pontificats, dit Picot, ont été aussi orageux que celui de Clément XI. La guerre de la succession d'Espagne qui embrasa toute l'Europe et amena tant de désastres, les dissensions de la Pologne et les troubles qu'y excita l'ambition de Charles XII, la révolte de la Hongrie, les efforts réitérés des protestants d'Allemagne pour affaiblir ou ruiner la religion catholique, les entreprises des tribunaux séculiers contre l'autorité et la liberté de l'Église, les excès commis en ce genre à Naples, en Sicile, en Piémont et ailleurs, l'oppression des catholiques dans les Iles Britanniques, en Hollande et dans le nord de l'Allemagne, la guerre des Turcs, les troubles suscités en France par une opposition violente à une bulle célèbre, les éclats scandaleux qui en furent la suite, un parti nombreux courant avec ardeur au schisme, et s'établissant en Hollande, les fléaux qui désolèrent l'Italie, enfin les dangers et les pertes de la religion dans les différentes parties du monde furent pour le pontife un objet continu de douleur et de sollicitude. Aussi le voit-on sans cesse occupé à écrire aux souverains et aux évêques. La collection de ses brefs offre une espèce de tableau de l'histoire ecclésiastique à cette époque. Tantôt il porte les princes à la paix, les exhorte à protéger l'Église, ou réclame contre des menaces irrégulières et fâcheuses. Tantôt il rappelle aux évêques les obligations de leur ministère, anime leur zèle contre les erreurs du temps, ou bien les excite à défendre les intérêts de la religion menacée par des hommes puissants. Les preuves de sa vigilance sont si multipliées, qu'on peut dire qu'il avait les yeux constamment ouverts sur tous les pays du monde chrétien. » (1)

21. Clément XI mourut le 19 mars 1721, âgé de soixante-douze Mort de Clément XI.

(1) Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. II, p. 80.

ans, après avoir gouverné l'Église 21 ans, 8 mois et 27 jours. Ce pontife était aussi pieux que savant ; élève du collège romain, il écrivait le latin comme doit l'écrire un Pape. Son neveu, le cardinal Albani publia ses œuvres en deux volumes in-folio ; son *Bullaire* et ses *Harangues consistoriales* forment deux autres volumes. La mémoire de Clément XI était fidèle, son esprit exercé. Quant il écrivait, on avait à admirer tout à la fois la netteté de l'esprit, la fermeté du jugement, la fécondité et la pénétration de la pensée, la verve d'imagination, la clarté des idées, l'énergie du style, la grâce dans l'éloquence, la hauteur convenable quand il fallait en venir à la menace. Quant aux vertus chrétiennes, on peut dire que si Albani enfant fut un modèle de pureté dans les mœurs, Clément XI, sous la tiare, conserva la même innocence. A moins qu'il ne fut empêché par la maladie, il célébrait la messe, ne se refusait à aucune solennité et s'y montrait avec la grandeur d'un pontife. Toujours il récitait l'office à genoux et s'appliquait deux fois par jour à la méditation. Sa table était frugale ; il vainquit par la médiocrité de sa dépense, même Innocent XII et S. Pie V. Jamais il ne connut l'esprit de vengeance ; il disait souvent : « Celui qui se venge de ses ennemis en leur faisant du bien, se venge d'une manière divine. » La reconnaissance au contraire, l'entraînait et Rome disait de lui : « Clément n'est pas son maître en fait de gratitude. » Dans les hôpitaux, qu'il visitait fréquemment, et dans la basilique Vaticane, il entendait volontiers des confessions pendant la semaine sainte ; ensuite il adressait au peuple de touchantes homélies, ou l'on retrouvait l'éloquence de S. Léon et la précision de S. Grégoire. Simple prélat, il montrait déjà, pour les affaires, un grand courage. Un ambassadeur lui disant un jour : « Mon maître a le bras long. — Sans doute, répliqua Albani, mais Dieu les a plus longs que lui et je craindrai toujours plus sa justice que la puissance des hommes. » Il n'y a pas d'horreurs que n'aient dites de lui les jansénistes ; sa constitution *Unigenitus*, n'en est pas moins la règle de foi dans toute l'Église et une espèce de signe où l'on reconnaît ses véritables enfants. Quand ses ministres, jusqu'alors peu accoutumés à l'inconstance de la fortune se plaignaient de

leurs médiocres succès en affaires : « Ne perdez pas courage, disait-il ; c'est le travail et non le bonheur que Dieu nous réserve. » Clément méritait un pontificat plus heureux ; mais il semble que Dieu l'avait réservé pour les temps d'orages ; du moins il se montra toujours supérieur aux attaques et aux disgrâces. Les affaires, souvent inextricables, qui l'accablèrent, ne l'effrayèrent jamais ; au contraire, elles ne servaient qu'à faire ressortir sa prudence, sa magnanimité, son génie et tant de vertus dont il se trouvait plus orné qu'un autre quand survenaient les dangers ou éclatait la tempête. « Un prince, disait-il, ne doit pas tout faire, mais il doit tout savoir. » Une médaille de son pontificat, le résume ainsi : *Pietas, prudentia, eruditio.*

§ II. LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

Nous avons parlé des commencements du règne de Louis XIV et de ses relations contentieuses avec le Saint-Siège ; nous avons à parler maintenant de la fin de son règne, des résultats qui le caractérisent, des troubles qui éclatent dans les Cévennes, et du jugement définitif à porter sur Louis XIV. L'histoire de l'Église ne s'occupe de ces choses qu'indirectement et sans entrer dans les détails.

22. Louis XIV, qui avait vu les mauvais jours de la Fronde, prend, à la mort de Mazarin, d'une main ferme, les rênes de l'État, impose une obéissance absolue à son conseil, confie le ministère des finances à Colbert et celui de la guerre à Louvois, et commence sa carrière publique par la conquête de la Flandre et de la Franche-Comté, en vertu du droit de *dévolution* que lui confère son mariage avec l'infante d'Espagne. Cette conquête alarme la Hollande, qui appelle à son aide l'Angleterre et la Suède. La paix est faite avant la guerre à Aix-la-Chapelle, en 1668. Mais Louis XIV garde rancune à la Hollande ; quatre ans après la guerre éclate. Le Stathouder sauve la Hollande en la couvrant Les Guerres.

d'eau et arme contre la France l'Europe entière. Après des années de guerre où Turenne, Condé, Créqui se couvrent de gloire ; la paix est signée à Nimègue, en 1678. La France acquiert la Franche-Comté et les Pays-Bas. Louis parvient alors au plus haut point de sa gloire ; il dicte ses lois à l'Europe, commande la déclaration du clergé, révoque l'édit de Nantes, et voit les lettres, les sciences, les arts lui offrir leur tribut. En 1686, le Stathouder, Guillaume, prince d'Orange, arme une seconde fois l'Europe continentale contre la France. Louis oppose à la ligue Luxembourg, Catinat, Tourville, Jean Bart, Duguay-Trouin. Une lutte opiniâtre s'engage sur terre et sur mer jusqu'à ce que les puissances belligérantes, fatiguées de la guerre, fassent la paix au château de Riswick, en 1697. Trois ans après meurt le roi d'Espagne, Charles II. Son trône passe à Philippe V et Louis XIV l'envoie en Espagne en lui disant : « *Il n'y a plus de Pyrénées.* » L'Europe craint alors que la France n'aspire à la monarchie universelle ; elle forme une *troisième* coalition. La guerre recommence plus désastreuse que jamais. Les armées françaises sont accablées de revers pendant dix ans. Villars, à Denain, ramène la victoire sous nos drapeaux, et la paix est signée à Utrecht, en 1713. Et tels sont les maux que cause à toute l'Europe l'ambition d'un seul homme, dès qu'il n'est plus de juge ici-bas aux contestations des princes.

Réformes intérieures.

23. Pendant que de grands capitaines remportaient des victoires au dehors, de grands ministres tenaient en main, au dedans, l'administration de la fortune publique. Louvois et Colbert furent, à coup sûr, des serviteurs pleins d'activité et de zèle pour le service du roi, des hommes habiles en économie sociale ; mais leurs vues ne s'étendirent guère au-delà. Cependant on consacrait dans le gouvernement intérieur des principes révolutionnaires, les principes même du Bas-Empire et des Césars allemands du moyen âge. Ne nous laissons donc pas éblouir par l'éclat du règne et ne confondons pas surtout le respect du roi avec le respect de l'autorité. Au-dessus du roi, il y a la vérité, la vertu, l'obéissance envers l'Église, la justice envers ses sujets, et le roi le premier doit se soumettre à ces grandes choses. Si non, il faut en appeler contre

lui à la vindicte de l'histoire. La France, depuis longtemps, était partagée en trois classes : la noblesse, le clergé et le tiers-état. Ces classes exerçaient leurs droits et remplissaient leurs devoirs sous l'égide de la royauté. Leurs pouvoirs superposés, non rivaux, étaient limités par les droits du souverain, par les droits de l'Église et par les libertés des provinces. Louis XIV méconnut tout cela et viola les principes fondamentaux de l'ancienne constitution française, si religieuse et si libérale. Se considérant comme un Dieu corporel, comme le propriétaire des âmes, des corps et des biens de ses sujets, il corrompit et anéantit systématiquement la noblesse ; confisqua toutes les franchises provinciales et les libertés communales ; augmenta l'impôt d'une manière effrayante pour alimenter des guerres égoïstes et nourrir un luxe babylonien ; donna des encouragements à la résurrection du paganisme avec ses images lascives et ses maximes rationalistes dans la littérature, la peinture, la sculpture, dans les théâtres, à Paris, à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau, à Saint-Germain, partout ; et travailla incessamment à faire revivre, avec la centralisation romaine, une civilisation qui, énervant la France, devait la livrer comme une proie au joug du despotisme royal. Après une pareille révolution, une contre-révolution politique était inévitable ; l'explosion n'était plus qu'une question de temps.

24. Ces critiques de principe ne nous font pas oublier les traits glorieux de l'administration sous Louis XIV. Lorsque Colbert fut nommé contrôleur général des finances, le désordre était aussi grand qu'à l'époque où Sully releva le crédit de la France. A ce désordre, Colbert opposa d'abord une chambre de justice, qui fit restituer, aux agents des finances, des sommes énormes. Huit millions de rentes, acquises à bas prix, furent remboursées au prix d'achat : c'était une banqueroute partielle, Colbert la compensa en supprimant pour quatre millions de tailles et en remettant toutes les obligations au Trésor. Colbert acheva de rétablir les finances en supprimant une foule de charges inutiles qui enlevaient autant de contribuables à l'impôt, en multipliant dans le royaume tous les moyens de travail, et par conséquent de richesse, en sur-

Traits d'administration.

veillant attentivement la levée des taxes, en simplifiant la méthode et les frais de perception, et surtout en administrant avec probité et économie. Le roi, recevant désormais la totalité de son revenu et n'acquittant que les obligations exactement dues, se trouva un excédant de recette qui monta à 45 millions en 1662, et qui ne cessa de s'accroître jusqu'au temps de la guerre de Hollande.

D'importantes réformes, d'heureuses améliorations, d'utiles établissements signalèrent chaque année le ministère de Colbert, noblement inspiré ou secondé par le monarque. La circulation intérieure fut facilitée par la réparation des grands chemins, alors presque impraticables, et qui, désormais soigneusement entretenus, devinrent un moyen de prospérité pour le royaume et un sujet d'admiration pour les étrangers. On fit de sages règlements sur la population : les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années pour ceux qui se marieraient à l'âge de vingt ans ; et tout père de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Les Français étaient tributaires de l'industrie des Anglais et des Hollandais. Colbert entreprit de les tirer de cette servitude. Les draps fins, qu'on achetait auparavant en Angleterre et en Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançant au manufacturier 2.007 livres pour l'établissement de chaque métier, outre des gratifications considérables, on compta, dès l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les fabriques de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Dans le magnifique établissement des Gobelins, la navette, rivale du pinceau, reproduisit les tableaux des plus grands maîtres. Les manufactures de soie furent perfectionnées, et produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là ! La culture du mûrier et du ver à soie fournit aux manufacturiers la matière première qu'ils allaient demander auparavant aux étrangers. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une

nouvelle industrie. On acheta des Anglais, moins éclairés ou moins jaloux de leurs découvertes qu'ils ne l'ont été depuis, le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer blanc, l'acier, la belle faïence, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. On fit à Paris du point et des dentelles qui le disputaient à celles du Brabant. On commença, dès 1666, à fabriquer d'aussi belles glaces qu'à Venise, et bientôt on en fit dont les étrangers n'ont pu imiter ni la grandeur ni la beauté. Des édifices qui s'élevèrent de toutes parts, aux frais du roi et des particuliers, dans les villes et dans la capitale, attestèrent l'accroissement de la richesse publique. Paris devint la plus brillante résidence de l'Europe, et la splendeur de cette grande cité fut encore relevée par l'ordre qu'y fit régner, depuis 1667, cette police vigilante créée par La Reynie, et ensuite perfectionnée par d'Argenson.

Tandis que la France étonnait les nations par le rapide développement de sa prospérité intérieure, elle étendait au loin son commerce sur toutes les mers. Jusqu'alors, les Anglais et les Hollandais faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi, en 1662, exempta ses sujets d'une imposition nommée le *droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers, et donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors naquit le commerce maritime ; le conseil de commerce fut établi, et le roi le présida lui-même tous les quinze jours. Les ports de Marseille et de Dunkerque furent déclarés francs, et bientôt cet avantage y attira le commerce du Levant et du Nord. Les compagnies des Indes orientales et occidentales furent créées en 1664, et celle du Nord cinq ans après. Le roi fournit des fonds considérables à toutes ces communautés, invita toutes les personnes riches à s'y intéresser, et donna un édit en 1669, portant que le commerce de mer ne dérogeait point à la noblesse. On envoya une colonie dans l'île de Cayenne ; on forma des établissements à Madagascar, et successivement sur les côtes de Malabar et de Coromandel. La

marine marchande devint une pépinière de matelots et une école pour les marins. En même temps, pour vivifier le commerce intérieur, Colbert reprit le projet, déjà formé sous François Ier et sous Henri IV, de lier l'Océan et la Méditerranée. Le superbe canal de Languedoc fut commencé en 1664, sous la direction de Riquet, fermier-général de cette province; il ne fut terminé qu'en 1680.

Nous regrettons que Colbert ait été obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais : impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages, expédients qui soutiennent l'état pour quelque temps, et qui l'obèrent pour des siècles. Mais il ne doit encourir aucun blâme pour ce rétablissement forcé, contraire à ses principes, et que la nécessité lui arracha. La guerre était déclarée, et les besoins pressants ; il fallait des moyens prompts, et Colbert recourut en gémissant à des ressources que réprouvait sa sagesse. Il mourut avant d'avoir pu réparer ce mal. Après lui, les finances retombèrent dans le chaos d'où il les avait tirées. Son successeur, pour faire face aux dépenses de la guerre suscitée par la ligue d'Augsbourg, emprunta, créa des rentes, altéra les monnaies, fit des refontes inégales. Tous ces moyens furent plus nuisibles à l'état que profitables au trésor. Le dérangement des finances fit établir, en 1695, la *capitation*, qui fut supprimée à la paix de Ryswick, et remise en vigueur pendant la guerre de la succession. Le contrôleur-général Pontchartrain vendit des lettres de noblesse, moyennant 2,000 écus, en 1696. En 1710, on imposa la taxe du dixième sur tous les revenus territoriaux ; mais cet impôt, venant après plusieurs autres contributions onéreuses, excita un tel mécontentement, qu'on n'osa pas l'exiger à la rigueur, et le gouvernement n'en retira guère que vingt millions annuels. Enfin, malgré l'augmentation des taxes, le *déficit* était si grand chaque année, que Louis XIV laissa à sa mort deux milliards six cents millions de dettes ; ce qui fait environ cinq milliards de notre monnaie actuelle.

Les finances, restaurées par Colbert, fournirent au roi les moyens de créer une marine. D'abord, le peu de vaisseaux qui se trouvaient dans les ports furent réparés ; on en acheta en Hollande, en Suède ;

et dès la troisième année de son gouvernement, Louis XIV envoya ses forces maritimes s'essayer contre Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purgea les mers de pirates en 1665 ; et, deux ans après, la France eut dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Elle en eut cent en 1672, deux cent trente en 1681. Cinq arsenaux de marine furent bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Hâvre-de-Grâce. Le nombre des hommes enclassés pour les divers services maritimes fut porté jusqu'à cent soixante mille. Les gardes-marines furent institués en 1672. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux. Ces forces navales protégeaient le commerce. Elles tinrent l'empire de la mer jusqu'à la bataille de La Hogue (1692). Malgré l'échec que la marine française reçut dans cette journée, elle se soutint toujours dans la guerre de la succession. Elle fut depuis négligée par le cardinal de Fleury, et ne s'est relevée que sous Louis XVI.

Avant Louis XIV, on ne connaissait point les habits uniformes dans le militaire. Chaque soldat s'habillait sur sa paie comme il l'entendait, de sorte que les troupes ressemblaient moins à une armée qu'à une cohue. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits, ou par différentes marques ; règlement adopté bientôt par toutes les nations. Il mit le corps de la maison du roi sur le pied où ils furent depuis. Par des inspections sévères, il fit cesser dans l'armée l'abus des passe-volants, ou soldats fictifs, au moyen desquels la fraude des officiers déguisait, aux jours de revue, le vide de leurs compagies incomplètes. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi ; ensuite, il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie. Il créa un régiment de bombardiers et un de hussards : avant lui, on ne connaissait les hussards que dans les armées ennemies. Il augmenta le corps des dragons. L'établissement des haras (1667) fut par la suite d'une grande ressource pour remonter la cavalerie. Louis XIV rendit général l'usage de la baïonnette au bout du fusil; on s'était déjà servi de cette arme, mais seulement dans quelques compagnies. Il fonda des écoles

d'artillerie à Douai, puis à Metz et à Strasbourg. Il institua le corps des ingénieurs. Il établit, en 1688, trente régiments de milices, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes. Il créa des inspecteurs-généraux pour surveiller les troupes, et pour faire des rapports aunuels sur leur état. Il récompensa noblement la valeur par l'institution de l'ordre de Saint-Louis (1693). Il ouvrit aux vétérans un magnifique asile dans l'hôtel des Invalides, et aux jeunes gens de famille des écoles de l'art de la guerre dans les *compagnies de cadets* qu'il établit successivement à Tournai, à Metz, à Strasbourg et à Besançon. C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et que, plus tard, il opposa à l'Europe conjurée contre lui quatre cent cinquante mille hommes, en comptant les troupes de la marine. Une discipline sévère, ouvrage de Louvois, régnait dans ces nombreuses armées, d'immenses magasins assuraient leur subsistance, et Vauban leur donnait pour point d'appui les fortifications savantes dont il couvrait la France de tous côtés.

La réforme des lois françaises est un des principaux titres de gloire de Louis XIV. Il y fit travailler le chancelier Séguier, plusieurs membres du Parlement, entre autres les Lamoignon, les Talon, les Bignon, et surtout le conseiller d'État Pussort, oncle de Colbert. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667, époque de ses premières conquêtes, fut aussi celle de ses premiers réglements. L'ordonnance civile parut d'abord, ensuite le code des eaux et forêts, puis des statuts pour toutes les manufactures, l'ordonnance criminelle (1770), le code de commerce (1673), celui de la marine, dont les Anglais ont si fort admiré la sagesse, qu'ils en ont adopté la plupart des règlements, et enfin, en 1685, le *code noir*, qui rétablit les nègres de nos colonies dans une partie des droits de l'humanité. La répression des duels fut un grand service rendu à la patrie. La funeste coutume de ces combats, quoiqu'ils eussent été défendus par Henri IV, subsistait plus que jamais. Un duel de quatre contre quatre, qui eut lieu en 1663 entre huit seigneurs de la Cour, détermina Louis XIV, à ne plus pardonner aux

coupables. Son heureuse sévérité, sans détruire entièrement l'usage des duels, les rendit beaucoup plus rares, et le préjugé, qui auparavant les multipliait, perdit insensiblement de sa force.

Voilà sommairement ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre la nation plus florissante. Ses ministres le secondèrent à l'envi. Mais il y aurait de l'injustice à ne pas attribuer au monarque le principal mérite de ces grands changements. « Sans doute, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, on doit à ses ministres tout le détail, toute l'exécution, mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eut pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans l'armée, la police dans le royaume: qu'on n'eût point eu de flottes; que les arts n'eussent point été encouragés, et tout cela de concert, et en même temps avec persévérance, et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir. » (1)

25. Pendant longtemps on fixa au milieu du XVII[e] siècle l'origine de notre littérature. On datait de Pascal et de Corneille la constitution définitive du style moderne ; on la faisait relever directement des anciens, et on prétendait qu'avant eux il n'existait rien en France d'une véritable valeur littéraire. Tout ce qui avait précédé le grand roi était réputé barbare. Une érudition, sagement conduite, a dissipé ces erreurs. Plus on étudie la langue de nos aïeux, plus on reconnaît qu'elle n'est point un patois grossier et inculte. Au celte, parmi nous, avait succédé le latin ; au IX[e] siècle, le latin se transforme et devient la langue romane ; bientôt après commence cette ère poétique, cette riche série de chansons de gestes, de fabliaux, de lais, de chansons d'amour, où se montre si bien l'unité profonde des races latines. La langue romane, après avoir banni le tudesque, qui était dans la bouche de nos rois, se trouve formée, avec sa grammaire propre et son dictionnaire, sous Louis-le-Jeune ; et les noms de Villehardouin, de Joinville, de Froissart, de Comines, de Montaigne, de Molière, ne marquent que les différents âges de cette langue. Les terminaisons varient, La langue française.

(1) RAGON, *Hist. gén. des temps modernes*, t. II, p. 458.

le vocabulaire se complète, la syntaxe s'épure, par degrés enfin l'art de parler et d'écrire un même idiôme se modifie et se perfectionne ; mais il ne se forme pas une autre langue. Pendant le XVI° siècle, cette langue avait été, ainsi que le goût, incertaine et flottante ; elle variait du nord au midi, d'une province à l'autre, se formait des dialectes et des modes ; les efforts même que l'on faisait pour lui donner par l'imitation ce qui lui manquait, la rendaient tour à tour grecque, latine, italienne, espagnole. Bien plus, les écrivains en disposaient souverainement, chacun avait ses mots, ses termes, ses idiotismes, sa langue à part. Au XVI[e] siècle, on essaie de fixer la grammaire. La langue est riche en expressions heureuses ; à la fin du siècle, elle tend à se fixer ; mais, sous prétexte d'épuration, elle subit un appauvrissement. « Le dix-septième siècle, dit Frédéric Godefroy, est le grand siècle littéraire de la France, comparable en tout et supérieur en bien des points aux siècles immortels de Périclès, d'Auguste et de Léon X. Jamais on n'a fait voir et probablement on ne fera voir, comme au dix-septième siècle, de quoi la langue française est capable, lorsqu'on sait dispenser ses trésors. Les ouvrages de cette période peuvent, en fait de style et sous tous les rapports essentiels, être regardés comme le *nec plus ultrà* de la littérature française. C'est qu'ils sont tous pénétrés du véritable esprit français. La perfection du génie français est donc l'union de l'esprit ancien et de l'esprit national. C'est cette même union qui fait l'incomparable supériorité du siècle de Louis XIV (1). »

La littérature française sous Louis XIV.

26. Nous ne saurions dresser ici un tableau complet de la littérature et des arts sous Louis XIV : c'est un sujet connu, dont il suffira de rappeler les traits principaux. La science juridique nous offre Omer Talon, Jérôme Bignon, Lamoignon, d'Aguesseau, Joly de Fleury, Domat et Laurière, tous distingués, particulièrement Domat, mais tous plus ou moins infectés de césarisme. L'éloquence du barreau, longtemps surchargée de citations pédantesques, s'en dégage dans les plaidoyers de Lemaistre et de Patru, se montre avec une beauté simple et grave dans les mémoires de

(1) *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 339.

Pellisson, pour Fouquet, brille d'un vif éclat dans les mercuriales et les lumineux réquisitoires de d'Aguesseau. Mais son essor n'approche point de l'éloquence de la chaire. Sous Louis XIII, Lingendes, entaché encore des défauts de son siècle, avait cependant évité l'abus de l'érudition profane dans la chaire sacrée. Après lui la réforme fut rapide ; bientôt des prédicateurs ajoutèrent à la puissance de la parole sainte celle d'un style noble, élégant, majestueux, qui égala leurs discours aux œuvres littéraires les plus parfaites. Le moins châtié de ces orateurs, Jules Mascaron, évêque de Tulle, mort en 1710, offre, malgré certaine rouille, des pages admirables. Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, mort la même année, parfois éloquent, malgré son goût pour l'antithèse, demeure comme un modèle accompli de la pureté et de la correction du style. Cheminais, que sa douceur insinuante fit surnommer le Racine de la chaire, n'est pas tout à fait indigne de cette glorieuse assimilation. La Rue porte, dans l'éloge funèbre, des mouvements pathétiques et de belles inspirations. Nommer Bourdaloue, Fénelon, Bossuet, c'est nommer l'éloquence même. Près de ces illustres hérauts de l'Évangile se rangeait ces philosophes chrétiens, moralistes trop austères de Port-Royal, Arnauld, Nicole, Duguet, et, à leur tête, le grand Pascal, ce dialecticien irrésistible, ce pénétrant écrivain, ce mélancolique et profond génie, qui aime à se plonger dans les mystères de la science, de la mort et de l'éternité. C'est encore la pensée chrétienne qui domine dans les ouvrages du P. Buffier, mort en 1737. Sous une forme profane, elle respire dans la morale du Télémaque, et c'est à elle que Labruyère, l'ingénieux auteur des *Caractères,* le peintre inimitable des ridicules et des travers de son siècle, doit ses plus éloquents chapitres. Cette pensée vivifiante ne se retrouve plus guère dans les *Maximes* de La Rochefoucauld, cette analyse à la fois si triste et si piquante du cœur de l'homme, et dans la philosophie douce, mais molle, de Saint-Évremond et de Fontenelle. Nous avons parlé déjà des savants et des philosophes. Tournefort, mort en 1708, porta la méthode dans la botanique et classa, sous des principes généraux, les nombreuses espèces de plantes. L'astronomie doit d'importantes découvertes à Cassini,

appelé en France par Colbert ; de génération en génération, sa famille a brillé par les mêmes travaux. Vauban eut la gloire de perfectionner l'art de la construction et de la défense des forteresses. Après ces hommes illustres, Lémery dans la chimie, Reineau et Sauveur dans les mathématiques, s'ajouteraient à cette liste de noms illustres, si le progrès des sciences exactes n'avait réduit à quelques sommités les anciennes renommées scientifiques.

Nous parlons ailleurs des travaux de l'érudition historique. Cette époque, féconde en érudits, a produit un grand nombre d'historiens qui gardent encore une légitime réputation. Si les travaux de Chantereau et de Cordemoy sont aujourd'hui peu recherchés, ils étaient recommandables aux temps où ils parurent. Mais Mézerai, mort en 1683, s'est soutenu jusqu'à nos jours par une certaine hardiesse de pensée et d'expression. Incomplet et souvent nul en ce qui touche aux lois, aux mœurs et aux usages, Daniel (1649-1728) reste néanmoins comme un écrivain clair et correct, et et comme auteur d'un très bon livre, l'*Histoire de la milice française,* et d'une *Histoire de France.* L'*Histoire des Empereurs,* de Tillemont (1637-98), n'a pas encore été oubliée. Avant l'*Histoire d'Angleterre,* de Hume, celle de Rapin-Thoiras (1661-1725) a été longtemps la plus complète et la meilleure qu'on eût faite de ce pays. L'*Histoire ancienne* du bon Rollin (1661-1741) subsiste par le charme d'un style noble et pur, et par un certain parfum de vertu et d'honnêteté qu'on y respire. L'*Histoire du commerce et de la navigation des anciens,* par Huet, évêque d'Avranches, est très digne de ce savant homme. Les *Révolutions* de Vertot (1655-1735) se recommandent par l'élégance et l'agrément de la narration. Saint-Réal († en 1692), dans ses *Conjurations de Venise et des Gracques,* a rappelé la manière de Salluste. Péréfixe († 1670) nous a raconté la *Vie de Henri IV* avec une éloquence simple et touchante. Les *Mémoires* du cardinal de Retz (1613-79) sur *la Fronde,* où il joua un des principaux rôles, sont aussi remarquables par le style que curieux par les détails. L'*Histoire de la ligue de Cambrai,* par l'abbé Dubos, est un ouvrage du plus haut intérêt. Mais la palme de l'histoire, comme celle de l'éloquence, appartient à

Bossuet : dans l'*Histoire des Variations,* et dans le *Discours sur l'Histoire universelle,* non moins que dans les *Oraisons funèbres*, on reconnaît l'aigle de Meaux, puissant, sublime et planant dans les cieux sur les ailes de la philosophie chrétienne.

Jusqu'au temps de Louis XIV, la géographie avait été dans une grande confusion ; Guillaume de Lisle (1675-1726) fit pour cette science ce que le P. Petau avait fait pour la chronologie ; il l'éclaircit et la rectifia. De savants voyageurs contribuèrent aussi à faire mieux connaître plusieurs contrées. Bernier (1625-88) a laissé des Mémoires intéressants sur l'empire des Indes, Chardin (1643-1713) sur celui de Perse, et le P. Labat a publié des Relations très instructives sur les îles d'Amérique et sur le Sénégal.

En ce temps-là, des orientalistes distingués commencèrent à nous initier à la littérature et à l'histoire de l'Orient. Bochart (1599-1667) posséda la plupart des langues de l'Asie. Herbelot (1625-95) dans sa *Bibliothèque orientale,* a développé une profonde connaissance des peuples de cette région. Galland (1646-1715), par sa traduction des *Mille et une Nuits,* a popularisé chez nous les contes riants de l'Arabie. Nous devons aussi à Petis de La Croix (1653-1713) de nombreuses traductions du turc et du persan, et il a traduit lui-même en langue persane une Histoire de Louis XIV par les médailles, livre qui fut présenté au sophi Hussein en 1708.

L'étude de l'antiquité grecque et latine se soutenait avec honneur. Danet publiait ses Dictionnaires. Le titre de *Belles infidèles,* donné aux traductions d'Ablancourt (1606-64), attestait au moins leur élégance. M. et Mme Dacier (1651-1722) ajoutaient à leurs versions estimables de savantes notes et de précieux commentaires. La plume laborieuse du président Cousin (1627-1707) faisait passer en français les historiens du Bas-Empire. Brumoy (1688-1742) traduisait le *Théâtre des Grecs,* et Gédoin († en 1744), les œuvres de Quintilien et de Pausanias. La poésie latine, cultivée dans l'époque précédente par la plupart des savants et hommes de lettres, n'était pas encore délaissée, et Fraguier, La Rue, Rapin, le cardinal de Polignac composaient des vers latins avec succès.

Formée par l'imitation de l'antiquité et par les ouvrages des

grands auteurs modernes, la langue française était analysée par d'habiles grammairiens. Ménage (1613-92) en exposait les *Origines* ; Girard († 1748), les *Principes* et les *Synonymes* ; Du Marsais (1676-1756), les *Tropes* et les *Figures*.

La pureté et la correction étaient devenues de première nécessité dans toute œuvre littéraire, et ces qualités brillaient alors, non seulement dans le style des doctes et des lettrés, mais encore dans les compositions moins savantes des femmes, dans les Romans de madame de Lafayette, les premiers où des évènements naturels aient été décrits d'un style naturel, dans les Traités moraux de la marquise de Lambert, dans les Mémoires de madame de Motteville, dans les Lettres de madame de Sévigné et de madame de Maintenon.

Ces qualités, sans lesquelles on ne concevait point alors de bonne prose, devaient paraître, à plus forte raison, la condition indispensable du langage harmonieux de la poésie. Malherbe en avait le premier donné l'exemple. Sa manière, perfectionnée par Boileau, devint décidément le type de cette versification élégante et noble qui distingue les poëtes du siècle de Louis XIV. Nous n'insisterons point sur cette partie si connue de notre sujet. Peu de nos lecteurs ont besoin sans doute qu'on leur remette en mémoire les poésies classiques de cette époque, ces satires, ces épîtres où Boileau (1636-1710) a égalé l'ingénieux Horace, cet *Art poétique* où il l'a surpassé, cette charmante épopée du *Lutrin* dont la versification approche de la perfection de Virgile, les admirables apologues de La Fontaine (1621-95), les belles odes de Rousseau (1671-1741), ce poème de *la Religion*, où Racine le fils n'est point au-dessous de la majesté de son sujet ; et, dans un rang secondaire, mais honorable encore, les riantes églogues de Segrais (1625-1701), les gracieuses idylles de Deshoulières (1633-94), et les stances agréables de Chaulieu (1639-1720). Nous en dirons autant du théâtre que Corneille avait déjà doté de tant de beaux ouvrages, et que Racine dans la tragédie Molière dans la comédie devaient porter chez nous à son apogée. Les chefs-d'œuvre de ces grands hommes sont présents à tous les esprits. Leur universelle et populaire renommée nous dispense de

les citer, et il est presque aussi superflu de rappeler les titres moins éclatants sans doute, mais que personne n'ignore, de Quinault si suave et si mélodieux (1635-88), de Regnard si enjoué, si piquant, si étincelant de verve comique (1656-1710), de Dufrény (1648-1724) et de Dancourt (1661-1726), doués d'un talent si facile, d'une gaîté si spirituelle, et qui, s'ils n'ont jamais produit de pièces parfaites, ont du moins composé tant de jolies scènes ; de Destouches (1680-1754), moins gai, moins plaisant, moins naturel, mais qui soutenait mieux le poids d'une longue composition et de la haute comédie ; de Thomas Corneille (1625-1709), que le grand nom de son frère n'a point entièrement accablé ; de Campistron (1656-1723), faible élève de Racine, mais qui rappelle, quoique de loin, son maître par la régularité de ses plans, la pureté de son style, et quelques situations touchantes ; de Crébillon (1674-1762), qui, à travers l'obscurité d'une intrigue pénible et confuse, jette de beaux et terribles éclairs d'un génie mâle et vraiment tragique ; et même de La Fosse (1658-1708), dont le *Manlius* conserve sa place après les belles pièces romaines de Pierre Corneille ; de Longepierre (1658-1741), dont la *Médée* éclipsa celle de ce père de notre théâtre ; de Lamotte (1672-1731), qui, plus philosophe que poëte, trouva cependant des inspirations pathétiques dans l'intéressant sujet d'Inès de Castro ; de Boursault (1636-1701), dont les pièces à scènes détachées (l'*Esope* et le *Mercure galant*) sont des meilleures que nous ayons en ce genre ; de Baron (1653-1729), qui, à sa renommée de grand acteur, joignit quelque réputation littéraire par l'*Adrienne* et l'*Homme à bonnes fortunes*, et surtout de Brueys (1639-1723), que, selon Voltaire, « la petite comédie du *Grondeur*, supérieure à toutes les farces de Molière, et celle de l'*Avocat patelin,* ancien monument de la naïveté gauloise qu'il rajeunit, feront connaître tant qu'il y aura un théâtre en France. »

Les arts, sous Louis XIV, ne furent pas moins cultivés et florissants que les lettres. La musique, dont le temps n'était pas encore venu, et qui réservait ses chefs-d'œuvre au siècle suivant et au nôtre, dut cependant quelques progrès à Lulli, dont les chants aujourd'hui paraissent faibles et ridicules, mais dont on estime

encore le récitatif. Destouches et Campra, ses imitateurs, furent aussi, pour leur époque, des compositeurs distingués.

Le temps, qui a flétri le charme de leurs accents et emporté leur renommée, a consacré celle des grands peintres, leurs contemporains. Déjà, sous le règne de Louis XIII, Vouët (1582-1641) s'était rendu célèbre dans la peinture. De son atelier sortirent plusieurs des plus habiles peintres qui fleurirent sous le règne suivant, entre autres Le Sueur (1617-55), Le Brun (1619-90) et Mignard (1610-95), qui reçurent aussi des conseils de Poussin (1594-1665) durant le séjour qu'il fit en France dans les dernières années de Louis XIII. Après ces grands artistes, ceux qui honorèrent le plus l'école française du dix-septième siècle furent le célèbre paysagiste Claude Lorrain (1600-82), Du Fresnoy (1611-65), qui, dans un poëme latin estimé, a tracé les préceptes de son art; Bourdon (1616-71), peintre inégal, mais brillant et hardi ; Noël Coypel (1628-1705), dont on admire le beau coloris; Parrocel (1648-1704), bon peintre de batailles, quoique sa verve et sa chaleur l'entraînent à l'exagération ; Jouvenet (1644-1717), qui, par une composition riche, une belle ordonnance et une expression vigoureuse, compense les défauts de son coloris et de son dessin : Santerre (1651-1717), correct et agréable ; Rigaud (1663-1743), qui a excellé dans le portrait ; Wateau (1684-1721), distingué par la naïveté, par la grâce, par une touche pure et facile, et Lemoine (1688-1737), plein de feu, de vivacité, mais ayant déjà quelque chose de l'affectation et de la manière où tomba l'école du dix-huitième siècle.

La gravure suivit les progrès de la peinture, dont les chefs-d'œuvre furent reproduits par le burin de Chauveau, de Nanteuil, des Drevet, des Audran et d'autres artistes habiles.

La sculpture fut portée à perfection par Sarrazin, le dernier de la belle école de Jean Goujon et de Germain Pilon, par Le Gros, par Puget, qui, à la fois statuaire, sculpteur et architecte, mérita le surnom de *Michel-Ange français*; par Girardon, par les Coysevox et les Coustou.

Enfin, le talent de Claude Perrault et des Mansard se déploya dans la colonnade du Louvre, dans la construction de

Versailles, des Invalides et de plusieurs autres superbes édifices.

Tant d'hommes illustres dans tous les genres ont répandu sur le règne qui les vit naître un merveilleux éclat ; appuyée sur toutes ces gloires, la gloire de Louis XIV est inébranlable. (1)

Inspiration des Camisards.

27. Le règne de Louis XIV, avant de finir, donne à l'histoire de l'Église un dernier fait, la révolte des Camisards. En 1688, un vieux calviniste, nommé Duserre, de Dieu-le-Fit, en Dauphiné, fréquentait, à Genève, des ministres protestants sortis de France. Ces ministres lui firent lire le livre de Jurieu, *De l'accomplissement des prophéties* ou la délivrance prochaine de l'Église. « Il paraît, dit un protestant, qu'en méditant l'ouvrage de Jurieu dans sa solitude, il tomba dans l'extase et que l'extase, contagieuse de sa nature, passa du vieillard dans ses enfants, qui, en se dispersant lors de la migration des troupeaux, la propagèrent dans le Dauphiné, dans le Comtat, et la Provence. Voilà comment Duserre se trouva le père spirituel d'une multitude de petits prophètes, dont il aurait organisé une école sur la montagne (2). » Cette libéralité porta des fruits, car, de juin 1688 à février 1689, il s'éleva dans le Dauphiné, et ensuite dans le Vivarais, dit Brueys, cinq ou six cents religionnaires de l'un et de l'autre sexe, qui se vantaient d'être prophètes et inspirés du Saint-Esprit. « La secte des inspirés devint bientôt nombreuse, les vallées en fourmillèrent et les montagnes en furent couvertes... Pendant sept ans entiers, j'ai vu dans le Velay, quantité de personnes qui tombaient dans des agitations de corps extraordinaires, pendant lesquelles ils disaient diverses choses. » Parmi les disciples de Duserre, trois jeunes bergers de huit, de quinze et de vingt ans, Bompart, Mazet et Pascalin, se distinguèrent d'abord. Ces enfants présidaient des assemblées, citaient à leur tribunal les apostats, prêchaient, baptisaient, mariaient, dirigeaient les peuples et déployaient dans toutes ces fonctions l'autorité des Pères de l'Église. Ils furent incarcérés, mais remplacés aussitôt par une multitude d'autres inspirés, entre lesquels brillèrent principalement Isabeau Vincent et Gabriel As-

(1) Ragon, *Histoire générale des temps modernes*, t. II, p. 587.

(2) Peyrat, *Hist. des Pasteurs du désert*, t. I, p. 188.

tier (1). » Gabriel avait reçu le don de la parole ; nul n'eut à un aussi haut degré cette vive et entraînante éloquence qui fait bouillonner tumultueusement les masses populaires. Un calme apparent sembla pourtant se rétablir ; mais le feu couvait sous la cendre. « Une vieille fille, tailleuse ambulante d'habits, travaillant dans les hameaux de l'Ardèche, fut la première qui, vers l'automne de 1700, importa l'extase dans les Cévennes. Des jeunes gens des deux sexes la reçurent d'elle et la communiquèrent au peuple des montagnes, où ils allaient récolter des chataignes, de sorte que, pendant cet hiver, il se répandit comme un incendie, des cîmes de la Lozère jusqu'à la mer (2). » Quatre mois durant, de nouveaux prophètes surgirent dans les diocèses d'Alais, de Mende, de Montpellier, de Nîmes, d'Uzès et de Viviers. Les âmes y étaient tellement disposées, qu'il ne fallait plus, pour leur communiquer l'esprit, aucun rit. Daniel Raoul s'érige lui-même en prophète, Étienne Gout reçoit le Saint-Esprit dans le baiser d'un vieillard. Marguerite Armand, la première prédicante du Gévaudan, exerce tant d'influence, que son auditoire devient un séminaire de prophètes et de prophètesses. Ainsi l'inspiration gagnait tous les jours, et tandis que, d'un côté, des milliers de femmes ne cessaient de prophétiser, de l'autre, les prisons regorgeaient de gens qu'on y renfermait pour leur rafraîchir un peu le cerveau et défendre la société contre l'incendie.

Premiers excès.

28. Bientôt s'engagea, entre le prêtre et le prophète, une lutte d'une terrible énergie. Daniel Raoul fut le premier chef de ce nouveau mouvement dans le diocèse d'Uzès. Non content de l'abjuration et du repentir de la foule, il exigea d'elle qu'elle abolit les objets de son adoration. En plein midi, il se mit à sa tête, la conduisit à l'église de Vallerargue, rompit le tabernacle et foula aux pieds le Saint-Sacrement. Ces mêmes excès se renouvelèrent partout avec des excès identiques ; partout les insurgés poursuivirent la destruction du catholicisme. On pouvait donc prévoir qu'une lutte prochaine s'engagerait entre les catholiques et les protestants.

(1) *Théâtre sacré des Cévennes*, passim.

(2) Peyrat, *op. cit.* I, 193.

Le premier acte de l'insurrection, effectué par les protestants, fut le massacre de l'archiprêtre Du Chayla, à Pont-de-Montvert. Ce pas fait, les meurtres et les massacres ne coutèrent plus rien aux révoltés ; ils se succédèrent jusqu'à la fin de la guerre des Cévennes. Constatons, avant de passer outre, que toutes ces atrocités procédaient, de l'aveu même des inspirés, de l'Esprit qui les animait. « Tout ce que nous faisions, dit Durand Fage, c'était *toujours* par ordre de l'Esprit. Devions-nous attaquer l'ennemi ? Étions-nous poursuivis ? La nuit nous surprenait-elle ? Craignions-nous des embuscades ? Nous nous mettions d'abord en prières. Aussitôt l'Esprit nous répondait et l'inspiration nous guidait en tout. La mort ne nous effrayait point ; nous ne faisions aucun cas de notre vie (et de celles des autres, devrait-on ajouter), pourvu qu'en la perdant pour la querelle de notre Sauveur, nous remissions nos âmes entre ses mains. » — « Il faudrait, dit Elie Marion, de gros livres pour contenir l'histoire de toutes les merveilles que Dieu a opérées par le ministère des inspirations. Ce sont nos inspirations qui nous ont mis au cœur de quitter nos proches, pour suivre Jésus-Christ et faire la guerre à Satan et à ses compagnons. Ce sont elles qui ont donné, à nos vrais inspirés, le zèle de Dieu, l'horreur pour l'idolâtrie, le mépris pour les vanités du siècle et pour les richesses iniques... Ce sont les inspirations qui ont élu nos chefs et les ont conduits ; elles ont été notre discipline militaire ; elles nous ont appris à essuyer le feu de l'ennemi à genoux, et à les attaquer en chantant des psaumes pour porter la terreur dans leur âme (1). » Ainsi, tout ce que les Camisards ont fait dans cette guerre civile, c'est par *ordre du Saint-Esprit,* du moins à ce qu'ils disent, et pour faire la guerre aux compagnons de Satan, c'est-à-dire aux catholiques français.

29. Cependant les pratiques nouvelles ne s'étaient pas développées seulement dans les Cévennes. Un prophète qui avait enfanté un grand nombre de prophètes, âgés seulement de dix à douze ans, avait apporté ses pratiques à Calvisson, et bientôt les nouveaux prophètes de la Van-Nage étaient convenus de se joindre à leurs frères La Guerre.

(1) *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 79 et 117.

des Cévennes. Roland donne la main à Catanet; tous deux poursuivent l'œuvre commencée de destruction des églises et des prêtres. De leur côté, Salomon et Abraham détruisent, dans les hautes Cévennes, tous les monuments catholiques, croix, églises, presbytères. Couderc, dit la Fleurette, qui avait assisté au massacre de l'archiprêtre de Chayla, devint le fléau des prêtres. Cavalier paraît, à son tour sur la scène. Boulanger à Genève, il est revenu en France à vingt et un ans, pour accomplir la mission de délivrer ses frères, mission qu'il disait avoir reçue de Genève. Cavalier laisse partout de sanglants vestiges de son passage. D'abord contenus, les révoltés deviennent bientôt plus hardis. Les succès partiels qu'ils ont remportés, ne leur font plus garder de ménagements : ils ne doutèrent plus, assure un de leurs historiens, que *le ciel ne se déclarât pour eux* et qu'il n'approuvât leur dessein. Dès lors ils continuent sur une large échelle l'œuvre de dévastation des églises catholiques. Leurs cruautés grandissent avec leurs succès, au point d'apporter la terreur jusque dans Nîmes. L'étranger est attentif à leurs mouvements. L'Angleterre se signale surtout par les encouragements qu'elle donne aux Camisards ; elle essaie de leur envoyer de l'argent, des armes et des munitions. « Les partisans qu'ils avaient à Londres ou dans d'autres lieux, dit Court, ne les perdaient pas de vue. » (1) Ils n'oubliaient rien pour les faire recourir contre Louis XIV par les ennemis de la France. Pendant ce temps, l'insurrection continuait, la Rouergue devenait l'objet des entreprises des Camisards, et, là comme ailleurs les mêmes scènes se répétaient. Catinat sortant des forêts qui lui servaient de repaire, se ruait sur les borages des environs, au cri de : Mort aux prêtres ! abattait la croix, incendiait les églises. Malgré quelques succès partiels, l'étoile des Camisards commençait à pâlir ; l'esprit qui conduisait leur entreprise, ne put les mettre à l'abri de la confusion générale, ou plutôt les y jeta. Les chefs ne surent se concerter ; les dispositions prises pour profiter des secours de l'étranger, ne purent aboutir; les vaisseaux parurent sans aborder sur une plage non gardée, ou occupée par les Camisards, qui ne secouru-

(1) COURT DE GÉBELIN, *Hist. des troubles des Cévennes* t. I, p. 126

rent pas leurs auxiliaires. Roland cependant tenta, de son côté, l'insurrection du Vivarais. Les Camisards commencèrent leur campagne en incendiant les maisons des traîtres et des lâches, afin qu'à défaut d'enthousiasme, la terreur les décidât à prendre les armes. Puis ils détruisirent les insignes et les monuments du catholicisme dans les bourgades. Toutefois l'année 1704 vit la fin de leur élévation passagère. Cavalier, le grand chef, se soumit, traita avec le maréchal de Villars, puis, manquant de confiance dans le gouvernement de Louis XIV, se sauva avec ses compagnons jusqu'à Genève.

Derniers troubles.

30. Les bandes restées dans les Cévennes continuèrent leur rebellion. Mais toutes leurs combinaisons furent rompues comme par un pouvoir surnaturel ; Dieu avait irrévocablement condamné ceux qui se disaient ses enfants. Les chefs se retirèrent tous à Genève. Dans cette cité tirée au cordeau, leurs assemblées n'inspirèrent que la curiosité, leur éloquence inculte que le dédain, leurs visions qu'une pitié superbe, leur culte fut probablement un sujet de scandale. La métropole de Calvin eut peut être fait enfermer comme des insensés ou des perturbateurs, ces derniers soldats du calvinisme. Sur la demande du résident français elle fut heureuse de les expulser. Genève qu'ils regardaient comme leur mère spirituelle, Genève qu'ils avaient élue pour patrie, refusa un asile et un morceau de pain à ses guerriers. L'envoyé catholique de Savoie en Suisse eut d'abord pitié d'eux ; puis Berne les réunit à Lauzanne ; enfin l'Angleterre et la Hollande se chargèrent de leur entretien, en attendant l'occasion de les fourrer dans quelque aventure. Bientôt, en effet, ces chefs Camisards, qui s'étaient soumis au grand roi, tentaient de pousser encore les populations à la révolte. Après avoir reçu de l'argent de l'Angleterre, Catinat, Flessier, Elie Marion rentrent en France. « Les émissaires d'Angleterre, de Hollande, raconte Fléchier, les scélérats chassés d'ici et revenus furtivement, chefs autrefois des fanatiques, et quelques malheureux bourgeois de Nimes, de Montpellier, conduisaient cet ouvrage de ténèbres. » (1) Cependant la Suisse expulse les Camisards restés

(1) FLÉCHIER, *Lettres choisies*, t. II, p. 21.

dans son sein ; ils se retirèrent en Wurtemberg. Les principaux chefs, rentrés en France, voyant qu'ils ne peuvent plus émouvoir avec succès les populations, profitent d'une nouvelle amnistie et sont reconduits à Genève. En 1706, ils massacrent encore quelques prêtres : l'année suivante, Elie Marion, Durand Fage et Jean Cavalier se rendirent à Londres. Leur présence excita d'abord une vive curiosité ; des personnes sérieuses voulurent même recueillir leurs révélations. L'extase, contagieuse de sa nature, se propagea parmi les Anglais. Elie Mage se voit bientôt entouré d'adeptes ; il imposait à chacun d'eux, par inspiration, un nom biblique et les incorporait dans une espèce de phalange mystique, divisée en douze tribus. Néanmoins après la curiosité vint la crainte ; on les obligea de quitter l'Angleterre.

Lorsque les principaux chefs Camisards eurent abandonné le sol français, l'esprit de sédition commença à s'apaiser dans les Cévennes. L'année 1708 s'écoula sans événements. On jouissait même dans le Languedoc d'un certain calme, quand, au commencement de 1709, Daniel Guy, Dupont et Mazel quittèrent Genève pour rentrer en France. Les trois Camisards traversèrent le Rhône, nonobstant le poste de Sayons. Déjà ils se disposaient à livrer bataille, quand une bourrasque disperse les gardes ; la petite embarcation aborde paisiblement à la faveur de l'orage et de la nuit. Aussitôt ils commencèrent à agiter le Vivarais, en publiant un manifeste dans lequel il était dit que le clergé catholique avait violé l'édit de Nantes *par des enchantements diaboliques*. De plus, ils envoyèrent dans les Cévennes, pour les soulever, deux prophètesses, Marie Desubas et Elisabeth Catalon ; elles allèrent de village en village, prêchant la nouvelle croisade évangélique ; et les Camisards intimèrent l'ordre à tous les curés des environs de la montagne des Isserlets, près Vernoux, de sortir de leurs paroisses sous peine de mort. Mais l'imprudence des prophètesses dérangea les plans des Camisards. Dans le Vivarais, ils furent battus et dispersés. Mazel entra dans les Cévennes pour opérer le soulèvement. Les prophètes comme toujours, marchaient avec lui, ils prêchaient le fusil en bandoulière et firent même le coup de feu contre les

troupes royales. Toutefois Mazel fut tué au Maz de Couteau avec Coste-Claris, autre chef qui, en 1703, avait traversé un bûcher impunément, fut pris et supplicié. Dès lors, les chefs les plus célèbres étant morts ou absents, ces grands intermédiaires de l'inspiration ayant disparu, l'agitation des Cévennes cessa, vers 1711, on put considérer comme définitivement éteinte la révolte des Camisards. « De l'ensemble des évènements, dit un savant qui les a étudié avec soin, il ressort ce fait constant, qu'à l'origine comme à la fin de l'insurrection ; les prophètes et les prophètesses existent, qu'on ne fait rien sans eux, et qu'ils sont partout et toujours, l'âme du soulèvement des populations. (1)

31. Le jugement à porter, sous Louis XIV, a subi diverses fortunes. De son vivant, c'était presque de l'adoration ; après sa mort se produisit une réaction sensible ; et si l'on voulait faire une collection de jugements sur Louis XIV, il y aurait de quoi dérouter l'esprit. Pour Augustin Thierry, Louis XIV est un grand niveleur ; pour Rohrbacher, c'est un précurseur de Robespierre, il a posé tous les principes de la révolution qui devait détruire la monarchie. De son vivant, pour tous il était *le roi*, c'est-à-dire un grand roi, et il l'a été par ses guerres, par ses travaux intérieurs, par la protection des lettres et des arts, par l'assemblage de grands hommes dont il sut deviner le mérite et utiliser les services. « Sa vie, dit Picot, ne fut pas exempte de taches. Rome déplora longtemps les faiblesses de ce prince et lui adressa souvent des représentations paternelles. Ce dernier grief est celui sur lequel ont le moins insisté ses détracteurs. Mais la religion ne juge pas comme le monde ; elle réprouve de pareils écarts dans tous les hommes et particulièrement dans ceux qui doivent l'exemple aux autres. Ce qu'on peut dire de moins défavorable pour Louis XIV, c'est qu'au milieu de ses désordres il conserva toujours une certaine décence extérieure et ne s'avilit pas par des penchants abjects aux yeux du monde. Reconnaissons qu'au milieu de tous ses dérèglements, Louis honora et fit honorer toujours la religion. Il n'eut pas souffert sur ce point des discours trop libres, encore moins des écrits ; et il

Caractères de Louis XIV.

(1) Blanc, *De l'inspiration des Camisards*, p. 45.

avait trop de vue et de pénétration que le mépris de la religion eut amené le mépris de son autorité. Aussi lui-même ne parlait-il jamais sur ce sujet qu'avec le ton de la soumission ; il dit, dans ses *Mémoires* « que la première partie de la politique est celle qui enseigne à bien servir Dieu, que c'est peut-être contre la prudence, aussi bien que contre la justice, de manquer de vénération pour lui, et que la dignité des rois se relève par tous les devoirs qu'ils rendent à Dieu (1) » — Son sentiment pour Rome fut tel, que lorsque l'orgueil royal, plus ou moins contenu, eut exigé l'envoi d'un légat pour offrir des réparations, il n'y eut pas de caresses de bienveillance, que le roi satisfait n'aimât à prodiguer au neveu d'Alexandre VII : des recherches de bonne grâce, des délicatesses de tous genres, à toutes les heures, dans toutes les habitations, dans tous les banquets ; des mots heureux de félicitations, des rencontres naturelles et préparées, les plus simples recommandations accueillies. Ce n'était plus Louis, hors de lui-même, exigeant avec fracas, une réparation : c'était Louis offrant plutôt une réparation en personne, pour avoir éloigné de ses affaires, de son élément, de ses habitudes, un prince romain, devenu plus heureux, plus riche, plus fêté que s'il fut resté au Vatican. Cet hommage était adressé à Rome, au sanctuaire de la religion, à la dévotion envers le prince des apôtres, à l'admiration qu'excitaient dans le cœur du prince, les talents et les vertus des sept papes qu'il vit régner de son temps.

Voilà le beau coté de la médaille, voici le revers. Ce prince qui poussa la France, dans des voix si funestes, n'avait pas reçu une éducation qui développât tous ses talents et l'inclinât assez fortement sous le joug du devoir. A vingt ans, serait-ce l'effet de l'ambition du ministre, le jeune roi ne savait parler que de ballets et de mascarades. Quoiqu'il n'ait jamais été d'une supériorité extraordinaire d'esprit, il avait cependant un sens droit, du courage, une grande vigueur de caractère, et une constance de volonté, qui, jointe à la constance de ses idées, le rendait capable d'une longue

(1) *Mémoires de Louis XIV*, 1re partie, p. 33, Paris 1806 ; PICOT, *Mémoires*, t. I, p. 109.

application au travail. Ces qualités étaient relevées par une dignité de manières et, un à-propos de mots heureux qui suppléaient, dans le prince, aux défectuosités de l'éducation première. A ces qualités précieuses s'en joignaient deux autres, qui contribuèrent puissamment à la grandeur de Louis XIV : le discernement qu'il sut faire des hommes de mérite et le soin qu'il eut de les élever pour s'en servir. Nous insistons à dessein sur ces qualités parceque à notre humble avis, le premier devoir et la meilleure marque de grandeur pour tous ceux qui sont revêtus du pouvoir, c'est de se choisir et d'employer les collaborateurs les plus dignes. La plus grande plaie de la société, c'est peut être le favoritisme ; c'est en tous cas le mal qui lui fait le plus de tort et abaisse le plus tristement les détenteurs du pouvoir.

Nous pourrions multiplier les preuves de la sincérité de la foi de Louis XIV et donner des exemples d'un véritable zèle pour l'intérêt de la religion. La main de ce grand monarque a touché à toutes les bonnes œuvres. Malheureusement il n'avait été initié qu'à la politique moderne, laquelle se réduit à l'art de tromper, de voler et de dominer. Malheureusement aussi, la cour et l'entourage intime contribuait sans cesse à l'affermir dans cette pensée, que tout se concentrait en lui, que tout devait se rapporter à sa personne. Les hommes d'affaires, les hommes d'épée, de robe, de plume et aussi d'église, tous célébraient à l'envi le grand roi. On érigea même des autels au nouveau dieu ; pour résister à tant de séductions pour ne point céder à son propre prestige, il eut fallu des principes justes et une vertu plus solide. Au lieu de s'élever, avec une constante grandeur, au-dessus de la grandeur même, il en vint à s'idolâtrer et souilla, par le scandale de ses mœurs, la gloire de ses premières années. Son mariage avec Marie-Thérèse ne l'arrêta point : l'espagnole ne sut ni captiver, ni dompter le français. Quatre ou cinq femmes se succédèrent dans la faveur du prince, les adultères du roi furent considérés comme à peu près licites ; ses bâtards furent mariés à des princesses du sang ; un édit enregistré au Parlement les déclara même aptes à porter la couronne. Louis XIV il faut le dire a sa louange, se convertit à quarante ans et sut per-

sévérer. La cour, faite à l'image du jeune roi, ne se convertit point ; sous le voile de l'hypocrisie, elle devint un lieu de scandales, de prostitutions et d'empoisonnements. Il fallut instituer un *cour des poisons* et envoyer à l'échafaud, la Brinvilliers. La noblesse de province imita, en partie seulement, le roi et sa cour. On mêlait, à ces défaillances déplorables, la dévotion ; Tartuffe fut composé pour faire rire aux dépens des austères qui condamnaient le vice. Le peuple soldait ces débauches, en attendant que Dieu le déchaînât avec un balai vengeur. Louis XIV eut lui-même, un avant-gout de ces colères historiques. Pendant dix ans, ses armées furent battues par Marlborough et par le prince Eugène. En 1709, son peuple fut en proie à une cruelle famine. Sa famille fut décimée : le dauphin, l'élève de Bossuet, fut enlevé, par la petite vérole, à cinquante ans : son épouse le suivit de près au tombeau ; puis vinrent la nouvelle dauphine et le dauphin lui-même, le duc de Bourgogne, dont Fénelon avait fait un prince accompli. Louis XIV mourut en 1715.

Jugement général sur son règne.

32. Comment faut-il juger le grand règne de Louis XIV ? La postérité ne ratifie ni les plaintes des mécontents, ni les panégyriques des flatteurs. En observant à distance les hommes et les choses, elle saisit les faits dans leur ensemble, depuis leur origine jusqu'à leurs conséquences extrêmes ; elle dégage, des apparences de bien, le mal réel, pour faire à l'un et à l'autre, sa part légitime. A ce titre, elle peut être juste pour Louis XIV. Ce n'est pas sans raison qu'elle condamne son orgueil. « Par ses prétentions, son langage, ses allures de conquérant et de dominateur, dit Gaillardin, il a changé et compromis, pour toujours peut-être, la position de la France en Europe ; d'alliée des faibles, de gardienne de l'équilibre européen, il en a fait l'épouvantail commun, contre lequel tous les autres peuples se tiennent en défiance et se mettent si facilement d'accord que depuis deux siècles, avec la réputation d'être toujours prête à tout envahir, elle a été bien plus souvent attaquée que provocatrice. Par son obstination à concentrer dans ses mains toute la puissance, toute l'importance politique, il n'a pas seulement abattu les derniers restes des indépendances féodales, mais

il a réduit la noblesse à n'être plus qu'une troupe de courtisans, le cortège de sa gloire et de ses plaisirs, au lieu d'un corps d'élite, considéré pour ses mérites propres, exemple du peuple et soutien du trône ; et en même temps, il n'a pas voulu comprendre qu'il avait besoin de s'appuyer sur l'accord et l'adhésion du peuple ; que pour en être utilement servi, il devait le mettre de moitié dans ses entreprises, et lui faire reconnaître dans les affaires du roi les affaires de la nation. En ne parlant jamais qu'en son nom, en réclamant comme son droit ce qu'une nation ne doit donner que pour son bien, il a désenchanté ses sujets de la monarchie comme d'un système d'exploitation de tous au profit d'un seul, et les a poussés à chercher, sur la voie aventureuse des révolations, le gouvernement du peuple pour lui-même. Son luxe, cette autre forme de gloire, ce défi de magnificence jeté à ses prédécesseurs et a ses contemporains, n'a pas eu des résultats moins regrettables. Outre tant d'argent perdu dans ces jardins, sans cesse transformés, dans ces fêtes extravagantes de nouveautés et de surprises, il a « gangrené toutes les mœurs de la nation » par le tour séducteur donné à la galanterie et à la volupté, et ruiné les fortunes particulières par un entrain d'animation qui, passant du roi aux princes, des princes aux grands seigneurs et aux gentilshommes, de ceux-ci aux financiers, a fini par envahir la bourgeoisie et tomber « de la plus haute condition à la lie du peuple », de la France à toute l'Europe à peu près comme on voit les modes s'écouler de la capitale à la province. Nous avons assez marqué pour n'avoir pas besoin d'y revenir, à quels excès l'infatuation de lui-même l'emporta dans l'amour illégitime, comment il se persuada que la majesté du roi transfigurait les vices de l'homme, et comment, en déclarant ses désordres, en donnant l'exemple de n'en plus rougir, il a libéré ses sujets et les autres rois de ce reste de honte qui tenait encore le libertinage à distance respectueuse de la famille. La même assurance lui fit croire qu'il était homme de guerre, et plus d'une fois (car il y a ici de justes réserves à observer) ses ordres téméraires imposés à ses généraux ont compromis la fortune des campagnes et entraîné des malheurs dont il doit porter la responsabilité. Dans

l'Église il se trompa sur ce titre de protecteur des canons, attribué aux rois orthodoxes ; il prit, sans hésiter, la protection pour l'autorité, pour le pouvoir de faire des règles, même au spirituel. Il entendit convertir les hérétiques à sa manière, et ne fit que les persécuter ; et il inquiéta les orthodoxes en usurpant un jour le droit d'ériger des opinions en dogmes, en soumettant à l'examen des juges laïques, ses délégués, les bulles sur la foi : confusion regrettable des deux puissances d'ou sont sortis tant de conflits fâcheux entre l'Église et l'État, et qui a survécu, malgré le principe de la liberté de conscience aux autres abus de l'ancien régime.

Voilà la part du mal. La part du bien y fait-elle un contre-poids suffisant ? Il faut pourtant qu'il y ait au fond des actes, des œuvres de ce règne, un mérite solide, considérable, pour que personne, en France ou à l'étranger, amis ou ennemis, dans le temps même ou dans la postérité, ne se croie dispensé d'en parler comme d'une époque extraordinaire ; c'est ainsi que Saint-Simon lui-même, avec sa haine et son âpreté au dénigrement, ne se trouve jamais en face de Louis XIV, et ne peut ni le voir agir ni l'entendre parler, sans subir l'ascendant de ses nobles manières et de sa parole distinguée. Il avait d'abord, dans toute son énergie, le sentiment de l'honneur national et de la grandeur du pays : « Je suis encore plus français que roi », disait-il à Villars, pour le remercier du plaisir que lui avait fait la victoire de Friedlingen, « tout ce qui ternit la gloire de la nation m'est plus sensible que tout autre intérêt. » Il souffrait de voir les Français mal conduits au combat, et on sait combien il était impatient de risquer même une défaite devant Lille pour n'avoir pas l'affront d'assister sans lutte à la prise de cette ville. Il voulait une France puissante, maîtresse de son territoire propre, garantie par ses vraies frontières contre ses ennemis, et capable de prépondérance en Europe. De là son amour de la guerre, plus d'une fois téméraire et malheureux, mais aussi ces acquisitions durables qui ont fait la force de ses successeurs. Cinq provinces ont été sous son règne ajoutées à la France de Henri IV : l'Alsace, l'Artois, le Roussillon, la Flandre, la Franche-Comté. S'il

n'avait pas occupé le premier le Roussillon et l'Artois, il a eu le mérite d'en obtenir de l'ennemi l'abandon formel à la paix des Pyrénées, et de consacrer la possession de l'Artois par la formation et l'agrandissement successif de sa province de Flandre aux dépens des Pays-Bas espagnols. Si la première occupation de l'Alsace remonte aussi à Richelieu et à la paix de Westphalie, il a eu l'art de rayer de cette paix les conditions qui rattachaient encore l'Alsace à l'Allemagne, de la réduire en province française et d'imposer deux fois aux Allemands la reconnaissance de ce nouvel état de choses, il a eu enfin l'honneur de la conserver par Turenne, par Créqui, par Villars, par le talent de sa diplomatie. Ah ! ce contraste avec nos récents malheurs nous commande la modération dans nos jugements, et nous défend de contester au passé ses mérites et sa gloire.

« La gloire du dedans résiste encore mieux aux attaques, ou plutôt c'est elle que la critique a le plus respectée. Saint-Simon, entraîné un jour par la puissance de la vérité, a écrit dans la première époque du règne : Tout était florissant dans l'État, tout était riche ; Colbert avait mis les finances, la marine, le commerce, les manufactures, les lettres même au plus haut point ; et ce siècle, semblable à celui d'Auguste, produisait à l'envie des hommes illustres en tout genre, jusqu'à ceux qui ne sont bons que pour les plaisirs. » Ajoutons les institutions de Louvois que Saint-Simon omet par une absurde rancune, et les travaux de Vauban, et l'on aura le tableau dans son ensemble et dans son incontestable éclat. Mais ce qui en double la valeur, c'est que cet éclat n'est pas d'un jour, que l'ardeur pour la prospérité publique ne procède pas seulement de la bonne volonté ou des talents d'un ministre ; elle est la pensée propre et permanente du roi, elle tient bon contre les empêchements passagers, elle se ranime après Nimègue, après Ryswick, même après Utrecht, comme le témoignent ses dernières ordonnances de 1713 en faveur du commerce ou des académies, et jusqu'à cette pension donnée à la Mothe-Houdard qui s'excuse au moins par la bonne intention. C'eut été déjà un grand titre d'honneur que d'avoir fait vivre tant d'institutions aussi longtemps que

ce long règne. C'en est un assurément plus considérable de les avoir si fortement constituées qu'elles aient passé aux âges suivants et qu'elles subsistent encore parmi nous. Notre armée, notre marine, notre industrie, notre commerce, nos corps savants, tout nous vient de Louis XIV ; et nous n'y avons guère ajouté, malgré le cours des années, que quelques perfectionnements, les machines pour suppléer aux bras des hommes, le port de Cherbourg, et l'académie des sciences morales et politiques.

« Que si l'on veut encore une fois le considérer en lui-même et apprécier par leurs suites ses qualités, comme tout à l'heure ses défauts, on y trouvera, non sans une juste admiration, le secret de la plupart des œuvres accomplies sous son règne. Et d'abord, à côté de son orgueil, quelle fidélité aux devoirs de sa place ! Ce n'est pas lui qui a dit : « Dieu a créé les rois pour travailler » ; mais il s'est montré digne d'avoir fait le mot, en le pratiquant sans défaillance pendant une carrière de cinquante-cinq ans. Depuis la mort de Mazarin (9 mars 1661) jusqu'au 1er septembre 1715, pas un jour dont la plus grande partie n'ait été donnée au travail, sauf les six derniers qu'il a bien fallu abandonner à la souffrance et à l'agonie. Jamais l'utilité publique n'a été sacrifiée aux plaisirs ; jamais la multitude des affaires n'en a retardé l'examen ; la durée du travail s'allongeait plutôt en raison des nécessités du service. Cette constance que Colbert vantait en lui dès ses premières années, ne s'est pas affaiblie par la mort de ses grands ministres, il l'a soutenue infatigablement auprès de leurs successeurs, avec d'autant plus de volonté que ces auxiliaires moins habiles avaient besoin d'une excitation et d'un exemple plus énergique, et jusqu'à la dernière heure il a *tenu le timon tant qu'il a pu.* A la fin, il y a joint l'honneur, encore plus relevé, de ne pas faiblir devant le malheur, de supporter sans abaissement les outrages de ses ennemis vainqueurs et ses catastrophes de famille, d'opposer l'espérance aux désastres, une dignité inébranlable aux humiliations, et de faire respecter dans sa fermeté, dans son égalité d'âme, le cœur et les dehors d'un roi toujours le même. « Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de tous ceux de ses sujets qui

en furent témoins, et ce qui lui ramena tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avait aliénés. » (1) Le croirait-on ? C'est pourtant Saint-Simon que l'évidence force de parler ainsi. C'est dans cet esprit et avec cette mesure, qu'il est équitable de juger Louis XIV. Ne dissimulons donc, n'épargnons même aucun de ses défauts, aucune de ses fautes ; mais ne nous étonnons pas de trouver en lui un homme. Et bien plutôt, en le voyant soumis comme les autres aux faiblesses, aux erreurs, aux tentations de sa nature et de son rang, tenons-lui compte des efforts, des qualités, des succès, et quelquefois des vertus qui l'ont élevé si fort au-dessus de la multitude de ses semblables et de la plupart des rois. A ces conditions, il nous paraîtra encore grand, de cette grandeur, il est vrai, partielle, incomplète, que Bossuet appelle *empruntée*, mais dont il faut bien que l'homme se contente ici-bas. DIEU SEUL EST GRAND. » (2)

§ III. PIERRE LE GRAND, SON TESTAMENT ET SON STATUT ECCLÉSIASTIQUE.

Le pontificat de Clément XI voit s'accomplir le grand règne du czar Pierre. Pierre le Grand est en quelque sorte le créateur de la Russie ; par son statut ecclésiastique, il lui a donné sa forme religieuse ; par son testament, il a tracé les voies à son ambition ; par ses actes, il l'élève au rang de grande puissance et lui fournit tous les instruments d'un agrandissement dont nos faibles yeux ne prévoient pas le terme. C'est Assur qui se relève ; c'est une bête fauve qui monte à l'horizon, aiguisant ses ongles et ses crocs pour dévorer l'Europe et renouveler l'ordre des siècles.

33. L'Europe, dans son ensemble, se divise en portions inégales. Les deux Europes.
Si l'on donne à l'Europe tout entière dix millions de kilomètres carrés, 4,500,000 seulement reviennent à la partie ouest, 5,500,000

(1) SAINT-SIMON, t. VIII, ch. XIII, éd. Chéruel, in-12.

(2) GAILLARDIN, *Hist. du règne de Louis XIV*, t. VI, p. 700.

à la partie est. La première est *divisée* entre toutes les républiques et monarchies de l'Europe, moins la Russie ; la seconde est *unie* sous le sceptre russe. La nature, non moins que le régime politique et la religion, a opposé fortement l'un à l'autre l'Orient et l'Occident de l'Europe. Ses rivages de la région occidentale sont découpés à l'infini par des mers intérieures, creusés de golfes profonds, hérissés de péninsules et de promontoires, semés sur leur pourtour d'îles et d'archipels. La Grande-Bretagne et la péninsule grecque surtout ont un développement de côtes hors de proportion avec leur superficie territoriale ; les autres pays, moins ouverts, contrastent encore avec la masse compacte de l'Europe orientale. Cette configuration articulée des pays d'Occident est le trait caractéristique de la géographie européenne, tandis que les immenses espaces dont se composent la Russie semblent la continuation des plaines et des plateaux de l'Asie. Sans doute, la Russie est baignée par plusieurs mers : au nord, par l'Océan glacial, qui pénètre dans les terres par la vaste échancrure de la mer Blanche ; au sud, par la mer Caspienne, la mer d'Azof et la mer Noire ; au nord-ouest, par la mer Baltique, avec ses golfes de Bothnie, de Livonie et de Finlande ; mais toutes ces mers ne lui donnent qu'un développement relativement faible de littoral. Tandis que le reste de l'Europe a environ 25,000 kilomètres de côtes, la Russie, avec une superficie plus considérable, ne présente que 8,880 kilomètres de rivage ; encore l'Océan glacial et la mer Blanche entrent dans ce total pour près de moitié. Or, ces deux mers ne sont navigables que pendant quelques mois de l'année, de juin à septembre. La Baltique, dans ses deux golfes septentrionaux, gèle facilement ; des armées ont pu la franchir sur la glace ; la navigation y est arrêtée depuis le mois de novembre jusqu'à la fin d'avril. La Caspienne gèle souvent, surtout dans la partie où se trouve Astrakan, son grand port. La mer d'Azof tourne, par endroits, au marécage. On peut dire que les mers russes, à l'exception de la mer Noire, ont un caractère antieuropéen ; elles ne peuvent rendre les mêmes services que les mers d'Occident ; elles ne se prêtent pas au commerce et forment moins des voies d'accès que des remparts. A cet égard, on peut

dire que la Russie est l'Europe *continentale* et le reste est l'Europe *maritime.*

L'Europe antérieure, si découpée dans son contour, est, en outre, fortement accidentée dans son relief. Sans parler du grand massif central des Alpes, toutes les régions européennes ont, à leur centre et dans leur longueur, un puissant soulèvement orographique, qui constitue comme la charpente extérieure du pays. L'Angleterre a sa chaîne du Peak et ses Highlands; la France, les Cévennes et le massif d'Auvergne ; l'Espagne, les Pyrénées et les Sierras; l'Italie, les Apennins ; l'Allemagne, les massifs de Souabe, de Franconie et du Hartz ; la Suède, les Alpes scandinaves; la péninsule gréco-slave, le Pinde et les Balkans. Au contraire, tout ce que la Russie possède de montagnes se trouve relégué aux extrémités de son territoire : elle est protégée, au nord-ouest, par la masse granitique de Finlande ; au sud-est, par les rameaux des Carpathes ; au sud, par les plateaux de Crimée et par le Caucase ; à l'est, par l'Oural, la plus longue chaîne d'Europe et d'Asie qui soit parallèle au méridien de longitude. Oural, en langue tartare, signifie *ceinture ;* toutes les montagnes de la Russie mériteraient cette dénomination ; elles la limitent, la ceignent, mais n'exercent qu'une influence insignifiante sur son relief intérieur et la répartition de ses eaux. Ces montagnes ne forment pas, non plus, un système ; elles ne sont que des fragments de systèmes étrangers à la Russie. L'empire des tsars forme donc comme une immense plaine, qui à l'ouest se continue sur la Pologne et la Prusse ; à l'est, par les steppes sans fin de la Sibérie et du Turkestan. Au point de vue orographique, la Russie pourrait se définir l'*Europe des plaines,* par opposition à l'*Europe des montagnes.*

Toutefois, l'uniformité de surface n'est point absolue; dans des proportions beaucoup moins considérables que l'Occident, la Russie présente des élévations et des dépressions de terrain. Dans le faible modelé du sol russe, on remarque, au centre du pays, un exhaussement quadrangulaire qu'on appelle le plateau central et, sur les quatre côtés, d'assez fortes dépressions. De ce que la Russie, dans son ensemble, n'est qu'une vaste plaine, balayée par

les vents, non rafraîchie par les brises de la mer, elle subit toutes les conséquences d'un climat purement continental. Le contraste des saisons y est violent; la sécheresse fréquente. Ses grands fleuves, la Néva, le Dniéper, le Volga, corrigent, dans une grande mesure, son aridité. Quatre zônes de territoire, les forêts, les terres noires, les steppes arables, les steppes stériles forment son unité géographique. Les vastes plaines de la Russie sont évidemment prédestinées à l'unité; les montagnes en forment le cadre; les fleuves et les terres sont les instruments de force. Il y a là toutes les marques d'une évidente prédestination.

L'ancienne Russie.

34. Les premières notions historiques sur les pays qui forment aujourd'hui la Russie, sont dues à des auteurs grecs et latins; les chroniques nationales de Nestor viennent ensuite. Aussi loin que remontent les souvenirs du genre humain, les Cimmériens sont le premier peuple qui occupent ces contrées. Les Grecs de Milet et de Mégare établissent, sur les côtes septentrionales de la mer Noire, de riches comptoirs et de florissantes colonies. Les Scythes rejettent les Cimmériens en Crimée, sont rejettés à leur tour par les Sarmates, qui refoulent les Goths venus du nord au sud. Les Huns poussent les Goths; les invasions du IVe siècle commencent; l'est de l'Europe est, suivant l'expression pittoresque de Jornandès, une fourmilière de nations qui voyagent pour conquérir du butin et des terres. Au milieu de cette mêlée de peuples, les Slaves dégagent leur personnalité et inaugurent contre l'Orient l'antagonisme séculaire des deux races slave et grecque. Autour des Slaves apparaissent les Lithuaniens, les Finnois et les Turcs; les Slaves les refoulent ou les absorbent. Les Russes se divisent en trois branches qui forment : la Russie *blanche* ou lithuaniens; la *petite* Russie avec la Podolie, la Volhynie et Kief; la *grande* Russie avec Moscou, à laquelle se rattachent la Russie du Nord, la Russie orientale et la Russie méridionale. Au IXe siècle, arrivent les Varégues, bandes d'aventuriers, plus probablement d'origine scandinave. A l'appel des Slaves, trois frères varégues, Rourik, Sineon et Trouvor, érigent de petites principautés. Rourik, Oleg et Igor conduisent leurs bandes contre Constantinople. Au Xe siècle, la Russie se partage en

principautés féodales ; tour à tour dominent Kief, la Sousdalie et la Galicie ; à côté, s'établissent les républiques de Novgorod, Pskof et Viatka. Du XI[e] au XIV[e] siècle, les porte-glaives allemands conquièrent les provinces baltiques ; les Tartares-Mongols asservissent la Russie; les Lithuaniens font la conquête de la Russie occidentale. Au XV[e] siècle, les grands princes de Moscou commencent à organiser la Russie orientale : c'est le temps d'Ivan le Grand, le rassembleur de terre russe (1462-1505) et d'Ivan le Terrible (1533-1584), le conquérant de Kazan, d'Astrakan et de la Sibérie ; puissent viennent Féodor, Boris Godounof, le faux Dmitri. Au milieu des troubles, commence, en 1613, la dynastie des Romanof.

35. Un sujet plus intéressant pour nous que les révolutions russes, c'est l'établissement, dans ces contrées, de la foi orthodoxe. Dès l'ère apostolique, S. André prêche l'Évangile sur les bords du Borysthène et du Dniéper. La tradition veut que l'apôtre se soit acheminé à travers les forêts de la Russie qui vont aboutir à la Baltique, pour se rendre à Rome voir son frère, Pierre, le prince des Apôtres. Au IV[e] siècle, Ulphilas convertit les Goths et traduit la Bible dans leur langue ; le paganisme d'Odin et l'arianisme enraient et détruisent en partie ses conquêtes. (1) Au IX[e] siècle, plus heureux dans leurs efforts, des missionnaires de la bonne nouvelle assoient, sur les rives du Volga, une œuvre durable. La Russie se convertit au christianisme dans l'intervalle qui sépara l'expulsion de Photius du schisme de Michel Cérulaire. Le patriarche de Constantinople avait envoyé ses missionnaires ; Kew, sur les bords du Volga, vit fonder sa première église en 877. Olga, veuve d'Igor et régente pendant la minorité de son fils, vint à Constantinople recevoir le baptême. Wladimir, qui régna de 980 à 1014, fut le Clovis et le Charlemagne des Russes. Jadis païen et fanatique, il avait fait fumer les autels du sang humain ; éclairé par la lumière de l'Évangile, il mit, au triomphe de ses nouvelles croyances, quelque chose de son ancienne ardeur. Les idoles qui s'élevaient sur les collines de Kiew et de Novgorod furent détruites ; la multi-

La Russie chrétienne.

(1) D, ELISSALDE-CASTREMONT, *Histoire de l'introduction du christianisme sur le continent russe,* chapitre premier.

tude fut avertie, par un crieur public, d'avoir à se rendre sur les bords du Dniéper pour y recevoir le baptême. Jugeant que la religion, embrassée par le grand duc et les boyards, à la honte des dieux impuissants, était meilleure que l'ancienne, le peuple tout entier se réunit sur une immense plage, et, à un signal donné par Wladimir : « Le ciel et la terre, s'écrie dans un saint enthousiasme, le chroniqueur Nestor, se donnèrent la main pour rendre la cérémonie magnifique. Les adultes entrèrent dans l'eau jusqu'au cou, les adolescents jusqu'à la poitrine, les enfants jusqu'aux genoux. Les mères s'assirent sur les bords du Dniéper avec les enfants dans leurs bras. Les prêtres parcouraient le fleuve, dans des barques, administrant le baptême. Wladimir agenouillé adressait à Dieu cette prière : « Grand Dieu, jette un regard miséricordieux sur ce peuple ; bénis tes nouveaux enfants et répands la foi dans leur cœur, afin qu'ils t'adorent comme de véritables chrétiens. » (1) Lorsque Michel Cérulaire entraîna les Grecs dans le schisme, le peuple d'Olga et de Wladimir resta fidèle à Rome. Les légats du Pape, venus pour frapper d'anathème le schismatique, sauvèrent leur vie en se réfugiant chez les Russes. Au XIe et XIIe siècle, les princesses russes épousèrent des princes occidentaux ; Grégoire XII aida le grand duc Isoslaw à se défendre contre les usurpations de son frère.

Vers l'an 1300, la Lithuanie embrassa l'Évangile ; les évêques ruthènes furent soumis au Pontife de Rome. Le premier d'entre eux qui s'en éloigna fut Photia (nom qu'il ne faut pas confondre avec Photius) qui, à la mort de Cyprien, usurpa le siège métropolitain de Kiew et essaya de s'y maintenir par la révolte : il fut déposé en 1614. Ce fut le commencement du schisme ; car plusieurs refusèrent de reconnaître la validité de la déposition et ne voulurent pas se soumettre au successeur légitime. Le mauvais esprit du grand duc augmenta le schisme et le facilita, en érigeant un évêché à Moscou ; il y installa le successeur du rebelle, pendant que le successeur orthodoxe de Cyprien continuait de siéger à Kiew. Telle fut l'origine de la division des Russes en *séparés* et en *unis*.

(1) La Chronique de Nestor a été traduite par Louis Paris.

Les premiers se rapprochèrent bientôt des Grecs schismatiques et reconnurent pour leur chef le patriarche de Constantinople ; les autres persévérèrent dans leur fidélité, et l'église ruthène, soumise aux rites et aux croyances orthodoxes, persévéra jusqu'en 1837. A cette époque, misérablement trahie par ses pasteurs, elle abjura, au grand étonnement de l'Europe et à la grande douleur de tous les catholiques.

Au milieu du XIVe siècle, Rome et Constantinople furent sur le point de se réconcilier. Tout le monde connaît les mémorables circonstances du concile de Ferrare, transféré à Florence, ou Isidore, métropolitain de Kiew voulut ramener à l'unité catholique, le schisme russe. A son retour, Isidore fut accueilli par les plus chaleureux applaudissements ; à Moscou, au contraire, il ne rencontra que des reproches et des sévices. Dès lors, la séparation fut consommée ; dès lors aussi commença une lutte acharnée entre l'église infidèle et les maîtres qu'elle s'était donnés en répudiant l'autorité légitime. Le schisme russe, il est vrai, ne dépendait que du patriarche de Constantinople, indépendant du tsar ; et cette position, quoique assise sur de faibles bases, permit au métropolitain Siméon de résister avec succès aux exigences d'Iwan III. Mais son successeur fut cruellement livré aux chiens, pour s'être opposé aux quatrièmes noces d'Iwan IV, noces que ce féroce tyran voulait célébrer au mépris de toutes les lois de l'église orientale. Cet affreux despote, voyant les autres évêques frappés de terreur, s'abandonna aux plus monstrueux forfaits : il tua son fils de ses mains, se maria huit fois, et mourut, en 1584, entouré de magiciens lapons, avec le regret de n'avoir pu réduire l'église schismatique, à une obéissance absolue. L'usurpateur Boris Godounof, pour atteindre ce but, se servit de deux hommes fort propres à l'aider : Job, par lui placé sur le siège de Moscou, un des ambitieux scélérats dont la Russie a toujours été féconde ; et Jérémie, patriarche de Constantinople, esclave méprisé des Turcs, venu à Moscou pour y demander des aumônes. Ce Jérémie accepta de l'argent pour renoncer à son siège, pour consacrer Job patriarche de Russie et le déclarer supérieur aux patriarches d'Antioche et

de Jérusalem. Boris réunissait ainsi, sur un seul homme pleinement soumis au csar, le pouvoir hiérarchique, jadis partagé entre les évêques et les métropolitains ; Boris rompait tout rapport de juridiction avec Constantinople qui pouvait donner des conseils désagréables au prince. Politique rusée, qui se révèle par intuition, à tous ceux qui ont l'ambition satanique de mettre en esclavage les consciences.

Job répondit à l'attente de son protecteur. Avec la fondation du patriarcat moscovite, coïncide l'établissement du servage, décrété en plein concile, et dont les conséquences ont placé la nation russe au plus bas degré de la civilisation chrétienne. Lorsque Boris, pour s'ouvrir le chemin du trône, égorgea le jeune Dmitri, prince héréditaire, Job osa justifier cet assassinat ; en 1598, au milieu des évêques assemblés, il proclama Osar l'assassin. Peu après, Job, en récompense, fut pendu par Griska, qui avait succédé à Boris, après une émeute. Hermogène, qui occupa le trône patriarcal ensuite, mourut prisonnier dans un couvent. Le troisième patriarche indépendant fut le fondateur de la dynastie, encore aujourd'hui sur le trône. — Un émigré prussien, nommé Romain, était venu sous Iwan III s'établir à Moscou ; il laissa des enfants, dont l'un, nommé Fédor, sut, sous Boris, parvenir au siège épiscopal de Rostoff, sous le nom de Philarète. Après la mort du tyran, au milieu des troubles de l'empire et des rivalités des prétendants, Philarète put réussir à faire couronner à seize ans, son fils Michel, nommé csar, sous la tutelle de son père. En comparaison des précédents, ce prince parut bon ; il mourut en 1645 et laissa le trône à son fils Alexis. A Philarète, qui de Rostoff était passé à Moscou, succédèrent deux hommes obscurs. En 1659, arriva Nicon ; pour cette époque et dans ce pays, ce fut un personnage remarquable, d'un esprit droit et élevé. Ici, on peut voir ce que valent les patriarches schismatiques de l'Orient. Alexis n'osait pas se débarrasser de Nicon par la violence, demanda le concours des patriarches d'Antioche et de Jérusalem, qui n'hésitèrent pas à favoriser sa malveillance contre leur collègue. Trahi par ses frères dans le patriarchat, déposé par le csar, Nicon mourut dans un cachot. Alexis

n'oublia pas les résistances du patriarche aux exigences de son despotisme. En vain les successeurs de Nicon redoublèrent de servilisme ; le prince ne voulut plus être exposé à voir un honnête homme sur le siège de Moscou.

36. Alexis eut pour successeur Pierre. Pierre était né à Moscou en 1672. Fédor, son frére aîné, était mort, la couronne revenait au fils cadet, âgé de seize ans et d'une constitution faible. Dans la crainte que sa sœur Sophie ne règnât en son nom, les boyards et le clergé lui associèrent Pierre, encore enfant, et nommèrent une régence. Mais Sophie excita une émeute parmi les Strélitz, corps de garde impériale, équivalant pour Moscou, aux janissaires de Constantinople, aux prêtoriens de Rome. Ces barbares faillirent égorger le jeune Pierre. La souveraineté fut alors partagée nominalement entre les deux frères et la sœur ; mais Sophie seule gouverna. Iwan l'imbécile fut laissé dans la solitude ; Pierre livré à des étrangers qui devaient le corrompre et l'abrutir. La corruption des mœurs fut chose facile ; il fut plus difficile d'entamer ce vigoureux caractère. Les récits qu'on faisait, au prince, des actes et des usages des autres pays, excitaient en lui la curiosité de les connaître et le désir de les imiter. En 1687, pour l'amuser, le genévois Lefort organisa une petite compagnie de cinquante hommes, la moyenne de l'infanterie russe : elle fut habillée, armée, disciplinée à la façon allemande. Lefort commandait ; Pierre était simple soldat ; il devint caporal. Cette compagnie s'éleva peu à peu jusqu'à trois mille hommes et devint une armée. Pierre fit construire une forteresse ; il prenait plaisir à l'attaquer ou à la défendre. Dans ces parades, il y eut du sang versé, des blessés et même des morts. Sophie, heureuse de voir son frère à ces jeux, assistait volontiers aux exercices ; elle n'y voyait que le prélude de sa ruine.

Pierre le Grand.

Iwan s'était marié ; il n'eut qu'une fille. Pierre, ayant épousé Eudoxie, qui le rendit père d'Alexis, prit des airs d'autorité. Sophie essaya de soulever encore une fois ses gardes ; les deux régiments de Lefort déconcertèrent le complot. Sophie fut enfermée dans un couvent ; Iwan abdiqua sans murmure ; et, en 1689,

Pierre resta seul autocrate. Neuf années s'écoulèrent dans la plus dévorante activité. En visitant un chantier naval, Pierre aperçut une chaloupe hors de service ; il la fit radouber, mais personne ne savait la manœuvre. On rencontra enfin un matelot hollandais qui équipa et lança la chaloupe, munie d'agrès et de voiles ; Pierre voulut la monter et sut bientôt la diriger. Cette passion domina Pierre qui fit construire deux frégates et navigua sur la mer Blanche. Dans sa brillante imagination, le czar voyait déjà la marine et le commerce agrandir et enrichir la Russie. Une armée moscovite parcourut la mer Noire, et, dans une guerre contre les Turcs, assiégea Azoff. Mais les débuts de cette guerre furent sanglants ; il y périt trente mille hommes. L'année suivante le siège fut repris, et couronné de succès. Le jeune czar, en tête de son armée victorieuse, rentra en triomphateur à Moscou.

La paix signée, Pierre envoya une ambassade aux États-Unis de la Hollande, et en fit partie sous un nom inconnu. Il voulait voir de ses yeux la grandeur et la richesse commerciales de cette nation alors si puissante. Il visita *incognito* tous les établissements d'Amsterdam, se fit inscrire comme simple charpentier dans les chantiers de Saardam et y travailla pendant plusieurs mois, sans quitter les préoccupations de son empire. Ce fut un curieux spectacle que de voir manier la hache et le marteau par des mains habituées à signer des décrets et des lois pour des millions de sujets. Lorsqu'il fut reconnu, Pierre refusa toute marque de distinction.

Les Strelitz, profitant de l'absence du prince et toujours dévoués à Sophie, se révoltèrent, mais Gardan les soumit et les désarma, Pierre de retour à Moscou, fit commencer les exécutions contre les soldats rebelles, et elles furent impitoyables. *Pierre le Grand* y assista froidement, et obligea sa Cour à y prendre part. Ce spectacle *amusant* pour lui, dura un mois. Le premier jour, Pierre abattit cinq têtes, de sa main. Le nombre des condamnés augmentant de jour en jour, les nobles aidèrent le czar dans cette *honorable* office. Le favori Menzicoff s'efforça de surpasser les autres bourreaux. Tous les Strélitz furent tués, et les cadavres laissés sur la terre glacée, restèrent, pendant cinq mois, exposés à la vue des

habitants de Moscou. Il en était cependant resté un certain nombre encore vivants dans les prisons. Pierre, à la fin de son dîner, faisait amener plusieurs de ces malheureux, et, tout en buvant, il enlevait adroitement leurs têtes. L'ambassadeur prussien Printy dit dans ses mémoires, qu'il assista à un banquet à la fin duquel le czar but vingt tasses de vin, et où, à chaque tasse absorbée, il faisait voler en l'air une tête (1).

On fut surpris de voir Pierre laisser la vie à sa sœur Sophie, se contenter de faire dresser trente gibets sous les fenêtres du couvent où elle était enfermée, et de l'obliger à contempler les cadavres de ses fidèles strélitz suspendus à ces gibets. Ce sont là, entre autres, les traits de la grandeur de Pierre, de ce fondateur d'une Église qu'on appelle orthodoxe. Quand Pierre eut affermi son pouvoir par des procédés de Néron, il en fit usage pour transformer les mœurs et les habitudes de la nation russe. Dans ses réformes, il se préoccupa d'abord de l'armée, licencia les troupes irrégulières et organisa ses troupes à l'européenne. Ensuite il proscrivit les longues barbes et les larges vêtements à l'orientale ; il voulut que les femmes, rompant la clôture où elles vivaient, pussent voir leurs fiancés, avant de devenir épouses. Relativement à l'administration et au commerce, il fonda des écoles de marine et de mathématiques ; il appela, par de grandes offres et de riches promesses, les officiers, les artistes, les fabricants, tous ceux qui pouvaient lui apporter l'industrie et les lumières ; il envoya des hommes habiles découvrir et exploiter les mines de l'empire ; il chargea des ingénieurs géographes de lever des cartes et des plans ; il créa des fabriques d'étoffes et d'armes ; enfin, pour la décoration des officiers braves, il institua l'ordre de Saint-André. Pierre, à coups de despotisme, à fait des choses bonnes et utiles à la nation; ce n'est pas un grand homme, puisqu'il n'a confirmé que l'esclavage ; mais, pour des temps semi-barbares, c'est un grand russe.

(1) Dandolo, *Rome et les papes*, t. V, p. 60 ; Rambaud, *Hist. de la Russie*, p. 361.

Testament de Pierre le Grand.

37. Nous n'avons pas à parler ici des guerres de Pierre, dit le Grand, surtout de la guerre avec Charles XII, où, constamment vaincu, il releva sa fortune a force d'obstination et, à la fin écrasa son vainqueur. L'objet de ce travail nous oblige à parler seulement du testament de Pierre et de son Statut ecclésiastique : c'est par là qu'il a constitué son despotisme et réglé pour l'avenir la politique de son pays. Le testament fut apporté de Russie par le chevalier Eon de Beaumont, agent diplomatique de Louis XV, auprès de l'impératrice Catherine ; il fut communiqué au roi et à ses ministres, qui en jugèrent les plans impossibles et les vues chimériques. Cependant l'homme et la pensée sont à la mesure du document ; il n'y a que la tête d'un Pierre Ier qui peut engendrer un pareil projet de domination. Quand même on en nierait l'authenticité, ce serait encore un apocryphe vrai, en ce sens qu'il a réglé effectivement les campagnes de la Russie, autant que les tsars l'ont pu et qu'il éclaire leur histoire de reflets menaçants pour l'avenir. En voici les principaux passages :

« Au nom de la très sainte et indivisible Trinité, nous, Pierre, empereur et autocrate de toutes les Russies, à tous nos descendants et successeurs au trône et gouvernement de la nation russienne.

« Le grand Dieu de qui nous tenons notre existence et notre couronne, nous ayant constamment éclairé de ses lumières et soutenu de son divin appui, nous permet, d'après nos vues que nous croyons celles de la Providence, de regarder le peuple russe comme appelé, dans l'avenir, *à la domination générale de l'Europe.*

« Je fonde cette pensée sur ce que les nations européennes sont arrivées, pour la plupart, à un état de vieillesse voisin de la caducité, et qu'elles y marchent à grands pas. D'où il suit qu'elles doivent être facilement et indubitablement conquises par un peuple jeune et neuf, quand ce dernier aura atteint toute sa force et toute sa croissance.

« Je regarde cette invasion future des pays de l'Occident par le Nord comme un mouvement périodique, arrêté dans les desseins

de la Providence, qui a ainsi régénéré le peuple romain par l'invasion des barbares. Il faut comparer ces émigrations des hommes polaires au flux du Nil, qui, à certaines époques, vient engraisser de son limon les terres amaigries de l'Égypte.

« J'ai trouvé la Russie *Rivière*, je la laisse *Fleuve;* mes successeurs en feront une *grande Mer,* destinée à fortifier l'Europe appauvrie ; et ses flots déborderont malgré toutes les digues, que des mains affaiblies pourront leur opposer.

« C'est pourquoi je laisse à mes successeurs les enseignements dont la teneur suit, et que je recommande à leur attention et à leur *observation constante;* de même que Moïse avait recommandé les Tables de la Loi au peuple juif.

« I. — Entretenir la nation russienne dans un état de guerre continuelle, pour tenir le soldat aguerri et toujours en haleine ; ne le laisser reposer que pour améliorer les finances de l'État, refaire les armées et choisir les moments opportuns pour l'attaque. Faire ainsi servir la paix à la guerre et la guerre à la paix, dans l'intérêt de l'agrandissement et de la prospérité croissante de la Russie.

« II. — Appeler par tous les moyens possibles, de chez les peuples les plus instruits de l'Europe, des capitaines pendant la guerre et des savants pendant la paix, pour faire profiter la nation russe des avantages des autres pays, sans lui faire rien perdre des siens propres.

« III. — Prendre part en toute occasion aux affaires et démêlés quelconques de l'Europe, et surtout à ceux de l'Allemagne, qui, plus rapprochée, intéresse plus directement.

« IV. — *Diviser la Pologne* en y entretenant le trouble et des jalousies continuelles ; gagner les puissants à prix d'or ; influencer les diètes, les corrompre, afin d'avoir action sur les élections des rois ; y faire nommer ses partisans, les protéger, y faire entrer les troupes russiennes et y séjourner jusqu'à l'occasion d'*y demeurer tout à fait.* Si les puissances voisines opposent des difficultés, les apaiser momentanément en *morcelant le pays,* jusqu'à ce qu'on puisse reprendre ce qui aura été donné.

« V. — Prendre le plus qu'on pourra à la Suède, et savoir se faire attaquer par elle, pour avoir prétexte de la subjuguer. Pour cela, l'isoler du Danemark et le Danemark de la Suède, et entretenir avec soin leurs rivalités.

« VI. — Prendre toujours les épouses des princes russes parmi les princesses d'Allemagne, pour multiplier les alliances de famille, rapprocher les intérêts et unir d'elle-même l'Allemagne à notre cause, en y multipliant notre influence.

« VII. — Rechercher de préférence l'alliance de l'Angleterre pour le commerce, comme étant la puissance qui a le plus besoin de nous pour sa marine, et qui peut être la plus utile au développement de la nôtre. Échanger nos bois et autres productions contre son or, et établir entre ses marchands, ses matelots et les nôtres, des rapports continuels qui formeront ceux de ce pays à la navigation et au commerce.

« VIII. — S'étendre sans relâche vers le nord, le long de la Baltique, ainsi que vers le sud, le long de la mer Noire.

« IX. — *Approcher le plus possible de Constantinople et des Indes, celui qui y règnera sera le vrai souverain du monde.*

« En conséquence, susciter des guerres continuelles tantôt au Turc, tantôt à la Perse ; établir des chantiers sur la mer Noire ; s'emparer peu à peu de cette mer, ainsi que de la Baltique, ce qui est un double point nécessaire à la réussite du projet ; hâter la décadence de la Perse, pénétrer jusqu'au golfe Persique, rétablir, si c'est possible, par la Syrie, l'ancien commerce du Levant, et avancer jusqu'aux Indes, qui sont l'entrepôt du monde.

« Une fois là, on pourra se passer de l'aide de l'Angleterre.

« X. — Rechercher et entretenir avec soin l'alliance de l'Autriche ; appuyer en apparence ses idées de royauté entière sur l'Allemagne, et exciter contre elle, par dessous main, la jalousie des princes. Tâcher de faire réclamer des secours de la Russie par les uns ou par les autres, et exercer sur le pays une espèce de protection qui prépare la domination future.

« XI. — Intéresser la maison d'Autriche à chasser le Turc de l'Europe et neutraliser ses jalousies lors de la conquête de Constan-

tinople, soit en lui suscitant une guerre avec les anciens États de l'Europe, soit en lui donnant une portion de la conquête, qu'on lui reprendra plus tard.

« XII. — S'attacher à réunir autour de soi tous les Grecs schismatiques qui sont répandus, soit dans la Hongrie, soit dans le midi de la Pologne ; se faire leur centre, leur appui, et *établir d'avance une prédominance universelle, par une sorte de royauté ou de suprématie sacerdotale :* ce seront autant d'amis qu'on aura chez chacun de ses ennemis.

« XIII. — La Suède démembrée, la Perse vaincue, la *Pologne subjuguée,* la Turquie conquise, nos armées réunies, la mer Noire et la mer Baltique gardées par nos vaisseaux, il faut alors proposer séparément et très secrètement, d'abord à la cour de Versailles, puis à celle de Vienne, de partager avec elles l'empire de l'univers.

« Si l'une des deux accepte, ce qui est immanquable en flattant leur ambition et leur amour-propre, se servir d'elle pour écraser l'autre ; puis, écraser à son tour celle qui demeurera, en engageant avec elle une lutte qui ne saurait être douteuse, la Russie possédant déjà en propre tout l'Orient et une grande partie de l'Europe.

« XIV. — Si, ce qui n'est pas probable, chacune d'elle refusait l'offre de la Russie, il faudrait savoir leur susciter des querelles et les faire épuiser l'une par l'autre. Alors, profitant d'un moment décisif, la Russie ferait fondre ses troupes, rassemblées d'avance, sur l'Allemagne, en même temps que deux flottes considérables partiraient, l'une de la mer d'Azof et l'autre du port d'Archangel, chargées de *hordes asiatiques,* sous le convoi des armées de la mer Noire et de la mer Baltique ; s'avançant par la Méditerranée et l'Océan, elles inonderaient la France d'un côté, tandis que l'Allemagne le serait de l'autre ; et ces deux contrées vaincues, le reste de l'Europe passerait facilement et sans coup férir sous le joug.

« *Ainsi peut et doit être subjuguée l'Europe* (1). »

(1) GALLIARDET, *Mémoires du chevalier d'Éon,* 2 vol. in-8°, Paris, 1836.

La suppression du patriarcat.

38. Le czar Pierre crut que, pour organiser le monde de manière à former un seul empire, il fallait asservir les âmes : il ne se trompait pas. Il est clair que si les esprits gardent leur liberté, ils n'accepteront jamais la prépotence d'une monarchie universelle ; pour mettre le monde sous le joug, il faut qu'il n'y ait plus d'âme indépendante. En attendant la réalisation de ce rêve monstrueux, le despote moscovite, qui certes ne manquait pas de décision, voulut d'abord façonner, par la tyrannie, son empire, de manière à en former un plus rude instrument de conquête. Pierre avait fait assassiner, non pas comme Iwan, dans un accès de colère, mais de sang-froid, son fils unique; il avait fait rouer de coups, sur la place publique de Moscou, le métropolitain Dosithée. Autour de lui, il ne voyait plus d'évêques debout; tous les prélats schismatiques étaient, comme autant de Job, prêts à se vendre. Cependant Pierre crut que l'Église moscovite, quoique prête à baiser ses mains rouges du sang sacerdotal, n'était pas encore suffisamment avilie. Pierre abolit le patriarcat et lui substitua le Saint-Synode, par lequel l'Église fut livrée aux caprices d'une commission administrative présidée par un laïque. Les évêques, soit par zèle religieux, soit pour conserver une ombre d'indépendance et gazer un peu la honte de leur servilité, lorsqu'ils furent assemblés par le csar pour prêter serment aux institutions nouvelles, lui demandèrent humblement la conservation du patriarcat. Pierre, qui fut grand au moins par le crime, saisit avec bonheur l'occasion d'insulter ces malheureux. « Je ne connais point, répondit-il, d'autre patriarche légitime que le Pape ; et parce que, (ajouta-t-il en frappant sur son épée), il ne vous a pas convenu de lui obéir, c'est à moi seul que vous obéirez. Et, continua-t-il en tirant son épée et en la montrant : Voici désormais votre patriarche ! »

Le schisme Russe.

39. Pierre, par ces paroles, venait de constituer une nouvelle Église, l'Église du glaive, l'Église du Pape à cheval qui tue pour opprimer. Il faut prendre en pitié le genre humain, lorsqu'on voit des institutions si criminelles, s'établir et obtenir la vénération. C'est le dernier degré d'abjection ou puisse descendre l'humaine espèce. Le César-pontife pour consacrer la suprématie religieuse du pouvoir

civil publia en 1721 un règlement soi-disant canonique, dû à la plume servile de Théophane Prokopowitch. Ce statut, traduit en plusieurs langues, a été aussi traduit en français et publié, en 1874, par les soins du P. Tondini, Barnabite. Nous voulons le faire connaître ici par quelques extraits plus significatifs et par une fidèle analyse.

Le but de cette note est de mettre à nu le système russe, lequel est l'aboutissement fatal de tout système hétérodoxe. Que vous alliez tout droit au schisme, que vous preniez la voie oblique de l'hérésie ou que vous veniez des sentiers lointains du rationalisme, vous devez toujours subir les mêmes extrémités. Il faut que les pauvres gens, à qui vous confiez le service religieux et le ministère ecclésiastique soient, comme les popes russes, à la merci de César, représenté tantôt par un préfet astucieux, tantôt par un brutal soldat, toujours par un homme également incapable de les comprendre et de les respecter. En dehors de l'Église catholique, toute association religieuse qui usurpe ce nom d'Église, n'est qu'une congrégation misérable ; son asservissement au pouvoir civil l'amène, infailliblement et à court délai, à n'avoir pour titulaires que des misérables... à moins qu'ils ne soient simplement des malheureux.

La première chose à considérer dans une loi, c'est sa promulgation. La loi peut avoir été décidée dans un conseil de ministres ; elle peut avoir été préparée dans un conseil d'Etat, délibérée et votée par un corps législatif. Jusque-là cependant elle n'est qu'un projet ou qu'une loi sans application. Celui qui la promulgue et, par sa promulgation, l'impose, est le vrai chef ; c'est lui qui fait que la loi soit loi. Or, ici, le promulgateur de la loi ecclésiastique, préparée par Théophane, fils de Procope, c'est le czar Pierre. Voici son ukase.

« Nous, Pierre premier, par la grâce de Dieu, tsar et autocrate de toutes les Russies, etc., etc. Au milieu de toutes les sollicitudes que l'autorité de Dieu nous impose pour l'amélioration de notre peuple et des autres royaumes qui nous sont soumis, notre attention s'étant aussi portée sur l'état ecclésiastique, et ayant remarqué en tout ce qui le concerne beaucoup de désordres et de grands

défauts, notre conscience nous a fait craindre, et non sans fondement de paraître ingrat envers le Très-Haut, si, après avoir été si puissamment secondé par Lui dans la réforme de l'état militaire et civil, nous négligions celle de l'état ecclésiastique. Et nous avons craint de rester sans réponse devant Dieu, lorsque le juge, qui ne fait point acception de personne, nous demandera compte de la charge si grande qu'il nous a confiée ; et, c'est pourquoi, à l'exemple des pieux rois, tant de l'ancienne que *de la nouvelle loi*, nous nous sommes chargé du soin de réformer l'état ecclésiastique. Or, ne trouvant aucun meilleur moyen d'y parvenir qu'un *gouvernement conciliaire* (car celui qui est entre les mains d'un seul n'est pas à l'abri des passions, et on en tient d'autant moins compte que son pouvoir n'est pas héréditaire), nous instituons le COLLÈGE ECCLÉSIASTIQUE, c'est-à-dire un gouvernement ecclésiastique conciliaire qui, d'après le « Règlement » ci-joint, administrera TOUTES les affaires ecclésiastiques dans l'Église de toutes les Russies. Nous ordonnons à tous nos fidèles sujets de tout rang, ecclésiastiques et laïques, de reconnaître ce gouvernement comme ayant autorité et pouvoir ; de s'adresser à Lui en dernier ressort pour toute satisfaction, solution et décision dans les affaires ecclésiastiques, d'acquiescer à ses arrêts définitifs, et d'obéir en tout à ses décrets, sous les peines sévères portées contre ceux qui résistent ou désobéissent aux autres *Collèges*.

« Ce Collège devra, par la suite, compléter son « Règlement », par les nouvelles règles qu'exigeraient les diverses circonstances des différents cas. Toutefois le Collège ne devra point le faire sans NOTRE CONSENTEMENT.

« Nous ordonnons que ce Collège ecclésiastique soit composé des membres ci-mentionnés, savoir : d'un président, de deux vices-présidents, de quatre conseillers et de quatre assesseurs.

« Et puisqu'il est dit aux septième et huitième articles de la première partie de ce « Règlement » que le président, s'il s'est rendu gravement coupable en quoi que ce soit, doit être soumis au jugement de ses frères, c'est-à-dire du Collège lui-même, nous ordonnons que le président n'ait qu'une seule voix, égale à celle des autres.

« Tous les membres de ce Collège, à leur entrée en fonction, devront faire, sur les saints Evangiles, le serment ou promesse dont la formule est ci-jointe. »

« Donné à Pétersbourg le 25 janvier 1721.

Signé : PETRUS. »

Dans cet ukase, Pierre se donne comme chargé par Dieu du gouvernement des âmes, comme responsable de leur salut au dernier jugement, comme ayant qualité pour réformer l'Église, comme plénipotentiaire de Dieu pour l'établissement du régime conciliaire, régime analogue à celui qu'il a établi dans les autres parties du service public. L'Église, à ses yeux, n'est qu'un département de l'État.

Après la promulgation de la loi, la formalité qui découvre encore mieux son origine et détermine sa portée, c'est l'entrée en charge. Le souverain institue les titulaires ; les titulaires acceptent l'institution du souverain, et pour leur prise de possession, prêtent un serment qui les lie au souverain dont ils deviennent ainsi les hommes-liges. Ce serment se prête en présence de Dieu, pour obliger plus strictement la conscience ; il s'accomplit *avec* des rites sacrés et un cérémonial imposant : c'est comme le mariage d'une âme avec l'autorité qui lui confie un mandat. — Voici le serment des membres du collège ecclésiastique, autrement dit Saint-Synode.

« Je, soussigné, promets et jure par le Dieu tout-puissant et sur les saints Évangiles, que je me tiens pour obligé et que selon mon devoir je veux m'efforcer par tous les moyens, de rechercher constamment, dans les conseils, jugements et toutes les affaires de cette assemblée ecclésiastique *dirigeante*, ce qui est réellement juste ; et d'agir en tout conformément aux prescriptions déjà contenues dans le règlement ecclésiastique et *aux autres* qui seront établis dans la suite par l'accord de ce gouvernement ecclésiastique et *le consentement de Sa Majesté tsarienne*.

« Je jure d'agir en tout selon ma conscience, sans rechercher la faveur de personne, et dégagé de toute vanité, envie ou obstination ; en un mot de faire toutes choses dans la crainte du Seigneur,

ayant toujours devant les yeux son incorruptible jugement, avec un sincère amour pour Dieu et pour le prochain, me proposant comme fin dernière de toutes mes pensées, paroles et actions la gloire de Dieu, le salut des âmes, et l'édification de toute l'Église, me gardant libre de toute passion, et ne cherchant point ce qui est à moi, mais ce qui est à Jésus-Christ.

« Je jure par le Dieu vivant, que me rappelant toujours son terrible oracle : « *Maudit celui qui a fait l'œuvre de Dieu avec négligence,* » je me conduirai dans toutes les affaires de cette Assemblée dirigeante, comme dans l'œuvre de Dieu, y apportant toute l'assiduité et la diligence dont je serai capable, et sans égard pour aucun avantage et commodité personnels. Et je ne prétexterai point l'ignorance, mais en cas de doute sur un point quelconque, je travaillerai de toutes mes forces à en acquérir l'intelligence et la science, par la sainte Écriture, les canons des conciles et l'accord des grands anciens Docteurs.

« Je jure de nouveau, par le Dieu tout-puissant, que je veux être comme je le dois, fidèle, bon, obéissant serviteur et sujet de mon naturel et véritable tsar et souverain PIERRE Ier, autocrate de toutes les Russies, etc., et après lui, des Très-Hauts et légitimes successeurs de Sa Majesté tsarienne qui, par la volonté et le pouvoir suprême de Sa Majesté tsarienne, ont été désignés ou seront désignés par la suite et *jugés dignes d'occuper le trône* ; et enfin aussi de Sa Majesté ma souveraine tsarine CATHERINE ALEXÉIÉONA.

« Je jure aussi de protéger et défendre, de toute mon intelligence, de toutes mes forces et de tout mon pouvoir, tous les droits appartenant à la souveraineté absolue, à l'autorité et au pouvoir de Sa Majesté tsarienne ainsi que les prérogatives ou privilèges qui lui ont été décrétés ou seront décrétés par la suite, et de ne point épargner pour cela, si le cas l'exigeait, ma propre vie.

« Et en outre, de faire tous mes efforts pour favoriser, en toute circonstance tout ce qui pourra concerner le fidèle service et l'avantage de Sa Majesté tsarienne. Et non seulement de découvrir en temps utile, et dès que j'en aurai connaissance, tout ce qui pourrait causer détriment, perte ou préjudice aux intérêts de Sa Majesté,

mais aussi de m'efforcer, par tous les moyens, de le détourner et de l'empêcher.

« Et de garder le silence le plus absolu sur toute affaire secrète et sur toute autre chose concernant le service et l'intérêt de Sa Majesté ou de l'Église, sur laquelle le secret m'aura été imposé ; n'en parlant à personne, en dehors de ceux qui doivent en connaître ou auxquels on m'aura ordonné de la communiquer. JE CONFESSE, EN OUTRE, AVEC SERMENT, QUE LE JUGE SUPRÊME DE CE COLLÈGE ECCLÉSIASTIQUE EST LE MONARQUE LUI-MÊME DE TOUTES LES RUSSIES, NOTRE TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN.

Je jure aussi, par le Dieu tout-puissant, que, dans tout ce que je viens de promettre, mon esprit n'admet point d'autre sens que le sens exprimé par mes paroles, auxquelles je donne la même signification et la même valeur qu'elles offrent à tout homme qui les lit ci-écrites ou les entend.

« Et cela je le confirme avec serment : Vous, Dieu, qui sondez les cœurs, soyez témoin de la vérité de ma promesse. Et si elle était mensongère, et non point selon ma conscience, vous qui jugez selon la vérité, tirez vengeance de moi.

« En conclusion de ce serment, je baise l'Évangile et la croix de mon Sauveur. »

La suprématie religieuse du czar et le serment qui lie à cette suprématie : voilà les deux premiers points du statut. Après quoi, l'on pose en principe que le gouvernement de l'Église russe a pour base la parole de Dieu exposée dans la sainte Écriture, les canons ou règles établies dans les conciles par les saints Pères, enfin les lois civiles qui s'accordent avec la parole divine.

En ce qui concerne cette divine parole, base première du statut, on se demande si Pierre le Grand veut plaisanter. Est-ce à Pierre de Bethsaïde ou à Pierre de Russie qu'ont été dites les paroles du Sauveur qui établissent le fondement de l'Église, le confirmateur permanent, le chef souverain, le pasteur des agneaux et des brebis ? Le czar, juge en sa propre cause, tranche en faveur de son trône : c'est à lui que Jésus-Christ a dit : *Tu es Petrus.*

En conséquence de cette délégation divine, Pierre (je parle de

Pierre de Russie,) met à la tête de son Église un collège ecclésiastique ; il va nous dire pourquoi :

« Le collège dirigeant, dit-il, n'est autre chose qu'une assemblée dirigeante, ce qui a lieu lorsque la direction de certaines affaires spéciales n'est pas soumise à une seule personne, mais à plusieurs, aptes aux affaires et *nommées par le pouvoir suprême.*

« Autre chose est un collège temporaire et autre chose un collège permanent. Le premier existe lorsque, à l'occasion d'une ou plusieurs affaires qu'il faut résoudre simultanément, on réunit plusieurs personnes capables pour en décider. Tels sont les synodes ecclésiastiques, et, dans l'ordre civil, les commissions d'enquêtes extraordinaires, les tribunaux et les conseils.

« Le collège est permanent lorsque plusieurs personnes en nombre suffisant, sont désignées, pour la direction de certaines affaires déterminées, qui se présentent souvent ou constamment dans la patrie. Tel était le Sanhédrin ecclésiastique à Jérusalem, pour l'Église de l'Ancien Testament ; tels étaient le tribunal civil des Aréopagites à Athènes, et, dans la même ville, les autres Assemblées dirigeantes appelées Dicastères. C'est ce que nous trouvons aussi dans beaucoup d'autres royaumes, tant anciens que modernes.

« En l'année 1718, le très puissant tsar de toutes les Russies, PIERRE Ier établit dans sa profonde sagesse, et pour l'avantage des pays soumis à sa domination, plusieurs de ces *Collèges*, suivant les diverses affaires et les différents besoins de l'État.

Mais comme prince chrétien et gardien de l'orthodoxie et de tout ce qui concerne le bon ordre dans la sainte Église, ayant aussi porté son attention sur les affaires ecclésiastiques, et désirant ardemment qu'elles fussent gouvernées le mieux possible, il voulut bien instituer un COLLÈGE ECCLÉSIASTIQUE, chargé de veiller constamment et avec diligence au bien de l'Église, afin que tout s'y passe convenablement et qu'il ne s'y glisse pas de désordres. *C'est ce que désirait l'Apôtre ou, pour mieux dire, c'est la volonté de Dieu même.*

« Et afin que nul ne s'imagine que cette forme de gouvernement n'est pas opportune, et qu'il eût mieux valu qu'un homme seul

administrât les affaires ecclésiastiques de toute la société, de même que chaque Evêque administre seul les affaires de sa contrée particulière ou *Eparchie* (diocèse), on va exposer ici les GRAVES RAISONS qui démontrent que ce gouvernement conciliaire permanent, espèce de Synode ou Sanhédrin permanent, est plus parfait et meilleur que le gouvernement d'un seul homme, surtout dans un état monarchique comme le nôtre de Russie.

« Premièrement la vérité ressort avec plus d'évidence de l'accord de plusieurs personnes que de l'opinion d'une seule. C'est un ancien adage chez les Grecs, que, « *les pensées venant les dernières sont plus sages que les premières* ; » à combien plus forte raison, les pensées qui viennent a plusieurs personnes, s'occupant toutes d'une même affaire, seront-elles plus sages que les pensées d'un seul homme ? Il arrive quelquefois qu'un homme sans étude, aperçoit dans une affaire difficile, ce que n'aperçoit pas un homme instruit et doué de pénétration ; c'est pourquoi il faut que le gouvernement soit « conciliaire, » parce que la même chose étant alors examinée par plusieurs, ce que l'un ne saisit pas l'autre le saisit, et ce que l'un ne voit pas l'autre le voit, de sorte qu'une affaire douteuse est éclaircie avec plus de lumière et de promptitude, et la solution qu'elle réclame, aperçue sans difficulté.

« Et de même qu'on trouve dans ce gouvernement plus de lumière pour la connaissance des affaires, de même les décisions qu'on y prend ont une plus grande force ; car la sentence d'un concile dispose mieux à la persuasion et à l'obéissance qu'un décret émanant d'une seule personne.

« *Le pouvoir des monarques est* AUTOCRATIQUE *et Dieu lui-même ordonne de leur obéir par motif de conscience* et pourtant ils ont, eux aussi, leurs conseillers, non seulement afin de mieux découvrir la vérité, mais aussi afin que les gens rebelles ne puissent les calomnier, disant que le monarque ordonne telle ou telle chose par la force et suivant plutôt ses caprices que la justice et la vérité. Mais, s'il en est ainsi, à combien plus forte raison ces conseillers seront-ils nécessaires dans l'administration de l'Église *dont le gouvernement n'est pas monarchique*, et où il est ordonné aux prélats

de ne point dominer leur clergé? Car, si les lois y émanaient d'une seule personne, ses adversaires n'auraient pour leur ôter toute valeur, qu'à diffamer un seul homme, mais cela n'est guère possible lorsqu'une décision émane des suffrages d'un concile.

« Ce que nous venons de dire a surtout une grande valeur lorsque le Collège dirigeant se trouve sous la dépendance du monarque régnant, et est institué par lui. Car il est évident que dans ce cas, le Collège n'est pas une faction de gens réunis par des liens secrets dans leur propre intérêt, mais une assemblée d'hommes réunis par ordre de l'autocrate et le suffrage des autres, pour concourir au bien général.

« C'est encore un point fort important que, sous le gouvernement d'un seul, les affaires traînent souvent en longueur, et peuvent être suspendues, soit que d'autres occupations inévitables surviennent à celui qui les dirige, soit qu'il tombe malade ou qu'il devienne infirme : que s'il vient à manquer, c'est alors surtout que les affaires sont interrompues. Il en est autrement avec un gouvernement conciliaire, car, en cas d'absence d'un de ses membres, fût-il le premier entre tous, les autres continuent leurs fonctions, et les affaires suivent leur cours sans interruption.

« Mais ce qui est encore plus avantageux, c'est que dans un tel collège, il n'y a lieu ni à partialité, ni à tromperie, ni à corruption. Comment, en effet, pourrait-il y avoir ici une entente pour condamner l'innocent et acquitter le coupable, puisque quand même un des membres agirait par partialité ou par haine envers l'accusé il s'en trouvera un autre, deux autres et même davantage, libres de toute aversion et de toute partialité ? De même comment l'intérêt personnel pourrait-il avoir ici le dessus, puisque ce n'est pas l'autorité, mais ce sont des raisons graves et légitimes qui décident les affaires, et que l'on se contrôle mutuellement de manière à être soupçonné de corruption si l'on n'apportait aucun motif plausible en faveur de sa propre opinion ? Et c'est bien là notre cas, attendu surtout que le collège est composé de telle sorte qu'il est absolument impossible à ses membres de se concerter tous, secrètement, sur quoi que ce soit ; c'est-à-dire que ce sont des personnes

de différents rangs et condition, telles que évêques, archimandrites, hégoumènes et dignitaires du *clergé blanc*. En vérité, on ne sait pas comment de telles personnes oseraient se communiquer l'une à l'autre quelque dessein perfide et encore moins s'accorder dans une injustice.

« Ce qu'il faut également considérer, c'est qu'un collège jouit de la plus grande liberté d'esprit pour juger selon la justice. Un collège, en effet, n'a pas à craindre autant qu'un administrateur unique, le courroux des puissants, car il n'est pas aussi aisé de chercher querelle à plusieurs personnes de différentes conditions qu'à une seule personne.

« Un autre point de grande importance, c'est qu'avec ce gouvernement conciliaire, la patrie n'a pas à craindre les révoltes et les agitations qui dérivent du gouvernement personnel d'un chef ecclésiastique unique. En effet, le peuple simple ne sait pas quelle différence existe entre le pouvoir ecclésiastique et celui de l'autocrate ; mais, ébloui par la haute dignité et la pompe du pasteur suprême, il s'imagine que cet administrateur est un second souverain, *égal en pouvoir à l'autocrate et même supérieur à celui-ci*, et que l'ordre ecclésiastique constitue dans l'État un autre et meilleur État.

« C'est ainsi que le peuple s'est de lui-même habitué à raisonner ; et qu'en serait-il si les propos séditieux d'ecclésiastiques avides de domination venaient encore s'y ajouter, mettant ainsi le feu à des broussailles sèches. Cette opinion pervertit les cœurs simples, au point qu'en toutes choses ils tiennent moins compte de l'autocrate que du pasteur suprême. — Et s'ils apprennent qu'une querelle a surgi entre eux, tous, bien qu'aveuglément et sans nulle réflexion, se rangent du parti du chef ecclésiastique plutôt que de celui du laïque et, pour soutenir le premier, ils osent prendre les armes et s'insurger ; et ils se flattent, les malheureux ! qu'ils combattent lui-même, et que loin de souiller leurs mains, ils les sanctifient en les trempant dans le sang.

« Cette croyance du peuple fait la joie non pas des honnêtes gens, mais des hommes astucieux ; car ces ennemis de leur souverain, quand ils aperçoivent une rupture entre le souverain et le

pasteur, en profitent comme d'une occasion favorable à leur méchanceté, et sous prétexte de zèle pour l'Église, ils n'hésitent pas à porter les mains sur le *Christ du Seigneur* poussant le peuple simple à commettre le même crime, comme si c'était une œuvre divine.

« Et que dire quand le pasteur lui-même, enflé par l'opinion qu'on a de lui, ne veut point se *tenir tranquille* ? Il est difficile d'exprimer combien grandes sont les calamités qui en dérivent.

« Et ce ne sont pas là des fictions ! Plût à Dieu qu'à ce sujet on ne pût faire que des conjectures ; mais ce ne sont des faits réellement avérés plus d'une fois, et dans plusieurs royaumes. Que seulement on consulte l'histoire de Constantinople dans les temps postérieurs à Justinien, et on en trouvera de nombreux exemples. Oui, ce n'est que par cette voie que le Pape parvint à un si grand pouvoir, que non seulement il sépara en deux l'empire Romain et en usurpa une grande partie, mais, plus d'une fois il bouleversa aussi d'autres royaumes, presque au point de les ruiner entièrement.

« Quant aux attentats de ce genre *arrivés aussi parmi nous*, passons-les sous silence !

« Une telle calamité n'est pas à craindre sous un gouvernement ecclésiastique conciliaire, car ici, pour le président lui-même, point de grandeur ni de pompe qui excite l'admiration du peuple, point de luxe ni d'apparat excessifs, point de haute opinion à son égard, point de possibilité pour les adulateurs de l'enfer par des louanges excessives. En effet, quoique fasse de bon un tel gouvernement, on ne peut nullement l'attribuer au seul président. Le titre de président n'a rien de fastueux, car il signifie simplement *celui qui siège avant les autres*, de sorte que ni lui ni de lui-même, ni les autres de lui ne peuvent concevoir aucune haute estime. Et le peuple voyant que ce gouvernement conciliaire a été institué par décret du monarque et le suffrage du Sénat, se tient d'autant plus tranquille et perd grandement l'espoir d'être soutenu dans ses révoltes par l'état ecclésiastique.

« Un autre avantage qui résulte pour l'Église et pour l'État de ce gouvernement conciliaire, c'est que non seulement chacun de ceux

qui y siègent, mais le président lui-même, s'il s'est rendu gravement coupable en quoi que ce soit, doit tomber sous le jugement de ses frères, c'est-à-dire du Collège ecclésiastique. Il n'en est pas ainsi quand un pasteur unique gouverne l'Église avec une autorité absolue, car il ne veut point être jugé par les évêques, ses subordonnés. Et si on l'y contraignait, pour le peuple simple qui ignore ce que c'est que la légalité et décide aveuglément, le jugement porté par les évêques serait suspect et exposé à encourir le blâme. Il s'ensuit que pour avoir raison de ce triste *monarque*, il faudrait assembler un Concile œcuménique, ce qui entraîne toujours de graves difficultés pour tout le pays et des frais considérables. Ajoutons que cela ne paraît nullement possible à présent que les patriarches orientaux vivent sous le joug des Turcs, et que ceux-ci redoutent plus que jamais notre empire.

« En dernier lieu, le gouvernement conciliaire dont nous parlons, deviendra une espèce d'école d'administration ecclésiastique. En effet, par la communication de nombreux et divers jugements, conseils et preuves canoniques que réclament les différentes affaires, chacun de ceux qui siègent dans ce gouvernement pourra aisément s'initier dans la politique ecclésiastique, et apprendre par une expérience de tous les jours quelle est la meilleure manière de gouverner la maison de Dieu. Ceux des collègues, ou personnes siègeant dans ce gouvernement, qui s'y montreront les plus capables seront dignes, ensuite, d'être promus à la dignité épiscopale. C'est ainsi qu'avec l'aide de Dieu, *la barbarie disparaissant aussi de l'état ecclésiastique*, on doit en espérer toute sorte de bien pour la Russie. »

Telles sont les raisons de Pierre le Grand pour soumettre, à un synode dirigeant, les Églises de son empire. Ces raisons se réduisent à dire qu'avec une assemblée, l'instruction des affaires est plus éclairée, la décision plus respectable, l'expédition plus prompte. Ces raisons ne manquent pas d'une certaine valeur pratique. Mais en principe, il ne s'agit pas pour la constitution de l'Église, de rechercher ce qui conviendrait, mais bien de s'enquérir de ce qui a été fait par le divin législateur de l'Évangile ; et, en fait, l'Église,

bien que monarchiquement constituée, nie si peu les avantages de la discussion, qu'elle a, autour des évêques et du souverain pontife, des synodes annuels, des conciles triennaux, dans les grandes occasions des conciles nationaux ou généraux, un collège cardinalice et des congrégations. Quant aux autres raisons du czar, ou elles sont peu sérieuses, ou elles ne le sont pas du tout. Par exemple, quand il dit que les membres du synode feront leur apprentissage de l'épiscopat, on se demande comment, à des hommes incapables de gouverner un diocèse, il confie le gouvernement général de l'Église schismatique. Quant à l'assurance qu'il donne de trouver là un gage de paix, on peut l'en croire ; nous le croirions moins volontiers, s'il nous disait donner par là des gages de dignité et d'indépendance.

« Nous croyons, dit le P. Tondini, que les Russes d'aujourd'hui, en lisant ces eonsidérants, doivent se sentir profondément humiliés. Dans la bouche d'un tsar aussi peu démocratique que Pierre, les raisons alléguées contre le gouvernement monarchique dans l'Église font l'effet d'une amère ironie et témoignent clairement du peu d'estime que Pierre faisait de l'intelligence de son peuple, ce qui, du reste, apparaît presque à chaque page de ce « Règlement. » Heureusement Pierre lui-même s'est donné la tâche de détruire par le fait plusieurs de ses raisons, laissant à ses successeurs le soin de détruire les autres. Ainsi, après avoir mis dans un si beau jour l'impossibilité que les passions humaines puissent triompher dans les délibérations du Collège ecclésiastique, Pierre jugeait à propos d'attacher à ce Collège un *officier doué de hardiesse* qu'il décora du titre de PROCUREUR SUPRÊME, et qu'il chargea *de veiller sévèrement à ce que toutes les affaires soumises au Synode fussent expédiées conformément aux règlements et aux ukases, et à ce que le Synode procédât dans ses fonctions selon la justice et sans acception de personne.*

Par ce seul fait les *neuf* GRAVES RAISONS de Pierre étaient déjà réduites à *cinq* en 1722. — Plus tard l'empereur Alexandre I[er] opéra sur elles une réduction encore plus considérable. Le lecteur a remarqué que la plupart des considérants allégués par Pierre doivent s'appliquer à cause de leur généralité, à toute sorte d'ad-

ministration, et, en effet, ce tsar, conséquent en cela avec lui-même, avait appliqué le système collégial à toutes les branches de l'administration de l'État. A ces considérants (Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6) répondait, beaucoup mieux que nous ne saurions le faire, l'empereur Alexandre lui-même lorsque, dans son manifeste du 8 septembre 1802 (20406), il abolissait tous les *Collèges* institués par Pierre, le Collège ecclésiastique ou *Synode* seul excepté, et les remplaçait par des *Ministères*, concentrant ainsi dans les mains de chaque ministre l'autorité qui jusqu'alors n'avait appartenu qu'à un Collège. — Enfin pour ce qui regarde les avantages que Pierre Ier retrouvait dans les différences de rang et de conditions chez les membres du Synode, nous venons de voir qu'aujourd'hui tous les membres du Synode, à l'exception de deux, sont tirés de l'épiscopat.

Partant, grâce à lui-même et à ses successeurs, de toutes les graves raisons alléguées par Pierre, en faveur du *gouvernement conciliaire* dans l'Église *une seule* n'a pas encore été détruite par les tsars, c'est la septième, celle qui assujettit le pouvoir religieux au pouvoir civil, et qui développée et mieux formulée par les successeurs de Pierre le Grand, fait des tsars les chefs-nés de l'Église de Russie. Pierre s'en montre aussi convaincu que d'un axiome ; en plus d'un endroit, il en appelle même, avec confiance, à l'Écriture sainte, et, en effet, grâce aux précautions dont il entoura l'enseignement ecclésiastique, ni l'Écriture, ni les Pères ne lui faisaient ombrage. Mais les temps ont changé. La Russie a trop favorisé le protestantisme pour que le goût de la libre interprétation de l'Écriture ne s'y soit fait sentir ; elle a trop favorisé l'incrédulité pour que le principe même de l'autorité n'y ait été fortement ébranlé. Si à ces causes on ajoute l'émancipation de la presse russe, l'influence de la presse étrangère, les attaques des rascolniques, et les rapports de toutes espèces avec l'Occident, le jour ne paraîtra plus loin où le pouvoir religieux des tsars apparaissant à la fois comme un anachronisme ridicule et une odieuse usurpation, le tsar lui-même aura un intérêt suprême à s'en décharger spontanément. » (1)

(1) *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, p. 31.

Dans la seconde partie du décret, (la première comprend la constitution du Collège ecclésiastique) Pierre s'occupe des affaires soumises au Saint-Synode. Ces affaires se divisent en deux classes : affaires *générales* et affaires *spéciales* ; les affaires générales ont plutôt trait aux choses et les affaires spéciales aux personnes.

Les affaires *générales* se ramènent à deux points : 1° si tout se passe régulièrement et conformément à la loi chrétienne, 2° si l'instruction donnée au peuple chrétien est suffisante.

En ce qui regarde le premier point, tout disciplinaire, Pierre recommande les articles suivants : 1° revoir les nouvelles hymnes pour les harmoniser avec la sainte Ecriture ; 2° maintenir aux prières nombreuses un caractère purement facultatif ; 3° réviser les histoires des saints pour les expurger ; 4° contrôler les pratiques nouvelles ; 5° proscrire les cérémonies inconvenantes ou préjudiciables ; 6° authentiquer les reliques des saints ; 7° vérifier aussi les images ; 8° se prémunir contre les découvertes d'images anciennes ; 9° ne pas couper des prières en deux ; 10° ne pas envoyer des prières dans un bonnet. Enfin Pierre insiste pour la proscription de tout ce qui est superflu, inutile au salut, inventé par les hypocrites dans leur intérêt et apte à séduire le peuple.

En ce qui regarde le second point, Pierre, considérant le grand nombre des ignorants, dit que Dieu a institué les pasteurs pour instruire le peuple *par l'Ecriture*, ce qui est protestant. En conséquence le czar rappelle la confession orthodoxe, ou grand catéchisme de l'Eglise russe. De plus, pour vulgariser davantage la doctrine, il recommande de composer trois petits livres : l'un, sur les vérités du symbole, l'autre, sur les préceptes du décalogue, le dernier avec des sentences des Pères. Ces livres seront lus dans les offices publics. On voit que Pierre se fie peu au zèle des prêtres et des évêques, puisqu'il croit nécessaire, lui laïque, de légiférer ainsi dans l'Eglise. Nous avons noté plus haut la tendance protestante du czar, tendance dont il faisait, du reste, l'application par sa pratique propre, et fatalité doctrinale qui s'impose à quiconque n'a pas été posé de Dieu pour régir son Église.

Les affaires *spéciales* se réfèrent : 1° aux évêques; 2° aux prêtres;

3° aux moines; 4° aux établissements d'instruction; 5° aux personnes du monde.

En ce qui regarde les évêques, les prêtres et les moines, voici les ordonnances du czar : 1° les évêques doivent avoir une collection des conciles tant œcuméniques que locaux ; 2° ils doivent connaître les degrés de consanguinité et d'affinité ; 3° ils doivent se faire faire lecture pendant le repas ; 4° en cas de difficulté écrire au plus proche évêque, ensuite au synode dirigeant ; 5° il leur est défendu de quitter leur éparchie ou diocèse ; 6° même défense aux archimandrites, hégoumènes, supérieurs de couvents et curés; 7° en cas de vieillesse ou de maladie écrire au synode ; 8° veiller sur les moines et défendre les constructions d'églises superflues ; 9° avoir près de la maison une église épiscopale ; 10° y élever des enfants qui seront promus au sacerdoce ; 11° fournir à ces enfants gratuitement les livres et la nourriture ; 12° bien administrer les églises et les monastères ; 13° ne pas avoir trop de domestiques ; 14° pratiquer l'humilité ; 15° éviter le faste.

Ici le statut explique assez longuement l'application des censures ecclésiastiques. On distingue deux sortes de peines ; l'interdit et l'excommunication ; on distingue en quoi elles consistent et pour quelles peines elles sont infligées. On explique aussi très longuement la pratique de la visite pastorale ; nous y remarquons seulement que l'évêque doit recevoir les prêtres dans la pièce des laquais et il paraît qu'il est assez d'usage de les régenter fort insolemment. Cela n'étonnera personne : les évêques traités durement par le pouvoir civil, se rattrapent sur leurs subordonnés, et, comme disait un Jésuite, esclaves à la cour, ils sont tyrans dans les provinces. Ce qui étonne davantage, c'est qu'il n'y ait pas dans ce règlement, un seul mot qui aille à l'âme, pas la moindre allusion à Jésus-Christ, modèle de tous les pasteurs, rien qui sente une Église. Pierre était soldat, il imposait à ses évêques une discipline de caserne.

Au sujet des établissements d'instruction, Pierre propose de fonder une académie ou école supérieure et des séminaires.

Dans l'établissement de l'académie, Pierre recommande : 1° D'a-

voir d'abord peu de professeurs ; 2° d'agrandir graduellement les cours ; 3° d'éprouver les professeurs ; 4° en cas d'insuccès de prolonger leurs épreuves ; 5° de les soumettre à une bonne discipline pédagogique ; 6° de choisir de bons manuels ; 7° d'enseigner en théologie les points fondamentaux ; 8° de former une bibliothèque suffisante ; 9° de faire marcher de front la grammaire, la géographie et l'histoire ; 10° de passer ensuite à l'arithmétique et la géométrie, à la logique, à la rhétorique, à la physique et à la métaphysique, à la politique, à la théologie et aux langues anciennes ; 11° de choisir de bons recteurs et de bons préfets ; 12° de contenir par la discipline les professeurs ; 13° d'établir des inspecteurs *ad hoc* ; 14° de rendre à certaines catégories l'enseignement obligatoire ; 15° de retenir les élèves jusqu'à l'achèvement des études ; 16° de préférer à tous les autres les élèves de l'académie ; 17° d'éprouver en cas d'incapacité, au moins un an leur esprit ; 18° d'exclure les incorrigibles ; 19° de placer l'académie dans un lieu favorable au travail ; 20° de restreindre sagement le moindre des élèves ; 21° de ne point rendre à tous l'enseignement gratuit ; 22° d'établir d'abord des séminaires.

Dans l'établissement des séminaires, Pierre recommande : 1° de bâtir une maison en forme de monastère ; 2° d'y recevoir des enfants et des jeunes gens ; 3° de les répartir par chambrées ; 4° de mettre dans chaque chambrée un surveillant ; 5° d'avoir, dans la maison deux ou trois hommes instruits ; 6° le préfet de la chambrée a le pouvoir de punir ; 7° les examinateurs, en cas de négligence, doivent avertir le Recteur ; 8° le Recteur a la faculté de punir et même de renvoyer après l'avis favorable du collège ecclésiastique ; 9° la maison doit avoir un règlement d'exercices et marcher au son du tambour ; 10° on n'accorde aucune sortie en ville pendant les trois premières années ; 11° les rares sorties se font avec un surveillant ; 12° on reçoit les parents à la maison quand ils visitent les enfants, mais toujours en présence d'une personne du séminaire. Enfin, pour éviter l'ennui, Pierre propose les récréations, promenades, thèses, comédies, exercices, prix d'honneur, etc. De plus, il s'occupe des précautions hygiéniques.

Ici, le statut ouvre une parenthèse pour s'occuper des prédicateurs : 1° Nul ne prêchera s'il n'a étudié à l'académie et s'il n'est approuvé par le Collège ecclésiastique ; 2° les prédicateurs doivent prêcher avec solidité, en s'appuyant sur l'Écriture ; 3° en traitant des péchés, ils doivent parler en général ; 4° ils ne doivent point se venger dans leurs sermons ; 5° ils ne doivent pas parler des péchés de *ceux qui gouvernent* ; 6° chaque prédicateur doit avoir les œuvres de S. Chrysostome, mais il ne doit pas se servir des ouvrages des Polonais ; 7° le prédicateur ne doit ni s'enorgueillir du succès, ni se troubler de l'insuccès de sa parole ; 8° il doit être très modéré pour l'action du corps ; 9° il ne doit pas s'agiter beaucoup ; 10° après le sermon, il ne doit pas parler de son discours. Chacun pensera ce qu'il voudra de cette rhétorique impériale.

En ce qui concerne les personnes du monde, atteintes par la discipline ecclésiastique : 1° Chaque chrétien est obligé d'apprendre la doctrine orthodoxe de ses pasteurs ; 2° tout chrétien est obligé de communier au moins une fois l'an ; 3° lorsqu'on a découvert un rascolnique, ou non-communiant, il faut en informer par lettre l'*autorité civile* ; 4° le collège ecclésiastique possédera un état des rascolniques ; 5° les ecclésiastiques ne toléreront pas les seigneurs qui cacheraient des rascolniques ; 6° nul rascolnique ne sera poussé à aucune dignité ecclésiastique ni civile; 7° aucun particulier ne pourra avoir chapelle privée et aumônier ; 8° les communautés chrétiennes doivent aussi rendre témoignage du prêtre ; 9° les seigneurs ne doivent point se confesser aux prêtres vagabonds ; 10° les gouverneurs et autres autorités doivent, sous le rapport ecclésiastique, obéir aux évêques ; 11° dans les mariages douteux recourir aux autorités supérieures ; 12° en aucun cas n'admettre les futurs à célébration dans une paroisse qui n'est pas celle des contractants. — Ce point n'attire que ces deux observations, savoir : premièrement, le non-accomplissement des devoirs religieux est un délit qu'on doit déférer à l'autorité civile ; secondement les difficultés sont toujours renvoyées à l'Ecriture sainte, ce qui est, à proprement parler, le principe du protestantisme.

La troisième partie du décret se réfère aux devoirs, mode d'ac-

tion et pouvoirs du collège ecclésiastique : 1° l'assemblée dirigeante doit se composer de douze membres ; 2° aucun des membres ne doit être, sous un autre rapport, dépendant de son collège ; 3° le premier et principal devoir des membres du collège est de connaître les devoirs généraux des chrétiens et les devoirs spéciaux des personnes ecclésiastiques ; 4° les ouvrages doivent être soumis au collège ecclésiastique avant leur publication ; 5° en cas de découverte d'un corps préservé de corruption, en référer au synode ; 6° item pour les rascolniques et les inventeurs de doctrine nouvelle ; 7° item pour les cas difficiles de restitution ; 8° choisir pour évêques des sujets qui ne soient ni superstitieux, ni bigots, ni simoniaques ; 9° si quelqu'un n'est pas satisfait des décisions des évêques, en appeler au collège, ou lui écrire simplement pour attirer son attention sur quelque chose d'utile ; 10° le saint synode doit s'occuper de contrôler l'administration des biens ecclésiastiques ; 11° si des personnes ecclésiastiques sont offensées par des seigneurs, elles doivent en appeler aux juges civils ; 12° dans les disputes sur les testaments, il faut en appeler en même temps aux juges ecclésiastiques et aux juges civils ; 13° le collège ecclésiastique doit donner une instruction sur la manière de faire l'aumône ; 14° il doit également purger le clergé de la simonie et de son impudente effronterie.

Avant de finir, le statut rappelle encore, pour toute personne ecclésiastique, l'obligation de n'entrer en charge qu'après avoir prêté serment à Sa Majesté tsarienne.

Au règlement sont joints des suppléments relatifs aux devoirs des prêtres et des moines : ils montrent d'après quels principes se développe, dans l'empire russe, la vie spirituelle.

Enfin Pierre avait attaché, au synode, en qualité d'*œil* du czar, un procureur suprême. L'instruction de ce procureur porte : 1° qu'il doit assister aux séances du synode ; 2° qu'il doit veiller soigneusement et sévèrement sur ses actes ; 3° qu'il doit surveiller les procureurs des maisons ecclésiastiques ; 4° qu'il doit recevoir les rapports des inspecteurs ; 5° que la chancellerie est sous sa direction ; 6° que l'exécuteur du synode est également dans sa main ; 7° qu'il doit,

pour tous doutes, en référer au czar ; 8° enfin qu'il ne relève, lui procureur, que du czar lui-même.

Pierre le Grand était fort content de son ouvrage ; il se vantait notamment d'avoir été supérieur à Louis XIV : « J'ai forcé, disait-il, mon clergé à l'obéissance et à la paix, et Louis XIV s'est laissé dominer par le sien. » C'est pour obtenir cette supériorité sur le souverain français qu'il avait fait rédiger le règlement et l'avait imposé lui-même, et imposé de force, aux dignitaires de son Église. C'était son chef-d'œuvre, disait-il encore ; il l'appelait, non sans ironie, son patriarche ; mais il ne disait qu'à demi la vérité. Le document n'est qu'un patriarche de papier ; le vrai patriarche, c'était Pierre le Grand. Politiquement, ce statut n'en est pas moins un chef-d'œuvre ; Machiavel lui-même n'en eût pas décliné la paternité.

Nous voyons, dans le système russe, l'aboutissement du système grec. On est protestant en religion ; l'Église est la servante de César, elle n'a pas d'autre loi que la loi de servitude.

C'est par là que l'Église russe est antichrétienne et antihumaine. Dieu seul a droit de commander aux consciences ; les mandataires de Dieu, mais non les princes, ont reçu de Dieu la charge d'exercer sur les consciences, son commandement parmi les hommes ; et les chrétiens ont tous, pour la pratique de leur religion, une royale liberté, conquise par le sang de Jésus-Christ. Tout ce qui s'est fait à l'encontre par Photius, Pierre le Grand et Bismarck, est faux, funeste, stérile, énervant : c'est l'incognito de la mort, et la plus exécrable manifestation de la tyrannie.

J'adjure le Seigneur de faire tomber au plus tôt, pour l'affranchissement du genre humain, sur ces Sodomes, les foudres de sa vengeance.

§ IV. LA FIN DU JANSÉNISME

L'histoire du jansénisme se partage assez heureusement en quatre périodes : 1° la période de *formation* qui va jusqu'à la publication

de la *Fréquente Communion* de l'*Augustinus* ; 2° la période de *subtilités* qui va jusqu'à la paix Clémentine ; 3° la période de *révolte ouverte* et 4° la période des *convulsions*. Nous avons à parcourir ces deux dernières phases du jansénisme : c'est la fin de son existence officielle ; il n'existe plus, par de là, que comme mauvaise influence.

Portrait du Jansénisme.

40. « L'Église, depuis son origine, dit le comte de Maistre, n'a jamais vu d'hérésie aussi extraordinaire que le *jansénisme*. Toutes, en naissant, se sont séparées de la communion universelle et se glorifiaient même de ne plus appartenir à une Église dont elles rejetaient la doctrine comme erronée sur quelques points. Le jansénisme s'y est pris autrement ; il nie d'être séparé ; il composera même, si l'on veut, des livres sur l'unité dont il démontrera l'indispensable nécessité. Il soutient sans rougir ni trembler qu'il est membre de cette Église qu'il anathématise. Jusqu'à présent, pour savoir si un homme appartient à une société quelconque, on s'adresse à cette même société, c'est-à-dire à ses chefs, tout corps moral n'ayant de voix que par eux ; et dès qu'elle a dit : *Il ne m'appartient pas*, ou : *Il ne m'appartient plus*, tout est dit. Le jansénisme seul prétend échapper à cette loi éternelle ; *illi robur et æs triplex circa frontem*. Il a l'incroyable prétention d'être de l'Église catholique, malgré l'Église catholique ; il lui prouve qu'elle ne connait pas ses enfants, qu'elle ignore ses propres dogmes, qu'elle ne comprend pas ses propres décrets, qu'elle ne sait pas lire enfin ; il se moque de ses décisions ; il en appelle ; il les foule aux pieds, tout en prouvant aux autres hérétiques qu'elle est infaillible et que rien ne peut les excuser. — Un magistrat français de l'antique roche, ami de l'abbé Fleury, au commencement du dernier siècle, a peint d'une manière naïve ce caractère du jansénisme. Ses paroles valent la peine d'être citées. — « Le jansénisme, dit-il, est l'hérésie la plus subtile que le diable ait tissue. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Église, s'étaient condamnés eux-mêmes, et qu'on leur avait reproché cette séparation ; ils ont donc mis pour maxime fondamentale de leur conduite, de ne s'en séparer jamais extérieurement et de protester toujours de leur soumission aux

décisions de l'Église, à la charge de trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments. » (1) — Ce portrait est d'une vérité parfaite. Si l'on voulait s'amuser en s'instruisant, on pourrait citer au long les lettres de la marquise de Sévigné, charmante affiliée de Port-Royal. Dans ses gazouillements à l'oreille de sa fille, elle dit et répète les mêmes articulations : 1° *Il n'y a point de jansénisme*, c'est une chimère, un fantôme, créé par les jésuites. Le Pape qui a condamné la prétendue hérésie, rêvait en écrivant sa bulle : il ressemblait au chasseur qui ferait feu sur une ombre en croyant ajuster sur un tigre. Que si l'Église universelle applaudit à cette bulle, ce fut de sa part un acte de simple politesse envers le Saint-Siège et qui ne tire nullement à conséquence. 2° Ce qu'on nomme *jansénisme*, n'est au fond que le *paulinisme* et l'*augustinisme*, S. Paul et S. Augustin ayant parlé précisément comme l'Evêque d'Ypres. Si l'Église prétend le contraire, hélas ! c'est qu'elle est vieille et qu'elle radote.

Cette secte la plus dangereuse que le diable ait tissue est encore plus vile à cause de son caractère de fausseté. Les autres sectaires sont au moins des ennemis avoués qui attaquent ouvertement une ville que nous défendons. Ceux-ci, au contraire, sont une portion de la garnison, mais portion révoltée et traîtresse, qui, sous les livrées même du souverain, et tout en célébrant son nom, nous poignarde par derrière, pendant que nous faisons notre devoir sur la brèche. Ainsi lorsque Pascal viendra nous dire : « Les luthériens et les calvinistes nous appellent *papilâtres* et disent que le Pape est l'antéchrist, nous disons que toutes ces propositions sont hérétiques, et c'est pourquoi nous ne sommes pas hérétiques. » Nous lui répondrons : *Et c'est pourquoi vous l'êtes d'une manière beaucoup plus dangereuse.*

41. Pour mieux comprendre la perversité du jansénisme, il faut relever certaine analogie entre Hobbes et Jansénius. Hobbes, philosophe anglais, soutient que tout est nécessaire, et que, par conséquent il n'y a point de liberté d'élection. « Nous appelons agents *libres*, Hobbes et Jansénius.

(1) *Nouv. opusc.* de Fleury, Paris, Nion, 1807.

dit-il, ceux qui agissent avec délibération ; mais la délibération n'exclut point la nécessité, car le choix était nécessaire tout comme la délibération. » — On lui objectait l'argument si connu, que, si l'on ôte la liberté, il n'y a *plus de crime*, ni par conséquent de punition légitime. Hobbes répond : « Je nie la conséquence. La nature du crime consiste en ce qu'il procéde de notre volonté et qu'il viole la loi. Le juge qui punit ne doit pas s'élever à une cause plus haute que la volonté du coupable. Quand je dis donc qu'une action est nécessaire, je n'entends pas qu'elle est faite en dépit de la volonté ; mais parce que l'acte de la volonté qui l'a produite est nécessaire. Dieu, en vertu de sa toute-puissance a droit de punir, même quand *Il n'y a point de crime.* » (1) C'est précisément la doctrine des jansénistes. Ces sectaires soutiennent que l'homme, pour être coupable, n'a pas besoin de cette liberté qui est opposée à la nécessité, mais seulement de celle qui est opposée à la coaction extérieure ; de manière que tout homme qui agit selon sa volonté est libre, et par conséquent coupable, s'il agit mal, même quand sa volonté subit la pression intérieure de la fatalité. C'est un étrange phénomène que celui des principes de Hobbes enseignés dans l'Église catholique ; mais il n'y a pas, comme on le voit, le moindre doute sur la rigoureuse identité des doctrines. Un ecclésiastique anglais nous a donné une superbe définition du calvinisme. *C'est,* dit-il*, un système de religion qui offre à notre croyance des hommes esclaves de la nécessité, une doctrine inintelligiblc, une foi absurde, un Dieu impitoyable.* Le même portrait peut servir pour le jansénisme. Ce sont deux frères dont la ressemblance est si frappante, que nul homme qui veut regarder ne saurait s'y tromper. Comment donc une telle secte a-t-elle pu se créer tant de partisans, et même de partisans fanatiques ? Comment a-t-elle pu faire tant de bruit dans le monde ? Fatiguer l'État autant que l'Église ? Plusieurs causes réunies ont produit ce phénomène. La principale est celle que j'ai déjà touchée. Le cœur humain est naturellement révolté. Levez l'étendard contre l'autorité, jamais vous ne manquerez de recrues. *Non serviam.* C'est le crime éternel de notre mal-

(1) *Of liberty and necessity*, p. 294.

heureuse nature. *Le système de Jansénius*, a dit Voltaire, *n'est ni philosophique ni consolant* ; *mais le plaisir secret d'être un parti, etc.* (1) Il ne faut pas en douter tout le mystère est là. *Le plaisir de l'orgueil* est de braver l'autorité, son *bonheur* est de s'en emparer, ses *délices* sont de l'humilier. Le jansénisme présentait cette triple tentation à ses adeptes, et la seconde jouissance surtout se réalise dans toute sa plénitude lorsque le jansénisme devint une puissance de rébellion. (2)

La fin de Port-Royal.

42. Les Jansénistes avaient joué le Pape, le roi et tous les défenseurs de l'orthodoxie. Les premiers il déchirèrent le traité de paix et déployèrent au grand jour leur drapeau qu'ils avaient caché un instant par ruse. Les politiques du parti auraient voulu que Port-Royal profitât de l'accommodement pour étendre sans bruit, le règne de la morale sévère. « Votre sainte famille m'est souvent présente devant Dieu, écrivait Le Camus ; rien ne pourra la tirer d'affaire qu'un grand silence et oubli du monde. » Les messieurs étaient trop éloquents pour se taire et trop persuadés de leur mission divine pour garder sous le boisseau la lumière du Jansénius et de Saint-Cyran. Port-Royal des Champs restait le foyer persistant du jansénisme ; c'est là qu'on gardait avec fidélité les reliques, la mémoire, la doctrine et les traditition des saints des temps nouveaux ; c'est de là, pour employer leur style symbolique, que Paul annonçait à toute la terre la gloire de la grâce ; que Jean en imprimait la loi dans tous les cœurs ; que Pierre établissait ses plus légitimes droits, *sans oublier ce qu'il devait à ses frères.* (3) La destruction du monastère fut résolue ; on y procéda lentement. Le premier indice que l'on en eut à Port-Royal, fut une visite du vice-gérant de l'officialité ; elle fut suivie, le lendemain, d'une visite de l'archevêque, qui ordonna de renvoyer les pensionnaires et les postulantes, et défendit d'en recevoir jusqu'à ce qu'elles fussent réduites à cinquante professes de chœur. Le lendemain une religieuse étant morte, la mère Angélique lui mit entre les mains, jointes sur la

(1) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVII.

(2) *De l'Église gallicane*, p. 30.

(3) *Troisième gémissement d'une âme*, p. 25.

poitrine, une requête *au grand pasteur des brebis que Dieu a ressuscité d'entre les morts*. Quarante jours après, on mit une autre requête dans la fosse, en forme de *relief d'appel*. Au point du vue canonique, l'affaire se résume en ces trois actes : 1° en février 1707, arrêt qui ordonne la réunion des biens de Port-Royal des Champs à ceux de Port-Royal de Paris ; 2° en novembre 1708, appel des religieuses à la primatie de Lyon, sous prétexte que l'archevêque de Lyon était primat des Gaules, et leur excommunication ; 3° la même année, bulle obtenue du Pape pour l'extinction du monastère révolté et pour la réunion de ses biens au couvent de Paris. Ces diverses mesures, inutile de le dire, donnèrent lieu à une avalanche d'oppositions, de protestations, de mémoires, de requêtes. Les filles du Port-Royal, sœurs des gens de loi, héritières d'Arnauld, alliées aux parlementaires, s'en donnèrent à cœur joie dans les paperasses. Les *Mères de l'Eglise* pourvoyaient généreusement à l'entretien de celles qu'on venait de dépouiller de leur temporel. A l'exemple de l'une d'elles, toutes affirmaient qu'elles *vendraient leur cotillon* plutôt que de les laisser manquer de quelque chose. Quant aux messieurs, prudemment abrités sous le voile de l'anonyme, ils prédisaient que l'archevêque mourrait tristement comme ses prédécesseurs ; ils annonçaient que les revers de la France étaient les vengeances de Dieu indigné des traitements infligés à ses saints. Le cardinal de Noailles rendit une ordonnance par laquelle il déclara le titre de Port-Royal des Champs éteint à perpétuité. Peu après, Louis XIV ordonna à son lieutenant civil de se rendre aux Champs et de disperser en diverses villes ces filles, *pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons*, qui se moquaient des arrêts du conseil, tout autant que des constitutions apostoliques. Le 19 octobre 1709, les quinze religieuses de chœur et les sept converses furent, avec la charité convenable, dispersées en différentes villes. Le nid de l'hérésie était vide ; mais il restait, pour les hérétiques, un signe de ralliement et d'espérance. Le roi, du moins, fut persuadé que les jansénistes feraient de Port-Royal des Champs, un lieu de pèlerinage ; par un arrêt du 22 janvier 1710, il ordonna la démolition des bâtiments, même de l'église. La des-

truction du monastère rendit nécessaire l'exhumation des corps qui y avaient été ensevelis. Quand les jansénistes virent les murs de leur chère Sion tomber sous le marteau des ouvriers et les dépouilles des saints arrachées à leur tombeau, ils éclatèrent en gémissements et en imprécations. A les entendre, les défaites de la France et les deuils de la famille royale, c'était la vengeance des victimes du Formulaire. A notre humble avis, c'était la vengeance de Dieu contre les sectateurs de Saint-Cyran et de Jansénius. Ces épitaphes menteuses, qui proclamaient la sainteté de ces enfants de l'hérésie, furent brisées. Les cendres de ces excommuniés, qu'on appelait *sacrées* et qu'on regardait comme dignes d'être recueillies par la main des anges pour être portées avec honneur sur le trône éternel du Dieu de la gloire, furent livrées aux vents. Tous ces corps qu'on plaçait sur les autels, et dont les reliques détachées étaient répandues avec profusion dans les reliquaires des dévotes de la secte, furent abandonnés, jetés dans d'obscurs tombereaux et enfouis dans un humble cimetière de village. On avait voulu faire du *bienheureux désert* une nécropole sainte, où les pelerins seraient venus en foule s'agenouiller et prier : il ne fut plus, deux mois durant, que ce que Sainte-Beuve appelle « un immense charnier livré à la pioche et aux quolibets des fossoyeurs. » (1)

43. Je doute, dit M. de Maistre, que l'histoire présente, comme puissance de rebellion, rien d'aussi extraordinaire que l'établissement et l'influence de Port-Royal. Quelques sectaires mélancoliques, aigris par les poursuites de l'autorité, imaginèrent de s'enfermer dans une solitude pour y bouder et y travailler à l'aise. Semblables aux lames d'un aimant artificiel, dont la puissance résulte de l'assemblage, ces hommes, unis et serrés par un fanatisme commun, produisent une force totale capable de soulever les montagnes. L'orgueil, le ressentiment, la rancune religieuse, toutes les passions aigres et haineuses se déchaînent à la fois. L'esprit de parti concentré se transforme en rage incurable. Des ministres, des magistrats, des savants, des femmelettes du premier rang, des religieuses fanatiques, tous les ennemis du Saint-Siège, tous ceux

Jugement du Comte de Maistre.

(1) *Sainte-Beuve*, Port-Royal, t. V. p. 238.

de l'unité, tous ceux d'un ordre célèbre leur antagoniste naturel, tous les parents, tous les amis, tous les clients des premiers personnages de l'association, s'allient au foyer commun de la révolte. Ils crient, ils s'insinuent, ils calomnient, ils intriguent, ils ont des imprimeurs, des correspondances, des facteurs, une *caisse publique invisible*. Bientôt Port-Royal pourra désoler l'Église gallicane, braver le souverain pontife, impatienter Louis XIV, influer dans ses conseils, interdire les imprimeries à ses adversaires, et en imposer enfin à la suprématie.

Ce phénomène est grand sans doute, un autre néanmoins le surpasse infiniment : c'est la réputation mensongère de vertus et de talents *construite* par la secte, comme on *construit* une maison ou un navire, et libéralement accordée à Port-Royal avec un tel succès, que de nos jours même elle n'est point encore effacée, quoique l'Église ne reconnaisse aucune vertu séparée de la soumission, et que Port-Royal ait été constamment et irrémissiblement brouillé avec toutes les espèces de talents supérieurs. Un partisan zélé de Port-Royal ne s'est pas trouvé médiocrement embarrassé de nos jours, lorsqu'il a voulu nous donner le dénombrement des grands hommes appartenant à cette maison, *dont les noms,* dit-il, *commandent le respect et rappellent en partie les titres de la nation française et la gloire littéraire.* Ce catalogue est curieux, le voici :

Pascal, Arnauld, Nicole, Hamon, Sacy, Pontis, Lancelot, Tillemont, Pont-Château, Angrun, Bérulle, Despréaux, Bourbon-Conti, La Bruyère, le cardinal Camus, Félibien, Jean Racine, Rastignac, Régis, etc.

Pascal ouvre toujours ces listes, et c'est, en effet le seul écrivain de génie qu'ait, je ne dis pas *produit*, mais *logé* pendant quelques moments la trop fameuse maison de Port-Royal. On voit paraître ensuite, *longo sed proximi intervallo* Arnaud, Nicole et Tillemont, laborieux et sages analystes ; *le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé,* et la plupart de ces noms sont même profondément oubliés. Pour louer Bourdaloue, on a dit ; *C'est Nicole éloquent*, d'où il suit que Nicole est éloquent comme un homme qui ne l'est pas ; ce qui ne touche point au mérite philosophique et moral de Nicole. Vol-

taire a dit d'Arnauld : « Nous avons de lui cent quarante volumes dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons classiques qui honoraient le siècle de Louis XIV. » Arnauld, le souverain pontife de l'association, fut un écrivain plus que médiocre ; ceux qui ne voudront pas affronter l'ennui d'en juger par eux-mêmes, peuvent en croire sur sa parole, l'auteur du *discours sur la vie* et *les ouvrages de Pascal.* « Le style d'Arnauld, dit-il, négligé et dogmatique nuisait quelquefois à la solidité de ses écrits... Son apologie était écrite d'un style pesant, monotone, et peu propre à mettre le public dans ses intérêts. » Ce style est en général celui de Port-Royal ; il n'y a rien de si froid, de si vulgaire, de si nu que tout ce qui est sorti de là. Deux choses leur manquent éminemment, l'éloquence et l'émotion ; ces dons merveilleux sont et doivent être étrangers aux sectes. Lisez leurs livres ascétiques, vous les trouverez tous morts et glacés. La puissance convertissante ne s'y trouve jamais : comment la force qui nous attire vers un astre pourrait-elle se trouver hors de cet astre ? C'est une contradiction dans les termes.

Je te vomirai, dit l'Écriture, en parlant à la tiédeur ; j'en dirais autant en parlant à la médiocrité. Je ne sais comment le mauvais choque moins que le médiocre continu. Ouvrez un livre de Port-Royal, vous direz sur le champ, en lisant la première page : *Il n'est ni assez bon ni assez mauvais pour venir d'ailleurs.* Il est aussi impossible d'y trouver une absurdité ou un solécisme qu'un aperçu profond ou un mouvement d'éloquence ; c'est le poli, la dureté et le froid de la glace. Est-il donc si difficile de faire un livre de Port-Royal ? Prenez vos sujets dans quelque ordre de connaissances que tout orgueil puisse se flatter de comprendre ; traduisez les anciens, ou pillez-les au besoin sans avertir ; faites-les tous parler français : jetez à la foule, même ce qu'ils ont voulu lui dérober. Ne manquez pas surtout de dire ON au lieu de MOI ; annoncez dans votre préface QU'ON *ne se proposait pas d'abord de publier ce livre, mais que certaines personnes fort considérables ayant estimé que l'ouvrage pourrait avoir une force merveilleuse pour ramener les esprits obstinés,* ON *s'était enfin déterminé*, etc. Dessinez dans une cartouche, à la

tête du livre une grande femme voilée, appuyée sur une ancre (c'est l'aveuglement et l'obstination), signez votre livre d'un nom faux, ajoutez la devise magnifique : ARDET AMANS SPE NIXA FIDEI, vous aurez un livre de Port-Royal.

Quand on dit que Port-Royal a *produit* de grands talents, on ne s'entend pas bien. Port-Royal n'était point une institution. C'était une espèce de club théologique, un lieu de rassemblement, *quatre murailles* enfin, et rien de plus. S'il avait pris fantaisie à quelques savants français de se réunir dans tel ou tel café pour y disserter à l'aise, dirait-on que ce café a *produit* de grands génies? Lorsque je dis, au contraire, que l'ordre des Bénédictins, des Jésuites, des Oratoriens, etc., a *produit* de grands talents, de grandes vertus, je m'exprime avec exactitude, car je vois ici un instituteur, une institution, un ordre enfin, un esprit vital qui a *produit* le sujet ; mais le talent de Pascal, de Nicole, d'Arnauld, etc., n'appartient qu'à eux, et nullement à Port-Royal qui ne les forma point ; ils portèrent leurs connaissances et leurs talents dans cette solitude. Ils y furent ce qu'ils y étaient avant d'y entrer. Ils se touchent sans se pénétrer, ils ne forment point d'unité morale ; je vois bien des *abeilles* mais point de *ruche*. Que si l'on veut considérer *Port-Royal* comme un corps proprement dit, son éloge sera court. Fils de *Baïus*, frère de *Calvin*, complice de *Hobbes* et père des convulsionnaires, il n'a vécu qu'un instant qu'il employa tout entier à fatiguer, à braver, à blesser l'Église et l'État. Si les grands luminaires de Port-Royal dans le XVIIe siècle, les Pascal, les Arnaud, les Nicole (il faut toujours en revenir à ce triumvirat), avaient pu voir dans un avenir très prochain le *gazetier ecclésiastique*, les gambades de S. Médard et les horribles scènes des *secouristes* : ils seraient morts de honte et de repentir, car c'était au fond de très honnêtes gens quoique égarés par l'esprit de parti, et certainement fort éloignés, ainsi que tous les novateurs de l'univers, de prévoir les conséquences du premier pas fait contre l'autorité. Il ne suffit donc pas pour juger Port-Royal de citer le caractère moral de quelques-uns de ses membres, ni quelques livres plus ou moins utiles qui sortirent de cette école ; il faut encore mettre dans la

balance les maux qu'elle a produits, et ces maux sont incalculables. Port-Royal s'empara du temps et des facultés d'un assez grand nombre d'écrivains qui pouvaient se rendre utiles, suivant leurs forces, à la religion, à la philosophie, et qui les consumèrent presque entièrement en ridicules ou funestes disputes. Port-Royal divisa l'Église ; il créa un foyer de discorde, de défiance et d'opposition au Saint-Siège ; il aigrit les esprits et les accoutuma à la résistance ; il fomenta le soupçon et l'antipathie entre les deux puissances, il les plaça dans un état de guerre habituelle qui n'a cessé de produire les chocs les plus scandaleux. Il rendit l'erreur mille fois plus dangereuse en lui disant anathème, pendant qu'il l'introduisait sous des noms différents. Il écrivit contre le calvinisme et le continua moins par sa féroce théologie, qu'en plantant dans l'état un germe démocratique, ennemi naturel de toute hiérarchie (1).

La vertu hors de l'Église.

44. A défaut d'autre mérite, on célèbre dans les partisans de Jansénius, leur vertu. L'inébranlable obstination dans l'erreur et le systématique mépris de l'autorité, sont le caractère éternel de la secte. A la vérité, ils admettent la maxime : « Hors de l'Église point de salut. » Mais quand on vient aux explications, quand il s'agit de leur propre cause ; ils vous disent : « Que le décret du Pape qui les a condamnés est nul, parce qu'il est rendu sans cause, sans formes canoniques, et sans autre fondement que l'autorité prétendue du Pontife ; que la soumission est due à ses jugements, alors seulement que les passions humaines ne s'y mêlent point, et qu'ils ne blessent nullement la vérité ; que lorsque le Pape a parlé, il faut examiner si c'est le Vicaire de Jésus-Christ qui a parlé, ou bien la cour de ce même Pontife, qui parle de temps en temps d'une manière toute profane ; que ce qui est condamné à Rome peut-être approuvé dans le ciel ; que c'est assez souvent une marque de l'intégrité d'un livre, que d'avoir été censuré à Rome ; que l'Église romaine est à la vérité le sacré lit nuptial de Jésus-Christ, la mère des Églises et la maîtresse du monde ; qu'il n'était donc jamais permis de lui résister ; mais qu'à l'égard de la cour romaine, c'était pour tout souverain

(1) *De l'Église gallicane*, p. 34.

et même pour tout homme quelconque qui en avait le pouvoir, une œuvre plus méritoire de lui résister, que celle de combattre les ennemis mêmes du nom chrétien ; que les hérésies sont perpétuées par les injustes prétentions de la cour de Rome, que le pape Innocent X, en condamnant les cinq propositions, avait voulu se mettre en possession d'une nouvelle espèce d'infaillibilité qui touchait à l'hérésie protestante de l'esprit particulier ; que ce fut une grande imprudence de faire décider cette cause par un juge tel que ce Pape qui n'entendait pas seulement les termes du procès ; que les prélats composant l'assemblée du clergé de France, avaient prononcé à leur tour dans l'affaire de Jansénius, sans examen, sans délibération et sans connaissance de cause ; que l'opinion qu'on doit en croire l'Église sur un fait dogmatique, est une erreur contraire aux sentiments de tous les théologiens, et qu'on ne peut soutenir sans honte et sans infamie. »

Tel est le style, telle est la soumission de ces catholiques sévères qui veulent vivre et mourir dans la communion du Pape, hors de laquelle il n'y a pas de salut. Je les ai mis en regard avec les autres hérétiques, c'est le même langage et le même sentiment. Il y a seulement une différence bizarre et frappante entre les jansénistes et les autres dissidents. C'est que ceux-ci ont pris le parti de nier l'autorité qui les condamnait et même l'origine divine de l'épiscopat. Le janséniste s'y prend autrement : il admet l'autorité ; il la déclare divine, il écrira même en sa faveur et nommera hérétiques ceux qui ne la reconnaissent pas ; mais c'est à condition qu'elle ne prendra pas la liberté de le condamner lui-même ; car dans ce cas il se réserve de la traiter comme on vient de le voir. Il ne sera plus qu'un insolent rebelle, mais sans cesser de lui soutenir qu'elle n'a jamais eu, même en ses plus beaux jours, de vengeur plus zélé, ni d'enfant plus soumis ; il se jettera à ses genoux en se jouant de ses anathèmes ; il protestera qu'elle a les paroles de la vie éternelle, en lui disant qu'elle extravague.

Mais qu'y a-t-il, dans ce genre séditieux, d'égal au délire des filles de Port-Royal. Bossuet descend jusqu'à raisonner avec ces vierges folles ; il leur adresse une lettre, qui est un livre, pour les

convaincre de la nécessité d'obéir. La Sorbonne a parlé, l'Église gallicane a parlé, le Saint-Siège a parlé, l'Église universelle a parlé aussi à sa manière et peut-être plus haut en se taisant. Toutes ces autorités ne sont rien au tribunal de ces filles rebelles. La supérieure à l'impertinence d'écrire, à Louis XIV, une lettre où elle le prie de « vouloir bien considérer s'il pouvait en conscience supprimer sans jugement canonique, un monastère légitimement établi pour donner des servantes à Jésus-Christ dans la suite des siècles. »

« Qu'on vienne maintenant, s'écrie le comte de Maistre, nous vanter la piété, les mœurs, la vie austère des gens de ce parti. Tout ce rigorisme ne peut être en général qu'une mascarade de l'orgueil, qui se déguise de toutes les manières, même en humilité. Toutes les sectes pour faire illusion aux autres et surtout à elles-mêmes, ont besoin du rigorisme ; mais la véritable morale relâchée dans l'Église catholique, c'est la désobéissance. Celui qui ne sait pas plier sous l'autorité, cesse de lui appartenir. De savoir ensuite jusqu'à quel point l'homme qui se trompe sur le dogme peut mériter dans cet état, c'est le secret de la Providence que je n'ai pas le droit de sonder. Veut-elle agréer d'une manière que j'ignore les pénitences d'un fakir ? Je m'en réjouis et je la remercie. Quant aux vertus chrétiennes, hors de l'unité, elles peuvent avoir encore plus de mérite ; elles peuvent aussi en avoir moins à raison du mépris des lumières. Sur tout cela je ne sais rien, et que m'importe ? Je m'en repose sur celui qui ne peut être injuste. Le salut des autres n'est pas mon affaire ; j'en ai une terrible sur les bras, c'est le mien. Je ne dispute donc pas plus à Pascal ses vertus que ses talents ! Il y a bien aussi, je l'espère, des vertus chez les protestants, sans que je sois pour cela, je l'espère aussi, obligé de les tenir pour catholiques. Notre miséricordieuse Église n'a-t-elle pas frappé d'anathème ceux qui disent que toutes les actions des infidèles sont des péchés, ou seulement que la grâce n'arrive point jusqu'à eux ? Nous aurions bien droit en argumentant d'après les propres principes de ces hommes égarés, de leur soutenir que toutes leurs vertus sont nulles et inutiles ; mais qu'elles vaillent tout ce qu'elles peuvent valoir, et que Dieu me préserve de mettre des bornes à sa bonté ! Je dis

seulement que ces vertus sont étrangères à l'Église ; et sur ce point, il n'y a pas de doute.

« Il en est des livres comme des vertus ; car les livres sont des *vertus*. Pascal, dit-on, Arnauld, Nicole, ont fait d'excellents livres en faveur de la religion ; soit. Mais Abbadie aussi, Ditton, Sherloch, Leland, Jacquelot et cent autres ont supérieurement écrit sur la religion. Si j'avais été contemporain de Pascal, j'aurais dit de tout mon cœur : Que Dieu bénisse le savant Pascal et en récompense du zèle qu'il a fait paraître à défendre la divinité de Jésus-Christ, puisse-t-il être délivré des préjugés qui l'empêchent d'ouvrir les yeux aux lumières de l'Église catholique. Mais l'Église ne doit rien à Pascal pour ses ouvrages, dont elle se passerait fort aisément. Nulle puissance n'a besoin de révoltés ; plus leur nom est grand, e plus ils sont dangereux. L'homme banni et privé des droits de citoyen par un arrêt sans appel sera-t-il moins flétri, moins dégradé, parce qu'il a l'art de se cacher dans l'État, de changer tous les jours d'habits, de nom et de demeure ; d'échapper à l'aide de ses parents, de ses amis, de ses partisans, à toutes les recherches de la police ; d'écrire enfin des livres dans le sein de l'État, pour démontrer à sa manière qu'il n'en est point banni, que ses juges sont des ignorants et des prévaricateurs, que le souverain même est trompé, et qu'il n'entend pas ses propres lois ?. — Au contraire, il est plus coupable, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plus banni, plus absent que s'il était dehors. (1) »

Le P. Quesnel.

45. A la mort d'Arnauld, le chef du parti janséniste fut le P. Quesnel. Pasquier Quesnel était né à Paris en 1634 ; il fit avec succès sa théologie en Sorbonne et entra en 1657 à l'Oratoire, où il reçut le sacerdoce. A peine âgé de vingt-huit ans, il fut nommé premier directeur de l'institution de Paris, s'adonna à l'étude de l'Écriture sainte et composa quelques opuscules de piété. De ce nombre sont les *Réflexions morales*, courtes maximes, pensées pieuses sur les paroles du Sauveur, à l'usage des jeunes confrères que Quesnel était chargé d'instruire. Le livre parut en 1671 avec l'approbation de Vialart de Herse évêque de Châlons-sur-Marne. Lorsque l'arche-

(1) *De l'Église gallicane*, p. 98.

vêque de Paris fit exiler le P. Abel de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire, Quesnel reçut ordre de quitter le diocèse de Paris. En 1681, retiré à l'Oratoire d'Orléans, il travaillait à ses *Réflexions morales*, lorsqu'un nouvel incident l'obligea à changer de demeure. Dans une assemblée générale, la congrégation de l'Oratoire avait dressé un formulaire de doctrine qui défendait d'enseigner la philosophie de Descartes. En 1684, une nouvelle assemblée obligea de signer ce *Formulaire :* Quesnel refusa, quitta la congrégation, et, craignant d'être inquiété en France, alla rejoindre Arnauld à Bruxelles. C'est à Bruxelles que le réfugié acheva ses *Réflexions morales* ; et en fit une nouvelle édition en 1694. L'ouvrage revu et considérablement augmenté, fut présenté à Antoine de Noailles, évêque de Châlons. Le prélat, informé que le livre avait cours dans son diocèse et y était goûté, l'approuva par un mandement et en recommanda la lecture. Jusque là les *Réflexions morales* n'avaient pas fait grand bruit et n'avaient été l'objet d'aucune animadversion : c'est en 1703 seulement que l'évêque d'Apt fit, contre elles, un premier acte d'autorité. Un évènement imprévu fit de ce livre un brandon de discorde. En 1696, Antoine de Noailles fut transféré au siège métropolitain de Paris. La même année, il publia une ordonnance dans laquelle il condamnait un livre de l'abbé Barcos intitulé : *Exposition de la foi de l'Église touchant la grâce et la prédestination.* C'était, comme on l'imagine bien, toute la doctrine de Port-Royal : l'acte de l'archevêque mit le feu aux poudres.

46. La famille de Noailles était alors toute puissante, parce que madame de Maintenon destinait, au duc de Noailles, sa seule et unique héritière. Les dévots avaient donc applaudi à la translation de l'évêque de Châlons sur le siège de S. Denis ; les jansénistes, qui l'avaient eu, à Châlons, pour ami, applaudirent encore plus fort. Fier du crédit et de la protection de l'archevêque, ils reprirent leur dessein de réforme universelle et commencèrent par enlever, derrière le chœur de la cathédrale, une madone devant laquelle les bonnes gens faisaient brûler des cierges. Dans son mandement, tout en condamnant Barcos, il avait molli devant Jansénius et pris, comme on disait, les apparences d'Esaü pour parler plus sûrement

Problème ecclésiastique.

le langage de Jacob. Sous main, il permit même à dom Gerberon, de la congrégation de Saint-Maur, d'écrire contre son ordonnance. Cette lâche condescendance ne fit qu'accroître l'audace des jansénistes. Le plus ardent de leurs désirs était d'obtenir la révocation des bulles qui flétrissaient le patriarche de la secte : « Ou cela sera, répétaient-ils, ou la France rompra avec Rome. » Toutefois ils n'attaquèrent pas l'affaire de front ; ils prirent, mais sans succès, un biais qui consistait à faire condamner l'ouvage du cardinal Sfondrate, *Nodus pradestinationis solutus.* Econduits de ce côté, ils usèrent de la permission qu'ils avaient obtenue d'attaquer la condamnation de Barcos, et le firent, cette fois, d'une manière cruelle. Un bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, dom Thierry Fragnier de Viaixnes, demanda au public la solution d'un problème. M. de Noailles évêque de Châlons avait approuvé avec le plus grand éloge les *Réflexions morales* du P. Quesnel ; M. de Noailles archevêque de Paris, venait de condamner l'*Exposition de la foi.* Or ces deux livres enseignaient la même doctrine. Le *problème* consistait à trouver « comment deux livres, étaient si semblables que l'un ne peut être ni censuré, ni approuvé que l'approbation ou censure ne retombe sur l'autre, l'un a-t-il pu être approuvé et l'autre condamné par le même juge ? » Il était difficile de répondre : l'archevêque pleura de dépit, fit lacérer le libelle par la main du bourreau, et accusa hautement les jésuites de cette perfidie. Les Révérends Pères jurèrent qu'ils en étaient tout à fait innocents. Mais M. de Noailles, qui savait son Pascal, leur répondit : « Peut-on en croire un jésuite à son serment, et n'est-ce pas une de vos maximes, qu'on peut jurer à faux avec des restrictions mentales ? » L'aversion que lui inspiraient ces effrontés menteurs redoubla son amitié pour nos candides, Messieurs : ils devaient bien rire sous cape de ce tour qui rappelle la scène de Géronte enfermé dans son sac et mettant sur le compte de spadassins imaginaires les coups qu'il reçoit de Scapin. (1)

Le cas de conscience.

47. Le bonhomme d'archevêque n'était pas encore prêt à sortir de son sac et à reconnaître les fourberies dont il était la victime ridicule. Les chanoines jansénistes de la métropole, et ils l'étaient

(1) FUZET, *Les Jansénistes*, p. 424.

presque tous, recherchaient avec ardeur ce qu'il y avait de superstitieux dans leur église. Eux qui marquaient une dévotion fanatique, pour la chemise de S. Cyran, la robe de la mère Angélique et la calotte de Pavillon, crurent se distinguer en manquant aux reliques des Saints. Tout à coup un nouvel incident vint compliquer la lutte et appeler l'attention de l'autorité. Un confesseur, que l'on supposait en province, écrit à Paris et demande s'il doit continuer de donner l'absolution à un ecclésiastique, son pénitent, qui est dans les dispositions suivantes : 1° il condamne les cinq propositions en la manière qu'Innocent XII les a expliquées dans ses brefs ; 2° il croit qu'il suffit de garder un silence respectueux sur le fait de Jansénius ; 3° il croit que toutes les actions qui ne sont pas rapportées à Dieu sont autant de péchés ; que l'attrition ne suffit pas pour être justifié dans le sacrement de pénitence ; qu'entendre la messe en état de péché c'est en commettre un autre ; 4° il n'approuve pas certaines pratiques de dévotion envers la sainte Vierge et les saints ; 5° il lit habituellement les *Lettres de S. Cyran*, la *Fréquente communion*, le *Rituel d'Aleth*, et le *Nouveau Testament de Mons*. Cette consultation fut écrite à l'archevêché du consentement de M. de Noailles et sous les yeux de ses deux grands vicaires Pirot et Vivant. Quarante docteurs répondirent *que les sentiments de l'ecclésiastique dont il s'agissait n'étaient ni nouveaux ni singuliers, ni condamnés par l'Église, ni tels enfin que son confesseur dût exiger de lui qu'il les abandonnât pour lui donner l'absolution*. On pouvait donc en sûreté de conscience, pratiquer le plus pur jansénisme, malgré les anathèmes dont il était frappé depuis cinquante ans. Le *Cas* et la décision des docteurs furent imprimés et répandus triomphalement dans toute la France. Il est aisé de concevoir quelle tempête s'en suivit. Les évêques, les jésuites et tous ceux qui avaient travaillé à faire condamner les erreurs augustiniennes s'élevèrent contre l'audace des sectaires et les dénoncèrent aux anathèmes de Rome. Clément XI condamna aussitôt le *Cas de conscience* ; il écrivit au roi pour se plaindre de la témérité des docteurs de Paris dont la décision rallumait toutes les anciennes contestations ; il écrivit aussi au cardinal pour exciter sa vigilance

pastorale. Déjà Louis XIV, dont l'aversion pour les jansénites croissait chaque jour, s'était étonné du silence de l'archevêque. Madame de Maintenon, le maréchal de Noailles et Bossuet parlèrent : le cardinal blâma ce qu'il avait approuvé. Il publia une ordonnance par laquelle il censurait le *Cas de conscience* et la décision des Docteurs. Il data cette ordonnance du 22 février, voulant faire croire qu'il avait prévenu le bref que le Pape lui adressait et qui n'était pas encore arrivé en France. « Il y eut, dit le chancelier d'Aguesseau, des chronologistes trop exacts qui prétendirent qu'il y avait quelque erreur dans la date de cette ordonnance, et que la nouvelle du bref qui était sur le point d'arriver fit rétrograder l'archevêque de quelques jours, afin que cette censure parût l'ouvrage d'un zèle libre et indépendant, plutôt que d'une complaisance forcée et d'une espèce de servitude. » (1) Aussi, lorsque répondant au Pape pour se justifier des reproches que Sa Sainteté avait semblé lui faire de sa trop grande indulgence, il parlait de la joie qu'il avait eue de voir son jugement confirmé par celui du souverain pontife dont il avait reçu le bref le même jour qu'il avait publié sa censure, bien des gens crurent, selon le chancelier, qu'il aurait pu renverser la phrase et dire *qu'il avait publié sa censure le jour même qu'il avait reçu le bref.* (2)

Petite comédie.

48. Ce zèle antidaté n'empêcha pas Noailles de souffler, suivant son habitude le chaud et le froid. S'il condamne les docteurs jansénistes, dont il loue d'ailleurs la science, les bonnes intentions, et l'esprit d'obéissance pour *remplir toute justice et défendre la charité aussi bien que la vérité* ; il fait éclater sa *juste indignation*, contre leurs adversaires et flétrit leurs *libelles, plein d'aigreur et d'amertume, comme injurieux, scandaleux, calomnieux.* Pour achever la comédie, le cardinal demanda aux approbateurs du *Cas de conscience* de signer son ordonnance de condamnation. En bons compères, ils s'empressèrent d'obéir. On les vit aller en foule chez Vivant, le grand vicaire, défaire ce qu'ils avaient fait. Un mauvais plaisant écrivit, sur la porte de ce vicaire général, ce calembour :

(1) *Œuvres du chancelier d'Aguesseau*, t. XIII, p. 203.

(2) Fuzet, *op. cit.* p. 429.

Vivant, maître à signer et à dessigner, va montrer en ville. Quelques jansénistes dédaignèrent les leçons de Vivant ; ils ne voulurent pas apprendre à dessigner : on les exila. Louis XIV fit adresser, à tous les évêques, le bref pontifical, qui condamnait le *Cas de conscience.* La lettre des secrétaires d'Etat portait « que le roi n'avait rien de plus à cœur que de s'opposer fortement au renouvellement des troubles que les propositions condamnées de Jansénius avaient excités et que Sa Majesté avait si heureusement apaisés ». « Les évêques, disait dans son réquisitoire Joly de Fleury, avocat général au Parlement, les évêques ne peuvent avoir trop d'attention ni de vigilance pour réprimer tous les efforts de *ces esprits inquiets qui veulent agiter éternellement des questions dangereuses sur une condamnation justement prononcée,* rompent ainsi le silence dans le temps même qu'ils protestent de le garder, et troublent la paix de l'Église sous prétexte de l'affermir ». Ce fut dans ces circonstances que Fénelon publia sa belle instruction pastorale sur le Jansénisme, où il démontre victorieusement que l'Église est infaillible dans le jugement des *faits dogmatiques.* C'est avec joie qu'on entend cette voix harmonieuse trouver des accents vigoureux pour affirmer la croyance catholique alors que Bossuet, évitant de se prononcer, humilie son génie devant les disciples de S. Augustin.

Bulle *Vineam Domini.*

49. En dépit d'un arrêt du conseil qui demandait le silence aux deux partis, comme en 1668, les disputes se poursuivirent avec une vivacité qui rappela les beaux jours de la censure d'Arnauld. Aussi les auteurs de l'*Histoire du Cas de conscience* trouvèrent assez de matériaux pour composer huit volumes. Cette levée de boucliers des Jansénistes, à l'heure même ou l'Europe liguée mettait en déroute les armées françaises à Hochstedt, à Ramillies, en Italie, en Espagne, irrita profondément Louis XIV. La saisie des papiers et de la correspondance du P. Quesnel, arrêté et emprisonné à Bruxelles par ordre du roi d'Espagne, sur la demande de l'archevêque de Malines, rendit les Jansénistes encore plus odieux au roi de France, par la découverte qu'elle amena de leurs projets et de leur organisation. Leurs projets étaient, comme le disait l'abbé d'Aubigny à Saint-Evremond, de former une Église dans l'Église,

et un État dans l'État; leur organisation était celle des sociétés secrètes ; ils forment un ordre ; ils ont leurs abbés, leurs prieurs, leurs pères, leurs frères, leurs sœurs, leurs postulants, leurs visiteurs, leurs couvents ; ils ont un système d'impôt auquel tous les membres de l'ordre sont soumis : ils entretiennent des agents à Rome, à Madrid et dans les autres capitales. Ils se servent d'un chiffre particulier pour correspondre et prennent des noms de guerre; ils veulent traiter de puissance à puissance avec Louis XIV, comme le prouve une des pièces saisies : c'est un traité de paix proposé au nom des *disciples de S. Augustin* à M. le comte d'Avaux, alors que ce négociateur se trouvait à Ratisbonne en 1684 ; ils poussent leurs adeptes aux plus hautes fonctions dans le clergé, dans la magistrature, dans l'administration civile. Il nous serait facile d'établir, au point de vue de l'organisation, des analogies frappantes entre les jansénistes et les francs-maçons, et peut-être il ne nous serait pas impossible de démontrer que les couvents jansénistes fournissaient des frères aux convents maçonniques pour travailler à renverser le trône et l'autel. Louis XIV, convaincu plus que jamais des dangers du jansénisme, se hâta de demander et de faire exécuter la bulle *Vineam Domini*. Clément XI la donna en 1705. Elle avait pour objet de mettre un terme aux disputes que le *Cas de conscience* venait de réveiller au sujet du *Formulaire;* elle confirmait les précédentes constitutions apostoliques, décidait que le silence respectueux sur les faits condamnés par l'Église ne suffit pas, et elle exigeait qu'en signant on jugeât effectivement le livre de Jansénius infecté d'hérésie. La bulle *Vineam Domini* fut publiée dans tout le royaume par ordre du roi, avec des mandements de chaque évêque. M. de Noailles, toujours plein de zèle quand le roi ou madame de Maintenon avait parlé, s'empressa de promulguer la bulle par un mandement en tête duquel il mit, afin qu'on ne s'y méprit pas, *contre les jansénistes*. L'évêque de Saint-Pons seul se distingua de tous ses collègues en publiant un mandement pour la justification du *silence respectueux*. Les autres l'acceptèrent, mais après une de ces assemblées où ils paraissaient soumettre à leur examen et juger les décrets du Saint-Siège. Un décret de l'Inquisi-

tion et un bref de Clément XI flétrirent le mandement de Saint-Pons « comme contenant des propositions fausses, scandaleuses, téméraires, schismastiques, erronées, sentant respectivement l'hérésie et tendant manifestement à éluder la dernière constitution du Saint-Siège contre l'hérésie de Jansénius. » Il allait être procédé canoniquement contre cet évêque lorsqu'il mourut. Quant aux griefs contre l'assemblée du clergé, Noailles les excusa en ces termes :

« J'atteste : 1° que, dans l'assemblée de 1705, le clergé de France a véritablement eu l'intention de recevoir la constitution de Votre Sainteté avec la même obéissance et la même soumission avec laquelle nos pères ont reçu les bulles de vos prédécesseurs contre Jansénius ; 2° lorsque le clergé a dit que les *constitutions des souverains pontifes, acceptées par le corps des pasteurs obligeaient toute l'Eglise*, il n'a pas entendu que la *solennité* de cette acceptation fut une condition nécessaire pour que ces décrets dussent être regardés par tous les catholiques comme des règles de leur croyance et de leur langage, malgré les grands avantages qui résultent quelquefois de cette solennité dans les lieux où l'erreur est née ; mais il a cru utile de forcer les jansénistes dans leurs derniers retranchements, et de leur fermer tous les faux-fuyants en employant une maxime reconnue par eux comme un principe ; 3° le clergé ne s'est pas arrogé la prétention de soumettre à son examen les constitutions pontificales pour les juger ; mais (selon que les évêques des Gaules l'écrivaient au pape S. Léon) il y a reconnu avec joie les sentiments de sa propre foi ; il s'est réjoui d'avoir toujours pensé de la même manière que Votre Sainteté l'a exposé ; il a voulu que son adhésion unanime frappât une erreur proscrite par le Saint-Siège, de peur que les novateurs ne vinssent à dire qu'ils étaient plutôt condamnés par le silence obséquieux des évêques que par leur déclaration expresse ; 4° le clergé regarde comme une vérité certaine qu'il ne manque rien aux constitutions pontificales contre Jansénius pour qu'elles obligent l'Église universelle ; et que, relativement à ces décrets, on ne peut admettre ni appel ni espérance de changements. » — Clément XI se déclara

pleinement satisfait de ces explications et insista de nouveau sur l'obéissance due aux décrets du siège apostolique (1).

Nouvelle brouille.

50. Malgré toutes ces décisions, une nouvelle brouille éclata bientôt à propos des *Réflexions morales*. Fromageau, docteur de Sorbonne avait relevé, dès 1694, dans cet ouvrage, environ deux cents passages dignes de censure. Quelques années après, les évêques d'Apt, de Gap, de Nevers et l'archevêque de Besançon proscrivaient l'ouvrage. Bientôt Rome se fit entendre et par un bref du 13 juillet 1708, Clément IX condamna tout l'ouvrage « comme conforme à la version condamnée par Clément IX, le 20 avril 1668, et comme contenant des notes et des réflexions qui, à la vérité, ont l'apparence de la piété, mais qui conduisent artificieusement à l'éteindre, et qui offrent fréquemment une doctrine et des propositions séditieuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà condamnées et servant manifestement l'hérésie jansénienne. » Une si haute autorité devait prévenir tout débat ; un incident vint leur ouvrir l'arène. Le 15 juillet 1710, les évêques de Luçon et de la Rochelle publiaient ensemble une ordonnance portant condamnation des *Réflexions morales*. Dès que cette ordonnance eut paru, l'imprimeur, pour en augmenter le débit, la fit annoncer dans les principales villes du royaume et en envoya des exemplaires à Paris, où son correspondant afficha la mise en vente dans tous les lieux où se placent ordinairement ces sortes d'annonces. L'afficheur en posa jusqu'à la porte de l'archevêché. Le fit-il a dessein ou agit-il selon sa coutume ? Ce point n'a pas été bien éclairci. Ce qui est certain, c'est que le cardinal de Noailles fut vivement blessé de trouver à la porte de son palais l'annonce d'une *ordonnance* qui condamnait un ouvrage qu'il avait autrefois approuvé. Usant de représailles, il exigea le renvoi du séminaire de Saint-Sulpice de deux neveux des deux évêques. Il accusait ces deux jeunes gens d'avoir présidé à l'affichage, quoique le fait parût peu vraisemblable, surtout après que le supérieur du séminaire eut protesté de la manière la plus formelle, que ces deux élèves y étaient totalement étrangers. D'un autre côté, les deux évêques affirmèrent qu'ils n'a-

(1) *Clementis* XI *opera* t. I, p. 1667.

vaient eu aucune part à un procédé aussi inconvenant ; mais ils ne pardonnèrent pas au cardinal le renvoi de leurs neveux, et s'en plaignirent au roi dans une lettre offensante pour le cardinal. Cette lettre était confidentielle ; l'indiscrétion des bureaux la fit connaître. L'archevêque blessé au vif, demanda justice au roi ; puis, sans attendre, attaqua publiquement quatre évêques ; puis retira le pouvoir aux jésuites qui exerçaient dans le diocèse, alléguant pour motif « qu'ils enseignaient une mauvaise doctrine et soulevaient le troupeau contre le pasteur. » Le cardinal n'avait plus les conseils de Bossuet ; il écoutait un Boileau, un Dorsanne, ses grands vicaires. Le parti aimait mieux compromettre son protecteur que de perdre sa protection.

Projet de bulle.

51. Le roi demandait à l'archevêque de censurer le livre du P. Quesnel ou de s'en remettre au jugement du Pape. Le cardinal répondit que si le Pape portait une constitution, il la recevrait avec une parfaite soumission d'esprit et de cœur. Le chargé d'affaire de France à Rome reçut donc ordre de demander au Saint-Père une constitution contre les *Réflexions morales* et de la demander telle qu'on ne put prétexter la forme, pour ne pas recevoir le fond. Clément XI accéda au vœu du roi. Dès le mois de février 1712, il confia l'examen des *Réflexions morales* à une congrégation de cinq cardinaux et de onze théologiens, choisis parmi les plus savants de Rome. L'examen du livre demandait une grande attention : car les erreurs y étaient cachées sous un vernis de dévotion et exprimées dans un style plein d'onction. Souvent, on était édifié d'une réflexion pieuse en apparence ; mais quand on l'approfondissait, on découvrait avec surprise que cette pieuse pensée servait de voile à un principe faux ou à une erreur dangereuse. Les examinateurs remplirent dignement leur mission. « Jamais peut-être, écrivait-on de Rome à Fénelon, aucun livre n'a été examiné ni plus longtemps ni avec plus de précaution. » Après dix-sept conférences de quatre à cinq heures chacune, tenues entre les théologiens, en présence des cardinaux Ferrari et Fabroni, on examina de nouveau toutes les propositions en présence du Pape et de neuf cardinaux du saint-office, dans vingt-trois congrégations où se trouvaient tous les théo-

logiens qui avaient été chargés de l'examen préliminaire, ainsi que tous les consulteurs ordinaires du Saint-Office. Enfin, l'examen dura plus de dix-huit mois; le Pape y travailla lui-même. *Il n'y a aucune proposition,* écrivait-on encore à Fénelon, *qui ne lui ait coûté trois ou quatre heures* d'étude particulière. Tout ce travail ne se termina que le 2 août 1713 et eut pour résultat la publication de la bulle *Unigenitus*, qui condamnait cent et une propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Avant qu'aucun exemplaire de la bulle n'arrivât en France, le cardinal de Noailles informé de la condamnation du livre de Quesnel s'empressa de faire ce que jusque là on lui avait demandé en vain. Il publia le 28 septembre 1713 un mandement par lequel il révoquait l'approbation qu'il avait donnée aux *Réflexions morales.*

« Les amis de la paix, dit le cardinal de Bausset, et les véritables amis du cardinal de Noailles, durent sans doute regretter qu'i n'eût pas fait quelques années plus tôt ce qui consentait à faire si tard. Que de chagrins et d'inquiétudes il se serait épargnés ! de combien de malheurs il aurait préservé la religion, l'Église et l'État, en évitant de prêter par l'indécision de son caractère, l'autorité de son nom et de ses vertus à des esprits inquiets qui ne cherchaient qu'à faire prévaloir leurs passions particulières ! Mais on a souvent observé que ce sont les caractères les plus doux et les plus paisibles qui se précipitent, sans le vouloir et sans le savoir, au milieu des plus terribles orages, par cette sorte d'indécision dont il est si difficile de se garantir, lorsque la douceur est trop voisine de la faiblesse (1).

Bulle *Unigenitus.*

52. La bulle *Unigenitus* fut publiée le 8 septembre 1713. C'est un des grands actes du Saint-Siège dans les temps modernes : qu'on écoute la grande voix du vicaire de Jésus-Christ.

« Lorsque le Fils unique de Dieu, qui s'est fait fils de l'homme pour notre salut et pour celui de tout le monde, enseignait à ses disciples la doctrine de vérité ; lorsqu'il instruisait l'Église universelle dans la personne des apôtres, il donna des préceptes pour former cette Église naissante; et prévoyant ce qui devait l'agiter dans

(1) *Hist. de Fénelon,* t. II, p. 378, édit. Vivès.

les siècles futurs ; il sut pourvoir à ses besoins par un excellent et salutaire avertissement : c'est de nous tenir en garde contre les faux prophètes qui viennent à nous revêtus de la peau des brebis, et il désigne principalement sous ce nom, ces maîtres de mensonge, ces séducteurs pleins d'artifices, qui ne font éclater dans leurs discours les apparences de la plus solide piété, que pour insinuer imperceptiblement leurs dogmes dangereux, et pour introduire sous les dehors de la sainteté, des sectes qui conduisent des hommes à leur perte ; séduisant avec d'autant plus de facilité ceux qui ne se défient pas de leurs pernicieuses entreprises, que comme des loups qui dépouilleraient leur peau, pour se couvrir de la peau des brebis ; ils s'enveloppent pour ainsi parler, des maximes de la loi divine, des préceptes des saintes Écritures, dont ils interprêtent malicieusement les expressions, et de celles mêmes du Nouveau-Testament, qu'ils ont l'adresse de corrompre en diverses manières pour perdre les autres, et pour se perdre eux-mêmes ; vrais fils de l'ancien père de mensonge, ils ont appris par son exemple et par ses enseignements, qu'il n'est point de voie plus sûre, ni plus prompte pour tromper les âmes, et pour leur insinuer le venin des erreurs les plus criminelles, que de couvrir ces erreurs de l'autorité de la parole de Dieu.

Cette bulle fait d'abord ressortir le danger du livre qu'elle condamne, en représentant l'auteur comme un loup caché sous la peau de la brebis. Les *Réflexions*, en effet, ne sont pas comme l'*Augustinus* un in-folio accessible aux seuls théologiens ; elles forment un ouvrage adressé à tous les fidèles, ouvrage dont la matière est le texte même du Nouveau-Testament traduit et commenté. Le commentaire écrit en langue vulgaire d'un style plein d'onction, renouvelait sous les dehors d'une tendre piété toutes les erreurs de Jansénius. A ces erreurs du Jansénisme dogmatique, Quesnel ajoutait d'autres erreurs pratiques par lesquelles il justifiait tous les actes de résistance de son parti. Ainsi, il enseigne que la crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir... que Dieu promet que toutes les puissances soient contraires aux prédicateurs de la vérité... que

trop souvent les membres les plus saintement unis à l'Église sont considérés comme indigne d'en être... qu'être persécuté comme un hérétique est la plus méritoire de toutes les épreuves.... que nous sommes dans un temps déplorable où l'on croit honorer Dieu en persécutant la vérité... qu'enfin rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Église que de rendre commun les serments. Ces propositions dans la bouche de Quesnel étaient une pieuse quintessence de l'esprit janséniste. Or le Pape les condamne, en tout cent une, comme respectivement fausses, captieuses, enfin hérétiques et renouvelant diverses hérésies principalement celles de Jansénius. Si donc le livre de Quesnel renfermait tout le jansénisme la bulle de Clément XI résumait tous les actes de l'Église contre ce vaste système d'erreurs et de subtilités. Aussi va-t-elle devenir le but de toutes les attaques du parti, l'objet de ses haines et comme le champ-clos réservé à ses hostilités.

Acceptation de la bulle.

53. Aussitôt que la bulle fut arrivée à Paris, Louis XIV, selon son habitude, rassembla les évêques. Une cinquantaine se réunirent le 16 octobre et commencèrent le travail pour l'acceptation. L'examen dura trois mois ; il consista à examiner si les cent une propositions se trouvaient dans les éditions désignées, à peser ce qu'on opposait pour leur défense et à chercher dans les Écritures et la tradition de quoi y répondre solidement. Des écrits contre la bulle, il en pleuvait. Quesnel surtout prêchait ouvertement la révolte ; à l'entendre, on ne pouvait recevoir cette constitution sans causer un grand préjudice à la doctrine catholique, à la discipline de l'Église, à la piété chrétienne, au repos des consciences, à la tranquillité de l'État ; le seul moyen d'éviter un si grand mal était d'inviter le Pape à *expliquer plus clairement* sa pensée, s'il le pouvait, et de sauver ainsi le dogme, la morale, la discipline, les libertés gallicanes et surtout les *Réflexions morales*. Le résultat de l'examen fut contraire aux prétentions de Quesnel ; la commission décida que la bulle serait reçue avec une entière soumission et que le roi serait prié d'en ordonner l'enregistrement, la publication et l'observation. Telle fut du moins l'avis de quarante évêques ; neuf autres, et parmi eux, Noailles usèrent des moyens dilatoires et s'ap-

puyèrent sur le besoin de demander, au Pape, des explications. Noailles refusa de signer au procès-verbal et se retira : il faisait acte de rebellion. L'assemblée dans son instruction aux fidèles, confondait les arguties jansénistes et acceptait la bulle sans réserve. Parmi les opposants, la plupart condamnaient les *Réflexions morales* et incidentaient seulement sur les formes ; quant à Noailles non seulement il s'abstenait, mais il poussa l'audace jusqu'à défendre à ses prêtres, sous peine de suspense, d'accepter la bulle. C'est peut-être, dans les annales de l'Église, dit Jäger, le premier exemple d'un évêque qui défend sous peine de supense, de recevoir un jugement dogmatique du Saint-Siège. Trois jours après, le cardinal de Rohan fut chargé par le roi de demander l'enregistrement sur les registres de la faculté de théologie ; le cardinal de Noailles fit opposition ; mais la Faculté, après quelques discussions, passa outre. Quatre docteurs furent exilés ; cinq priés de ne pas se présenter aux assemblées. Toutes les Facultés et Universités du royaume se joignirent à la Sorbonne ; soixante-douze évêques acceptèrent comme les quarante de l'assemblée, en toute soumission ; six seulement ne publièrent point la bulle ; un seul ne condamnait pas Quesnel. Louis XIV ne négligea rien pour la défense de l'Église ; il supprima les mandements des opposants ; il employa tous les moyens de conciliation pour ramener Noailles ; il chercha par quelles voies on pourrait mettre fin à ces tumultes. Envoyer des commissaires pontificaux eût plu à Clément XI ; réunir un concile national eût plu davantage à Louis XIV. On discutait ces questions quand mourut Louis XIV (1).

54. La mort de Louis XIV déchaîna toutes les passions qu'avait intimidées son prestige. La circonstance d'une minorité, le danger d'une guerre civile, le prétexte de religion, l'air d'assurance avec lesquels quelques têtes échauffées exécutaient les plus hardies entreprises, leur adresse à capter les simples et à vanter leurs forces, inclinèrent le régent à la modération. Son premier acte fut d'assurer le Pape de son fidèle concours et de fléchir le cardinal de Paris. Pour se le concilier davantage, il le mit à la tête du

Mouvement de révoltes.

(1) Lafiteau, *Hist. de la bulle Unigenitus, passim.*

conseil de conscience et rappela les exilés. En retour Noailles promit d'accepter la bulle dans un mois, et il ne l'accepta point. Sur ces entrefaites, l'assemblée du clergé portait censure contre deux ouvrages jansénistes, les *Hexaples* et le *Témoignage de la vérité*; ces deux écrits étaient faits de textes tronqués et ramenés frauduleusement aux doctrines de Quesnel. En revanche, la faculté de théologie, par une distinction misérable, déclare que si elle a enregistré la bulle, elle ne l'a point acceptée. Le Pape, piqué au jeu, refusa des bulles à trois évêques présentés, mais suspects de jansénisme. Les évêques opposants, pour adoucir Clément XI feignent de vouloir demander des explications; ils font signer leur lettre par quelques évêques acceptants, mais, après avoir reçu leur signature, ils en abusent. Le Pape, révolté de cette fraude, adresse aux opposants, de graves objurgations. Par un troisième bref, Clément XI s'élevait contre le scandale de la Faculté et peignait avec de vives couleurs ces enfants rebelles, ces disciples dégénérés de l'ancienne école de Paris, qui s'écartaient honteusement des traces de leurs pères et oubliaient les devoirs que leur imposait le titre de docteurs: ces docteurs ne respectèrent pas plus les reproches du Pape que ses décisions. Les têtes étaient à l'envers: on parlait de conférences, de conciles, de rapports; on parlait de tout, excepté de soumission chrétienne et de foi pratique. On perdit du temps notamment à faire, sur les propositions condamnées, un tableau en trois colonnes avec de fines observations des malins; puis à dresser en huit articles un corps des doctrines que les évêques opposants devaient adresser à leurs ouailles. Le nœud de la situation était dans l'attitude de l'archevêque; la Faculté le soutenait de ses encouragements, trente curés de Paris le supplièrent de ne point accepter la bulle. Au milieu de cette effervescence, quatre évêques, ceux de Mirepoix, de Sénez, de Montpellier et de Boulogne firent une démarche qui devait avoir les plus tristes conséquences: le 4 mars 1717, ils signèrent un acte d'appel au concile général. Au grand scandale des fidèles, ces quatre prélats dénonçaient la bulle *Unigenitus*, bulle qu'on ne pouvait rejeter sans être hérétique et schismatique. Eux-mêmes portèrent leur appel à la Faculté de théologie: elle l'adopta.

Voilà comment ces sectaires travaillaient à la paix de l'Église.

55. Le régent expulsa de Paris les quatre évêques et mit leur notaire à la Bastille. Cet acte d'indignation, dit Lafiteau, n'empêcha pas que l'officialité de Paris ne fut ouverte jour et nuit à tous ceux qui voulaient adhérer à l'appel des quatre évêques. Quelques chapitres et bon nombre de curés et de communautés de Paris en apportèrent leurs actes à l'archevêché. Plusieurs religieuses du diocèse de Paris déclarèrent que la bulle ne s'expliquait pas à leur gré sur la grâce, et décidèrent qu'elle anéantissait le dogme. Elles appelèrent publiquement de la constitution, et le parti ne se glorifiait pas moins de leurs appels, que de celui des quatre évêques. Les Appelants

« Loin d'imposer le silence à la présomption et à l'ignorance, M. le cardinal de Noailles témoignait du plaisir à voir grossir le petit nombre des appelants. On promettait dans son diocèse une protection ouverte aux prêtres et aux religieux, qui dans les provinces se révoltèrent contre leurs évêques et contre leurs supérieurs. On n'eut pas honte d'admettre parmi les appelants, des *sœurs grises*, des *frères tailleurs*, jusqu'à des *enfants de chœur* ; et c'était pitié de voir des gens d'esprit et de caractère partager la science et l'autorité avec tout ce que le bas peuple a de plus borné dans les lumières.

« Cependant comme les appels ne se multipliaient pas au gré des quesnellistes, ils eurent recours à un moyen qui semblait en garantir le succès. C'était de les acheter au poids de l'or. Dans cette vue, indépendamment des fonds qu'ils puisèrent dans leur bourse commune, ils empruntèrent, de l'aveu même d'un de leurs principaux historiens, au delà de quatorze cent mille livres. Cette somme servit à payer les appels de ceux que le besoin ou l'avidité du gain avaient attirés dans le piège. On donnait cinq cents livres à chacun des candidats qui, dans des thèses publiques, soutenaient quelques-unes des erreurs condamnées par la bulle. On payait à proportion ceux des curés qui voulaient vendre leur foi à prix d'argent. On distribuait de plus grosses sommes à ceux des chanoines qui par leur crédit engageaient leurs chapitres d'adhérer à l'appel, et à celles des religieuses qui, par leur autorité, ou par leurs intrigues,

entraînaient leurs communautés dans le même précipice » (1).

Défection. 56. En présence de ces manœuvres, les évêques fidèles firent appel au bras séculier ; mais le régent n'était pas digne de servir la cause de l'Église, et, quoique bien disposé personnellement, il ne la servit qu'avec mollesse. Un esprit de vertige s'était emparé du clergé de Paris. Les curés qui avaient engagé le cardinal de Noailles à la résistance furent les premiers appelants, et on vit marcher à leur suite une foule de communautés ecclésiastiques et religieuses : l'Oratoire, les génovéfains, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, les dominicains du couvent de la rue Saint-Jacques. Enfin il y eut à Paris plus de sept cents ecclésiastiques appelant de la bulle *Unigenitus* au futur concile. Ce fut pour l'archevêque un sujet de joie qu'il ne cherchait pas à dissimuler, et, après avoir favorisé la rébellion de ses diocésains, il fit appel à son tour. Un si grand scandale détermina la défection des quelques évêques du parti du cardinal qui hésitaient encore. Ils adhérèrent à son acte d'appel ; plusieurs même n'avaient pas attendu la publication de son mandement pour se déclarer. Seize en tout se mirent ainsi à la tête des appelants. Comme le cardinal de Noailles avait entraîné les évêques, ceux-ci à leur tour entraînèrent la province. L'université de Reims, le chapitre, plus de cent curés et divers communautés se déclarèrent pour l'appel. Ce n'était pas que l'archevêque manquât de vigueur ; mais la sédition, soutenue par le Parlement, se rit de ses sentences. Tours, Rouen, Nantes, Troyes se remplirent d'appelants ; l'Oratoire de Bretagne fit son appel par main de notaire ; à Rouen, les curés, à Troyes, les chanoines se distinguèrent par leur mauvais esprit.

On ne saurait se le dissimuler, c'était un scandale énorme dans les églises de France, que tous ces actes d'insubordination. Toutefois, il ne faut pas s'y tromper, le nombre des appelants, quelque grand qu'il paraisse d'abord, fut peu considérable, si on le compare à l'immense majorité des fidèles. Seize ou dix-huit évêques, trois Universités et deux ou trois mille ecclésiastiques, c'est à ce chiffre que se réduit l'armée des rebelles. Il est vrai que sous l'étendard

(1) Lafiteau, *Hist. de la bulle Unigenitus* p. 329 édit, de Besançon.

de la révolte on voyait un certain nombre de laïques et beaucoup plus de femmes encore. Mais de quel droit disputaient-ils à l'Église l'exercice de son autorité? Et, si nombreux que fussent les chefs qu'ils acclamaient, que devenait la petite minorité de ces aveugles conduisant d'autres aveugles en présence de tous ceux dont la fidélité protestait contre leur égarement? En France, plus de cent évêques les condamnaient; plus de cent mille ecclésiastiques restaient dociles sous la houlette de leurs pasteurs; les Universités, trois exceptées, avaient pu se préserver de la contagion, et dans le monde entier pas une voix qui ne s'élevât contre ce scandale des appels. Dans les communautés qui avaient déserté la vraie foi se trouvaient encore bon nombre d'âmes fidèles incapables de l'abandonner. A Paris, d'où le mouvement était parti, outre les jésuites, les sulpiciens, les lazaristes, les différentes familles de l'ordre de Saint-François qui ne se laissèrent pas entraîner, d'autres communautés ou résistaient comme un seul homme ou ne comptaient parmi leurs membres que très peu de victimes de la séduction. Dans plus de la moitié des diocèses, il n'y eut pas un seul appelant, et dans plusieurs de ceux qui étaient gouvernés par des évêques ayant appelé, le clergé resta inébranlable dans sa soumission au Saint-Siège. (1) A quoi, il est nécessaire d'ajouter l'unanimité de l'épiscopat dans les deux mondes.

57. Le Pape ne négligeait rien pour ramener le pauvre Noailles; mais vains étaient tous les efforts pour le rétablissement de la paix. On discutait encore sur un Exposé de doctrines à transmettre aux fidèles, lorsqu'on découvrit que l'archevêque,dans ses négociations, avait manqué aux règles de la plus élémentaire probité. La publicité scandaleuse donnée à l'appel de l'archevêque, l'adhésion non moins scandaleuse de la faculté de théologie, dépassaient toutes les bornes. Le Pape, par un décret, condamna ces appels. Enfin, le 8 septembre 1718, le Saint-Père fit afficher la bulle *Pastoralis officii*. Dans cette bulle adressée à tous les fidèles, après avoir rendu compte de ses efforts multiples pour ramener les opiniâtres, le Pape avertit les chrétiens de ne plus regarder ceux qui ne se sou-

Bulle *Pastoralis officii.*

(1) Jager, *Hist. de l'Église catholique en France* t. XVIII, p. 34.

mettent pas à la constitution comme de véritables enfants de l'Église, mais de les considérer au contraire comme des rebelles des contumaces et des réfractaires. « Puisqu'ils se sont éloignés de nous et de l'Eglise romaine, dit-il, sinon par une déclaration expresse, du moins par des marques multipliées de l'endurcissement et de l'obstination de leur cœur, nous les regardons comme tout à fait séparés de nous, de notre charité et de la sainte Église romaine : par conséquent ils n'auront plus désormais, ni avec nous, ni avec la sainte Église romaine, aucune communion ecclésiastique. (1) » Cette bulle, qui au fond n'en faisait qu'une avec celle dont les opposants eussent voulu anéantir jusqu'à la mémoire, ne servit qu'à les irriter davantage. Trois semaines après le cardinal de Noailles fit paraître un nouveau mandement dirigé contre la bulle *Pastoralis officii*. Dans ce mandement, on avait osé lui faire dire que le Pape venait par sa dernière bulle de violer les droits les plus essentiels de l'épiscopat, qu'il y détruisait les maximes fondamentales de nos libertés et en attaquant les lois de la discipline, semait ainsi le trouble dans l'Église et dans l'État. Alors se fit une nouvelle levée de boucliers presque semblable à celle de l'année précédente. A la suite du chapitre métropolitain, on fit venir en foule les curés, les prêtres, les religieux, pour adhérer à ce second appel du cardinal. Les quatre évêques appelants de la bulle *Unigenitus* publièrent aussi en commun un acte d'appel de la nouvelle bulle, entraînant après eux plusieurs évêques habitués à les prendre pour oracles. Mais rien n'égala le scandale donné par l'Université adhérant en corps, toutes les Facultés réunies, à l'appel que la faculté de théologie avait fait un an auparavant.

De son côté, la magistrature s'était bien gardée de ne pas saisir une occasion aussi favorable de faire éclater tout son zèle contre les décisions du Saint-Siège. D'abord le Parlement avait voulu appeler de la bulle au futur concile ; mais il trouva plus conforme à ses usages de s'en tenir à ses appels *comme d'abus*. Plusieurs parlements de province suivirent son exemple.

(1) Picot, *Mémoires*, t. II, p. 42.

58. Quelque agitation qu'eussent pu produire ces intrigues, les évêques fidèles ne se laissèrent pas ébranler. Dans leurs mandements, ils exigèrent la soumission à la bulle *Unigenitus*, comme « à un jugement dogmatique de l'Église universelle, dont tout appel était nul, frivole, illusoire, téméraire, scandaleux, injurieux au Saint-Siège et au corps épiscopal, contraire à l'autorité de l'Église, schismatique et tendant à renouveler des erreurs condamnées. » Ceux qui ne donnèrent pas de mandements manifestèrent leurs dispositions par leur conduite. Plusieurs de ces mandements furent supprimés en province par divers Parlements : aux yeux de ces cours de justice, attaquer l'Église n'était pas un abus, mais c'était un abus de la défendre. Les évêques, au surplus, ne se laissèrent pas intimider et remplirent jusqu'au bout leur devoir. On se remit encore à délibérer : quelle mansuétude dans l'Eglise et combien la chaire apostolique est endurante au regard des réfractaires ! N'eut-il pas été juste et sage de briser les mîtres sur ces fronts rebelles et d'arracher la pourpre aux indignes épaules du misérable Noailles ? On convint cependant que des théologiens composeraient une explication de la bulle ; que cette explication serait examinée par les écoles, soumise ensuite aux évêques acceptants, pour savoir d'eux si elle contenait le véritable sens de ce document. Une fois que cette explication serait assurée de leurs signatures, le régent obligeait Noailles à l'accepter, et en cas de refus, il l'abandonnerait au juste ressentiment du Pape. Derniers excès.

On vit alors par de tristes exemples, l'aboutissement de cette sédition janséniste. Je ne parle pas d'un Le Courrayer, chanoine de Sainte-Geneviève, qui défendait la validité des ordinations anglicanes. Mais Petitpied, l'un des plus fous docteurs de la secte, se mit à appliquer dans l'église d'Asnières, près Paris, la nouvelle liturgie du parti. Ce fanatique commença par ériger un nouvel autel et lui donna la forme d'un tombeau ; pour en faire un autel privilégié, il l'appela *Autel dominical*. On ne devait dire la messe que le dimanche et aux grandes fêtes. Après la messe, l'autel était dépouillé comme le sont nos autels après l'office du jeudi saint ; pendant la messe, on le couvrait d'une simple nappe, sans croix, ni chande-

liers. Le nouveau missel n'était qu'une suite d'innovations scandaleuses ; à l'offertoire, on déposait sur l'autel, non seulement le pain et le vin, mais tous les objets d'offrande. Lafiteau y vit une botte d'asperges ; à la communion, le diacre communiait, avec sa dalmatique, au milieu des femmes. Ce fanatique avait été exclu de la Sorbonne; il y fut réadmis par la Sorbonne réfractaire, et sans aucune attestation. Il y eut pire. Le parti comptait des adhérents que n'effrayait pas une rupture avec le Pape et que la crainte d'un schisme n'eut pas fait reculer. Cette faction rêvait un établissement analogue à celui de l'anglicanisme ; on en trouve le plan dans les papiers d'Ellies Dupin. Ce docteur était en relations épistolaires avec l'archevêque de Cantorbéry : ce commerce parut suspect. On saisit ses papiers ; ils furent transportés au Palais-Royal, résidence du régent. On y trouva des concessions entièrement anticatholiques : Lafiteau présent à l'examen des pièces saisies, en garantit l'exacte reproduction ; il n'aurait pu y croire, dit-il, s'il n'avait eu sous les yeux les originaux. On y lisait en effet « Que les principes de notre foi peuvent accorder avec les principes de la religion anglicane ; que, sans altérer l'intégrité du dogme, on peut abolir la confession auriculaire et ne plus parler de *transubstantiation* dans le sacrement de l'Eucharistie ; anéantir les vœux de religion ; permettre le mariage des prêtres ; retrancher le jeûne et l'abstinence du carême ; se passer du Pape, et n'avoir plus ni commerce avec lui ni égard pour ses décisions. »

Plus tard le parti janséniste, renforcé de tous ceux à qui pesait trop le joug de la fidélité de leurs obligations, devait réaliser ce plan, en grande partie du moins, par l'établissement de la constitution civile du clergé. Mais, pour le moment, ce fut à ruiner l'opinion de l'infaillibilité du Pape qu'il sembla s'attacher principalement. L'instruction pastorale du cardinal de Noailles donnait le secret de cet acharnement ; car c'était le plus court moyen de détruire l'impression produite dans le public par le livre du *Témoignage de l'Église universelle en faveur de la bulle Unigenitus*, que de représenter la plupart de ceux qui rendaient ce témoignage comme des gens qui juraient aveuglément sur l'infaillibilité du sou-

verain pontife. Les plus zélés se mirent donc en avant, et il paraît qu'au premier rang figurait la faculté de théologie de Caen, puisque, dans son acte d'appel de la bulle, elle déclara que l'opinion de l'infaillibilité du Pape était une erreur. Ce qui surprend davantage en cette rencontre, c'est l'aveuglement de la faculté de Paris. Jusque-là elle avait regardé la question de l'infaillibilité comme une opinion libre et l'avait proclamée telle ; mais, requise par la faculté de Caen d'insérer son appel dans ses registres, elle applaudit à la décision des docteurs de Caen et rendit, le 19 janvier, un décret portant que l'infaillibilité du Pape est une doctrine d'erreur. Cette décision fait belle figure en présence du concile du Vatican ; elle montre aussi où Dupanloup et sa suite avaient pris leur belle langue.

59. Désormais il n'y avait plus possibilité d'accommodement, et, par un travers qui marque trop la faiblesse de l'esprit humain, mais qui honore la vertu ecclésiastique, on parlait de plus en plus de s'entendre. Le cardinal de Noailles fit une nouvelle instruction, où il acceptait définitivement la bulle ; sa soumission détruisit le prestige que sa pourpre pouvait jeter sur les appelants. Bientôt mourait Clément XI, Innocent XIII le suivit de près dans la tombe. A l'avènement de Benoît XIII, s'ouvre à Rome un concile qui déclare la bulle *Unigenitus* règle de foi ; Benoît XIII était dominicain, thomiste par conséquent ; il suivit avec une parfaite fidélité la ligne de ses prédécesseurs et fit, par sa conduite, réfléchir un grand nombre d'esprits qu'ébranlaient les grands noms de S. Augustin et de S. Thomas. Les purs jansénistes, eux, se souciaient fort peu de thomisme et encore moins d'obéissance ; ils ne firent que s'endurcir davantage. Un grand nombre d'ecclésiastiques, de laïques passionnés, de religieux violateurs des règles, plutôt que de se soumettre passèrent en Hollande. Pour échapper à la soumission, ceux qui restèrent en France imaginèrent un dernier subterfuge : ils dressèrent douze articles de doctrine, les présentant comme expression authentique de l'enseignement de S. Thomas et de S. Augustin : ils demandaient qu'on les approuvât, mettant à ce prix leur désarmement. Les évêques condamnèrent les douze articles ; L'apostasie.

quelques-uns seulement se hasardèrent à les défendre. Le clergé, les congrégations religieuses revinrent peu à peu à l'esprit de leur état. Enfin il ne resta plus bientôt dans la secte que les meneurs fanatiques et leurs aveugles partisans. Mais parmi eux, il y en avait de bien misérables. Un instant, Clément XI avait songé à supprimer la congrégation de Saint-Maur; il eut pu, sans faire tort à l'Église, supprimer encore la congrégation de l'Oratoire, nid de sectaires que rien ne pouvait éclairer ni abattre. On les retrouvera, lorsque pour leur dernier exploit et vengeance suprême, il faudra édicter la Constitution civile du clergé et trahir tout le passé de la France.

Concile d'Embrun.

60. Cette fin du jansénisme ecclésiastique fut signalée, en 1727, par le concile d'Embrun. En 1726, Soanen, évêque de Senez avait publié une instruction pastorale qui avait pour fin, disait-il, de rendre son clergé et son peuple dépositaires de ses derniers sentiments. Dans cette diatribe, il déclamait contre ses collègues dans l'épiscopat, qui se *donnent* pour maîtres en Israël, et qui égarent les peuples. Clément XI et ses prédécesseurs n'étaient pas plus épargnés; la conduite du roi y était présentée sous des couleurs odieuses et le *Formulaire* déclaré une tyrannie. L'auteur gémissait de l'avoir signé, et faisait ces vœux pour voir le terme de ce qu'il appelait une exaction; il prenait, comme on devait s'y attendre la défense de l'évêque de Montpellier, et lui prodiguait des éloges que celui-ci s'empressa de lui rendre à son tour. Quant aux douze articles, c'étaient autant de vérités incontestables, et comme ils avaient des côtés fort durs, l'austère champion du jansénisme s'appliquait à les rendre plus durs encore. En terminant, Soanen exhortait ses diocésains à persévérer, après sa mort, dans les sentiments qu'il leur avait inspirés et à ne s'en laisser détourner ni par la multitude des ennemis de la vérité, ni par le petit nombre de ceux qui se déclarent pour elle. Pour tout dire en un mot, cette instruction n'était qu'un long plaidoyer pour les *Réflexions morales* et les appelants. A ses yeux, ceux-ci *étaient les seuls défenseurs de la vérité*; le Pape et les évêques en étaient les ennemis, guidés par des vues humaines. Une telle audace demandait à être réprimée, et la répression devait paraître d'autant plus juste et fondée que la conduite de l'évêque

de Senez était celle d'un schismatique. Car il avait donné les ordres sacrés à des Hollandais réfractaires, et avait approuvé l'élection et la consécration des deux évêques qui se succédèrent sur le siège d'Utrecht, malgré l'opposition du Pape (1).

L'archevêque d'Embrun, Guérin de Tencin, réunit son concile pour condamner l'évêque de Senez. Outre ses suffragants, le métropolitain appela dix évêques des provinces voisines. Rien ne manqua ni aux formes de la justice, ni aux garanties de l'équité, ni à la solennité du jugement. Soanen s'y montra tel qu'il était, obstiné jusqu'à la démence, mais excusé par son grand âge. Vainement on employa toutes les voies pour l'amener à se justifier ou à se rétracter. Après les réquisitoires du promoteur et les oppositions de l'accusé, vient la sentence du juge. En voici les points principaux :

« Tout mûrement considéré, le concile condamne l'*Instruction pastorale* de Soanen, comme téméraire scandaleuse, injurieuse à l'Église, schismatique, pleine d'esprit hérétique, remplie d'erreurs et fomentant des hérésies ; principalement en ce qui est contenu contre la signature pure et simple du *Formulaire*, en ce qui est faussement et injurieusement avancé contre la constitution *Unigenitus*, en ce qu'elle permet et recommande la lecture du livre des *Réflexions morales* comme très propre à nourir la piété des fidèles.... ; n'entendant néanmoins le concile, par ces désignations particulières, approuver aucunement le surplus de la dite *Instruction pastorale*, dans laquelle il a remarqué plusieurs autres choses très répréhensibles. Fait le concile très expresse inhibition à tous les fidèles du diocèse de Senez et de la province d'Embrun, d'enseigner ou de suivre la dite *Instruction* ou tous autres écrits la favorisant, et même de les lire... Ordonne, le concile que le révérendissime Jean de Soanen, évêque de Senez, qui a avoué ladite *Instruction*, et qui, nonobstant les monitions canoniques à lui faites, y a opiniâtrement persisté, soit et demeure suspens de tout pouvoir et juridiction épiscopale et de tout exercice de l'ordre tant épiscopal que sacerdotal, jusqu'à ce qu'il ait satisfait par des rétractations... auquel cas de rétractation le concile donne pouvoir au

(1) PICOT, *Mémoires*, t. II, p. 191 ; *Hist. de l'Église d'Utrecht.*

révérendissime archevêque d'Embrun, son métropolitain, et en cas de vacance du siège métropolitain, au plus ancien suffragant de la province d'octroyer l'absolution. Fait le concile défense aux grands vicaires, officiaux, vice-gérants, promoteurs, substituts et doyens ruraux et tous autres officiers par lui commis, de faire aucunes fonctions de leurs charges tant que durera ladite suspense. Le concile constitue pour vicaire général et official dans ledit diocèse de Senez, pendant la durée de ladite censure, messire Jean d'Uze Saléon... lequel à son arrivée à Senez, convoquera le synode du diocèse, y fera signer ledit *Formulaire purement et simplement* et fera tirer du registre de l'évêché ladite *Instruction* et icelle biffer; fera publier la constitution *Unigenitus*, etc. Confirme aussi le concile pour promoteur pendant le temps ci-dessus M. Jean Allard ; lesquels vicaire général, official et promoteur, seront révocables par le révérendissime archevêque d'Embrun, et, vacance arrivant au siège archiépiscopal, par le plus ancien suffragant, pour en subroger d'autres suivant qu'il sera jugé à propos pour le bien de l'Église..... Et sera le roi très chrétien très humblement supplié de vouloir bien appuyer le présent jugement de son autorité et d'en procurer l'exécution. »

Le schisme d'Utrecht.

61. Nous venons de parler du schisme d'Utrecht ; il faut en dire un mot ici. — Les évêchés des Pays-Bas, fondés en partie sous Philippe II autour de la métropole d'Utrecht avaient disparu au milieu des guerres religieuses : les catholiques étaient sous la direction de vicaires apostoliques. Cependant la république des Provinces-Unies laissait aux dissidents une pleine liberté de conscience. Les Jansénistes purent donc se répandre sans crainte en Hollande, ils y achetèrent l'île de Nordstrand, dans la pensée d'en faire un asile pour les Jansénistes persécutés. La secte réussit même à gagner les représentants du Pape, Néercassel et Pierre Kodde. Ce dernier refusa de signer le *Formulaire*, et fut, pour ce fait, interdit de ses fonctions. Les états de la république soutinrent le vicaire déposé contre les prélats chargés de le remplacer et bien que Kodde s'abstint de remplir ses fonctions, une telle situation n'en présentait pas moins les commencements d'un schisme. A la mort de Kodde en

1710, le chapitre d'Utrecht, c'est-à-dire sept ou huit prêtres qui se disaient chanoines gouvernèrent le diocèse au mépris des vicaires apostoliques. Las de cette situation précaire le chapitre eut la prétention d'élire un archevêque qui reconstituerait en retour le chapitre. Plusieurs docteurs jansénistes confirmèrent cette résolution et le choix tomba sur Steenoven qui faisait les fonctions de grand vicaire. Un prélat suspens, nommé Varlet, sacra Stéenoven, assisté seulement de deux chanoines. Le nouvel évêque notifia son élection à Rome qui ne lui répondit pas et le schisme Janséniste fut consommé. Ce schisme dure encore. Les adhérents reconnaissent la primauté du Pape ; mais le Pape ne reconnait pas leurs évêques. Le Saint-Siège ne répond à chaque élection nouvelle que par une nouvelle sentence d'excommunication.

Les refus de sacrements.

62. La secte diminuée, mais plus audacieuse, va donc se porter à de nouveaux excès, d'autant que le Parlement, qui avait paru revenir, se jette décidément dans le parti rebelle.

La lutte commença par un premier conflit entre la cour et le Parlement. Louis XV avait ordonné une soumission pure et simple à la bulle *Unigenitus*. La déclaration ne fut enregistrée que par force et, pour la braver, le Parlement rendit en quelques mois dix arrêts consécutifs en faveur des opposants. L'assemblée du clergé fit des plaintes motivées. Quarante avocats y répondirent par un mémoire ou ils refusaient à l'Église tout exercice de juridiction extérieure et attribuaient au Parlement un proit de représentation nationale. Les évêques eurent recours au roi et un arrêt du conseil consacra les vrais principes de la juridiction ecclésiastique. Cette déclaration souleva le corps des avocats, ils se constituèrent en grève et ne rentrèrent qu'après avoir reçu satisfaction.

La bulle *Unigenitus* n'en avait pas moins son caractère obligatoire en matière grave et maintenant que le parti ne comptait plus que les appelants et réappelants les plus obstinés, les évêques avaient dû leur ôter leurs pouvoirs s'ils étaient prêtres, leur refuser les sacrements s'ils venaient en péril de mort. De là les premiers recours aux parlements de Bordeaux, de Reims, de Bayonne, d'Angers, de Tours, de Troyes, de Douai et d'Arras. Mais ce n'étaie

là qu'escarmouches qui préludaient au scandale. L'orage éclata à l'occasion des billets de confession. L'usage en était ancien et il devait se maintenir alors que des prêtres interdits visitaient les familles des appelants et entendaient les malades en confession. Le Parlement prohiba donc tout refus public de sacrements, sous prétexte de défaut de billets, ou non-acceptation de la bulle *Unigenitus* ; il défendit également de se servir dans les sermons des termes de novateurs, hérétiques, schismatiques, jansénistes, à propos de la bulle ; enfin il ordonna d'administrer les sacrements suivant les canons et règlements autorisés dans le royaume. Le conseil d'État parut blâmer ces mesures sans en condamner les principes. Le Parlement qui se posait en vengeur du schisme et en gardien de l'unité se prit donc à juger les affaires de la bulle et l'on n'entendit plus parler que de dénonciation contre les curés, de mandats d'amener, d'amendes, de confiscation, de bannissement et de suppression de mandements d'évêques. Quatre-vingts évêques se plaignirent au roi qui fit bon accueil à leurs lettres. De là, remontrances du Parlement, exil des conseillers et de la grand'Chambre, rappel du Parlement, nouvelles vexations, nouvel exil, grève des avocats, enfin rappel des conseillers. Cependant les Églises de France étaient en deuil, le pouvoir des ordinaires méconnu, et les évêques devenaient l'objet de sévices inexplicables. Le courageux archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, fut exilé jusqu'à quatre fois. L'archevêque d'Aix, les évêques d'Orléans, de Troyes, de Vannes, de Nantes, de Marseille eurent le même sort. Enfin, tous ces attentats contre l'Église et la royauté furent couronnés par un billet où l'on disait au roi *d'ordonner qu'on donnât les sacrements à l'article de la mort sans quoi sa vie n'était pas en sûreté*. Et le lendemain, Damiens, serviteur d'un conseiller, qui avait appris au Parlement à haïr le roi, frappa Louis XV d'un coup de couteau.

La légende de S. Grégoire VII.

63. Ces monstruosités et cet exemple ne devait pas suffire ; il fallait s'attaquer au Pape et on le fit à propos de la légende de S. Grégoire VII.

Vers le milieu du XVIIe siècle, Alexandre VII avait établi la fête de S. Grégoire VII dans les basiliques de Rome. Au commencement

du XVIII[e] siècle, Clément X l'autorisa dans plusieurs ordres; et en 1728 Benoît XIII l'inséra au Bréviaire romain, et la rendit obligatoire pour toutes les Églises. Cette légende rappelait la vie d'un Pape étrangement calomnié et consacrait des principes que venaient d'obscurcir les progrès modernes. On avait trouvé bon depuis longtemps de déclamer contre tout ce qui témoignait des droits de la papauté et de l'ancienne influence des souverains pontifes. Rome voulut donc pourvoir à son honneur en ordonnant par une bulle solennelle l'insertion de cette légende au Bréviaire. Cette décision souleva de nouvelles tempêtes. Les parlements de Paris, de Nantes, de Metz, de Bordeaux se portèrent aux dernières énormités; l'office fut supprimé et il fut défendu de s'en servir sous peine de saisie du temporel. Des évêques Jansénistes firent écho dans leurs mandements aux réquisitoires des avocats généraux. Les curés de Paris présentèrent eux-mêmes une requête à leur archevêque. La légende fut supprimée en outre par l'archevêque intrus d'Utrecht, par les rois de Portugal, de Naples et par l'empereur Joseph II. Napoléon excommunié se prononça contre elle. En 1828, l'archevêque de Paris la mutila encore dans l'impression d'un bréviaire. Aujourd'hui, le clergé catholique le récite dans tout l'univers, et, pour notre part, nous y trouvons la sanction des vrais principes sur la philosophie de l'histoire. Un autre acte du Saint-Siège eut l'honneur d'être supprimé comme la légende, ce fut la bulle de canonisation de S. Vincent de Paul. On en comprend le motif : S. Vincent de Paul avait démasqué les premiers coryphées du Jansénisme. Cette haine du parti contre S. Vincent n'est pas moins remarquable. Les plus distraits devaient comprendre que la même Église romaine qui produit des Vincent de Paul pour le soulagement de l'humanité, produit aussi des Grégoire VII pour remettre la société chrétienne sur ses véritable bases.

Les nouvelles ecclésiastiques.

64. Ces refus de sacrements, objet de tant de sévices contre les prêtres fidèles, ces attaques à l'autorité du souverain pontife, ouvrent sur la situation morale, une vue pleine de tristes pronostics. Par le fait du jansénisme, nous voici en confusion et en révolte partout. Les innocentes inventions de Théophraste Renaudot se

mêlent à la bagarre et y ajoutent un nouvel élément de dissolution. Ce que l'encre a de plus noir, la médisance de plus amer, la calomnie de plus atroce, la poésie de plus mordant et la caricature de plus odieux se propage chaque semaine par le journal. Deux ans avant la mort du cardinal de Noailles, dit Lafiteau, « il sortait des ténèbres régulièrement deux fois la semaine, des espèces de gazettes, intitulées *Nouvelles ecclésiastiques*, où le poison de l'erreur et toute l'audace du schisme arboraient publiquement l'étendard de la révolte. La puissance spirituelle, la majesté royale, le gouvernement du ministère, la personne des évêques, tout ce qu'il y a de plus respectable sur la terre, y était ouvertement insulté. Depuis plus longtemps encore, sans ombre même de respect pour la vertu ou pour le rang, on attaquait personnellement dans des vers satiriques quiconque osait faire quelque démarche éclatante contre les quesnellistes. On lui imputait sans pudeur les plus grands crimes, et par le tour qu'on lui donnait, on en faisait souvent la fable et la risée du public. Chaque jour c'étaient de nouveaux coups portés à l'autorité. Chaque libelle était un nouveau cri de sédition. Nulle recherche qui eût encore pu découvrir ces auteurs anonymes. Les secrètes protections qu'ils s'étaient ménagées, la sûreté des retraites où ils s'étaient réfugiés, les sommes qu'on leur donnait, les garantirent toujours de tout danger. Enfin, la résistance des prêtres, l'entêtement des femmes, l'obstination du peuple même offraient au nouvel archevêque un des plus affligeants spectacles que le zèle ait peut-être jamais eu à déplorer et à détruire. (1) On a su depuis que ces exécrables folliculaires opéraient dans un des bateaux flottant sur la Seine : c'étaient des écumeurs de rivières, des ravageurs, des pirates.

Esprit révolutionnaire.

65. A cette action dissolvante de la presse coopérait l'emportement des passions. Dans les académies et bureaux d'esprit, on étudie volontiers l'influence du jansénisme ; et on l'étudie toujours avec une complaisance secrète pour la révolte. A la fin, les jansénistes, sous leur mot d'ordre théologique, n'étaient plus que des séditieux. Ce n'était pas encore la sédition par les armes ; c'en

(1) *Hist. de la constitution Unigenitus*, p. 504.

était l'apprentissage par des actes de tribunaux, des consultations d'avocats et des citations d'huissiers : c'est l'esprit révolutionnaire à son second essor. Pendant la Fronde, il s'essayait contre la royauté en attaquant la régente et son ministre ; à la révolution, il s'en prendra personnellement à la royauté et au roi ; dans les agitations jansénistes, il s'attaque simultanément à la puissance civile et à la puissance religieuse. Envers la puissance religieuse, il écarte d'abord le Pape, puis les évêques, enfin les prêtres et aboutit à la démocratie calviniste ; envers la puissance civile, il cherche à déplacer l'organe du pouvoir. Au lieu de laisser la souveraineté dans le roi, il veut la transporter à des assemblées. Lafiteau a très bien observé et décrit cette opération. A propos d'une consultation d'avocats pour trois prêtres rebelles, « quelque surprenant que fut cet écrit, dit-il, on fut moins étonné du fiel qui y était répandu contre les évêques, que des principes qui y étaient avancés contre les lois fondamentales de l'État. Depuis longtemps on était accoutumé en France, à voir, dans les ouvrages du parti, l'autorité ecclésiastique attaquée de la manière la plus indécente. Mais on n'avait pas encore vu l'autorité royale outragée avec tant de liberté. Au contraire, c'avait été toujours sous couleur de soutenir les droits de la couronne, qu'on s'était efforcé de détruire les lois de l'Église. Mais, dans leur mémoire, les quarante avocats s'élevaient directement contre le roi. Ils y enseignaient que les parlements ont reçu de tout le corps de la nation l'autorité qu'ils exercent dans l'administration de la justice ; qu'ils sont les *ennemis* du trône et que *personne n'était au-dessus* de leurs arrêts. Ils insinuaient que le roi ne peut traiter que d'égal à égal avec ses sujets et qu'il est exposé à recevoir la loi de ceux mêmes à qui il doit la donner. Ils égalaient en quelque sorte la puissance des parlements à celle des monarques. Ils les associaient positivement à l'empire, semblaient les regarder comme des espèces d'états généraux toujours subsistants dans le royaume ; et quoique les parlements n'aient jamais assisté en corps dans ces augustes assemblées composées de tous les états, et composant elles-mêmes les états du royaume ; quoique les parlements ne puissent tout au plus s'y trouver que dans la personne de

quelques-uns de leurs députés ; quoique leurs députés ne puissent même y avoir place que dans le tiers-état, qui est celui du peuple, nos jurisconsultes ne laissaient pas de déférer aux parlements les mêmes honneurs et la même autorité que pourraient avoir en France les états généraux. C'est pour cela que, dans leur mémoire, les quarante avocats appelaient le Parlement le *Sénat* du royaume. Ils établissaient des maximes qui n'eussent pas été reçues dans des républiques mêmes ; et ils vérifiaient à la lettre ce que nous apprend l'histoire de toutes les hérésies, que l'esprit d'erreur ne peut souffrir aucun maître. » (1)

Le diacre de Pâris.

66. Malgré ses prétentions et ses agitations, le jansénisme se sentait faible devant les hommes ; il se voyait facilement brisé par le roi, réduit par les évêques. En échec sur la terre, il voulut se montrer au mieux avec le ciel et usurper ainsi la figure de l'Église. Ce à quoi aucune secte n'avait osé prétendre, le jansénisme voulut avoir des saints et des miracles. Ce fut l'affaire du diacre Pâris. — François de Pâris était né à Paris en 1690, d'une famille noble originaire de Champagne. Au sortir des études, il embrassa l'état ecclésiastique. Ecolier paresseux et mutin, il avait pourtant étudié avec soin l'Ecriture sainte ; dans le ministère paroissial, il se distingua par son zèle à faire le catéchisme, et plut tellement à l'archevêque, qu'il voulut lui confier une cure, bien que Pâris fut appelant. Pour être pourvu, il fallait signer le *Formulaire;* le diacre déclara si nettement ne vouloir le faire, qu'il se vit interdire tout accès au sacerdoce. C'était un de ces hommes faibles d'esprit, chez qui l'honnêteté ne sert qu'à rendre l'opiniâtreté plus invincible. Non seulement il appelait de la bulle, mais il voyait dans le *Formulaire* la cause de tous les troubles et mettait l'*Augustinus* au premier rang. Un pareil engouement avait dû le préparer admirablement à tomber en extase devant les solitaires de Port-Royal. S'il ne pouvait prétendre aux brillantes qualités de leur esprit, au moins en avait-il la tenacité, et comme les circonstances ne se prêtaient guère à rétablir Port-Royal ainsi qu'il l'eût désiré, son ambition fut d'en reproduire toutes les austérités, sans rien perdre

(1) *Hist. de la constitution Unigenitus,* p. 525.

pourtant de cette insubordination qui les rendit inutiles à l'Église et à eux-mêmes. Retiré dans une maison du faubourg Saint-Marcel, ou il s'entoura de quelques ecclésiastiques de son choix, François Pâris y vécut obscurément d'une pension que lui servait son frère à qui il avait laissé l'administration de son bien. La prière, l'étude et le travail des mains partageaient tout son temps ; mais son occupation principale était l'étude de l'Écriture sainte, qu'il entendait d'autant mieux qu'il était versé dans la connaissance du latin, du grec, et même de l'hébreu. En présence de vertus si réelles, on ne peut que déplorer la funeste influence des novateurs sur ces esprits faciles à surprendre, qui ne reviennent jamais de leurs premières impressions. Abandonné à lui-même, Pâris eût été un saint ; conduit par les docteurs jansénistes, il devint un sectaire qui, prenant pour guide dans la perfection le livre *De la fréquente communion*, se tint habituellement éloigné des sacrements et fut même deux ans, dit-on, sans s'en approcher. D'après le livre que nous venons de citer, c'était là le comble de la perfection, et il faut avouer que Pâris était encore dans les langes de l'enfance spirituelle, si on compare sa ferveur avec celle du P. Gennes qui resta quinze ans sans communier. Soit faiblesse de tempéramment, soit excès de travail ou d'austérités, François Pâris ne put supporter longtemps le genre de vie qu'il avait adopté. Sa santé s'altéra et il mourut âgé seulement de trente-sept ans. Ses restes furent déposés dans le cimetière aujourd'hui disparu, de la paroisse de Saint-Médard, où, avec la permission de l'archevêque, son frère lui éleva un monument en marbre blanc. C'est là que dans la poussière du tombeau l'attendait la renommée. (1)

Au cimetière de Saint-Médard.

67. Le parti affaibli par tant de pertes, sentait le besoin de se relever, il appela à son aide le merveilleux et fit du diacre Pâris, un thaumaturge. Les dévots du jansénisme allaient faire leurs prières au tombeau du diacre ; ils le baisaient et en emportaient quelque poussière. Le nouveau saint, on le devine, ne tarda pas à faire des miracles. Aucun ne fit plus de bruit que la guérison d'une fille Lefranc, qui, après une neuvaine au saint tombeau, avait

(1) *Vie de M. de Pâris*, diacre, Paris 1731.

recouvré simultanément la vue et l'usage de ses jambes. Or, après enquête canonique, il se trouva que la fille Lefranc n'avait jamais été aveugle, et qu'elle n'avait pas cessé d'être boiteuse. Après cette opération merveilleuse, il se produisit d'autres faits. Un boiteux qui avait visité le cimetière de Saint-Médard, continua de boiter; et un incurable, qui était très curable, n'y trouva point sa cure. Là-dessus, les jansénistes répandent dans le public des rapports retentissants; des curés de Paris demandent de nouvelles enquêtes. L'archevêque estima que descendre à l'examen de ces simagrées, ne convenait pas au pouvoir ecclésiastique. A l'instant, en province aussi bien qu'à Paris, les miracles ne se multiplient qu'avec une plus étonnante profusion. L'appât de la nouveauté, joint à cette crédulité qui s'empare si aisément des masses, acheva ce qu'avait commencé l'esprit de secte, chez les uns, la crédulité chez les autres, la foule apprit le chemin de ce cimetière perdu au fond d'un vallon écarté que Paris connaissait à peine. Les curieux encouragent les malades, devenus un spectacle à la mode. Des miracles, on passe aux agitations violentes, aux convulsions fébriles : c'est le moment où éclatent les déclamations contre la bulle, contre les évêques et surtout contre le Pape. Le fluide à miracles qui s'échappait du tombeau, sortait si abondamment que les jansénistes n'y suffisent plus; il fallut payer des pauvres gens et surtout des femmes, qui viennent, à juste prix, faire assaut de contorsions. Des centaines de convulsionnaires de tout âge et de tout sexe, couraient en furieux, déclamaient, criaient, hurlaient, se culbutaient, se livraient aux plus extravagantes contorsions. Le cimetière de Saint-Médard était devenu le rendez-vous d'une foule tumultueuse, chaque jour plus avide d'un spectacle approprié à ses goûts. L'archevêque avait lancé un interdit sur ces réunions; un ordre de la cour ferma le cimetière. Un plaisant écrivit sur la porte ces deux vers :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Œuvre des convulsions.

68. On avait cru arrêter la puissance du thaumaturge en fermant le cimetière; il n'en fut rien; les plus dévoués s'assemblèrent dans des maisons particulières; les convulsions reparurent avec

des caractères plus tranchés. Les filles eurent le monopole de ces grimaces ; elles prophétisaient et faisaient des miracles avec un peu de terre du tombeau de Pâris, ou avec un peu d'eau dans laquelle on avait délayé cette terre. A Saint-Médard, des hommes étaient venus à leur secours ; leurs soins, souvent scandaleux, avaient paru aussi agréables à celles qui les recevaient qu'à ceux qui les donnaient. Lorsqu'elles se virent entourées d'un petit nombre de spectateurs choisis, elles demandèrent aux hommes de les soulager avec un dévouement plus expansif. Ces soulagements consistèrent d'abord à presser la partie affligée, à tirer le membre malade. Bientôt, le soulagement étant plus sensible, d'autant que le secours était plus énergique, les convulsionnaires en vinrent à demander par degrés : des coups de poings, des coups de bâton, des coups de bûche, de cailloux, de maillets, de chenets, de pilons en fer. On en vit dont le corps ne pouvait être blessé ni par la pointe d'une épée, ni par un pieu aigu, ni par les ardeurs d'un brasier, ni par la strangulation en règle, ni par le crucifiement, ni même par les neuvaines de pénitence qu'elles faisaient en se donnant par jour jusqu'à huit mille coups.

Le parti avait vanté d'abord les miracles de Saint-Médard et accepté même les convulsions. Lorsque les convulsionnaires en vinrent à ces excès, les habiles du parti et les esprits plus éclairés les désavouèrent : de là les *secouristes* et les antisecouristes. Les secouristes qui approuvaient les secours donnés aux convulsionnaires par des hommes, distinguaient les *petits secours* et les *grands secours* : les petits n'exigeaient qu'une force commune et les grands excédaient évidemment les forces naturelles de l'homme. Celles qui les supportaient s'appelaient sœurs ; ceux qui les administraient étaient les *frères servants* ou *valets de chambre*. On en compta, en tout, près de cinq mille. Le thème ordinaire de leurs prophéties était la venue d'Élie et la conversion des juifs. Ensuite, au moyen du figurisme, leurs contorsions les plus ridicules étaient autant de figures et de symboles de ce qui devait arriver dans l'Église. Mais bientôt, les secouristes se divisèrent en *discernants* qui séparaient de l'œuvre les choses ineptes et les attribuaient

aux démons ou à la faiblesse humaine, et en mélangistes qui ne voyaient dans le tout qu'une seule œuvre ou les parties choquantes avaient elles-mêmes leur signification. Les margouillistes portèrent le mélange jusqu'aux derniers excès de la débauche. Et les vaillantistes crurent voir Élie dans un certain Vaillant de Troyes qui fut mis à la Bastille. Les assemblées n'en continuèrent pas moins sous la direction de graves magistrats, jusqu'à la révolution. En 1792 il leur naquit un enfant qui fut appelé Élie-Dieu et qui devait commencer sa mission en 1813.

Quel jugement porter de cet ensemble d'œuvres ridicules ou immondes? A notre avis, elles sont l'œuvre de la fourberie quand elles ne sont pas l'œuvre du démon, et on ne peut rien en attribuer à Dieu. La première raison, c'est que tous ces prodiges se produisent en dehors de l'Église. La seconde, c'est qu'ils sont entachés de traits qui les démasquent. Ainsi, il est des miracles reconnus pour faux et reposant sur des témoignages mensongers, ce qui rend suspects tous les autres. Si nous passons aux convulsions, elles sont folles ou indécentes ; il faut donc les rejeter et rejeter les miracles qui ne font qu'un avec elle. Quant aux secours, ils sont en tout contraires à la sagesse et à la sainteté de Dieu, et rien de cette œuvre fanatique ne présente même l'ombre d'une coopération divine.

Fin du jansénisme.

69. La fin du jansénisme ne comporte plus que des esclandres. Lorsque la secte, pour se soutenir, en fut réduite à dire que l'Église entière était tombée dans l'apostasie et que l'esprit de Dieu s'était réfugié dans un minime parti, les *Nouvelles ecclésiastiques* tirèrent le canon d'alarme et sonnèrent du clairon. Le clairon était pour vanter les miracles et exalter les convulsionnaires ; le canon pour tirer sur tous ceux qui manquaient d'égard envers les appelants. Leur odieuse conduite provoqua l'intervention des évêques ; les curés de Paris refusèrent de lire un mandement de condamnation et le déférèrent au Parlement. Le Parlement protégea les *Nouvelles* qu'il avait d'abord condamnées, soutint les miracles du diacre Pâris et frappa le mandement de l'archevêque Vintimille. La cour intervint, cassa l'arrêt, fit arrêter deux conseillers.

Aussitôt les magistrats se retirent, rentrent sur les injonctions de la cour, se retirent une seconde fois, se font exiler pour cette seconde grève et sont enfin rétablis sans condition. Triste victoire, qui pronostiquait la déchéance de l'autorité royale, l'influence croissante des jeunes conseillers et l'approche de la révolution.

La propagation des *Nouvelles* et la solde des personnes à gage pour l'œuvre des convulsions se payaient avec la boîte à Pérette. Pérette était la servante de Nicole ; Nicole avait déposé, dans la boîte, pour première mise, quarante mille francs. L'abbé Dorsanne, vicaire du cardinal de Noailles, l'enrichit d'un legs de 164,000 livres. Les fonds dépassèrent un million. C'est dans cette caisse mystérieuse que puisait Quesnel pour entretenir ses ambassadeurs et que les chefs de file trouvaient de quoi payer les appels, les brochures anonymes, les miracles et les convulsions, les pensions et les secours aux religieux et religieuses réfugiés en Hollande. — De ce côté, au surplus, les affaires ne furent pas toujours florissantes. Les jansénistes avaient acheté un asile dans l'île danois de Norstrand, pour y fonder une colonie presbytérienne, qui put secouer le joug des papes et des évêques. Christian de Cort s'était entreposé pour cette acquisition ; mais Christian avait fait des dettes énormes et il fallut prendre hypothèque sur ses biens, précaution, qui l'engagea à de nouveaux découverts ; de plus Christian s'était laissé prendre par Antoinette Bourignon, une visionnaire qui avait découvert entre autre la moustache d'Adam et qui se fut accommodée de former une église à deux avec Christian dans leur île solitaire. Les jansénistes firent mettre Cort en prison ; puis un inconnu l'empoisonna. Quand il fallut liquider, il se trouva que les oratoires belges avaient en mains les bonnes actions et les acquéreurs français se trouvèrent comme des renards près de la bouteille de la mère cigogne. Pierre Varin, a raconté au long ces mésaventures du jansénisme spéculateur, prisonnier pour dettes et mis en faillite (1).

A la mort de Quesnel, en 1759, la secte eut pour chef un abbé Boursier et, pour dernier appui dans l'épiscopat, Montazet, Fitz-

(1) *La Vérité sur les Arnauld*, t. I, pp. 295-332.

James, Bossuet, Colbert et Caylus. Montazet, évêque d'Autun, puis archevêque de Lyon, en 1758, soutint le jansénisme dans presque tous ses écrits, combattit Christophe de Beaumont pour la signature du *Formulaire*, détruisit l'antique liturgie de son diocèse, et s'entoura de jansénistes, entre autres l'oratorien Valla, auteur d'une pauvre philosophie et d'une théologie qui ne vaut guère mieux. François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, combattit les jésuites et appela près de lui des hommes suspects, entre autres un sieur Gourlin qui faisait ses mandements dont plusieurs condamnés par le pape Clément XIII. Bossuet, neveu du grand Bossuet, que son oncle eut voulu avoir comme coadjuteur, se distingua par ses bassesses dans l'affaire du quiétisme, se remit en évidence plus tard par le crédit du cardinal de Noailles et devint évêque de Troyes. Evêque, il attaqua la légende de S. Grégoire VII, refit la liturgie et se mit en guerre avec l'illustre Languet, archevêque de Sens, aidé de Petitpied, un des grands fabricateurs de mandements à cette époque. Colbert, frère du fameux ministre et évêque de Montpellier, écrivit pendant vingt ans contre le Pape, fit à la bulle *Unigenitus* une guerre opiniâtre et soutint les convulsionnaires. Son homme d'affaires à Paris était un certain Dilhe, tellement parfait qu'il ne s'était laissé ordonner qu'à condition de ne jamais dire la messe. Son catéchisme, *dit de Montpellier*, œuvre de l'oratorien janséniste Pouget fut condamné en 1721 ; on ne peut le lire que dans des éditions corrigées. Enfin Caylus évêque d'Auxerre, mort en 1754, fut le dernier tenant du jansénisme et l'un des plus opiniâtres. On le vit chasser les jésuites, repousser les conseils de l'assemblée du clergé, refaire sa liturgie, défendre la soumission aux religieuses, donner des postes à tous les prêtres en guerre avec leur évêque, approuver le schisme d'Utrecht et publier des mandements en faveur du diacre Pâris. A sa mort, il n'y eut plus d'évêque janséniste déclaré en France. La cour repoussa les sectaires surtout quand un fils de Louis XV fut mort pour avoir mangé de la terre de Saint-Médard. Le Parlement put bien faire encore quelque bruit par ses scandales. Le parti n'en faiblit pas moins, se traînant dans l'ombre, jusqu'à ce qu'uni au gallicanisme et

au philosophisme, il parut comme acteur dans nos discordes civiles.

Ainsi finit après un siècle de trames, de subtilités, de révoltes et de convulsions le jansénisme. Cette hérésie ne léguait à l'avenir qu'un héritage de ruines, il avait fanatisé les masses, répandu par son rigorisme un nouveau principe de corruption, jeté dans le Parlement un esprit hostile à la royauté, préparé les voies au schisme par ses idées sur la constitution de l'Église, et ruiné même toute société en faisant reposer l'obéissance des sujets sur l'évidence de la sagesse d'une loi. L'humanité ne va pas vite ; mais elle marche sans cesse et quand un mauvais principe est déposé dans son esprit sous la garde des passions, elles en tirent tôt ou tard les dernières conséquences.

70. Le jansénisme est, sous quelques rapports, la conclusion logique du gallicanisme et le couronnement de ses doctrines sur la constitution de la société chrétienne. Relativement à la nature de la hiérarchie ecclésiastique, il se développa par deux degrés d'enseignements bien différents, quoique unis ensemble, en plaçant d'abord la souveraineté ecclésiastique dans l'aristocratie des évêques, ensuite dans la démocratie des prêtres, et en réduisant, dans les deux cas, l'autorité pontificale à très peu de chose. Ces deux périodes du jansénisme correspondent historiquement et philosophiquement aux deux mouvements révolutionnaires de la France contre l'ancienne constitution de ce royaume. Le premier de ces mouvements qui se proposait de transformer la monarchie en aristocratie, d'étouffer l'unité nationale, et de partager l'État en une infinité de factions indépendantes entre elles et indépendantes de la couronne, commença à la conjuration d'Amboise et finit à la Fronde ; le second, qui avait pour but de substituer à la monarchie le gouvernement populaire, de resserrer les liens nationaux par une centralisation excessive et par la domination tyrannique de la capitale sur les provinces, commença par la Régence et finit par l'Empire. Chacun de ces efforts politiques attaqua une vérité religieuse et tendit à la ruine des saintes croyances: l'un par le protestantisme calviniste et huguenot ; — l'autre par la philosophie cartésienne, dépouillée de son enveloppe d'hypocrisie

Jugement de Gioberti.

et manifestement tournée vers l'irréligion. Mais comme les excès ne sont pas du goût des hommes de bon sens, alors même, qu'ils sont entraînés par l'esprit de parti, il naît ordinairement, à côté des opinions exagérées, un parti plus modéré qui mitige ou voile l'erreur, sans vouloir ou sans oser couper sa racine. Ainsi en était-il du vieux gallicanisme, qui, depuis le concile de Constance, allait se mourant, et ne reprit en peu de temps ses forces que pour intervenir fort inutilement, dans la personne des délégués royaux très arrogants au concile de Trente. Mais lorsque le mouvement de l'épiscopat, et de la noblesse s'arrêta sous l'étreinte de fer de Louis XIV, le gallicanisme devint jansénisme. Dès le commencement, celui-ci se montra le champion fervent, trop fervent même, des droits des évêques ; puis, entraîné par la force de la logique et par le siècle, il dégénéra en démocratie, et s'incarna dans les opinions licencieuses qui étaient alors à la mode. L'organisation démocratique, peu rationnelle dans tout état civil qui n'est pas très petit, est absurde dans l'Église, qui, n'ayant d'autres limites que la terre, ne pourrait subsister et prospérer, si elle n'était dans son universalité, guidée par un seul chef, gouvernée par un seul pilote. La monarchie essentielle à la société catholique est cependant loin d'être despotique ; elle est doucement tempérée, non seulement par l'aristocratie et la démocratie mêlées du clergé, mais encore par la conscience universelle du monde chrétien. Dans aucune espèce de société, l'opinion n'est aussi efficace, aussi prépondérante et aussi sage que dans l'Église où une superposition hiérarchique très naturelle, la piété et la vertu des fidèles, l'autorité de la tradition, la force des coutumes et l'impossibilité morale d'un accord coupable entre tous les membres du clergé contribuent même, humainement parlant, à sauvegarder l'opinion contre ces écarts nuisibles, et ces vicissitudes auxquelles est sujette la société civile. L'épiscopat participe au gouvernement universel de l'Église par les canons des conciles, qui sont la règle ordinaire de la communauté catholique. Mais comme le concile n'est, et ne peut être, par sa nature même, un tribunal permanent, le salut de la chrétienté courait des dangers, s'il n'était gardé par un pouvoir

vivant et durable, capable de promulguer de nouvelles lois, de suspendre, de modifier, sans les abolir, les anciens statuts disciplinaires, de prendre les moyens opportuns à leur exécution, de décider des controverses journalières, de faire enfin, tout ce que réclame le bien-être de la société ecclésiastique, suivant les diverses circonstances. Est-il besoin d'ajouter que le concile ne serait pas valide, s'il n'avait un chef imprimant à ses divers membres et à ses opérations la forme de l'unité qui lui est propre. Ce principe de l'unité chrétienne, c'est le Pape, dans lequel se résume la plénitude de la juridiction apostolique. D'où il suit que le Pape est d'autant plus fort que l'Église est plus unie, et que l'on ne peut affaiblir en rien l'autorité du Pape, sans affaiblir par là même l'unité ecclésiastique. Le jansénisme séduisit beaucoup de bons esprits, parce que, — pour flatter les aspirations du moment, — il s'affubla d'une apparence de liberté. Mais la liberté janséniste est aussi trompeuse que la liberté démocratique, et, dans les deux cas, l'erreur vient de ce que l'on croit que la liberté la plus nécessaire, la plus importante, n'est pas la liberté de celui qui gouverne. Il n'est de pire tyrannie que celle des petits, qui s'exerce lorsque le gouvernant est l'esclave du gouverné ; aussi arrive-t-il infailliblement alors, que le gouvernement n'est plus qu'un simulacre, que l'État ne peut être libre, ni jouir d'aucun bien-être, tout chez lui ayant disparu avec la liberté et la vie. Assurément, il faut que le gouvernement ne soit ni arbitraire, ni despotique; mais le despotisme est impossible dans l'Église pour les raisons que nous avons données. Bien plus, diminuer la dépendance des évêques et du clergé vis-à-vis du souverain pontife ne profite à la liberté de personne, et souvent la douce et paternelle autorité du souverain pontife est alors, par un juste châtiment, remplacée par la tyrannie civile. Lequel des trois est le plus libre : du prêtre catholique, du prêtre russe et du prêtre de Byzance ? Lequel des trois est le plus indépendant dans sa parole, le plus noble et le pur dans sa conduite ? Napoléon le savait bien, lui, qui, aveuglé par sa puissance, enviait la tiare usurpée et sacrilège des souverains des bords de la Tamise, du Bosphore et de la Néva ! Que les évêques et le

clergé le sachent bien : leur liberté dépend de la force du Pontife ! que les peuples aussi se le persuadent : la liberté ecclésiastique est la plus sûre sauvegarde de la liberté civile ! Du reste, si le système janséniste sur la constitution de la société catholique descend en droite ligne du gallicanisme, il aboutit, en dernière analyse, à la doctrine des protestants et à la ruine de la hiérarchie ecclésiastique. Et, outre les graves inconvénients qu'il engendre dans l'ordre religieux, il détruit les effets salutaires qui résultent, pour les peuples chrétiens, de l'institution chrétienne comme principe d'unité, de liberté et de civilisation. (1)

§ V. LA RÉVOLUTION ANTILITURGIQUE.

L'Église en France, ne sortait d'un péril que pour entrer dans un autre. Les influences protestantes, jansénistes, gallicanes et autres avaient tellement bouleversé les têtes qu'on en vint à déchirer la communion de la prière, pour substituer à la vieille liturgie gallicane et à la liturgie obligatoire de l'Église romaine, de misérables pastiches émanées d'hommes suspects ou hérétiques.

Hérésie antiliturgique.

71. Avant d'entrer dans les détails de cette révolution, il faut en chercher l'origine et en étudier les caractères dans l'hérésie antiliturgique. Et pour connaître cette hérésie, il est bon de savoir la portée de la liturgie dans l'Église.

La liturgie est dans l'Église un des principaux instruments de la tradition ; à ce titre, elle émane de l'Église elle-même qui seule a autorité en pareille matière. L'Église a usé de son droit, elle a établi sa liturgie ; c'est la liturgie romaine. Cette liturgie envisagée dans ses rapports avec l'Église comme société extérieure à l'autorité, l'antiquité et l'unité qui conviennent à un organe de la tradition ; elle a l'autorité puisqu'elle procède de l'Église enseignante et qu'elle est rapportée au culte ; elle a l'antiquité, puisqu'elle commence au temps des apôtres ; elle a enfin l'unité, parcequ'im-

(1) GIOBERTI, *Principauté morale et civile des Italiens.*

muable à la fois et progressive, elle ajoute à son fond primitif, chaque jour une nouvelle page, chaque siècle de nouveaux offices.

Si nous envisageons maintenant cette liturgie dans ses rapports avec l'*esprit* de l'Église, nous trouvons qu'elle s'identifie avec lui. Ainsi elle a l'esprit de foi dans l'action qu'elle assigne à Dieu, aux anges et aux saints ; dans l'estime proportionnelle qu'elle fait de la chasteté et de la virginité ; et dans le mérite qu'elle attribue aux vertus surnaturelles. Elle a l'esprit de prière, elle est simple, affectueuse, suppliante ; ne craignant point d'être longue, et saintement avide des répétitions, parce que l'amour n'a qu'un mot et qu'en le disant toujours il ne se répète jamais. Elle a l'esprit d'onction qui produit la confiance en Dieu, la familiarité avec sa Majesté sainte, et ouvre par là une source de consolation. Enfin, elle a l'esprit de dévotion envers Jésus-Christ, la sainte Vierge, les saints et le Saint-Siège.

On comprend qu'avec de tels mérites la liturgie romaine l'emporterait sur toutes les autres quand même elle n'aurait pas la beauté littéraire. Mais si nous l'envisageons sous ce dernier rapport nous ne la trouvons point dépourvue de ce nouvel avantage. En effet elle a le beau littéraire de l'éloquence liturgique puisqu'elle est organe sur de la tradition et qu'elle prie bien ; elle a aussi le beau de l'éloquence classique par les idées, les sentiments, les images, les comparaisons sensibles qu'elle présente ; elle a enfin le beau de la poésie classique, élévation d'idées et de sentiments, hardiesse de figures, chaleur des mouvements, coloris des images, harmonie du style.

On comprend encore mieux que pour sentir et bien apprécier ces choses, il faille certaines qualités de l'esprit et du cœur provenant de la pratique du christianisme : qualités qui n'ont point et ne peuvent avoir les hérétiques. Les beautés littéraires de la liturgie romaine n'existent pas pour eux ; son autorité comme instrument de tradition les condamne. Habilement perfides comme ils sont tous, ils se prévalent d'un besoin de correction littéraire pour défigurer la liturgie, la dépouiller de ses caractères et en faire à leur tour un organe de l'hérésie. De ce dessein est née l'hé-

résie anti liturgique représentée en histoire par Vigilance, les Iconoclastes, les Manichéens du XIIe siècle, les Hussites et enfin les Protestants.

Voici les traits de cette hérésie. Les caractères sont : 1° la haine de la tradition dans les formules de la prière, et pas conséquent ; 2° la manie de remplacer les formules de style ecclésiastique par des textes d'Écriture sainte ; et 3° l'introduction de formules d'un style tout à fait nouveau. De là : 4° une habituelle contradiction avec son propre principe ; puis 5° le retranchement des cérémonies et formules mystiques parce qu'on a réformé le dogme qu'elles signifiaient ; 6° l'extinction de l'esprit d'onction parce qu'on a substitué à l'amour le respect et la crainte ; 7° l'exclusion de *l'idolâtrie papiste*, du culte de la sainte Vierge et des saints ; cela se comprend pour des hérétiques ; 8° l'usage de la langue vulgaire dans le service divin ; 9° le rejet des pratiques papistes qui mortifient le corps ; 10° la suppression des textes qui rendent hommage à la puissance de la papauté ; 11° l'établissement d'un vaste presbytérianisme dans lequel tout homme est roi, prêtre et propriétaire ; enfin 12° la reconnaissance du droit liturgique au peuple et au prince comme délégué du peuple.

Révolution dans la liturgie.

72. Les réformateurs du XVIe siècle avaient donné à leur liturgie tous ces caractères et l'Église autant pour protester contre leur conduite que pour corriger les abus, avait donné à ses livres liturgiques une sanction nouvelle après le concile de Trente. L'influence éloignée du protestantisme et de la renaissance, l'action immédiate du Jansénisme, les progrès d'une critique téméraire, la perfection des dernières éditions des Pères n'en firent pas moins naître le désir de revoir les livres de la prière et tel fut l'origine de la révolution liturgique.

Cette révolution commence vers 1650. La campagne s'ouvrit par une levée de boucliers contre le pontifical romain qui donnait, dans l'ordination des réguliers, une formule d'obéissance envers leur abbé et non envers l'évêque. L'assemblée du clergé décida que les réguliers comme les séculiers promettraient obéissance aux ordinaires. En même temps les empiètements de la puissance sécu-

lière, sous prétexte de *libertés gallicanes* amenèrent la controverse dont le résultat fut l'insertion du *Pro rege nostro* au canon de la messe, et cela malgré les répugnances de Rome. Ensuite, pour ôter à la liturgie tout caractère mystérieux, Duvoisin traduisit le Missel, Letoureux, le bréviaire et Pavillon donna le rituel janséniste d'Alet, également traduit et annoté en français. Clément IX lança l'excommunication contre ceux qui se serviraient de ce rituel, ce qui n'empêcha pas Pavillon de le conserver et vingt-neuf évêques de l'approuver après notification du bref apostolique faite par le nonce à tous les évêques français.

Au milieu de ces nouveautés, le corps de laliturgie était demeuré intact. On publiait les livres *ad formam concilii tridentini*, sauf à ajouter les offices particuliers des diocèses. François de Harlay, archevêque de Paris, qui fut l'âme de l'assemblée de 1682, eut le triste honneur de donner le premier un bréviaire *parisien*. Une commission dans laquelle se trouvaient Sainte-Beuve et Letourneux, élabora l'œuvre nouvelle. Qu'elle ait été faite sans autorité, c'est évident ; en dehors de toute tradition, on le supçonne au nom de Letourneux. On reproche en outre à ce bréviaire : 1° de diminuer le culte des saints, particulièrement de S. Denis l'aréopagite, patron du diocèse de Paris ; 2° d'affaiblir autant qu'il peut la puissance pontificale ; 3° enfin de faire de pitoyables substitutions d'Écriture sainte aux belles formules de style ecclésiastique.

Ces atteintes portées à l'intégrité de la Liturgie, les faux principes qui avaient servi de prétexte à cette prétendue réforme, tout cela devait être fécond pour un avenir prochain. C'est Cluny, que l'esprit de réforme choisit pour théâtre de ses innovations, sous le généralat du triste cardinal de Bouillon. Le soin de détruire les livres liturgiques fut confié à Paul Rabusson et à Claude de Vert. De leurs démolitions, il sortit un Bréviaire qui mérite les mêmes reproches que celui de Harlay et d'autres encore. Ainsi il remanie le calendrier, change les divisions de l'année chrétienne, bouleverse le degré des fêtes, adopte le *Elèeson* et le *Paracletus*, donne des offices misérables pour la semaine Sainte et l'office des morts, tombe enfin dans des principes hétérodoxes tant en dogme qu'en

morale. L'hymnographe de ce Bréviaire était Sauteuil chanoine régulier de Saint-Victor. Cet homme avait des accointances avec les Jansénistes ; il était léger, vaniteux, ami de la bonne chère et il mourut dit-on pour avoir bu du vin dans lequel on avait jeté du tabac. Un tel écrivain n'avait ni la pureté de foi, ni la gravité de mœurs, ni les principes d'esthétique chrétienne, ni même la pureté de style (Arevalo l'a prouvé) nécessaires au travail qu'il entreprit. Ajoutons qu'à cette même époque, le chant, la peinture, l'architecture étaient en pleine décadence. On défonçait les verrières ; il fallait voir clair pour lire dans ces nouveaux Bréviaires. Cependant le vieux Dumont, gardien zélé des traditions liturgiques, composait quelques messes, dont une, dite *messe royale*, est restée en possession d'une admiration bien légitime.

Révolution au XVIII[e] siècle.

73. Nous arrivons au XVIII[e] siècle. Le jansénisme alors puissant, montrait, dans les *Réflexions morales* de Quesnel son caractère antiliturgiste. La secte porta alors quelques-unes de ses batteries sur le terrain liturgique et, pour en venir, par un détour, à l'introduction de la langue vulgaire dans la liturgie, elle attaqua le silence du canon. L'abbé Ledieu, ancien secrétaire de Bossuet et chanoine de Meaux, se laissa prendre au piège : il mit des *Amen* à la fin des oraisons du canon et plaça devant des R rouges pour marquer que le peuple devait répondre, ce qui supposait que le prêtre parlerait à haute voix. Bossuet, l'évêque janséniste de Troyes, mit dans la rubrique de son Missel, au même endroit, que le prêtre devait prononcer *submissiori voce*. L'affaire fut portée au métropolitain et le *submissiori voce*, vainement défendu par le docteur Petitpied, fut foudroyé par Languet archevêque de Sens.

Le travail de démolition avançait. Un des faiseurs du Bréviaire de Cluny, le bénédictin janséniste Claude de Vert tourna ses forces contre les cérémonies dans son *Explication des cérémonies de la messe*. L'Église a toujours tenu que les cérémonies sont, par leur sens symbolique, un supplément aux formules du culte. De Vert, que Jurieu flétrit de ses éloges, ne vit rien que de purement matériel. Ainsi, on allume des cierges pour voir clair, on brûle de l'encens pour corriger l'insalubrité de l'air, on administre quelques

sacrements avec de l'huile pour adoucir la peau, la robe blanche des enfants au baptême est un dérivé des langes, le prêtre descend de l'autel à l'*Et homo factus est* du *Credo*, à cause du *descendit* qui précède, et ainsi du reste. Ce *naturalisme* vraiment stupide eut les éloges de la foule, fut combattu par Languet et par le P. Lebrun, et passa bientôt en pratique à Asnières, près Paris.

Il faut connaître cette énormité. Le curé d'Asnières était un appelé Jubé et Petitpied sé'tait retiré près de lui. On voulut célébrer les saints mystères suivant le mode antique et voici comment on s'y prit. Un seul autel s'éleva dans l'église, nu comme au jeudi-saint, et couvert seulement pour la messe, d'une nappe. Point de cierges ni de croix. Le prêtre allait à l'autel précédé de la croix de procession et disait les prières d'ouverture auxquelles répondait le peuple. De là il se rendait près d'un fauteuil, entonnait le *Gloria* et le *Credo* qu'il ne récitait pas non plus que l'épître et l'évangile. Ensuite venait la collecte qui n'était point celle du chœur ; puis l'offerte qui se composait de pain, de vin, d'eau et de fruits de la saison. Le tout était placé sur l'autel, malgré l'inconvenance de la pratique. Après l'offrande, on apportait le calice de la sacristie sans voile. Le canon était dit à haute voix. Point de *Sanctus* ni d'*Agnus*. La communion n'était précédée d'aucune des prières ordonnées. Le diacre communiait avec les laïques. Enfin avant les Vêpres une espèce de diaconesse lisait l'Évangile en français. Ces faits parlent sans commentaires.

En voici d'autres non moins surprenants. En 1720, Foinard publie un projet à *priori* de Bréviaires, *édifiants*, *instructifs* et *courts*. Sept ans plus tard, Grancolas donne aussi son projet. Foinard réalise ses vues et publie hardiment son *Breviarium ecclesiasticum*. Robinet publie aussi son Bréviaire qui est adopté au Mans, à Cahors et à Carcassone. Sens, Auxerre, Rouen, Orléans, Amiens se donnent également de nouveaux Bréviaires. A Paris, le janséniste Duguet réalise à sa manière l'idée de Foinard et donne un Bréviaire que publie le cardinal de Noailles. Sous son successeur, Vigier, Mezenguy et Coffin, plus téméraires encore fabriquent un nouveau Bréviaire, publié par Vintimille ; il souleva tant de désapprobations

qu'il fallut pour le faire adopter, réformer, dans de nombreux cartons, les erreurs qu'on n'avait pas pris la peine de dissimuler.

Nous arrivons ainsi au milieu du XVIIIe siècle. Le vertige est dans toutes les têtes. Le convulsionnaire Rondet, qui jouit de l'ubiquité liturgique, est appelé dans des diocèses pour diriger l'édition des nouveaux livres qu'on veut se donner ; il imagine un *Commun* des prêtres et emploie la vulgate actuelle, malgré la défense de Clément VIII. Le lazariste Jacob compose le Bréviaire de Poitiers et semble prendre à tâche d'exagérer tous les défauts des compères. Loménie de Brienne, Montazet, Sièyes ont aussi leurs exploits liturgiques. Enfin, après la tempête révolutionnaire, les évêques constitutionnels à bout d'expédients, ont l'heureuse idée de remplacer l'orgue par... le *tam-tam* chinois.

Nous avons omis, dans ces courtes indications, les ordres religieux. La plupart suivirent le mouvement. La congrégation de Saint-Vannes se donna un Bréviaire et un Missel sur le modèle de ceux de Paris. Les Prémontrés quittèrent leur ancien et vénérable Bréviaire pour en prendre un autre rédigé par un moine, qui prêta depuis serment à la constitution civile du clergé. Enfin la congrégation de Saint-Maur, eut un Bréviaire particulier dont l'auteur fut le bénédictin, depuis apostat, Nicolas Foulon.

Telle est dans son ensemble la révolution liturgique. Quatre-vingts diocèses et la plupart des congrégations religieuses, au mépris des constitutions pontificales et des droits les plus sacrés de l'Église, quittèrent ou l'antique liturgie gallicane ou la liturgie romaine. L'œuvre de S. Grégoire disparut avec l'imposant cortège de ses cantiques séculaires pour faire place aux ouvrages de simples prêtres comme Letourneux, de Vert, Foinard, Petitpied, Vigier, Robinet, Jacob ; bien plus, à l'œuvre de diacres comme Santeuil, d'acolythes comme Lebrun des Marettes et Mezenguy, de *laïques* comme Coffin et Rondet ! Et ces laïques, ces acolythes, ces diacres, ces prêtres sont des hommes suspects ou hérétiques qui dirigent des évêques ! Dans quel sens ? l'abbé de la Tour va nous le dire : « Tous ces nouveaux Bréviaires, dit-il, font profession de prendre celui de Paris pour leur oracle : *c'est le centre de l'unité gallicane*, à la place

de Rome dont on ne prononce presque plus le nom. Le Pape règnera donc au Vatican, mais on méprisera ses lois, ses censures, ses rubriques, ses prières, son Bréviaire, son Missel, son Rituel. Ainsi sapée dans ses fondements, ébranlée dans ses parties, la France sera étonnée de se trouver presque schismatique. »

§ VI MABILLON, SON ŒUVRE ET SON TEMPS.

Mabillon est, avec les premiers Bollandistes, un des hommes qui ont le plus contribué à la découverte des *Actes des saints*. Créateur de la diplomatique, il a fait connaître les moyens d'authentiquer les vieilles chartes ; visiteur éclairé des bibliothèqnes de l'Europe il a pu appliquer ses principes à des millions de pièces ; auteur de nombreux ouvrages, il a mis à profit ses recherches et sa science pour élucider les questions d'hagiographie et d'histoire générale. Aussi lui avons-nous fait, dans cet ouvrage, une place d'honneur. Non content de lui rendre hommage, nous voulons honorer, en sa personne, ces moines, vrais thaumaturges de l'histoire, aujourd'hui proscrits, mais dont les œuvres ne s'imposent pas moins à notre gratitude. Nous sommes les héritiers des moines ; jouir, en les insultant, des bénéfices de leurs travaux, ce serait plus qu'une honte, une sottise. A ce double titre, la vie de Mabillon appartient à ce livre, et, sans désemparer, nous allons en faire connaître les détails.

La vie d'un religieux au XVIIe siècle, ne touche guère aux grands évènements de l'histoire. Nous ne sommes plus aux temps des Benoît, des Odilon, des Bernard et des Dominique ; l'humble frère n'est plus obligé de quitter sa cellule pour évangéliser les tribus barbares, prêcher la croisade et prendre part au gouvernement des peuples. Le grand règne de Louis XIV se déploie dans sa sérénité magnifique. La société française, coulée dans les vieux cadres de sa constitution, offre à chacun des devoirs assez difficiles sans pourtant lui ouvrir des horizons inquiets. On vit en paix surtout

dans les cloîtres. Les beaux esprits s'occupent de poésie, les érudits élèvent des montagnes de livres contre les nouveautés du protestantisme. Sous ce calme apparent, il y a d'ailleurs une profonde activité et déjà, en prêtant l'oreille, vous distinguez les bruits précurseurs de nos modernes catastrophes.

C'est dans ce milieu pacifique et actif qu'a vécu Mabillon. Moine à vingt ans et simple moine à son dernier jour, il n'a guère, en dehors de ses voyages érudits, habité que les bibliothèques et la cellule bénédictine. Mais si les charges du monde n'ont pas pesé sur son existence, il a su créer, dans sa pensée, un monde meilleur. L'humble cellule de Saint-Germain est devenue la capitale du royaume de l'érudition et l'infatigable moine en a été le prince incontesté. C'est sur ce trône voilé et rayonnant que l'histoire doit saluer Mabillon.

Pour rendre à cette majesté littéraire un juste hommage, il faut considérer son règne sous deux aspects : dans les évènements extérieurs de son existence et dans les pensées intimes, les principes premiers, les œuvres de réflexion qui en font l'occupation et la gloire. Sans vouloir introduire ici des divisions de rhétorique, qui briseraient l'ensemble de cette belle vie, nous avons dû rattacher tous les détails à ces deux pensées. Cette biographie y gagnera en régularité sans rien perdre de la souplesse nécessaire à l'histoire pour accommoder ses récits aux péripéties des évènements.

En écrivant la vie de Mabillon nous n'avions pas à examiner les pièces douteuses d'un passé lointain. Entre Mabillon et nous, il n'y a qu'une génération d'hommes. Pour recueillir les faits de sa carrière, nous n'avions qu'à ouvrir les livres récents d'auteurs contemporains, à consulter nos histoires littéraires ; et notre ambition devait se borner à présenter de sa vie une fidèle et sympathique esquisse, comme aussi à offrir une analyse exacte de ses ouvrages. Nous l'avons fait en suivant principalement l'*Histoire de Mabillon* par Chavin de Malan, la *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* d'Ellies Dupin, mais en tenant un compte scrupuleux des critiques dont est passif ce dernier ouvrage.

Toute œuvre de la pensée doit avoir son profit moral. Il nous

semble que la vie de Mabillon doit présenter aux hôtes de nos presbytères ruraux le modèle accompli de l'ecclésiastique laborieux et que ses œuvres peuvent ouvrir aux hommes de bonne volonté une mine trop peu explorée de science historique. En marchant sur les traces du grand Bénédictin, en faisant revivre, sous une autre forme, ses principales publications, il est quasi facile de donner à sa propre vie un noble aliment, de rendre service à son pays, de servir en même temps Jésus-Christ dans son Église, et cela, sans être mêlé en rien aux évènements, même sans porter sur son front, sous le regard enchanté des peuples, le nimbe éclatant de la sainteté.

Premières années

74. Le vingt-trois novembre 1632, à Saint-Pierre-Mont, petit village de la Champagne, naquit un enfant, qui reçut en baptême le nom de Jean et qui devait être le père Mabillon. Son père s'appelait Etienne Mabillon ; sa mère Jeanne Guérin : celle-ci mourut assez jeune, celui-là eut une existence assez longue pour jouir de la gloire de son fils. L'enfance de Mabillon s'écoula paisiblement sous l'aile de sa mère, et, dans sa vieillesse, il rappelait avec bonheur ses touchantes instructions. Un oncle, qui était curé dans le voisinage, prit chez lui le jeune Mabillon pour lui enseigner les premiers éléments de la grammaire. Quand il fut un peu plus avancé, on l'envoya à Reims ou il trouva ce qu'on y trouvait autrefois, de généreux protecteurs : le prévot de l'église métropolitaine, l'abbé de Tenailles, Boucher le logea chez lui et, pendant plusieurs années, pourvut à son entretien. Mabillon suivait les cours de l'Université. Le petit écolier se distingua bientôt entre tous ses camarades : on remarquait déjà en lui ce que depuis on a tout admiré, la plus grande élévation d'esprit jointe à la plus grande modestie. Ces qualités le firent rechercher du clergé qui s'emparait alors, avec zèle, de tous les hommes de talent. On résolut de l'attacher au diocèse. En 1651, le septième jour de janvier, Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, lui donna la tonsure dans l'Église des religieuses bénédictines de l'abbaye de Saint-Pierre. En même temps, il fut pourvu d'une place au séminaire de Reims. Cet établissement avait été fondé par le grand cardinal de Lorraine,

son retour de Trente, sur le modèle de celui qu'avait fondé à Milan, pour l'éducation des jeunes clercs, S. Charles Borromée. Avec sa nature douce et laborieuse, Mabillon ne pouvait que se complaire dans la vie paisible et active de cette sainte maison. Reçu maitre-ès-arts, il suivait, toujours à l'Université, les cours de théologie dogmatique. En dehors des classes, il se livrait, avec une régularité simple et fidèle, aux exercices de piété : il sentait déjà que l'étude ne fructifie que quand elle s'est échauffée à quelque chose de plus intime et que la science n'est qu'un océan plein de périls dès qu'elle ne réflêchit pas le ciel. Après les exercices privés de la prière et l'observance de la règle, le jeune Mabillon trouvait, dans l'assistance aux offices publics, dans l'étude des rites et du plain-chant, le moyen d'éviter les dangers auxquels est exposée la jeunesse. Les jours de congé, il partait de bon matin avec ses camarades, pour les stations de quelque pélerinage. Tantôt il se dirigeaient vers le cimetière des martyrs, à l'église de Saint-Timothée, qui renferme leurs ossements, à la cave de Saint-Maur ou les premiers chrétiens se réunissaient dans la communion du sacrifice; tantôt ils allaient au tombeau de Saint-Nicaise, au lieu ou S. Arnoul fut martyrisé, aux divers monuments de Saint-Remy : le soir ils se reposaient ensemble par d'instructives lectures. Mais il y avait une église qui attirait invinciblement Mabillon, la vénérable basilique de Saint-Remy ; il y revenait sans cesse et s'y reposait plus doucement que partout ailleurs. Sous les arceaux gothiques de la vieille église, près du berceau de la France, il entendait les concerts célestes des jeunes novices et son âme restait sous le charme d'une tendre dévotion, inspirée par la réforme de Saint-Maur qui venait de s'y établir. Sous l'entraînement d'une vocation depuis longtemps soupçonnée et après de sérieuses réflexions, Mabillon voulut consacrer à Dieu tout ce qu'il en avait reçu de force et de talent. L'Ordre de S. Benoît occupait une si glorieuse place dans l'histoire de l'Église, dont il a été longtemps la milice d'honneur, qu'on croyait revêtir la noblesse et la sainteté en revêtant sa robe. Mabillon voulut sa part des fortes et douces jouissances qu'on y éprouve : il ressentait les mémorables douleurs des enivrements de la première jeunesse ; il errait autour

du monastère lorsqu'il ne pouvait y rentrer ; il versait à la dérobée de grosses larmes le long des murs du jardin, et, cinquante ans après, il se rappelait avec une joie sensible, ses premières larmes et ses délicieux attendrissements.

Mabillon fut admis au nombre des postulants, le 29 août 1653, jour de la Décollation de S. Jean-Baptiste. Le cinq septembre suivant, il reçut des mains de Geoffroy, prieur de Saint-Remy, l'habit de S. Benoît. Après l'année de noviciat, ou la vie est partagée comme au séminaire, mais avec une plus large part faite à la vie ascétique, Mabillon fit sa profession devant le nouveau prieur, Vincent Marsalle. Le fervent novice avait marché à si grands pas dans la vie spirituelle, qu'on se détermina à le laisser encore quelques années à Saint-Remy afin d'animer par son exemple les novices plus jeunes et leur offrir le modèle de la perfection religieuse. Mabillon fut chargé tout spécialement d'expliquer les cérémonies de l'office divin. Mais il poussa si loin son zèle que son corps, naturellement délicat, ne put suivre l'ardeur de son esprit. Il succomba tout-à-fait à des maux de tête très violents. Son épuisement était extrême et celui qui devait remuer de fond en comble le champ de la science catholique, devint incapable de la moindre application : à peine pouvait-il réciter l'office divin. Ses supérieurs, affligés de voir inutile un sujet de si grande espérance, l'envoyèrent successivement prendre l'air dans les abbayes de Saint-Nicaise, de Saint-Thierry et de Saint-Basle : le mal ne devint que plus opiniâtre. On crut qu'il n'y avait plus d'autre remède que de le faire demeurer dans un monastère de la campagne, ou, déchargé de toute occupation fatigante pour l'esprit, il put vaquer uniquement au rétablissement de sa santé.

Bien triste il quitta sa chère abbaye de Saint-Remy ; il partit seul à pied, pleurant beaucoup le long de la route. Après deux jours de marche, il descendait les hauteurs de Coucy vers la vallée ombreuse de Notre-Dame de Nogent ; il respirait déjà plus à l'aise dans le sentier qui borde l'Aigrette, lorsque, tout à coup, il aperçut l'abbaye ou la volonté de ses supérieurs avait fixé son séjour. L'abbaye portait des marques funestes de la fureur des hérétiques et de la chûte de son abbé commendataire, le cardinal Odet de

Chatillon. L'église était à demi détruite ; le monastère, à demi dévasté. Mabillon reprenant toutes les pensées de sa douleur, traversa lentement les galeries du dortoir et, au fond d'un bâtiment moins maltraité que les autres, trouva six religieux déjà fort âgés. Là, il dressa la tente de son exil, et il pleurait sans cesse. Mais Dieu le consola intérieurement par les grâces que sa miséricorde attache aux emplois les plus humbles et que sa bonté octroie surtout à la prière. Puis peu à peu, sous les grands arbres de la forêt, au bord de la rivière, dans les prairies émaillées de fleurs, au grand soleil, au grand air, il entra en communication directe avec la nature, et, comme toutes les organisations souffrantes et impressionnables, se prit d'amour pour la vie champêtre. De plus, ses vieux confrères le traitaient comme le Benjamin du cloître et lui témoignaient tous une charité mêlée de tendresse. D'ailleurs, avec les forces qui revenaient, renaissait l'activité de son vigoureux esprit et dans l'exercice de la pensée il goûtait ces tranquilles douceurs qui forment le fond de la joie humaine. Sa vocation littéraire se dessinait après sa vocation religieuse. Pour charmer sa solitude, le jeune moine reconstruisait, par la science historique, l'église de Notre-Dame de Nogent, avec ses piliers en faisceaux, ses autels à rétable d'or, ses vitraux merveilleux, sa voûte élancée, sa tour aux cloches harmonieuses. De l'archéologie passant à la paléographie, il évoquait les glorieux souvenirs du passé, l'abbé Gotfried, le restaurateur de l'abbaye, Adélaïde de Coucy, sa bienfaitrice, Lambert de Florigny, Waldrald de Saint-Nicolas, la Flamande Vivéta, ses hôtes illustres. Enfin de la paléographie venant à l'érudition, il cherchait les traces de Guibert de Nogent, dévorait ses écrits et cherchait à réhabiliter sa mémoire. Cependant sa santé devenant meilleure, il fut appelé à Soissons pour être promu aux ordres sacrés. L'évêque Charles de Bourbon lui donna les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat le 22 septembre 1657, et le diaconat le 15 juin de l'année suivante. On crut alors qu'il était à propos, pour satisfaire les goûts sérieux de Mabillon, de le mettre dans un monastère où il y eût quelqu'exercice d'étude. Il reçut ordre d'aller habiter Corbie. C'était au mois de juillet ; il

prit son Bréviaire et le bâton de voyageur, dit adieu à ses chers confrères et à ses chers morts, et s'acheminait, seul à pied, dans les campagnes jaunissantes, il pleurait son désert ; et plus tard, au milieu de ses labeurs, sa consolation la plus douce était de revenir sur ce calme passé, et de s'entendre appeler par ses amis, frère de Nogent.

Corbie, célèbre abbaye du diocèse d'Amiens, avait été un des foyers les plus actifs de la science au moyen âge. De cette école féconde étaient sortis, Adhalard, cousin de Charlemagne, Wala, qui joua un si grand rôle sous Louis le Pieux, Paschase Ratbert, le défenseur de la présence réelle et S. Hanschaire, l'apôtre du Nord. L'abbaye, devenue par le progrès des temps, comme un état monastique, comptait, dans sa juridiction, des moines, des clercs et étudiants, des serviteurs, des pourvoyeurs, des vassaux, des hôtes ou étrangers. Dans la suite, cela forma une ville et dans une de ces familles vassales naquit la grande réformatrice de l'Ordre franciscain, sainte Colette. Mabillon salua avec transport cette mère de science et de sainteté, belle encore dans sa vieillesse avec son auréole de corps saints. Malgré le retour de ses forces, les supérieurs, craignant une rechute, pour l'empêcher de s'appliquer avec excès, lui donnèrent des emplois extérieurs ; il fut établi portier et dépositaire. Dom Mabillon qui savait que rien dans la communauté chrétienne n'est petit, rien n'est humiliant, mais au contraire que les charges ennoblissent, s'efforça de remplir avec zèle ces humbles et pénibles fonctions. La surveillance de la porte d'un monastère est une chose grave ; S. Benoît dans sa règle, veut un vieillard discret, un esprit sage, un cœur plein de mansuétude et de charité. D. Mabillon se trouva heureux d'être en communication avec les pauvres, ses amis, et d'avoir le soin de leur distribuer des aumônes. Ses fonctions de dépositaire lui étaient moins agréables ; cependant on le voyait quitter ses livres et ses études pour entrer dans les plus minces détails de l'administration domestique, l'achat des provisions de bouche, l'inspection de la basse-cour et des écuries, les préparatifs de voyage, la visite journalière de la cuisine, de la dépense, de la cave, de la fruiterie, de l'infirmerie,

pour voir si partout le temps était utilement employé, les provisions sobrement consommées. D. Mabillon trouvait le temps, en outre, de suivre les cours de théologie et d'aller chaque jour fouiller dans les débris de la magnifique bibliothèque de Corbie, dont la plupart des manuscrits devait décorer et enrichir les plus fameux dépôts littéraires de l'Europe. C'est ainsi qu'il se préparait au sacerdoce où il fut élevé à Amiens le 27 mars 1660 par l'évêque François Faure. Peu de temps après, on lui donna la charge de célérier, office considérable à Corbie à cause des grandes dépendances de l'abbaye. Le célérier devait prendre une connaissance spéciale de tous les biens et droits du monastère, de leur valeur, faire les baux à ferme en temps convenable, en ménageant les clauses les plus utiles ; il veillait aux grosses réparations des bâtiments, au remboursement des rentes et des dîmes ; en un mot il avait tout le gouvernement temporel. D. Mabillon aimait trop le silence et l'étude pour se complaire dans des fonctions si dissipantes qui le mettaient en contact, non plus avec les pauvres, mais avec le monde ; il demanda et obtint d'en être déchargé. C'est la seule fois de sa vie qu'il a fait des instances auprès de ses supérieurs pour changer quelque chose à son genre d'occupations. Mais que ces plaintes étaient consolantes pour la congrégation de Saint-Maur ! elle devait être fière de voir ceux de ses enfants occupés avec Marthe du soin de l'extérieur être remplis d'une sainte jalousie contre ceux qui, avec Marie, vaquaient uniquement aux exercices de la vie spirituelle.

Déjà Mabillon se renfermait dans cette solitude où il croyait passer doucement le reste de sa vie, lorsqu'il reçut ordre d'aller demeurer à Saint-Denis. Il partit seul à pied, le 3 juillet 1663, portant dans un sac toutes les petites hardes qui étaient à son usage ; pour ne pas coucher hors du monastère, il fit dix-sept lieues le jour qu'il arriva dans cette abbaye. Saint-Denis, sépulture des rois, maison où vivait le grand souvenir de Suger, était l'abbaye monumentale entre toutes celles qui décoraient le beau pays de France. Mabillon se reposa dans sa riche bibliothèque ; revit, sur les manuscrits, les œuvres de S. Bernard, puis, chaque dimanche, prêchait et fai-

sait le catéchisme. Dès lors, tant il avait été soigneux de se réserver des heures de méditation, il connaissait parfaitement les ouvrages ascétiques des Pères et les travaux des plus fameux théologiens. Mais le prieur, sachant son goût prononcé pour l'archéologie, lui confia la garde du trésor. C'était une immense salle gothique attenante à l'Église, remplie alors de richesses dispersées depuis par les pillages révolutionnaires. Mabillon n'eût que le temps d'examiner ces témoignages de la piété et de la munificence des princes. L'année suivante, au mois de juillet, il fut appelé à l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés. Le moine avait alors trente-deux ans, l'âge des passions vaincues, de la raison mûrie, de la gravité assez solidement assise pour donner à la vie son assiette définitive et marcher à grands pas dans la carrière qu'on veut parcourir. Désormais Mabillon ne quittera plus Saint-Germain de Paris que pour ses voyages littéraires, c'est là que nous allons l'étudier, avant de le suivre dans ses pérégrinations, afin de saisir, dans l'intimité du cloître, le secret de sa vie, la raison d'être de ses œuvres et l'honneur de ses vertus.

75. L'abbaye de Saint-Germain fondée au sixième siècle, avait suivi, dans sa fortune monastique des vicissitudes qu'il est superflu de rappeler. Au moment où Mabillon, encore jeune, vint l'habiter, elle apparaît dans l'histoire comme le centre de l'activité intellectuelle et de l'érudition. La première puissance d'une abbaye, en pareil cas, c'est sa bibliothèque : c'est là que s'amassent les livres et que viennent se pourvoir les hommes d'études. Mais, pour tirer d'une bibliothèque double profit, il faut un habile bibliothécaire. La charge, à Saint-Germain était alors confiée à Luc D'Achéry, l'humble promoteur des plus grands travaux. D'Achéry avait tous les talents nécessaires pour les devoirs de sa charge, mais il était d'une santé délicate qui ne lui permettait pas de suivre la règle commune ; il resta quarante-cinq ans à l'infirmerie, où sa récréation favorite, au milieu de ses douleurs et de ses études, était de préparer des bouquets de fleurs pour les autels. On donna à d'Achéry valétudinaire, pour coadjuteur dom Mabillon. Le bibliothécaire-adjoint s'acquitta avec zèle de ce travail et entoura son maître d'un res- Premiers travaux.

pect et d'une affection qui ne se démentirent jamais. Le matin, il allait dire sa messe à l'infirmerie à l'heure que ce Père souhaitait, ensuite il écrivait des lettres sous sa dictée et recevait des ordres qu'il exécutait avec une simplicité d'enfant. Après avoir épuisé l'ordre du jour, il vaquait à ses occupations personnelles, prenant toujours conseil du vénérable vieillard, le visitant avec une aimable sollicitude et lui renvoyant tout l'honnenr de ses propres travaux. Enfin il s'occupait de la bibliothèque suivant les règlements de la Congrégation. La bibliothèque du monastère devait être bien aérée, et tous les ans, au mois de mars, le bibliothécaire, aidé de quelques confrères, devait remuer les livres, les épousseter, les laisser exposés à l'air et au vent, nettoyer soigneusement les tablettes, essuyer les boiseries du fond ; lorsque le temps était sec et pur, il avait soin d'ouvrir grandes les fenêtres et de balayer lui-même toutes les semaines ; tous les livres marqués du sceau du monastère, étaient rangés par ordre de matière et cet ordre était inscrit sur les divers compartiments de la bibliothèque. — Les manuscrits devaient être enfermés à part comme aussi les livres précieux et les constitutions de l'Ordre. — Les livres défendus par l'*Index* étaient gardés sous clef. Aucun livre n'était introduit dans le monastère sans la permission du supérieur. Quand le bibliothécaire achètera un livre, il aura soin de le collationner exactement avant de l'inscrire au double catalogue. Aucun livre ne pouvait être prêté sans que le bibliothécaire en ait pris note. — L'office du garde des chartes est de veiller soigneusement à la conservation de tous les papiers du monastère. La prudence même allait si loin que le garde des chartes ne devait jamais être seul aux archives. Il divisait toutes les chartes et papiers en diverses classes et sous divers titres, selon les différentes matières qui y sont contenues. Il en dressait un inventaire ample et fidèle donnant une analyse de chaque pièce. Personne ne pouvait sortir une charte sans la permission du supérieur général et un reçu. Le chartrier était voûté, muni de portes en fer, la fenêtre tournée au levant était bardée et ne s'ouvrait qu'au soleil. C'est là que Mabillon faisait sa veillée des armes et se préparait à conquérir le sceptre de l'érudition.

Mabillon, du reste, avait de nobles maîtres et de redoutables concurrents. Saint-Germain des Près était devenu le rendez-vous de la haute société littéraire : chacun venait y apporter le tribut de ses études et bénéficier des études d'autrui. A certains jours, on se réunissait dans la chambre de d'Achéry, pour s'entretenir de ses propres ouvrages ou des livres nouveaux. C'était comme une Académie de piété et de doctrine, ainsi que l'appelait le Pape : nous y entrerons un instant par la pensée, pour reconnaître que l'érudition française au dix-septième siècle constituait véritablement une école sous la haute direction des Bénédictins. Les travaux des particuliers n'étaient point alors déshonorés par les stygmates de l'égoïsme, ils procédaient du génie chrétien et visaient à être des actes de charité. Ducange ouvre la glorieuse liste de ces hommes qui se réunissaient à Saint-Germain ; il s'était voué à la vie cénobitique au milieu du monde et de sa famille bien aimée : Paris n'était pour lui que la capitale de la science, il vécut toujours travaillant, toujours écrivant. Sachant presque toutes les langues, nourri de ces fortes études préliminaires qu'on ne connaît plus de nos jours, fouillant sans cesse dans un nombre infini de manuscrits et de pièces originales, il a reconstruit les siècles les plus obscurs du moyen âge, de cette basse latinité, de cette basse grécité, jusqu'alors presque inconnues. Ses glossaires ne sont que l'histoire des mœurs chrétiennes, barbares, féodales ; c'est le plan de l'anglais Spellmann sur des propositions gigantesques. Les Bénédictins l'agrandiront encore, et au nom de Ducange, il faudra joindre désormais les noms de D. Maur-d'Antine et de D. Carpentier, qui ajoutèrent sept volumes aux trois publiés par le trésorier d'Amiens. Nous avons ainsi toute la langue du moyen-âge ; l'analyse est complète, on peut reconstruire le grand édifice si longtemps dédaigné. Ducange, à ces réunions amenait toujours son ami de cœur, Vion d'Hérouval, un de ces hommes dévoués, toujours prêts à rendre service. Baluze, que l'archevêque de Marca avait introduit dans le monde des lettres, fondait la bibliothèque Colbertine ; éditait Salvien, Vincent de Lérius, S. Cyprien et les *Capitulaires,* préparait ses mélanges et son histoire des papes d'A-

vignon. Barthélemy d'Herbelot, le grand orientaliste, homme pieux et modeste, travaillait à sa Bibliothèque orientale et aimait à profiter du savoir d'Eusèbe Renaudot, qui était aussi un habitué de Saint-Germain. Celui-ci, homme de cabinet et homme du monde, se prêtait à la société par politesse et se livrait à l'étude par goût. Emeric Bigot, qui habitait Rouen, où il publia la vie de S. Jean Chrysostôme, envoyait son avis sur les points les plus difficiles de la critique. Adrien de Valois apportait sa science prodigieuse, sur les premiers temps de notre histoire et aussi parfois sa mauvaise humeur. Antoine Faure, ancien précepteur de l'archevêque de Reims, était un des bibliographes les plus distingués de son temps. Cotelier, avec sa simplicité candide, présentait ses notes sur les Pères Apostoliques. Le chanoine Boileau dissertait sur les différents manuscrits du traité eucharistique de Raban-Maur, tandis que le libraire Anisson, qui devint par la suite directeur de l'imprimerie royale, parlait en beau langage des entreprises de la librairie étrangère et des progrès des sciences historiques.

Des hommes aussi savants et plus illustres venaient à leur tour chercher à Saint-Germain, les trésors de l'érudition. L'avocat, puis abbé Fleury venait chercher pour son histoire de l'Église, des renseignements dont il ne fit pas toujours un loyal usage. Bossuet mettait largement à profit, pour la défense de l'Église, les travaux du cloître : tantôt il consultait Mabillon sur le rétablissement de la communion sous les deux espèces, tantôt il l'appelait à Germigny ou à Saint-Germain-en-Laye pour l'entretenir des affaires des Églises de France. Fénelon, ami de cœur du Bénédictin, envoyait également des questions auxquelles Mabillon répondait toujours avec autant de netteté que de douceur. A l'étranger, il entretenait un commerce régulier de bibliographie avec Henschénius et Papebrok. Les Chartreux, Lecouteulx et Levasseur, sollicitaient des conseils pour les saintes annales de leur ordre. Delannoy et Tissier, de l'ordre de Citeaux fouillaient les monastères pour en tirer des matériaux qu'ils offraient avec une inépuisable bienveillance à Mabillon. Le Jésuite Possin lui envoyait ses découvertes dans les biblothèques de Rome, entre autres le fameux décret du concile de

Carthage, sous Réparatus, sur la liberté des monastères. L'historien anglais Gale croyait s'honorer en adressant à Mabillon le premier volume de ses collections. Leibnitz, quand il ne s'élevait pas sur les hauteurs de la métaphysique, recueillait patiemment les historiens de Brunswick et demandait, par des lettres aimables, le secours des illustres savants de la Congrégation de Saint-Maur. Enfin, au près comme au loin, Mabillon soutenait le poids d'une énorme correspondance et devenait le directeur d'une grande école que la critique outrée n'égara guère tant qu'il la guida de sa main puissante.

76. La correspondance ne pouvait suffire à toutes les informations ; il est souvent nécessaire de voir les choses de ses yeux et toujours très utile de s'entretenir verbalement avec les hommes doctes ; par conséquent utile et même nécessaire, pour un savant, de voyager. Mais le voyage offre un péril et un écueil : l'écueil, c'est que la fatigue empêche l'étude et que voyageant pour étudier, on voyage en réalité pour ses plaisirs ; le péril, c'est qu'à voyager de la sorte, si l'on acquiert peu de science, on acquiert encore moins de vertus. La gravité ingénue et ingénieuse de Mabillon sut se soustraire au péril et braver l'écueil. Le voyage était pour lui, avant tout, un acte de piété, je dirais presque une œuvre de pénitence. Pour en tirer meilleur profit, lui et son compagnon, car il n'allait pas seul, suivaient avec exactitude les règles prescrites aux moines voyageurs. Avant de quitter la vénérable abbaye, les deux pélerins de la science étaient venus au chœur demander les prières de toute la communauté, et, après une courte adoration devant le Saint-Sacrement, ils avaient embrassé leurs frères. Après avoir traversé les rues de la capitale, loin du bruit des faubourgs, ils récitaient dévotement l'Itinéraire. D. Mabillon avait l'âme si recueillie, si unie à Dieu, qu'il conservait le calme et la tranquillité au milieu de l'embarras des voyages. Il était aussi régulier sur les chemins que dans le cloître : la prière et l'office divin toujours à certaines heures, il faisait ses lectures de l'Écriture sainte, de la règle de S. Benoît et de l'Imitation de Jésus-Christ comme distraction et son abstinence fut toujours plus austère dans les hôtelleries. Autant

Premiers voyages.

qu'il le pouvait il logeait dans les monastères de l'Ordre de S. Benoît, tachant d'y arriver de bonne heure, avant Complies, pour n'occasionner aucun dérangement. L'hospitalité était une chose sainte dans les institutions monastiques et la congrégation de Saint-Maur en avait gardé avec amour toutes les pieuses et délicates traditions. Dans chaque monastère il y avait une partie des bâtiments consacrée à secourir les hôtes. Les chambres à coucher avec leurs murailles nattées de paille, leurs lits toujours dressés et honnêtement agencés, larges, surmontés d'un dais carré et drapés en serge violette, brune ou grise, l'oratoire décoré d'une image et d'un crucifix, des fauteuils de paille à haut dossier, une table couverte d'un tissu de laine, d'une écritoire, de plumes, de papier, d'un bréviaire et de deux ou trois volumes de dévotion ; la haute cheminée garnie et décorée d'un tableau. Aussitôt qu'on était averti de l'arrivée d'un hôte, le religieux chargé de le recevoir allait le saluer à genoux avec toute démonstration de bienvieillance et de respect, il devait lui offrir tout ce qui était convenable pour la saison. Si l'hôte était un religienx déchaussé, on devait lui laver les pieds. A l'heure du repas, l'hôte était introduit au réfectoire, petite salle bien blanchie, ornée de vieux cadres, de crédences, de bahûts sculptés, d'une table ronde et de sièges de bois ; la toile était blanche et fine, tout le service brillant de simplicité, de propreté, et tenu dans l'état et la décence que requiert la maison de Dieu. Ainsi D. Mabillon fut reçu et soigné dans les monastères de la Congrégation ; il aimait à se soustraire à cet empressement ; il ne voulait en rien déranger les usages de la communauté. Après avoir adoré le Saint-Sacrement à l'Église, il se mettait à suivre la règle. Le soir, après le repas, il se retirait de bonne heure dans la chambre des hôtes par respect pour le silence de la nuit, si fort recommandé par S. Benoît. Il se trouvait toujours à l'oraison du matin, et à l'office, sans jamais manquer de dire la sainte messe. S'il était forcé de s'arrêter dans une hôtellerie, il édifiait tous ceux qui se trouvaient avec lui ; il allait dire son bréviaire dans l'Église la plus proche ; sa conversation était édifiante et enjouée. Il aimait à instruire les petits enfants, à les caresser ; il les prenait sur ses genoux et les engageait avec de

douces paroles à bien aimer le bon Dieu ; presque toujours il leur laissait une image, un chapelet, un petit souvenir. Il passait insensiblement aux parents et aux domestiques, leur donnait les avis qu'il leur croyait convenable, et cela avec tant d'amenité et d'une façon si modeste qu'on ne pouvait l'entendre sans en être touché.

C'est dans ces dispositions que Mabillon visita, en 1669, la Bourgogne, la Champagne et l'Orléanais, en 1672, les Flandres. Il y avait alors, à faire dans les bibliothèques, de riches moissons. Pendant des siècles, les œuvres de la pensée n'avaient pu se reproduire que par la plume. L'intelligent et pénible labeur de copiste avait été surtout accompli par des clercs et par des moines. Les fruits de ce travail s'étaient amoncelés dans les cloitres. Les protestants, avec leur aveugle fureur, avaient souvent saccagé ces trésors ; mais le gout qu'ils avaient à piller les caves et les sanctuaires leur avait fait un peu négliger les bibliothèques. Il était donc heureux, nous dirions volontiers providentiel, qu'avant l'incidence de la révolution, d'autres moines recueillissent dans de splendides in-folios les travaux de leurs devanciers. Cette tache fut remplie par des hommes dont le nom a des titres à la reconnaissance de l'histoire. Mabillon, nous le verrons par ses œuvres, fut un des pionniers qui travaillèrent avec le plus d'ardeur à la tranchée poudreuse de l'érudition. Pour ses deux premiers voyages nous avons peu de détails. Une lettre d'un de ses compagnons, dom Etiennot, supplée heureusement au silence du grand paléographe ; nous la donnons en entier : elle fera connaitre au juste la destinée des bibliothèques monastiques au dix-septième siècle et le soins de la congrégation de Saint-Maur pour leur conservation ou leur agrandissement.

« Mon Révérend Père, il ne faut être que bien médiocrement versé dans la connaissance de l'histoire, pour ne pas ignorer qu'il y a eu autrefois dans l'abbaye de Saint-Benoit de Fleury, une école florissante par le grand nombre d'écoliers qui abordaient en ce lieu pour y puiser la piété et la doctrine. Et s'il est vrai que le nombre des écoliers y fut ordinairement de cinq mille et plus, et qu'il y fut

du devoir de chacun d'eux de faire tous les ans présent de deux manuscrits à son maître, il est vraisemblable que la réputation de la bibliothèque de ce monastère, quoique très grande, était beaucoup au-dessus de sa richesse, soit pour le nombre, soit pour la bonté des manuscrits. Cette bibliothèque fut conservée en son entier jusqu'en 1562, époque à laquelle elle fut dévastée avec le riche trésor par l'infâme cardinal de Châtillon, son abbé commendataire. Le débris de cette bibliothèque fut recueilli par le juge Pierre Daniel, homme d'une littérature peu commune dans un siècle plein d'ignorance. Il détourna les meilleurs manuscrits ou il les racheta à vil prix à des soldats qui n'en connaissaient pas la valeur, et ce qu'il put sauver de ce naufrage il le fit transporter à Orléans. C'est de ce magasin qu'il a tiré la comédie intitulée *Aulularia Plauti*, pour lui faire voir le jour en 1564. Il en a pareillement tiré les commentaires de Servius sur Virgile, dont il fit présent au public en l'année 1600 ; les épîtres de Lupus, abbé de Ferrières, que Papirius Masso, a fait imprimer en l'an 1588 ; les deux manuscrits de Justin avec le secours desquels Jacques Bongars rétablit le texte de cet historien. Pierre Daniel mourut à Paris en 1603. Paul Petau, conseiller au parlement, et Jacques Bongars tous deux ses amis et ses compatriotes vinrent à Orléans, et traitèrent promptement de la bibliothèque du défunt avec le tuteur de ses enfants mineurs, à une somme de quinze cents livres, de la valeur de laquelle bibliothèque ils étaient pleinement informés à cause de l'amitié qui étaient entre eux et Pierre Daniel, et du commerce qu'ils avaient ensemble par lettres et ils se partagèrent les manuscrits. La part de Paul Petau est, après son décès, tombée avec le surplus de sa bibliothèque, en la possession d'Alexandre Petau son fils, aussi conseiller au parlement de Paris lequel a beaucoup aidé André du Chesne avec les manuscrits de Fleury dans son recueil des historiens de France ; et depuis quelques années ayant été sollicité par les agents en France de Christine, reine de Suède, d'accorder à cette princesse de ces manuscrits, il a entendu aux propositions qui lui ont été faites et consenti à leur transport à Stockholm, où sont aujourd'hui les précieux originaux dont nous n'avons en France que quelques

copies. Jacques Bongars fit voiturer sa part à Strasbourg ; il avait choisi cette ville pour être le lieu de son séjour le plus ordinaire, l'établissement de sa maison et le siège de sa bibliothèque, à cause des négociations très fréquentes auxquelles il était employé auprès des princes d'Allemagne. Comme il n'avait point d'enfants, il eut la volonté de faire part de ses biens, après sa mort, à ceux auxquels il avait donné part à ses affections, et par son testament il donna sa bibliothèque à Granicet, fils de son hôtesse à Strasbourg que l'on a cru l'avoir touché de plus près que de l'amitié. Il mourut à Paris en 1612, et la nouvelle de sa mort ayant été portée à Heidelberg, Janus Gruturus décida le prince Palatin de tirer cette bibliothèque des mains de celui auquel elle avait été léguée, qui n'était pas pour en faire un bon usage. Les mouvements d'Allemagne, à cause des prétentions mutuelles au royaume de Bohême, de Ferdinand, empereur, et Frédéric, prince palatin, attirèrent dans le palatinat les armes d'Espagne, commandées par le marquis de Spinola, et après lui, par Gonzales de Cordoue ; et ensuite celles du duc de Bavière, commandées par le général de Tilly dont le succès fut la prise d'Heidelberg, au mois de septembre 1622, et la reddition d'une bonne partie du Palatinat sous la puissance du duc de Bavière, qui usant du droit des victorieux, disposa de la bibliothèque palatine par le présent qu'il en fit au Pape ; elle fut placée au Vatican par les soins de Léo Allatius. Ainsi par un décret de la Providence divine la bibliothèque de Fleury, assemblée par les religieux, dissipée par les calvinistes, recueillie par Pierre Daniel, catholique, tombée de nouveau en la possession des hérétiques, est devenue l'héritage du chef visible de l'Église et le patrimoine de Saint-Pierre. »

En Bourgogne et en Allemagne.

77. Les premiers voyages littéraires, il faut le croire, avaient porté d'heureux fruits ; nous voyons en 1682, Mabillon reprendre son bâton de voyageur. Dans l'intervalle qui sépare le voyage de Flandre et le voyage d'Allemagne, le docte Bénédictin s'était occupé des *Actes des Saints* de l'ordre de S. Benoit, des œuvres de S. Bernard, de la controverse sur l'auteur de l'Imitation, de la *Diplomatique* et, en dernier lieu, les œuvres de S. Augustin. Ces ouvrages, la *Diplomatique* surtout, avaient démontré à Mabillon la nécessité

de voir de près un plus grand nombre de manuscrits. Les voyages littéraires étaient alors du reste, beaucoup plus nécessaires qu'ils ne le sont de nos jours. L'homme qui travaille à Paris, et il y en a de cette sorte, trouve sous sa main, à peu près toutes les ressources de l'érudition. Les archives seules n'ont pas été encore centralisées dans un dépôt général ; chaque province a conservé les siennes, et pour l'histoire monastique, l'histoire ecclésiastique, l'histoire communale et féodale de la France, il faut absolument les explorer avec soin. Mais au dix-septième siècle, alors que les monastères étaient partout de grandes institutions, avec leurs riches bibliothèques et leurs manuscrits précieux, que chaque évêché avait sa vie à part, ses droits bien distincts, que les nationalités provinciales étaient partout tranchées et vives ; on ne pouvait aller loin dans un travail, sans éprouver bientôt le besoin d'aller fouiller ces mines cachées et lointaines. Les grands travaux de D. Mabillon l'obligèrent souvent à sortir de sa retraite pour des pèlerinages intellectuels. Zélateur de tous les exercices du cloître, il n'entreprenait aucun voyage sans en ressentir quelque peine. Il se reprochait à lui-même ces sorties comme des prévarications, parce qu'elles pouvaient dissiper sa vie, et détourner un instant son âme des contemplations divines. Il ne se mettait en route qu'à la dernière extrémité ; sa curiosité ne l'emportait pas à droite, à gauche ; il est resté à Paris vingt ans sans aller à Versailles. En 1682, D. Mabillon alla donc en Bourgogne pour rechercher les matériaux de l'histoire bénédictine, et aussi pour obéir à Colbert qui lui fit examiner quelques anciens titres de la maison royale. Ce ministre eut toute la satisfaction qu'il pouvait attendre, et il reconnut que D. Mabillon n'avait pas moins de bonne foi et de sincérité que d'habileté et d'expérience. Pour lui donner une marque publique de son estime, il l'engagea à parcourir l'Allemagne aux dépens du roi, afin de fouiller les archives et les bibliothèques.

Mabillon partit pour l'Allemagne, sur la fin de juin 1682, avec son fidèle compagnon, D. Michel Germain. A Dôle, en Franche-Comté, ville charmante devant laquelle se déroule la chaîne alpestre du Jura, les Bénédictins de Cluny reçurent nos voyageurs illustres

dans leur collège de Saint-Jérôme, et à Besançon, l'abbaye de Saint-Vincent leur donna une généreuse hospitalité. Le prieur, D. Jérôme Coquelin, était un homme tout à fait remarquable, et l'abbé Boizot avait recueilli des livres, des inscriptions des médailles ; il nous a conservé les mémoires du cardinal de Granvelle, monument précieux de la diplomatie du seizième siècle. Tous les monastères de Franche-Comté florissaient sous le régime de la congrégation de Saint-Vannes. Faverney, entourée de l'auréole du récent et éclatant miracle de Saintes-Hosties, formait sa bibliothèque et rebâtissait ses cloîtres. Luxeuil ouvrit à D. Mabillon les ruines splendides de ses bâtiments et de sa bibliothèque. A Lure il admira avec étonnement les gigantesques sépulcres de St-Décoile et de S. Colombain. Buxtorf leur fit les honneurs de la ville de Bâle, qui, outre de précieux manuscrits ecclésiastiques, est riche des souvenirs d'un concile et de la renaissance. Erasme et Froben avaient été les précurseurs des grandes éditions bénédictines. D. Mabillon demeura trois jours à Notre-Dame des Ermites, où son âme fut transportée de pieuses ardeurs et où il trouva de curieux monuments littéraires. Après deux jours de marche dans les hautes montagnes, aux bords des torrents, nos deux pèlerins arrivèrent à Saint-Gall, un des plus célèbres monastères de l'Occident. Le père Sfondrat, depuis cardinal, D. Hermann Skenk, le bibliothécaire, et tous les religieux qui s'honoraient d'un instant d'entretien et de la vue d'un si savant homme, le comblèrent d'honneurs. Les manuscrits de S. Gall étaient nombreux. D. Mabillon découvrit la chronique d'Hirsauge, par l'abbé Trithème. Il fit remarquer aux religieux l'importance de cet ouvrage et il leur persuada de le faire imprimer dans l'abbaye même où tous les genres d'études sont pratiqués. Entré dans la Bavière, D. Mabillon y voyagea pendant un mois comme en triomphe de monastère en monastère : il trouvait les paysages radieux : ces prés, ces bois, ces coteaux, ces rivières limpides, cette nature calme et fraîche, le charmaient... Il admirait la somptuosité des bibliothèques monastiques, ces grands livres reliés en peaux de cerf aux fermoires de cuivre ciselé. Édifié de la régularité des religieux qui venaient d'embrasser une réforme, il écrivait à D. Ruinart qu'il

était entièrement réconcilié avec l'Allemagne : ..... Toutes ces abbayes sont tout à fait splendides et quoique celle de Kempten ait plus d'apparence, j'estime encore davantage celle de Saint-Ulric d'Augsbourg. Il y a partout de fort belles bibliothèques, et j'ai honte des nôtres, lorsque je les compare à celles-ci. La ville d'Augsbourg est fort grande, à peu près comme Orléans, mais elle n'est pas si peuplée. Nous y avons vu la bibliothèque publique du collège qui est possédé par les luthériens. Je ne croyais pas qu'il y avait tant de régularité en ce pays dans les religieux et les ecclésiastiques. Je vous assure que je suis fort édifié de la régularité des monastères que nous avons vus. Il y a un très bon évêque en cette ville, qui est au moins aussi exact que nos plus zélés évêques de France. Les curés de ce diocèse sont fort capables. Enfin je puis dire que j'ai toute autre idée de ce pays-ci que je n'avais. » A Scheyren, D. Mabillon vit l'auteur du *Kalendarium Benedictinum*, le P. Egidius Rambeck, vieux et penché vers la tombe. A Willingen, il eut le bonheur d'embrasser le P. Georges Geysser ; je ne sais lequel eut plus de joie dans cette entrevue. Personne n'avait tant travaillé en Allemagne à ramasser des mémoires pour les *Actes des Saints* et pour l'histoire de l'Ordre, il en aimait l'honneur au-delà de ce que l'on peut imaginer. Ce zélé religieux a été longtemps secrétaire de la congrégation bénédictine de Souabe ; cet office lui donnait occasion de visiter lui-même plusieurs monastères, et comme on ne pouvait lui refuser l'entrée des archives, il en a tiré un bon nombre de bonnes pièces, dont il a enrichi D. Mabillon. Il est mort abbé de Willingen, après avoir édifié toute l'Allemagne. A Saint-Emmeran de Ratisbonne, D. Mabillon vit de fort belles choses : un grand nombre de manuscrits précieux, un *Évangéliaire* écrit par l'ordre de Charles-le-Chauve ; un autel portatif de l'empereur Arnoud, d'un pied de large en carré et haut d'un pied et demi, tout couvert de lames d'or très pur et de pierres fines. A Salzbourg l'université et l'archevêque lui donnèrent une grande fête. D. Mabillon rentra en France par les abbayes de l'Alsace et de la Lorraine.

En Italie.

78. Au retour de Mabillon, Colbert était mort ; mais Letellier, archevêque de Reims, était chargé de ce qui regardait la littéra-

ture, et il était l'ami du savant Bénédictin. Letellier résolut donc d'envoyer Mabillon en Italie pour visiter les bibliothèques, et recueillir, chemin faisant, tout ce qu'il trouverait de curieux pour la bibliothèque royale. Dans l'intervalle de ces deux voyages, Mabillon visita les riches et élégants monastères de la Normandie. Enfin, le premier jour d'avril, il quitta, non sans émotion, Saint-Germain des Prés, pour visiter cette terre célèbre ou se sont accomplis presque tous les plus grands évènements. La paix relative dont a joui l'Italie depuis l'ère chrétienne, les goûts artistiques de ses enfants, la sollicitude des Papes pour toutes les œuvres de l'esprit, promettaient de riches conquêtes. A l'espoir de brillantes découvertes s'ajoutaient ce plaisir de cœur et le profit de piété que procure le pélerinage de Rome. Mabillon et son fidèle compagnon, Michel Germain, s'arrêtèrent d'abord à Lyon, ou le libraire Jean Anisson leur fit les honneurs de sa ville. De Lyon, ils gagnèrent Milan, la première ville du Nord Italien ou l'on peut étudier largement l'archéologie. La bibliothèque Ambrosienne, formée par les soins du cardinal Frédéric Borromée, qui, pour l'enrichir, envoya partout des ambassadeurs littéraires, retint quinze jours nos voyageurs. A Venise, la basilique grecque de Saint-Marc et la bibliothèque fondée par le cardinal Bessarion, leur montrèrent réunis les plus brillants objets d'art et une magnifique collection de manuscrits. A Ravenne, Mabillon fit d'amples observations archéologiques. L'archevêque lui fit voir les archives et le bénédictin déchiffra ces chartes lombardes que Lambécius appelait encore des écritures inconnues. A Lorette, il offrit le saint sacrifice dans la sainte maison apportée par les anges et ou tout l'univers est venue prier.

Le vendredi, quinze juin, au matin, Mabillon entrait dans Rome ; il avait marché toute la nuit pour prévenir les marques d'honneur qu'on réservait à son arrivée : le cardinal d'Estrées devait envoyer son carosse et plusieurs savants devaient aller au devant du moine : Mabillon, par son empressement imprévu, dérangea tous ces projets et s'en alla paisiblement frapper à la porte de la modeste maison ou restait le procureur général de la

congrégation de Saint-Maur. C'était Claude Etiennot, le compagnon du voyage de Flandre, homme apprécié des Romains et qui mit naturellement au service de Mabillon, son habileté diplomatique. Innocent XI, l'adversaire de Louis XIV dans l'affaire de la Déclaration gallicane, occupait dignement la Chaire Apostolique. La société Romaine continuait ses traditions d'élégance et de savoir. Enfin le gouvernement de l'Église, assis, depuis seize siècles, sur les volcans que recréent sans cesse les passions des hommes, s'exerçait en paix au milieu des tempêtes. Mabillon, par une supériorité que n'ont pas toujours les érudits, sut comprendre cette grandeur. Dans un premier mouvement de curiosité empressée et joyeuse, il voulut visiter les chefs-d'œuvres antiques, mais il s'arrêta bientôt en disant : Ceci n'est pas notre affaire. La première bibliothèque que Mabillon visita à Rome fut celle de la reine Christine de Suède ; il y découvrit les plus précieux matériaux : les opuscules de Pacianus, le concile de Chalcédoine, le second concile de Nicée, le diacre Florus, les épîtres de Geoffroy, abbé de Vendôme. Aux théatins de Saint-André della Valle, magnifique sanctuaire ou brillent le jaspe, l'agathe et le lapis-lazuli, D. Mabillon trouva une somptueuse bibliothèque ; mais ce qui valait encore mieux, il trouva à Saint-Silvestre au mont Quirinal, un savant selon son cœur, le vénérable Joseph-Marie Thomasi, qui, depuis de longues années, préparait d'immenses travaux liturgiques. A Saint-Augustin, on leur ouvrit généreusement la bibliothèque angélique formée par le savant père Angelo Rocca et Holstenius. Aux oratoriens de la Vallicella, le père Léander Colloredo, qui allait bientôt revêtir la pourpre, leur fit les honneurs de la riche collection ou puisèrent Baronius et Olderic Rainaldi : le plus ancien manuscrit contenait les *Actes des Apôtres, les Épîtres canoniques et l'Apocalypse ; Bède, le martyrologe et les six âges du monde* ; *un ordre romain, les conciles*, etc. D. Mabillon fit une ample récolte dans l'élégante bibliothèque du cardinal Altieri, dans celle du cardinal Chigi, dans celle du cardinal Altemps, qui renfermait plus de deux mille manuscrits : *le concile d'Ephèse, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze* ; il tressaillit en voyant dans le catalogue *la république de Cicéron*, mais ce beau

livre ne devait être retrouvé que plus tard. Dans la bibliothèque du cardinal Barberini la plus nombreuse après celle du Vatican, et confiée aux soins éclairés de l'écossais Guillaume Leslée, et du chanoine Petrini, il trouva *les actes du concile d'Afrique, les lettres de Vicemès*, pendant les sessions du concile de Trente, *l'histoire des guerres civiles de France* sous le règne de Charles IX, par le nonce Prosper de Sainte-Croix, un *Codex canonum*, et un *Ordo romanus* très ancien. Il visita avec intérêt et avec fruit la bibliothèque de la Sapience, bâtie par le Borromini et formée de la collection de Constantin Cajetano, et la bibliothèque Capranica, riche en jurisprudence et en manuscrits. Quoique la bibliothèque du cardinal Réné Imperiali ne renfermât que des livres imprimés, elle mérita toute l'attention des bénédictins ; elle était la plus riche de Rome, et remplissait presque tout le palais impérial sur le Forum d'Antonin. Le savant Juste Fontanini n'a pas dédaigné d'en publier le catalogue qui est à lui seul un des plus admirables monuments de l'histoire littéraire. Plusieurs anciennes basiliques avaient conservé leurs bibliothèques. D. Mabillon les explora avec un soin minutieux : Sainte-Croix de Jérusalem, Sainte-Calixte avec sa belle bible de Charles le Chauve ; Saint-Pierre du Vatican qui possédait de très anciens et de très rares manuscrits : Saint-Hilaire de Poitiers, les antiquités judaïques de Josèphe Bède, Hildebert du Mans, Ammien-Marcellin. Nous avons énuméré et fait connaître toutes les bibliothèques particulières, mais nous ne pourrions pas même essayer de décrire les trésors de la Vaticane, elle est restée jusqu'à nos jours une mine inépuisable de choses curieuses et importantes, Chacun vient puiser à ces eaux jaillissantes et pures de la science. La bibliothèque pontificale était alors administrée par deux amis du D. Mabillon. Emmanuel Scheelstrate et Laurent Zacagni, savants dévoués à l'Église.

Dans les intervalles de ces recherches, Mabillon faisait de pieuses stations dans les sanctuaires vénérés, surtout aux tombeaux des martyrs dans les catacombes. Il avait pour guides, dans ses courses, deux archéologues qui n'ont pas encore été surpassés, Ciampini et Fabretti. Le cardinal Casanata se faisait un honneur

de recevoir Mabillon, et de lui communiquer lui-même les richesses de cette bibliothèque devenue une des gloires de l'Ordre des Frères prêcheurs. Le cardinal Ottoboni, depuis Alexandre VIII faisait avec une délicate prévenance, pour faciliter le travail des Bénédictins, porter à la maison de dom Estiennot les manuscrits de sa collection. Sur ces entrefaites, le Pape nomma Mabillon consulteur de l'Index, pour faire un rapport sur la chronologie sacrée d'Isaac Vossius. Cet auteur soutenait que le déluge n'a point inondé toute la terre, quoiqu'il assure que tous les hommes y ont péri. Mabillon parla sur cette matière en présence de neuf cardinaux et du maître du Sacré Palais ; on admira sa sagesse et sa doctrine ; mais on ne s'arrêta pas à son avis et, un an après, Vossius fut condamné. Cependant Mabillon, de Rome, comme d'un quartier général, rayonnait vers les abbayes du voisinage. D. Germain va nous raconter l'excursion à Farfa, cette illustre abbaye qui prit, au moyen-âge, le commerce sous sa protection, et bâtit presqu'une ville pour ses grandes foires. « Nous avons été à Farfa, une des plus anciennes abbayes de l'Occident. Duchesne a imprimé quelques endroits de sa chronique ; c'est peu de chose en comparaison de ce qui reste à donner au public. Je n'ai vu nulle part un si gros cartulaire fait il y a cinq cents ans sur les originaux. Il y a bien deux mille pièces, tant dans ce prodigieux livre que dans trois autres. On ne nous a rien caché de tout cela, et nous avons même apporté avec nous le meilleur, pour nous en servir jusqu'à notre départ ; voilà une marque insigne du père abbé. La bibliothèque, quoique de peu d'apparence, a quelques manuscrits négligés que nous avons parcourus avec profit, entre autre un ancien légendaire, qui nous a fourni trois actes de martyrs non imprimés. Il y a aussi des imprimés du quinzième siècle que nous ne trouvons pas à Rome, entre autre le *Cérémonial romain* imprimé par Augustin de Piccolomini, sous le pontificat d'Innocent VIII. Les Italiens font les choses de très bonne grâce quand ils s'y mettent. Le père abbé et toute sa communauté, qui est de dix-huit religieux, nous vint recevoir à la première porte du monastère... »

De Rome, Mabillon se rendit à Naples, au Mont-Cassin, à Subiaco,

et dans d'autres villes de l'Italie. A Naples, le vice-roi lui témoigna son admiration respectueuse et un avocat, nommé Valetta, l'accompagna dans toutes ses courses. La belle solitude de l'abbaye de la Sainte-Trinité de la Cava lui offrit une observance très exacte dans les plus affreux rochers et de riches archives ou il y a encore beaucoup à prendre pour l'histoire de l'Italie méridionale. L'archimonastère du Mont-Cassin avait été trop souvent visité pour offrir de grandes nouveautés à nos savants chercheurs; ils purent, du moins, en apprécier les richesses littéraires et artistiques. Subiaco leur apparut plus régulier qu'aucun monastère. On peut lire dans les *Annales*, avec quelle effusion de cœur D. Mabillon parle de la grotte de saint Benoît : c'est là le berceau de notre Ordre, c'est là la pierre dont nous avons été tirés. A Sienne nos voyageurs s'agenouillèrent sur les tombeaux chéris de sainte Catherine et de saint Bernardin. A Padoue le cardinal Barbarigo qui en était évêque, les logea dans son palais, et interrompit la visite de son diocèse pour avoir le temps de converser avec eux. A Bologne, D. Mabillon trouva des choses rares dans la bibliothèque de Saint-Sauveur. A Bobio, il pria sur les reliques de saint Columban et fouilla dans les débris de cette riche bibliothèque, qui à elle seule a conservé plus de dix auteurs latins à la république des lettres. A Lucques, l'évêque cardinal Spinola leur fit faire le tour des remparts dans son carosse ; on leur montra le Volto-Santo et les archives de san Frediano ou ils trouvèrent les chartes de Didier, roi des Lombards. A Florence, Mabillon rencontra Magliabecchi et le futur cardinal Noris ; il visita, en leur docte compagnie Sainte-Marie des Fleurs, la Laurentienne, Fiésole. Avant de repasser les Alpes, les deux pèlerins allèrent se reposer quelque temps dans les déserts de Vallombreuse. Enfin, le 2 juillet 1686, Mabillon revit sa chère abbaye, embrassa ses confrères, et, prosterné dans la grande chapelle de la Vierge, répandit dans son sein ses actions de grâces, méditant, avec S. Augustin, sur cette grande pérégrination de la mort à laquelle toutes les autres doivent aboutir.

L'érudition au XVII[e] siècle.

79. Les conférences littéraires, correspondances et voyages de Mabillon avaient pour objet la préparation de ses œuvres érudites.

Les travaux du docte Bénédictin se divisent en trois classes : l'édition revue et corrigée d'ouvrages déjà publiés ; la publication de pièces jusque-là inédites et la composition d'œuvres originales. Ces trois classes touchent toutes, d'une manière plus ou moins directe, à la critique historique et elles ont toutes pour fin dernière, quelquefois lointaine, d'établir la vérité de la religion. Dans l'un et l'autre genre elles atteignent un degré de prééminence qui fait de leur auteur un prince de la haute science. Pour en mieux apprécier le mérite, il est utile de dresser une table sommaire des érudits et des œuvres d'érudition au XVII[e] siècle. En Italie, nous voyons les cardinaux Bona, Tommasi, Passionei, Gotti, Ciampini et Quirini ; les savants Bianchini, Fontanini, Vignoli, Laderchi, Ughelli, Coleti, Fabretti, Zacagni et Magliabecchi. En Allemagne, Pez, Athanase Kircher, Gretser, Grotius, Leibnitz, Pichler et les Wallembourg. En Hollande, Bayle. En Belgique, Bolland, Henschénius et Papebrock. En France, les Jésuites Pétau et Philippe Labbe ; les Bénédictins d'Achéry, Mabillon, Martène et Durand ; les dominicains Contenson et Noël Alexandre ; les oratoriens Thomassin, Morin et Lebrun ; le docteur Tournély, mais à coté Witasse, Habert, Launoy, Ellies Dupin, Richard Simon, Le Courrayer ; le P. Hardouin et son école ; le P. Lecointe, les Saint-Marthe, Duchesne, Baluze, Ducange ; les Bénédictins de Lorraine : Petit-Didier, Ceillier, Calmet ; les jurisconsultes Pothier, Domat, Ferrière, Pithu, Dupuy ; l'abbé Fleury, jurisconsulte et historien ; enfin par-dessus tout, Huet, Fénelon et Bossuet.

La merveille inappréciée de cette époque, merveille à laquelle plusieurs de ces savants eurent part, c'est l'impression, ou la réimpression de tous les Pères et Docteurs de l'Église. Le protestantisme sous prétexte de ramener la religion à la pureté de son origine avait nié la tradition, et, comme les grands polémistes du XVI[e] siècle en avaient démontré la nécessité, le protestantisme, par une volte-face plus empressée que rationelle s'était pris à se forger une tradition illusoire et de chimériques docteurs. Pour le confondre, il suffisait d'éditer les Pères et d'inviter les lecteurs à constater : d'une part, que les Pères de l'Église ne sont revêtus de ce caractère que

pour avoir, dans leur œuvres savantes, reproduit fidèlement la doctrine des Écritures, et d'autre part que la magnifique succession des Pères écrase, d'une manière irrévocable, toute autre tradition. Cotelier, d'une ancienne famille noble de Nîmes, publia donc les Pères Apostoliques, S. Barnabé, Hermas, S. Clément pape, S. Ignace d'Antioche et S. Polycarpe de Smyrne. Balthasar Cordier, Jésuite d'Anvers, édita S. Denys l'Aréopagite S. Justin, suivi des écrits de Tatien et d'Athenagore parut grâce aux soins de Prudence Maran, né à Sézanne. S. Théophile d'Antioche, déjà publié à Zurich, reparut, en 1724, à Hambourg. S. Irénée fut excellement édité par Réné Massuet. Clément d'Alexandrie parut à Venise, Tertullien à Paris, S. Hippolyte à Hambourg, S. Grégoire le thaumaturge à Mayence ; Origène et S. Cyprien à Paris; S. Hilaire de Poitiers vit le jour à Paris et à Vérone ; S. Athanase fut l'objet des soins de Montfaucon ; S. Basile fut édité par Maran ; S. Ephrem par les Assémani ; S. Cyrille de Jérusalem par Dom Touttée ; S. Grégoire de Nazianze et S. Ambroise par les Bénédictins. Des Pères du cinquième siècle, on compte S. Grégoire de Nysse du P. Fronton le Duc, S. Epiphane du P. Pétau, S. Chrysostôme de Montfaucon, S. Jérôme de Martianai, Théodoret du P. Sirmond, S. Léon des Ballérini ; S. Cyrille d'Alexandrie, S. Hilaire et Synésius. Parmi les pères des siècles suivants, nous voyons le Grégoire de Tours de Ruinart, S. Jean Climaque de Rader, S. Grégoire le grand de Denys de Ste-Marthe ; S. Isidore de Séville par Dubreuil ; S. Maxime par Combéfis ; S. Jean Damascène par Michel Lequien ; André de Crète par Combéfis ; Alain par Duchesne ; S. Théodore Studite par Sirmond ; enfin Raban Maur, Paschase Ratbert, Hincmar, Lanfranc, S. Anselme, Yves de Chartres, Guibert de Nogent, Geoffroy de Vendôme, l'abbé Rupert, Hugues de S. Victor et S. Bernard.

Aux éditions des Pères il est juste d'ajouter la recherche d'une foule de pièces inédites concernant la patrologie, la liturgie, l'histoire, la science sacrée dans toutes ces parties. Sous le titre modeste de *Spicilège* ou Glanures, d'Achéry donna un recueil qui contient un grand nombre de pièces du moyen âge rares et curieuses, tels que des actes de conciles, des canons, des chroniques, des

vie des saints, des lettres, des poësies, des diplômes, des chartes tirées des dépots des différents monastères. Un élève de d'Achéry, Martène, avec le concours de son confrère Durand, publia un *Nouveau trésor de pièces inédites*, cinq volumes in-folio. Le premier contient des lettres inédites des papes et des rois du moyen âge ; le second, des pièces relatives aux papes du XIVe siècle ; le troisième, d'anciennes chroniques ; le quatrième, des actes des conciles ; le cinquième, des opuscules de patrologie. Un écrit plus volumineux des mêmes auteurs est la *Très ample Collection d'anciens écrits et monuments historiques, dogmatiques et moraux*, neuf volumes in-folio. Cette ouvrage est composé, comme le premier, d'opuscules inédits, de canons, d'actes de saints, de chroniques, de lettres, d'une foule de pièces concernant l'histoire. Un Bénédictin allemand, Bernard Pez, marchand sur les traces de Martène, compose un *Dernier trésor de pièces inédites*, en six volumes in-folio, et une *Bibliothèque ascétique* ou collections d'auteurs ascétiques qui avaient été cachées jusque-là dans les bibliothèques. Des Pères rentrent en possession d'ouvrages qu'on croyait perdus ; des auteurs ecclésiastiques, peu connus ou ignorés reprennent rang dans la légion des témoins de la doctrine ; et les dépositaires de la tradition chrétienne se présentent comme les soldats d'une armée rangée en bataille.

Au-dessus, au-dessous ou à côté des Pères, la tradition a pour organe la Liturgie, les Conciles, l'histoire sacrée, les monuments de théologie, de linguistique, d'épigraphie et de paléographie. Les œuvres mémorables qui illustrent ces sciences sont tellement nombreuses, que nous pouvons à peine les compter. Nous citons, en courant, le *Dictionnaire de la Bible*, les *Commentaires de la Bible*, l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* par dom Calmet ; les *Traités de la Pénitence et des Sacrements* du P. Morin ; l'*Explication des cérémonies de la messe* du P. Lebrun ; les *Dogmes théologiques* des Pères Pétau, Thomassin et Noël Alexandre ; la *doctrine des temps*, l'*Uranologie*, les *Tables chronologiques*, l'*Ancienne et nouvelle discipline*, l'*Histoire ecclésiastique* des mêmes auteurs *la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* par dom Ceillier ; *la Bibliothèque orientale* et les *Actes des martyrs d'Orient* par les Assémani ;

la *Somme des Conciles de Sirmond*, Labbe, Cossart et Mansi ; l'*Italie sacrée et la Gaule chrétienne* des Ughelli et des Sainte-Marthe ; les *Inscriptions* de Fabretti ; les *Monnaies romaines* de Banduri ; les *Annales ecclésiastiques des Francs* du P. Lecointe ; l'*Histoire littéraire de France ;* les *Capitulaires* de Baluze, les *Glossaires* et l'*Histoire bysantine* de Ducange ; le *Règne magnétique de la nature*, le *grand art de la lumière* ; *le grand art de la consonnance*, le *monde souterrain*, la *Chine illustrée*, la *Polygraphie* du P. Kircher ; la *Démonstration évangélique* de l'évêque d'Avranches ; et beaucoup d'œuvres moins importantes dont il est superflu ici de dérouler la nomenclature.

Et pour faire apprécier ces travaux des érudits, nous donnerons la parole à un auteur protestant. Leibnitz, écrivant à Huet, en 1679, fait sur la *Démonstration évangélique* ces profondes et importantes réflexions :

« Quand il s'agit de démontrer la vérité chrétienne, il faut bien plus de matériaux et de recherches (que pour prouver en général qu'il faut admettre une religion et une Providence). Car il s'agit de la chute et de la réparation du genre humain, des différences des nations, des écritures les plus anciennes : et cette discussion demande non seulement un philosophe, mais encore un savant, et même quelqu'un qui soit l'un et l'autre dans le degré le plus éminent. J'entends par un savant, tel que vous êtes, un homme qui possède et qui a combiné dans sa tête les événements les plus importants arrivés dans le monde connu, et dont la mémoire s'est conservée parmi les hommes. Celui-là donc est éminemment savant et érudit, qui connaît les principaux phénomènes du ciel et de la terre, l'histoire de la nature et des arts, les migrations des peuples, les révolutions des langues et des empires, l'état présent de l'univers, en un mot, qui posséde toutes les connaissances qui ne sont pas purement de génie et qu'on n'acquiert que par l'inspection même des choses et la narration des hommes. Et voilà ce qui fait la différence de la philosophie, à l'érudition, la première est à la seconde ce qu'une question de raison ou de droit est à une question de fait. Or, quoique les théorèmes, qu'on découvre par la seule force du génie puis-

sent être écrits et transmis à la postérité, aussi bien que les observations de l'histoire, il y a partout entre les uns et les autres cette différence que les théorèmes tirent leur autorité non des livres qui les ont fait parvenir jusqu'à nous, mais de l'évidence des démonstrations qui les accompagnent encore aujourd'hui : au lieu que l'aurité de l'histoire est toute fondée sur les monuments. De là est née la critique, cet art si nécessaire et qui a pour objet de discerner les monuments, tels que les inscriptions, les médailles, les livres imprimés ou manuscrits. Pour moi, je suis persuadé que la divine Providence a ressuscité cet art, l'a fait cultiver avec une nouvelle ardeur, l'a favorisé et fortifié par l'invention de l'imprimerie, pour répandre plus de lumières sur la cause de la religion chrétienne. A la vérité, les histoires sont grandement utiles pour fournir à la postérité de beaux modèles, exciter les hommes a faire aussi des actions qui immortalisent leur mémoire, fixer des limites des empires, terminer les différends des souverains, enfin donner le spectacle si intéressant, si varié et si magnifique des révolutions humaines. Cependant, sous tous ces rapports, nous pouvons nous passer de l'érudition, car des nations entières s'en passent, qui jouissent pourtant des principales commodités de la vie. L'histoire et la critique ne sont donc vraiment nécessaires, que pour établir la vérité de la religion chrétienne. Car je ne doute pas que si l'art de la critique périssait une fois totalement, les instruments divins de la foi divine ne périssent en même temps, et que nous n'aurions plus rien de solide pour démontrer à un Chinois, à un Juif, à un Mahométan, la vérité de notre religion.

« Supposez en effet que les histoires de Théodoric, dont les nourrices, en Allemagne, endorment les enfants, ne puissent plus être discernées d'avec les relations de Cassiodore, écrivain contemporain de ce prince et son premier ministre : supposez qu'il vienne un temps où l'on doute si Alexandre le Grand n'a pas été général des armées de Salomon, ainsi que les Turcs le croient : supposez qu'au lieu de Tite-Live, et de Tacite, nous n'ayons plus que quelques ouvrages bien écrits, si vous voulez, mais pleins de futilités, tels que ceux où l'on décrit aujourd'hui les amours des grands hommes ; en

un mot faites revenir ces temps connus seulement par les mythologies, ceux comme d'avant Hérode chez les Grecs : il n'y aura plus de certitude dans les faits, et bien la qu'on puisse prouver que les livres de l'Écriture sainte sont divins, on ne pourra pas seulement prouver qu'ils sont authentiques. Je crois même que le plus grand obstacle à la propagation de la religion chrétienne en Orient vient de ce que ces peuples, ignorant totalement l'histoire universelle, ne sentent point la force des démonstrations sur lesquelles la vérité de la religion chrétienne est mise hors de doute dans notre ouvrage, à moins qu'ils ne se policent et ne s'instruisent dans notre littérature. »

80. C'est au milieu de ces savants et pour la défense de ces principes qu'écrit Mabillon. Nous devons maintenant parler de ses travaux. Avant de descendre aux détails, nous dresserons une table de ses œuvres avec indication de leurs éditions : ces renseignements importent à la bibliographie. Nomenclature des œuvres de Mabillon.

Hymni in Laudem. S. Adalhardi et Sanctæ Bathildis Reginæ, in-8° Paris, 1677.

Galliæ ad Hispaniam Lugubre nuntium, ob mortem Reginæ Galliarum, Annæ-Austriacæ (Prose carée), Paris, Billaine, 1677, in-4°.

Sancti Bernadi, ablatis primi Clarevallensis opera omnia, post Horstium denuo recognita. Paris, Frédéric Léonard, 1667, in-folio, 2 vol. ; in-8°, 9 vol. — Il y a eu deux nouvelles éditions de S. Bernard, données par D. Mabillon. La seconde est la plus estimée. Paris, 2 vol. in-folio, 1690. — La troisième parut en 1719, par les soins de D. René Massuet. La meilleure et la plus belle édition de ce livre est sans contredit celle donnée à Paris en 1835, par les frères Gaume, 2 vol. in-4°, en 4 tomes.

Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti in sœculorum Classes distributa, in-folio. Paris, Lous Billaine, 1668-1701, 9 volumes : — Ce recueil, un des plus précieux pour la science historique, est fort rare, quoiqu'il ait été réimprimé à Venise. Les préfaces de chaque volume ont été recueillies en un in-4°, imprimé à Rouen en 1792.

Dissertatio de Pane Euchàristico azimo et fermentato ; Paris, Louis Billaine, 1674, in-8°.

Vetera Analecta. (Recueil de monuments de tous genres) Paris, Louis Billaine, 1675-1685, in-8°, 4 vol. — L'académicien Joseph de la Barre en a donné à Paris, chez Montalant, une seconde édition, 1723, in-folio.

Animadversiones in Vindicias Kempenses. Paris, Louis Billaine, 1677, in-8°. — Ce petit ouvrage a été réimprimé in-16 en 1712, et dans le premier volume des œuvres posthumes de D. Mabillon.

Préface dédicatoire des œuvres de S. Augustin. Latin-français, in-4°, 1679.

De re Diplomatica, libri VI. Paris, Louis Billaine, 1681, in-folio majori. — Cet immortel ouvrage a un *supplément* imprimé à Paris chez Charles Robustel, 1704, in-folio majori. — L'édition la plus complète est celle de Naples, 2 vol. in-folio majori.

Méthode pour apprendre l'histoire. Paris, in-12.

Lettre sur le premier Institut de l'abbaye de Remiremont. Paris, 1684, in-4°, réimprimée dans le deuxième tome des œuvres postumes.

De Liturgiâ Gallicana, libri III. Paris, Jean Boudot, 1685, in-4°. Réimprimé à Paris chez Montalant en 1729, in-4°.

Musæum Italicum. Paris Jean Boudot, 1687-1689, in-4°, 2 volumes, réimprimés à Paris, chez Montalant, 1724. — In 4°.

Réponse des religieux Bénédictins de la province de Bourgogne, a un écrit des chanoines réguliers de la même province, touchant la préséance dans les États. Paris, 1687, in-4°.

Réplique des religieux Bénédictins au second écrit des chanoines réguliers. Paris, in-4°, 1687. — Ces deux dissertations ont été traduites en latin par D. Hermann Schenck, bibliothécaire de Saint-Gall, sous le titre de : Gemina Apologia Benedictinorum. Constance, 1706, in-4°, et réimprimées en français dans le second tome des œuvres posthumes.

Traité où l'on réfute la nouvelle explication que quelques auteurs donnent aux mots de Messe et de Communion, qui se trouvent dans la règle de S. Benoît. Paris. Coignard, 1689, in-12. Réimprimé avec une addition dans le second volume des œuvres posthumes.

Traité des Etudes monastiques. Paris, Charles Robustel, 1691.

1 vol. in-4°, 1692, in-12, 2 vol. Plusieurs fois réimprimé. Traduit en latin par D. Ulric Stauldilg, bénédictin de la congrégation des saints Anges gardiens, en Bavière, Camden, 1702, in-8°, 2 volumes. — Par le Père Joseph Porta, à Venise, 1705, in-4°. Traduit en italien sous le titre de ; *Scuola Mabillonia*, par le P. Ceppi Augustin. Rome, 1701 in-12, 2 volumes.

De Monasticorum Studiorum ratione, dans le premier tome des œuvres posthumes. Cette pièce fut composée pour être mise à la tête de Sulpice Sévère, l'historien favori de D. Mabillon.

Lettre circulaire sur la mort de madame Jacqueline Bouette de Blémur, religieuse bénédictine, 1694, dans le tome premier des œuvres posthumes.

La Règle de S. Benoît, traduite en français avec les statuts d'Etienne Poncher, évêque de Paris, Paris, 1697, in-12, 1 volume.

Eusebü Romani ad Theophilum Gallum Epistola de Cultu sanctorum ignotorum. Paris, De Bats, 1698, in-4°. Réimprimée plusieurs fois.

Epistola ad D. Claudium Estiennot, super epistola de Cultu sanctorum ignotorum. Paris, 1698, in-4°. Réimprimée dans le premier tome des œuvres posthumes, ainsi que la lettre d'Eusèbe, en latin et en français. Cette lettre, un peu modifiée, avait paru en latin en 1705.

Lettre d'un Bénédictin à M. l'évêque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de Thiers contre la Ste-Larme de Vendôme. Paris, De Bats, 1700, in-12, 1 volume. Réimprimée dans le second tome des œuvres posthumes.

La magnifique et admirable Préface du dernier tome de S. Augustin, tome XI.

S. Bernardi de Consideratione, libri V, ad Eugenium III. Paris, 1701, in-8°, 1 vol.

La Mort Chrétienne sur le modèle de celle de Notre Seigneur Jésus-Christ et de plusieurs saints. Paris, Charles Robustel, 1702, in-12, un vol.

Annales ordinis Sancti Benedicti. Paris, Charles Robustel, 1703-

1739, in-folio, 6 volumes. Les deux derniers, laissés imparfaits à la mort de D. Mabillon, ont été publiés par D. Massuet et par D. Martène. Les annales ont été réimprimées à Lucques avec des additions considérables.

Iter Burgundicum, 1682. Dans les œuvres posthumes ainsi que :

Eloge historique de D. Vincent Marsolle.

Votum de quibusdam Isaaci Vosii opusculis.

Dots des religieuses.

Avis pour ceux qui travaillent aux histoires des monastères.

Réflexions sur les Prisons des Ordres religieux (très important).

Remarques sur les antiquités de Saint-Denis.

Discours à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les anciennes sépultures de nos rois. Imprimé aussi dans les Mémoires de l'Académie.

Éditions de S. Bernard et de S. Augustin

81. Le premier ouvrage auquel s'appliqua Mabillon fut une édition de S. Bernard, qui parut en 1666. Jacques Horstius en avait publié une en 1641 ; elle était supérieure aux précédentes ; il y restait cependant quelques fautes que l'on pouvait corriger avec les manuscrits et l'on pouvait y ajouter quelques pièces inédites. Le P. Chantelou, qui habitait Saint-Denis, avait entrepris de revoir l'édition d'Horstius et donné au public les sermons du temps et des saints, corrigés en plusieurs endroits. Ce Père étant mort, Mabillon fut chargé de continuer son travail. Mabillon publia donc une nouvelle édition de toutes les œuvres de S. Bernard, en deux volumes in-folio, et huit volumes in-octavo, sans rien changer à l'ordre de l'édition d'Horstius. Seulement il ajouta plusieurs lettres et quelques traités, rétablit les endroits corrompus, mit à la fin du premier volume des remarques et distingua les ouvrages faussement attribués à S. Bernard de ceux qui sont réellement de ce docteur. Dans cette révision, le savant Bénédictin fit paraître tant d'exactitude, de pénétration, de jugement et d'érudition que les connaisseurs jugèrent facilement qu'il tiendrait un rang considérable parmi les savants de son siècle.

Quelques années plus tard, les Bénédictins s'occupaient d'une édition de S. Augustin. Pour la révision des textes, la découverte

des pièces inédites, la distinction des apocryphes et des authentiques, les préfaces, notes et dissertations, les Bénédictins n'avaient pas de rivaux. Supérieurs en matière d'érudition, ils n'étaient pas aussi experts dans l'appréciation des intérêts contemporains que devait protéger la doctrine des Pères. Le caractère artificieux des hérésies du temps, notamment du Jansénisme, l'isolement des religieux dans leurs cloîtres, la difficulté de saisir exactement le sens d'un Père sur tel point délicat, peuvent jusqu'à un certain point excuser les enfants de S. Benoît. Or les vulgarisateurs de Luther et de Calvin, les Jansénistes se couvraient habilement du grand nom de l'évêque d'Hippone. Il fallait donc montrer que ces hérétiques abusaient des paroles du saint Docteur et allaient surtout contre son esprit. Dans le dixième volume qui contient les écrits de S. Augustin contre les Pélagiens, les éditeurs bénédictins ne font ni l'un ni l'autre, ils font même le contraire : ils ne disent pas un mot pour justifier la sentence de l'Église contre l'*Augustinus* et plus d'un mot pour justifier le jansénisme contre la sentence de l'Église. Cette incroyable méprise provoqua des réclamations. Pour disculper ses confrères, Mabillon publia, dans le onzième et dernier volume, une préface générale sur toute l'édition. Cette apologie ne satisfit pas, à beaucoup près, tout le monde. Voici comment s'en exprime l'homme qui eut toutes les grandeurs de son temps sans en partager les faiblesses, l'archevêque de Cambrai, Fénelon :

« Au premier aspect, on aperçoit beaucoup de choses bonnes qui naissent de cette préface : 1° Les Pères bénédictins avouent que suivant la doctrine de S. Augustin, il y a des grâces suffisantes ; 2° Que dans l'état de la nature déchue, il y a une différence active, soit pour mériter ou démériter, soit que la volonté se porte au bien par la grâce victorieuse, soit au mal par elle-même et son propre défaut ; 3° Ils avouent que S. Augustin prend souvent l'expression de *libre* dans un sens plus large et plus général, pour volontaire, même nécessaire. D'où il suit incontestablement que tous passages où S. Augustin semble enseigner que le libre arbitre s'allie avec la nécessité signifient seulement la liberté largement et improprement dite mais non la liberté de l'arbitre nécessaire pour mériter et

démériter ; 4° Ils avouent que S. Augustin emploie fréquemment le mot de *nécessité* pour une véhémente propension, née du vice de la nature, sens auquel il ne craint pas de reconnaître dans l'homme, après la chute, une dure nécessité de pécher. Par là, ils préviennent toutes les objections tirées des endroits où S. Augustin paraît enseigner que Dieu abandonne les hommes dans une dure nécessité de pécher. Cette nécessité, suivant les éditeurs, est seulement une grande difficulté ou une véhémente propension ; 5° Ils avouent que touchant la possibilité de garder les commandements, il y a dans S. Augustin tant et de si clairs témoignages, qu'il serait superflu de les citer ; 6° Ils avouent qu'en Dieu il y a une volonté sincère de sauver tous les hommes ; 7° Ils insinuent assez clairement qu'ils ont donné lieu à leurs adversaires de réclamer, et font une confession mitigée et indirecte d'avoir été trop loin. Voilà tout ce qui, dans cette préface, me paraît tendre à l'édification ou à la réparation du scandale.

« Mais il y a beaucoup plus de choses qui me scandalisent. Si vous voulez les examiner exactement, il faut remonter à la source.

« I. Les Pères bénédictins avaient beaucoup péché, et non véniellement, dans leur édition. Ils y avaient fait des notes très dures et intolérables. Celle-ci, par exemple, qu'ils excusent dans leur préface, est indigne de toute excuse. « La nécessité ne répugne point à l'arbitre de la volonté. » Vous croiriez entendre Baïus ou Jansénius ressuscité. Il y en a beaucoup d'autres du même calibre. En outre, ces auteurs sont condamnables, non seulement dans ce qu'ils ont dit, mais encore dans ce qu'ils n'ont pas dit et qu'ils auraient dû dire. C'est une chose intolérable en eux que cette affectation perpétuelle de garder le silence, lorsqu'il faudrait établir le dogme catholique sur un texte de S. Augustin contre les novateurs qui abusent de ce texte pour prouver leurs erreurs. Partout où il apparaît ne fût-ce qu'une ombre de la grâce efficace, ils multiplient les notes pour habituer les oreilles du lecteur au son de la grâce très efficace ! Au contraire, dans tous les lieux où S. Augustin enseigne directement la grâce suffisante on l'établit indirectement par ses principes, ils s'abstiennent artificieusement de toute note.

De plus, chaque fois qu'il s'agit de la grâce efficace, ils l'appellent simplement et absolument la grâce du Christ, comme si dans l'état de la nature tombée, il n'y avait aucune véritable grâce intérieure et proprement dite, hormis celle qu'ils proclament à tout propos efficace par elle-même. Par ces artifices, le lecteur s'accoutume insensiblement à ce système qu'ils appellent augustinien, en sorte que, dans les livres d'Augustin, il ne trouve aucune grâce du Christ, hors la grâce efficace. Tel est le venin que le lecteur sans défiance avale en lisant le texte avec ces notes-là. Quoiqu'ils puissent alléguer de subtil et d'artificieux pour se défendre, cette affectation a dû être très odieuse et très suspecte à l'Église. De là un chacun avait le droit bien évident de demander la réparation d'un tel scandale. Dès le temps de Baïus et de Jansénius, pendant tout un siècle, et même dès le temps de Luther et de Calvin, l'Église a censuré fortement ce système hérétique, tant au concile de Trente que dans de nombreuses bulles des Papes. Etait-il permis aux Bénédictins d'attacher à Augustin des notes marginales par où l'on n'insinue naturellement que ce système ? Etait-il permis d'inculquer incessamment la grâce efficace, comme la seule véritable et proprement dite grâce de Jésus-Christ, et d'écarter la grâce suffisante ou de la supprimer par le silence, comme quelque chose de trop abject et de trop indigne pour se trouver dans Augustin ? C'est ainsi qu'on se rit des bulles pontificales.

Ecoutez, s'il vous plaît, ce que répondent les Bénédictins : « Personne, disent-ils, ne doit avoir le moindre doute que nous ne soyons absolument éloignés de tout esprit de partis. » Comme s'ils avaient favorisé l'esprit de partis, et eussent montré de la partialité, s'ils n'avaient pas confondu généralement toute grâce proprement dite de Jésus-Christ avec la grâce efficace, et s'ils n'eussent supprimé dans les notes tout vestige quelconque de la grâce suffisante ! Comme s'il ne convenait pas à des éditeurs catholiques de montrer de l'éloignement pour la doctrine de Baïus et de Jansénius ! Comme si le zèle pour la conservation de la vérité catholique était quelque chose dont les Bénédictins dussent s'éloigner comme de l'esprit de partis ! Comme si l'Église elle-même si ouvertement

ennemie des erreurs jansséniennes, était une des sectes de l'esprit de partis desquelles les éditeurs doivent se regarder !...

« Vous jugerez maintenant sans peine quel préjudice portera cette édition à la sainte doctrine. Cette édition a été attaquée très vivement et très justement par tous les Jésuites et par les autres congruistes modérés. On a imposé silence aux Jésuites (de la part du roi). L'édition demeure autorisée et le demeura toujours, comme devenue désormais irrépréhensible. Tous les lecteurs penseront qu'ils trouveront certainement dans ces notes le pur et véritable sens d'Augustin. La réfutation des contradicteurs donnera une plus grande autorité à l'édition, et ainsi la dernière erreur sera pire que la première. Oh ! si jamais on n'avait soulevé cette controverse qui procure un triomphe visible aux éditeurs ! Que Dieu pardonne aux prélats qui, joués par cette sophistique préface, ont cru que cette édition ainsi purgée pouvait être autorisée sans péril !

« II. Les Bénédictins disent que toute l'économie de la grâce divine est exposée dans le livre de la correction et de la grâce. Ils ajoutent que, dans aucun autre ouvrage, l'évêque d'Hippone n'a expliqué plus clairement la différence de l'homme debout et innocent d'avec l'homme tombé et coupable ; que nulle part il n'a exprimé plus exactement les causes de persévérer ou de ne persévérer pas dans l'un et l'autre état. Je loue non moins qu'eux le mérite de cet ouvrage, mais je soutiens qu'on ne doit pas chercher dans cet ouvrage seul toute l'économie de la grâce divine. Je crois, au contraire, que les locutions de ce traité doivent être nécessairement mitigées et expliquées par les innombrables expressions d'autres œuvres de S. Augustin. » Fénelon en cite plusieurs exemples.

III. Voici comme les éditeurs parlent de la Synopse analytique d'Arnauld : « Au reste, quant à l'unité, au prix et à la foi de ladite analyse, qui autrefois avait paru avec autorité, il ne nous appartient pas de le dire. » Par où l'on voit que, lors même qu'ils sont forcés par la crainte de dissimuler leur pensée, ils ne peuvent s'empêcher de louer ouvertement cet ouvrage. Or, cet ouvrage soutient *mordicus* le dogme jansénien ; car il fait tous ses efforts pour

démontrer, par S. Augustin, que dans l'état présent il n'y a d'autre secours que celui qui s'appelle *quo*. Conséquemment les éditeurs, même dans la préface apologétique, où ils semblent abjurer le jansénisme, louent le porte-étendard de la secte jansénienne, établissant le système de son maître.

IV. C'est une dérision et une chicane que leur déclaration dans le point essentiel. « Voilà ce que nous disons, ajoutent-ils, sans préjudice d'une autre grâce véritable et intérieure, mais privée de son effet telle que l'école des thomistes la soutient, après S. Augustin... » Et plus loin : « Nous admettons avec le saint évêque, dans les saints et les pécheurs, des grâces moindres et suffisantes au sens des thomistes. » Ils avaient dit auparavant : On en conclurait faussement qu'il n'y a plus lieu à autres secours, tels que sont les secours ineffaces et suffisants au sens des thomistes. » Ils ne disent pas *vraiment suffisants*, ni simplement et sans addition *suffisants* ; cette déclaration manifeste, candide, simple et pleine, les gênerait trop. Ils ajoutent quelque chose de relatif au sens thomistique pour éviter une décision précise ». Fénelon discute ensuite le point essentiel et péremptoire, et signale le venin des notes marginales ; par exemple, S. Augustin, dans un endroit enseigne deux sortes de grâce, l'une qui discerne les bons des méchants, l'autre qui est commune aux bons et aux méchants. Les éditeurs mettent en marge : « La grâce de Dieu est proprement celle qui discerne les bons des méchants. » Par où ils tronquent perfidement la doctrine de S. Augustin, pour soutenir une erreur condamnée par l'Église.

L'illustre archevêque conclut par cette sentence : « Certainement, si les évêques qui jouissent de la faveur du prince étaient vraiment théologiens, vraiment zélés pour la vérité catholique, vraiment opposés au jansénisme, vraiment attentifs à discuter les chicanes, jamais ils n'auraient admis cette préface sophistique, illusoire et envenimée, laquelle étant une fois admise, le venin de l'édition exercera ses ravages dans tous les siècles futurs au détriment incalculable de la sainte doctrine ; à moins que Dieu qui sait et peut plus que les hommes, ne supplée à ce qui manque de la

part des prélats. » (1) Ce jugement de Fénelon, esprit si juste et si modéré, mérite une attention sérieuse, d'autant plus qu'un avenir, maintenant passé, a justifié les prévoyances de Fénelon.

Actes des Saints de l'ordre de Saint-Benoît.

82. Dès les premières années de l'établissement de la congrégation de Saint-Maur, D. Tarisse, supérieur général, avait formé le dessein de faire travailler sérieusement à une histoire complète de l'Ordre de Saint-Benoît. Comme ce travail était d'une fort grande étendue et demandait des recherches immenses, les supérieurs envoyaient de temps en temps des religieux dans les provinces pour recueillir des matériaux. Déjà on avait exploré les archives des monastères et de plusieurs églises, lorsque D. Mabillon vint demeurer à Saint-Germain des-Prês ; il fut chargé de la publication de cet important travail ; il accepta par goût et par obéissance. Il s'appliqua tout d'abord à recueillir les *Actes des saints* de l'ordre de Saint-Benoît, dans la pensée qu'en même temps que les religieux trouveraient dans la lecture de ces *Vies* de quoi s'édifier et s'instruire des choses de leur état, les monuments originaux qui seraient renfermés, dans ce recueil, serviraient comme de base à l'histoire générale de l'Ordre. Il rendit compte de son dessein dans une lettre circulaire imprimée en 1667 sous son nom et sous celui de D. d'Achery, et il se mit au travail avec une ardeur infatigable. Il ne perdit pas une minute ; il s'imposait même de grandes privations, lui si faible et si délicat. Il se levait à deux heures du matin et continuait ses études jusqu'à l'heure du dîner, sans autre interruption que celle de la prière et de la sainte messe ; le reste de la journée n'était pas moins rempli, et il poussait son application à l'étude quelquefois bien avant dans la nuit sans vouloir se donner aucune relâche. Après un an, on vit paraître le premier volume de cette collection précieuse qui est bien réellement l'œuvre capitale de l'érudition française. La publication fut poussée avec assez d'activité pour que les neuf volumes in-folio aient paru en 1701.

Les *Actes des Saints* de l'Ordre de Saint-Benoît se divisent en deux parties ; les préfaces générales, vulgairement connues sous le nom de *Siècle Bénédictins* et les *Actes* proprement dits des Saints. Les

(1) *Œuvres de Fénelon*, Ed. de Versailles, t. XV p. 81-109.

préfaces traitent, en forme de dissertations érudites, des points obscurs ou controversés d'histoire ; nous les avons traduites pour compléter les dissertations historiques des Bollandistes ; les *Actes* sont, ordinairement, la reproduction des pièces de biographie contemporaine des Saints. Quelques religieux, n'étant pas assez instruits de la véritable grandeur de l'Ordre de Saint-Benoît, se laissèrent aller à un zèle mal entendu et voulurent faire passer D. Mabillon, dans l'esprit de ses supérieurs, pour un prévaricateur, qui, en retranchant plusieurs saints du *Catalogue Bénédictin*, en diminuait beaucoup l'éclat. La chose fut portée au chapitre général et il fallut se défendre dans les formes. D. Mabillon le fit avec toute la force que lui fournissait son érudition, et toute la confiance que lui donnait la bonté de sa cause. Et quoi que pussent faire, pour l'ébranler, quelques personnes de ses amis, qui voulurent s'entremettre dans cette dispute, il ne se départit jamais de ce qu'il devait à l'amour de la vérité. On eut beau lui dire que ces recueils, étant principalement pour l'éducation des frères, on y devait avoir plus d'égards à ce qui regardait la piété, qu'à une exacte critique pour séparer le vrai du faux ; qu'il fallait se contenter d'y rapporter ce qui paraissait plus avantageux à l'Ordre, sans entrer dans plus de travail ; et qu'enfin, si on devait retrancher quelque chose, il ne convenait pas que cela se fît par un religieux. Ces raisonnements spécieux lui firent toujours horreur ; il ne comprit jamais comment il était possible de séparer la piété de la vérité. On peut regarder cette lettre de D. Mabillon à D. Philippe Bastide, qui dans cette affaire avait montré le plus d'amertume, comme la défense des principes de critique qui l'ont dirigé dans ce grand travail.

« Mon révérend Père, je suis fâché d'avoir donné matière de peine à Votre Révérence, mais je vous suis obligé de m'en avoir donné avis. Je voudrais être assez heureux pour y pouvoir remédier, ou bien lever vos difficultés ; mais comme je n'ose me promettre ni l'un ni l'autre, et que d'ailleurs je ne puis et ne dois laisser votre lettre sans réponse, je prie votre Révérence de trouver bon qu'en peu de mots je lui rende raison de ma conduite.

« 1° J'ai toujours été persuadé que les religieux ne pèchent pas

moins contre la modestie chrétienne et religieuse, en attribuant à leur Ordre ce qui ne lui appartient pas, qu'un particulier en s'arrogeant ce qui ne lui est pas dû. Car de prétendre que cette première attribution est permise en ce qu'on ne la rapporte pas directement à soi-même, mais à l'honneur commun de l'Ordre, il me semble que ce n'est qu'un prétexte spécieux pour pallier un peu la vanité. Je vous avoue, qu'encore que je sois sujet à beaucoup de vices, j'ai toujours eu de l'aversion pour celui-ci, et c'est dans ce principe que j'ai été un peu scrupuleux à examiner les saints qui appartiennent véritablement à mon Ordre. Il est certain qu'on s'en est attribué qui n'en ont pas été, soit par cette passion de relever son Ordre sans mesure, qui est presque universelle, soit parce que les *Vies* de ces saints n'ayant point encore paru, où leur histoire n'étant pas encore assez éclaircie, on n'avait pas encore une notice bien claire et bien exacte de la profession que ces saints avaient embrassée. Les plus sincères de nos écrivains ont reconnu cette vérité, et les pères Yepez et Ménard n'ont pas fait de difficultés de retrancher du nombre de nos saints ceux qu'ils ont cru lui avoir été assignés mal à propos. J'ai cru que je pouvais aussi user raisonnablement de cette liberté avec toute la réserve que la vérité pouvait souffrir. Ce n'est pas pour cela que je suis moins zélé pour l'honneur de l'Ordre que ceux qui lui donnent tout son discernement ; car enfin, mon révérend Père, à quoi bon attribuer des saints étrangers, vu que nous en avons tant de propres ? A qui pensons-nous persuader nos sentiments sur ce point ? est-ce aux séculiers et aux autres ordres ? Je suis bien certain qu'il n'y a rien qui éloigne si fort les personnes un peu éclairées de nos sentiments pour ce qui regarde les avantages de l'Ordre que lorsqu'elles voient qu'on n'y procède pas avec un juste désintéressement ; et il est constant que deux ou trois écrivains passionnés ont fait plus de tort à notre Ordre par leurs exagérations que ses ennemis ne lui en ont fait par leurs calomnies. Car, comme l'on voit que les religieux tirent tout de leur côté sans règle et sans bornes, on prend occasion ou de révoquer en doute même les choses les plus certaines, ou d'impugner et de détruire ce qu'ils avancent mal à propos. Disons que ce n'est que

sur nous-mêmes que ces sortes d'exagérations font impression, et qu'elles ne servent qu'à nous entretenir dans des pensées vaines et fades qui ne sont pas moins éloignées de la modestie que de la vérité.

« 2° Ce n'est pas que je veuille blâmer pour cela tous ceux qui ont inséré quelques saints parmi les nôtres qui ne se trouvent pas, ils ont eu quelquefois raison de le faire. Comme les géographes faisant la description des pays y joignent aussi les parties les plus proches des provinces voisines ; aussi ces auteurs, pour donner une connaissance plus exacte des choses de l'Ordre, ont dû insérer dans leur martyrologe ou inscrire les saints qui ont vécu dans nos monastères immédiatement auparavant l'introduction de la règle. S. Jérôme, après Eusèbe, a observé une semblable conduite dans son livre des écrivains ecclésiastiques, parmi lesquels il a placé Philon et Josèphe, tous deux juifs et non chrétiens. Et l'Église autorise même ce procédé, lorsque dans l'établissement des fêtes de ces saints, elle y en a mêlé quelques-uns de l'Ancien Testament à cause du rapport qu'ils avaient avec le Nouveau : mais comme ce n'a jamais été l'intention de l'Église ni de S. Jérôme de confondre ni les uns ni les autres avec les enfants de la nouvelle Loi ; aussi l'intention de ces écrivains de l'Ordre a toujours dû être que ces saints étrangers fussent détachés des véritables saints de la famille et de les tenir pour douteux s'ils l'étaient en effet. Ce sont aussi ces saints douteux qui ont porté raisonnablement nos auteurs à placer parmi nos saints quelques-uns de ceux qu'ils ne croient pas bien nettement en avoir été et s'ils ne les ont pas marqués comme tels on ne doit pas blâmer ceux qui le font avec de justes précautions.

« 3° Encore bien que les écrivains n'aient pas eu toutes ces vues, le dessein de nos révérends Pères, dans ce recueil que nous faisons a été, que l'on n'y mêlât rien qu'avec discussion. C'est pour cela qu'ils ont voulu que l'on garde le style des anciens auteurs des *Vies* de saints, afin de mieux appuyer notre histoire ; et comme il est vrai que plusieurs de ces *Vies* n'avaient encore paru, il n'est pas bien extravagant de dire que l'on peut avoir mieux connu si les saints n'ont pas été de l'Ordre que ceux qui nous ont précédé.

« 4° Car après tout, puisqu'il faut du discernement pour distinguer et reconnaître les saints qui nous appartiennent, sur quoi veut-on que ce discernement soit appuyé ? Est-ce sur l'autorité de Bucelin, de Cajétan ou de quelques autres de cette étoffe ? Je vous avoue, mon révérend Père, que je récuse leur autorité et je crois être bien fondé ; car, quand bien même ils seraient meilleurs historiens qu'ils ne sont, leur autorité, ni celle de quelque autre que ce soit, n'est valable ni recevable que sur le pied du fondement sur lequel elle est appuyée. Je serais bien marri que l'on me crût lorsque je n'ai pas raison, et je ne croirai pas pécher contre les lois de l'histoire et de la modération, lorsque je me départirai de leurs sentiments avec le respect que je leur dois quand ils ne seront pas bien établis.

5° A ce qu'on m'objecte de S. Martin de Ventou, de S. Samson, S. Gildas, de S. Thiou de S. Eurolt de Beauvais, je voudrais qu'on m'eût marqué une raison valable pour les donner à l'Ordre et qu'on m'eût fait voir qu'il est sans doute qu'ils en ont été. S'il n'est pas sans doute, mais même que le contraire soit presque certain, pourquoi ne veut-on pas qu'ils soient placés au nombre des douteux ? Car de dire qu'en les mettant en petit caractère, on les retranche absolument ; cela n'est pas vrai, puisque ceux dont on doute sont aussi compris sous ce caractère. On laisse à chacun la liberté de juger par l'inspection de leur vie et par les autres preuves en ce genre, s'il y a lieu de les revendiquer à l'Ordre. C'estdans cette pensée que l'on a pas même retranché de ce recueil ceux qui n'ont jamais été religieux, mais qui avaient été insérés dans nos martyrologes. On ne s'est pas voulu ériger en juge en dernier ressort, on a laissé au pouvoir de chacun de juger si les sentiments qu'on avançait étaient recevables ou non ; il est bien étrange qu'on trouve à redire de ce qu'on met en petits caractères ceux qui paraissent véritablement douteux et que par un procédé tout contraire, on se plaigne de ce que l'on n'a pas retranché sainte Clotilde, qui est fondatrice de deux ou trois monastères de l'Ordre, et qui a toujours été insérée dans nos martyrologes.

« Au reste, pour la confirmation de l'ouvrage, je la mets entre

les mains de la Providenc, je ne me suis pas engagé dans ce dessein, on m'a fait l'honneur de m'y engager et j'en remettrai volontiers la continuation à un plus zélé et plus éclairé, si on trouve à propos que je me repose. Auparavant que de finir, je supplie humblement Votre Révérence, au nom de Dieu, de croire que je n'ai rien dit en tout ceci à dessein de la choquer en quoi que ce soit. » Tels étaient les sentiments de D. Mabillon sur l'attachement que l'on doit avoir pour la vérité historique, il les a conservés toute sa vie avec une inviolable fidélité.

Divers recueils érudits; *Vetera Analecta;* Liturgie gallicane : *Musæum Italicum.*

83. La congrégation de Saint-Maur avait donné à l'érudition, le *Spicilége* de Luc d'Achéry, les *Collections* de Martène et Durand, et les *Analectes grecs* de Montfaucon : Mabillon y ajouta les *Vetera Analecta.* C'est un recueil latin en quatre volumes in-octavo. Le premier parut en 1676 ; le second en 1677 ; le troisième en 1683 ; et le dernier, après le voyage d'Italie, en 1685. Il y a dans ce recueil plusieurs pièces historiques et poétiques, avec des observations et éclaircissements, soit sur les auteurs, soit sur leurs ouvrages, soit sur des points isolés de critique ou d'histoire. Ces dissertations sont de Mabillon ; les pièces originales avaient été découvertes dans les bibliothèques, tantôt par Mabillon, tantôt par quelqu'autre religieux. Cette communion littéraire était dans l'esprit de l'Ordre et dans l'esprit des temps. Les hommes d'études formaient alors entre eux la république des lettres. On vivait, dans cette république avec une honorable liberté, chacun suivant la carrière où l'appelait son talent. On s'y traitait non pas avec l'égalité qui consiste à se tenir pour l'égal des plus grands et le supérieur de la foule, mais avec une admirable déférence qui effaçait la distinction des talents par l'égalité des vertus. Surtout on y échangeait, avec une munificence admirable, les bonnes fortunes de l'érudition. Dans les ordres religieux, pas la nature même de l'esprit humain, ceux qui avaient moins reçu, se rangeaient autour de ceux qui avaient reçu davantage, et les dix talents faisait fructifier le talent unique : les droits de l'intelligence supérieure sont imprescriptibles. Ainsi, au fond de la province, dans un petit prieuré de la montagne, privés de livres et de collections, les moines s'occu-

paient à éclaircir avec leurs chartes et leurs cartulaires l'histoire civile et ecclésiastique, d'autres collationnaient des manuscrits : ouvriers obscurs et sublimes de patience, ils apportaient leur grain de sable à l'édifice que leur savant confrère bâtissait dans la grande ville ; ils s'enrôlaient avec joie dans cette milice de l'érudition ; ils étaient fiers et heureux d'un service rendu à un homme comme D. Mabillon par exemple. Ils étaient assez récompensés d'une lettre amicale, quelquefois leur nom arrivait à la postérité, cité avec reconnaissance dans une préface ou dans une note ; alors ils s'humiliaient devant Dieu de ce rejaillissement de la gloire.

En passant par l'abbaye de Luxeuil pour aller en Allemagne, il y trouva un ancien lectionnaire dont on se servait en France pour lire à la Messe, des Prophéties, les Épîtres et les Évangiles ; cela lui donna le dessein de restituer l'ancienne Liturgie Gallicane, en se servant des trois Liturgies données par le B. Joseph Thomasi, religieux Théatin, et en y joignant ce qu'on rencontre en divers endroits de S. Césaire d'Arles, de Grégoire de Tours, et de quelques autres auteurs Français qui ont vécu avant Charlemagne. Il y décrit donc quel était en France la forme de l'Office divin pour la célébration du Sacrifice, avant qu'on y eut admis la Liturgie romaine. Il donne ensuite les trois Liturgies publiées par le P. Thomasi ; le lectionnaire de Luxeuil avec des Notes, et quelques autres pièces qui regardent son sujet. Il y parle des différentes liturgies de l'Église d'Occident, dont les principales sont la Romaine, l'Ambrosienne ou Milanaise, la Gallicane, et la Mozarabique ou Espagnole. Dans la Romaine on distingue trois États ; savoir, le Primitif, le Gelasien et le Grégorien. On attribue à S. Ambroise l'ancienne Liturgie de Milan : Les deux principaux auteurs de la Mozarabique ont été S. Léondre et S. Isidore, évêques de Séville. Pour la Gallicane, on la rapporte du moins en partie à trois auteurs : savoir à S. Hilaire évêque de Poitiers, à Muscus prêtre de Marseille, qui mit en ordre le Sacramentaire, et à Sidonius Apollinaris évêque de Clermont, qui composa aussi des messes, comme dit Grégoire de Tours. La Liturgie Gallicane a été en usage en France jusqu'au temps de Charlemagne, à qui le pape Adrien envoya

le Sacramentaire de S. Grégoire, et qui ordonna dans ses lois ou Capitulaires que la messe y serait célébrée suivant la forme prescrite par l'ordre ou Rituel romain. On voit dans ces Liturgies des preuves de l'ancienne doctrine de l'Église gallicane touchant l'Eucharistie ; de la vénération que l'on avait pour le saint sacrement de l'Autel ; de la célébration de la messe que l'on considérait comme un sacrifice ; de l'ancien usage de conserver l'Eucharistie suspendue sur l'Autel dans un vase ou repositoire d'or ou d'argent fait en forme de colombe, et de plusieurs autres cérémonies de la messe. Le P. Mabillon y parle aussi par occasion des vêtements sacerdotaux et de la forme et des ornements des églises.

Dom Mabillon donna aussi en même temps un traité particulier du cours gallican, c'est-à-dire, du Bréviaire qui se récitait autrefois dans l'Église Gallicane. Il y parle d'abord de l'origine et du progrès de l'office divin en Orient, à Rome, à Milan et en Afrique. Il vient ensuite à ce qui regarde la France, et particulièrement les églises de Lyon, de Vienne, d'Arles, de Marseille, de Rouen, de Tours et de Poitiers : Il se sert des termes de S. Paulin pour donner une idée de l'office divin. Ce Père l'appelle *quotidianum sapienterpsallentium per frequentes Ecclesias et monasteria concentum*. Fortunat parlant de l'office de l'église de Paris, fait connaître que le chant était accompagné de musique par ces vers :

Hingnier exiguis attemperat organa canis,
Indè senex largam raptat ab ore tubam

Le P. Mabillon remarque qu'au commencement l'office se récitait en France dans la plupart des églises. Qu'il était assez semblable dans la plupart des diocèses de France ; c'est ce qu'on appelait le bréviaire gallican. Il prouve cette conformité par les actes de S. Valery et de S. Séronie religieux du septième siècle, qui récitaient par dévotion ce bréviaire gallican avec celui de leurs monastères. Cet office dont il donne un plan a été en usage en France jusqu'au neuvième siècle, où l'Antiphonaire romain envoyé par le pape Paul I[er] dans le siècle précédent, fut reçu presque partout, comme il paraît par le supplément d'Amalarius et par d'autres auteurs. Après avoir parlé de la récitation publique de l'office, ainsi que le remar-

que S. Grégoire de Tours qui en usait lui-même de la sorte. Ils le récitaient aussi dans leurs voyages, ce qui est confirmé par l'exemple de S. Germain évêque de Paris, qui le disait à cheval nu tête, même pendant la neige et la pluie. Il croit que cette récitation de l'office divin était d'obligation pour les ecclésiastiques et que cette pratique de piété était même fort en usage parmi les laïques. Il rapporte sur ce sujet deux illustres exemples : savoir, celui d'Alfred roi d'Angleterre qui régnait sur la fin du neuvième siècle et celui du roi S. Louis. Ce dernier, comme tout le monde sait, assistait à toutes les heures de l'office, ou les récitait tout bas, avec son chapelain, et se levait la nuit pour faire ses prières ; et Alfred récitait l'office, même la nuit, et partageait les vingt-quatre heures de jour en trois portions, employant huit heures à écrire, à lire, et à prier Dieu ; huit heures au besoin du corps et huit à expédier les affaires d'État.

Le *Museum Italicum* est, comme l'indique son titre, le fruit du voyage de Mabillon en Italie. L'ouvrage est en deux volumes ; il s'ouvre par la relation du voyage fait avec D. Germain. Les pièces contenues dans le premier volume, sont douze *Homélies* de S. Maxime, tirées de trois manuscrits anciens ; un supplément ou plutôt une restitution du livre intitulé : *Diurnus Romanorum Pontificum* donné par le P. Garnier qui avait changé l'ordre des pièces qu'il contient ; une vie du pape Adrien Ier ; deux capitulaires de Charlemagne et un de Louis le Débonnaire ; quelques Édits de Lupin duc de Spolète, et une déclaration d'Aldalhard abbé de Corbie ; une relation d'un procès entre les Moines de Farfa ; quelques lettres de Jean, Diacre de l'Église romaine, de Gaudéric évêque de Velitres, et d'Anastase le bibliothécaire ; un concile tenu à Rome sous Jean IX, l'an 904, où les procédures d'Etienne VI contre Formose sont cassées ; un préface et des titres des chapitres d'un livre de Gezon abbé d'un couvent près de Tortone, intitulé, *du Corps du Seigneur*, qui n'a fait presque que copier Paschase Ratbert ; cinq lettres touchant le Rite ambroisien ; les noms des évêques de Milan jusqu'à l'an 1444 ; une Apologie de Manassès évêque de Reims en 1068, adressée à Hugues de Die legat de Grégoire VII, en France ; une lettre des ecclésiastiques de Noyon à ceux de Cambrai ; l'his-

toire de la guerre sainte, dont il y a un abrégé dans le recueil intitulé : *Gesta Dei per Francos* ; quelques lettres formées ; un acte d'un synode tenu à Véroli dans la campagne de Rome en 1140 ; le sentiment des Grecs touchant la consécration et la Transubstantiation ; un exposé par Bessarion dans le concile de Florence en 1438 ; les *Acte des Martyrs* nommés Nicandre et Marcien ; la vie de Fabrien Bentius de Montepulciano, par Augustin Patricus évêque de Pienza ; une relation de l'entretien de Frédéric III, empereur et du pape Paul II, et une ancienne Liturgie intitulée, *Liber Sacramentorum Ecclesiæ Gallicanæ*. Le P. Mabillon fait des réflexions et des remarques sur quelques-unes de ces pièces. Le tome second du Museum contient les Rituels de l'Église romaine. On peut le diviser en trois parties. La première est un commentaire du P. Mabillon sur l'ordre romain. La seconde contient seize ordres romains différents, qui traitent des cérémonies de l'Église romaine. On y peut observer les changements qui s'y sont faits dans la suite des temps. Les dix premiers sont sans nom d'auteur ; les suivants sont de Benoît chanoine de S. Pierre, de Céncius cardinal et depuis pape sous le nom d'Honorius III, de Grégoire X, de Jacques Cajetan cardinal, de Pierre Amelius évêque, Français de nation. On y voit la manière dont on administrait il y a six cents ans les sacrements. L'Extrême-Onction était toujours donnée avant l'Eucharistie. On y trouve la cérémonie de donner l'absolution aux morts. Le P. Mabillon observe que chacun portait autrefois son oblation à l'autel, c'est-à-dire, un pain que l'on consacrait : que cette usage est aboli depuis quatre cents ans : que l'on n'a commencé à faire l'élévation de l'hostie dans les Églises, que vers le milieu du onzième siècle. Il y a une lettre d'Ives de Chartres qui suppose qu'elle n'était pas encore en usage. Le premier statut qu'en trouve le P. Mabillon est de l'an 1215. Dans le même temps, Guillaume de Paris ordonna de sonner une cloche à l'élévation de l'hostie. La troisième partie du Museum est une Appendice ou l'on rapporte des pièces qui servent à éclaircir ou à justifier ce qui a été dit dans les autres parties. On y trouve, entre autres pièces, l'*Histoire de l'Église de Latran* écrite il y a plus de cinq cents ans par un nommé Jean Diacre chanoine de cette église ;

les constitutions de cette église rédigées par Grégoire XI lorsqu'il était encore cardinal et l'instruction du procès que Paris de Crassis suscita à l'archevêque de Corfou pour avoir imprimé le cérémonial romain avec l'épitre dédicatoire qu'en avait faite Augustin Patrice Picolomini qui avait été maître des cérémonies à Rome depuis le pontificat de Pie II son oncle, jusqu'à celui d'Innocent VIII sous lequel il corrigea le *Pontifical romain*, et composa le *Cérémonial* qu'il dédia à ce Pape.

La diplomatique.

84. Les recherches d'érudition et les compositions historiques amenèrent Mabillon à composer son traité : *De re diplomatica*. Cet ouvrage, comme tous les autres du même auteur, honore son savoir, mais, à notre humble avis, c'est, de tous, celui qui fait le plus d'honneur à son génie. Depuis des siècles, les hommes confiaient à l'écriture les secrets de leur pensée et les souvenirs de l'histoire ; précédemment, sous l'antique rudesse, ils avaient chargé de ce soin le fer, le bronze et même la pierre. Mais dans la suite des temps, au milieu des vicissitudes des nations, ces monuments avaient été souvent détruits ; d'autres fois, on en avait perdu l'intelligence. Au XVIIe siècle, le moment était venu de remonter le cours des âges pour en reconnaître les titres et en consigner définitivement la véridique histoire. L'imprimerie, dégagée des hésitations qui avaient entravé ses débuts, était arrivée pour le choix de l'encre, du papier, des caractères, et même pour les accessoires de la reliure, à peu près à la perfection de l'art et du métier : les livres de cette époque sont des chefs-d'œuvre de typographie. Le protestantisme, un peu à l'étourdie, avait remis en cause l'antiquité ecclésiastique ; dans la chaleur des premiers combats, les polémistes s'étaient pris corps à corps, pendant que les armées de la guerre de Trente ans s'entre-déchiraient ; après la guerre, était venue une réflexion plus mûre et ce débat qui avait duré un siècle, touchait à ses conclusions. Pendant que l'hérésie provoquait la science aux investigations et que l'imprimerie devenait, pour les livres, l'instrument de l'immortalité, le scepticisme historique essayait, avec une audace singulière, à renverser les bases naturelles de nos connaissances. Il se trouvait un Jésuite pour affirmer que toutes les

pièces, conservées dans les archives, étaient fausses ou altérées. Un autre Jésuite, le P. Berruyer, écrivait une histoire de l'Ancien Testament, à la façon des romans modernes. Un troisième enfin, ou plutôt le maître de cette école, le P. Hardouin, conduisit, par ses négations, au pyrrhonisme universel. Sous prétexte qu'il ne s'était pas levé toute sa vie à quatre heures du matin, pour répéter ce que d'autres avaient dit avant lui, cet auteur se plaisait aux opinions singulières, aux paradoxes, tranchons le mot, aux absurdités. A ce jeu, suivant le mot d'Huet, il travailla pendant quarante ans à ruiner sa réputation sans pouvoir en venir à bout. Le docte rêveur tenait pour supposés tous les écrits des anciens, à l'exception des ouvrages de Cicéron, *l'Histoire naturelle de Pline, des satires et des épîtres d'Horace, des Géorgiques de Virgile*. *L'Énéide* avait été composée par un bénédictin du treizième siècle, qui a voulu décrire allégoriquement le voyage de S. Pierre à Rome, qui n'y est pourtant jamais allé ; il n'est pas moins clair que les *Odes* d'Horace sont sorties de la même fabrique, et la *Lalagé* du poète n'est autre que la religion chrétienne. Cela divertissait fort le bon sens de Boileau, il disait : « Je n'aime pas les moines, mais je n'aurais pas été fâché de vivre avec frère Horace et dom Virgile. » Aux yeux du P. Hardouin, très peu de médailles anciennes sont authentiques, et en les expliquant il faut prendre chaque lettre pour un mot entier ; par ce moyen tout change, tout s'agrandit et l'on découvre un monde nouveau dans l'histoire. Une autre méthode fort singulière et qui a de nos jours un grand retentissement chez les faiseurs d'histoires, qui ont tout ce que le P. Hardouin avait de ridicule, moins la science et l'originalité, consistait à calquer l'histoire moderne sur l'histoire sainte, sur la vie de David, par exemple, sur le judaïsme charnel, ou bien sur les caractères de Jésus-Christ et de son Église. *L'Énéide* était une fable inventée d'après les évènements qui avaient consommé le triomphe de la religion chrétienne sur la Synagogue ; Troie en cendres était l'incendie de Jérusalem ; Enée portant ses dieux en Italie, représentait l'Evangile annoncée aux Romains. Voilà certes un beau commencement de ce symbolisme qui submerge tout en Europe. Quelque rapport de mots grecs ou

latins suffisait au célèbre jésuite pour expliquer les faits anciens par des traités d'histoire moderne. La bataille de Bouvines, par exemple, où l'Empereur, qui a l'aigle dans ses drapeaux, combattit le roi Philippe-Auguste, représentait les trois traducteurs de la *Bible* : Aquila, Symmaque, Théodotion. Il croyait que les divers officiers de la cour de Philippe-Auguste, ou de tout autre prince qui régnait du temps des faussaires, donnaient la clef des noms des évêques, des papes, des saints dont il est parlé dans l'histoire. Ainsi Januarius était le capitaine des gardes de la porte du roi, Cœcilianus, son organiste, Trophinus, sa nourrice, etc. En présence de ces rêveries, naïvement audacieuses, on ne saurait se défendre d'un sourire : et, en stricte justice, c'est toute la réprobation qui leur est due. Cependant, on ne saurait taire les raisons qui militent en faveur des diplômes : et les circonstances solennelles qui accompagnaient leur publication, et la certitude des faits qu'ils renferment, et les avantages qu'ils ont sur les inscriptions et les médailles. Ces pièces, en effet, relatent les évènements avec la froide intégrité du procès-verbal ; elles ont pour acteurs ou pour témoins des hommes qui en connaissent toutes les particularités ; et primitivement ces lettres-patentes étaient inscrites sur deux tables de cuivre, attachées ensemble et jointes comme les feuilles d'un livre. D'ailleurs, on devait donner et on donnait un soin scrupuleux à leur conservation. Les anciens titres, appelés aussi chartres, étaient conservés dans les archives. Nous voyons, au livre des Rois, que les Juifs déposaient les lois dans le temple de Délos à Delphes, de Minerve à Athènes, d'Apollon, de Vesta et au Capitole de Rome; que les Grecs et les Romains conservaient où plutôt consacraient les traités de paix, les limites de l'empire, les alliances et les annales de leur république. Les empereurs eurent dans leur palais des archives attachées à leur dignité ; elles étaient désignées par ces mots : *sacra scrinia*. La religion chrétienne n'altéra en rien ces usages politiques, au contraire elle les rendit plus sacrés. Il est avéré que dès le commencement du christianisme on conserva dans quelques endroits retirés des lieux saints et hors de l'atteinte des persécuteurs, les saintes Écritures, les lettres apostoliques et les

épîtres vénérables des plus illustres confesseurs. Au commencement du quatrième siècle, lorsque la fureur des persécutions fut apaisée, que la croix fut placée sur la couronne des empereurs, les largesses des fidèles ne furent plus gênées par la crainte, on agrandit la partie de l'Église consacrée à ces dépôts ; les livres et les actes s'y multiplièrent ; on nomma des conservateurs des archives sous le nom de *Scriniarii*. Dès le milieu du quatrième siècle, sous le pontificat de S. Sylvestre, les archives de Rome étaient célèbres, il était même recommandé de les consulter. Les évêques des grands sièges, comme Antioche, eurent, ainsi que Rome, des notaires particuliers pour leurs églises. On conservait les archives avec un si grand scrupule, qu'on les mettait souvent sous la garde des évêques mêmes. Les moines, dès leur origine, formèrent aussi des archives à l'exemple des évêques, où ils déposèrent les diplômes de leur fondation, les actes de donations, leurs privilèges. Ces nouvelles archives acquirent bientôt ce degré de confiance qu'elles conservèrent jusqu'au quatrième siècle ; les actes publics y étaient souvent déposés par préférence, et les monuments qui remontent au delà de huit ou neuf siècles, y étaient presque tous renfermés. Un savant protestant nous donne la raison de l'autorité immense des chartes ecclésiastiques, en prouvant qu'on voulait presque toujours qu'un contrat soit enregistré sur quelque livre d'église. Les archives sont divisées en trois parties : originaux, copies, cartulaires. Il n'y a jamais rien eu de fixe sur l'unité ou la multiplicité des originaux. Ce qui est certain, c'est que les lois romaines autorisaient les testateurs à tirer autant d'exemplaires de leurs testaments qu'il leur plaisait, lesquels étaient ensuite portés dans différents temples. L'empereur Justinien approuva en termes formels cette multiplicité d'originaux et en démontra la nécessité. Cet usage, suivi dès lors dans l'Orient, fut depuis continué en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre et dans tout l'Occident, il s'étendit même à d'autres espèces d'actes, comme on le voit par la célèbre donation de Charlemagne faite à l'Eglise romaine, dont on tira plusieurs originaux, deux desquels furent laissés en Italie et les autres apportés en France. Un des plus fameux jurisconsultes allemands, Ludwig,

croit que la coutume de tirer au moins quatre exemplaires de chaque diplôme, commença sous la seconde race, et qu'elle se maintint dans la suite. Dans les onzième, douzième et treizième siècles, les instruments des échanges ne manquaient pas d'être doubles, quelquefois triples et quadruples. En général, plus un titre était regardé comme important, plus on avait d'intérêt à le multiplier, et plus on le multipliait en effet. La conformité de plusieurs diplômes, sur des sujets différents ne doit faire naître aucun soupçon. Il y avait certaines formules ou protocoles dont on empruntait mot pour mot le style et tout ce qui n'était point particulier à l'acte. La dissemblance des originaux sur le même objet n'est pas plus un motif de doute, parce qu'il n'est pas rare qu'alors ces pièces n'enchérissent les unes sur les autres et qu'elles ne confirment de plus anciens diplômes ; et il n'est pas nécessaire pour les admettre qu'elles soient toujours parfaitement semblables. Quand on voulait se dessaisir de quelque domaine par vente ou par donation, on dressait souvent deux chartes différentes ; la première de cession, et la seconde de tradition ou d'investiture. On voit des monuments de cette espèce dans les cinquième et sixième siècles ; souvent aussi on insérait dans une charte ce qui avait été omis dans la première. Des pièces peuvent rappeler les mêmes dispositions et être réellement différentes, soit que la première de ces pièces n'ait été qu'un plan de donation qui ne se soit effectué que quelques années après, soit que des donations plus abondantes aient semblé mériter avec plus de justice le titre de fondation que les anciennes peu considérables. Enfin, en quelques pays, en Angleterre et en Normandie, par exemple, on ne faisait pas difficulté de dresser plusieurs chartes sur un même sujet, dans lesquelles il se rencontrait des variétés notables ; et en France, on en trouve plusieurs sur le même objet en différents langages. Tout ceci prouve que la critique doit être extrêmement réservée à décider sur le faux des titres et combien le travail de D. Mabillon était nécessaire. Les cartulaires sont des recueils de chartes d'une même maison arrangées suivant l'ordre chronologique ou autrement. Richard Simon, Launoy, le P. Hardouin et Ménage, attaquent hardiment toute espèce de cartu-

laires ; voulant tout anéantir, ils soutiennent que ces pièces ont été fabriquées dans le quatorzième ou quinzième siècle ; et suivant leur marche favorite, mais odieuse, ils concluent toujours du particulier au général, et déclament contre les cartulaires des églises avec aussi peu de fondement que de modération. Les plus excellents manuscrits ne sont point exempts de fautes, et les copies des chartes n'ont en cela sur les manuscrits aucun privilège. Comme il y aurait de l'extravagance à croire que toutes les fautes des manuscrits ont été commises à dessein et par malice, il y aurait aussi une indécence intolérable à porter ce jugement des copies des diplômes, plutôt que de s'en prendre à la distraction ou à l'ignorance.

Au seizième, au dix-septième siècle, lorsqu'il a fallu tirer la véritable histoire des manuscrits et des archives, et faire ces immenses collections qui sont pour nous les sources originales, on se préoccupa tout d'abord de chercher les moyens de distinguer le vrai du faux dans ces monuments anciens. Mais, pour élever ce travail de l'esprit humain à la dignité d'une science, on n'avait pas assez d'expériences faites, on ne pouvait bâtir que sur l'observation la plus éclairée et la plus minutieuse. Après avoir beaucoup vu et beaucoup examiné de manuscrits pour leur incomparable collection, les Bollandistes avaient essayé de formuler des règles, un art diplomatique. D. Mabillon, qui avait vu aussi et publié un grand nombre de manuscrits de différents âges, et qui, par la nature même de ses travaux, avait examiné et discuté un plus grand nombre de chartes que le P. Papebrock, crut devoir opposer d'autres principes aux règles établies par le savant jésuite, que de grandes recherches et une longue application lui avaient fait juger fausses. L'ouvrage de D. Mabillon, qu'on peut regarder comme la pierre angulaire de la science historique, parut en 1681, sous les auspices de Colbert ; il est partagé en six livres. Les trois premiers seulement sont de Mabillon, le quatrième est du P. Michel Germain et les deux derniers ne se composent que de pièces justificatives. Dans le premier livre, Mabillon parle de l'antiquité, de la matière et de l'écriture des Chartres. Il fait voir que l'usage

en était commun en France du temps de Grégoire de Tours et même auparavant, et en Angleterre et ailleurs avant le temps du vénérable Bède. Il examine ensuite les différentes matières sur lesquelles on a écrit, et il montre que l'usage de l'écorce ou du *Papyrus Ægyptiaca*, a duré parmi les Latins jusqu'au dixième siècle. Il produit entr'autres une charte insigne écrite à Ravenne sur l'écorce, du temps du Consulat de Céthégus, qui revient à l'an de J.-C. 504 dont l'original qui se garde dans la bibliothèque de l'Empereur à environ deux pieds de largeur et un de rondeur : mais la bulle de Benoît II, donnée en faveur de l'abbaye de Corbie, est bien plus extraordinaire pour sa grandeur, puisqu'elle est de vingt pieds de longueur sur deux de large. Il donne des modèles des écritures de chaque siècle, et montre que de tout temps l'écriture des Chartes et de la Chancellerie a été différente de celle qui est communément en usage.

Dans le second livre il examine le style des Chartes, et fait quantité de remarques curieuses sur les différentes qualités des personnes et sur les divers usages des termes et des formules. Il prétend que quoiqu'anciennement tous les évêques aient été appelés indifféremment papes, pas un néanmoins ne s'est attribué cette qualité en parlant de lui-même, que le souverain pontife ; que nos rois préféraient autrefois le nom d'illustre à tout autre ; que quoique Charlemagne ait reçu d'Etienne III la qualité de Patrice avec son père Pépin, lorsqu'il fut couronné par ce Pape, il ne prit toutefois ce titre qu'après avoir subjugué les Lombards, et reçu le gouvernement de Rome ; que les papes et les archevêques ont quelquefois été honorés du titre de Majesté ; que nos rois dans leurs monogrammes qui étaient en forme de lozange avaient accoutumé d'y mettre un Y grec au milieu ; que Charlemagne a été le premier qui a donné cours à cette sorte de souscription, les rois de la première race ne s'étant servi que rarement de monogrammes, et que cet usage n'a point passé à Saint-Louis ; que le premier des papes qui s'en est servi est Léon IX. Il remarque une infinité d'autres choses curieuses de cette nature. Entre celles qui suivent, il est parlé de toutes sortes de sceaux, et du temps qu'ils ont commencé d'être

suspendus et d'avoir des contre-sceaux. Le P. Mabillon estime que Louis le Gros est le premier entre nos rois dont les sceaux aient été suspendus, quoique rarement, que Louis le Jeune son fils en établit l'usage à cause du revers où il portait la qualité de duc d'Aquitaine, et que Philippe-Auguste a été le premier qui ait mis pour contre-sceau une fleur de lys. Il traite après cela des souscriptions et des différentes manières de souscrire, qui ont été observées dans des temps différents. Mais il n'y a rien là-dessus de plus singulier que ce qui est rapporté dans la souscription de Charles le Chauve pour lors Empereur, dans l'original de la fondation de Compiègne : car on voit que ce prince étant parvenu à l'empire, affectait quelquefois d'imiter les empereurs d'Orient, qui se servaient de vermillon pour souscrire leur nom, ce que ni Charlemagne, ni Louis le Débonnaire n'avaient pas fait et que Charles le Chauve a pratiqué dans cette Charte, dont le monogramme est écrit en rouge aussi bien que le nom du chancelier Gozlin qui a écrit le sien sur le nom de son secrétaire : quoique le monogramme de Louis le Bègue fils de l'empereur soit à côté de celui de son père, écrit en noir, suivant la coutume ordinaire des rois. Enfin ce second livre est terminé par l'explication des différentes dates des chartes pour toutes sortes de pays.

Le troisième livre est bien plus court que le second ; l'auteur y examine seulement quelques règles particulières et quelques titres qu'un savant moderne avait proposés comme de véritables modèles, contre lesquels il avance plusieurs causes de suspicion. Il traite ensuite de l'usage des Notices et de l'autorité des Chartulaires, par où il finit ce livre.

Le quatrième, qui traite des anciens palais de nos rois où leurs Chartes sont expédiées, est presque tout de la façon de Dom Michel Germain compagnon de D. Mabillon. On voit dans ce livre des dissertations et des discussions fort utiles touchant la situation de quelques anciens palais dont nos savants ne convenaient pas, comme de *Carisiacus, Mammacias, Silvacus, Basivum, Vernum*, et plusieurs autres dont la situation est autant éclaircie, que celle de quelques autres détruite parce qu'ils se trouvent fabuleux. Tel est

le prétendu palais appelé *Corfintisca* ; on avait tiré l'origine de ce palais d'une charte de Childebert III, dont la clause se terminait ainsi : *Datum quod ficit mensis Martius.* Comme l'écriture des Chartes de la première race est très difficile, celui qui a le premier déchiffré cette pièce à lui : *Datum Confintisce Martii.* Sur cette méprise on a bâti le palais de Corfintisca, qui n'a d'autre fondement que la bévue du copiste.

Le cinquième livre représente en plus de soixante planches gravées les différentes écritures anciennes qui sont réduites en quatre classes. La première contient les différentes espèces d'écriture dont se sont servis les Latins en divers temps avec les alphabets de chacune. La seconde représente ces mêmes écritures par ordre des siècles, à commencer au sixième jusqu'au quinzième. Dans la troisième on trouve les Chartes de nos rois depuis Dagobert Ier jusqu'à S. Louis avec leurs sceaux et leurs monogrammes. Et enfin dans la quatrième on voit des échantillons des bulles des Papes, des Chartes Synodales et autres Chartes ecclésiastiques. Entre ces écritures on remarque la Franco-Gauloise ou Mérovingienne dont on se servait en France du temps de la première race ; les extraits d'un Virgile très ancien au Vatican, et d'un autre de la bibliothèque du grand duc de Toscane ; et sans parler de plusieurs copies fort belles tirées de la bibliothèque du roi, de celle de Colbert et parmi les échantillons des Chartes. Celle de Clovis II, fils de Dagobert Ier, écrite sur de l'écorce pour l'abbaye de Saint-Denis est très remarquable ; c'est pourquoi on l'a fait graver tout entière avec ses dimensions. On en voit plusieurs autres considérables, dont il y en a une envoyée d'Allemagne par l'évêque de Munster ; une autre d'Italie par le cardinal Casanata, et une autre fort belle de Louis le Débonnaire tirée du cabinet du Procureur général de Harlai, depuis premier président du parlement de Paris. Mais la plus ancienne est celle du consulat de Céthégus de l'an 504 qui a paru si difficile à Lambécius qu'il a avoué de bonne foi qu'il n'y connaissait rien ; mais comme il n'a pas laissé de la faire graver sur l'original en écorce dans le huitième tome de sa bibliothèque, le P. Dom Mabillon en a tiré la copie qu'on trouvera à la fin de ce sixième livre, avec l'explication

du contenu de cette pièce qui a été mise entre les lignes pour le soulagement du lecteur, aussi bien que dans les autres planches des caractères qui sont les plus difficiles. On y trouve aussi vis-à-vis des observations nécessaires pour remarquer les changements qui sont arrivés de temps en temps dans les Sceaux, les Écritures, les Formules et autres choses semblables. Par exemple, on y remarque que nos rois ont porté d'ordinaire des couronnes de laurier depuis Childebert dernier de la première race jusqu'à Louis d'Outremer, qui est représenté avec une couronne étoilée. Hugues Capet y a ajouté les fleurs de lys, mais Henry Ier les a portées plus distinctement que ses prédécesseurs et enfin Lothaire fils de Louis d'Outremer s'est servi le premier dans les sceaux de sceptre et du bâton royal et Hugues Capet de la main de justice. On peut voir encore outre cela plusieurs observations philologiques, telles que celle des points sur la lettre i, sur laquelle, après divers changements, on n'introduit le point, comme on le met aujourd'hui, que dans le quinzième siècle. Enfin le sixième livre contient plus de deux cent-dix pièces fort considérables, avec de brèves notes pour servir de preuve à ce qui a été avancé dans les livres précédents.

Études monastiques.

85. Au moment ou paraissait la *Diplomatique* de Mabillon, la société française, calme en apparence, portait, dans son sein, les germes d'une dissolution radicale. La monarchie de Louis XIV, infidèle aux traditions politiques du moyen-âge, revenait à l'absolutisme césarien et aux procédés diplomatiques de Machiavel. La noblesse, désertant ses terres et les charges de dévouement que lui offraient les provinces, se pressait à la cour et y contractait des habitudes qui avaient pour appoint ordinaire le pot-de-vin et parfois la pudeur des femmes. L'épiscopat, recruté presqu'exclusivement parmi les cadets de la noblesse, vivait à la cour et y menait le grand train du siècle : élégant dans les formes, il était, au fond, peu apostolique ; servile à l'égard du roi, rebelle à l'égard du Pape. Les lettres, oublieuses du Thabor, vrai Parnasse de la poésie chrétienne, prenaient, pour Parnasse, le Thabor de Versailles, s'inspiraient de ses goûts païens et chantaient le royal adultère. Les moines, qui doivent être le sel de la terre et la lumière du monde, s'endor-

maient la plupart au fond, de leurs grasses et plantureuses abbayes Ces pauvres moines :

Veillaient à bien dîner et laissaient en leur lieu,
A des chantres gagés le soin de prier Dieu ;

pendant que les abbés commendataires, les patrons des futurs Chaulieux, dissipaient en plaisirs frivoles, les revenus des cloîtres. Cependant Dieu qui veille toujours sur son Église et sur l'humanité, préparait à ces désordres, un châtiment et un remède. Le châtiment sera la révolution, le remède, ce fut la réforme de la Trappe par l'abbé de Rancé. Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, filleul de Richelieu, d'abord destiné aux armes, avait été, à dix ans, chanoine de Paris, et à douze, éditeur d'Anecréon. Jusqu'à trente ans, il avait appartenu au monde, et, en attendant les dignités ecclésiasttques, sa vie se passait, à prêcher comme un ange et à chasser comme un diable. Au milieu de ces frivolités, son âme généreuse, ne trouvant point ce qu'elle cherchait, s'était prise de dégoût pour les choses terrestres et appliquée à la méditation des grands devoirs de la vie cléricale. A trente-trois ans, Rancé se démit de ses bénéfices et se retira à la Trappe, au diocèse de Seez, où il passa le reste de ses jours. L'austérité de sa réforme appela bientôt autour de lui un grand nombre de religieux fervents. Rancé fit à ces religieux des conférences ; ces conférences réunies, avec l'approbation de Bossuet et du cardinal Lecamus, devinrent le traité *De la sainteté et des devoirs de la vie monnstique*. Ce titre seul était une censure de presque tous les ordres d'alors qui ne connaissaient plus guère les devoirs et la sainteté de leur état. Le fonds de l'ouvrage, plus austère encore que le titre, provoquait à un retour pur et simple à la perfection que comportent les conseils de l'Évangile. Il y eut cependant un profond silence autant d'admiration que d'étonnement. Il était d'ailleurs difficile d'attaquer ce livre sur les questions fondamentales, sur les trois vœux, par exemple, sans se décrier soi-même. Après deux années, lorsque les amours-propres et les passions furent remis du choc, le conflit s'engagea sur la question secondaire des études monastiques. Rancé disait à ses frères que leurs études devaient se borner à ce qu'exigeait leur état religieux, et ne point

s'étendre aux sciences profanes qui pouvaient les rattacher au monde. Les Bénédictins dont les monastères étaient presque des Académies, se crurent accusés de faire plutôt des érudits que des moines. Pour se défendre, ils imputèrent à l'abbé de la Trappe de vouloir interdire aux moines toute espèce d'étude et poussèrent Mabillon à écrire dans ce sens. Mabillon écrivit son *Traité des Études monastiques* : Rancé y fit une *Réponse*, Mabillon les *Réflexions* sur cette *Réponse* et ce fut la fin de la controverse.

Cette controverse nous initie aux mœurs littéraires du dix-septième siècle et nous permet d'apprécier la grave et très grave question des études monastiques. Mabillon commence par reconnaître que les communautés monastiques n'ont point été instituées pour être des Académies, mais des écoles de vertus ; que l'amour de la retraite et le détachement du monde en ont été les plus solides fondements ; et que les connaissances purement humaines semblent comprises dans les choses que les moines font profession de mépriser. Mais il croit que l'ordre établi dans ces communautés n'aurait pu subsister longtemps sans l'étude. Il est nécessaire que les moines soient instruits de leurs devoirs et, pour cela, il faut que plusieurs d'entre eux étudient. S. Pacôme reçut dans son désert des enfants et des catéchumènes à instruire. Le prieur de chaque maison faisait des conférences à ses religieux qui s'entretenaient ensuite de ce qui avait servi de matière aux discours du prieur. S. Basile prescrivit la même discipline. Les monastères ne sauraient subsister sans un supérieur et un supérieur a besoin d'une haute capacité. L'ignorance est dangereuse, même aux inférieurs. Le rang que les abbés ont tenu dans l'Église, le choix qu'on en a fait pour le gouvernement les diocèses et l'assistance aux conciles, exigeaient des études étendues, et s'ils ne s'y étaient appliqués comme moines, auraient-ils pu s'y distinguer comme abbés ? Les moines ayant été depuis élevés au sacerdoce, ont du faire les études nécessaires aux fonctions pastorales. Un grand nombre d'hommes qui ont brillé par le savoir, même par le génie, étaient simples moines. Les bibliothèques des monastères sont encore une preuve de la science monastique. Les anciens moines copiaient les livres, les nouveaux en publient. Le défaut d'é-

tude a été d'ailleurs une des causes du relâchement de la discipline monastique. Ceux qui en divers temps, les ont ramené à la pureté de leur institut, les Charlemagne, les Benoît d'Aniane ont rétabli d'abord les études recommandées et pratiquées par le patriarche de la vie monastique. Tous les ordres étudient, et ils y sont encouragés par les conciles et par les papes. L'étude, dit-on, a des inconvénients ; elle est contraire à l'humilité et à la mortification monastique ; elle produit la science qui enfle, qui inspire la curiosité, dissipe l'esprit, accoutume aux disputes et détourne du travail des mains. L'étude il est vrai, a des inconvénients, mais il est facile d'y remédier. D'ailleurs l'ignorance, a aussi ses défauts ; on voit des ignorants vains et superbes aussi bien que des savants. L'ignorance rend les hommes incapables de se conduire, elle jette dans la fainéantise, souvent dans les déréglements.

Après avoir établi la nécessité des études, Mabillon recherche quelles études peuvent et doivent faire les moines. On part de ce principe que les études qui peuvent être accordées aux ecclésiastiques le peuvent être aux Bénédictins. Tous les religieux en particulier ne peuvent pas faire les mêmes études, il faut proportionner les règles à la portée d'esprit des sujets. Mais, en règle générale, les moines doivent étudier l'Écriture sainte, les deux Testaments en commençant par le Nouveau, et en s'aidant, pour sa lecture de quelque bon commentaire. De l'Ecriture, ils doivent passer aux Pères que l'on distribue en cinq classes, qui sont : l'Explication de l'Écriture sainte, des dogmes de la foi, de la morale chrétienne, de la Discipline canonique, de la Morale et de la Discipline monastique. Parmi les Pères ceux qui conviennent le mieux au cloître sont les *Conférences* de Cassien, la *Philothée* de Théodoret, l'*Echelle* de S. Jean Climaque, les *Règles* de S. Basile, le *Code des Règles anciennes* et la *Concordance des Règles*. Mabillon n'interdit pas la Scolastique, mais il voudrait qu'on y gardât un tempérament ; il retranche les disputes, plus philosophiques que théologiques et recommande, si l'on n'a à diriger des âmes, de ne pas toucher aux Casuistes. Enfin Mabillon permet, dans des mesures différentes, l'histoire, les sciences physiques et mathématiques, les

bonnes lettres, la critique et la paléographie. — Enfin, venant au but que doivent se proposer des religieux, Mabillon indique la connaissance de la vérité et la charité on l'amour de la justice. La vanité, la curiosité et le défaut de réflexion, sont trois obstacles qui empêchent souvent la science de parvenir à la charité. Un solitaire, pour éviter ces écueils, doit suivre la règle tracée par S. Bernard, qui consiste en trois choses : dans l'ordre, dans le ménagement de l'ardeur et dans la fin. L'ordre veut que les religieux préfèrent les connaissances nécessaires au salut ; le ménagement de l'ardeur demande qu'ils n'en aient que pour ce qui les porte à la charité ; et la fin qu'ils ne se proposent que leur propre édification ou l'instruction du prochain. Tel est, en abrégé, le travail de Mabillon.

L'abbé de Rancé appréhendant que si le livre du P. Mabillon tombait entre les mains de ses religieux, il ne fit impression sur leur esprit, crut devoir y faire une réponse. Dans cette réponse, il suit pas à pas son auteur dont il estime la doctrine et la vertu, mais qu'il croit tombé en de nombreuses inexactitudes. D'abord il loue son adversaire de ce qu'il reconnait que les monastères n'ont point été établis pour servir d'écoles et d'académies, mais il s'étonne qu'ayant reconnu ce principe, il déclare impossible de conserver sans le secours de l'étude, les communautés monastiques. Bien loin d'être de ce sentiment, Rancé se persuade que les études n'ont été introduites que par des moines tièdes, pour remplir le vide de leur vie. Les leçons, les conférences, les prédications ordonnées et pratiquées par les fondateurs d'ordres, ne sont que des catéchismes et cela n'a rien de commun avec les visées du P. Mabillon, Il faut à un supérieur de la science, mais ce n'est pas la science des livres, c'est la science des hommes. Les abbés ne sont pas obligés par état à assister aux conciles ou à gouverner les diocèses ; s'ils y ont été appelés, ça été par l'estime qu'on faisait de leur vertu, et pour trente moines qui ont eu cet honneur, il y en a trente mille qui sont morts dans l'obscurité du cloître. Les religieux engagés dans la cléricature, sont obligés à plus de science, mais leur science doit se terminer à l'étude de la religion. Pour les moines qui ont brillé par la science, les uns sont sortis eux-mêmes de leur état, les autres

en ont été tirés par la Providence. Et s'il y eu des moines illustres par le savoir, il y a eu aussi des moines illustres par les erreurs et par l'opiniâtreté hérétique. A l'origine, les bibliothèques n'étaient pas nombreuses ; elles ont augmenté par la suite, mais leur développement ne prouve pas qu'on doive s'en servir. La règle de S. Benoît ne laisse pas de temps pour l'étude. La décadence des monastères n'est pas venue de l'ignorance, mais du relâchement qui s'accorde aisément avec la culture assidue de l'esprit. Les papes et les conciles ont favorisé l'établissement des études, mais pour empêcher, par l'étude, le jeu ou la chasse. — L'abbé de la Trappe ayant répondu à la première partie, examine le plan d'études du P. Mabillon. Il n'admet pas le principe que les études qui conviennent aux ecclésiastiques conviennent aussi aux moines, ceux-ci étant obligés à se taire et ceux-là à parler. Les seules études qui peuvent leur être utiles sont celles qui apprennent à vivre dans le silence, l'humilité, le jeûne et le travail. On peut s'en fier aux programmes qui ont formé les Hilarion, les Pacôme et les Antoine, Rancé ne croit pas qu'on y puisse faire figurer la Scolastique, la Critique, la Philosophie, les Belles-lettres, les Médailles et la Paléographie. — Enfin venant au but des études monastiques, l'abbé de la Trappe dit que les moines ne doivent avoir qu'une même fin qui est de plaire à Dieu et que ceux qui s'engagent dans de profondes études séculières prennent une voie au moins fort détournée, si tant est qu'elle ne les éloigne de la vérité et de la justice. L'étude ne peut pas tenir lieu de travail et de pénitence. Si elle devient une profession, si le moine n'est qu'un faiseur de livres, ce n'est plus un moine, mais un homme de lettres. Rancé conclut avec une éloquence pathétique contre les plans d'études de Mabillon.

Le Père Mabillon, dans ses *Réflexions* sur la *Réponse* de Rancé, témoigne qu'il espère que quand il aura déclaré de nouveau ses sentiments, il ne se trouvera pas fort éloigné de ceux de l'abbé de la Trappe. Quant au principe et à la fin des études, les deux antagonistes sont à peu près d'accord. Leur dissentiment se borne à l'emploi des moyens. L'un permet l'étude classique des humanités, l'étude des dogmes, l'Ancien Testament, la critique, la numismati-

que, l'histoire et la diplomatique que l'autre interdit. Mais, dans l'application, celui qui permet procède avec une telle prudence et de telles réserves, qu'au fond, il n'y a guère que ce léger dissentiment, conséquence naturelle de la diversité des esprits. Mais, pour bien juger cette controverse, il ne suffit pas d'examiner les livres publiés de part et d'autre, il faut, au contraire, sortir des livres et s'occuper des choses. D'une part, il est certain que les moines doivent occuper leur pensée par l'étude, comme ils doivent occuper leur cœur par la piété et leurs mains par le travail ; mais il est certain aussi que ces études doivent être conformes aux règles des instituts monastiques, à l'objet propre de leur établissement, à l'édification des moines et au bien de l'Église. D'autre part, il est certain qu'au dix-septième siècle, les institutions monastiques étaient, plusieurs du moins, fort dégénérées de leur faveur primitive, très relâchées, plus soucieuses d'etudes profanes, quand elles se souciaient de quelque chose, que des devoirs monastiques. La sagesse eût donc exigé qu'on vit bien ce mal et qu'on s'appliquât à le guérir. Mabillon était personnellement très érudit, très doux et très modeste ; mais il n'avait pas le génie pénétrant de Vincent de Paul et de Fénelon, pour dénoter et signaler le venin de l'hérésie janséniennne; mais il n'avait pas l'âme apostolique de Vincent de Paul, de Fénelon, de Rancé, pour ressentir jusqu'au fond des entrailles les maux de l'Église, la décadence des ordres religieux, et pour travailler avec courage à y porter remède. Nous n'avons pas rencontré chez lui un seul mot de cette nature. Ce sont le plus souvent des tournures polies, quelquefois ingénieuses, mais superficielles, pour excuser ou justifier ce que l'on faisait chez les Bénédictins, excuser ou justifier la décadence dans l'esprit religieux. Dans son *Traité des études monastiques* il suppose que l'abbé de La Trappe défendait absolument l'étude à ses moines ; ce qui n'était pas, il voulait uniquement les borner à ce qui était de leur profession. Mabillon, au contraire, voulait étendre, au delà de toute mesure, le programme de ces études. Ainsi, dans un catalogue de livres propres à former des religieux bénédictins, Mabillon proposa aux jeunes profès les lettres de S. Jérôme et de Cicéron, les fables de

Phèdre avec la paraphrase des Évangiles par Erasme, les oraisons de Saint-Jean Chrysostôme avec les dialogues de Lucien, les comédies de Térence, et même des ouvrages d'hérétiques, condamnés par le Saint-Siège. C'était là sans doute le moyen de former des hommes de lettres, mais non des solitaires, des anachorètes fidèles imitateurs des Antoine, des Pacôme, des Hilarion. D'ailleurs l'expérience a prononcé, ainsi que le temps. La Congrégation de Saint-Vannes, en Lorraine, avait suivi d'abord le plan de Mabillon : elle fut obligée d'y renoncer dès la première année, pour arrêter les mauvaises suites qui en résultaient. Cette Congrégation se maintint plus longtemps avec honneur, tandis que la Congrégation française de Saint-Maur, par suite de sa tendance à négliger les études véritablement monastiques, et à se livrer plus volontiers à des études séculières, vit ses religieux de Saint-Germain-des-Prés demander leur sécularisation au gouvernement temporel, demander à n'être plus religieux, mais simplement hommes de lettres. Au jour de l'épreuve, la Congrégation tout entière faillit à son devoir, et s'éteignit dans l'hérésie jansénienne, le schisme et le scandale. La Trappe, au contraire, s'est toujours montrée animée du meilleur esprit. En récompense de ses vertus, elle a reçu de Dieu une admirable fécondité. Des faits semblables doivent peser d'un grand poids dans la controverse.

Annales bénédictines

86. Après la grande controverse sur les études monastiques, Mabillon, se sentant vieillir avait résolu de se retirer tout à fait dans les exercices de la prière et la méditation de la mort. Mais on ne laisse pas volontiers du loisir à des hommes de ce mérite. Bossuet lui demanda d'abord une édition de Saint-Cyprien ; mais Mabillon y dût renoncer parce que cette tâche avait été prise par d'autres. Ensuite dom Ruinart, l'abbé Renaudot et Baluze l'engagèrent à écrire les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, travail qu'il ne faut pas confondre avec les *Actes des Saints* du même Ordre. Le P. Mabillon, quoique d'une santé affaiblie, entreprit néanmoins ce grand ouvrage. Les premiers Bénédictins plus soigneux de bien faire que de bien écrire, s'étaient plus occupés à former d'excellents religieux qu'à composer leur éloge. Dans la suite des temps,

on s'était appliqué à composer des *Chroniques*. La plus ancienne que nous ayons est celle de l'abbaye de Fontenelles, qui fut commencée au IXe siècle ; celle de l'abbaye du Mont-Cassin, par Léon de Marsy et par Pierre Diacre, n'a été composée qu'au xe siècle. Les Cartulaires, que l'on a dressés depuis, ont encore beaucoup servi à conserver les titres de l'histoire monacale. Un des plus anciens monuments de ce genre, est celui qui fut dressé par Folquin, moine de Saint-Bertin, dans le IXe siècle. Les plus anciens historiens de l'ordre monastique, sont en Italie : Paul Diacre, moine du mont Cassin et Etkempert ; en France, Aimon, Raoul Glaber, Hugues de Flavigny, Odéric Vital, etc. En Angleterre, le vénérable Béde, Ingul, Guillaume de Malmesbury, Mathieu de Westminster et Mathieu Paris ; en Allemagne, Lambert d'Aschaffembourg et plusieurs autres ; ces auteurs n'ont écrit que l'histoire des monastères de leur pays. Reginon de Prum, Herman-Contract, Marianus Scot, Sigebert de Gembloux se sont plus étendus ; mais leurs ouvrages ne sont que des abrégés fort imparfaits de l'histoire générale. Dom Remond de Rialac, moine de Conques, en Rouergue, est le premier qui ait fait l'histoire générale des Saints de l'ordre qu'il dédia à Pierre d'Abesac, archevêque de Narbonne, vers la fin du XIVe siècle ; Trithème, abbé de Spanheim est le premier dont l'ouvrage sur les hommes illustres de son ordre ait paru. Il avait ramassé de tous côtés des mémoires pour rendre cet ouvrage complet ; il y joignit la chronique de Reichenau, qui contient l'histoire générale de tous les monastères d'Allemagne. Il faut ajouter à ces historiens les auteurs des martyrologes, des calendriers et des légendes monastiques.

Ainsi quand Mabillon mit la main à ce travail, il y avait déjà eu des tentatives et comme des ébauches d'un si grand'œuvre : les *Annales* de l'Espagnol Yépez ont même conservé quelque valeur historique. Mais avant Ie XVIIe siècle, ces entreprises devaient laisser à désirer ; la science ne pouvait pas se baser sur ces magnifiques collections de monuments que nous possédons aujourd'hui. D. Mabillon qui avait rétabli les règles d'après lesquelles doivent se bâtir les grands édifices de la science, était homme à donner

l'exemple après avoir formulé le précepte. Les *Annales* de son Ordre devaient offrir à son savoir, cela se comprend, une plus belle occasion de se signaler. C'était là son poème, le but de toute sa vie d'étude et de prière. L'auteur, dans une circulaire adressée à tous les prieurs de l'Ordre de Saint-Benoît, va, au surplus, nous faire connaître son dessein :

« Mon Révérend Père, il y a plus de huit ans que je travaille aux *Annales* de notre Ordre, sur les *Actes de nos Saints,* qui en font le principal sujet et une bonne partie des preuves, et sur les archives des monastères. L'impression de ces *Actes* étant presque achevée, nos Révérends Pères jugent à propos que je commence à imprimer ces *Annales*, et j'espère le faire, Dieu aidant, incontinent après Pâques. J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en donner avis auparavant, afin que si vous aviez chez vous quelques mémoires considérables pour notre histoire, vous ayez la bonté de me les communiquer incontinent. Il est difficile de marquer précisément ce que vous me pourriez fournir de votre monastère, ne sachant pas ce que vous avez, et il ne vous est pas plus aisé de m'envoyer des mémoires, puisque vous ne pouvez pas savoir ce qui me manque. Pour vous en donner quelque idée, il y a cinq ou six choses qui font la matière de nos *Annales*, savoir : les *Vies des saints*, les hommes illustres, les auteurs ou écrivains avec leurs ouvrages, les chartes, les bienfaiteurs, les sépultures et les anciens monuments. Pour ce qui est des saints, vous pouvez voir à peu près ce qui m'en manque par les *Vies* que nous avons données dans les neuf volumes de nos actes, où l'on a parlé aussi de plusieurs personnes illustres et de plusieurs auteurs qui ont vécu dans chaque siècle. Je rapporte à cet article les reliques des saints, pourvu qu'elles soient considérables et bien avérées. A l'égard des chartes, nous avons eu des extraits de la plupart des archives de nos monastères, et on connaît par là une bonne partie des bienfaiteurs. Restent les monastères ou dans ceux qui sont voisins, des tombeaux considérables, vous m'obligeriez de me les marquer, et de les faire dessiner. J'entends par les anciens monuments, les inscriptions anciennes, les statues, les peintures, les médailles, les pierres précieuses

avec des gravures antiques, les anciens bâtiments ; en un mot tout ce que vous croirez qui se trouvera de plus rare chez vous ou aux environs, et qui pourra contribuer à illustrer l'histoire, non seulement ecclésiastique et monastique, mais politique et civile. Je serai très obligé à ceux de mes confrères qui voudront bien me faire plaisir. Voilà, mon révérend Père, ce que je vous puis mander au sujet de nos *Annales*, dont je recommande le succès à vos prières. »

Mabillon reçut de toutes parts des pièces nombreuses et importantes, chacun se faisait gloire d'apporter son grain de sable à l'édifice ; mais avant de commencer l'impression, il eut encore besoin de voir par lui-même quelques archives de monastères. Ce lui fut une occasion favorable pour visiter le tombeau de S. Benoît à Fleury-sur-Loire et celui de S. Bernard à Clairvaux. Au retour, une grosse maladie l'empêcha de rien entreprendre. Enfin le premier volume parut en mars 1703. Mabillon écrit les *Annales bénédictines* comme Baronius avait écrit les *Annales ecclésiastiques*, année par année, s'attachant aux faits principaux de l'histoire, sans descendre aux minuties, sans se perdre dans des considérations trop générales. L'éminent écrivain assure, et on peut l'en croire, qu'il a apporté à cette œuvre toute la diligence et toute la bonne foi que l'on peut souhaiter, et qu'il a tâché de joindre la clarté à la brièveté. Les *Annales* sont, en effet, le plus important des travaux de D. Mabillon et de la Congrégation de S. Maur : pour en donner une idée, il faudrait dérouler cette admirable suite de quinze siècles de labeurs et de gloires. Clément XI, toujours attentif à ce qui pouvait être plus utile à l'Église, adressa une lettre à Mabillon, pour l'exhorter à continuer son grand dessein, qu'il jugeait très important pour l'instruction de la postérité, très propre à mettre le comble aux mérites de son auteur. La postérité a ratifié le jugement du Saint-Siège.

87. Par mélanges de Mabillon nous entendons ces opuscules que tout homme intelligent compose volontiers pour éclairer son esprit, qu'il publie parfois pour résoudre les questions litigieuses, et qui se réunissent ordinairement dans les œuvres posthumes. Mabillon composa souvent des écrits de ce genre ; ils furent recueillis par D. Mélanges.

Thuillier. Pour achever l'histoire littéraire de Mabillon nous parlerons brièvement de ces compositions. Nous commençons par les *Animadversiones Kempenses* : titre d'une brochure, comme nous dirions aujourd'hui, touchant à la querelle sur l'auteur de l'*Imitation*. Cette dispute fut longue. L'*Imitation* était revendiquée par différents peuples comme un livre national : les Français la réclamaient pour Gerson, les Allemands pour Thomas à Kempis, les Italiens pour Gersen. Aux animosités nationales se joignaient les rivalités d'ordres : les Bénédictins voulaient qu'elle fut d'un Bénédictin, les Chanoines Réguliers qu'elle fut d'un chanoine Régulier. Enfin des esprits soi-disant élevés, ou plutôt bizarres, mettaient en avant des auteurs que n'agréaient point les partis. On faisait des éditions à Anvers, à Paris, à Rome, chacun s'appuyant sur le manuscrit le plus ancien, le plus authentique et favorable, bien entendu, à l'auteur qu'il préférait. Au fond, il importe fort peu de connaître au juste l'auteur de l'*Imitation*. L'essentiel est que ce livre existe, qu'il soit bon, qu'il console, qu'il verse dans les âmes les plus doux sucs de l'Évangile. Dans la forme, puisque l'auteur avait voulu cacher son nom, il était au moins convenable de respecter sa volonté. Mais il n'y a rien de trop frivole pour les passions humaines, quitte après avoir longuement disputé, à reconnaître l'inutilité ou l'inanité du débat. Les auteurs qui prirent part à la querelle furent : pour Thomas à Kempis, l'imprimeur flamand Jodocus Ascencius, l'allemand François de Tol, le P. Rosweid, Bolland, Prosper Faraud de Milan, le chanoine régulier Fronteau, le P. Testelette ; — pour Gersen, Constantin Cajétan, Antoine Possevin, le cardinal Bellarmin, François Walgrave, bénédictin anglais, D. Quatremère, le P. Sirmond et Mabillon ; — pour Gerson, il se trouva des français. En l'absence de la consignation authentique d'un nom d'auteur, la discussion, suivant les formes de l'école, devait se ramener à l'examen des manuscrits et à l'étude des caractères intrinsèques de l'ouvrage. Il y avait en faveur de Thomas, des manuscrits de Louvain, d'Anvers, et on disait que l'un des deux était le manuscrit autographe de l'auteur. En faveur de Gersen, on présentait les manuscrits d'Arone, de Padolironé, d'Ochsenhausen,

de Weingarten, de Wiblingen, de Melck, de la Sainte-Trinité de Cava, de l'abbaye de Munster, de Parme et de Bobbio. En faveur de Gerson, il y avait entre autres, un manuscrit de Valenciennes, où les sermons français du Chancelier donnent le premier texte de l'*Imitation*. A la suite de ces productions de manuscrits, il y eut des conférences pour juger la question d'antériorité : on devait, par l'examen minutieux des pièces, découvrir le plus ancien manuscrit et, par suite, découvrir l'auteur inconnu. Une de ces conférences fut tenue à Rome sous la présidence de Gabriel Naudé, secrétaire du cardinal de Blagny ; une autre, à Paris, sous la présidence de Ducange. Mais la camaraderie s'en mêla pour infirmer l'autorité du jugement, et, à son défaut, la science aurait pu suffire pour tout brouiller, surtout en matière si difficile. Les savants sont gens ingénieux, abondants en ressources encore plus qu'en savoir. D'ailleurs la paléographie n'est point une science assez bien assise, pour qu'il soit possible de dire, à cinquante ans près, si tel manuscrit de tel pays est antérieur à tel autre d'un pays différent. Les degrés de latitude ont de l'influence sur les caractères de l'écriture ; les siècles ont eu, sur ce chapitre, plus d'influence encore que les degrés du méridien. Sur les caractères intrinsèques de l'ouvrage il n'est pas plus facile de trancher. Les uns trouvent clair comme le jour que l'*Imitation* est un ouvrage monastique, les autres qu'elle est d'un séculier ; ceux-ci voient pertinemment qu'il faut l'attribuer à Gerson, les autres, non moins pertinemment qu'elle revint à Gersen ou à Thomas d'à Kempis. Bref, on dépensa sur la question une tonne d'encre, pour conclure par le joli mot de S. François de Sales : « L'*Imitation* est l'ouvrage du Saint-Esprit. »

A son retour de Rome, Mabillon souleva, dans sa lettre d'Eusèbe, romain, à Théophile français, la question du culte rendu *aux reliques de saints inconnus*. L'Église a, sur ce point, des règles de sagesse pratique, ainsi déterminées :

1° Il faut que les saints ne soient nullement douteux et incertains, mais qu'ils soient reconnus pour tels par des preuves authentiques et assurées. Il est en effet de la sincérité de la religion de ne pro-

poser à imiter aux fidèles que des modèles certains d'une vie toute sainte et exemplaire.

2° Parmi les saints confesseurs certains et incontestablement reconnus, ceux-là seuls doivent être proposés à la vénération des fidèles qui ont mérité par de plus éclatantes actions que leur vie serve aux chrétiens de modèle et d'exemple ; autrement on pourrait solennellement honorer tous ceux qui meurent immédiatement après avoir reçu le baptême.

3° Il est nécessaire que les noms et les actes des saints soient très clairement reconnus, ou par la tradition des anciens, ou par le témoignage certain des modernes ; et si ce sont des martyrs, on doit être assuré de la mort qu'ils ont soufferts pour Jésus-Christ, non sur des conjectures équivoques, mais sur des preuves évidentes.

4° Il faut que le souverain pontife, à qui la décision de ces choses est particulièrement réservée, ordonne du culte qu'on leur doit rendre, après avoir mûrement, attentivement considéré leurs actions, leurs vertus, leurs miracles et toutes circonstances de leur vie. Car, dit Grégoire IX dans la bulle de canonisation de S. Antoine de Padoue : Deux choses sont nécessaires pour qu'un saint soit reconnu saint dans l'Église militante ; la sainteté des mœurs, et la vérité des signes ; c'est-à-dire les mérites et les miracles, de telle sorte qu'il faut que ces deux choses se rendent un mutuel témoignage ; les mérites sans les miracles, les miracles sans les mérites ne peuvent pas rendre parmi les hommes un témoignage suffisant à la sainteté. Cette règle avait déjà été établie par le concile de Francfort célébré sous le règne de Charlemagne.

Voilà le droit ; mais le zèle malentendu, ce levain funeste qui gâte et qui corrompt ce qu'il y a de plus pur, avait souvent ôté au culte des saintes reliques, sa prudence et sa discrétion. Ecoutez le témoignage d'un des plus illustres évêques de France, Fléchier écrit à Mabillon : — « J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance, mon révérend Père, et lu avec beaucoup de satisfaction le petit livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer, où vous traitez du culte de saints inconnus. Il fallait qu'un homme aussi éclairé et

aussi judicieux que vous l'êtes, nous apprit à discerner dans l'obscurité des sépulcres les cendres des saints d'avec celles des pécheurs et à régler selon les preuves évidentes ou douteuses, les honneurs qu'on rend quelquefois indifféremment à des ossements incertains, comme aux reliques des martyrs. Il y avait longtemps que je souhaitais qu'on abolît certaines superstitions qui s'introduisent en faveur de ces cœurs qu'on appelle saints, et qui n'ont peut être jamais été baptisés. Les peuples sont naturellement crédules. La cour de Rome est quelquefois bien libérale de tels présents. Il n'y a pas un grand seigneur qui en revienne, qui n'en rapporte quelque martyr à qui il se fait honneur de fonder une dévotion et une fête dans quelque Église qu'il affectionne, de là viennent en divers lieux des histoires fausses et des dévotions peu solides. Votre dissertation servira beaucoup à faire connaître et à faire réprimer ces abus. » Le jugement de Fléchier était flatteur, mais il n'était pas d'une justesse absolue. La lettre de Mabillon par la sévérité de ses principes tendait, certainement contre l'intention de l'auteur, à rendre douteuses toutes les reliques des catacombes et, par suite, à détruire le culte dont elles sont l'objet. Le Pape la blamait à ce titre. La *santa casa* de Lorette a été, suivant la créance du peuple, apportée par les Anges : ce point cependant n'est pas de foi et il n'en est pas moins vrai qu'il se fait, à cette sainte maison, un nombre incalculable d'œuvres pieuses. La scala santa serait l'escalier d'où Pilate a dit au peuple : « *Ecce homo !* » Cela n'est pas de foi non plus et cependant tout Rome et, aujourd'hui, toute la chrétienté, monte à genoux cet escalier. On peut faire aux catacombes l'application de ce raisonnement. Au point de vue de la science archéologique, la critique de Mabillon n'était pas, non plus, irréprochable ; les études ultérieures en ont fourni la preuve. Néanmoins, comme il arrive en toute question obscure, il s'établit à ce sujet une controverse. Le P. Bianchi voulait faire mettre à l'Index la lettre de Mabillon. D'autres estimaient que des corrections pourraient suffire et qu'il faillait témoigner des égards à l'illustre savant. Mabillon qui eut a ce sujet une longue correspondance avec l'ambassadeur de France, Guillaume de la Fare, avec les cardinaux Colloredo et Ottoboni, revit

son travail et en donna une seconde édition. Aujourd'hui il en faudrait une troisième que nous espérons faire ; mais, en attendant, il faut dire que la congrégation de l'Index et le collège des cardinaux, satisfaits de cette seconde édition, jugèrent qu'il n'y avait pas lieu de procéder, firent à l'auteur de grands éloges, sans parler de leur bienveillance qui n'avait pas souffert d'atteinte.

La sainte Larme de Vendôme offrit, à Mabillon, une occasion nouvelle de manifester sa science et sa foi. Lorsque Lazare fut mort Jésus-Christ pleura ; alors les Juifs dirent : Voyez comme il l'aimait. Les anges du ciel qui étaient sans cesse en adoration devant leur maître, recueillirent une de ces larmes divines afin qu'elle restât, au milieu des hommes, un symbole de tristesse et d'amour. Cette larme, déposée dans un vase clos, passa, par l'entremise d'un patriarche, dans le grand trésor des reliques de Constantinople. Un empereur d'Orient la donna à des chevaliers allemands comme la plus précieuse récompense de leurs services ; ces chevaliers la déposèrent dans l'église de Frisingue leur patrie. Un évêque de Frisingue l'offrit à Henri III qui avait épousé la fille d'Agnès comtesse d'Anjou et fondatrice de Vendôme. A l'occasion de ce mariage, la ville de Vendôme entra en possession de la Sainte-Larme. Depuis ce temps, elle fut honorée sans interruption dans ce célèbre sanctuaire. Dès le douzième siècle, on trouve la figure de la Sainte-Larme empreinte sur les sceaux de quelques abbés de Vendôme. Le cartulaire de l'abbaye contenait plusieurs chartes anciennes qui faisaient une mention expresse de la Sainte-Larme. En 1415, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, qui avait été pris par les Anglais à la bataille d'Azincourt, fit un vœu à la Sainte-Larme et fut délivré miraculeusement ; et en mémoire de ce bienfait, tous les ans, le vendredi avant le dimanche des Rameaux, jour où l'on chante l'évangile de la résurrection de Lazare, on portait en procession la Sainte-Larme et on délivrait un prisonnier. Thiers, curé de Vibraye, auteur érudit, mais sarcastique, bilieux et ami du paradoxe, nia l'authenticité de cette larme et accusa même, sans plus de façon, les Bénédictins de mauvaise foi. Mabillon défendit, devant l'évêque de Blois et devant le public,

la tradition de ses confrères. Le moyen âge, dans son amour du merveilleux, avait bâti sur la Sainte-Larme plus d'une poétique légende. Mabillon, dans sa réponse, laisse de côté les cycles poétiques, et les récits populaires ; il base la tradition sur les monuments de l'histoire et réfute victorieusement son adversaire.

Chose curieuse, l'économie politique attira aussi l'attention du docte Bénédictin, Mabillon est le premier auteur français qui ait écrit sur la réforme des prisons ; dans son travail il expose la doctrine chrétienne de la pénitence. « Dans la justice séculière, dit-il, c'est la sévérité et la rigueur qui y préside ordinairement ; mais c'est l'esprit de charité, de compassion et de miséricorde qui doit l'emporter dans la justice de l'Église ; et loin qu'on y ait approuvé la dureté, on a vu de saints prélats forcer les juges séculiers, par de saintes violences, à relâcher les peines des coupables, jusqu'à employer les miracles pour les tirer de prison. C'est pour cette raison que, dans le choix des peines que les juges ecclésiastiques doivent employer envers les pécheurs, ils sont obligés de préférer celles qui sont plus capables d'imprimer dans leur cœur l'esprit de componction et de pénitence... L'esprit de charité consiste à tenir les fautes cachées lorsqu'elles ne sont pas publiques ; à ne point rechercher celles dont on n'a point d'indices certains par des enquêtes empressées, mais de faire voir, au contraire, aux coupables, que l'on souhaite les épargner autant que l'on peut. Il consiste à ménager autant qu'il est possible leur réputation, dans la pensée que la confusion qui reste à ces pauvres misérables, après leur crime est la chose du monde la plus difficile à supporter, et que c'est la tentation la plus fâcheuse qu'il y ait à soutenir. Il consiste à proportionner la pénitence qu'on leur impose à leurs dispositions et à leurs forces. Il consiste enfin, à avoir pour eux des entrailles de miséricorde et un soin paternel durant le temps de leur pénitence, afin qu'elle puisse leur être utile et salutaire. » D. Mabillon continue à développer les moyens de réformer le moral des religieux détenus ; il réduit ces moyens à quatre : l'isolement, le travail, le silence et la prière. Mais il ne veut pas l'isolement absolu; notre système cellulaire qui est tout protestant, et le produit

réel de cette horrible doctrine qui tend à séparer en tout et toujours l'homme de Dieu et de la société, en niant la communion des saints, l'Église. « Et qu'on ne dise pas qu'il est bon de les laisser seuls pour leur donner le temps de penser à leur conscience, ou de faire une sérieuse réflexion sur l'état funeste où ils se sont précipités. Car, bien loin qu'une retraite si longue, si violente et si forcée puisse contribuer à les faire rentrer en eux-mêmes, ils sont incapables, la plupart, de sentir les attraits de la grâce, en cet état, rien n'y étant plus opposé que l'excès de la tristesse qui les accable et qui les fait gémir sous le poids de leurs dérèglements passés et encore plus dans la juste appréhension des suites qu'ils prévoient leur devoir arriver, d'être perdus à jamais sans ressources. Mais quand ils seraient véritablement touchés de la grandeur de leurs crimes, quelle tête pourrait soutenir pendant plusieurs mois, pendant des années entières, et même quelquefois pendant plusieurs années, la pensée et la douleur de ses péchés, sans qu'enfin elle vienne à tourner ! On ne sait que trop, par expérience que l'on a bien de la peine à passer quelque peu de jours en silence dans des exercices spirituels que l'on fait volontairement, quoiqu'on suive d'ailleurs presque tous les exercices de la communauté ; et on s'imaginera que de pauvres misérables, accablés de confusion et de chagrins, pourront passer plusieurs années entières dans une prison étroite, sans entretien et sans aucune consolation humaine. De là vient que l'on voit si peu de fruit des prisons et des pénitences. Car, comment serait-il possible que des gens qui sont tombés quelquefois dans de grands crimes se puissent relever, en les privant de presque tous les secours qui leur pourraient inspirer l'esprit de pénitence et de componction ? Comment supporter une réclusion de plusieurs mois et de plusieurs années sans travail ni occupation ! Quand on aurait l'esprit et la tête libres, et qu'on aurait des livres à souhait, cela ne serait pas possible. On ne peut pas toujours méditer et lire, il faut avoir quelque autre exercice pour délasser l'esprit. Mais que des hommes accablés de tristesse puissent demeurer pendant un long temps dans une étroite prison, toujours occupés dans la lec-

ture et dans la méditation, sans autre exercice, c'est ce que l'on ne pourra jamais me persuader de pouvoir faire sans miracle. » Enfin D. Mabillon termine sa *Dissertation* fort remarquable par ces lignes prophétiques : « Pour revenir à la prison de Saint-Jean Climaque dont j'ai parlé ci-dessus, on pourrait établir un lieu semblable pour renfermer les pénitents. Il y aurait dans ce lieu plusieurs cellules semblables à celles des Chartreux dans un laboratoire pour les exercer à quelque travail utile. On pourrait ajouter aussi à chaque cellule un petit jardin, qu'on leur ouvrirait à certaines heures, pour les y faire travailler et leur faire prendre un peu d'air. Ils assisteraient aux offices divins, renfermés au commencement dans une tribune séparée et après avec les autres dans le chœur, lorsqu'ils auraient passé les premières épreuves de la pénitence et donné des marques de repentir. Leur vivre serait plus grossier et plus pauvre, et leurs jeûnes plus fréquents. On leur ferait souvent des exhortations, et le supérieur, ou quelque autre de sa part, aurait soin de les voir en particulier, de les consoler et les fortifier de temps en temps. Les externes n'entreraient pas dans ce lieu, où l'on garderait une solitude exacte. Si cela était une fois établi, loin qu'une telle solitude parût horrible et insupportable, je suis sûr que la plupart n'auraient presque point de peine à s'y voir enfin renfermés, quoique ce fût pour le reste de leurs jours. Je ne doute pas que tout ceci passe pour une idée d'un *nouveau monde* ; mais quoi qu'on en dise ou qu'on en pense, il sera facile, lorsqu'on voudra, de rendre les prisons plus supportables et plus utiles. » Cette idée, en effet, accueillie en étrangère sur le sol qui l'avait vu naître, a traversé les mers ; elle est allée dans le Nouveau-Monde, dans la terre de la liberté et des généreux vouloirs : elle y a poussé, y a fructifié, elle y a grandi, elle est devenue le système pénitentiaire américain. Alors, revenant de ce nouveau monde, nous l'avons accueillie parce qu'elle venait de loin ; nous l'avons crue sur parole, nous l'avons pratiquée. Cependant il restera prouvé désormais que la réforme des prisons est une pensée toute monastique et toute française. Revendiquons cette gloire et gardons un souve-

nir reconnaissant pour cet humble moine dont le cœur et la charité ont surpassé l'esprit et la sagesse.

Tant d'utiles études devaient avoir, dès ce monde, un gage de la récompense. Dans ses voyages et dans sa cellule, Mabillon avait souvent reçu des marques de haute estime. On célébrait son nom en France, en Italie et en Allemagne. Ce n'était pas assez de ces empressements et de cette déférence respectueuse des savants pour Mabillon. Louis XIV voulut, par un acte public, lui témoigner l'admiration du pays et sa gratitude personnelle ; pour tant de services rendus aux sciences, aux lettres et à la Bibliothèque royale, le grand roi nomma l'humble moine membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. D. Mabillon écrivit au comte de Pontchartrain, qui lui avait notifié cette grâce, une lettre de profonde reconnaissance. Une des premières assemblées publiques auxquelles il assista fut célèbre par la dissertation sur les anciennes sépultures de nos rois. Dans la suite, Mabillon apporta son tribut à la collection des *Mémoires de l'Académie*, recueil jusqu'à présent unique de recherches aussi curieuses que profondes. Lorsque l'humble moine se trouvait aux assemblées particulières, c'était fête pour ses collègues ; sa présence inspirait une confiante émulation, et chacun aimait à reposer ses regards sur cet homme simple et bon, qui ne levait presque jamais les yeux. Un jour, après la publication des œuvres de S. Augustin, Letellier, archevêque de Reims, protecteur magnifique des lettres, voulut présenter au roi l'éditeur de cette grande édition. Au moment où ils entrèrent dans la salle du conseil, Louis XIV s'entretenait avec Bossuet. Letellier dit au roi : « Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté, l'homme le plus savant de son royaume » ; l'évêque de Meaux, qui comprenait et aimait Mabillon, ajouta : « Sire, M. l'archevêque de Reims devrait dire : Et le plus humble. » Ce jour dit un biographe, fut pour le savoir et la vertu un jour de triomphe. Il nous semble, en effet, qu'il est difficile de mériter un plus bel éloge ; on peut ajouter que, décerné par de tels hommes, il acquiert un nouveau prix.

Vertus et mort de Mabillon

88. Avant d'être un savant, D. Mabillon était un saint. Ses études qui auraient pu donner a d'autres, l'occasion de se dissiper, le portaient à Dieu, dont il ne perdait jamais la présence. On le trouvait toujours gai, d'un visage serein, et prêt en tout temps à rendre service à tout le monde ; il était circonspect sur lui-même, sans jamais être à charge à personne. Dès le matin, en se levant, il se prosternait à terre pour adorer Dieu et lui offrir les prémices de la journée. Quand il devait assister aux offices de la nuit, il était le premier au chœur. Les autres jours, il descendait à l'église dès qu'il était levé, et se prosternait devant le Saint-Sacrement ; puis il allait à la chapelle de la Sainte-Vierge, saluer la Dame de son cœur ; il visitait ensuite les autres autels et le lieu où se conservaient les saintes reliques, donnant à tous des baisers et des salutations profondes. Il était persuadé que ces pratiques de piété servent beaucoup à entretenir la simplicité dans laquelle un religieux doit vivre, et que la ferveur diminue et se perd lorsqu'on veut se restreindre à l'essentiel. D. Mabillon avait conservé la ferveur de son noviciat, cette fleur du printemps de la vie monastique, il fut attaché à ses exercices à la fin de sa vie comme au jour de sa profession ; s'il y a eu du changement en sa vertu, c'est qu'elle est devenue plus solide et plus animée d'une charité sincère. Quand il sortait de l'Église on le voyait tout embrasé, et il jetait des soupirs lorsqu'il croyait que personne ne pouvait l'entendre. Jamais on ne l'a vu dissipé ; jamais de mauvaise humeur ni en colère ; et quoiqu'il fut d'un naturel extrêmement vif, il ne lui est jamais échappé un seul mot par lequel il témoignait la moindre émotion. On ne lui a jamais entendu dire une parole piquante ou de raillerie ; il ne faisait paraître de mépris pour qui que ce soit. Ses délices étaient la prière, les effusions de l'âme devant Dieu. D. Mabillon ne s'attirait pas l'estime et l'amitié des hommes par la flatterie et les louanges : ce procédé lui était insupportable et pour lui et pour les autres. Si quelquefois il se trouvait obligé de faire des compliments sur quelque chose d'avantageux, à ses amis ou aux personnes élevées dans le monde, il savait si bien tourner les choses, qu'en leur témoignant la part qu'il y prenait, il leur faisait connaî-

tre dans quel esprit il s'acquittait de ce devoir. Il était le seul qui parut ne point s'apercevoir de son grand mérite : si on lui donnait des louanges sur ses vertus, sur ses écrits ou sur sa profonde érudition, il ne répondait qu'en s'humiliant. Il disait souvent, avec son doux et franc sourire : Dieu sait ce qui en est ; c'est lui qui nous jugera. Pour moi, ce qui me soutient, c'est que je sais que la miséricorde de Dieu est infinie : voilà mon fonds, et je ne veux point avoir d'autres ressources. Je m'aime assez pour être bien aise que l'on ait quelque estime de moi. Vous vous trompez peut-être, mais priez Dieu pour que je sois tel que vous me croyez. Il prenait volontiers la place de disciple, et écoutait avec grand plaisir ce qu'on lui croyait enseigner, il remerciait même ; en effet, si l'esprit n'en tirait aucun profit, cela fructifiait pour le cœur, et l'humilité y trouvait son compte. Bien loin de chercher à faire paraître sa science, il faisait tous ses efforts pour la cacher. Rien ne rebutait D. Mabillon dans la pratique de l'humilité : « Nous croirions être quelque chose, disait-il, si Dieu, de temps en temps, ne nous fournissait lui-même les moyens de nous faire rentrer dans notre misère par les humiliations. Ces petites disgrâces nous sont tout à fait nécessaires, et nous ne valons rien si nous ne souffrons. On perd toujours beaucoup auprès de Dieu lorsqu'on se veut trop justifier devant les hommes. Souffrir avec patience et humilité, c'est la marque la plus sensible de la bonté de Dieu sur nous, et la plus grande des récompenses qu'il puisse nous donner en ce monde ; mais on n'en connait le mérite que dans le ciel, où la solide consolation nous est réservée.» Tels étaient les sentiments de son cœur: il les mettait en pratique dans les travaux de son esprit. Non seulement il consultait les gens habiles, mais ses disciples ; il écoutait avec une docilité surprenante les avis qu'on lui donnait. Jamais il n'a fait imprimer aucun ouvrage sans la participation et l'agrément de ses supérieurs ; il allait à eux avec une soumission sans réserve, et les priait de bénir son travail auquel il voulait toujours ajouter le mérite de l'obéissance. Souvent il supprimait des choses qu'il estimait très bonnes par pure déférence pour ceux que Dieu avait mis au-dessus de lui. Nous savons que son amour pour l'Église n'a

jamais eu de bornes. C'est si beau et si rare d'aimer l'Église, notre mère, par dessus toutes choses, avec cette confiance inébranlable que nous ne pourrons être trompés dans notre foi ! Et pourtant il y a dans son sein des désolations, des tempêtes intérieures, des obscurcissements ; quelquefois on heurte son pied contre le scandale et l'hypocrisie, le sel de la terre s'affadit, les gardiens sont des traîtres, et il y a des pères assez malheureux pour renouveler dans le sanctuaire les abominations de Loth et de ses filles. C'est dans ces tristes circonstances que nous devons serrer sur nos cœurs la croix de Jésus-Christ avec de nouvelles étreintes de dévouement, et d'amour, et pour prouver au Saint-Siège apostolique que nous le croyons la pierre ferme et angulaire de tout l'édifice du monde. Quand D. Mabillon commençait un livre, il avait coutume d'aller devant le Saint-Sacrement pour demander à Dieu la grâce des intentions chrétiennes ; il y portait ensuite la première feuille d'impression pour en faire hommage à Jésus-Christ et à sa Sainte Mère. Jamais, dans sa cellule, il ne s'est mis au travail sans avoir prié. Un jeune religieux pour lequel il a conservé toute sa vie beaucoup de tendresse, ayant donné son premier ouvrage au public, vint le voir. D. Mabillon lui dit : « Remerciez Dieu de la bénédiction qu'il donne à vos études pour vous encourager ; mais prenez bien garde de vous en rien attribuer ; s'il y a quelque chose de bon dans votre livre, c'est à Dieu que toute la gloire en est due et non pas à vous. En vérité, ne serions-nous pas bien ingrats si nous étions assez malheureux de nous servir des talents que Dieu a mis en nous pour nous élever contre lui-même. » D. Mabillon n'aimait pas moins la pauvreté spirituelle. Colbert l'avait mis sur l'état des pensions royales, D. Mabillon refusa cette faveur et se contenta de demander la protection du roi pour les Bénédictins. Un jour, dans les dernières années de sa vie, il entra chez D. Ruinart, et, lui remettant une lettre par laquelle un grand seigneur leur faisait une pension à tous deux pour honorer leur mérite, il lui dit : Eh bien, que pensez-vous de cela ? vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, pour moi, vous savez qu'il y a longtemps que j'ai pris mon parti ; et lorsque D. Ruinart lui eut répondu qu'il n'avait pas sur cette

affaire d'autre sentiment que le sien, il l'embrassa avec une inexprimable tendresse. Son amour pour la pauvreté était sincère, effectif. Il souhaitait toujours que tout ce qui était à son usage fut le moindre et le plus simple que l'on pourrait trouver. Il répétait souvent ces humbles prières de S. Augustin : Que penserait-on si, étant pauvre et né de parents pauvres, je recherchais dans la religion ce que je n'aurais osé espérer dans le siècle ? Comme S. Paulin, évêque de Nole, D. Mabillon pouvait s'écrier : Seigneur ! que je ne sois point tourmenté pour l'or ni pour l'argent, car vous savez où sont tous mes biens. C'était, effectivement, en Dieu que D. Mabillon avait mis tout son trésor ; car non seulement il ne souhaitait rien des choses du monde, mais il ne pouvait même se résoudre à rien garder de ce qu'on lui permettait d'avoir. Bien au-dessus de toutes les qualités de l'esprit est l'intelligence du cœur, que D. Mabillon possédait pleinement ; il aimait les pauvres d'un amour immense. Tout le portait à Dieu. Les *Saintes Écritures* et les ouvrages des saints Pères, qu'il avait lus toute sa vie, servaient beaucoup à l'entretenir dans les sentiments de piété. Il en savait par cœur les plus beaux endroits ; il en avait même fait de petits recueils pour les avoir plus à portée et les relire de temps en temps. Sa vie était une mortification continuelle : il se punissait des moindres fautes par des austérités volontaires ; il ne négligeait point les plus petits exercices d'humiliation et de pénitence qui sont en usage dans les saintes communautés. Son tempérament fort délicat, sa santé presque toujours chancelante, son âge déjà avancé, les grands travaux dont il était chargé, engagèrent les supérieurs à lui procurer quelques petits adoucissements. Il s'y résignait avec peine, comme à demeurer dans une chambre à feu, de prendre quelques fruits et un peu de vin à la collation des jours de jeûne de l'Église, et un œuf les autres jours : il craignait de scandaliser ses frères. Le zèle qu'il avait pour maintenir la régularité lui rendait insupportable tout ce qui pouvait en diminuer la ferveur ; et quoique D. Mabillon n'aimât pas à trouver à redire à ce qui se faisait dans le monastère, quand néanmoins, il croyait y remarquer quelque chose qui ne ressentait point assez la simplicité ou la mortifi-

cation des premiers réformateurs, il ne pouvait le dissimuler : il le condamnait premièrement par son exemple et si cela ne faisait pas sur les esprits toute l'impression qu'il aurait désiré, il engageait les supérieurs à y apporter les remèdes convenables. En un mot toutes les belles vertus chrétiennes fleurissaient dans cette âme et y répandaient des parfums.

Au milieu de cette vie d'études embellies par la piété, Mabillon, malgré sa constitution robuste, avait senti plus d'une fois défaillir ses forces ; mais jamais son cœur n'avait refusé le travail, jamais il n'avait éprouvé ni découragements, ni doutes, ni tristesses. Enfin l'heure suprême vint à sonner. Le premier jour de décembre 1707, Mabillon s'était levé de grand matin selon sa coutume, et, après ses exercices ordinaires de piété, il avait étudié pendant une heure. Puis il était descendu dans sa chère basilique de Saint-Germain, pour y offrir le Saint-Sacrifice. Le vieux cénobite ne savait pas que c'était la dernière fois qu'il s'approchait de l'autel où Jésus avait réjoui la jeunesse spirituelle de son existence. Après la messe, il partit à pied pour l'abbaye de Chelles ; il aimait à visiter ces pieuses filles spirituelles, à les entendre gémir les louanges de Dieu et les chastes tristesses de leurs cœurs ; il aimait à les voir autour de la croix, former comme un faisceau de lis et d'oliviers. Il avait traduit exprès pour elle la règle sainte et les instructions d'Etienne Poncher, évêque de Paris. A peine en route pour cette promenade désirée, D. Mabillon ressentit les premières atteintes du mal qui devait le tuer. Dans toutes ses maladies, qui furent graves et longues, il avait montré un courage au-dessus de toute épreuve et une résignation parfaite à la volonté de Dieu. Il redoubla de courage et de désir de la réunion éternelle avec Jésus-Christ. Avertissant D. Ruinart que l'heure de se reposer était venue, il dit : « N'y a-t-il pas assez longtemps que je suis dans le monde ; ne faut-il pas aller à Dieu ? Je ne crains pas la mort : nous avons à faire à un bon maître. » Il avait eu comme des pressentiments ineffables. Un jour D. Ruinart, entrant dans sa chambre, le trouva occupé de ce qu'il avait à dire de S. Anselme dans ses *Annales*. Il admirait dans ce grand homme la science et le zèle pour la régularité. Il lui dit,

après quelques instants : « Je mourrai au même âge que S. Anselme. » Dieu a vérifié ces paroles ; ils sont morts l'un et l'autre dans leur soixante-seizième année. Au milieu des plus atroces douleurs, ne pouvant se remuer en aucune manière, à cause de la sonde, il avait cependant toujours le cœur et l'esprit appliqués à Dieu. Le *Nouveau-Testament* était sa véritable consolation ; le seul nom de S. Paul l'enlevait. Il se faisait relire jusqu'à trois fois de suite la lettre sublime écrite aux fidèles de Rome par S. Ignace le martyr. Il ne manquait pas à la récitation de l'office divin aux heures prescrites, s'unissant aux religieux de chœur. Il s'affligeait de tout ce qui n'était pas pieux ; et une fois que deux personnes du dehors parlaient à côté de son lit, des nouvelles du temps, D. Mabillon soupira ces paroles saintes : *Narraverunt mihi iniqui fabulationes sed non ut lex tua, Domine.* On lui donna des derniers sacrements, car chaque jour il s'affaiblissait. Il avait témoigné à D. Ruinart, le désir de recevoir l'Extrême-Onction, qui est un sacrement de pénitence avant le Saint-Viatique. Mais aussitôt il avait ajouté : « Non, ne demandez rien ; il faut éviter toute singularité ; puisque cet usage n'est point encore rétabli dans notre sainte Congrégation, il fait faire à Dieu le sacrifice de tout. » C'était le jour de S. Thomas : après les vêpres, la communauté se rendit processionnellement à l'infirmerie. Lorsque le Saint-Sacrement entra dans la chambre du malade, on ne vit plus de langueur ni d'assoupissement ; il adora avec un très profond respect Jésus-Christ, qui le venait visiter. Il répondit lui-même à toutes les prières, il demanda pardon à ses confrères en pleurant beaucoup. Son union avec Dieu devenait à chaque instant plus visible. D. Ruinart fit les offices de Noël à l'infirmerie. D. Mabillon y assista avec une ferveur extraordinaire, il participa aux sacrés mystères. Les douleurs devenaient plus cuisantes, il avait un horrible frisson et il vomissait le sang. Les religieux et les frères se disputaient l'honneur de le veiller, de le servir, de prier autour de son lit. Un jeune ecclésiastique de ses parents étant venu le voir et lui demander sa bénédiction, il lui dit : « N'oubliez jamais ce que vous êtes, et souvenez-vous que nous ne sommes quelque chose à proportion de ce que nous ne sommes rien.

à nos yeux. La grandeur d'un chrétien consiste dans la connaissance et dans l'aveu de son néant, de sa misère et de sa faiblesse, dans le mépris de tout ce que le monde estime : honneurs, richesses, élévations, et dans l'amour des humiliations, des souffrances et des ignominies de Jésus-Christ... L'humilité, l'humilité..... Dieu se plaît à élever ceux qui s'abaissent, et il regarde avec indignation ceux qui s'élèvent. Ses faveurs, ses miséricordes, son royaume, ses bénédictions éternelles sont pour les humbles, pour les petits, pour ceux qui aiment l'obscurité. L'humilité est de tout : elle accompagne le geste, le regard, le son de la voix..... Je vous recommande l'amour de la pauvreté, et de la simplicité. Dieu vous a fait naître sans biens, peut-être mourrez-vous de même..... n'en désirez point d'autres que ceux de la grâce... Si par malheur vous aviez des biens, usez-en avec la précaution et l'épargne d'un pauvre, faites-en part à ceux qui en auront besoin ; tremblez, dans la crainte d'y attacher votre cœur, ou au moins de vous en servir au-delà des termes d'une étroite nécessité. Vous éviterez ce malheur si vous êtes simple dans vos habits, modeste dans vos meubles, retenu dans les choses mêmes qui paraissent les plus permises, comme dans l'achat des livres. Défiez-vous beaucoup de la cupidité, et pensez que l'attention à être pauvre en tout vous attirera beaucoup de grâces. Aimez la vérité ; soyez vrai en tout ; que votre sincérité aille jusqu'au scrupule ; c'est une grande grâce que l'amour de la vérité : on l'obtient par les gémissements et la prière. » Et il le bénit. D. Mabillon éprouva deux ou trois mouvements de frayeur, la nature tressaille toujours en face de l'éternité ; mais son expérience victorieuse s'attachait plus fort aux promesses du Sauveur-Jésus en disant : « Je chanterai éternellement les miséricordes de mon Dieu. » Le 26 au soir on lui dit qu'on allait commencer la solennité de S. Jean. A ce mot, il parut tout transporté hors de lui-même, il se souleva sur ce lit de martyr, et il s'écria : S. Jean ! grand S. Jean ! nous allons donc célébrer la fête du grand S. Jean ! C'était sa fête aussi et il devait aller ce jour-là saluer dans le ciel le disciple bien-aimé dont il portait le nom sur la terre. Il reçut encore la sainte communion avec une grande joie, et une vraie-

consolation intérieure. Le 27, vers cinq heures du soir, D. Mabillon baisa très amoureusement le crucifix, en disant : « Venez, venez, Seigneur Jésus ! Venez ! » et il mourut.

D. Ruinart et ses plus chers disciples baisèrent ses mains et sa poitrine, qui avaient été les intruments de tant de vertus et de si grands ouvrages, lavèrent son corps en récitant les prières prescrites, le revêtirent de ses habits religieux et le portèrent dans la chapelle de l'infirmerie, où il demeura exposé toute la nuit et le jour suivant entouré des prières de la communauté. Dès le matin on offrit de saints sacrifices pour le repos de son âme. A midi on le porta au chapitre et après les vêpres on fit dans la basilique l'office des morts. Les religieux de tous les ordres, les gens de lettres, les académiciens, le peuple se pressaient dans l'Église. On voulait encore contempler cette image vénérée du grand homme. D. Mabillon fut enterré dans la grande chapelle de la sainte Vierge, sa mère et sa patronne. (1). Toute la France pleura une si grande perte, et le monde prit part à un évènement si triste. Rome s'émut à cette nouvelle : le souverain pontife lut par deux fois le récit d'une mort si sainte. Il ordonna au cardinal Colloredo d'écrire à Saint-Germain-des-Près et de témoigner qu'on lui ferait un plaisir sensible de faire paraître quelque distinction au tombeau d'un homme aux mœurs si respectables, et qui avait si bien mérité de l'Église et de la science. — « Les étrangers, les gens de lettres vont en foule à Paris, et comment répondre à leur question : Où l'avez-vous mis ? si ses cendres sont confondues avec les autres cendres. » L'empressement des peuples à répondu au désir du Pape, et au lieu d'un tombeau de marbre, D. Mabillon a eu tous les cœurs, tousles souvenirs, toutes les admirations.

Ainsi finit Mabillon, mais il ne finit pas tout entier. Sa vie avait été consacrée à l'étude, dans la mort il continue ses enseignements. Pour apprécier justement son œuvre, il ne suffit pas de le voir au cloître, dans ses voyages littéraires et dans ses écrits; il faut surtout le considérer dans cette survivance d'influence, de doctrine et de cré-

(1) Depuis la révolution on a mis son tombeau dans une des chapelles de Saint-Germain-des-Près.

dit qui est son meilleur titre à la gratitude de la postérité. Religieux éloigné du monde, étranger aux idées, aux passions et aux querelles de son temps, s'il ne sut pas se dégager toujours des préjugés de son siècle, du moins, par ses études érudites, il sut, en quelque sorte, anticiper sur l'avenir et défendre l'Église contre des dangers futurs. C'est pour ce motif que nous en parlons plus longuement. Dieu, qui règne en maître, ne fait pas sentir seulement sa puissance aux empires, il fait aussi éclater sa sagesse dans la naissance, les progrès et tous les développements des sciences. Soit qu'il les élève, soit qu'il les abaisse, il proportionne leurs vicissitudes aux éventualités des temps. A la mort de Mabillon, le grand roi devait encore compter huit ans de règne. Autour de son trône, dont la vieillesse ne suffisait plus à maintenir le prestige, commençait à se produire une impiété qui avait toujours eu, d'ailleurs, dans la corruption de la cour, le meilleur gage de son triomphe. On allait voir les orgies de la Régence et les épouvantables débauches du dix-huitième siècle. On allait voir Voltaire, Rousseau, Fréret, Lamettrie, Helvetius, Dupuy, Volnay, tous les précurseurs du scepticisme contemporain. Aux négations insolentes du radicalisme philosophique, aux fantaisies d'une érudition aventureuse, on ne pouvait, suivant la logique de la partie adverse, opposer que l'histoire. Mais l'histoire elle-même avait été ruinée et la mission du grand Bénédictin fut surtout d'en restaurer les bases. Telle fut, du moins, l'œuvre principale de son génie. D'autres, avant Mabillon, s'étaient essayé à cette tâche ; d'autres depuis ont voulu relever quelques erreurs et ajouter au travail primitif quelques parties nouvelles. L'œuvre de Mabillon reste toujours l'œuvre créatrice et principale, le monument qui défie les agressions, la pyramide qui brave les injures des siècles. En la recommandant aux lecteurs français, nous ne doutons pas que ces écrits ne contribuent à l'œuvre régénératrice de notre époque. A cette espoir nous ajoutons le vœu de contribuer, par là, à la prospérité de la France et à la gloire de l'Église.

CHAPITRE V

PONTIFICATS D'INNOCENT XIII ET DE BENOIT XIII. (1721-1724-1730)

SOMMAIRE

1. Michel-Ange Conti. — 2. Affaires du Portugal. — 3. Quatre autres affaires. — 4. Mort d'Innocent XIII. — 5. Le cardinal Orsini. — 6. Benoît XIII. — 7. Emeute à Thorn. — 8. Concile de Rome. — 9. Affaires de Lucerne. — 10. Difficultés en Savoie. — 11. Deux autres affaires. — 12. Questions d'intérieur. — 13. Canonisations. — 14. Reliques de S. Augustin. — 15. L'église de Bénévent. — 16. Diverses réformes. — 17. Sollicitude de toutes les églises. — 18. Mort de Benoît XIII.

§ I VIE DE CES DEUX PAPES

Michel Ange

1. Le successeur de Clément XI devait être Michel-Ange Conti, né à Rome en 1655, de Charles Conti, duc de Poli et d'Isabelle Muti. Sixte-Quint avait déclaré cette famille, originaire de Rome, une des quatre plus illustres et plus antiques de l'Italie ; elle est surtout illustre dans l'Église. Cette maison lui a donné seize pontifes, entre autres S. Léon le Grand, S. Grégoire le Grand, Innocent III, Grégoire IX et Alexandre IV. Michel-Ange fit ses études au collège romain. Alexandre VIII le nomma son camérier d'honneur et l'envoya à Venise porter l'épée d'honneur au doge Morosini. Inno-

cent XII le plaça dans la prélature, le nomma successivement gouverneur d'Ascoli, puis de Frosinone, enfin de Viterbe. Deux ans après, élu archevêque de Tarse, il fut envoyé, comme nonce en Suisse. De Suisse, il passa à Lisbonne et y resta douze ans. En 1706, Clément XI l'éleva à la dignité de cardinal. A la mort de ce Pape, le 9 avril 1721, quarante cardinaux entrèrent en conclave; quinze autres arrivèrent ensuite. Comme les constitutions pontificales obligent, pour la légitimité de l'élection, qu'on appelle tous les cardinaux absents, même les excommuniés, on avait invité les cardinaux de Noailles et Albéroni. Albéroni sortit de ses cachettes, Noailles s'excusa sur son grand âge. Les voix se portèrent d'abord vers le cardinal Paolucci ; le cardinal Althan, ministre de l'Empereur, lui notifia l'exclusion de sa cour. Paolucci, avait été, vingt ans, secrétaire d'État de Clément XI ; il loua, sans trouble, la justice de celui qui, connaissant ses démérites, lui fermait l'accès du trône pontifical. Au scrutin, il lui manquait trois voix ; sans cette exclusion, il eût été nommé. Les voix se reportèrent alors sur Michel-Ange Conti, qui fut élu le 8 mai 1721, couronné dix jours après au Vatican et prit possession de Saint-Jean de Latran le 16 novembre. Les Romains, réjouis de voir la tiare au front d'un concitoyen, honneur qu' ils n'avaient pas eu depuis Clément X, luttèrent de magnificence à l'avènement d'Innocent XIII. Dans les premiers jours de son élection, le Pape se fit apporter quelques pagnottes prises au hasard chez les boulangers : il voulait en observer la qualité et le poids, afin que le peuple ne fut pas trompé sur la marchandise. Le 20 juin 1721, Innocent créa cardinal son frère Benoît-Marie, moine de l'Ordre de Saint-Benoît, successivement abbé de Farfa et évêque de Terracine. Le 16 juillet de la même année, il fit une seconde création, et, parmi les élus, se trouva le fameux Dubois. Ce Dubois était né à Brives-la-Gaillarde en 1656, de parents pauvres, mais honnêtes. A vingt-cinq ans, il avait été précepteur du duc de Chartres, neveu de Louis XIV et avait obtenu, par le crédit du duc d'Orléans, de riches bénéfices. Sous la régence il était devenu conseiller d'État, secrétaire du cabinet, ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Ambassadeur, il avait surveillé l'al-

liance avec l'Angleterre et la Hollande, négocié la paix à la Haye et à Hanovre. En 1718, le régent l'avait nommé ministre d'État, et en 1720, archevêque de Cambrai. Louis XIV, qui avait le sentiment des convenances, n'avait pas voulu donner un évêché à Dubois, parce qu'il le savait adonné au jeu, au vin et à la débauche. Après sa mort, le régent et presque tous les souverains, dit Novaës insistèrent pour qu'il fut créé cardinal. Les étrangers, qui avaient vu Dubois en Angleterre, en Hollande, à Hanovre, n'avaient remarqué que ses talents, sa facilité énorme de travail, une certaine propension à demander peu pour la France. Les princes, qui n'étaient pas tous des modèles de vertus, se préoccupaient peu ou point des qualités morales ; le régent encore moins et peut-être appréciait-il surtout leur absence. Le Pape s'en préoccupait davantage, il résista longtemps et céda enfin devant les instances redoublées des princes, confiant dans les dispositions de Dubois, qui promettait de s'amender. Tout n'était pas vice dans Dubois et, pour ses vices, il était plus faible que méchant ; s'il ne se corrigea pas mieux, ce ne fut point la faute d'Innocent XIII.

Affaires du Portugal

2. Sous ce pontificat se produisit, à Lisbonne, un incident diplomatique. Le roi Jean V voyait encore quelques souverains n'entretenir avec lui que des relations de froideur ou d'indifférence ; il priait le Pape de prendre intérêt à sa situation. Le Pape, ancien nonce à Lisbonne, ne demandait pas mieux, mais le roi ne lui rendait pas facile les attentions de sa bonne volonté. Parce que l'empereur avait exigé qu'aucun nonce ne fut envoyé à Vienne, sans avoir obtenu son approbation préalable, Jean V exigeait la même prévenance, et parce que Bichi avait été inscrit le premier sur la liste, ce fut, pour ce grand prince, une raison de ne pas l'accepter. Cependant le roi céda aux instances du pontife, mais Bichi n'arriva que comme par force à la cour des Algarves. Jean demanda bientôt son rappel, allèguant, à l'appui de sa demande, plusieurs griefs. Sur l'ordre du Pape, le secrétaire d'État rappela Bichi. De son côté, le nonce, prévenu de ces agissements, avait fait intervenir les confidents du prince portugais. Le roi rétracta ses accusations calomnieuses et demanda avec instance, que Bichi ne perdit pas

son poste. L'ordre de retour était donné ; dans l'espoir que les choses s'arrangeraient, le nonce n'obéit pas. Le Pape mécontent nomma un autre nonce ; le roi, voulant garder l'ancien, refusa de recevoir le nouveau. « Que le nonce nous obéisse, » disait le Pape. Mello, ambassadeur du Portugal à Rome, pour faire fléchir le pontife, simula une petite comédie de rupture des relations diplomatiques. Le Pape ne s'y laisse pas prendre : « Vous ferez très bien, dit-il, de partir tout de suite et d'obéir à votre roi ; c'est ainsi que doivent faire les ministres des princes ». Jean V, frappé de la constance pontificale, annonça qu'il consentait au départ du nonce, pourvu qu'on lui donnât le chapeau de cardinal. Sur le refus du Pape, l'ancien nonce resta à Lisbonne et le nouveau n'y fut point reçu. Cette affaire ne reçut une solution que sous Clément XII. Ce pontife consentit à ne rappeler les nonces du Portugal, qu'après les avoir déclarés cardinaux.

Quatre autres affaires

3. En 1722, les pèlerins continuaient à visiter les lieux saints. A cette occasion, Innocent concéda au gardien du saint tombeau, le P. Philippe de Milan, la faculté de conférer le sacrement de confirmation, pourvu qu'aucun évêque ne fut présent. Benoit XIV confirma cette concession en 1742. Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VIII, Innocent XII et Clément XI avaient commandé aux évêques d'exhorter les fidèles à donner deux fois l'an, des aumônes pour la terre sainte. Dans l'intérêt des chrétiens de la Palestine, Innocent XII renouvela les constitutions de ses prédécesseurs et imposa la même obligation à tous les ordinaires de la chrétienté. — Depuis vingt-cinq ans, le chapitre général des frères mineurs ne s'était pas rassemblé. En 1723, Innocent le réunit et le présida lui-même à l'Ara-Cœli. On y élut, pour général, le père Cozza, que Benoit XIII créa cardinal en 1726. La reconnaissance de ces religieux fut si grande qu'ils décidèrent de célébrer à l'avenir, dans tous les couvents de l'Ordre, une messe pour la conservation du Pape vivant et une messe pour le repos de son âme. Chaque prêtre de l'ordre, devait, en outre, célébrer trois messes à l'intention du souverain pontife. — La guerre ayant été terminée en 1722, le traité concédait la Sicile à Charles VI. Innocent XIII en renouvela l'investiture

dans les mêmes conditions imposées par Jules II à Ferdinand d'Aragon, par Léon X à Charles-Quint, par Jules III à Philippe II, par Clément VIII à Philippe III, par Grégoire XV à Philippe III et par Alexandre VII à Charles II ; le cardinal Althan reçut cette investiture au nom de Charles VI. — Les Turcs faisaient des préparatifs de guerre. Le grand maître de Malte, craignant pour son île, demanda des secours au Pape. Le Pape et les cardinaux lui envoyèrent 100.000 écus romains. Le cardinal Salerno, jésuite, qui n'avait pas d'argent, vendit pour la guerre sainte, *mille dopie* d'Espagne, une croix ornée de brillants qu'il avait reçu d'Auguste, roi de Pologne. Nouvel exemple de la rapacité, de l'illustre Compagnie.

Mort d'Innocent XIII.

4. Le temps venait où la divine Providence allait rappeler Innocent. Malade, il était allé dans un fief de famille pour rétablir sa santé. A son retour, la noblesse et le peuple allèrent au devant de lui ; il donna, dans ses chambres, à presque toute la ville, une audience d'amour et de tendresse. Le bon Pape ne tarda pas à tomber malade. On lui proposait de distribuer quatre chapeaux : « Nous ne sommes plus de ce monde, » répondit-il. La rupture d'une hernie amena une fièvre qui l'enleva le 7 mars 1724 : Innocent avait gouverné l'Église deux ans et dix mois. La briéveté de son pontificat ne lui avait pas permis de se signaler par des actions extraordinaires ; souvent même la maladie l'avait empêché de faire ce que lui suggérait son zèle pour les intérêts de la religion. Le Vatican lui offrit une sépulture. Innocent était d'une stature plus que médiocre ; grave et majestueux, il soutenait parfaitement la dignité pontificale. Envers les Stuarts, il déploya une grande magnificence ; il assigna, au fils de Jacques III, une pension de 8000 écus romains. Un des derniers actes d'Innocent avait été de prescrire l'observation plus exacte de quelques décrets de Trente. « Innocent, dit le comte d'Alban, sut immortaliser un règne si court. De grandes vertus et la science du gouvernement avaient fait d'Innocent XIII, un prince éminent. Aimé de tous les grands, ils donnèrent à sa mort les regrets les plus vifs. Le peuple exprima sa douleur par ses larmes. » — « Innocent, dit à son tour Lalande, est le meilleur pontife dont on parle aujourd'hui ; les Romains ont été bien des années à

cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat... L'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents. » (1) Cet hommage d'un athée suffit à l'éloge d'un Pape. On regarde cependant comme une tache, pour la mémoire d'Innocent XIII, la pourpre donnée à Dubois. L'élévation de Dubois avait irrité un Saint-Simon et bien d'autres; l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, obtenu par Dubois, avait irrité les jansénistes ; les rigueurs contre les enrichis de Law avaient irrité les voleurs. Ces trois haines ajoutèrent beaucoup aux torts et aux fautes de Dubois. On ne peut pas croire que Dubois fut si scandaleux, quand on le voit sacré par Massillon, honoré de l'amitié de Fénelon et appelé, par Fontenelle, devant l'Académie, le ministre de toutes les cours, le cardinal de tous les états catholiques. » Dubois rendit des services à l'État et à l'Église ; il avait établi une sorte de cadastre et projeté l'égalité d'impôts. Innocent XIII avait donc pu sans prévariquer, l'aggréger au Sacré Collège. Nous ne réhabilitons pas Dubois ; nous croyons qu'on ne peut accuser le Pape d'avoir cédé aux vœux de l'Europe. Si, dans cette promotion, il y a un coupable, c'est le régent.

Le cardinal Orsini

5. Le Pape qui succéda à Innocent XIII, appartenait aussi à une des illustres familles de Rome, celle des Orsini. Cette maison, autrefois rivale illustre des Colonna, l'un des grands fiefs de l'État pontifical, avait donné à l'Église, quarante cardinaux, cinq papes et dix-huit saints, lorsque la promotion de Benoît XIII vint lui donner un nouvel éclat. Pierre-François Orsini était né en 1649, fils aîné de Ferdinand Orsini, duc de Gravina, au royaume de Naples et de Jeanne Frangipani. Dès l'âge le plus tendre, il avait montré beaucoup d'inclination pour l'état religieux. Après la mort de son père, sous prétexte de voyage, il vint à Venise, prit l'habit du Frère prêcheur et changea ses prénoms contre ceux de Vincent-Marie. Dès lors sa résolution était si bien prise, qu'il cédait, à son frère puiné ses droits et ses titres. Ses parents, sa mère surtout attribuèrent

(1) D'ALBAN, *Discours sur l'Italie,* t. II p. 234. LALANDE, *Voyage en Italie*, t, V. p. 21 ; — CANTELORI, *De la généalogie de la famille des comtes romains*, Rome, 1650, in-4°.

cette vocation à une ferveur passagère et recoururent même au Pape pour faire rentrer Vincent Marie dans le monde. Clément IX le manda à Rome ; le jeune novice plaida si chaudement sa cause qu'il obtint de suivre en liberté sa vocation. Dans son monastère, il ne se distinguait que par sa modestie et son humilité. En 1668, il fit ses vœux, et soutint des thèses de philosophie et de théologie à Naples, à Bologne et à Venise. On l'envoya professer la philosophie à Brescia, il publia une lettre pour montrer que les religieux qui deviennent évêques doivent conserver leur habit. Prêtre à vingt-deux ans, il devait prêcher le carême à Bologne, lorsque Clément X, allié de sa famille, le créa cardinal. Pour qu'il acceptât la pourpre, il fallut que le Pape et le général des dominicains Roccaberti lui donnassent formellement, en vertu des règles de l'obédience, l'ordre de se soumettre à la volonté du pontife. En 1675, le Pape le nomma archevêque de Manfredonia et préfet de la congrégation du Concile. Aussitôt consacré, il partit pour son diocèse. Sa cathédrale restaurée, le séminaire qui avait été détruit par les Turcs réparé, un hospice créé pour les infirmes et les voyageurs, un mont-de-piété, un grenier pour recueillir les blés, furent les monuments de la prévoyance et de la générosité du cardinal. En 1678, il tint un synode diocésain et publia, en un volume, les statuts synodaux. En 1680, transféré à Césène, il travaillait à faire observer la discipline dans son clergé, à ranimer la foi des fidèles par les missions, à procurer à son troupeau des établissements de piété et de charité, lorsque sa santé s'affaiblit. En 1686, Innocent XI le nomma à l'archevêché de Bénévent. Les premiers soins du nouvel archevêque furent pour sa cathédrale, l'église Saint-Barthélemy, le séminaire et l'archevêché ; il dépensa, pour les restaurer, des sommes considérables. Chaque samedi, il prêchait un sermon en l'honneur de la sainte Vierge et fit une fondation à perpétuité, pour que ce sermon fut prêché après sa mort. Tous les deux ans, il visitait en entier son diocèse. Chaque année, il tenait son synode, à Bénévent comme à Manfredonia, il réunit, dans un *Synodicon*, les règlements disciplinaires du diocèse. Chaque semaine, le clergé devait se réunir pour des conférences de liturgie et de morale.

Le bon pasteur était tout à son troupeau, quand une épouvantable catastrophe vint mettre à la plus cruelle épreuve sa charité. En 1688, un tremblement de terre bouleversa Bénévent. La violence des secousses fut telle que toutes les églises furent renversées, l'archevêché fut détruit, la cathédrale croula en partie et ensevelit le cardinal sous ses ruines. Plus de deux mille personnes périrent dans la ville et dans le diocèse. L'intrépide archevêque se remit aussitôt à reconstruire les couvents et les églises. Dès 1690, il put rappeler ses religieuses à Bénévent et habiter lui-même le nouvel archevêché. En 1692, il consacra sa nouvelle cathédrale. Et comme il ne suffit pas de relever les ruines matérielles, en 1698 eut lieu un second concile provincial, où se trouvèrent dix-sept évêques et plusieurs abbés. Rien n'y fut omis de ce qui pouvait maintenir la discipline et ranimer le zèle. (1) — En 1702, un second tremblement de terre, moins violent que le premier, vint affliger Bénévent. La mère du cardinal venait de mourir, lui laissant 25,000 ducats ; il les employa à réparer les désastres, sans négliger d'ailleurs aucune bonne œuvre. Aussi il établit ou fortifia à Bénévent les dominicains, les Clercs réguliers de la mère de Dieu, les servites, les jésuites, les carmes, les frères mineurs et les frères de S. Camille de Lellie. Aucune bonne œuvre ne lui était étrangère ; les églises, les pauvres, les orphelins, les infirmes, tous les malheureux éprouvaient sa générosité, Dans son inépuisable charité, il fonda des missions pour le diocèse, il établit soixante greniers de blé à distribuer aux indigents et dépensa en bonnes œuvres environ 600,000 ducats. Sa charité l'attacha tellement aux Bénéventins que, lorsqu'il fut élu Pape, il ne voulut pas se démettre de son archevêché et l'administra par un vicaire, le cardinal Coscia.

Un excellent juge, le cardinal Lambertini, depuis Benoît XIV, va nous donner, sur le cardinal Orsini, son appréciation. « Ce qui doit être, dit-il, le soin principal d'un évêque, il ne supportait pas, si ce n'est qu'il fut contraint par la nécessité, de se séparer de son bien-aimé troupeau et d'en être longtemps éloigné. Aussi ne s'absentait-il de Bénévent que très rarement et pour un temps très court,

(1) Bartolini, *Annales*, t. IV.

Visiter tous les ans une partie de son diocèse, élever ou rétablir et renouveler des temples magnifiques, consacrer des autels pour la célébration des divins mystères, établir de pieuses confréries, fonder des hôpitaux publics et des hospices pour des malades ; soulager la misère des pauvres, non seulement avec ses revenus ecclésiastiques, mais le plus souvent avec les siens propres ; rompre aux âmes affamées le pain délicieux de la parole évangélique ; assembler tantôt des conciles provinciaux, tantôt des synodes, publier les sages lois faites dans les uns et dans les autres ; administrer lui-même le sacrement de confirmation : pratiquer les cérémonies de l'Église; se trouver avec assiduité à tous les offices divins, et remplir sans jamais se lasser, toutes les fonctions du divin ministère : tel était son plan de vie, telle a toujours été sa pratique. Ce qui nous le représente comme un prélat si diligent, si industrieux, si infatigable, que de mémoire d'homme vous en trouvez bien peu qui puissent lui être comparés, et peut être même qui aient porté plus loin la piété et le zèle dans tout ce qui regarde le culte et le service divin.

« Sa vie, au reste, était austère et sa nourriture très frugale. Sans faire attention ni aux maladies ni aux infirmités presque inséparables de la condition humaine, il affligeait encore sa chair et par une sévère abstinence et par la suite de ses travaux, de ses veilles, de ses jeûnes. Esprit noble sans ambition, constant sans orgueil, doux sans faiblesse, autant il était éloquent à parler avec éloge des autres, autant il pensait modestement et en baisse de lui-même : humilité chrétienne bien plus agréable à Dieu que la grandeur d'âme. Aussi dans les honneurs de l'épiscopat et du cardinalat, n'a-t-il jamais oublié son premier état de moine ; toujours il a gardé l'habit de dominicain, en a observé la règle et les usages, de manière qu'on reconnaissait fidèlement en lui le fidèle imitateur non moins que le disciple de S. Thomas d'Aquin. »

Benoit XIII

6. Quatre conclaves s'étaient tenus depuis que le cardinal Orsini était archevêque de Bénévent ; il y avait paru parmi les *Zelanti*. Le conclave réuni à la mort d'Innocent XIII, assemblé le 20 mars, n'avait encore rien décidé le 20 mai. Les voix se portaient sur les

cardinaux Piazza et Gozzadini, mais sans résultat. Le cardinal Orsini, doyen du Sacré Collège, affligé d'une si longue vacance du Saint-Siège, parce qu'elle le tenait éloigné de son diocèse, commença une neuvaine pour la prompte terminaison du conclave. Cette neuvaine n'était pas terminée, lorsqu'il s'aperçut qu'on songeait à l'élire Pape. Effrayé et désolé, il mit tout en œuvre pour détourner de lui la pensée des électeurs. D'abord il essaya d'indisposer les cardinaux en montrant une humeur difficile et un zèle excessif pour les réformes ; puis il supplia un cardinal de ses amis de lui donner l'exclusion au nom du souverain dont il avait la confiance ; enfin, à bout de ressources, il demanda le délai de l'élection. Les cardinaux passèrent outre ; cinquante-deux voix se réunirent sur la tête d'Orsini, qui avait voté, lui, pour le cardinal Paolucci. Pendant plus d'un jour, Orsini résista, quoique le cardinal Toloméi, jésuite, cherchât à lui prouver par des raisons théologiques qu'il devait accepter. L'élection souffrait un plus long retard, Toloméi craignait un schisme. Orsini refusait toujours ; même cardinal, il avait continué de reconnaître, pour son supérieur, le général des Dominicains. Le général fut appelé au conclave et prié d'ordonner à Orsini de se rendre aux vœux de cinquante-deux cardinaux. Aux premières paroles de son général, Orsini baissa la tête et pria le cardinal pénitencier de l'absoudre de la promesse faite à Dieu de n'accepter aucune dignité ecclésiastique. Orsini fut proclamé Pape le 29 mai 1724 et prit le nom de Benoît XIII, en souvenir de Benoît XI, Pape qui avait été aussi dominicain et pour marquer que l'antipape d'Avignon, Benoît XIII, n'était pas légitime. Sur quoi, se levant : « Allons, dit-il, consommer notre sacrifice. » Benoît, placé sur la *Sedia gestatoria*, fut porté à la basilique Vaticane. Là, malgré l'étiquette, il voulut descendre et baiser le seuil de la porte ; il alla ensuite à pied, jusqu'à l'autel du Saint-Sacrement. En vain, les maîtres des cérémonies lui représentaient qu'il dérogeait aux usages ; Benoît répondit : « Nous ne sommes pas digne d'être le balayeur de ce temple sacré. » Quand on reconduisit le Pape au Vatican, il consentit avec peine à y passer la nuit dans les appartements du souverain pontife ; pour la seconde nuit, il fit venir son lit de religieux,

des draps de laine et des couvertures grossières. Pendant trois jours, tout entier à la prière, il refusa de donner des audiences. Le 4 juin Benoît fut couronné et le 24 septembre, il prit possession de Saint-Jean de Latran. A sa première sortie, il alla visiter l'hôpital du Saint-Esprit et administra un moribond. Le 10 juin, il publiait un jubilé universel, afin de demander, pour son pontificat, les faveurs du ciel. En la fête de S. Dominique, il visita le couvent de la Minerve et dîna au réfectoire ; à la fête de S. François, il fit de même à l'Ara-Cœli. Souvent, pendant ses promenades hors de la ville, lorsqu'on lui demandait la bénédiction pour un malade à l'article de la mort, il descendait de voiture et assistait ce malade, attention délicate qui excitait, dans le peuple, des transports de joie. L'exaltation de Benoît XIII obtint l'approbation générale.

Emeute à Thorn.

7. L'année même de son avènement, une rixe éclata à Thorn, entre les catholiques et les protestants. Le 16 juillet était, pour les catholiques, un jour de procession solennelle. Sur le passage de la procession se tenaient, par curiosité, quelques jeunes luthériens. Firent-ils quelque signe de désapprobation ou manquèrent-ils de respect, les élèves des jésuites leur adressèrent des observations. Les luthériens avaient, dans la ville, la majorité. Le peuple et les magistrats prirent fait et cause pour les jeunes gens de leur communion. On arrêta quelques étudiants catholiques ; leur élargissement fut réclamé. De là une querelle générale ; on se battit dans les rues. Le collège des jésuites fut mis au pillage ; des images de saints et une statue de la Vierge furent traînées ignominieusement dans la boue. Les catholiques portèrent plainte à Varsovie. Le tribunal du grand chancelier de Pologne vit, dans l'affaire, une insulte à l'autorité et un outrage à la religion. L'église de Sainte-Marie fut enlevée aux luthériens ; deux ministres protestants furent bannis ; on statua que le corps de ville serait composé de protestants et de catholiques. Ceux qui avaient pris part aux soulèvements furent condamnés, les uns à l'amende ou à la prison, d'autres à mort. Deux magistrats eurent la tête tranchée ; deux furent déclarés infâmes. Le roi de Prusse, le roi de Suède, la ville de Dantzick réclamèrent pour les dissidents ; le gouvernement polonais ne fit grâce qu'à

deux condamnés ; il voulut même qu'une colonne fut élevée pour rappeler, aux habitants de Thorn, leur faute et son châtiment. Cependant la nation parut partager l'avis du tribunal ; les diètes postérieures confirmèrent la sentence.

La Pologne eut vers le même temps quelques démêlés avec le Saint-Siège. Vincent Santini, nonce apostolique, avait déplu à la noblesse ; la diète de Grodno porta, en octobre 1626, une loi contraire à la juridiction du nonce-archevêque. Le mois suivant, on y ajouta les peines les plus graves contre quiconque recourrait à son autorité et publierait ses censures. Pour terminer ce différend, Benoît envoya, en Pologne, un nonce extraordinaire. Sur les ouvertures conciliantes du pontife, Auguste fit en sorte que la loi ne fut point exécutée ; comme elle n'était pas révoquée expressément, pour mettre à couvert la prérogative du Saint-Siège, Benoît la condamna par une constitution du 25 septembre 1728.

8. A peine assis sur la chaire de S. Pierre, Benoît convoque, à Rome un concile. Le motif de cette convocation fut l'oubli où les évêques laissaient le décret de Trente qui oblige les métropolitains, à réunir, tous les trois ans, un concile provincial : le Pape voulut prêcher d'exemple, louable initiative dont l'imitation, de nos jours, ne serait pas sans prix. Les cardinaux, les archevêques sans suffragants, les évêques qui relevaient immédiatement du Saint-Siège, les abbés qui exerçaient la juridiction quasi épiscopale, assistèrent au nombre de cent quinze, à ce concile tenu à Latran. Voici comment en parle le souverain pontife : « Notre rédempteur, qui a planté sa vigne choisie et l'a louée à des agriculteurs pour qu'ils rendissent le fruit en son temps, a particulièrement recommandé aux gardiens la vigilance, afin que si les mauvais germes viennent à y croître, ils les arrachent avec une prévoyante sollicitude, et, pour la culture assidue de la bonne semence, ils amassent une excellente et abondante récolte dans les greniers. Formée par ces avertissements mystiques, l'Église de Jésus-Christ n'a rien jugé de plus propre à faire fructifier la doctrine et la discipline du salut, sinon que les prudents serviteurs que le Seigneur a constitués gardiens dans ses vignes se rassemblent à des temps fixés, se communiquant leurs

Concile de Rome

conseils, afin que les mœurs se corrigent, les différends se concilient et que les vignes en fleurs, répandent leur odeur plus au loin. C'est pourquoi il a été décrété souvent par les saints canons qu'au moins tous les trois ans les évêques de chaque province, légitimement assemblés, célèbrent le concile provincial, et cet usage, s'il était tombé quelque part, le très saint concile de Trente a eu soin de le renouveler et de le rétablir. Quant à nous, lorsque nous résidions dans notre église de Bénévent, quoique affligé de très grandes calamités, bouleversé jusqu'à trois fois par des tremblements de terre et presque accablé sous les ruines de notre métropole même écroulée et réduite à peu près au niveau du sol, néanmoins, sauvé par l'assistance présente du bienheureux Philippe de Néri, nous n'avons pas omis d'accomplir jusqu'à deux fois cette ordonnance canonique. Élevé à la hauteur formidable du siège apostolique, et préposé, bien que sans aucun mérite, à toute la vigne du Seigneur des armées, nous n'avons rien eu de plus à cœur que de remplir nous-même avec plus d'empressement cette partie si salutaire du devoir épiscopal, et d'en recommander l'observation plus vivement aux autres, par l'exemple du premier siège, afin que comme il est le nerf de l'autorité épiscopale, il soit aussi le modèle de la servitude épiscopale, proposé à l'imitation de tous les pasteurs de l'Église, afin d'animer les ouvriers au travail et de rendre plus fertile le champ du Seigneur.

« Ce qui nous y excite puissamment encore, c'est l'occasion du grand jubilé, l'année même de la rédemption, si agréable au Seigneur, et la maternelle charité de l'Église romaine, et la bonté offerte du Père éternel nous avertissant de chercher les brebis égarées avec plus de sollicitude et de veiller avec plus d'application à leur salut. » Le Concile de Rome tint sept sessions, toutes dans l'année 1750. On y fit plusieurs règlements, dont les principaux concernent les devoirs des évêques et des autres pasteurs, les catéchismes, la résidence, les ordinations, la tenue des synodes, la sanctification des fêtes et diverses autres matières de discipline ecclésiastique. Un décret ordonna aux évêques, bénéficiers, prédicateurs et confesseurs, de souscrire avant

d'entrer en charge, la profession de foi de Pie IV. L'un des plus importants décrets était relatif au jansénisme, qui continuait d'agiter l'Église en France : il était conçu en ces termes : « Comme pour maintenir et conserver dans son intégrité et pureté la profession de foi catholique, il est très nécessaire que tous les fidèles évitent avec le plus grand soin et détestent les erreurs qui, dans ces temps modernes, s'élèvent contre cette même foi, tous les évêques et tous les pasteurs des âmes veilleront avec la plus grande exactitude, comme par le passé, à ce que la Constitution *Unigenitus*, promulguée par Clément XI, de sainte mémoire, et que nous reconnaissons pour règle de notre foi, soit observée et exécutée par tous de quelque rang et de quelque condition qu'ils puissent être, avec l'obéissance entière qui lui est due. S'ils apprennent donc que quelqu'un de leur diocèse, ou de leur province, ou même un étranger, demeurant dans leur diocèse, ne reçoit pas cette Constitution, qu'ils ne négligent pas de procéder et de sévir contre lui, selon leur pouvoir et l'étendue de leur juridiction pastorale. Et lorsqu'ils croiront qu'il est besoin d'un remède plus efficace, qu'ils dénoncent au siège apostolique les opiniâtres et rebelles enfants de l'Église. Qu'ils aient également soin de rechercher sévèrement les livres publiés contre cette constitution, ou qui soutiennent les fausses doctrines qu'elle a condamnées, et qu'ils se les fassent remettre pour les déférer ensuite à nous et au Saint-Siège. »

Ce décret, si fort et si précis, donna lieu à des chicanes. Les jansénistes prétendirent que ce décret n'était point une règle de foi et qu'il avait été ajouté, après coup, par le secrétaire. C'est dommage que les Ariens et autres n'aient pas connu un moyen si commode de se débarrasser des décrets d'un concile. A l'appui d'une telle prétention, il faudrait des preuves et l'on ne produit que des ouï dire ; on fait parler des gens morts qui ne peuvent plus donner de démenti. Mais comment supposer que les pères du Concile n'aient pas réclamé contre une telle altération? Comment Benoît XIII, dont les jansénistes ont loué la douceur, eut-il souffert un pareil attentat ? Et pourquoi le cardinal Fini, lorsqu'on lui fit son procès, fut-il à l'abri de toute recherche sur ce point ? En admettant, du reste,

l'échappatoire des appelants, ils ne gagneraient rien ; car dans les autres décrets du Concile, il est parlé des *erreurs,* des *fausses doctrines,* de ces *opiniâtres* et de ces *rebelles* et il est recommandé partout de rendre à cette constitution, entière obéissance. Ainsi, même en retranchant la clause qui choque les opposants, il en resterait encore assez pour faire voir combien le Pape et le concile condamnaient leurs résistances. D'autant que le parti ayant dépèché à Rome deux théologiens pour se garer des coups qu'il craignait, ces ambassadeurs de la sédition ne furent point reçus nulle part et se virent même obligés de quitter Rome.

Affaires de Lucerne

9. En 1726, une affaire sans importance donna lieu à discussions entre le Saint-Siège et le gouvernement de Lucerne. On avait coutume, dans une commune du canton, de danser à la dédicace. En 1725, l'année ayant été pluvieuse, le curé du lieu indiqua des prières propitiatoires, et, pour les rendre plus efficaces, conseilla de ne pas danser. On dansa tout de même, en petit nombre toutefois ; le curé demanda aux danseurs, de faire aussi quelques actes de pénitence. L'aubergiste, n'y trouvant pas son compte, demanda au bailli la permission de danser les jeudi et dimanche suivants. Le bailli porta plainte au magistrat supérieur ; mandé par l'avoyer, le curé déduisit les motifs de sa conduite. Ces motifs n'étaient point blâmables ; ils ne furent point blâmés ; mais le sénat ou petit conseil, vit là un manque de respect à l'autorité civile et adressa au curé une remontrance. Des lettres de chancellerie lui signifièrent de comparaître devant le sénat, puis devant le conseil souverain ; le curé s'excusa, en se fondant sur l'immunité ecclésiastique. Après trois sommations sans résultat, le curé fut condamné à l'exil ; sur quoi, le gouvernement enjoignit à la population d'en choisir un autre. Les habitants élurent Nicolas Muller ; l'évêque lui refusa l'institution canonique ; et par ordre du Pape, le nonce quitta Lucerne. Quelques cantons s'interposèrent ; les Lucernois révoquèrent la nomination de Nicolas Muller. A Rome, une congrégation consultée par le Pape, émit à l'unanimité que les Lucernois avaient porté atteinte à la juridiction ecclésiastique. Benoît demanda donc une réparation. Les Lucernois répondirent qu'ils avaient reconnu

leurs torts en révoquant la nomination de Muller ; que leur intention n'était pas de citer le curé dans les formes judiciaires, et que si ces formes avaient été employées, c'était une méprise de la chancellerie. On convint d'un accommodement qui portait en substance que le curé déchu ne rentrerait pas dans sa cure, que Muller ne lui succéderait pas, que la chancellerie serait blâmée et que l'affaire du curé serait l'objet d'une procédure canonique. L'évêque cassa tout ce qui s'était fait à Lucerne, nomma le curé chanoine de Constance, mais reconnut que les Lucernois pourraient, avec permission du supérieur ecclésiastique, faire comparoir les curés *ad audiendum verbum principis*. Petite caresse à l'orgueil démocratique, boute-en-train ordinaire des agitations de la Suisse ; mais fait qui révèle avec quelle facilité les passions trouvent partout matière à excès. Le sénat témoigna de sa soumission au Pape ; le Pape se montra satisfait et le nonce continua de résider à Lucerne (1).

10. En 1727, commença, avec la Savoie, une longue et malheureuse négociation. Les prétentions de Victor-Amédée se réduisaient à trois points : la nomination aux évêchés et aux bénéfices consistoriaux, l'économie des bénéfices et la collation du bras séculier aux évêques et juges ecclésiastiques. Ce projet fut sans doute écarté, par suite de la mission donnée au marquis d'Orméa. Une congrégation fut nommée pour suivre avec ce négociateur ; elle fut d'avis qu'on accordât à Victor-Amédée, un indult personnel pour la Sardaigne ; mais que cet indult ne fut expédié qu'après le règlement des autres affaires. Par l'ingérance du prélat Fini, en grand crédit près de Benoît XIII, cet indult fut accordé à perpétuité et sans arrangement préalable. Fini fut ensuite nommé secrétaire de la congrégation, mais, dans le fait, la congrégation ne s'assembla plus. Le Pape, qui touchait à quatre-vingts ans, avait été trompé par son homme de confiance. La *Biographie universelle* de Michaud prétend que les cardinaux Coscia et Fini avaient été corrompus par l'or piémontais ; ces choses sont plus faciles à dire qu'à prouver. Le fait est que en dehors de toute congrégation, Fini poursuivit,

Difficultés en Savoie

(1) BOCHAT, *Mémoires pour servir à l'histoire du différend*, 1727 ; et RANUWARD, *Hist. de la Suisse*, Lucerne, 1837.

avec d'Orméa, des conférences secrètes. Un projet d'accommodement fut arrêté en cinq points : sur les vicaires généraux à nommer par les évêques étrangers, dont les diocèses s'étendaient en Piémont; sur la connaissance, par les juges séculiers, de la possession des bénéfices ; sur *l'exequatur* des bulles, attribué au pouvoir civil ; sur le bras séculier à accorder aux juges ecclésiastiques, enfin sur le paiement de l'impôt par les biens d'Église. Sur tous ces points, Fini accordait, à la cour de Turin, tout ce qui avait fait l'objet des réclamations d'Innocent XII, de Clément XI et d'Innocent XIII. Son traité n'était pas une transaction où chacun fait des sacrifices ; c'était l'acte d'une seule partie qui faisait loi, sans rien désavouer, ni accorder aucune satisfaction. De plus, le mystère avec lequel ce traité avait été conclu, le rendait fort suspect : Fini n'avait point de pouvoirs écrits du Pape ; d'Orméa n'en avait pas davantage de son souverain. Cependant un bref fut publié le 29 mai 1727, donnant à Victor-Amédée et à ses successeurs, sauf réserve de trois sièges, la nomination en la forme usitée, des évêchés de ses états. Le même jour un concordat était signé entre le cardinal Lercari et d'Orméa : il abandonnait au roi, l'économie des abbayes et des évêchés vacants ; il semblait considérer comme une grande grâce que le Pape put mettre une pension sur l'abbaye de Lucédio ; mais il réservait au roi, les pensions sur les évêchés et les abbayes. Ces traités, connus imparfaitement, provoquèrent des réclamations des cardinaux ; le Pape continua de garder, avec eux, un rigoureux silence. Cependant les traités s'exécutaient. Le 5 juillet 1727, le Pape accordait, au roi de Sardaigne, un subside à payer pendant cinq ans par tous les ecclésiastiques ; un autre bref du même jour accordait un subside de 60,000 écus à payer, par les ecclésiastiques, pour les galères du roi. Le 21 février 1728, Fini signa un nouveau traité pour étendre, au Montferrat, les concessions faites pour le Piémont ; il semble qu'on ne savait plus comment remercier le savoyard de ses indignités envers Clément XI. Fait à jamais déplorable, dont les conséquences terribles sont sous nos yeux, et qui montre avec quel soin scrupuleux un pape doit choisir ses non-

ces et ses légats. Si j'avais sous les yeux la liste de ces personnages, je pourrais prédire beaucoup de choses.

11. L'autorité séculière en Savoie se couvrait de sa petitesse pour s'autoriser aux grandes passions. C'est assez l'ordinaire dans les petits états : on rachète par l'immensité des sottises l'exiguité de la république. Le gallicanisme était la maladie épidémique du XVIII[e] siècle ; c'est dans les petites cours qu'on voulait le porter aux plus grands excès. L'hospice du Grand Saint-Bernard, entre le Valois et le Val d'Aoste, est desservi par les chanoines réguliers de Saint-Augustin : le supérieur du monastère a le titre de prévot. Le duc de Savoie se prétendait des droits sur cet hospice ; le dernier prévot, Louis-Boniface, n'avait pu entrer en possession de sa charge sans avoir prêté serment au roi de Sardaigne et avoir reconnu son droit de patronage sur le monastère. Le Pape crut devoir s'élever contre cette prétention insolite, et, par une bulle du 14 février 1726, il déclara injustes et nuls, les actes extorqués par crainte au prévot. — Depuis 1708, l'Empereur que la grandeur de ses états ne défendait pas non plus contre les petitesses, avait saisi un petit fief de l'État pontifical, Comachio, et, parce qu'il l'avait saisi en vertu de son autorité impériale, royale, apostolique, refusait de le rendre. Clément XI et Innocent XIII n'avaient pas pensé que le titre de majesté apostolique, royale et impériale autorisât à prendre et à détenir le bien d'autrui. En 1725, l'Empereur se décida à restituer ce qu'il avait pris ; le 29 janvier, en consistoire, Benoît XIII put annoncer que les troupes impériales, royales, apostoliques avaient abandonné Comachio. Nombre de princes, dans le cours de l'histoire, se sont donnés de pareils torts envers l'Église ; la plupart ont trouvé, dans leur probité le remède à un mal dont leur vertu n'avait pas su les préserver. Deux autres affaires

12. Nous devons mentionner brièvement ici quelques affaires d'intérieur. Le tribut de la haquenée pour les deux Siciles n'avait pu être payé à sa date d'échéance ; le connétable Calonne, ambassadeur extraordinaire du roi de Naples, le remit le 8 septembre 1724, dans l'église *del Popolo*. Le Chateaubriand de la dernière heure dirait que cette église du peuple était bien choisie pour faire Questions d'intérieur.

fléchir l'orgueil des rois. — On avait supprimé une franchise de droits sur les vins, en faveur de ceux qui avaient douze enfants vivants. Cet hommage aux mœurs patriarcales était une belle et bonne chose ; on aime à voir un pape rendre ainsi hommage à la bénédiction d'un sacrement, dont la fécondité est la première grâce. Il est probable que de nos jours, l'exemption serait plutôt agrandie que restreinte : Benoît ne jugea pas à propos de la maintenir. — On se rappelle les peines portées par Innocent X contre ceux qui prendraient du tabac dans l'église de Saint-Pierre. Benoît leva cette défense ; l'offre de la tabatière et l'acceptation de la prise amenaient ordinairement dans le lieu saint des conversations qu'à la rigueur il suffisait de prohiber ; cependant, à notre avis, prendre du tabac dans une église, si ce n'est pas une médication nécessaire, c'est une immortification fort déplacée. — A son avènement, le Pape jugea à propos d'accorder aux quatre patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Autriche et de Jérusalem, l'image de la mozette sur la *mantelletta* violette ; d'où il arrive que, pendant l'Avent et le Carême, où ne se porte pas la pourpre, il n'y a pas de différence entre le vêtement de ces patriarches et celui des cardinaux. — En 1625, Benoît célébra, avec une piété exemplaire, le seizième jubilé ordinaire de l'année Sainte. Ce jubilé fit venir à Rome, un grand nombre de pèlerins. Le seul hospice de la Trinité en reçut, dit-on, trois cent mille. Le Pape pourvut à ce qu'ils fussent traités convenablement ; à son exemple, les cardinaux, les prélats, les pieuses confréries rendirent aux visiteurs les plus grands services de charité. Le Pape fit encore rebâtir l'hospice de Saint-Gallican, au-delà du Tibre. — La loterie, défendue par plusieurs papes, était néanmoins usitée à Rome ; on la tolérait, tantôt à cause des embarras du trésor, tantôt par suite de sollicitations importunes, tantôt pour empêcher de porter l'argent à des loteries étrangères. Benoît XIII consulta à cet égard, des hommes graves et expérimentés ; après avoir pesé les raisons pour et contre, il interdit la loterie d'abord au clergé et ensuite à tout le monde, sans se soucier du tort qu'en pouvaient éprouver les finances. Par un ordre de Benoît, le 23 mars 1726, cinq chevaliers romains, députés par les conservateurs

et le sénateur de Rome, couronnèrent au Capitole, Bernardin Perfetti, chevalier de Saint-Etienne, Siennais qui improvisait en toscan avec une rare élégance. Le Saint-Père accueillit le lauréat avec de grands témoignages de bonté ; il lui envoya des présents et lui fit donner le droit de bourgeoisie romaine. Rome n'avait pas revu cette cérémonie depuis Pétrarque, elle ne devait la revoir qu'en 1776, au couronnement de la poétesse Carilla.

13. Par une seule bulle, mais par diverses solennités, Benoît canonisa dix bienheureux, savoir : Jacques della Marca, religieux franciscain ; Agnès de Montepulciano ; Pellegrino Laziosi, servite ; Jean de la Croix, compagnon de Ste-Thérèse ; Louis de Gonzague, Stanislas Kostka et S.Jean Népomucène, le confesseur-martyr de la reine Jeanne de Bohême ; il promulgua aussi les bulles de canonisation d'Isidore le laboureur, André Corsini, Philippe Beniti, François de Borgia, Laurent Giustiniani, Jean de Capistran, Catherine de Bologne et Félix de Cantalice, tous canonisés par ses prédécesseurs. Benoît canonisa aussi, mais seulement par *équipollence*, S. Venceslas martyr et le pape Grégoire VII. Anastase IX, en ornant l'église de Saint-Nicolas, évêque, y avait fait peindre Grégoire VII, avec le titre de saint. Le nom de ce pontife avait été inséré par Grégoire XIII au martyrologe en 1584 et conservé dans l'édition de Sixte-Quint. Paul V, considérant que le corps de ce saint pontife, cinq cents ans après sa mort, avait été retrouvé presque entier, encore revêtu d'ornements pontificaux en concéda l'office à l'Église de Salerne et au chapitre de Sienne. Finalement, Benoît XIII ordonna que dans toute l'Église, on célébrât l'office et la messe de S. Grégoire VII, au 25 mai, sous le rite double ; ensuite, par plusieurs brefs, il annula les actes de quelques évêques et magistrats séculiers français, contre l'extension de cet office, déjà concédé par Paul V, Clément X, Alexandre VIII et Clément XI. Canonisations

A ses canonisations doivent se rapporter plusieurs actes relatifs à la liturgie. Depuis 1226, les carmes seuls faisaient l'office de la Madone du Carmel. Le 6 juillet 1728, Benoît ordonna que cet office fut étendu à l'État pontifical, ensuite à l'Église universelle. — Par la constitution *Loca Sancta*, le Saint-Père confirma toutes les

indulgences accordées à ceux qui visitaient les lieux saints de Palestine et aux religieux franciscains qui en sont les zélés gardiens. Ces indulgences sont consignées dans soixante-trois bulles. — Il existait encore, dans le Cérémonial des évêques, beaucoup de passages peu corrects. Benoît XIII, qui avait été évêque pendant cinquante ans et qui possédait l'intelligence exacte de tous les usages, voulut que ces passages furent corrigés selon les anciens originaux et prescrivit que les évêques ne se serviraient plus à l'avenir que de ce Cérémonial absolument correct.

Reliques de S. Augustin

14. S. Augustin, évêque d'Hipone était mort en 430. Son corps avait été enfermé dans une chasse de bois sculpté, revêtue de plomb intérieurement, couverte d'un voile d'une couleur éclatante, avec deux fioles de parfum et une croix de bois. Soixante-huit ans après qu'il se fut endormi dans le Seigneur, sous le règne du Vandale Trasamund, des évêques proscrits n'eurent rien de plus empressé que d'emporter avec eux les restes de leurs saints prédécesseurs. Les reliques de S. Augustin furent transportées en Sardaigne déposées à Cagliari, dans la basilique de Saint-Saturnin et y demeurèrent honorées pendant cent vingt-deux ans environ. Luitprand, roi des Lombards, voulant arracher ce trésor aux Sarrazins, qui ravageaient la Sardaigne, le racheta à un prix énorme et en 722, fit transporter ces reliques précieuses, de Cagliari à Pavie. Par la piété des rois lombards et plus tard de Charlemagne et de ses successeurs, la garde en fut confiée d'abord aux disciples de S. Benoît, puis aux Ermites de S. Augustin. Cependant ces reliques, vénérées de l'univers, à cause de leur prix, demeuraient cachées, si bien qu'elles disparurent, pour réapparaître en 1695. (1) Les chanoines réguliers de S. Augustin publièrent une description authentique de la découverte. De là, une controverse entre les chanoines réguliers et les ermites, pour savoir si le corps retrouvé était bien celui du saint docteur. Après des informations exactes, l'évêque de Pavie, Perturbati déclara que les restes retrouvés étaient bien de l'évêque d'Hippone ; Benoît XIII confirma son jugement et imposa, sur la controverse, un silence éternel.

(1) Beccard, *Hist. des reliques de S. Augustin*, *passim*.

15. Benoît XIII avait conservé l'administration de l'archevêché de Bénévent. En 1727 et en 1729, il voulut revoir cette ville qu'il avait deux fois ressuscitée et qu'il aimait à proportion des sacrifices qu'elle avait demandé à son dévouement. La première fois, il partit par mer et faillit se faire prendre par des pirates ; il consacra l'église Saint-Philippe de Néri et revint par Capoue et le Mont-Cassin, où il consacra l'église du monastère. La seconde fois, pour donner de plus en plus aux évêques, l'exemple de la docilité aux décrets de Trente ; il célébra, à Bénévent, son concile provincial et consacra l'église Saint-Barthélemy. Chaque fois, il aimait à se retrouver au milieu de son bon peuple, à lui parler de la sainte Vierge, à le combler de ses tendres attentions. Benoît XIII était un pape qui aimait les églises : *amator ecclesiarum.* En 1726, on calculait qu'il en avait consacré trois cent soixante et quinze cents autels. En douze promotions, il avait créé vingt-neuf cardinaux ; les plus célèbres furent Hercule de Fleury, évêque de Fréjus, puis ministre d'État, qui mourut pauvre ; le bénédictin Angelo Quirini, savant comme il sied à un bénédictin ; le théologien dominicain Vincenzo Gotti ; et Prosper Lambertini, depuis Benoît XIV. Sur la demande du général des Mineurs observantins, Benoît institua à l'Ara-Cœli, la confrérie de la congrégation de la sainte Vierge et donna aux religieux la faculté de bénir les chapelets de l'Immaculée-Conception. Benoît ne cessait d'ailleurs de témoigner, aux Dominicains les plus vives tendresses ; il aimait à dîner, à la Minerve, dans le réfectoire commun. Benoît aimait de visiter les églises et les hôpitaux ; il sortait sans appareil, entrait dans les églises pour prier, s'assurait si elles étaient bien tenues et si les offices se faisaient convenablement ; il visitait les pauvres et les malades, leur portait des secours et des consolations. Par le fait, il rétablit l'usage des cérémonies présidées par le Pape ; il sacrait volontiers les évêques, imposait lui-même le *pallium.* Ayant mandé à son palais les généraux d'ordres, il leur recommanda d'envoyer, chacun à leur tour, des religieux dans les hospices pour y assister les malades. Le jour de la fête du Saint-Sacrement, Benoît ne suivait pas l'usage de porter de *Santissimo* à genoux ; il le portait à pied, comme un simple curé de vil-

L'église de Bénévent

lage, dans le tour que fait ordinairement la procession sur la place Saint-Pierre.

Diverses réformes.

16. Benoît aimait tendrement sa famille. Novaës pense qu'il eut dû élever a une grande dignité son neveu, le duc de Gravina ; mais ni ce neveu, ni son frère, prêtre de l'Oratoire, ne furent admis, au palais pontifical et n'eurent aucune part au gouvernement. — Pour obvier à des abus, le Saint-Père avait établi à Cornéto, une prison où l'on renfermait les prêtres qui avaient mérité quelque peine ; ils ne devaient pas subir une peine plus grave que cette détention. Innocent XII avait ordonné une grande réforme dans les tribunaux ; il en était résulté des disputes, des altercations relativement au droit du majordome pour les délits commis dans les palais pontificaux. Benoît rendit plusieurs décrets, clairs et précis, qui firent, cesser, là-dessus, toute controverse. Les pontifes ne pouvant, à cause de leurs immenses occupations, connaître par eux-mêmes de toutes les causes confidentielles, Pie IV avait institué un auditeur général ; Pie V et Sixte-Quint avaient augmenté ses attributions ; depuis, on avait voulu supprimer cette office : Benoît le maintint et l'assimila, pour les charges et les émoluments, à la condition d'auditeur général de la chambre. — Benoît porta à cinq mille trois cents écus le traitement ordinaire des cardinaux qui n'avaient pas de fortune : c'était, envers le Sacré Collège, un acte de justice, de munificence et de libéralité. Les cardinaux purent augmenter ainsi leurs aumônes et ne pas se trouver au dépourvu quand les circonstances commandaient quelques sacrifices.

Sollicitude de toutes les Églises

17. Nous n'entrons pas ici dans l'énumération des évènements contemporains ; l'économie de cette histoire exige qu'on en parle ailleurs. Nous notons seulement, pour la connaissance des synchronismes, le mandement du cardinal de Noailles sur la guérison miraculeuse d'une hémoroïsse à la procession de la paroisse Sainte-Marguerite, miracle dont l'avocat Barbier se porte garant et dont Voltaire fut témoin ; la persistance du schisme d'Utrecht ; les disputes entre les prélats français au sujet de la bulle *Unigenitus*, l'apostasie de Le Courrayer, chanoine de Sainte-Geneviève ; le concile d'Embrun contre Soanen ; les décrets rendus à Rome contre

plusieurs ouvrages célèbres des incrédules. Lors de l'invasion d'une contagion à Pampelune, le peuple fit vœu de renoncer aux représentations théâtrales. La peste cessa, le corrégidor tint parole, mais il se produisit des réclamations. Les opposants voulaient maintenir le vœu, parce que toutes les comédies sont déshonnêtes ; le Pape se montra moins sévère ; il releva les habitants de ce vœu, à condition qu'ils donneraient cinq cents piastres aux pauvres. Clément XI avait aboli le tribunal de Sicile. Benoît XII édicta un règlement pour les jugements à intervenir après cette suppression. En 1730, il accueillit à Rome, Jean Boz, prince du Mont-Liban ; il avait envoyé précédemment des lettres jusqu'en Chine et reçu des présents du Fils du Ciel, frère du soleil, de la lune et peut-être bientôt des étoiles filantes. On voit que Benoît XIII, malgré son grand âge, était resté, pendant son pontificat, fidèle à la sollicitude apostolique de toutes les églises.

18. Benoît XIII était âgé de quatre-vingt-un ans. Le 12 février 1730, il sacra l'évêque de Gérace en Calabre ; trois jours après, il assistait aux obsèques d'un cardinal. Le pontife prit froid et mourut d'un catarrhe, le 21 février, après avoir gouverné l'Église cinq ans huit mois et vingt jours. A l'autopsie, on trouva son cœur d'une grosseur extraordinaire. On fit ses funérailles au Vatican ; de là il fut transporté à la Minerve. Benoît XIV disait de Benoît XIII : « Nous aimons avec respect ce pontife, qui fit reculer son carosse pour n'avoir pas de dispute avec un cocher. » On a, de ce pontife outre ses allocutions consistoriales et ses deux volumes de statuts synodaux, deux volumes d'homélies sur l'*Exode*. Le P. Ricchini fit son éloge funèbre ; l'archevêque de Fermo, Alexandre Borgia a composé la vie de ce pieux pontife. En terminant cet ouvrage, il remarque que ce pontificat fut exempt d'orages, que l'Europe était en paix, que les princes vécurent généralement en bonne harmonie avec le Saint-Siège et qu'on n'éprouva aucun de ces grands fléaux par lesquels Dieu châtie les peuples. On n'eut à reprendre, dans Benoît, qu'une confiance excessive dans les hommes qu'il avait amenés de Bénévent. Le plus mal vu fut le cardinal Coscia, qui porta bientôt la peine de ses torts. Le biographe dit avec raison

Mort de Benoît XIII

qu'un souverain serait trop heureux s'il n'avait que des serviteurs irréprochables ; que ce beau privilège n'appartient pas à l'humanité ; et que les vertus particulières du pontife, sa piété tendre, sa charité généreuse, son zèle pour l'Église, sa vie austère compensent bien, aux yeux de la postérité, trop d'indulgence pour ses serviteurs.

CHAPITRE VI

PONTIFICAT DE CLÉMENT XII (1730-1740)

SOMMAIRES

§ I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CE PONTIFE

1. La famille Corsini. — 2. Le cardinal Corsini. — 3. Le pape Clément XII. — 4. Affaire Coscia. — 5. Affaire de Savoie. — 6. Concordat avec l'Espagne. — 7. En Corse. — 8. A Venise. — 9. Saint-Marin. — 10. En France. — 11. Placard de Hollande. — 12. Mandement pour Salzbourg. — 13. La liberté des écoles. — 14. Concile en Syrie. — 15. Aux missions. — 16. Rapport avec les souverains. — 17. Derniers incidents. — 18. Deux condamnations. — 19. Mort de Clément XII.

§ II. LE RÈGNE DE LOUIS XV ET LES ÉVÈNEMENTS POLITIQUES DE SON TEMPS

20. L'histoire politique. — 21. Louis XV. — 22. La régence. — 23. Conspiration d'Albéroni. — 24. Les ministres.— 25. Le cardinal de Fleury. — 26. Guerres. — 27. Succession d'Autriche. — 28. Origine des Hohenzollern. — 29. Le petit Frédéric. — 30. Frédéric et Voltaire. — 31. Frédéric II roi. — 32. Corruption en France. — 33. Corruption en Prusse. — 34. Marie Thérèse. — 35. La guerre de sept ans. — 36. La paix. — 37. Conspiration contre la Pologne. — 38. Le partage de la Pologne. — 39. Dissolution intérieure. — 40. Mort de Louis XV:

§ I. VIE PRIVÉE ET PUBLIQUE DE CLÉMENT II

La famille Corsini.

1. Le successeur de Benoît XIII devait être un membre de la famille Corsini. Cette noble famille est originaire de Florence ; elle

descend de Corsino, dont le fils fut, vers 1150, seigneur de Castelluccio et de Poggibosi. Dans cette ville, fleurirent avec beaucoup de gloire, les descendants du fils de Corsino, Thomas, Philippe, Jean, Pierre, Gérard, gonfaloniers successifs de la république. Thomas fut envoyé en ambassade à Sienne, à Bologne, à Milan, à Rome ; il remplit la même charge près de l'empereur Venceslas et du roi de Hongrie, qui le décora du titre de chevalier. Philippe, fils de Thomas, fut employé dans les mêmes ambassades, puis envoyé en France, où il reçut le titre de conseiller. Pierre Corsini, évêque de Florence, puis cardinal, avait été accrédité par Urbain V comme légat, près de l'empereur Charles IV; en 1371, il avait obtenu, pour lui et pour sa famille, le titre de prince du Saint-Empire. Au nombre des plus grandes illustrations de cette famille est l'honneur d'avoir donné au monde et au ciel S. André Corsini, religieux carme, mort en 1374, canonisé par Urbain VIII en 1629. André eut pour successeur, sur le siège de Fiesole, Néri Corsini, son frère, qui mérita aussi, par ses vertus, le titre de bienheureux. Parmi les autres illustres évêques de cette maison, il y en a deux, dont l'un fut cardinal ; l'autre premier archevêque de Florence. Qu'on ajoute à tant de prérogatives glorieuses, la noble vertu d'un parfait dévouement au Saint-Siège ; on peut en trouver les preuves dans la préface du *Missel monastique*, publié à Rome, par Azévédo, en 1754. Barthélomeo Corsini, marquis de Casigliano dans l'Ombrie de Lajatico et d'Orciatico, dans le Pisan, et d'autres lieux dans la Lunigiane, était fils de Philippe Corsini et de Lucrèce Rinuncini, par conséquent neveu de Clément XI ; il fut grand écuyer du grand duc de Toscane, vice-roi de Sicile. De son mariage avec Isabelle Strozzi, sœur du duc de Bagnuolo, naquit l'enfant qui devait être Clément XI.

Le cardinal Corsini.

2. Laurent Corsini naquit à Florence le 16 avril 1653. A l'âge de quinze ans, il fut placé au collège romain, étudia la théologie et se fit recevoir docteur à Pise. Docteur, il revint à Rome pour achever ses hautes études, sous la direction de son oncle, le cardinal Néri Corsini. Sur l'appel de son père, il rentrait à Florence et s'y fixait momentanément. A la mort de son père, il atteignait trente-trois

ans ; il se rendit à Rome, abandonna ses droits de primogéniture et entra dans l'état ecclésiastique. Sous Innocent XI, Laurent entra dans la prélature et commença à former une bibliothèque. En 1691, Alexandre VIII le nomma archevêque de Nicomédie et le désigna pour remplir les fonctions de nonce à Vienne ; Laurent toutefois ne géra pas cette nonciature. En 1696, Innocent XII le fit trésorier de la chambre, place importante à Rome et qui conduit au cardinalat. En effet, le 17 mai 1706, Clément XI le créa cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, lui laissant d'ailleurs la charge de trésorier. Corsini montra, dans ces différentes fonctions, autant d'intégrité et de prudence que de zéle et d'habileté. En 1725, il passa dans l'ordre des évêques et devint évêque de Frascati. Ami des lettres, il ajouta à sa bibliothèque, celle de son oncle, puis celle du cardinal Gualterio, qui lui coûta onze mille pièces d'or. L'homme qui fait tant de sacrifices pour les livres, montre le prix qu'il attache à la vérité. Le cardinal usait noblement d'une grande fortune, était généreux pour les pauvres, affable pour tout le monde, exact observateur de toutes les convenances de son état.

Le Pape Clément XII

3. A la mort de Benoît XIII, le conclave s'ouvrit le trois mars et fut à la fin composé de cinquante-cinq cardinaux. Pendant quatre mois, les membres du Sacré Collège portèrent successivement leurs voix, sur leurs collègues Ruffo, Impériali, Zondadari, Banchieri, Davia et Corradini ; chacun d'eux fut sur le point de s'asseoir sur la chaire de Saint-Pierre. Le cardinal Impériali, à qui il ne manqua, un jour, qu'une voix pour être pontife, et qui l'eût été, s'il se fut donné la sienne, eût, de la part du cardinal Bentivoglio, l'exclusion au nom de l'Espagne. Le cardinal Ruffo fut ensuite porté, mais les voix s'éloignèrent lorsqu'on le sut ami du cardinal Coscia, généralement haï. Le cardinal Davia obtint, le 11 juin, vingt-neuf voix ; il en fallait trente-six. Le 16 juin, le cardinal Corradini eut trente voix : alors le cardinal Bentivoglio qui avait usé d'exclusion, déclara que si Corradini était élu, les cardinaux espagnols et lui devaient quitter Rome sur le champ. C'était une manière comme une autre de s'attribuer une seconde exclusion ; cette injustice, qui faisait la violence, étonna les Romains ; elle fut l'occasion d'un

pamphlet, intitulé *Bellum Corradinum*, où l'on parlait mal de Bentivoglio. Corradini était savant dans les antiquités ecclésiastiques; il en a laissé plusieurs ouvrages ; le cardinal Cienfuegos lui donna l'exclusion au nom de l'Empereur. On revint donc à Corsini dont il avait été parlé au commencement du conclave. Le cardinal Albani, qui avait de l'influence, lui donna sa voix ; l'élection fut résolue le 11 juillet ; mais Corsini était si peu pressé qu'il demanda le renvoi au lendemain, fête de S. Jean Gualbert, Florentin en qui il avait une particulière dévotion. Ce nouveau pontife prit le nom de Clément XII, en l'honneur de Clément XI, qui l'avait décoré de la pourpre : il montait sur le trône pontifical à l'âge de soixante dix-neuf ans. Clément XII fut couronné le 16 juillet ; le 19 novembre, il prit possession de Saint-Jean de Latran. C'était le quatrième pape sorti du collège romain et le quinzième qui devait le jour à l'Etrurie.

Affaire Coscia.

4. A peine monté sur le trône de S. Pierre, le nouveau Pape dut s'occuper des plaintes élevées contre les malversations du dernier règne. Le peuple demandait justice ; le cardinal Coscia était surtout l'objet de sa fureur. Après la mort de Benoît XIII, il avait été obligé de sortir de Rome ; la foule avait mis son palais au pillage. Le Sacré-Collège l'ayant invité à assister au conclave, il rentra à Rome la nuit. L'élection faite, il eut ordre du Pape de rester au Vatican, puis de se rendre à son palais ; pour contenir la foule, toujours fort animée, il fit placer, sur ses portes, les armes de l'Empereur. Clément XII nomma, pour le juger, une congrégation de six cardinaux ; il fut reconnu coupable de concussion : il dut donner sa démission de l'archevêché de Bénévent et ne point sortir de l'État pontifical. On assure que, pour remercier le ciel de sa disgrâce, il y eut, à Rome, des processions solennelles ; à Bénévent, la joie du peuple ne connut plus de bornes. Le 31 mars 1731, on venait de former une nouvelle congrégation pour procéder contre lui, lorsque Coscia s'enfuit secrètement à Naples. La congrégation le déclara interdit et séquestra ses biens. Le cardinal sollicita vainement l'Empereur qui refusa de s'occuper de son affaire. Après plus d'un an d'information, une sentence le déclara excommunié,

le condamna à restituer les sommes perçues injustement, le condamna en outre à une amende de 100.000 ducats et l'interna pour dix ans au château Saint-Ange. On le priva, du reste, de sa voix au conclave. La nuit suivante, il fut conduit dans une prison où se trouvait déjà son frère, qu'il avait fait nommer évêque de Targa. Clément XII, par testament lui rendit sa voix au conclave et Benoît XIV le rétablit dans tous les droits de sa dignité. Peu estimé à Rome, il se retira à Naples et y mourut en 1755. Le cardinal Fini fut également recherché ; il eut défense de paraître aux consistoires, aux cérémonies publiques et il subit plusieurs interrogations. Son argent et ses papiers furent enlevés de son palais. En 1732, le Pape le reçut en grâce ; lui rendit ses droits et privilèges. D'autres, qui s'étaient enrichis sous Benoît XIII, furent condamnés à des amendes ou à la prison ; plusieurs perdirent leurs places ; quelques-uns s'exilèrent volontairement.

Affaires de Savoie

5. Le mécontentement qu'avaient excité à Rome les traités passés, en 1727, avec la Savoie, avait éclaté immédiatement après la mort de Benoît XIII. Chacun était convaincu que le pontife avait été trompé par son entourage et que l'entourage avait été séduit ou corrompu par le négociateur de Savoie. Clément XII nomma, pour examiner l'affaire, une congrégation de cinq cardinaux et de trois prélats. On reconnut que le projet d'accommodement de mars 1727 était irrégulier pour le fond et pour la forme, qu'il avait consacré des prétentions exorbitantes, qu'il n'avait pas offert, au Saint-Siège, la moindre satisfaction. Il fut également constaté que le traité n'avait point été pesé et muri suivant les usages de Rome ; qu'il n'avait été conclu que par le maître de la Chambre, sans qualité pour intervenir dans ces négociations ; on décida donc qu'il fallait, avant de prendre un parti, réunir tous les documents qui pouvaient jeter du jour sur cette affaire. Le Pape écrivit, en conséquence, à l'agent du Saint-Siège près du Piémont, pour lui demander des renseignements sur l'état des choses en ce pays. Le courrier qui portait ces dépêches fut arrêté près de Novarre, personne ne douta que cet acte de violence n'eut été ordonné à Turin. Le ministre de Sardaigne à Rome poursuivait alors l'expédition

des bulles pour un prêtre nommé à une abbaye ; le Pape voulut avant tout être éclairé sur tout ce qui tenait aux concordats et déclara qu'il ne pouvait en conscience ni confirmer ni approuver ces concessions, mais qu'il désirait vivre en bonne intelligence avec le roi de Sardaigne. Deux jours après Charles-Emmanuel faisait part de l'abdication de son père, Victor-Amédée. Le Pape exhorta le nouveau roi à se montrer favorable aux intérêts de l'Église, et le 3 décembre 1730, déclara qu'il ne pouvait permettre l'exécution du concordat avant qu'on n'en écartât les difficultés. Le Pape avait nommé une congrégation pour examiner l'affaire, la Savoie en récusait les membres ; le Pape proposa d'en nommer d'autres des deux côtés, la Savoie s'y refusa. En attendant la cour de Turin poursuivait ses entreprises sur des terres des environs d'Asti et de l'abbaye de Saint-Benigne. Le Pape se contenta de mettre ses droits à couvert en faisant signifier aux feudataires de ne reconnaître d'autre souveraineté que la sienne et en rappelant aux évêques ses droits sur les fiefs. Au surplus, pour montrer son désir de donner satisfaction, il lui accorde, sur les biens ecclésiastiques, un tribut triennal, pour la défense de la Sardaigne contre les pirates. Clément XII, persuadé qu'on laissait ignorer au roi, ses dispositions et ses offres, résolut d'envoyer à Turin un prélat ; il en fut détourné. Alors, pour couper court à toute objection, il remit l'affaire au Sacré Collège.

Le Sacré Collège demanda, au cardinal Fini, tous les papiers concernant les affaires du Piémont. Fini envoya, entre autres, une relation succincte des événements et un tableau des entreprises faites par la cour de Turin contre la juridiction ecclésiastique, tableau ou l'on avait mis, en regard des attentats, les textes provocateurs de Dumoulin, Calvin et Luther. La Relation disait que le projet d'accommodement avait été approuvé par le cardinal Paolucci, mais il était mort dix mois avant la signature ; qu'il avait été communiqué à Corradini, mais ce cardinal le niait ; que le marquis d'Orméa n'avait pas de pouvoirs pour signer et qu'il signa avec une répugnance difficile à comprendre dans l'espèce; mais elle n'expliquait pas pourquoi ou avait tenu avec tant de soin le traité

secret. Le cardinal appelé devant la congrégation ne fournit aucune preuve de l'ordre du Pape pour signer. Le traité manquait d'ailleurs des formes usitées, et n'avait pas été promulgué par une bulle, suivant l'usage. Les cardinaux remirent par écrit leurs avis au Pape. Sur trente et un cardinaux, à l'exception de cinq qui n'avaient pas bien manifesté leur sentiment, vingt-six les avaient jugés captieux, absurdes, exhorbitants, contraires aux canons, funestes à l'Église, intolérables. Quant aux remèdes à appliquer, les uns étaient d'avis de révoquer les concordats, d'autres de les suspendre. Pour l'indult pour la nomination aux sièges, il fut trouvé peu conforme à l'indult de Nicolas V ; les uns proposèrent de le révoquer, d'autres de le tolérer, d'autres de le suspendre. On lut ensuite le décret consistorial par lequel le Pape déclarait nul et sans valeur le projet d'accommodement du 24 mars 1727, le concordat du 29 mai, et l'arrangement relatif au Montferrat. Quant au bref relatif aux vicaires généraux, Clément XII en suspendit l'effet, mais donnait aux évêques le pouvoir nécessaire là où besoin serait. Enfin, le Pape ne mettait point d'opposition au droit de nommer aux églises et abbayes, en Piémont et en Savoie : Le même jour, le Pape adresse un bref au roi et un autre aux évêques. Les évêques représentèrent qu'il leur serait difficile d'exécuter le décret, les ministres maintenant les traités anciens. Les prélats Guglielimi et Valenti envoyés à Turin pour établir au solide accommodement, ne furent même pas reçus. Le Saint-Siège se décide alors à publier, en deux volumes, les *Raisons* de la conduite du siège apostolique dans la controverse avec la cour de Turin. On y voit les violences du gouvernement contre les communes du territoire d'Asti et contre les terres de l'abbaye de Saint-Benigne. Des troupes furent envoyées, des conseillers arrêtés, leurs maisons mises au pillage. On nomma d'autres conseillers qui furent obligés d'accepter sous peine de mort et de confiscation de leurs biens. Le Sénat ordonna à ceux qui étaient en fuite ou réfugiés dans les églises de rentrer dans leurs maisons, sous peine de voir leurs biens vendus et leurs maisons détruites. Sous peine de mort, il fut défendu de correspondre avec Rome. Trois prêtres furent envoyés en exil,

des réfugiés furent condamnés à mort, plusieurs maisons furent rasées. Le Pape adressa au roi des représentations ; les populations restaient fidèles au Saint-Siège, le gouvernement à la longue devait entraîner le pays. Le successeur de Charles-Emmanuel est aujourd'hui à Rome.

Concordat avec l'Espagne.

6. Il existait, depuis des années, des différends entre l'Espagne et le Saint-Siège, au sujet de Parme, de Naples et de la péninsule. Antoine Farnèse, duc de Parme, était mort en 1731 sans postérité. Précédemment les puissances avaient décidé que le duché passerait, à sa mort, à l'infant Carlos, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, nièce d'Antoine. Le Pape réclama contre cette disposition prise sans son consentement. Ces états provenaient de l'exarchat de Ravenne, dont la possession appartenait au Saint-Siège depuis longtemps. En 1545, Paul III avait détaché Parme et Plaisance du domaine pontifical, en faveur de son fils Louis Farnèse. Régulièrement, ils devaient retourner au Saint-Siège ; malgré les réclamations légitimes du Pape, les puissances disposèrent autrement, sapant ainsi elles-mêmes les trônes qu'elles voulaient fortifier. En 1732, don Carlos fut mis en possession ; il voulait encore Castro et Ronciglione, il dut renoncer à cette prétention. En 1734, la guerre éclatait en Italie. Don Carlos s'empara du royaume des deux Siciles et demanda à payer au Pape le tribut ordinaire de la haquenée et de 12.000 écus. Carlos n'étant pas encore maître absolu du royaume de Naples, l'Empereur fut admis à payer le droit d'investiture. — Cependant, la cour d'Espagne, demandait, pour le troisième fils d'Élisabeth Farnèse, l'archevêché de Tolède. Ce troisième fils avait huit ans ; l'évêque de Cordoue soutenait la demande en sa faveur : il est triste à voir des évêques appuyer ainsi les vœux ambitieux du pouvoir civil. Clément offrait de donner à l'enfant une pension sur les revenus du siège ; cette offre ne fut pas acceptée ; le gamin royal fut nommé archevêque, avec réserve que l'archevêque de Larisse, Bernard Froilan, aurait chargé de la juridiction spirituelle. — Bientôt survinrent de nouveaux sujets de discussion, à propos du passage des troupes et des recrutements espagnols dans l'état pontifical. Il y eut même une émeute à Rome et à Viterbe ;

quelques agents espagnols furent maltraités. L'Espagne abusait de sa puissance pour vexer les populations ; elle demanda des réparations au Pape. C'est le Pape qui aurait eu droit d'en demander ; il s'y refusa d'abord, mais en présence de l'expulsion de ses nonces, il fit des sacrifices à la paix. — A Naples, Don Carlos avait mis toute sa confiance dans Tanucci. Tanucci, homme à systèmes, régaliste forcené, demandait que le roi eut la nomination à tous les bénéfices qu'il put disposer d'un chapeau de cardinal, donner l'exclusion au conclave, restreindre la juridiction des nonces, limiter le nombre des prêtres et ordonner le retour au trésor des legs en faveur d'établissements religieux. Rome résista ; elle accorda toutefois dispense à Carlos pour son mariage et reçut de lui le tribut de la haquenée.

Un concordat fut alors signé entre l'Espagne et le Saint-Siège, il portait ceci en substance. L'immunité des Églises serait étendue à l'Espagne. Les évêques feraient observer les décrets du concile de Trente sur l'ordination des clercs. Il ne serait point créé de bénéfices temporaires. On prit des précautions pour que le trésor royal ne fut point frustré quant au patrimoine des clercs. Les appels des causes des bénéfices qui excéderaient vingt-quatre ducats seraient portés au Pape ; il en serait de même des causes de juridiction, de mariage, de dîmes, de droit de patronage et d'autres semblables. Les autres causes moins importantes seraient laissées aux juges ordinaires des lieux. Ce serait aux évêques à désigner après les concours ordinaires, les prêtres les plus capables de gouverner les paroisses, toutes les fois que le Pape devrait user de son droit de les conférer. On convint qu'il ne serait plus imposé de pension ; que les revenus des bénéfices seraient taxés de nouveau ; que l'on ne donnerait de coadjuteur aux canonicats que sur le témoignage de l'évêque, non seulement sur l'instruction et les mœurs du sujet, mais sur la nécessité ou l'utilité pour l'Église ; que le nonce ne donnerait plus de dimissoires ; que jusqu'à ce que la taxe fut fixée, il n'userait de son droit de conférer les bénéfices qui n'excèdent pas vingt-quatre ducats, qu'après s'être assuré de leur revenu par le jugement des évêques ou par des témoignages certains ; qu'il ne

déléguerait les causes qu'à des juges synodaux ou à des dignitaires dans la cathédrale; que le tiers des revenus des Églises vacantes serait pour leurs besoins et ceux des pauvres. Quant à la discussion sur le patronage des bénéfices, on convint qu'il serait nommé de part et d'autres des personnes pour en connaître, et qu'en attendant le roi ne changerait rien, et que les bénéfices objet de la controverse, seraient conférés par le Pape et par les collateurs ordinaires, dans leurs mois accoutumés. Tel fut l'arrangement d'après lequel le nonce fut appelé à Madrid ; et le prélat Molina fut fait cardinal le 20 décembre 1737. (1)

En Corse. 7. Cependant les Corses s'étaient révoltés contre le gouvernement de la République de Gênes. Pour se soutenir dans leur nouvelle situation, ils députèrent à Rome Paul Orticoni, avec charge de proposer au pape la réintégration dans l'île du pouvoir de l'Église. La Corse avait été gouvernée primitivement par des rois indigènes, par la république romaine et par les empereurs jusqu'à l'an 600 de Jésus-Christ. Alors elle passa sous la domination des Maures. En 775, Pépin, roi de France, donna l'île au Saint-Siège. Cette domination fut confirmée depuis par Charlemagne, par Louis le Pieux, par Frédéric II et Rodolphe III (2). Le pape Etienne IV, suivant le chroniqueur Filippini, envoya en Corse, l'an 771, Hugues Colonna, qui, après trente six ans de guerre, en chassa les Sarrazins. Alors Colonna distribua des seigneuries à plusieurs de ses officiers et s'intitula comte de Corse, titre reconnu par le Pape, à condition que l'île resterait sous la protection de l'Église. Etant donné le caractère des habitants, on devine bien que les seineurs corses se disputèrent plus d'une fois entre eux ; les pontifes continuèrent de nommer les gouverneurs, jusqu'à ce qu'Urbain II confia l'île aux Pisans, comme feudataires du Saint-Siège. Les Corses n'avaient pas lieu de se plaindre. Alors arriva, au port de Bonifacio, un navire génois qui avait à bord, des soldats ; ceux-ci profitèrent du tumulte d'une noce pour chasser les Pisans. A la mort de plusieurs vassaux, les seigneurs avaient résolu de se met-

(1) *Supplément à l'Hist. ecclés.* de NOEL ALEXANDRE, 2e part., p. 115.

(2) *Baronius. Annales* en 775 et 1275.

tre en république ; ils demandèrent des juges à Gênes, qui leur envoya les Avogari et les Pévérelli ; ces juges se firent reconnaître bientôt pour seigneurs. Un peu plus tard, le capitaine de deux navires gênois s'établit dans la seigneurie d'Ischia. Les Génois se rendirent enfin maîtres de Calvi ; les habitants les avaient appelés au secours contre leurs barons. Après ces quatre occupations successives, les Gênois s'emparèrent de Capraia, qui appartenait aux seigneurs *Del Mare*. Actuellement, malgré les titres qui justifiaient l'offre des Corses, Clément XII, au lieu de l'accepter, préféra s'interposer comme médiateur de paix. En conséquence, il envoya un bref à l'archevêque de Gênes ; les sénateurs repoussèrent sa proposition. En 1740, le Pape accorda, à la république de Gênes, le droit d'étendre au royaume de Corse et à l'île de Capraia, les lois que le Sénat avait publiées contre l'homicide. C'était un acte de souveraineté.

8. En juin 1632, une patrouille de soldats faisait sa ronde la nuit dans les environs du palais de Venise. Des domestiques de l'ambassadeur, dalmate de nation, voulurent empêcher les soldats de passer. De là, rixe ou furent tués un soldat et trois dalmates. Quand la nouvelle de cet évènement parvint à Venise, le Sénat rappela de Rome Zaccharie Canale, son ambassadeur et fit partir de ses états le nonce pontifical, Gaetano Stampa : il n'y devait pas rentrer qu'on n'eut obtenu, de la cour romaine, la satisfaction qui était demandée en termes impérieux. L'ambassadeur de France, duc de Saint-Aignan, interposa sa médiation pacifique. Clément, pour découvrir la parfaite exactitude des faits, ordonna une instruction judiciaire. Cette instruction prouva que la justice était de son côté ; il refusa donc, à ce sujet, toute proposition, prétendant que ses soldats avaient été dans leur droit, qu'ils n'avaient pas attaqué, qu'ils s'étaient défendus seulement quand l'un d'eux avait été blessé à mort. Le Pape voulut en même temps que son nonce retourner à Venise avec les honneurs dûs à son rang ; il y arrivât ainsi, à la suite d'une négociation du cardinal Quirini. L'affaire était arrangée à l'amiable, Clément put se livrer à d'autres travaux et soigner sa santé qui inspirait, en ce moment de graves inquiétudes.

A Venise.

Saint-Marin. 9. A quatre lieues de Rimini et à cinq lieues d'Urbin se trouve la petite ville de Saint-Marin, qui se gouvernait alors en république. Tous les six mois, on élisait un capitaine et quelques officiers pour administrer la justice, recevoir et dépenser les faibles revenus consistant en impôts sur le blé, sur le vin et sur un marché aux bestiaux. Outre la ville, la république comprenait sept villages. Dans les temps anciens, Saint-Marin était sous la protection des ducs d'Urbin ; à leur extinction, il passa sous la suzeraineté des papes. Quelques habitants, fatigués de la tyrannie des chefs de l'État, recoururent à Clément XII, pour qu'il leur accordât le gouvernement doux et *suave* de l'Église romaine : c'est l'expression dont ils se servirent. Ne recevant point de réponse, ils écrivirent par l'intermédiaire du célèbre Albéroni, légat dans les Romagnes. Le Pape fit écrire au cardinal de se rendre sur les frontières de la république, d'attendre ceux qui viendraient supplier : Si la plus grande partie de la population demandait à obéir au Pape, le cardinal accéderait à la demande ; dans le cas contraire, il devait s'abstenir. Albéroni dépassa la consigne ; il prit possession de Saint-Marin, plaça un gouverneur, prescrivit des lois, malgré le refus de beaucoup de citoyens, de prêter serment. Albéroni commit même quelques violences. Les Sanmarinois se plaignirent en assez grand nombre ; d'autres continuèrent de demander l'annexion. Le Pape réprouva ce qu'avait fait son légat et envoya à San-Marino, le gouverneur de Macerata, pour recevoir les votes libres de la population et annuler les actes du passé, s'ils dérogeaient aux commandements du Pape. Le commissaire pontifical reconnut que la grande majorité se prononçait pour l'ancien état de choses, et restitua à ce peuple les droits et privilèges donnés et confirmés par Martin V, Eugène IV, Clément VIII et Léon X. Clément XII confirma cette résolution ; Albéroni répondit par un manifeste, mais il fut reconnu qu'il avait agi légèrement et qu'il se donnait, en outre, le tort de publier des lettres émanées de la secrétairerie d'État, indiscrétion que ne doit commettre aucun délégué politique.

En France. 10. Au mois de janvier 1740, Clément XII permit au roi très chrétien de pourvoir aux bénéfices vacants des duchés de Lorraine

et de Bar ; comme Alexandre VII, en 1664, avait concédé, à Louis XIV, la même faculté pour les évêchés de Metz, Toul et Verdun, et Clément IX, en 1668, pour les bénéfices de ces mêmes évêchés. Dix-huit mois auparavant, le 21 juillet 1738, Louis XV rappelait les déclarations de Louis XIII et de Louis XIV pour mettre le royaume sous la protection de la sainte Vierge. « Comme le premier et le plus essentiel devoir des souverains, disait-il, est de faire régner dans leurs États l'Être suprême, par qui règnent tous les rois, ils ne peuvent donner des marques trop publiques et trop éclatantes de leur parfaite soumission à la divine majesté ; et comme c'est d'elle seule qu'ils tiennent toute leur autorité, ils ne doivent pas se contenter des hommages qu'ils lui rendent en personne ; ils doivent encore encourager leurs sujets à concourir avec eux pour lui marquer leur reconnaissance des bienfaits continuels de sa bonté. Pénétré de ces principes, ajoutait le prince, nous n'avons rien eu plus à cœur depuis votre avénement à la couronne que de maintenir dans toute leur étendue les établissements formés par nos ancêtres. » Ne pouvant suivre de plus grands exemples que ceux de ses prédécesseurs, le roi voulait que, cette année 1738, qui était la centième depuis que le royaume reconnaissait la mère de Dieu pour sa patronne spéciale, fut en même temps l'époque du renouvellement de ce vœu. Par une lettre aux archevêques et évêques, il manda donc son intention que le matin du dimanche avant le 15 août, jour de l'Assomption de la sainte Vierge, ils fissent faire dans leurs églises cathédrales, commémoraison du vœu de Louis XIII, du 10 février 1638, et qu'après les vêpres de l'Assomption, il y eut une procession solennelle, à laquelle assisteraient toutes les compagnies supérieures et le corps de ville, laquelle procession devait avoir lieu également dans toutes les paroisses et monastères de villes et villages. Une lettre semblable était adressée aux cours souveraines, au corps de ville de Paris et au gouverneur de cette capitale, il leur était ordonné d'assister à la procession en corps et en habit de cérémonie. Le clergé et les fidèles de France observent encore ces recommandations ; mais à la procession solennelle, on ne voit plus les corps de villes. Les titulaires des dignités

civiles, au lieu du 15 août, célèbrent le 14 juillet : c'est une fête ou il n'est plus fait mention de Dieu, mais on honore la révolte et l'assassinat; les ivrognes se saoulent avec du vin qu'on leur fournit à gogo, et la jeunesse se démoralise au son d'une musique dont la municipalité fait les frais. Réjouissances populaires qui ne peuvent que dégrader ceux qui s'y livrent et ruiner ceux qui les paient avec l'argent d'autrui.

La Congrégation des Bénédictines du Calvaire, fondée par le capucin Joseph du Tremblay, était infectée de jansénisme. En vertu de ses statuts, elle avait simultanément trois supérieurs majeurs, perpétuels et inamovibles, établis de tel sorte que, l'un mourant, les deux autres lui élisaient un successeur. A cette époque, les trois supérieurs étaient Colbert, Bossuet et Caylus. En 1737, à la mort de Colbert, la cour fit défense aux survivants de se nommer un collègue. Clément XII, saisi de l'affaire, nomma *visiteur apostolique* l'archevêque Vintimille, avec droit « de s'associer tels évêques ou prélats réguliers qu'il lui plairait, pour statuer sur tout ce qui convenait au bien de la congrégation, avec pouvoir de destituer les supérieurs, même majeurs, d'élire une supérieure générale, de nommer des supérieurs de chaque maison et de conférer tous les autres offices et ministères. » Le roi, par lettres patentes, ordonna l'exécution du bref pontifical. Ces mesures furent notifiées aux Calvariennes par le lieutenant de police ; elles excitèrent grande rumeur dans le parti. Quand l'archevêque se présenta au monastère, on lui remit une déclaration signée de toutes les religieuses, portant que « malgré leur respect pour sa personne, malgré leur profonde vénération pour le Pape et pour le roi, elles ne pouvaient le recevoir en la qualité qu'il prenait, parce que le bref du Pape n'était pas accompagné de lettres-patentes enregistrées au Parlement, ce qui était absolument nécessaire, pour qu'un bref de Rome put être exécuté en France. » Bossuet, Caylus et Soanen donnèrent, à la conduite des religieuses, une solennelle approbation. A une seconde visite, l'archevêque suspendit la supérieure et défendit de lui obéir ; les religieuses refusèrent d'obtempérer. Une lettre de cachet exila cette supérieure. Pour gouverner la Congrégation,

l'archevêque s'associa l'évêque de Saint-Brieuc, et les bénédictins Dubrier et Boucher. Le Parlement approuva la révolte ; et l'abbé Pucelle, le grand déclamateur janséniste de cette assemblée ne manqua pas une si belle occasion de signaler son zèle contre la cour de Rome. La fermeté du gouverneur rendit vaine toutes ces tentatives. La réforme s'effectua : quelques maisons l'acceptèrent avec joie, d'autres se soumirent ; de nouvelles supérieures furent établies ; les religieuses les plus récalcitrantes furent éloignées et peu à peu l'opposition se borna à quatre ou cinq maisons sur trente.

11. En Hollande, il était d'usage de renouveler de temps en temps les placards contre les prêtres, contre les religieux et spécialement contre les Jésuites. Pour comprimer de plus en plus les catholiques et leur clergé, les États de provinces et les États-généraux ne manquaient aucune occasion de réitérer ces mesures sévères. Ces iniquités s'étaient reproduites en 1702, en 1709 et en 1720 ; le placard de 1730 les confirma et montra combien la révolution religieuse des Pays-Bas tournait au profit de la liberté. On parlait il est vrai de l'indulgence des états, mais on ajoutait de nouvelles entraves. On commença par se plaindre des erreurs grossières, des superstitions et de l'audace des papistes, soumis pourtant au joug le plus dur. Désormais aucun prêtre ne pourra exercer son ministère sans y avoir été autorisé par les bourgmestres ou les magistrats. On n'admettra que les prêtres nés dans les provinces unies. Les Religieux et particulièrement les Jésuites ne seront point admis, conformément aux anciens placards. Avant d'obtenir l'autorisation, les prêtres déclareront par un écrit signé d'eux, qu'ils ont une aversion innée pour l'opinion de ceux qui soutiennent que le Pape ou toute autre autorité ecclésiastique a droit de dispenser du serment d'obéissance à l'autorité civile pour cause d'hérésie ou pour toute autre cause, et qu'on ne doit pas fidélité et soumission à ceux qui sont sous le poids de l'excommunication et hors de l'Église romaine. Ils déclareront en outre non seulement qu'ils professent le contraire de ces opinions, mais qu'ils l'inculqueront de tout leur pouvoir aux membres de leur communauté, et qu'ils leur enseigneront, par leur exemple et leurs préceptes, l'obéissance aux états et aux magistrats :

Placards de Hollande.

qu'ils n'engageront jamais personne, directement, ou indirectement à donner de l'argent pour les couvents, collèges, séminaires, églises en pays étranger et pour les institutions papales; enfin qu'ils ne solliciteront et n'accepteront point de dispenses du Pape ou de tout autre pour la présente déclaration. Les prêtres qui exerceraient leurs fonctions sans avoir souscrit cette déclaration et sans avoir obtenu l'autorisation, paieraient, pour la première fois une amende de 500 pièces d'or (guildens) et la seconde fois, outre l'amende, ils subiraient un an de prison. Les prêtres, actuellement en exercice, feront cette déclaration dans l'espace d'un mois, s'ils la refusent, ils seront bannis. L'amende ci-dessus sera partagée par moitié entre le dénonciateur et le magistrat auquel il est recommandé de veiller exactement à l'observation de ce règlement. Les prêtres qui recevraient des bulles, brefs et ordres quelconques sur les affaires de l'Église, ou pour suspendre ou éloigner d'autres prêtres, soit que ces ordres et rescrits vinssent de Rome, ou du nonce de Cologne, ou de l'internonce de Bruxelles, ou de tout autre, ne pourront les communiquer ou en faire usage qu'après avoir porté l'original au conseil ou aux bourgmestres, à peine d'une amende de 1000 pièces d'or (guildens) et d'une détention arbitraire. On ne pourra bâtir d'autres églises que celles qui existent, ni les augmenter, ni les restaurer, sans le consentement du bourgmestre ou du conseil. On veillera à ce que les lieux de réunion des catholiques pour leur culte ne paraissent point au dehors et ne ressemblent point à des églises. On empêchera les pèlerinages et les autres superstitions romaines ; si les officiers de justice éprouvaient à cet égard quelque empêchement ou dommage, les catholiques du lieu en seraient responsables. D'après les résolutions du 29 juillet 1654 et du 11 octobre 1827, tout catholique doit être exclu des places d'officier de justice, de secrétaire ou de messager de police. ». Il faut noter avec soin que ces édits se portent au nom de la libre pensée. Vous êtes libre de penser en religion tout ce qui vous plaît et de régler, comme vous l'entendez, vos rapports avec Dieu. Mais si vous obéissez à l'Eglise, pour n'être ni un païen, ni un pubiicain, vous êtes frappé d'anathème.

Mandement pour Salzbourg.

12. Les montagnes du pays de Salzbourg servaient d'asile à des Hussites et à des Vandois ; le mauvais état des chemins leur permettaient d'y pratiquer leur religion sans être découverts. Avant la guerre de Trente ans, on en avait contraint plusieurs à quitter le pays. En 1684, Gandolf, archevêque de Salzbourg, voulut user du droit que lui reconnaissaient les traités de Westphalie, d'expulser de ses États ceux qui ne professaient pas une des trois religions autorisées dans l'Empire. En conséquence, il contraignit un certain nombre de ces sectaires à quitter son territoire. Un de ces successeurs, Léopold de Firmian, eut encore plus à cœur d'établir dans sa principauté, l'unité de croyance. Le prélat fit enlever aux descendants des Vandois, les livres qui les entretenaient dans l'erreur, envoya des missionnaires pour les prêcher, et employa, soit comme prince, soit comme archevêque, tous les moyens pour venir à bout de ses desseins. Hencke, dans son *Histoire des églises chrétiennes*, publiée en 1801, avoue qu'il se trouvait, parmi les religionnaires, des têtes ardentes, qui se portèrent à tous les excès ; ils regardèrent comme une tyrannie, les procédés de l'archevêque et recoururent aux voies de fait. Le soulèvement se propagea. L'empereur Charles VI publia une ordonnance par laquelle il défendait aux protestants de se faire justice à eux-mêmes et leur prescrivait d'exposer paisiblement leurs griefs. Le mal était fait, l'impulsion donnée ; il fallut envoyer des troupes pour contenir les mécontents. On arrêta beaucoup de gens prévenus d'avoir pris les armes et excité le trouble. Enfin le 22 octobre 1731, Frimian bannit 22.000 religionnaires. Leur sort intéressa tout le parti protestant. Les princes, la Prusse surtout, leur accordèrent des asiles et bâtirent des villages. Les historiens protestants, qui ont transmis ces détails accusent fortement l'archevêque d'intolérance et de tyrannie. Cependant, même d'après leurs récits, tous les torts n'étaient pas de son côté, et, de plus, ses sujets avaient eu recours à la révolte. La guerre amena des excès de part et d'autre ; ces désordres provoquèrent une mesure définitive. On ne peut en mettre en doute ni l'équité, ni la justice ; l'archevêque usait de son droit ; il crut opportun d'en user. Les récriminations des protestants prouvent

tout juste qu'ils trouvaient fort mal qu'on imitât leurs exemples.

L'archevêque de Salzbourg comprenait, du reste, très bien, que des conversions solides devaient se demander à l'édification. Dans ce dessein, il chercha, en 1736, à établir solidement dans son diocèse quatre ordres religieux ; il institua les Augustins à Hall et à Fauenberg ; les Capucins à Werffen, à Rastadt et à Dambsweg ; les Bénédictins à Schevazach et les Récollets à Hansdorff. Firmian leur recommandait de visiter le territoire, de catéchiser, d'instruire de ramener ceux qui hésitaient encore, de ne négliger rien pour extirper l'erreur ou pour l'empêcher de renaître. Dans chaque résidence, il devait se trouver quatre missionnaires; l'archevêque assignait des fonds pour leur subsistance ; il cédait, à ceux de Werfen, un bien pour bâtir une église et fonder une maison de missionniares. Une pieuse veuve, Thérèse Glick, avait donné 12,600 florins pour la mission des Récollets; d'autres dons furent faits également par les particuliers. L'archevêque les ratifia ; le chapitre métropolitain donna son adhésion aux mesures de l'archevêque. Ces mesures, soumises à l'approbation de la Propagande, furent confirmées ; Clément XII donna des lettres apostoliques pour l'établissement des missionnaires et combla d'éloges le zèle du prélat. L'archevêque de Salzbourg, Firmian, mourut en 1744, après avoir gouverné, pendant dix-sept ans, son diocèse.

La liberté des écoles.

13. En France, le Parlement continuait de soutenir le jansénisme et les papes continuaient de repousser ses assauts. Dans un de ses brefs, Clément XII avait rappelé les éloges donnés par les papes et les Conciles à la *doctrine de Saint-Thomas* et renouvelé les privilèges accordés à l'ordre de Saint-Dominique de conférer des grades aux étudiants qui suivaient ses cours. Les partisans des nouvelles doctrines affectaient d'enseigner que les sentiments sur la prédestination gratuite et la grâce efficace par elle-même étaient des dogmes de foi et cherchaient, par là, à faire brèche dans la bulle *Unigenitus* ou dans les opinions des écoles catholiques. Pour réprimer ces excès, le Pape publia, le 2 octobre 1733, le bref *Apostolicæ providentiæ.* Après avoir rappelé les brefs de ses prédécesseurs Clément XI et Benoît XIII, il s'exprimait ainsi : « Etant nous-

même rempli d'une paternelle sollicitude, c'est avec grande douleur que nous voyons que des ténèbres répandues par les enfants de discorde, n'ont pas encore été suffisamment dissipées ; mais que la plupart soutiennent, avec une obstination intolérable, que la *doctrine de S. Augustin et de S. Thomas* sur l'efficace de la grâce divine a été frappée de censure par la constitution *Unigenitus*. Afin donc de n'épargner aucun moyen de ramener ceux qui s'égarent, nous défendons rigoureusement en vertu de la sainte obéissance, et sous les peines canoniques, à tous les fidèles de Jésus-Christ, à quelque rang et dignité qu'ils appartiennent, soit dans la dispute, soit dans l'enseignement, soit autrement, aucune proposition qui puisse confirmer les calomnies des novateurs. Cependant, connaissant pleinement les intentions de nos prédécesseurs, nous ne voulons pas que les louanges décernées par eux ou par nous à l'école thomistique, louanges que nous approuvons et confirmons de nouveau, soient en aucune manière préjudiciables aux autres écoles catholiques, qui ont des sentiments différents de ceux de cette école dans la manière d'expliquer la grâce divine, et qui ont aussi rendu, à ce siège apostolique, des services importants. Nous voulons qu'elles puissent continuer à défendre sur cette matière les doctrines qu'elles ont jusqu'ici enseignées et soutenues publiquement et librement, en tout lieu, et même au grand jour de cette ville de Rome. Nous défendons, sous les mêmes peines, d'oser flétrir d'aucune censure théologique, ces écoles ou leurs sentiments, jusqu'à ce que le siège apostolique ait défini et prononcé quelque chose sur cette controverse. Nous devons, en effet, entretenir et fortifier, entre les enfants de l'Église catholique, cette paix que le Seigneur nous a recommandé d'aimer ainsi que la vérité, afin que les différentes écoles unissent leurs efforts, il y ait une défense plus assurée contre les embûches de l'erreur. » (1) Ce bref déplut beaucoup aux jansénistes ; ils cherchèrent inutilement à le mettre en opposition avec le bref précédent *Verbo Dei*. Ces reproches, reproduits encore dans la *Biographie universelle*, tombent d'eux-mêmes. L'Église admire certainement le génie et les œuvres de S. Tho-

(1) P. Perrone, *Tractatus de gratias*, ch. IV, art. 2.

mas d'Aquin ; elle recommande certainement d'étudier de préférence les œuvres de l'Ange de l'Ecole et de l'Evêque d'Hippone, comme offrant une magnifique systématisation de la doctrine catholique. Mais, de ces recommandations et de ces approbations, il ne suit pas que ces grands docteurs n'ont payé aucun tribut à la faiblesse humaine ; et il s'ensuit moins encore que d'autres docteurs n'ont pas leur mérite propre et que d'autres écoles n'ont pas fourni des explications dont il est juste de tenir compte. En toutes circonstances, il faut se tenir à la sage maxime : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

Concile en Syrie.

14. Au milieu des progrès de l'hérésie et du mahométisme, la foi catholique s'était conservée intacte chez les Maronites de Syrie. Les Maronites se distinguaient depuis longtemps par l'attachement le plus vif à l'Église romaine. Ces tribus, simples et pauvres, étaient gouvernées, au spirituel, par un patriarche et des archevêques. Les diocèses de ces prélats étaient aussi bornés que leurs revenus ; ils avaient à gouverner des prêtres indigènes et des missionnaires venus d'Occident, pour ramener les schismatiques à l'unité. Louis XIV surtout avait beaucoup favorisé leurs établissements : il s'était servi de son crédit près de la Porte pour leur obtenir des avantages ; il avait même bâti des églises et contribué de tout son pouvoir à leurs succès. Par les soins de nos missionnaires, plusieurs cantons d'Europe, d'Asie et des îles s'étaient réunis à l'Église romaine. Cependant quelques abus s'étaient introduits chez les Maronites. En 1720, Clément XI leur avait envoyé Gabriel Eva, religieux syrien-maronite, pour pacifier les différends entre le patriarche et ses suffragants. Clément XII leur dépêcha suivant leurs désirs, en qualité d'ablégat, le prélat Assemani, enfant de leur pays, savant connu par ses ouvrages sur la *littérature et la liturgie de l'Orient.* Assémani devait engager les évêques à se réunir en concile et à prendre de concert les mesures nécessaires pour couper court aux abus. Ces évêques s'assemblèrent, en effet, le 30 septembre 1736, à Louaïsa dans le Kesrouan. Joseph-Pierre Gazenus, patriarche-maronite d'Antioche présidait. Assémani siégeait ensuite avec quatorze évêques de la nation maronite, deux syriens, deux arméniens,

plusieurs abbés, des missionnaires et des prêtres du pays. Un des missionnaires fit le discours et parla des objets divers que devait traiter l'assemblée. On lut la lettre du souverain pontife et l'on convint des choses à réformer. On y travailla trois jours durant et en six séances. Le 3 octobre 1736, tout était terminé ; on finit par des acclamations et des actions de grâce. Le savant ablégat rédigea les *Actes du concile* qui furent envoyés à Rome. L'examen en fut réservé, par la divine Providence à Benoît XIV, qui s'occupa à plusieurs reprises des affaires des Maronites. En 1742, à la mort de Joseph-Marie Gasen, patriarche qui avait présidé le concile de Louaïsa, il s'éleva des divisions pour le choix du successeur. Deux élections avaient été faites ; la congrégation de la Propagande ne les accepta ni l'une, ni l'autre et conféra la dignité patriarcale à Simon-Pierre Evode, archevêque de Damas, ancien élève du collège des Maronites à Rome, doyen des évêques du pays, resté étranger aux compétitions. Benoît XIV lui adressa un bref où il rapporte la profession de foi que le prélat devait émettre et le serment qu'il devait prêter. Le même jour, le Pape nomma, pour oblégat, visiteur et commissaire apostolique près des Maronites, Jacques de Lucques, Franciscain de l'Observance, gardien du couvent de son ordre à Jérusalem, visiteur et vicaire-apostolique de Terre-Sainte. Le pontife le chargeait de faire observer les décrets du Saint-Siège et de ramener la paix parmi les Maronites. Le pontife déclarait en même temps, qu'en nommant le patriarche, il n'entendait point préjudicier au droit des évêques Maronites de le choisir ; il reconnaissait au contraire ce droit et ce n'était qu'à cause des différends qu'il avait interposé l'autorité du Saint-Siège. Un autre bref exhortait les évêques à la soumission et à la concorde. Ces lettres Apostoliques furent reçues, en 1743, avec respect et soumission ; le patriarche écrivit au Pape de concert avec les autres évêques. Ces témoignages de piété, présentés à Benoît XIV, furent l'objet de sa louange ; Benoît envoya le *pallium* au patriarche et décida que la réduction des sièges n'aurait lieu qu'au fur et à mesure des décès. A la mort de Simon-Pierre Evode, en 1756, Tobie Gazen lui succéda dans la dignité de patriarche.

Aux missions.

15. Le pontificat de Clément XII fut signalé, aux missions, par divers incidents. En Chine, sous le règne de Yong-Tching, trente missionnaires furent expulsés ; l'estime que faisait l'Empereur, des Pères Parennin, Gaubil, Bouvet, peut à peine les soustraire à la persécution. Sous le règne de Kien-Long, les chrétiens furent encore recherchés ; les poursuites se ralentirent ou s'aggravèrent avec divers alternatives. Au Tonking, les persécutions étaient en quelque sorte périodiques. En 1736, six Jésuites tentèrent d'entrer dans ce pays ; quatre furent pris, jetés dans les cachots infects, puis mis à mort. Le vicariat-apostolique du Tonkin occidental, vacant depuis 1723, fut, en 1728, confié au provicaire Néez, sous titre d'évêque de Comanie. L'évêque eut successivement trois coadjuteurs: Louis Deveaux, du diocèse de Saint-Malo ; Edmond Bematat, de Troyes et Bertrand Reydelat, du diocèse de Genève. Au Paragay, le P. Julien de Lizardi, jésuite espagnol, fut percé de flèches par les Chiriquanes. On retrouva son corps qui fut enterré avec honneur à Tarija, sur le Potosi. Ces martyres sont, en pays ordinaires, les faits glorieux de la mission, ses gages d'avenir. Si le sang des martyrs est une semence de chrétiens, à bien plus forte raison les martyes qui arrosent de leur sang, la semence de la doctrine, doivent d'autant plus efficacement convertir les âmes qu'ils fournissent des reliques, pour la construction des églises. Les tombeaux des apôtres sont les berceaux des chrétientés. Mais si un soldat tombe au champ d'honneur, il faut qu'un autre soldat prenne sa place, et pour que l'apostolat ne manque pas de recrues, il faut des séminaires de missions. En 1732, il fut fondé, à cette fin, à Naples, une congrégation de prêtres séculiers, dit collège de la Sainte Famille de Jésus. Le principal objet de cet institut était d'élever, en vue du ministère apostolique, des jeunes Chinois et Indiens qui viendraient de leur pays, pour être instruits dans la religion catholique et les renvoyer ensuite dans leur patrie comme missionnaires. On se proposait aussi d'y recevoir des jeunes gens des différents pays de l'Europe, qui se disposeraient à l'état ecclésiastique et au ministère des missions. Cet institut devait suivre à peu près les mêmes règles que l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri ou la Congrégation des

pieux ouvriers de Naples. L'empereur Charles VI, de qui Naples dépendait alors, prenait intérêt à cet établissement, auquel on assigna, pour l'entretien des élèves chinois et indiens, huit cents ducats à prendre sur les cathédrales de Tropea, de Cassano et de Reggio. L'institut était placé sous la juridiction de l'archevêque de Naples, mais ce serait à la congrégation Romaine de la Propagande à examiner, à approuver ou refuser les prêtres élevés dans le collège, et qui auraient été reconnus par le supérieur capables d'aller aux missions. Le rescrit de Clément XII, qui confirme cet établissement, fut rendu sur l'exposé du cardinal Alvarès Cienfuegos, évêque de Montréal en Sicile. Le 22 mars 1736, le même Pape approuva et confirma les règles et constitutions de la congrégation et du collège de la Sainte Famille.

Le Thibet demandait des missionnaires. Le Saint-Père y envoya des religieux capucins, qui remplirent les vues du Pape avec beaucoup de zèle et qui répandirent, de nouveau, dans ce pays, la vénération pour le Saint-Siège. Dans les missions orientales, on moissonna aussi des fruits précieux. Dix mille Coptes se convertirent : ils avaient à leur tête le patriarche d'Alexandrie, qui résistait toujours aux prières des précédents pontifes. En ce même temps, le patriarche des Arméniens fit effacer des dyptiques sacrés, l'anathème impie contre S. Léon le Grand et le concile de Chalcédoine. En 1733, le Pape vit à ses pieds Mulay Abder-Rahman, neveu du roi de Maroc, venu à Rome pour abjurer les erreurs du mahométisme. Ce Turc commença par se faire instruire, étudia avec zèle, et fut baptisé solennellement, à Saint-Pierre, par le cardinal Guadagni, vicaire de Rome. Le Pape fut parrain ; le néophyte prit le nom de Laurent Barthélemy ; il devait vivre et mourir pieusement à Rome : il fut enterré à Saint-André *delle frate* où l'on voit encore son tombeau.

16. Chose étrange, cette ville de Rome, si aveuglément tracassée par les souverains, est presque la seule qui leur soit propice. Le ministère qu'elle remplit dans le monde l'oblige, lorsque les princes dépassent les limites morales du pouvoir, à leur résister ; mais ce pontife du *Non possumus*, à qui leur orgueil devrait garder ran- Rapport avec les souverains.

cune, dès qui ils éprouvent des revers, c'est à l'ombre de sa houlette, qu'ils viennent chercher la paix. En 1735, Rome perdait une insigne personnification de la piété, la reine Marie-Clémentine, petite fille du grand Sobieski et épouse de Jacques III, roi d'Angleterre. Clément ne cessa de témoigner, à la maison des Stuarts, des marques d'affection : cette famille avait su les mériter ; pour ne pas perdre la foi catholique, elle avait fait le sacrifice d'une couronne, chose de peu, mais sacrifice rare. Un pays qui préoccupa beaucoup le Pape, après l'Angleterre, fut la Pologne. Son roi, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, s'était fait catholique en 1697 ; élu roi, puis détrôné en 1704, par Charles XII, il était remonté sur le trône, en 1709, après la bataille de Pultawa. La rivalité des différents partis, la jalousie des Polonais contre les Saxons, les prétentions des puissances voisines qui intervenaient de plus en plus dans les affaires de la Pologne, suscitaient, à ce prince, de continuels embarras. Les protestants se prétendaient vexés par les catholiques et réclamaient l'appui de l'Angleterre ; les Grecs portaient leurs réclamations à l'impératrice de Russie. Aux réclamations des puissances, le roi de Pologne n'avait pas su répondre en roi. Sa mort fut le signal de nouvelles divisions. Théodore Potocki, archevêque de Gnesen, et primat, suivant le droit de son siège, prit l'interrègne et, à force d'activité, maintint la paix dans le royaume. Les partis se formèrent bientôt pour l'élection d'un roi. Un polonais d'une grande famille, le prince Crartoriski, eut d'abord quelques chances de succès ; mais deux autres candidats l'éclipsèrent bientôt. Stanislas Leckzinski déjà élu roi de France en 1704, et Frédéric-Auguste, fils du feu roi. Stanislas fut d'abord proclamé roi à Varsovie, par la diète ; les puissances voisines repoussaient, dans Stanislas, l'ancien protégé de Charles XII et le beau-père du roi de France. Les Russes envoyèrent trente mille hommes, chiffre plus que suffisant pour faire revenir une diète sur une motion et la faire voter librement, par force, en faveur du candidat dont elle ne veut point, mais qu'elle acclame. Clément, instruit du choix des Polonais, reconnut Stanislas et ordonna, à son nonce, de se rendre près de lui pour lui rendre honneur. Clément n'eut pas la satisfaction de

voir Stanislas longtemps maître de Varsovie. Ce prince, en présence de l'option des Russes pour Frédéric-Auguste, s'était réfugié à Dantzick, où les Russes vinrent l'assiéger. Un secours, promis par la France, n'arriva point. Stanislas, pour ne pas rendre les Dantzickois, victimes de leur dévouement, s'échappa la nuit, et, pour se dérober aux troupes, courut mille dangers. Stanislas, qui avait abandonné la couronne à son rival, fut dédommagé, en 1736, par la possession du duché de Lorraine et de Bar.

17. Le Pape s'efforça d'empêcher les entreprises des princes protestants d'Allemagne, qui saisissaient les occasions de porter atteinte au traité de Riswick, dans ses points favorables au catholicisme. Pour réprimer l'abus, trop commun en Allemagne, d'accumuler plusieurs évêchés sur une seule tête, le pontife ne s'épargna aucun effort. Par un édit il promettait le pardon aux religieux qui auraient trahi leurs devoirs, si, avant un temps déterminé, ils rentraient dans le sein de la foi. Le Pape savait que beaucoup d'hérétiques de l'Allemagne, n'abjuraient pas leurs propres erreurs, par des vues d'intérêt temporel. Le Saint-Père fit alors publier une bulle par laquelle il concédait la magnifique possession des bénéfices ecclésiastiques dont ils jouissaient, pourvu qu'ils reconnussent la foi catholique. Cette prévision paternelle ramena un grand nombre de frères égarés ; plus tard on règla encore mieux cette importante affaire. Derniers incidents.

Le roi de Portugal s'était sottement brouillé depuis quelque temps, avec le Saint-Siège. Jean V refusait de nommer aux évêchés ; beaucoup d'églises étaient vacantes au grand détriment de la religion. Clément XII espéra calmer ce prince, en lui accordant de prélever le quart sur les revenus des bénéfices ; mais la bonne harmonie ne fut rétablie qu'en 1737, lorsque le Pape eut fait cardinal Thomas d'Almeyda, patriarche de Lisbonne. Le Pape lui écrivit des lettres affectueuses et lui témoigna sa joie de ce dévouement.

La ville de Lucques était depuis longtemps mécontente de n'avoir, pour archevêque, qu'un ecclésiastique qui ne fut pas des pays limitrophes. Benoît XIII ayant nommé à ce siège Thomas Cervioni, ecclésiastique toscan, la république de Lucques refusa de

le recevoir. Clément XII voulut mettre fin à ce différend ; il donna à Cervioni, une place honorable à Rome et fit archevêque Fabien Colloredo, Oratorien, né dans le Frioul, qui fut admis sans difficulté.

Deux condamnations

18. C'est à cette date que débute Voltaire et que les francs-maçons commencent à ourdir leurs trames. Le Pape avec cette clairvoyance qu'ont les vicaires de Jésus-Christ, pour inspecter le monde et deviner le péril, frappa les francs-maçons d'anathème et applaudit à l'arrêt du Parlement contre les *Lettres philosophiques* de Voltaire. Déjà un pied dans la tombe, il condamna l'*Histoire du concile de Trente*, de Paolo Sarpi, traduite en français et accompagnée de notes insultantes par Le Courrayer. Une autre condamnation frappa la *Consultation sur la juridiction et l'approbation nécessaire pour confesser*. L'auteur de cet écrit était un appelant nommé Travers. Le but de son ouvrage était d'établir que tout prêtre, non approuvé d'aucun évêque, pouvait absoudre validement, et souvent licitement tout pénitent possible et imaginable. Travers avouait qu'il avait contre lui la pratique universelle et constante de l'Église ; mais il ne s'effrayait pas pour si peu. C'est en vain que le concile de Trente a décidé que l'absolution donnée par un prêtre à celui sur lequel il n'a pas de juridiction, soit ordinaire, soit déléguée est une absolution de nulle poids. Travers dit ridiculement que le décret ne paraît fait que contre les prêtres qui vivaient alors ; que, pris à la lettre, il n'oblige, à recevoir l'approbation des évêques, que les réguliers. Avec de pareilles défaites, on se débarrasse aisément de toutes les objections. Ailleurs, voici comment Travers parle du même concile général : « J'y trouve un autre défaut. L'approbation des confesseurs par l'évêque, à l'exclusion des curés, peut passer pour un jugement contre des curés qui n'ont pas été appelés, un jugement qui aurait été rendu par ceux qui semblent parties dans cette affaire, n'en devaient pas être les solliciteurs et les juges, contre lequel, par conséquent, les curés sont en droit de se pourvoir. » Et c'est ainsi qu'on parle d'un décret universellement suivi et d'un concile œcuménique, dans le parti ou l'on appelle au futur concile comme à l'oracle souverain

de l'Église. Et si ce futur concile les eut condamnés ne se seraient-ils pas pourvus encore contre sa décision, parce qu'ils eussent été condamnés par leurs parties ?

19. Clément XII était sujet à la goutte ; le 27 janvier 1740, les attaques de goutte redoublèrent de violence et l'on reconnut que le pontife ne pourrait résister plus longtemps à des douleurs si vives Aussitôt il demanda le viatique et l'extrême-onction. Les généraux d'ordre qui, selon l'usage, l'entouraient, avec le cardinal Pétra, grand pénitencier, et le père Ridolfi, maître du Sacré-Palais, admiraient la résignation et la constance du malade. Le général des Capucins, P. Barberini, ayant averti le Pape qu'il devait se repentir peut-être de quelque faute commise dans l'exercice de son ministère, il répondit qu'il n'avait pas à se repentir, parce qu'il se souvenait d'avoir toujours administré le mieux possible. « Mais, Très Saint-Père, reprit Barberini, un pontife peut se repentir de quelques omissions. — Non, répartit le Pape ; pour cela aussi nous ne nous sentons aucun remords de conscience. » Le 6 février 1740, Clément XII cessa de vivre ; il était âgé de près de 88 ans ; il avait gouverné l'Église neuf ans, six mois et vingt-cinq jours. Dans les huit dernières années de sa vie, il était presque aveugle ; mais toujours rigide pour les délinquants, très juste avec sévérité, accessible à toutes les demandes d'audience, libéral avec les pauvres, clément avec les humbles, plus heureux d'apprendre qu'on s'était corrigé, que d'ordonner le châtiment. On l'enterra au Vatican, puis on le transféra à Saint-Jean de Latran ou il s'était fait préparer un tombeau.

Mort de Clément XII

Clément était d'une taille ordinaire, d'un tempérament robuste ; ses traits nobles, son visage agréable, prévenaient en sa faveur. Pour les qualités du cœur, il sut les conserver telles qu'il les avait possédées pendant sa vie. Arrivé au trône pontifical sans rien perdre de l'affabilité caressante qui le distinguait, il avait désigné le lundi de chaque semaine, pour donner audience. Personne ne sortait sans avoir vu le Pape et sans avoir été entendu. Quand il avait été délivré des grandes affaires, Clément accordait encore des audiences les autres jours. Aussitôt qu'une supplique était juste, il

ne savait pas refuser; et, quand il avait dit: *E giusto,* c'était affaire finie. Libéral avec tout le monde, il l'était surtout avec les gens de lettres et avec le bon peuple confié à sa paternelle sollicitude. Digne Florentin, il donna ses soins à l'art de la soie ; il secourut magnifiquement la Propagande dans ses besoins, qui se renouvellent sans cesse ; il fabriqua une belle bibliothèque pour le couvent d'Araceli. Du Vatican, il fit conduire des eaux abondantes au château Saint-Ange ; il posa la première pierre de la façade de Saint-Jean de Latran. En 1734, il construisit le magnifique palais de Monte-Cavallo. Pour favoriser les études des érudits, des peintres et des sculpteurs, il ordonna de placer, au Capitole, une collection de statues antiques, de bustes, de sarcophages, d'inscriptions qu'il avait acquises, en grande partie du cardinal Albani. Dans le même Capitole, il consacra un édifice aux études d'architecture. Pour honorer sa patrie, il fit construire, à grands frais, à l'église nationale des Florentins, une façade nouvelle. Dans l'intérêt des Romains, il fit aligner le Corso, paver les rues, restaurer les voies consulaires ; il embellit la délicieuse et imposante fontaine de Trevi. Clément avait défendu à ses parents d'accepter une intercession quelconque pour les distributions des offices. Personne, sous son pontificat, ne pouvait annuler les bénéfices et les dignités.

Les historiens se sont accordés à louer les belles qualités de Clément XII, ses inclinations généreuses, son amour pour le bien. Son grand âge, les circonstances orageuses ou il vécut, ne lui permirent pas de faire tout le bien qu'il aurait souhaité. L'Italie fut, pendant son pontificat, troublée par la guerre ; ses états furent ravagés ; les prétentions des diverses puissances lui suscitèrent de graves embarras. Les jaloux, au moins, regrettèrent, qu'infirme et aveugle, il eut laissé prendre trop d'autorité à ses neveux ; mais on rendait justice à ses manières nobles, à son dévouement au bien public. Le Pape crut devoir ajouter, pour les conclaves, quelques règlements relatifs aux repas des cardinaux et au nombre de personnes qui devaient servir jusqu'à l'élection du nouveau pape. L'autorité du camerlingue et du majordome *pro tempore,* furent exactement déterminée ; le salaire des serviteurs fut réglé ; les

affaires dont on devait s'occuper pendant les vacances, mises sur un rôle. Parmi les cardinaux qu'il décora de la pourpre, nous citerons Guérin de Tencin, archevêque de Lyon et de la Tour d'Auvergne archevêque de Vienne; Rezzonico, Passionei, Valenti se distinguèrent aux affaires et dans les nonciatures; Delci, Guadagni, Sacripante et Mosca édifiaient la ville par leur piété. Le pape Clément béatifia Catherine de Ricci et Joseph de Léonissa. De son temps vivaient Véronique Giuliani, Thomas de Cora et Joseph de la Croix. La sollicitude de toutes les églises et l'attention à la ville de Rome n'empêchèrent pas Clément XII d'étendre ses bienfaits aux provinces; il mit la ville de Ravenne a l'abri des inondations; il fortifia Ancône, y établit un lazaret et favorisa le commerce. On voit, par la collection numismatique des Corsini, combien il multiplia les actes de munificence. Une médaille de son temps lui applique les paroles de la sainte Écriture : « *Sacerdos magnus, in diebus suis corroboravit templum* : Le grand prêtre, dans ses jours, a rendu le temple plus solide. » (Eccl., L., 1.)

§ II. LE RÈGNE DE LOUIS XV ET LES ÉVÈNEMENTS POLITIQUES DE SON TEMPS

20. Depuis les traités de Westphalie, nous n'avons plus guère à nous occuper de l'histoire politique des nations chrétiennes. Jusque là, le Pape était, plus ou moins, mêlé à tous les évènements; pour dire le vrai, d'évènement politique, à proprement parler, il n'y en avait pas; aux faits politiques se mêlaient toujours, plus ou moins, les intérêts religieux; et, dans tous les cas, pour la solution des difficultés, devait prévaloir, dans la conscience et dans la conduite des princes, cette morale divinement révélée, dont le p était le représentant authentique, l'interprète autorisé, au besoin, le vengeur. Depuis 1648, le Pape est exclu, par les traités, du droit international; à l'intérieur, la vie des peuples est abandonnée aux inspirations, souvent abusées, bientôt défaillantes de L'histoire politique.

l'absolutisme ; à l'extérieur, les conflits des nations doivent être prévenus, au besoin réglés, par cette loi d'équilibre, mobile comme les intérêts, fragile comme les passions, acheminement hypocrite à toutes les brutalités de la force. Si donc désormais nous ne devons plus parler des nations, que pour mentionner çà et là l'intervention des papes qui ne consentent pas à abdiquer, parce qu'on les dépouille, nous faisons exception pour la France. La France, notre patrie, est toujours, le royaume très chrétien, confié à la garde du fils ainé de l'Eglise ; elle est, de plus, le centre de tout le mouvement politique des temps modernes, et, par ses destinées au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, nous connaissons suffisamment les annales des autres peuples ; enfin, par l'ensemble des faits qui s'y produisent, elle nous fournit un fil conducteur à travers tous les incidents qui intéressent l'histoire de l'Église. A ce titre, nous avons parlé du règne de Louis XIV : au même titre, nous parlerons du règne de Louis XV. Catholiques et français, il nous est doux de voir le sort de l'Église et le sort de la France, unis par une solidarité quasi-nécessaire ; et lorsque ce sort les réserve aux grandes épreuves, ce n'est qu'un motif de plus pour nous rappeler que l'Église est, pour la patrie, la source de toutes les espérances.

Louis XV. 21. Louis XV était né à Versailles le 15 février 1710. En énumérant les bonheurs du roi, le marquis d'Argensen mentionne celui de sa naissance, c'est presque une ironie. La mort, en effet, multipliant ses ravages autour de Louis XIV, avait frappé le grand dauphin, puis le duc de Bourgogne, et Louis XIV mourant laissait sa couronne à un enfant débile, pour les jours duquel la France trembla longtemps. D'après la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, Louis était très joli tout seul et très sérieux devant le monde. De la grâce, de l'esprit, de la mémoire, une raison précoce, une grande vivacité, voilà ce que les témoins les plus sûrs nous montrent dès le premier âge dans le royal enfant. Mais les ménagements excessifs qu'imposait sa santé, firent trop négliger les devoirs principaux de l'éducation. A sept ans, il passa aux mains du maréchal de Villeroy. La gouvernante avait eu pour principe d'aller doucement ; le gouverneur voulut forcer le naturel du roi

et contribua à augmenter, chez le jeune prince, la disposition à la taciturnité et l'éloignement pour l'apparât du trône. S'il trouva, dans Villeroy un gouverneur exigeant, jaloux, parfois peu éclairé, il eut dans son précepteur, dans l'abbé Fleury, son confesseur jusqu'en 1722, des guides sûrs, affectueux et intelligents. Tandis que Villeroy ne songeait qu'à lui inspirer des sentiments de hauteur et de vanité, à lui donner l'amour du faste, de la représentation et des divertissements, l'évêque de Fréjus développait en lui d'heureux instincts, des principes de foi et de piété, l'habitude de l'économie et travaillait sérieusement à son instruction. Le 18 février 1720, Louis XV parut plusieurs fois au conseil de régence : il voulut y rester jusqu'à la fin, et y assista souvent sans remuer ni parler, dit Saint-Simon. Le régent, qui paraît avoir eu pour Louis XV une véritable affection, se fatigua des puérilités du gouverneur et le chassa. De bonne heure, il fut question du mariage du roi. On l'avait d'abord fiancé à une infante d'Espagne, moins âgée que lui de sept ans, ce qui fit dire au prince, parvenu alors à sa douzième année, qu'il avait déjà une femme et même un enfant. On voulut l'en séparer : un réseau d'intrigue enveloppa le jeune roi dans le but de corrompre ses mœurs. Nous n'avons point à entrer dans le détail de ces intrigues honteuses. Qu'il nous suffise de dire que les femmes de la cour échouèrent, comme les jeunes débauchés, qui avaient voulu corrompre le prince. Louis XV resta pur au milieu des entraînements et des séductions ; il resta l'homme qui faisait chasser la maîtresse d'un de ses valets, gardait une sage réserve dans ses paroles et fuyait le monde et les femmes.

22. A la mort de Louis XIV, en 1715, le Parlement avait cassé le testament du feu roi et confié la régence au duc d'Orléans : par le fait, c'était un acte de souveraineté plus qu'une formalité de justice : l'avenir est en germe dans cet excès. Le duc d'Orléans était le neveu et le gendre de Louis XIV ; il avait épousé une des filles de son oncle, née d'un double adultère. Par nature, il n'était pas vertueux ; cette union acheva de le corrompre. Pendant la vieillesse de Louis XIV, il avait été, à la cour, le chef de cette opposition qui semblait, par son libertinage, protester contre la sévé- La Régence

rité des vieilles mœurs. « Digne chef d'une noblesse dissolue, dit l'abbé Mury, il l'encourageait, par ses exemples, à fouler aux pieds la morale et la religion : les conséquences de cette conduite furent déplorables. La foi catholique outragée, la sainteté du mariage violée sans pudeur, l'athéisme enseigné publiquement dans les salons et les théâtres ; les plus viles passions provoquées et entretenues par des ouvrages d'une immoralité cynique : tels furent les maux que la régence versa sur l'Europe à profusion et qui devaient rendre le XVIIIe siècle tristement célèbre. Ce qui rendait surtout l'influence de Philippe d'Orléans pernicieuse, c'est qu'il ne manquait pas de brillantes qualités. Il était bon, juste, spirituel, brave, généreux, éloquent, actif. Tout le temps qu'il ne perdait pas à satisfaire ses passions, il le consacrait sérieusement aux affaires ; mais il était sans principes. Ceux qu'il avait reçus d'une éducation distinguée, on prétend, mais à tort, que l'abbé Dubois les lui avait fait perdre. » (1) La politique du régent fut différente de celle de Louis XIV. Attentif à rendre de l'éclat à la noblesse, il substitua, aux ministres d'État, sept conseils assez semblables à nos ministères ; mais cet appareil de gouvernement représentatif n'était, dans la pensée du prince, pour son absolutisme personnel, qu'un voile; du reste, les défauts de l'application ne détruisirent pas la régularité du principe. Le principal souci du régent fut de remédier au déficit des finances. A la mort de Louis XIV, le trésor était à peu près vide : la dette atteignait le chiffre énorme de deux milliards. Le duc de Saint-Simon conseillait la banqueroute ; le duc d'Orléans rejeta ce moyen sommaire de faire face à ses obligations. Mais à quels expédients ne dut-on pas recourir ? Toute noblesse acquise par lettres depuis 1689 fut abolie ; cet accroissement des contribuables permit de diminuer l'impôt qui pesait sur le peuple. On réduisit à quatre, certaines rentes qui payaient douze pour cent. Des rentes viagères obtenues en 1714 et 1715, furent réduites d'un quart ou de moitié. Vingt-cinq mille hommes réformés diminuèrent d'autant les dépenses de guerre et augmentèrent les serviteurs de l'agriculture. Défense fut faite aux agents du fisc de saisir les outils

(1) *Hist. politique et religieuse de la France*, t. III, p. 95.

du travailleur. Le commerce du bétail et des grains reçut des encouragements. La refonte des monnaies produisit 72 millions. Un édit de *Visa* sur les titres de créances en fit rejeter un grand nombre comme falsifiés. Les recherches auxquelles cette opération donna lieu firent naître des commissions prévotales, des chambres ardentes, armées de tous ces moyens abominables qu'il faut employer lorsqu'on veut pénétrer dans le secret de la fortune d'autrui. Le régent céda au torrent des réclamations, et sur le champ, tout ce qui entourait le prince, roués, intrigants, femmes perdues vendirent leur protection aux condamnés et la France ne fut plus que le marché scandaleux d'un royaume au pillage. Ce régime de terreur ne produisit guère que deux cents millions, dont un tiers à peine fut versé au trésor de l'État. En désespoir de cause, le régent s'abandonna au système de Law. Mais, quand on est sans ressources, il est difficile de faire de l'argent avec du papier. On ne pouvait en fabriquer qu'en mettant un plus grand nombre de billets en circulation qu'il n'y avait de valeur en garantie. Ce procédé ébranla la confiance; chacun voulut retirer ses fonds. L'État fit banqueroute, les changements qui en résultèrent dans la fortune des particuliers, exercèrent sur les mœurs la plus déplorable influence.

23. Tandis que la France épuisait ses ressources, Albéroni s'efforçait de relever l'Espagne. Son dessein était de reprendre à l'Autriche toutes les possessions cédées par le traité d'Utrecht, de rétablir les Stuarts sur le trône d'Angleterre, de donner la régence de Louis XV peut-être même la couronne de France à Philippe V fils de Louis XIV, et d'investir des duchés de Parme et de Plaisance don Carlos, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. C'était un grand projet ; il eut plu à Louis XIV ; il devait déplaire au régent. Par égoïsme autant que par insouciance, il n'écouta que lors Stairs, son compagnon de débauche. Sous prétexte de se prémunir contre les tentatives du roi d'Espagne, le duc d'Orléans entra avec l'Angleterre, la Hollande et l'Empire dans une quadruple alliance. Albéroni, pour soutenir ses projets, excita les Turcs et les Hongrois contre l'empire, envoya en Sicile une flotte de 360 voiles et détermina Charles XII à conduire Jacques III en Écosse. Les nations

Conspiration d'Albéroni.

alliées étant ainsi occupées chez elles, le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, ourdit une conspiration pour enlever la régence au duc d'Orléans. Le duc du Maine entra dans le complot ; il comptait sur une révolte en Bretagne ; la flotte Espagnole devait aborder dans le Morbihan ; l'armée entrerait par les gorges des Pyrénées ; le duc d'Orléans serait conduit au château de Tolède et Philippe V acclamé par les États généraux. La conspiration fut découverte et réprimée ; les Turcs furent vaincus ; la flotte anéantie ; Jacques III et Charles XII mis hors de combat, l'un par la trahison, l'autre par la tempête. La France envahit la Catalogne ; brûla, dans les ports de l'Espagne, tous les vaisseaux et servit par cette sotte politique, les intérêts de l'Angleterre. Philippe V vaincu accéda à la quadruple alliance. Albéroni reçut ordre de sortir de l'Espagne. « L'Espagne était un cadavre, dit-il au cardinal de Polignac, et je l'ai ranimée ; lors de mon départ, elle s'est recouchée dans son linceul. »

Les ministres.

24. Louis XV fut sacré à Reims le 20 octobre 1722 et déclaré majeur le 6 février de l'année suivante. Ce pauvre prince, qui avait été mené à la lisière jusqu'à cinq ans, devait être mené toute sa vie d'une façon plus humiliante et plus funeste. Son histoire n'est guère que l'histoire de ses ministres et l'histoire des ministres n'est trop souvent que l'histoire des maîtresses dont ils sont les amants ou les représentants politiques. Le premier qui entra en charge l'an 1723, fut le duc de Bourbon, arrière petit-fils du grand Condé, faible rejeton d'une illustre souche. C'était un homme sans talent, sans vertu, sans caractère, qui devait se laisser dominer par une concubine et un intendant des finances. La seule chose qu'il eut pour éblouir le public, ce fut sa magnificence ; mais cette pompe rappelait trop ses liaisons avec Law et l'on croyait peu que l'État put devoir son salut à un homme enrichi de ses désastres. A la mort de Louis XIV, les protestants avaient formé des rassemblements avec armes, dans les provinces de Guienne et de Languedoc, et s'étaient refusés au paiement de l'impôt du dixième. Le duc d'Orléans, indulgent pour le scandale, l'avait été pour les erreurs de la conscience ; le duc de Bourbon fut plus sévère, presqu'inexorable. Par

un édit, il défendait jusqu'à l'exercice le plus secret du calvinisme. La peine de mort était prononcée contre les pasteurs rebelles, la confiscation des biens contre les relaps. On renouvelait enfin tous les genres d'oppression qu'avaient conçus les ministres de Louis XIV et dont le sentiment public avait adouci les rigueurs. On fut particulièrement révolté des efforts que le vice faisait pour se donner l'apparence du zèle. La Hollande intercéda en faveur des victimes et le fit avec tant d'énergie que le duc de Bourbon dut modifier en quelques points son trop régide édit.

Un seul évènement remarquable signala le reste de ce ministère, ce fut le renvoi de l'infante d'Espagne et le mariage du roi avec la fille du roi de Pologne. Stanislas Leczinski habitait un château délabré près de Wissembourg, lorsqu'une lettre du duc lui apprit ce prodigieux retour de fortune. Transporté de joie il entra dans la chambre ou étaient sa femme et sa fille : « Ah ! ma fille, lui dit-il, tombons à genoux et remercions Dieu. — Mon père, s'écria-t-elle seriez-vous roi de Pologne ? — Le ciel nous est plus favorable, reprit Stanislas ; vous êtes reine de France. » Le mariage fut célébré, par procuration, à Strasbourg, et, entre personnes, à Fontainebleau. La princesse avait près de sept ans de plus que son mari ; elle n'avait ni grandeur, ni beauté, mais seulement un air de bonté et de douceur. Le roi, en cette circonstance, sortit de sa timidité et de sa réserve habituelles ; il parut content de la reine, mais jamais il ne subit son influence, jamais il ne ressentit pour elle de tendresse véritable et ne répondit à la passion qu'il lui inspira. Bourbon n'avait pas médiocrement contribué à développer, dans le roi, les goûts frivoles, l'amour effréné de la chasse, la passion du jeu et de la table. Après son mariage, Louis XV continua à se livrer à la chasse avec fureur, jusqu'à s'en rendre malade : la chasse, les soupers et le jeu, voilà, pour plusieurs années, toute la vie du jeune roi. Régulier d'ailleurs dans sa conduite, suffisamment empressé à l'égard de la reine, qui, en dix ans, le rendit dix fois père, il se montrait beaucoup moins développé d'esprit que de corps. Et cependant ce goût de la chasse et des plaisirs, il ne faudrait pas le prendre pour une passion. Barbier nous dit que cette occupation

exclusive n'était qu'un prétexte pour être en mouvement ; d'Argenson nous parlera plus tard de ce mouvement qui fut le plus grand besoin de toute sa vie. Le principal, pour le roi, était de sortir de lui-même et de s'arracher à ce mortel ennui qui déjà commençait à le dévorer.

Le cardinal de Fleury.

25. En 1726, le duc de Bourbon fut exilé à Chantilly et remplacé au ministère par l'évêque de Fréjus. C'était l'ancien précepteur du roi ; de précepteur devenu ministre, avec les relations qu'il s'était faites envers le prince, il devait plutôt le commander que le servir. Ce fut grand dommage pour la royauté. Louis XV annonçait parfois d'heureuses dispositions. Quoique ce fussent de faibles lueurs, des étincelles jaillissant par intervalles, il n'aurait peut-être pas été impossible d'allumer le foyer et de l'entretenir. Il aurait fallu encourager ces bonnes dispositions, tenir des discours convenables sur les bons principes, pousser aux actes de gouvernement. Au lieu de cette révolution, la vie se passait en voyages incessants et en distractions frivoles. Du reste, toujours la même régularité dans la conduite. Tandis que les dames agaçaient le roi, sans pouvoir le toucher, les honnêtes gens admiraient la fidélité exemplaire du jeune époux. Malgré ces dispositions et ces vertus domestiques, avec Fleury, maire du palais, Louis XV passa à l'état de roi fainéant. Le vieux précepteur condamne son élève à une longue enfance, à une inaction stérile. Ce ministère est décisif pour le règne du monarque. A seize ans, il pouvait encore devenir un homme ; quand plus tard, à trente ans, retrouvant son initiative, il dira : « Me voici premier ministre, le pourra-t-il ? Le pli sera définitivement pris, les mauvaises habitudes seront contractées d'une manière irrémédiable : toute la vie du prince portera la trace de ce joug prolongé. (1)

André-Hercule de Fleury, né en 1653 à Lodève en Languedoc, était d'une famille noble et riche, avait étudié à Paris et était devenu chanoine de Montpellier. Lié d'amitié avec le cardinal de Bouillon, les abbés de Vintimille, de Castries et de Polignac, il avait été, sur la proposition de Bossuet, nommé aumonier de la

(1) *Revue des questions historiques*, t. III, p. 186

reine. En cette qualité, il avait accompagné, à Rome, le cardinal de Jeanson ; disgracié à son retour, il s'était fait missionnaire dans le Midi de la France. Un peu plus tard il s'était lié avec Fénelon et lui était resté fidèle dans la disgrâce. Evêque de Fréjus, il avait fondé un bureau de bienfaisance, condamné les *Réflexions morales* de Quesnel et refusé l'archevêché d'Arles, lorsqu'il fut nommé précepteur de Louis XV. Dés lors, il se trouvait mêlé aux affaires ; c'est sur sa désignation que le duc de Bourbon avait été premier ministre. Le duc aurait voulu renverser Fleury ; il ne renversa que lui-même et Fleury prit sa place : il avait alors soixante-treize ans. C'était un esprit solide et prudent, préférant dans les choses la réalité à l'apparence et faisant consister toute la grandeur dans la simplicité. (1) Son administration se divise en deux périodes : la première de 1726 à 1733, est une période de paix ; la seconde, jusqu'à 1743, fut marquée par deux guerres de succession entreprises l'une et l'autre contre le gré du cardinal. Le cardinal de Fleury, dit son historien, avait compris les grandeurs et les dangers de la mission qui l'attendait. « Le royaume, disait-il, est comme un corps affaibli par les secousses d'une longue maladie ; il faut du temps pour qu'il puisse reprendre la première vie, et la santé ne se rétablit que par degrés. » Les circonstances, sans doute commandaient cette politique de réserve et d'apaisement. Toutefois c'est un grand honneur à Fleury de l'avoir comprise et pratiquée du premier coup. Il faut aux hommes d'État plus de détachement qu'on ne croirait, pour sacrifier aux intérêts durables de leur pays, le bénéfice d'une popularité éphémère... Ami de Walpole, arbitre de l'Europe qui n'eut jamais à se repentir d'avoir invoqué ses conseils, au milieu de ce XVIII[e] siècle, si agité, si étourdi, si enivré de lui-même, comme un de ces ministres éclairés et affables, dont Fénelon dessine le type avec tant de charme dans le *Télémaque*. Sans doute le gouvernement de Louis XV ne ressemble guère à la république idéale de Salente. Les services que lui rendit l'intègre administrateur n'en demeurent pas moins dignes de respect et d'admiration. Plut au ciel, comme l'a dit Duclos, que l'État n'eut eu que des successeurs

(1) VERLAQUE, *Hist. du cardinal de Fleury*, in-12, *passim*.

de son caractère, avec une autorité comme la sienne. » L'étranger, a-t-on dit, c'est la postérité vivante. Or Frédéric parle comme l'abbé Verlaque. « Depuis 1672, dit-il, la France ne s'était pas trouvée dans une situation plus brillante, elle devait une partie de ces avantages à la sage administration de Fleury. Richelieu et Mazarin avaient épuisé ce que la pompe et le faste peuvent donner de considération. Fleury fit, par contraste, consister sa grandeur dans la simplicité. Ce premier ministre préférait les négociations à la guerre ; il affectait d'être pacifique pour devenir l'arbitre plutôt que le vainqueur des rois. Econome des revenus de l'État et doué de l'esprit d'ordre, il procura au royaume, les moyens de se libérer en partie des dettes immenses contractées sous le règne de Louis XIV. Son économie lui fut aussi utile, que l'acquisition de la Lorraine lui fut glorieuse. (1) » Ce dernier titre, est, sans contredit, le plus beau qui puisse assurer à Fleury, la reconnaissance de la postérité.

Guerres.

26. Depuis que les intérêts de l'Église sont bannis de la politique, on parait ne plus s'occuper que de l'intérêt matériel des nations. Or, l'intérêt des uns est que les autres aillent à la ruine ou qu'on les y conduise. On s'applique donc à affaiblir les rivaux par la ruse et par la force. On n'a, en aucun temps du moyen âge, vu plus de guerres que pendant les siècles de Louis XIV et de Louis XV. On s'abuserait au surplus, si l'on prenait à la lettre les déclarations relatives à ce qu'on appelle de nos jours la laïcisation de la politique. Sous ce nom barbare, se cache une conspiration d'impiété. D'après les maximes de la politique nouvelle, les rois catholiques ne défendent plus les intérêts de la religion ; mais les rois schismatiques et hérétiques ne cessent de défendre les intérêts de l'hérésie et du schisme ; en attendant qu'une incrédulité radicale, poussant les choses plus à fond, aspire à régler l'ordre social par l'athéisme. On ne comprendrait rien aux coalitions contre Louis XIV, si l'on y voyait seulement l'Europe conjurée pour ne pas subir l'opprobre de la monarchie universelle ; il faut y voir encore les souverains protestants jaloux d'abattre la France très chrétienne et ambitieux de

(1) *Mémoires de Frédéric*, t. I. pp. 121, 122, 177.

faire passer sur leur tête la couronne impériale. Sous Louis XV, ces prétentions se formulent plus clairement et vont à leur but avec plus d'audace. A Paris, à Madrid et à Vienne, les grandes puissances du passé baissent; dans les sapins de la Poméranie et sous les neiges du nord commencent à s'élever de grands empires, des colosses militaires qui un jour tenteront de tout écraser.

Jusqu'en 1731, la guerre de la succession d'Espagne avait tenu en haleine les grandes puissances. En 1733, la guerre pour la succession de Pologne vint les remettre en armes. Ici, rien n'est plus clair que le sens de l'opposition des puissances contendantes : d'un côté, c'est un peuple qu'on veut arracher à la foi, dut-on détruire son indépendance ; de l'autre, pour sauver, sa nationalité, et garantir sa foi, on ne peut pas laisser dérober sa couronne. Stanislas Leczinski était monté sur le trône de Pologne en 1704, par la puissante protection de Charles XII. En 1706, après la bataille de Pultawa, il dut céder le trône à l'électeur de Saxe, Auguste II, le protégé de Pierre le Grand. Il y avait alors en France un parti qui voulait la guerre. Les jeunes seigneurs et les vieux généraux, Villars, Belle-Isle, Noailles, Richelieu, Berwick pressèrent Louis XV de replacer Stanislas sur le trône. Les Polonais, prévenant les vœux de la France, se prononcèrent pour leur compatriote exilé. La Russie, et, par une faute qu'on ne peut comprendre, l'Autriche, son alliée, eurent bientôt dispersé le parti de Stanislas. En vain, le comte de Plélo se fit tuer pour sauver le roi Stanislas ; le général russe, avec la barbarie d'un sarmate, mit sa tête à prix. Le détrônement de Stanislas était, pour la France, une injure. L'éloignement des Russes le dérobait aux représailles des armes françaises ; mais ces armes pouvaient atteindre l'empereur. Sur le Rhin et au delà des Alpes, Charles VI fut vaincu ; pour avoir voulu donner un roi à la Pologne, il perdit toutes ses possessions en Italie, La France victorieuse dicta la paix en 1635 : Stanislas abdiquerait, mais en conservant le titre et les honneurs royaux ; en dédommagement du royaume de Pologne, il obtiendrait immédiatement le duché de Bar, et, par la suite, le duché de Lorraine, après que le duc François-Etienne aurait succédé au grand duc de Toscane ;

après la mort de Stanislas, le Barrois et la Lorraine seraient réunis à la France ; le royaume des Deux-Siciles appartenait à Don Carlos, mais Parme et Plaisance à l'Empereur ; le roi de Sardaigne était mis en possession de Novare et de Tortone ; enfin la France garantissait la Pragmatique sanction par laquelle Charles VI disposait par testament, de ses États, en faveur de sa fille Marie-Thérèse. Cette paix de Vienne en 1735-39 fut la plus avantageuse que la France eut signée depuis Nimègue.

Succession d'Autriche.

27. La paix régna jusqu'en 1740. La France comme aux beaux jours de sa gloire, était l'arbitre des puissances de l'Europe. Fleury réconciliait tour à tour Gênes avec la Corse, l'Espagne avec le Portugal et l'Angleterre, l'Empire avec la Russie et la Sublime-Porte, et apaisait une guerre civile dans la république de Genève. La mort de l'Empereur alluma la guerre. Charles VI s'était préoccupé, pendant tout son règne d'assurer ses états héréditaires à sa fille aînée, l'archiduchesse Marie-Thérèse. Dès 1713, il avait établi par une Pragmatique, qu'à défaut d'enfants mâles ses filles lui succéderaient, de préférence aux filles de Joseph Ier, son frère ainé. Après de longues négociations, il avait fait approuver cet acte par les États provinciaux de ses fiefs héréditaires, par ses nièces, par leurs maris et par les principaux souverains de l'Europe. Or, cet héritage comprenait l'Autriche, la Bohême, la Hongrie, la Souabe autrichienne, la Styrie, la Carinthie, la Silésie, la Moravie, les Pays-Bas, le Brisgau, le Tyrol, le Frioul, le Milanais, le Montouan, Parme et Plaisance : au total, 25,000,000 de sujets et 75,000,000 de revenus. On devine si un pareil butin devait amorcer les ambitions, les concurrents affluèrent pour disputer ces domaines. Le roi d'Espagne, le roi de Sardaigne, le roi de Pologne et l'électeur de Bavière se présentèrent pour partager avec Marie-Thérèse.

Chacun selon ses dents se partageait la proie,

lorsque survint un cinquième larron : c'était Frédéric II, le jeune roi de la jeune Prusse. Son intervention détermina le but de la guerre. Un coup d'œil rétrospectif est nécessaire ici pour comprendre cette intervention du roi de Prusse, Fritz de Hohenzollern.

C'est à Fritz lui-même que nous demanderons de nous en ouvrir les perspectives.

28. Daus un opuscule cynique, intitulé *Matinées royales*, l'émule manqué d'Alexandre et de César s'exprime en ces termes sur les origines de sa maison : « En fait de royaume, dit-il, on prend quand on peut, et on n'a jamais tort, quand on n'est pas obligé de rendre. Le premier de mes ancêtres qui acquit quelques droits de souveraineté dans les pays qu'il gouvernait fut Tassillon de Hohenzollern ; le treizième de ses descendants fut Burgrave de Nuremberg ; le quinzième, électeur de Brandebourg ; le vingt-septième, roi de Prusse. Notre maison a eu ses Achille, ses Cicéron et ses Nestor, ses imbéciles et ses fainéants, ses femmes savantes, ses marâtres, et, à coup sûr, ses femmes galantes. Elle s'est enfin agrandie par ces droits qu'on ne connaît que chez les princes heureux qui sont les plus forts... Si nous comptions les vertus de nos ancêtres, nous verrions aisément que ce n'est pas à ces avantages que notre maison doit son agrandissement : nous avons eu la plus grande partie des princes qui se sont mal conduits ; mais c'est le hasard et les circonstances qui nous ont servis. Je vous ferai encore observer que notre premier diadème s'est posé sur une tête des plus vaines et des plus légères et sur un corps tordu et bossu. Je vois bien que je vous laisse dans l'embarras sur notre origine. On prétend que ce comte de Hohenzollern était de grande maison ; mais, dans le fond, personne ne s'est poussé avec moins de titres. Au reste, il y a longtemps que nous sommes nés bons gentilshommes ; ainsi tenons nous-en là. » Tel est le premier point du discours *Pro domo meâ*, de Frédéric, dit le Grand : il méprisa ses ancêtres : il devait les connaître assez bien pour en parler sur ce ton misérable.

Origine de Hohenzollern.

Pour ne pas nous perdre dans la nuit des temps, le premier personnage historique de la monarchie prussienne est cet Albert de Brandebourg, qui, sur les conseils de Luther, vola à l'Église, une principauté, et à Dieu, une femme : il était grand maître de l'ordre des chevaliers teutoniques ; il se sécularisa, se laïcisa, apostasia pour se faire prince. L'élément constitutif de la nation française, c'est le baptême de Saint-Remi ; l'élément constitutif de la monar-

chie prussienne, c'est un acte d'apostasie motivé par le vol et le libertinage. Les héritiers de cet Albert sont chevaliers d'assez triste figure. Le premier, en qui nous voyons naître ce désir de conquête, qui est devenu comme la marque caractéristique de sa postérité, c'est Georges Guillaume. Pendant la guerre de Trente ans, il offrit à l'Empereur de voter, dans les diètes et autres réunions nationales, de telle manière que l'Empereur lui demanderait, pourvu que son suzerain lui permît, en récompense de sa docilité, de prendre les possessions des princes voisins. Le nombre de ces princes était considérable; leurs territoires réunis formaient la presque totalité de l'Allemagne du Nord. (1) — Après la paix de Westphalie, Frédéric Guillaume de Brandebourg s'éleva au-dessus de tous les autres princes de l'Empire. Supérieur à son père, il mit en vigueur, de concert avec les états, un système de contributions, qui devait pourvoir d'une manière efficace à l'entretien de l'armée et couvrir d'autres dépenses urgentes. C'est, dans le Brandebourg, le commencement d'un nouvel ordre de choses, dont l'histoire se réduit à ses deux points, armée et accise. Mais si les efforts de Frédéric Guillaume tendaient à créer une armée propre à faire la guerre et à en soutenir les fatigues, il ne poursuivait pas une politique hostile à l'Empire. L'Empereur disposait de ses troupes à son gré. Si l'électeur conclut une armistice avec le roi de Suède et accepta une pension de Louis XIV, tous deux ennemis de l'Empire, il revint vite à la politique allemande. Ces dispositions passèrent à son fils Frédéric. «Le jeune prince, dit Onno Klopp, dont l'esprit était assez étroit, ne rêvait d'ailleurs pas autre chose que de pouvoir devenir une copie fidèle de Louis XIV, d'imiter ses somptuosités et de transporter Versailles sur les bords sabloneux de la Sprée. Ce rêve ne réussit que trop ; et le malheureux pays, pressé de toutes les manières, gémit douloureusement sous le joug des courtisans portant l'épée au pommeau de diamants et des favorites que les plus riches joyaux ne pouvaient satisfaire. (2) »

L'ambition de Frédéric était d'obtenir le titre de roi. Déjà il avait

(1) Hurter, *Ferdinand, II*, t. 9, p. 537.

(2) *Frédéric II, et la nation allemande*, t. I p. 24.

pu, à la pointe de l'épée, affranchir de la suzeraineté polonaise, son duché de Prusse. L'empereur fit roi de Prusse le margrave de Brandebourg. C'était un précédent fâcheux, qui créait une situation équivoque ; malheureusement cette situation fausse devint bientôt la règle. Quelques années plus tard, trois princes électeurs de Hanovre, de Saxe et de Brandebourg ceignirent presque simultanément des couronnes étrangères. L'Angleterre et la Pologne étaient de puissants états qui valaient bien le titre de roi ; de plus l'Angleterre et la Pologne n'avaient pas de rapports directs avec la Saxe et le Hanovre. La Prusse, au contraire, était petite, elle était voisine du Brandebourg ; il était dans la situation de les réunir par des conquêtes et de faire prévaloir dans l'état libre de Brandebourg, l'absolutisme établi en Prusse. Un électeur ne pouvait s'élever ainsi qu'en s'alliant avec l'étranger contre l'Empire ; comme l'avaient fait précédemment Philippe de Hesse, Maurice de Nassau, l'électeur palatin, les rois de Suède et de Danemarck. Pour l'Empire, cet accroissement devenait une pierre d'achoppement ; et cette alliance pouvait créer des périls. En attendant, Frédéric porta la couronne comme premier roi de Prusse ; mais il n'était dans l'Empire allemand, que prince électeur, margrave de Brandebourg. C'était, du reste, un prince peu redoutable, occupé des *infiniment petits* de l'étiquette et qui ne mit pas moins, de quatorze pages au *Domine Salvum* qui devait se chanter pour lui dans les églises.

Frédéric Guillaume I, son fils et son successeur, envoya au diable les courtisans de son père et éleva son armée de 15 à 83 mille hommes. Pour y arriver, il décréta qu'il y aurait, dans ses états, un soldat sur vingt-sept hommes, que ce soldat fut indigène ou qu'on l'eut recruté à l'étranger. C'était la conséquence de la contribution-accise que l'on avait, un siècle auparavant, accueilli avec transport, parce que, grâce au nouveau système, on était à l'abri de la contribution directe. En 1626, les états de la Marche de Brandebourg avaient donné l'autorisation d'équiper 900 hommes pour un court délai ; en 1726, Frédéric Guillaume atteignit à peu près le chiffre de 83,000 hommes, non, en vue d'une circonstance déterminée, pour un laps de temps court, mais pour en faire le contingent ordi-

naire de l'armée prussienne. Le peuple trouva la mesure lourde ; il obéit parce qu'il ne pouvait faire autrement. « J'établis la souveraineté sur un rocher de bronze, » disait le roi : c'était le commencement du régime personnel. Cet énorme rassemblement de forces fit naître des soupçons. Le caractère pacifique de la nouvelle armée dissipa bientôt ces craintes. Le roi de Prusse était satisfait de voir manœuvrer ses soldats ; il les tenait à la disposition de l'Empereur ; pour lui, c'étaient des joujous ; et on l'appelait justement le *sergent couronné.* La politique anglo-française le poussait à se jeter sur la Silésie, pour diviser une bonne fois l'Empire. Un instant il prêta l'oreille aux propositions et signa même avec l'Angleterre un traité pour garantir l'électeur de Hanovre. Finalement, il recula devant le projet de s'élever au détriment de l'Empire, et ne voulut plus s'écarter de la ligne du devoir. Sans titre sur la Silésie, il demanda, à l'Empereur, en récompense de ses services, la dévolution des duchés de Juliers et Berg. Lorsqu'il mourut en 1740, il n'y avait pas trace de dualisme dans l'empire allemand.

Le petit Frédéric

29. Le fils de Frédéric Guillaume Ier, Frédéric II, devait rompre cet équilibre et à l'empire, créé pour garantir les électorats, substituer un empire qui devait les renverser, pour menacer plus tard la liberté du monde. Frédéric était né en 1712. Dès le berceau, l'enfant fut en opposition avec les idées de son père. Le père ne l'en traita que plus rudement. Une éducation trop dure entraîne, comme conséquence, un caractère obstiné, sans spontanéité et sans énergie. Le sentiment du juste et de l'injuste n'est nulle part aussi fort que chez l'enfant. Chaque coup que vous lui portez de trop, excite sa jeune intelligence à l'endurcissement et à la rebellion. L'arme du faible vis-à-vis du fort est alors la ruse, la subtilité, la fausseté et le mensonge. C'est, en deux mots, la biographie de la jeunesse de Frédéric II. Le père avait recommandé qu'on ne traitât point son fils avec délicatesse ; qu'on lui inspirât la crainte de Dieu et l'amour de l'économie ; mais qu'on le dégoûtât autant que possible de la religion catholique, classée à bon droit parmi les sectes qu'il faut éviter et dont on devait lui mettre l'absurdité sous les yeux. Le programme, qui respire la haine de l'Église, le roi se chargeait

lui-même de l'appliquer; tous les après-midi, surtout quand il avait trop bu il faisait le sermon à ses enfants. Les enfants s'en amusaient et n'avaient point de respect pour leur père. Indocile, irréligieux, caustique ou taciturne, Frédéric se voyait souvent maltraité; mais il n'entrait pas plus pour cela, dans le moule de l'éducation paternelle. Son gout l'inclinait vers la musique, les lettres, la philosophie et les plaisirs. A seize ans, il avait une maîtresse et tombait bientôt dans les infâmies de Sodôme. Frédéric Guillaume, instruit des désordres du prince royal, déjà mécontent de son opiniâtreté rétive et de ses répliques mordantes, éclatait en tempêtes d'indignation. Le père craignait que le fils, une fois sur le trône mal affermi de Prusse, ne ruinât l'œuvre séculaire de ses ancêtres. Dans sa colère, il débordait en flots d'injures, traitait son fils de coquin et l'assommait à coup de cannes. A vingt ans, Frédéric résolut de se tuer ou de fuir ; il prit ce dernier parti, résolution qui couta à l'un de ses valets, la vie, à l'autre l'exil et à Frédéric la captivité dans la prison de Cüstrin. Le roi avait livré son fils à une commission militaire et poussait le tribunal à prononcer une sentence de mort. L'empereur Charles VI supplia le roi de commuer sa justice en miséricorde, l'irascible père se laissa fléchir ; Frédéric resta néanmoins à Cüstrin comme interne, attaché de bureau, obligé au travail quotidien. L'extinction de la piété empêcha la résurrection de la piété filiale ; l'épreuve assouplit et endurcit Frédéric ; elle l'assouplit à la dissimulation et l'endurcit dans l'hypocrisie. Pour faire fléchir son père, il prit le masque de la piété, se mit à des études d'économie et de politique ; il découvrit entre autres que les frontières de la Prusse étaient mal taillées, qu'il fallait prendre la Prusse polonaise, les restes de la Poméranie Suédoise, les duchés de Berg et Juliers. Le patriarche du protestantisme ne se souvint pas de la parabole évangélique ; il se contenta de tonner contre la justification gratuite, de tenir son fils en charte privée et de le marier contre son gré, à une Brunswick-Bévern, que l'époux malgré lui séquestra toute sa vie. Le nouveau marié se confina à Reinsberg, qu'il baptisa Remusberg, en souvenir de Rémus et Romulus pour indiquer, par cette allusion antique, sa haine contre

Rome. Les gais soupers et les orgies nocturnes préludaient aux saturnales de Postdam, d'où sortit la ligue encyclopédique, la conspiration organisée des lettrés français au service de la Prusse contre l'Église catholique.

Frédéric et Voltaire

30. C'est pendant son séjour à Remusberg que Frédéric entra en correspondance avec Voltaire. Le prince royal se levait de bon matin et travaillait dans la matinée à son apprentissage de roi ; dans la soirée, il se complaisait au culte des muses et voulut, à propos de la *Henriade*, entrer en relation avec Voltaire. Voltaire était à Cirey, avec cette Uranie pédante et galante, dont la vie se résume en vingt-cinq ans d'adultère, toléré par le mari. L'Apollon prussien pose en nourrisson du Jupiter français et veut apprendre de lui à manier la foudre contre les ministres hideux du fanatisme et de la superstition. Frédéric avait moins de talent que Voltaire ; mais il avait plus de sang-froid, plus d'astuce, plus d'habileté, et surtout il pouvait mettre la force au service de ses idées. Pour Voltaire, c'était un attrait de plus ; consciemment ou non, il se fit lâchement le valet de Frédéric contre l'Empire, et, par contre coup, contre la France. Sans doute, le prince royal reconnaissait que les princes du Nord avait de grandes obligations à Luther et à Calvin, mais il voulait pousser plus avant les négations au profit de son ambition. L'expérience qu'il avait faite du piétisme évangélique, emprisonné dans les formulaires dogmatiques et les rituels légaux des églises territoriales, l'avait convaincu de son impuissance à lutter contre l'Église catholique, libre dans son gouvernement, toujours et partout identique dans ses croyances. Persuadé, sinon de la fausseté, du moins de l'incertitude de toutes les confessions chrétiennes, il se préoccupait des questions doctrinales, moins pour éclairer sa conscience ou justifier ses mauvaises mœurs, que pour recueillir les avantages d'une politique athée. Frédéric spéculait sur la puissance d'explosion du déisme voltairien ; il attendait des progrès de l'incrédulité encyclopédique, des bouleversements qui lui permettraient de voler quelques principautés et d'écarter par là les voix qui lui barraient le chemin de l'empire. Ce que ses ancêtres avaient fait par l'hérésie, il voulait le faire par l'impiété. Les

incendiaires des nations chrétiennes devaient être les artisans de sa fortune. Voltaire n'était pas assez hardi, ni assez prompt au gré de ce misérable ; il lui reproche ses ménagements pour l'*Homme-Dieu*, Voltaire répond qu'il attend sa délivrance de la reprise de la Champagne et du château de Cirey par les armes prussiennes, au nom de l'Allemagne à qui la province appartenait jadis. Frédéric compose l'*Anti-Machiavel* pour en faire une machine de guerre contre les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne ; c'est Voltaire qui le publie. Voltaire, gourmandé pour sa prudence, dépasse bientôt la mesure, Frédéric lui révèle les avantages de l'hypocrisie ; c'est par la mine et la sape qu'il faut démolir ce qu'on ne peut prendre d'assaut. La guerre de la succession de Pologne s'était terminée à l'avantage de la France, malgré la cacade devant Dantzick, Frédéric poussa Voltaire à écrire contre la France ; Voltaire n'y manqua pas ; il conspira contre sa patrie au profit de la Prusse. Cependant le père de Frédéric tombe malade, il meurt trop lentement au gré de son fils ; il meurt pourtant en 1740.

Frédéric II roi.

31. A peine roi, Frédéric éloigne sa mère du gouvernement, confine sa femme au château de Schœnhausen, donne à ses frères de modestes apanages, tient ses frères sous une rude tutelle et néglige comme roi de payer les dettes du prince royal. Aussitôt il s'aperçoit des vices de la configuration géographique du royaume, il gémit de la médiocrité de ses revenus, constate la nécessité de s'appuyer sur la France et sur l'Angleterre et arrête sur la Silésie un regard de convoitise. Pour soulager les finances de ses états, il augmente son armée de vingt mille hommes. Quand il se vit à la tête de cent mille arguments, qui prouvent que la raison du plus fort est toujours la meilleure, il se jeta sur la Silésie, sans déclaration de guerre, comme un loup sur sa proie. Charles VI était mort ; la jeune Marie-Thérèse paraissait incapable de se défendre ; sans respect pour le droit, contre la gratitude qu'il devait à Charles VI, son parrain, son sauveur et son banquier, il commença à dépecer l'empire héréditaire des Habsbourg. Les provinces de Marie-Thérèse furent prises au pas de course ; la ruine de la reine paraissait inévitable ; seule, elle ne désespéra point de la justice. Vienne était

menacée d'un siège, elle en sortit et se rendit au milieu des Hongrois, tenant au bras son fils, un enfant de six mois. Les seigneurs hongrois, touchés des malheurs de la jeune reine, furent entraînés par les paroles qu'elle leur adressa et jurèrent avec enthousiasme de mourir pour sa défense. Quand elle eût ainsi réveillé le zèle de ses peuples, elle chercha des alliés et des secours. La partie était trop inégale ; elle fut d'abord vaincue à Molwitz en 1741 ; Frédéric prit la Silésie, attaqua la Moravie ; l'électeur de Bavière, devenu l'empereur Charles VII, marchait sur Vienne. Marie-Thérèse heureusement avait communiqué son ardeur à ses soldats. Son armée fit capituler un corps franco-bavarois et prit Munich en 1742. Le roi de Sardaigne quittait la coalition de la Bavière et de la France. La France, qui n'était entrée dans cette guerre que comme auxiliaire, en eût bientôt toutes les disgrâces. La guerre, allumée en Allemagne, s'étendit aux Pays-Bas et à l'Italie ; elle pénétra jusque dans les deux Indes, et, avec des fortunes diverses, dura huit ans. La paix se fit en 1748 à Aix-la-Chapelle. La France restituait les Pays-Bas à la maison d'Autriche ; Berg-op-Zoom et Maëstricht aux Hollandais ; la Savoie et le comté de Nice au roi de Sardaigne. En retour de ces restitutions, Louis XV fit céder, à l'infant don Philippe son gendre, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Le duc de Modène et la république de Gênes furent réintégrés dans leurs possessions. La succession au trône d'Angleterre fut garantie à la maison de Hanovre et celle de l'Autriche à Marie-Thérèse. Le roi de Prusse, dont l'ambition porte aux yeux de l'histoire la responsabilité d'une si longue effusion de sang, fut confirmé dans la possession de la Silésie et du comte de Glatz ; le roi de Sardaigne, dans celle d'une partie du Milanais. Ainsi l'Europe se trouvait remise à peu près dans l'état où elle était auparavant, l'Autriche, qu'on avait voulu anéantir, avait gardé la couronne impériale, et, sauf la perte de la Silésie, avait plutôt vu augmenter que diminuer sa puissance.

Corruption en France

32. En attendant la guerre de sept ans, nous revenons en France pour y suivre les progrès de la corruption. En 1737, Louis XV, déjà dix fois père, n'était pas devenu un homme et ne devait jamais

devenir un roi. Ce ne fut que par degrés qu'il s'enfonça dans l'abîme. De sa personne, il était beau ; il suffisait que les femmes le vissent pour en raffoler, sa vie était agitée et frivole, il prêtait quelquefois l'oreille aux affaires et ses yeux à la lecture, mais sans suite. Avec une vie toute de mollesse et de plaisirs, l'éloignement des affaires, le vide d'une existence absorbée par la chasse et la table, comment Louis XV n'eût-il pas succombé ? Le poison entra peu à peu dans ce cœur inoccupé. Les ambitieux voulaient l'exploiter par les femmes ; il se laissa prendre. Une dame de Mailly, une demoiselle de Charolais, une demoiselle de Nesle et une duchesse de Châteauroux, quatre sœurs se disputèrent le cœur du roi et furent successivement maîtresses en titre. Le duc de Luynes rapporte une anecdote qui montre que le roi ne s'aveuglait pas sur celles qui l'aimait et leur disait même à l'occasion de dures vérités; sans doute, il savait stigmatiser leur abjection, mais ce qui l'accuse davantage lui-même, c'est qu'il était l'esclave de ces femmes méprisées. Par un étrange renversement, le prince unissait à la licence des mœurs, des pratiques de religion ; ce débauché redoutait les feux de l'enfer en s'y créant des titres. Dieu le visitait, au milieu de ses orgies, en frappant de mort ses complices, le roi se recommanda aux premières épreuves, quelques retenues ; puis il négligea tout retour à la religion, et, enfin bannit toute pudeur. En 1745, on le vit faire asseoir à sa table la fille d'un maltotier et laisser tomber la couronne de Saint-Louis aux pieds d'Antoinette Poisson, par la grâce du roi, marquise de Pompadour. Ces nouvelles amours furent pourtant interrompues par les exercices du métier de roi. Louis XV qui devait être enfant toute sa vie, eut, pendant la guerre de la succession d'Autriche, quelques veilléités d'énergie. Un instant, il s'occupa de la correspondance diplomatique, la mena même en partie double, suivant les affaires avec ses ministres, et jouant sous main, avec des diplomates à lui, un jeu secret et personnel. La fascination exercée par la Pompadour fut aussi courte qu'éclatante ; mais, quand elle cessa d'être maîtresse, elle devint pourvoyeuse, et grâce à l'ascendant qu'elle avait acquis sur le roi, passa ministre en jupon, Cotillon II, disait Frédéric. Cependant les filles

du roi avaient grandi; ces jeunes princesses parurent à la cour avec la fraîcheur de la jeunesse et la grâce de l'innocence ; elles firent reculer le libertin et reconquirent leur père. Pendant quelques années, l'une après l'autre, elles prirent sur le roi un ascendant heureux, mais non décisif. Les filles de Louis XV suivaient leur père dans ses parties de chasse ; on dinait en famille, on espérait. La mort mit la faux dans cet essaim ; l'infante, le dauphin, la dauphine moururent ; madame Victoire entra chez les Carmélites. Malgré les avertissements du ciel, malgré les influences de la famille, malgré une sainte conspiration en faveur de la religion et du devoir, à partir de 1753, les mauvais penchants du roi, favorisés par les complaisances de la Pompadour, l'entraînèrent dans une licence de mœurs de plus en plus effrenée. Qu'il nous suffise d'indiquer en passant les étapes de ces ignominies, une Murphy, un Romans, à la fin ce parc aux cerfs, ces jeunes victimes choisies pour le sacrifice, et pourvues d'une dot pour compenser leur souillure. Nous ne sommes pas l'historien des turpitudes, nous passons. Il n'y a plus de roi en France, il n'y a plus qu'un être infâme et lâche, moitié homme, moitié bête, qui se vautre à côté du trône.

Corruption en Prusse

33. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, le roi philosophe, qui se savait le plus coupable agresseur et le plus perfide allié, se sentait menacé par l'impératrice-reine, à laquelle il avait extorqué la Silésie, et délaissé par la France dégoûtée de ses trahisons. C'est pourquoi il s'appliqua sans relâche à grossir son revenu, à ramasser un trésor de guerre, à exercer ses troupes par de grandes manœuvres chaque année, dans des camps établis sur les frontières les plus exposées à une attaque. En souvenir des résistances qu'il avait rencontrées chez les populations catholiques de la Silésie et dans l'espoir d'affaiblir cet obstacle, il avait annexé, aux casernes de Postdam , des ateliers d'imprimerie et un bureau de presse. Pour ruiner les croyances et discréditer les corps ecclésiastiques, la lie des libres-penseurs de France venait y exhaler, sous sa direction, d'audacieux blasphèmes. Par là, Frédéric ne fait que suivre les traditions de ses aïeux et en renforcer les poisons. Les Hohenzollern avaient embrassé le calvinisme, par désir de se rap-

procher des Hollandais, des huguenots en France, de devenir le centre de coalition de tous les protestants sous le symbole unique de la haine de Rome. En outre des trois évêchés qu'avaient absorbés ses prédécesseurs, le Grand Electeur, qu'on peut appeler le grand sécularisateur, s'en était fait adjuger quatre aux traités de Westphalie. Du grand électeur au père de Frédéric II, tous les princes de Brandebourg, surtout depuis le retour de la maison de Saxe à la foi catholique et l'extinction de la tige réformée des Palatins, s'étaient considérés comme les patrons universels des sectaires de l'Allemagne et des autres contrées de l'Europe, quelles que fussent leurs dissidences dogmatiques. A ce titre, ils ouvrirent chez eux un asile aux persécutés et aux réfugiés de France, de Suisse, de Savoie, de Salzbourg. De plus, ils intervinrent en faveur de leurs frères de Pologne et de Hongrie, dont la clientèle, cultivée avec soin, leur servait d'arme de guerre au cœur de l'Autriche et de coin de dissolution au sein de la Pologne. Leur conivence diplomatique et leur concours armé aidèrent puissamment Guillaume d'Orange à expulser les Stuarts, à extirper le catholicisme de l'Angleterre, à nouer la formidable ligue d'Augsbourg, à séparer de plus en plus la France de l'Autriche et à assurer la prépondérance des États protestants aux traités de Ryswick, d'Utrecht et de Rastadt. Leur ardeur affectée de se poser en ennemis du Saint-Siège Apostolique cimenta leur entente avec le czar Pierre et ses successeurs, entente qui leur permit de se rendre indépendants de la Pologne et de la Suède, dans le duché de Prusse, de transformer ce duché en royaume, de préparer le partage de la Pologne.

L'influence internationale obtenue par l'exploitation de la révolution protestante et l'autocratie absolue du gouvernement intérieur sur la police illimitée des cultes doublait le prestige et la force de l'armée prussienne. Aussi, en adoptant, pour mieux atteindre son but d'agrandissement domestique, la cocarde de philosophe incrédule, de généralissime de la libre pensée, se garda-t-il bien de se dessaisir de la bannière évangélique, héritage de ses ancêtres. Apostat et surintendant souverain des croyances protestantes, il ralliait les cohortes dispersées de la grande apostasie du XVI[e] siècle.

Ce double drapeau de négation luthérienne et voltairienne, il l'agita sans relâche dans toutes ces guerres contre l'Autriche et la France, surtout après l'invasion de la Silésie.

Marie Thérèse

34. Pendant que Frédéric organisait son armée et poussait à l'assaut les impies français, Marie-Thérèse ne s'endormait pas. Cette femme est la figure la plus accomplie de la dynastie de Habsbourg, la souveraine la plus irréprochable dans sa vie privée, la mieux douée de qualités royales. Une cruelle expérience l'avait contrainte d'approfondir la perversité et l'insatiable ambition de son dangereux voisin. Ses protestations d'amitié, venues de Berlin, la trouvèrent insensible. Dans l'ancien vassal de sa famille, affranchi naguère par usurpation, elle vit un ennemi ulcéré du mal qu'il avait déjà fait, plus encore de celui qu'il n'avait pas réussi à faire, tourmenté, non du remords d'avoir payé la dette de reconnaissance envers l'empereur, par trois attaques sans déclaration de guerre contre sa fille, mais du dépit d'avoir échoué aux trois quarts dans ses projets d'annexion et complètement dans ses visées à la couronne impériale. Femme forte et pratique, elle se mit donc à l'œuvre pour repousser les attaques, déjouer les intrigues et paralyser ses alliances. Par ses soins, les finances de ses divers états furent réorganisées, et tandis que son époux s'instituait le banquier de la cour de Vienne, Marie-Thérèse administrait elle-même une vaste agglomération de nationalités, comme l'était l'Autriche. La guerre de la succession d'Autriche avait fourni, à la courageuse et clairvoyante fille de la maison Apostolique l'occasion de constater le rôle considérable qu'avaient joué les affinités protestantes et la haine de l'Église. Marie-Thérèse était désormais convaincue que, sous prétexte de combattre la prépondérance des Habsbourg, par les Bourbons et l'agrandissement des Bourbons par les Habsbourg les sectaires protestants voulaient paralyser les deux puissances catholiques et achever la révolution du XVIe siècle, en l'introduisant dans des contrées d'où elle avait été exclue, en appliquant ses principes à la destruction de la hiérarchie catholique, à la sécularisation des principautés ecclésiastiques, membres pondérateurs de l'empire allemand. Marie-Thérèse, pénétrée de l'imminence du

péril pour les trônes légitimes, fit des ouvertures aux ministres de Louis XV, en vue d'arriver à un accommodement durable entre les deux boulevards de l'Église, à une réconciliation sincère entre les deux plus illustres maisons. Le comte de Kaunitz fut envoyé à Paris pour rapprocher Vienne de Versailles. L'idée était trop juste pour ne pas rencontrer d'obstacles. Mais alors Frédéric de Prusse négociait une alliance avec l'Angleterre. Le traité de Londres entre la Grande-Bretagne et la Prusse amena le traité de Paris entre Versailles et Vienne. L'entrée de Frédéric en Saxe, à la tête de 70,000 hommes, sans motif, ni déclaration de guerre ; l'investissement perfide du camp de Pirna, la capitulation forcée de l'armée saxonne, prise dans un guet-apens, en pleine paix ; l'enrôlement violent dans les régiments prussiens, des officiers et des soldats prisonniers, ravivèrent les souvenirs irritants d'une triple félonie et soulevèrent l'indignation générale. La guerre de Sept ans allait commencer. (1)

35. En se joignant aux ennemis de la France pendant la guerre de la succession d'Autriche, l'Angleterre avait voulu maintenir l'équilibre européen et ruiner les colonies françaises. Lord Chatam, son premier ministre, s'était rendu populaire par sa haine contre les Français. Quand il sut que le cabinet de Versailles avait décidé la construction de cent-onze vaisseaux de ligne, cinquante-quatre frégates et un nombre proportionnel de petits bâtiments, il craignit pour la supériorité maritime de l'Angleterre et ne chercha plus qu'un prétexte pour rompre avec la France. L'île de Tabago, l'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle et la souveraineté des rives de l'Ohio lui fournirent l'occasion désirée. En 1755, les Anglais rompirent les négociations ; sans déclaration de guerre, l'amiral Boscawen prit, à la hauteur de Terre-Neuve, deux vaisseaux français ; et des corsaires nous enlevèrent trois vaisseaux marchands. Le duc de Richelieu châtia cette déloyale insolence en prenant Minorque et en battant la flotte de l'amiral Bing. La Suède, la Russie et le corps germanique accédèrent à l'alliance entre Louis XV et Marie-Thérèse. La France envoya trois armées en Allemagne, l'une en Westphalie sous le maréchal d'Estrées ; l'autre, vers le Haut-Rhin, sous le

La guerre de sept ans

(1) Victor Bénard, *Frédéric et Voltaire*, p. 536.

maréchal de Richelieu, et la troisième vers le Main, sous le prince de Soubise. De la Saxe, le roi de Prusse passe en Bohême ; il remporte une victoire qui lui coûte 18,000 hommes. Le siège de Prague l'arrête ; il est complètement défait par le maréchal Daun à Kœllin en 1757 ; peu après, un de ses lieutenants est défait par le général russe Apraxin. Frédéric est obligé d'évacuer la Bohême et la Silésie ; les Russes occupent Kœnigsberg ; les Français, Magdebourg. Sur la dénonciation des cabinets de Stockholm et de Versailles, garants des traités de Westphalie, la diète impériale de Ratisbonne le décrète au ban de l'empire, comme violateur relaps de la paix germanique. « Il faudra, écrit Voltaire, que mon disciple meure à la romaine ou se console à la grec : qu'il se tue ou qu'il soit philosophe. » La réflexion fit cependant considérer que la perte du patron couronné du philosophisme, compromettait la cause des impies. Des ouvertures à Versailles furent mal accueillies. Le roi de Prusse était serré de plus en plus par les Autrichiens et les Russes qui commencaient à le cerner dans le Brandebourg même. En désespoir de cause, Frédéric entreprit de griser avec des louanges et de corrompre à prix d'or le maréchal de Richelieu. Le duc de Richelieu convint avec le duc de Brunswick d'une trêve désavouée à Versailles, mais gardée par le général indocile, trêve en vertu de laquelle, les Français, au lieu d'avancer selon leurs instructions sur Magdebourg, dégarni de Prussiens, évacuèrent Alberstadt. Cette retraite volontaire permit au roi de Prusse, réduit à l'extrémité, de concentrer secrètement les débris de son armée dans un fort avantageux de la Thuringe. Frédéric profita de cette criminelle complaisance du duc de Richelieu pour battre Soubise à Rosbach. Sans excuser Soubise qui se laissa surprendre, ni son armée qui perdit la tête, l'honneur, les armes et jusqu'à ses bagages, il faut dire que les contingents germaniques, associés aux milices françaises, étaient pour elles moins un appui qu'un embarras. Les pasteurs avaient crié que le triomphe des Habsbourg ramènerait les sanglantes représailles de la Saint-Barthélemy, les édits d'exécution à la Ferdinand II, les ravages à la Vallenstein, les dragonnades à la Louis XIV. Il n'en fallut pas plus pour dislo-

quer les bandes allemandes. Les régiments français, mieux constitués, ruinaient totalement les pays qu'ils venaient défendre. C'est en se posant pour défenseur de la foi et des intérêts que Frédéric put reprendre avantage à Rosbach et à Leuthen.

36. La guerre de Sept ans est un chassé-croisé de batailles gagnées et perdues sur terre et sur mer, dans trois parties du monde. L'histoire n'en mentionne pas d'aussi meurtrière, ni d'aussi stérile en résultats avantageux aux belligérants. Les combats sont entrecoupés de négociations, tantôt ouvertes, tantôt clandestines, de polémiques politico-religieuses, qu'il est difficile de suivre dans leurs sinuosités onduleuses, plus souvent occultes que manifestes. Nous n'essayerons pas de traverser, avec un fil logique, ce labyrithe de conflits de plumes et de chocs d'épées. On se bat en Amérique, on se bat aux Indes, on se bat en Allemagne. L'Angleterre poursuit les victoires maritimes et les conquêtes coloniales ; pendant que les autres peuples soutiennent le grand combat des doctrines, cette nation de Verrès saccage le monde et met la main sur le bien d'autrui. Avec le fruit de ses rapines, elle envoie de l'argent à Frédéric, comme au héros du protestantisme. Frédéric n'en était pas plus à l'aise. En juillet 1759, les Russes le battirent à Wédel et à Zullichau, prirent Francfort sur l'Oder et menacèrent Berlin. Le roi de Prusse vint présenter la bataille à Kunersdorf ; ce fut, pour lui, un second Kœllin ; il laissa dix-huit mille hommes sur le champ de bataille et perdit presque toute son artillerie. Le chemin de Berlin était de nouveau ouvert ; il dépendait des Russes d'y aller piller. Le roi de Prusse fit évacuer en toute hâte la cour et les archives sur Stettin ; lui-même voulut encore se suicider : La paix.

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir.

Malgré les instances réitérées des Autrichiens, qui les pressaient d'achever l'ennemi commun, le général russe s'abstint ; les instructions secrètes de la cour de Russie et un mulet chargé d'or sauvèrent encore une fois Frédéric. Le roi de Prusse commença à désirer la paix ; mais il eut voulu garder tout ce qu'il avait pris. Soutenu secrètement par tous les princes protestants d'Allemagne, même

par ceux que la peur faisait les alliés de l'Autriche et de la France, tous avides des biens du clergé ; encouragé ouvertement par le roi d'Angleterre, très désireux d'arrondir son électorat de Hanovre avec les évêchés de Munster et d'Osnabruck et par le fanatisme anti-papiste de William Pitt, le calife évangélique et Voltairien de Prusse entendait notamment garder la Saxe, et insistait, comme ressource d'indemnité, sur la séculartsation des seigneuries ecclésiastiques. En 1760, le maréchal de Broglie entra de nouveau dans la Hesse ; le prince de Brunswick fut battu à Corbach par le comte de Saint-Germain et par le marquis de Castries à Clostercamp, lieu célèbre par le dévouement légendaire du chevalier d'Assas. Ces avantages furent balancés par les victoires de Frédéric à Torgau et à Liegnitz. La campagne de 1761 décéla l'extrême lassitude des combattants. On évita les grandes batailles. Le livonien Landon enleva, à la Prusse, la ville de Schweidnitz ; les Russes prirent Colbert ; les Prussiens furent chassés de la Haute-Saxe. Cependant les Anglais s'étaient emparés de presque toutes les colonies françaises. Aux Indes, ils avaient pris Chandernagor, Pondichéry et Mahé. En Afrique, ils avaient conquis le fort Saint-Louis au Sénégal et l'île de Gorée ; en Amérique, tout le Canada, vainement défendu par l'héroïque Montcalm, la Guadeloupe, la Martinique, Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Tabago. Dans cette extrémité, le duc de Choiseul conçut alors le projet de resserrer par un pacte de famille, signé en 1761, tous les princes de la maison de Bourbon. C'était trop tard, l'alliance ne fit qu'exposer l'Espagne aux coups des Anglais. La Havane fut pillée ; les Philippines, Manille et Cuba enlevées. Sur ces entrefaites vint à mourir la czarine Elisabeth ; elle eut pour successeur Pierre III qui s'allia avec Frédéric ; Pierre III fut bientôt assassiné par Catherine II qui le remplaça. La Suède suivit l'exemple de la Russie et signa avec la Prusse le traité de Hambourg. Dès lors, Frédéric pouvait tourner de grandes forces contre l'Autriche et la France ; les confédérés renoncèrent à l'espoir de le réduire. L'Autriche, laissée à elle-même, renonça à la Silésie et signa la paix à Hubertsbourg près Dresde en 1763. Quelques jours auparavant, la paix avait été signée

à Paris entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal. La France, après avoir sacrifié 1350 millions, abandonna dans l'Amérique septentrionale, l'Acadie, le Canada, la Dominique, Saint-Vincent, Grenade et Tabago, ainsi que ses établissements de Sénégal en Afrique. Les Anglais rendirent la Nouvelle-Orléans sur le Missisipi, quelques Antilles et le rocher de Miquelon ; ils permirent la pêche sur les côtés de Terre-Neuve et consentirent à échanger Belle-Isle contre Minorque. Aux Indes, ils restituèrent Pondichéry, en Afrique l'île de Gorée, mais ils gardèrent Chandernagor et firent ruiner les fortifications de Dunkerque. L'Espagne renonça à la Floride, contigüe au Canada, mais rentra en possession de Cuba et de la Havane. L'Angleterre avait atteint le but qu'elle s'était proposé, d'affaiblir la France ; et la Prusse sans avoir rien gagné ni perdu en fait de territoire, grandit dans l'opinion publique et fut désormais comptée, après la France, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, parmi les grandes puissances de l'Europe. Les passions protestantes et le fanatisme impie s'étaient, dans cette guerre, coalisé contre Rome, surtout pour atteindre la France et l'Autriche ; elles n'avaient qu'imparfaitement atteint leur but ; mais la paix n'est qu'une trêve, et ce dessein de guerre au catholicisme va reparaître aussitôt sur la scène de l'histoire.

37. Au moment d'abdiquer la couronne pour se retirer à Saint-Germain des Prés, Casimir V, roi de Pologne, dit aux magnats réunis, en 1668, à la diète de Varsovie : « Je prévois les malheurs qui menacent notre patrie ; et plût à Dieu que je fasse faux prophète ! Le Moscovite et le Cosaque se joindront au peuple qui parle la même langue qu'eux et s'approprieront le grand duché de Lithumanie. Les confins de la Grande Pologne seront ouverts au Brandebourg, et la Prusse elle-même fera valoir les traités ou le droit des armes pour envahir notre territoire. Au milieu de ce démembrement de nos États, la maison d'Autriche ne laissera pas échapper l'occasion de porter ses vues sur Cracovie. » Cette claire intuition des évènements montre que la piété, loin d'obscurcir ou d'écourter l'intelligence, lui donne une pénétration que les passions ne peuvent qu'altérer. L'idée de conspirer contre la Pologne pour la

Conspiration contre la Pologne.

détruire était, en quelque sorte, un legs de famille des rois de Prusse. Le grand électeur de Brandebourg avait été le vassal des rois de Pologne ; aussitôt affranchi, il se mit à tramer, avec le czar de Moscou, le démembrement partiel de l'empire des Jagellons. Ce Frédéric-Guillaume est le vrai fondateur de la puissance prussienne, l'organisateur de la politique ténébreuse des Hohenzollern, le type qui a servi de moule dynastique à tous les Frédéric et à tous les Guillaume. Tout le monde soldat, toutes les ressources du pays consacrées à l'entretien des forces militaires, ces forces consacrées à l'envahissement des principautés voisines, l'invasion destinée à la propagande des négations protestantes et des destructions philosophiques : tel est le programme de la nation prussienne, ou plutôt de ses rois. Le premier acte de cette politique, après la guerre de sept ans, c'est le partage de la Pologne. Le premier plan de partage avait été ébauché par Ilgen, ministre du Grand électeur ; il arrondissait, en Lithuanie, les provinces allemandes de la Baltique, appartenant à la Suède, en même temps qu'il cédait aux Russes la Podolie et la Vollynie, et reconstituait, au profit de sont maître, par la réunion des deux duchés de Prusse, le fief teutonique, brisé depuis la défaite des chevaliers à Tanneberg. Ce plan fut repris à la suggestion du czar Pierre Ier, une première fois, dans l'entrevue où il encourageait le fils du Grand électeur à prendre le titre de roi ; une seconde fois après les brillantes victoires de Charles XII en Pologne et en Saxe. Le même ministre Ilgen soumit son plan revu et augmenté, au vainqueur de Narva. Aux trois co-partageants se joignaient l'Autriche pour le pays de Sips ; la Saxe, qui obtiendrait la Petite Pologne et la royauté, héréditaire de la Grande amoindrie ; la Hollande, pour le monopole du commerce dans les contrées septentrionales, à la place de la ligue hanséatique. L'expédition aventureuse du héros suédois en Russie et en Turquie fit ajourner ce plan ; ses désastres aboutirent à dépouiller la Suède des provinces baltiques et à l'exclure de l'Allemagne. L'attitude subséquente de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, compliquée des révolutions du palais à Saint-Pétersbourg, ne permit pas aux aigles de Russie et de Prusse de déchirer la Pologne et

d'inaugurer par ce grand crime leur entrée parmi les grandes puissances.

Mais l'idée du partage de la république polonaise, une fois implantée dans la tête des avides Brandebourgeois et des insatiables moscovites n'en sortit plus : ce fut une idée fixe et une passion obstinée : pour arriver au but de son ambition, elle ne cessa d'exciter à la sédition, la turbulente noblesse du royaume. Dans le même but, les cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg prirent fait et cause pour les *dissidents* qui personnifiaient le parti de l'étranger. Encore prince royal, Frédéric II avait dénoncé l'opportunité de s'emparer de la Prusse polonaise, de rectifier les frontières mal délimitées de la monarchie prussienne, et de relier, par un territoire continu, les possessions orientales, au centre du patrimoine des Hohenzollern. Les guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans, l'hostilité personnelle de la czarine Elisabeth l'obligèrent d'ajourner l'exécution de ses desseins. A la paix d'Hubertsbourg, voyant ses états saccagés et ruinés, Frédéric voulut s'épargner de nouveaux ravages. En présence du lit de mort d'Auguste II, il flatta le czar Pierre III, pour lui faire agréer l'exécution graduelle du partage de la Pologne. Ce dessein était considéré par eux comme une mission dynastique, par les héritiers de Pierre le Grand aussi bien que par les descendants de Frédéric-Guillaume Ier. Outre les avantages territoriaux qu'ils en attendaient, les deux césars hérétiques et schismatiques avaient d'autres motifs de sceller leur union sur le cadavre de la Pologne. En sa qualité de successeur du grand maître des chevaliers teutoniques, Frédéric voulait venger la défaite sanglante de Tanneberg et les traités de Thorn. Comme chef d'une monarchie militaire et despotique, grand prêtre de l'hérésie évangélique, généralissime de la conspiration anti-chrétienne, il ne pouvait qu'abhorrer le voisinage d'une royauté élective, d'une noblesse indépendante, d'un peuple croyant et la houlette du successeur de Saint-Pierre. Comme détenteur du premier fief ecclésiastique sécularisé, par l'apostasie d'un cadet de sa famille, grâce au patronage des rois de Pologne, il devait faire sortir le châtiment de l'instrument du crime. De son côté, la papesse de Russie brûlait

d'une vive passion de rendre au centuple les chagrins que les Polonais avaient causés aux Moscovites. Cracovie et Varsovie, en présence de Moscou, c'était l'influence catholique et latine de Rome et de Paris opposée à l'influence gréco-schismatique de Constantinople en même temps qu'au souffle et à l'ambition protestante de Berlin. Nonobstant l'antagonisme des intérêts secondaires, tant de motifs rapprochaient les gouvernements de Prusse et de Russie, qu'ils devaient venir à une alliance intime et permanente des deux pays. Cette alliance touchait à quatre points : La ruine en commun de la Pologne, le despotisme militaire à l'intérieur des deux États, la révolution au dehors, la guerre à l'Église catholique. Depuis l'entrevue de Frédéric II et du czar Pierre, jusqu'aux entrevues de Frédéric-Guillaume et d'Alexandre II, les Hohenzollern et les Romanow se sont donnés la main, pour dépouiller ensemble leurs voisins ; pour affaiblir et détruire l'empire, tant spirituel que temporel, de la hiérarchie catholique ; pour s'aider à constituer, les uns sur le panslavisme, les autres sur le pangermanisme, deux gigantesques empires entre lesquels seraient partagés l'Occident et l'Orient.

Le partage de la Pologne

38. Le partage effectif de la Pologne fut l'œuvre commune de Frédéric II et de Catherine II, personnage dont le souvenir, avant d'être un attentat au droit des nations, est un outrage à toutes les vertus. Catherine était plus jeune, on a même dit qu'elle était la fille putative de Frédéric ; en tout cas, ses turpitudes et son ambition faisaient le jeu du sodomite de Berlin. Leur premier traité remonte au lendemain de la paix d'Hubertsbourg. Vers la fin de 1763, ils convinrent d'empêcher, par tous les moyens, la république polonaise de modifier sa constitution, de transformer la royauté élective en monarchie héréditaire, d'enlever aux magnats le *liberum veto*, principe d'anarchie et d'impuissance. Les dividents grecs et protestants devaient être également soutenus contre la majorité catholique. A la mort d'Auguste II, à coup de baïonnettes et de ducats, les deux souverains firent élire Stanislas Poniatowski, souverain méprisable, vendu aux ennemis de la Pologne. A la diète de 1666, quatre sénateurs, opposés à la tyrannie des dissidents et du roi calviniste, sont enlevés du milieu de l'assemblée et transpor-

tés en Sibérie comme gages de bénédictions du protectorat moscovite. Les catholiques, exaspérés par des vexations intolérables, pour sauver l'indépendance nationale et la foi catholique, eurent recours à des mesures défensives ; ils formèrent la confédération de Bar, sainte ligue approuvée par Clément XIII. Les puissances protestantes, Suède, Danemarck, Angleterre, enchantées de voir périr un peuple catholique, autorisèrent Catherine à transformer ses caprices en lois. Une prise d'armes s'ensuivit. La France, impuissante à entrer en ligue, excite les Turcs à soutenir leurs alliés ; elle envoie des officiers de génie fortifier les Dardanelles. Catherine soulève les Grecs, bat les Turcs, fait empoisonner le Khan de la petite Tartarie, envahit la Moldavie, s'empare de la Crimée, écrase les confédérés polonais et contraint, par ses menaces, l'Autriche à subir le partage. Cependant Frédéric intrigue à Versailles, pour neutraliser les velléités belliqueuses du duc de Choiseul, et pousse Voltaire à une guerre furieuse contre le catholicisme. En même temps il presse Joseph II de consentir au partage ; mais Marie-Thérèse détournait son fils d'une si violente iniquité. La peur de voir les Russes maîtres des bouches du Danube et la certitude de l'inaction du cabinet de Versailles, arrachent enfin à Marie-Thérèse, le consentement qui imprime une grande tache à son règne. La princesse, confesse avoir résisté longtemps ; elle ne s'est résignée que faute de moyens pour arrêter seule les projets de deux puissances sans principes, guidées uniquement par le despotisme, le bon plaisir et la violence. (1)

Avant même que le partage fut arrêté, le Prussien avait envahi son lot, comme un vulgaire voleur. Dès 1770, il pénétrait dans le diocèse d'Ermeland, dans les districts de Kalich et de Posen, pillait les églises et les couvents, leur extorquait trois millions de ducats, enlevait les jeunes gens valides et les incorporait dans son armée, ravissait les filles nubiles, forçait les parents à les doter, les mariait aux premiers venus de Poméranie et transplantait, dans les provinces allemandes, douze mille familles polonaises. De leur côté, les troupes et les émissaires de Catherine ne restaient pas dans

(1) *Lettre de Marie-Thérèse aux ministres Breteuil et Marie-Antoinette.*

l'inaction. Après avoir dispersé à coups de canons les confédérés Bar, on soulevait les paysans contre les propriétaires, les juifs et les hérétiques contre les catholiques. Une jacquerie épouvantable causa la mort de plus de deux cent mille Polonais. Douze cents confédérés furent transportés en Silésie. Les cosaques du Don reçurent l'ordre de se rendre en Ukraine et d'y exercer leur brutalité en saccagant les villes et les campagnes. Treize cents églises sur dix-neuf cents de cette province furent confisquées, et, en violation de l'acte de partage, livrées aux schismatiques. A la fureur de ces troubles et de ces massacres, la Russie s'appropriait trois mille lieues carrées et un million et demi d'âmes ; en Autriche, deux millions et demi d'âmes sur deux mille cinq cents lieues; la Prusse n'obtint que neuf cents lieues carrées et huit cents soixante mille âmes. La csarine, cédant à l'instigation de l'Angleterre dont la neutralité hostile à la France et à l'Espagne, avait contribué à la sécurité des co-partageants, refusa de lui abandonner Thorn et Dantzick. Ces horreurs, commises pendant l'occupation russe, furent sanctionnées par un simulacre de diète et s'appelèrent la pacification de la Pologne. Les prôneurs de théories humanitaires n'eurent, pour les victimes, que le *Væ victis*, et entonnèrent l'*hosannah* des bourreaux. Mais ce que j'admire le plus, c'est la haute imbécillité des impies français. « Vous voilà, Sire, écrit Voltaire, le fondateur d'une très grande puissance ; vous *tenez un des bras* de la balance de l'Europe, et la Russie devient *un nouveau monde*. Comme je me sais bon gré d'avoir vécu pour voir tous ces grands évènements !... Je ne sais quand vous vous arrêterez, mais je sais que l'aigle de Prusse va loin. » (1) En effet, Bismarck a continué l'œuvre de Frédéric et comblé les vœux de Voltaire ; l'aigle de Prusse a volé jusqu'aux rives de la Seine ; et l'empire a été restauré dans Versailles même, par un vainqueur athée au bénéfice d'un Charlemagne protestant. Que n'eut pas dit Voltaire, s'il eut vu la France et l'Autriche abattues, Rome livrée à la Révolution cosmopolite et l'Alsace et la Loraine arrachées à la France, cinq milliards enlevés à notre

(1) Voltaire à Frédéric, 16 oct. 1772.

pays après trente défaites, dont cinq ou six désastres comparables à Rosbach.

39. La Pologne partagée, l'Allemagne ravagée par la guerre, la France dépouillée de ses colonies, la Prusse agrandie, l'Angleterre maîtresse des mers : telle est jusqu'à présent le résultat de la politique de Louis XV. Cependant le plus triste exploit de son règne, son plus grand crime contre la France et l'Église, c'est cette dissolution intérieure des institutions et des personnes, cette corruption personnelle qui avilit le monarque et entraîne à sa suite la nation. Pour expliquer ce travail de ruines, il faudrait un volume ; nous nous bornons aux faits principaux. Déjà, en parlant de la fin du jansénisme, nous avons insinué qu'il y avait là, un acheminement à tous les excès de la révolution ; ici, nous n'avons plus qu'à constater les incidents qui en caractérisent la marche. Dissolution intérieure

En 1737, un conseiller au Parlement, Carré de Mongeron, écrit trois volumes sur les miracles de l'abbé Pâris et les convulsions des jansénistes : il est représenté sur le titre avec une colombe qui lui souffle à l'oreille ; ces écrits, inspirés de Dieu, d'autres disent écrits par Dieu même, sont offerts au roi qui fait mettre l'auteur à la Bastille. — En 1738, le Parlement de Paris supprime la bulle de canonisation de S. Vincent de Paul et défend de citer, comme œcuménique, le concile de Florence, comme si c'était à une cour de justice à décider de l'œcuménicité des conciles et de la canonisation des saints : le roi casse l'arrêt du Parlement. — En 1739, la Faculté des arts révoque son appel au futur concile, comme l'avait fait en 1729, la Faculté de théologie ; Guillaume Bourrez de Vauménil, Mezenguy, Rollin s'opposent à cette révocation. Pour qu'un homme comme Rollin s'obstine dans de pareils excès, il faut que l'esprit de parti soit devenu de la démence : c'est, en effet, l'aboutissement ordinaire de cet esprit qui n'est pas de l'esprit. — En 1740, le Parlement rend un arrêt contre les refus de sacrements et supprime un recueil de lettres qui les autorise .L'évêque de Laon publie un mandement pour s'élever contre l'abus qu'autorise la magistrature. « Quand, dit-il, par la force d'une sommation sacrilège et d'un vil appariteur, on voit le corps adorable de Jésus-

Christ traverser les rues, entrer, pour ainsi dire malgré lui, dans une maison ennemie et y être livré à de nouveaux Judas, à de nouveaux Pharisiens ; quand un lâche curé, succombant aux menaces les plus méprisables, va, le remords dans le cœur, donner, en présence de témoins apostés, le corps de son Dieu, à un quénelliste furieux, au scandale de toute une ville. C'est alors qu'il faut s'écrier que tout est confondu, que les choses saintes sont foulées aux pieds, etc. » L'évêque de Laon déclarait qu'un janséniste devait être traité comme un protestant, comme un comédien et un duelliste, dont le crime est notoire et public. Un conseiller des requêtes dénonce l'instruction aux chambres assemblées ; le Parlement la supprime comme coupable d'exciter au schisme et tendant à émouvoir les esprits et à troubler la paix publique. La cour défend même tout acte, tout écrit autorisant refus de sépulture ou de sacrements. C'était mettre la main à l'encensoir et s'écarter des déclarations et édits royaux qui interdiraient l'appel. Le roi cassa l'arrêt du Parlement, ordonna que sa disposition serait tenue pour nulle et fit défense de l'exécuter et de rendre aucun jugement en conséquence.

En 1747, Mgr d'Orléans de la Motte, spirituel et pieux évêque d'Amiens, avait envoyé à ses curés, un avis sur les réfractaires à la bulle *Unigenitus*. Dans cet écrit, le vaillant prélat posait en principe que la Constitution « était un jugement dogmatique de l'Église universelle, aussi irréformable que l'est un concile général en matière de doctrine ; il traçait ensuite des règles par rapport à la confession, à la communion et à la sépulture. L'avis fut dénoncé au Parlement et supprimé. L'évêque ne manqua pas de s'en plaindre ; dans ses plaintes, il était appuyé par le cardinal de Tencin, alors ministre d'État et par l'ancien évêque de Mirepoix, chargé des affaires ecclésiastiques. Il y eut alors, entre la cour du Parlement et les gens du roi, une négociation singulière. Pour mettre l'arrêt contre l'évêque d'Amiens à l'abri de la cassation royale, l'avocat général prononça un réquisitoire contre les *Nouvelles ecclésiastiques* des jansénistes et proposa un biais par lequel le Parlement, poursuivant les gens d'Église, mettait cependant à couvert les prin-

cipes que le roi défendait d'attaquer. Le Parlement se refusa à cette comédie et annonça qu'il se porterait de plus en plus fortement, garant du jansénisme. On n'eût pu passer sous silence un acte de cette nature, sans autoriser la résistance ouverte aux lois de l'Église et de l'État. Un arrêt du conseil rappela que le roi s'était fait une loi inviolable de ne pas s'expliquer sur les matières de doctrine qu'après ceux que Dieu en a établis juges, déclara que le Parlement s'abusait en supposant que la soumission à l'Église put ouvrir la porte au schisme, et ordonna que la déclaration de 1730, au sujet de la bulle *Unigenitus* serait exécutée dans sa forme et teneur, et, en conséquence, que la dite constitution serait observée par tous les états, avec le respect et la soumission qui sont dus à un jugement de l'Église universelle en matière de doctrine. Le Parlement ne fit pas de remontrance et ne délibèra même pas sur la défense d'en faire, mais rongea son frein, n'attendant pour éclater, qu'une nouvelle occasion.

En 1748, nouvelle affaire sur les billets de confession. Quesnel avait dit que faire violence pour extorquer les sacrements, c'était assez pour s'en montrer indigne. Quand ses adeptes virent les parlements disposés à les soutenir, ils s'empressèrent de porter leurs plaintes aux tribunaux, comme si cette affaire eut regardé les juges laïques. En 1745, le roi avait cassé quelques sentences rendues, sur cette matière, par le présidial de Reims ; il avait réprimé d'autres entreprises du même genre faites à Bayonne, à Angers, à Tours, à Troyes. De nouvelles contestations s'élevaient à propos du refus des sacrements à Charles Coffin, ancien recteur de l'Université, janséniste fou comme le vieux Rollin, qui mourut sans sacrements. Son neveu, conseiller au Parlement qui avait fait esclandre à propos de son oncle, se trouva bientôt lui-même à l'article de la mort, exposé aux mêmes rigueurs s'il refusait la confession à un prêtre approuvé. Le Parlement s'assemble ; réquisitoire contre le curé de la paroisse, qui est décrété de prise de corps mis en prison ; message à l'archevêque, réponse du prélat : les chambres restent assemblées, et, dépositaires de l'autorité royale, s'élèvent contre l'attentat de l'archevêque à cette autorité. La pra-

tique des billets de confession, la nécessité pour un mourant de nommer son confesseur sont présentées comme des abus dangereux que le Parlement doit réprimer. Des remontrances sont faites au roi, il se contente de dire qu'il les fera examiner, réponse molle et indécise qui ne pouvait qu'amener bientôt de nouveaux excès.

En 1752, les plaintes s'accentuent contre l'administration de la Salpétrière. Le personnel est, d'un commun accord, changé ; il est introduit dans le règlement, quelques modifications. C'était une bien petite affaire, mais il n'y a rien de petit pour les passions, surtout en matière de révolte. Le Parlement ne consent à enregistrer le nouveau règlement qu'avec des modifications et restrictions qui l'annulaient surtout pour la part prise à cet acte par l'archevêque de Paris. Ordre du roi d'exécuter sa déclaration ; remontrances au roi sur la nécessité absolue de modifier le règlement ; en réponse lettres de jussion d'enregistrer purement et simplement ce nouvel arrêté pour faire des remontrances plus pressantes, dans lesquelles on représentait les torts de l'archevêque, les inconvénients de son autorité dans l'administration de l'hôpital, et l'impossibilité de l'enregistrement pur et simple ; nouvelles lettres de jussion ordonnant d'y procéder sans retard. Le Parlement renvoie l'affaire après les vacances, le roi se fait apporter les minutes des actes du Parlement ; il y fait transcrire l'arrêt du conseil qui casse ses actes et interdit toute délibération à ce sujet. « Jamais, dit Voltaire, plus petite affaire ne causa une plus grande émotion dans les esprits ; le Parlement cessa ses fonctions, les avocats fermèrent leurs cabinets, la cour, de la justice fut interrompu pour deux femmes de l'hôpital. » (1) — Sur un ordre du roi, le Parlement reprit ses fonctions ; mais une nouvelle affaire pour billet de confession montra bientôt qu'il entendait ne plus rien respecter. Un curé fut décrété de prise de corps. Louis XV cassa l'arrêt, le Parlement protesta ; dans sa réponse le roi faiblit et proposa de chercher, avec le Parlement, les moyens les plus propres à rétablir la paix. A l'instant, le Parlement rendit un arrêt qui devait servir, par la suite, à tous les excès des tribunaux. En voici le texte : « La cour, toutes les

(1) *Hist. du Parlement*, ch. XLV.

chambres assemblées, délibérant à l'occasion de la réponse faite par le roi aux remontrances de son Parlement, fait défenses à tous les ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme, notamment de faire aucun refus public des sacrements, sous prétexte de défaut de billet de confession, de déclaration du nom du confesseur ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus* ; leur enjoint de se conformer dans l'administration extérieure des sacrements, aux canons et règlements autorisés dans le royaume ; leur fait pareille défense de se servir, dans leurs sermons, à l'occasion de la bulle *Unigenitus* des termes de novateurs, hérétiques, schismatiques, jansénistes, sémi-pélagiens ou autres noms de parti, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis comme pertubateurs du repos public. » En autres termes, le Parlement foulait au pied le trône et l'autel, ou, en attendant, s'arrogeait le droit de les régenter.

Le roi, à qui sa vie privée était toute force de commandement, avait déjà biaisé : il biaisa encore une fois. Un arrêt du Conseil vint pour réprimer également de tous côtés, ce qui pourrait altérer l'accord du sacerdoce et de l'empire. Dans la réalité, il édictait les prohibitions du Parlement ; il y ajoutait toutefois quelques réserves en faveur des ecclésiastiques, et ordonnait qu'avant toute poursuite contre les contrevenants, on devrait en référer au roi. Le Parlement dénonça immédiatement à Louis XV, l'archevêque de Paris comme auteur du schisme ; il aurait pu dénoncer aussi le Pape, premier coupable d'un si grand crime. Ainsi le schisme, c'était d'obéir au Pape et aux évêques ; pour rester fidèle, il fallait leur désobéir, rejeter la bulle de Clément XI, en appeler au futur concile et mépriser l'autorité royale. Des hommes chargés d'appliquer les lois et qui les bravent, dans le but d'obliger les ministres de l'Église à donner des sacrements à des hommes également réfractaires aux lois de l'Église et de l'État. On conçoit difficilement une si étrange confusion d'idées, un si étrange oubli de tout devoir et de toute convenance.

Vingt et un évêques adressèrent au roi, une lettre de protestation ; ils disaient, dans cette lettre que la bulle *Unigenitus* était un jugement dogmatique et irréformable de l'Église universelle ; que

les pasteurs étaient exposés dans leur ministère, aux plus grandes violences qu'ils aient éprouvées depuis le commencement de la monarchie ; qu'on ne connaissait même pas de procédure plus sévère dans les siècles les moins favorables à l'Église. Soixante et un évêques adhérèrent à cette courageuse lettre. Le roi la reçut avec beaucoup d'égards, mais défendit de l'imprimer. Quelques pasteurs publièrent néanmoins des écrits ; ils furent l'objet d'arrêts moins flétrissants pour eux que pour leurs ennemis. Benoît XIV intervint aux débats en condamnant un écrit ou l'on qualifiait d'injuste la conduite du clergé et soutenait contre lui la compétence des juges laïques. Dès lors les magistrats ne firent plus qu'aggraver leurs torts, s'occupant sans cesse de refus de sacrements, décrètant de prise de corps, enfin s'érigeant en titulaires de la souveraineté. Un arrêté du 28 janvier 1753 vint apprendre au roi que le Parlement était chargé, par la constitution et par son serment, de faire observer toutes les lois du royaume et d'y conformer la police générale, dont il avait la manutention. Le roi, pour faire voir qu'il était roi, exila le 11 mars, le Parlement à Pontoise et établit des chambres particulières pour rendre la justice. Mais les amis de la magistrature séditieuse n'omirent rien pour discréditer ces tribunaux. Le Parlement rentra le 11 septembre 1754 et se mit à fulminer de plus belle. En 1757, après l'attentat de Damiens, il y eut une espèce d'amnistie générale ; mais au point où s'étaient exaltées les passions parlementaires, le mal était sans remède. Pour mettre un terme à cet état permanent de révolte, il fallut, en 1771, supprimer les parlements. Le chancelier Maupou retira la couronne du greffe et affranchit l'autorité royale du joug des légistes. Cette mesure obtint l'approbation de tous les gens religieux ; elle fut d'autant plus décriée par les philosophes et les jansénistes. Cette mesure eut pu sauver la France ; le roi revint sur sa décision et rouvrit l'arène ou périront bientôt clergé, royauté et parlement.

D'autres embarras surgirent bientôt. En entrant au ministère des finances, l'abbé Terray avait trouvé un déficit considérable. Pour le combler, il prit les deux moyens sommaires : il diminua les titres de dettes et augmenta les impôts, mesure d'extrême

nécessité, dont l'impuissance rend plus odieuse l'injustice. L'abbé Terray avait renouvelé la défense d'exporter les grains, le pacte de famine ne fut point détruit pour cela ; les accapareurs de blé continuèrent leur trafic dans l'intérieur de la France. Le roi lui-même spéculait sur les misères de son peuple, au profit de son trésor particulier. Quand on songe à ces criants abus, l'on s'étonne moins que le peuple ait conçu contre le gouvernement, cette haine profonde qui devait bientôt se traduire par d'affreuses vengeances.

Mort de Louis XV

40. Que devenait, au milieu de ces misères et de ces agitations, le pauvre roi de France ? Dans l'histoire de ce triste prince, dès qu'on vient à parler de sa personne, la tristesse vous prend au cœur et l'on se sent pressé de rougir. Ce n'est pas que Louis fut mauvais ni dans l'homme, ni dans le souverain ; mais il avait une faiblesse incurable, qui rendait inutiles mêmes ses bonnes qualités. Un instant il avait pris la résolution de trancher dans le vif et de satisfaire aux vœux du peuple, en accomplissant de justes réformes ; mais la Pompadour le reprit sous son joug et tout fut dit. C'est par cette favorite que se maintint l'alliance autrichienne, alliance voulue, du reste, de tous les hommes intelligents et qui eut pu, si elle eut été soutenue, changer le cours des affaires de l'Europe. Pendant les vingt dernières années de sa vie, Louis XV s'en occupa sérieusement dans sa correspondance secrète ; il conçut aussi le grand projet d'une descente en Angleterre. C'est sous son règne que la Corse fut annexée à la France. Quand la Pompadour disparut, Choiseul fut son successeur. Choiseul fut le premier ministre d'un roi qui cherchait en vain à se soustraire à son joug dominateur et qui n'eut su d'ailleurs que faire de son indépendance. Choiseul était un caractère. On a dit de lui qu'il éleva l'indiscrétion jusqu'à la franchise, l'insolence jusqu'à la dignité et la légèreté jusqu'à la grandeur. Alors les malheurs domestiques fondirent sur Louis XV ; le dauphin mourut, puis la dauphine, enfin la reine en 1767. Le roi en éprouva un vif chagrin et revenu à des sentiments chrétiens, voulut mettre sa conduite d'accord avec ses sentiments chrétiens. Au moment où ses dignes filles auraient dû seules, après Dieu, occuper une place dans ce cœur désabusé, la faiblesse incurable d'une

nature lâche et molle, l'influence pernicieuse d'un vieux courtisan, qui paraît plus d'une fois s'être fait le pourvoyeur des amours royales, le replongea dans la boue et lui fit atteindre le dernier degré de l'ignominie : une prostituée vulgaire prit la place qu'avait occupée la pieuse Marie Leczinska et bientôt Jeanne Bécu fut introduite à la cour sous le nom de comtesse Dubarry. Le Louis XV des cinq dernières années n'est plus qu'un libertin flétri, se laissant apostropher en termes odieux par une fille de joie, affublant lui-même de sobriquets ignobles ses filles qu'il ne cessa pourtant d'aimer et qui vinrent lui payer, sur le lit de mort, un suprême tribut d'amour et de dévouement ; c'est le roi oublieux de ses devoirs, qui laisse aller toutes choses, pensant qu'elles dureront au moins autant que lui, léguant à son petit fils, un pays perdu, une royauté déshonorée et un échafaud qui ne relèvera ni la royauté, ni la nation. Louis XV mourut en 1774 ; son corps tomba en pourriture aussitôt qu'il eût rendu l'âme, il fallut l'emporter au plus vite et le jeter dans une fosse pour qu'il ne semât pas autour de lui la puanteur. Ce corps en pourriture, ces funérailles précipitées, c'est l'emblême de la situation. *Juxta est dies perditionis et adesse festinant tempora* (*Cantic., Mosis*).

DISSERTATION SUR L'INDEX ROMAIN DES LIVRES DÉFENDUS (1)

La question des livres défendus est, en soi, une question de discipline canonique, et, par les résultats qu'implique sa solution, une question religieuse, morale et politique de la plus haute importance.

Il n'est douteux pour personne que la société ne soit en ce moment aux abois et que les intérêts sociaux ne courent les plus extrêmes

(1) Nous donnons en supplément, cette dissertation, pour deux motifs : le premier, parcequ'elle se réfère à plusieurs actes des pontifes romains ; le second, parce que sa mise en oubli a été pour la France, un principe d'aberration et de dissolution. La sagesse de Rome nous eut sauvés ; nous nous sommes perdus en nous dérobant à la sagesse de la chaire apostolique.

périls. La cause de cette situation déplorable est tout entière dans les doctrines irréligieuses répandues en Europe depuis trois siècles, d'abord par les hérétiques protestants, ensuite par les soi-disant philosophes du siècle dernier. Leurs écrits pestilentiels ont produit, en beaucoup d'endroits, l'extinction de la foi, la corruption des mœurs, l'athéisme pratique et le péril social. Depuis les conciles de Latran et de Trente, les pontifes romains, en défendant, sous peine d'excommunication, de lire, même de retenir ces écrits empoisonnés, avaient fait tout ce qui était nécessaire pour conjurer un danger si grave. Mais, par suite de la grande aberration gallicane, nous ne recevions pas l' *Index*, ni ses censures ; et la police des livres était aux mains d'un chancelier royal qui, non seulement n'avait pas d'accès dans les consciences, mais qui, souvent. aidait en secret à l'impression ou à la propagation des ouvrages malsains que son devoir était de prohiber. Ainsi se répandirent les écrits de Voltaire, de Rousseau et des encyclopédistes ; puis, par une conséquence naturelle, éclata une révolution impie jusqu'au satanisme, révolution qui, proclamant comme droits les libertés subversives de la pensée, de la conscience, de la presse et des cultes, a essayé de concilier, avec les désordres, l'ordre public. Nous n'en avons tiré jusqu'à présent, qu'une dissolution radicale. Mais, bien que la voix de l'Église ne soit plus écoutée comme il y a cent ans, bien que les sacrements ne soient plus fréquentés que par une minorité courageuse, il ne faut pas moins rappeler ces règlements salutaires, inspirés au Saint-Siège par le Saint-Esprit. « L'homme ne vit pas seulement de pain, a dit le Sauveur, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » De même l'humanité ne vit et ne prospère que par la vérité. Il faut donc nous enquérir de sa défense. Il faut nous demander si l'Église a le pouvoir de défendre les mauvais livres ? A qui, dans l'Église, appartient ce pouvoir ? Quelles lois ont été promulguées pour défendre la foi et les mœurs ? Tel est le caractère obligatoire de ces lois et jusqu'ou peut s'étendre leur prohibition ? Tel est l'objet de ce travail. Puisque la société a encore besoin d'être sauvée, nous verrons, ici comme allieurs, qu'elle ne peut l'être que par la Chaire apostolique.

I. L'Église a-t-elle le pouvoir de défendre certains écrits ?

Les droits de l'Église dérivent de sa constitution, de sa fin et de l'autorité de son fondateur. Or l'Église a été fondée sur la terre par Jésus-Christ, afin que, dans son sein et sous l'autorité qui la gouverne, les hommes soient instruits et maintenus dans la profession de la vraie foi, soumis à la règle des mœurs, enrichis de la grâce des sacrements et conduits à l'éternelle béatitude. Que telles soient la fin et la constitution de l'Église, c'est un dogme catholique. Par là même que Jésus-Christ a institué l'Église pour cette fin, il lui a donc conféré la puissance nécessaire pour l'atteindre ; et si l'on ne refuse pas à l'Église cette puissance, il faut lui reconnaître le droit de prohiber tout ce qui met obstacle au salut éternel. Si donc il y a des livres impies, immoraux ou simplement nuisibles aux âmes ; et si la pratique de la foi naturelle ne suffit pas pour nous en éloigner, il faut admettre que l'Église a le droit de les proscrire.

Existe-t-il réellement de mauvais livres ?

Tout le monde connait le proverbe : « Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es. » Telle est, en effet, la force du commerce et de l'habitude avec les autres hommes, que nous épousons, la plupart du temps, leurs idées et leur manière d'agir. Aussi l'Église a-t-elle toujours été pleine de sollicitude pour éloigner ses enfants de la compagnie des méchants. Dans sa première aux Corinthiens (v, 11), S. Paul écrit aux fidèles que s'il y a, parmi eux, quelque frère fornicateur, avare, idolâtre, médisant, ivrogne, ravisseur... il ne faut pas prendre même de nouriture en sa société. Dans l'épître aux Romains, il recommande (xvi, 17) d'éviter ceux qui excitent des querelles et des discussions. En s'adressant à Tite (iii, 10), il lui ordonne d'éviter la rencontre de l'hérétique après une ou deux corrections, et alors l'hérétique ne s'entendait pas dans le sens odieux et réprouvé d'aujourd'hui, mais impliquait seulement des opinions trop particulières et des sentiments trop personnels. En écrivant à Timothée (IIe Ep. ii, 17) et aux Corinthiens (I Cor. xv, 33), il donne les raisons de cette défense : c'est que les discours de l'hérétique s'insinuent avec artifice et sans qu'il y paraisse, comme le cancer qui ne se découvre que quand il est incurable : *sermo eorum*

ut cancer serpit ; et que les entretiens dépravés corrompent les bonnes mœurs : *corrumpunt mores bonos colloquia prava.* C'est pourquoi S. Jean, le disciple de l'amour, défend de recevoir de telles gens dans sa maison et même de les saluer dans la rue en s'arrêtant pour les entretenir : défense qu'un grand interprète de la tradition, S. Cyprien, applique de la manière la plus rigoureuse, en mettant en quarantaine ces hommes contagieux, en les évitant comme la peste.

Lire de mauvais livres est la même chose que s'entretenir avec des auteurs pervers. On doit donc conclure, des textes précités que l'Écriture sainte défend absolument toute mauvaise lecture.

Il y a même ici une circonstance aggravante, c'est que les paroles écrites frappent beaucoup plus l'âme du lecteur que les paroles tombées de la bouche d'un interlocuteur.

Les livres exercent une espèce de magistère, à l'autorité duquel les lecteurs ont l'habitude de céder. Ecrire, suppose toujours un certain talent, certaines connaissances, une certaine énergie d'esprit. Les paresseux de l'intelligence n'écrivent pas ; ils peuvent porter des chefs-d'œuvre dans la tête, ils n'ont garde de les enfanter, et c'est leur gloire, dit ironiquement Labruyère, de ne pas écrire. La plupart des hommes sont atteints de cette paresse, et, bien qu'ils puissent produire quelque chose par le travail intérieur de la pensée, ils sont, pour l'ordinaire, des êtres enseignés, qui reçoivent à peu près tout du dehors. Les livres sont donc leur nourriture. Et comme on prend la nourriture avec plaisir, on lit de même un livre toujours avec une certaine délectation. On suppose naturellement que l'auteur, avant d'écrire, a étudié son sujet. S'il montre du savoir, de l'esprit, de la délicatesse, on le lit avec intérêt, d'abord, puis avec affection, enfin on devient son disciple. Si l'auteur est bon chrétien, il a fait, par son livre, un acte de louable prosélytisme ; il est impie, il a fait un acte digne de réprobation.

Ce magistère que possèdent tous les livres, les mauvais livres l'emploient à pervertir la foi et les mœurs. Les uns présentent l'erreur sous l'apparence du vrai, combattent la religion avec des sophismes, avec l'appareil séduisant d'une érudition menteuse et ne

peuvent être lus, sans que la foi périclite ; les autres, avec des propos deshonnêtes, excitent les mauvaises passions et blessent d'autant plus l'innocence, que l'auteur écrit d'une plume plus élégante et se défend davantage du dessein de nuire.

D'autant plus que le grand nombre des lecteurs est mal défendu par son bon cœur et par son esprit. S'il s'agit de livres traitant de matières religieuses, combien en trouve-t-on suffisamment instruits dans la science des Dogmes, de l'Écriture, des Pères, de la philosophie, de l'histoire et du droit, pour distinguer le faux par la critique, découvrir l'infidélité des citations, discerner l'abus de l'usage, les opinions des croyances et répondre pertinemment aux objections ? Il s'en trouve peu, même parmi les théologiens, dit Zaccaria, et Benoît XIV a prévu le cas où un consulteur de l'*Index*, se trouvant trop peu compétent pour juger un livre, doit se récuser lui-même.

Si les qualités de l'esprit sont si rares, que dire des qualités du cœur ? D'abord, en ce qui regarde les livres obscènes, à cause de la fragilité de l'espèce humaine, fragilité dont les saints ne sont pas exempts, ils sont généralement nuisibles. Aussi est-ce un péché de les lire, à moins qu'on ne les lise comme théologien, par nécessité et avec prudence, pour savoir s'ils doivent être défendus. Les autres lecteurs, par là même qu'ils recherchent ces lectures, se montrent dépourvus de la force nécessaire pour se prémunir du poison, et, comme dit Rousseau, qui s'y entendait, c'est être déjà perdu que de les ouvrir. Mais, même s'il s'agit seulement de livres à doctrines perverses, la faiblesse du cœur aveugle facilement l'esprit. Supposez, par exemple, un homme assez habile pour démêler le sophisme, s'il est esclave de ses passions, en lisant un mauvais livre, il désirera trouver, contre la loi catholique et les préceptes de la religion, des raisons péremptoires, ou simplement plausibles, pour émousser la délicatesse de sa conscience et s'abandouner aux mauvais désirs. Dans cette disposition, il n'appréciera pas à leur valeur les arguments favorables à la foi, supposera solides, pourvu qu'elles soient spécieuses, les raisons opposées, et coulera tout dou-

cement dans l'erreur à la mode, si tant est qu'il ne tombe misérablement dans l'hérésie.

Aussi est-il remarquable que tous les novateurs, lorsqu'ils veulent répandre les nouveautés de former secte, recoururent à la plume et publient des ouvrages. Le livre est, à leurs yeux, le véhicule naturel de l'erreur et l'engin favori de la corruption. S'ils se présentaient en personne, ils pourraient avoir contre eux, l'infirmité de leur présence corporelle, la faiblesse de leur esprit ou la déloyauté de leur conduite. S'ils provoquaient des contraditions publiques, ils se verraient terrassés par l'adversaire, comme cela arriva souvent à Luther et à Voltaire. Avec le livre, on dissimule aisément la pauvreté de sa cause et la disgrâce de sa personne. On se drape en héros ; on joue un rôle de grandeur ; et le prestige de l'inconnu, le mirage du lointain, sans parler du concours empressé des passions et des complaisances de la politique, font d'un homme de rien un personnage redoutable, parfois un chef de secte, le fondateur d'un parti qui prendra place dans l'histoire.

Combien ne cite-t-on pas d'hommes perdus par les mauvaises lectures ! Bardesane avait confessé la foi ; il tomba dans l'hérésie et devint même hérésiarque, pour avoir lu lés livres de Valentin. Maués fut perverti de la même façon, ainsi que l'Espagnol Avitus, Julien d'Halicarnasse, Eutichès, et, de nos jours, Dœllinger et Zwingle. Dans les temps de troubles, où les esprits sont plus facilement entraînés, plusieurs papes ont même dû révoquer les permissions de lire les livres hérétiques. Et malgré ces précautions, que de chutes, que de multidudes séduites ! Les livres de l'Egyptien Népos entraînèrent beaucoup de catholiques dans l'erreur des millénaires. Les livres des priscillianistes firent ravage en Espagne et dans la Gaule narbonnaise. Les écrits de Wiclef mirent en feu la Bohême. On sait assez que de ruines entassèrent les livres de Luther de Calvin. Nous avons encore sous les yeux, les ravages causés par les écrits de Voltaire et de Proudhon.

Au reste, pour connaître de la manière la plus certaine, le droit inhérent à l'Église de défendre les mauvaises lectures, nous ne pouvons pas invoquer argument plus décisif que sa pratique. L'É-

glise ne peut pas errer dans sa pratique générale et perpétuelle. Voyons donc ce qu'elle a fait contre les mauvais livres.

En l'an 66, fut déposé un prêtre d'Asie, qui avait écrit un livre faux sur les voyages de S. Paul et sur Ste Thècle. Tertullien et S. Jérôme, qui rapportent le fait, ne disent pas que le livre fut interdit, mais l'interdiction de l'ouvrage résulte suffisamment de la déposition de l'auteur.

En 251, il avait écrit, contre le pape S. Corneille, un opuscule calomnieux. Les légats de l'antipape Novatien le portèrent à Carthage. S. Cyprien (epist. 42) rapporte qu'il mit ses soins à en empêcher la lecture et à en inspirer le dégoût. Les textes de l'Écriture que l'évêque de Carthage cite pour motiver sa conduite prouvent qu'il entendait défendre aussi bien la lecture privée, que la lecture publique.

En 325, le concile de Nicée condamna solennellement les écrits d'Arius. Socrate (I, 6) et Sozomène (I, 20) rapportent le fait ; le premier cite même à l'appui un édit de Constantin pour assurer l'exécution de la sentence du concile.

En 336 et en 359, les Eusébiens, se tenant pour légitimes représentants de l'Église, condamnent un écrit de Marcel d'Ancyre, puis les écrits et les lettres d'Aétius. (Sozom. II, 31 ; Théodoret, I, 2, cap. 25).

En 375, le concile romain dresse un catalogue de livres reçus, et mentionne *quid Ecclesia vitare debeat*, si l'on en croit les Ballerini (*De antiq. col. can.* II, c. 9, n° 3).

En 390, le concile de Constantinople condamne Eunomius et ses adhérents. A l'appui de cette condamnation, l'empereur Arcadius porte une loi qui ordonne de brûler les écrits de l'hérésiarque (Cod. Theod. leg. 34, lib. 16).

La même année, le IVe concile de Carthage porte un décret sur les livres à lire selon les temps et les circonstances, et contre les livres à s'interdire.

L'an 400, célèbre condamnation des écrits d'Origène : Socrate, Sozomène, Sulpice-Sévère ne laissent aucun doute à cet égard.

L'an 405, le pape S. Innocent Ier adresse à Exupère de Toulouse,

le canon des saintes Écritures, et ajoute, au sujet des apocryphes : *Non solum repudianda, sed dammanda.*

L'an 416, les évêques d'Afrique demandent à S. Innocent d'anathématiser les écrits de Pélage (Constant., *Epist. rom. Pont.*, 906).

L'an 431, le concile d'Ephèse condamne les écrits de Nestorius.

L'an 446, la *Chronique* de Prosper rapporte que S. Léon fit brûler les livres des Manichéens.

L'an 447, prohibition des livres des priscillianistes. (Mansi, V, 1286).

L'an 496, célèbre décret du pape Gélase où l'on trouve le premier *Index* des livres défendus. (Labbe, IV, 1260). Le *Liber Pontificalis* rapporte que les papes Gélase, Symmaque et Hormisdas firent, en particulier, brûler les livres manichéens.

L'an 561, le concile de Prague, can. 17, condamne les écrits de Priscillien, de Dictrinus et de tous les hérétiques.

En 596, S. Grégoire le Grand défend à un prêtre d'Isaurie de conserver des livres hérétiques.

En 649, le concile de Latran, can. 8, anathématise tous les livres des hérétiques, et le pape Martin Ier confirme la sentence (Labbe, VI, 355-844).

En 680, le sixième concile général, sess. 13, fait brûler les livres monothélites. En 692, le concile in *Trullo* ordonne de prendre ce fait comme règle.

En 745, au concile romain, on lit les écrits d'un certain Adalbert et le pape Zacharie les fait brûler. (Labbe VI, 1557).

En 787, au deuxième concile de Nicée, il est ordonné de déposer les évêques, prêtres ou diacres, et d'anathématiser les laïques et les moines qui cacheraient de livres hérétiques. On sévit, en particulier, contre un faux livre des Actes des apôtres (Labbe VII, 603).

En 829, le concile de Paris ordonne de rechercher tous les livres *contra canonum auctoritatem.*

En 866, le pape Nicolas Ier ordonne aux Bulgares de brûler les livres qu'ils ont reçu des Sarrazins.

En 868, le pape Adrien II, dans son concile, reçoit à la communion de l'Église ceux qui ont brûlé les écrits schismatiques

de Photius et rejette ceux qui les ont admis. (Labbe, VIII, 1093).

En 1140 et 1142, les conciles de Reims condamnent les écrits d'Abailard, d'Arnaud de Bescia et de Gilbert de la Porrée. (Labbe, X, 1023 et 1123).

En 1209, le concile de Paris condamne les écrits de David de Dinant, défend la lecture de quelques livres d'Aristote et de certains ouvrages théologiques.

En 1229, le concile de Toulouse, présidé par le Pape, règle l'usage des livres sacrés et profanes.

En 1256, Alexandre IV condamne le livre de Guillaume de Saint-Amour, sur les périls des derniers temps.

Il est superflu de pousser plus loin cette nomenclature de faits, puisqu'à cette époque, l'Église, par le tribunal de l'Inquisition, ne se borne pas à brûler les mauvais livres, mais brûle encore les auteurs hérétiques et ceux qui font simplement profession verbale d'hérésie. Rien ne prouve mieux son droit. On sait d'ailleurs que tous les sectaires ne reprochent, à l'Église, rien tant que sa prétention à établir qu'il y a des péchés de l'esprit, péchés qu'il est nécessaire de réprouver et juste de punir : reproche par où l'on voit qu'en dehors de l'Église on ne croit pas à la vérité ou l'on décharge l'homme du devoir de s'y attacher.

Il y a donc de mauvais livres. La loi naturelle défend de lire ces livres nuisibles à la foi et aux mœurs ; mais la loi qui les défend, ne les fait pas connaître. Pour protéger les fidèles, il est donc nécessaire qu'en dehors de la loi naturelle, intervienne une autorité qui dénonce les mauvais livres. De plus, outre cette dénonciation générale, il est indispensable, pour qu'elle sorte son effet, qu'on résolve la question pratique : si tel livre déterminé est réellement nuisible. Or, avec le penchant qu'ont les hommes à préjuger favorablement de leur esprit, beaucoup croiront pouvoir lire sans péril un livre d'ailleurs mauvais. D'autant plus qu'ils ne se poseront la question de savoir s'ils peuvent, oui ou non, le lire, qu'autant qu'ils le désireront déjà, qu'ils l'auront peut-être déjà entre les mains et seront poursuivis par la tentation de s'en repaître. Si l'on s'en tenait au seul *dictamen* de la conscience, un

grand nombre seraient donc perdus par les mauvaises lectures.

D'ailleurs, l'Église militante ne se compose pas que de saints; elle comprend aussi beaucoup d'hommes que la délicatesse de la conscience n'éloignera pas assez promptement des mauvais livres. Or, de même qu'on enlève aux furibonds, le fer avec lequel ils pourraient commettre l'homicide, de même il faut, par des lois coercitives, ôter aux faibles le moyen de s'ingérer du poison. La loi naturelle n'atteindrait pas suffisamment ce but; et si tous les gouvernements temporels poursuivent les ouvrages qui portent atteinte à la constitution et à la paix publique, il est juste, au même titre, que l'Église règle l'impression et l'usage des livres et prohibé ceux qui porteraient atteinte à l'équilibre intellectuel et moral de la chrétienté.

L'homme ne vit au fond que de lumière. La connaissance de la vérité par la raison est ce qui distingue l'homme de l'animal et la pratique de la vérité par la grâce de Dieu, seule, conserve et élève l'homme dans toutes les sphères de son existence. Les passions humaines cherchent à se donner l'apparence de la vérité, à se couvrir des semblants de la justice, pour s'attribuer, sous cette forme; de la valeur et des jouissances. C'est pour l'humanité une condition vitale de renverser aussi promptement que possible ce qui n'est que trompeuse apparence. Ce droit appartient, ce devoir incombe avant tout à l'Église, munie de la lumière des révélations divines et de la vertu du Saint-Esprit. C'est à elle que Jésus-Christ a confié le mandat divin de l'enseignement surnaturel et la charge de régir, sous la loi révélée, tous les peuples, jusqu'à la consommation des siècles.

II. Quels livres tombent sous le droit prohibitif de l'Église?

Les raisons, prises de la constitution de l'Église, pour établir son droit prohibitif, indiquent approximativement la latitude et les limites de ce droit; les raisons, prises de la nature humaine, pour confirmer ce droit de défense, obligent d'en reculer les limites et d'en étendre la latitude. D'autres raisons peuvent s'emprunter accidentellement, en faveur de cette thèse, soit des conditions de la publicité, soit des circonstances de la vie sociale. Enfin, pour déter-

miner davantage encore la réponse à cette question, il faut tenir compte des actes du Saint-Siège apostolique, actes qui montrent, dans son exercice régulier, le droit prohibitif de la sainte Église.

La première chose que l'Église doit défendre, c'est elle-même, c'est la divinité de son institution, sa hiérarchie d'ordre et de juridiction, son autorité doctrinale, son infaillibilité, l'origine, l'énoncé et l'étendue du pouvoir juridictionnel, les droits souverains du Saint-Siège, le pouvoir temporel des papes, l'indépendance de l'Église vis-à-vis des pouvoirs civils, ses droits *ratione peccati* sur les puissances temporelles, son autorité dans la famille et dans l'école, son droit de propriété, son droit à la profession des conseils évangéliques, la liberté de son culte, enfin tout ce qui constitue le plein exercice de ses divins pouvoirs. Par conséquent, tous les livres qui portent atteinte à ces droits sacrés de l'Église, tombent très-justement sous ses censures. Autrement, il faudrait dire que Jésus-Christ, en instituant l'Église, a permis de l'attaquer et ne lui a pas permis de se défendre.

En second lieu, l'Église doit défendre le dépôt des Écritures l'authenticité des textes, le sens exact des paroles, l'exactitude des traductions. S'il s'élève des écoles critiques, naturalistes ou mythiques, soit pour récuser les textes soit pour les adultérer ; s'il se rencontre des traducteurs infidèles ; s'il se forme des sociétés bibliques pour propager ces traductions fausses ; surtout si, dans ces temps agités, la lecture de la Bible en langue vulgaire, peut prêter à séduction et fanatiser les foules, il appartient à l'Église de défendre les Écritures, d'en régler l'usage, au besoin d'en interdire la lecture en langue vulgaire.

En troisième lieu, l'Église doit défendre l'ensemble de la révélation, c'est-à-dire les vérités d'ordre naturel qui appartiennent à l'ordre de foi et toutes les vérités de l'ordre surnaturel. Par conséquent, si des athées, des panthéistes, des matérialistes nient Dieu, auteur et créateur de toutes choses ; si des rationalistes nient le fait, la nécessité et les bienfaits de la révélation ; si les fidéistes et les positivistes altèrent l'ordre de la foi, ou boulversent ses rapports harmonieux avec la raison ; si des hérétiques et des philoso-

phes faussent la notion des articles du symbole ; il appartient à l'Église, soit d'opposer à l'erreur la définition de la vérité, comme elle l'a fait dans les conciles et dans les constitutions pontificales, soit de frapper d'anathème les livres qui combattent la vérité traditionnelle.

En quatrième lieu, l'Église doit défendre la loi morale. Si des indifférents ou des fanatiques en récusent ou en aggravent l'autorité ; si des rigoristes ou des laxistes en restreignent ou en augmentent la facilité ; si des visionnaires troublent l'ordre des préceptes et des conciles : de Marcien à Jansénius et de Pélage à Vintras, l'Église frappera leurs ouvrages.

En cinquième lieu, l'Église doit défendre son culte, sa liturgie, son rituel, ses formes de prières, et si des faiseurs de liturgies altèrent la prière publique ou veulent nous ramener aux fêtes païennes, l'Église dira anathème à leurs innovations.

En sixième lieu, l'Église doit se défendre des empiètements du pouvoir civile soit dans l'exercice de la puissance pontificale, soit dans les rapports des évêques avec le Pape, soit dans la tenue des conciles, soit dans ses droits sur la célébration du mariage et sur la profession de la virginité. Et s'il se présente des abricants de *placet* ou d'*exequatur,* des inventeurs de mariage civil ou des sécularisateurs de couvents, l'Église leur dit anathème.

Enfin, l'Église à le plein droit de censure contre tous les ouvrages, même orthodoxes en eux-mêmes, mais nuisibles par occasion aux fidèles. « En ce cas, dit Ernest de Moy, l'Église agit comme un médecin qui reconnaît que certains aliments sont nuisibles ; en les désignant comme tels, il défend par là même de s'en nourrir. Cette défense doit être observée et l'est naturellement par l'homme qui se possède ; pour l'homme faible, qui n'est pas maître de lui-même il faut que ceux qui prennent soin de lui fassent, malgré lui, respecter et observer la défense. »

Cette puissance de l'Église sur les livres nuisibles seulement par occasion, s'étend aux livres composés par des hérétiques, même sur des matières étrangères à leur hérésie, par exemple sur les sciences physiques ou mathématiques. Ces livres tombent sous la

loi prohibitive de l'Église, parce que, en les lisant, s'ils sont bien faits, le lecteur sera induit, par le charme du style et l'éclat du savoir, a en lire d'autres, du même auteur, contraires à la saine doctrine. L'Église agit ainsi par prudence et par justice ; par prudence, pour prémunir les fidèles, contre leur faiblesse ; par justice, pour punir l'hérétique de ses attaques contre la foi. — On objecte, à cette mesure, une chose, savoir : que l'Église agit ici en haine des personnes et en opposition au progrès des sciences. A quoi l'on répond que la haine des auteurs hérétiques n'est pas le motif de sa conduite, mais seulement la justice et la prudence ; et que si la défense de la foi nuisait au progrès des sciences ou des lettres, il en faudrait prendre son parti ; mais qu'il n'en est pas ainsi, comme le fait le prouve, et que, d'ailleurs, si quelque savant a besoin de lire les livres défendus, l'Église ne manque pas de lui en accorder facilement la permission.

On demande, en outre, si la défense de lire des livres nuisibles ne peut pas s'étendre aux journaux ? — Incontestablement. On publie aujourd'hui, dans les deux mondes, environ quinze cents journaux. La plupart sont impies de parti pris, soit par les théories hétérodoxes qu'ils vulgarisent, soit par les attaques qu'ils se permettent contre la religion, soit par les atteintes qu'ils portent aux mœurs dans des romans-feuilletons. Bien que ces journaux ne soient que des feuilles volantes et que chaque numéro forme un ouvrage à part, on peut cependant, à raison de la suite d'idées qui les inspire, les considérer comme formant, par addition, un livre collectif en cours de publication ; et puisqu'ils portent atteinte à la foi et aux mœurs, il est donc juste qu'ils tombent sous la défense de l'Église. — On objecte, il est vrai, que l'Église ne peut pas faire tomber sa défense sur des numéros non publiés, parce qu'alors la matière manque à son jugement. Mais il faut dire que si l'Église n'avait pas ce pouvoir, le mal serait fait lorsqu'interviendrait sa défense, et qu'elle peut très justement défendre la lecture d'un journal sur la simple connaissance du mal qu'il a l'habitude de faire. Si ce journal revenait à résipiscence et prouvait, par une série considérable de numéros sans faute, qu'il est sérieusement

attaché au bien, alors l'Église pourrait lever ses censures et rendre justice à la sincérité de la conversion.

Avant de conclure ce paragraphe, nous dirons que l'Église peut défendre encore des ouvrages contre la famille, contre la société, contre la propriété, contre le droit politique et international, soit parce que les principes moraux qui les constituent appartiennent au décalogue, soit parce que les réformes même justes parfois, que peuvent proposer ces ouvrages, ne seraient réalisables que par de violentes et sanglantes révolutions. Dans cette dernière catégorie rentrent tous les ouvrages inspirés par les idées du communisme, du socialisme et de l'internationale.

Quant aux ouvrages de philosophie, d'histoire de littérature, de science ou d'art, pour des questions de goût, de forme et même de fond, si elles n'intéressent pas l'orthodoxie, nous croyons qu'ils ne tombent pas sous la juridiction prohibitive de l'Église.

III. A qui, dans l'Église, appartient ce pouvoir?

Le pouvoir de défendre les mauvais livres n'étant, dans l'application, qu'une forme du droit divin de l'enseignement et du gouvernement spirituel, ceux-là et ceux-là seuls possèdent ce pouvoir, qui appartiennent à l'Église *enseignante* et sont, à leur rang hiérarchique, revêtus de la juridiction *extérieure*.

Ainsi ce pouvoir n'appartient pas au prince temporel. Le pouvoir politique a le droit de proscrire les ouvrages qui portent atteinte à la constitution du pays et aux lois organiques ; il peut aussi poursuivre les livres attentatoires à la religion naturelle en tant qu'elle sert de base aux lois civiles et politiques, au mariage, à la propriété, à la famille, aux bonnes mœurs et à l'ordre public, en tant qu'ils sont l'objet des mêmes lois. C'est même à cette fin que ce pouvoir est établi : *non enim sine causa gladium portat* (Rom., XIII) ; et l'on ne doit pas considérer comme principes de politique chrétienne, ces maximes de tolérance universelle qui réduisent le prince au rôle exclusif de gardien de l'ordre extérieur. Mais le prince, comme tel, n'a pas le droit de prononcer, comme juge, sur la vraie religion, parce qu'elle n'est pas de sa compétence ; il ne peut, par conséquent, proscrire les livres contre la

vraie religion, parce qu'avant de proscrire, il devrait en juger par lui-même ; il ne peut, dans les livres qui traitent de l'Église et de l'État, juger autrement que l'Église, sans la réduire à un rôle subalterne qui ne lui convient pas, ou sans introduire, dans l'exercice des deux puissances, un dualisme contradictoire ; il ne peut enfin, sous le prétexte vrai ou faux de sécurité publique, interdire des livres religieux permis par l'Église, soit parce qu'un livre permis par l'Église ne peut pas porter atteinte à une tranquillité légitime, soit parce qu'en agissant de la sorte, l'État empièterait sur l'autorité de l'Église. — Mais en temps qu'*évêque du dehors*, le prince peut, et même doit défendre les livres défendus par l'Église, et prêter à ses décrets le secours de son bras pour en augmenter la puissance. — Si un livre renouvelle *ouvertement* des erreurs déjà condamnées et s'il combat *manifestement* le dogme catholique, le prince, sans attendre le jugement de l'Église, peut encore proscrire cet ouvrage ; mais il est nécessaire que la profession de l'hérésie y soit *manifeste*, sans quoi le prince porterait un jugement qui ne lui appartient pas, et de plus, par mesure d'ordre, il faut qu'il soit prêt à déférer au jugement ultérieur de l'Église, soit pour tenir sa première décision, soit pour modifier sa conduite.

Le pouvoir de défendre les livres n'appartient pas non plus aux pasteurs de second ordre, aux supérieurs de communautés religieuses et aux prélats réguliers. Sans doute, ils enseignent et ils paissent leurs troupeaux respectifs, mais pas en vertu d'un pouvoir propre, inhérent à leur personne, mais seulement par une autorité qu'ils ont reçue des évêques. Dans ce ministère, ils peuvent défendre des livres mauvais ou nuisibles, mais seulement comme directeurs ou professeurs, pour le bon ordre et la parfaite discipline, non en vertu d'une juridiction du for extérieur, puisqu'ils n'en ont point.

Le pouvoir de défendre les livres n'appartient pas au jugement des docteurs et des universités. On appelait autrefois la Sorbonne le concile permanent des Gaules ; on sait que cette faculté de théologie et d'autres rendirent parfois des sentences et l'on peut ajouter que Gerson, dans son traité *De examinatione doctrinarum*, attribue-

aux docteurs un droit prohibitif. Le compliment fait à la Sorbonne ne tire pas à conséquence : il n'y avait, entre la Sorbonne et un concile, aucune analogie. Les sentences rendues par les universités de Paris, de Louvain, d'Oxford, d'Alcala et autres lieux, étaient des sentences *doctrinales*, valables seulement suivant la force des raisons produites à l'appui, et l'autorité des docteurs qui les revêtaient de leur signature : elles ne devenaient sentences *d'autorité* que par l'homologation de l'Église. Enfin le doctorat, par lui-même, ne confère aucun titre de pasteur, aucune juridiction ; il rend peut être plus apte à la recevoir, mais c'est seulement après l'avoir reçue qu'on peut l'exercer.

Le pouvoir de défendre les livres nuisibles n'appartient en propre qu'au Pape et aux évêques, soit dans leurs diocèses, soit réunis en concile.

D'abord, il appartient au Pape, pasteur des pasteurs, maître des maîtres, évêque des évêques. Le plein pouvoir de paître, régir et gouverner l'Église est inhérent à la souveraineté de la monarchie pontificale. A ce titre, le souverain pontife a donc toute puissance, pour éloigner son troupeau de pâturages empoisonnés, proscrire les erreurs, et écarter tout ce qui porterait atteinte à la pureté de la doctrine et à la pureté des mœurs.

Ensuite, ce pouvoir appartient à l'évêque dans son diocèse. L'évêque est juge de la foi, non pas juge infaillible, mais juge en première instance. Par là même qu'il est vraiment et proprement pasteur, il doit éloigner tout mal des brebis confiées à sa sollicitude. Le P. Zaccaria fait remarquer toutefois que ces prohibitions portées par des évêques particuliers entraînent deux inconvénients : d'abord elles sont sans force hors des limites du diocèse ; ensuite, même dans le diocèse, elles n'ont pas une force pleine et absolue, parce que l'évêque, étant faillible, son jugement est susceptible d'opposition, d'appel et même de cassation. La localisation de la loi l'expose à un moindre respect, et la possibilité d'en discuter la justice d'en obtenir même la révocation peut être un motif pour lui intenter procès. Mais enfin, ces inconvénients ne touchent pas au droit de l'évêque, qui reste entier ; ils prouvent tout au

plus qu'il faut en user prudemment. Un évêque, par exemple, qui ne condamnerait que des choses condamnées déjà notoirement par l'Église, ferait une chose juste, louable et utile ; un évêque, au contraire, qui voudrait restreindre, dans un ecclésiastique, la liberté générale dont on jouit dans l'Église, frapper dans ses écrits des propositions que le Pape tolère ou gêner sa liberté d'écrire, serait croyons-nous, moins soutenable. Mais s'il se trouve parfois, autour des évêques, des subalternes pour conseiller ces maladresses, nous ne voyons pas trop que les évêques s'y laissent entraîner. — Malgré ces réserves, il est certain que le nombre des livres notoirement mauvais est très considérable : que le Saint-Siège ne peut pas les frapper tous ; qu'il exhorte souvent les évêques à user de leur droit prohibitif ; et qu'un évêque, usant de ce droit contre des livres certainement dangereux, est très digne de louange. S'il était permis de former un vœu, nous ajouterions même qu'il serait bon d'établir, dans chaque ville épiscopale, une sorte de commission de l'Index diocésain et de tenir à jour son catalogue de journaux et de livres contre lesquels il peut être urgent, du jour au lendemain, de prémunir les fidèles.

Le pouvoir des ordinaires appartient à plus forte raison aux évêques réunis en concile. Un livre, frappé par un concile provincial, par exemple, sera atteint d'autant de condamnations diocésaines, qu'il y aura d'évêques pour signer le décret, et, si le décret est confirmé par le souverain pontife, ce sera à peu près l'équivalent d'une mise à l'Index. Nous n'en dirions pas autant des anciennes assemblées du clergé de France, qui n'étaient pas des assemblées conciliaires. Nous savons d'ailleurs, par l'histoire, que les condamnations portées par ces assemblées ne tournèrent pas toutes à leur honneur. Le P. Zaccaria pense même qu'on pourrait élever, contre le pouvoir du concile provincial, une objection, savoir : que l'évêque défendant un livre dans cette assemblée, porterait sa défense plus loin que son pouvoir. Mais, outre que cette objection est susceptible d'une réponse; nous croyons qu'en la soutenant, on courait risque de porter atteinte à la notion du concile provincial et à son autorité sur la province ecclésiastique.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME

HUITIÈME ÉPOQUE

DES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) JUSQU'A NOS JOURS.

(SUITE)

CHAPITRE III

PONTIFICATS D'ALEXANDRE VIII ET D'INNOCENT XII (1689-1691-1700).

CHAPITRE IV

PONTIFICAT DE CLÉMENT XI (1700-1721)

CHAPITRE V

PONTIFICATS D'INNOCENT XIII ET DE BENOIT XIII (1721-1724-1730)

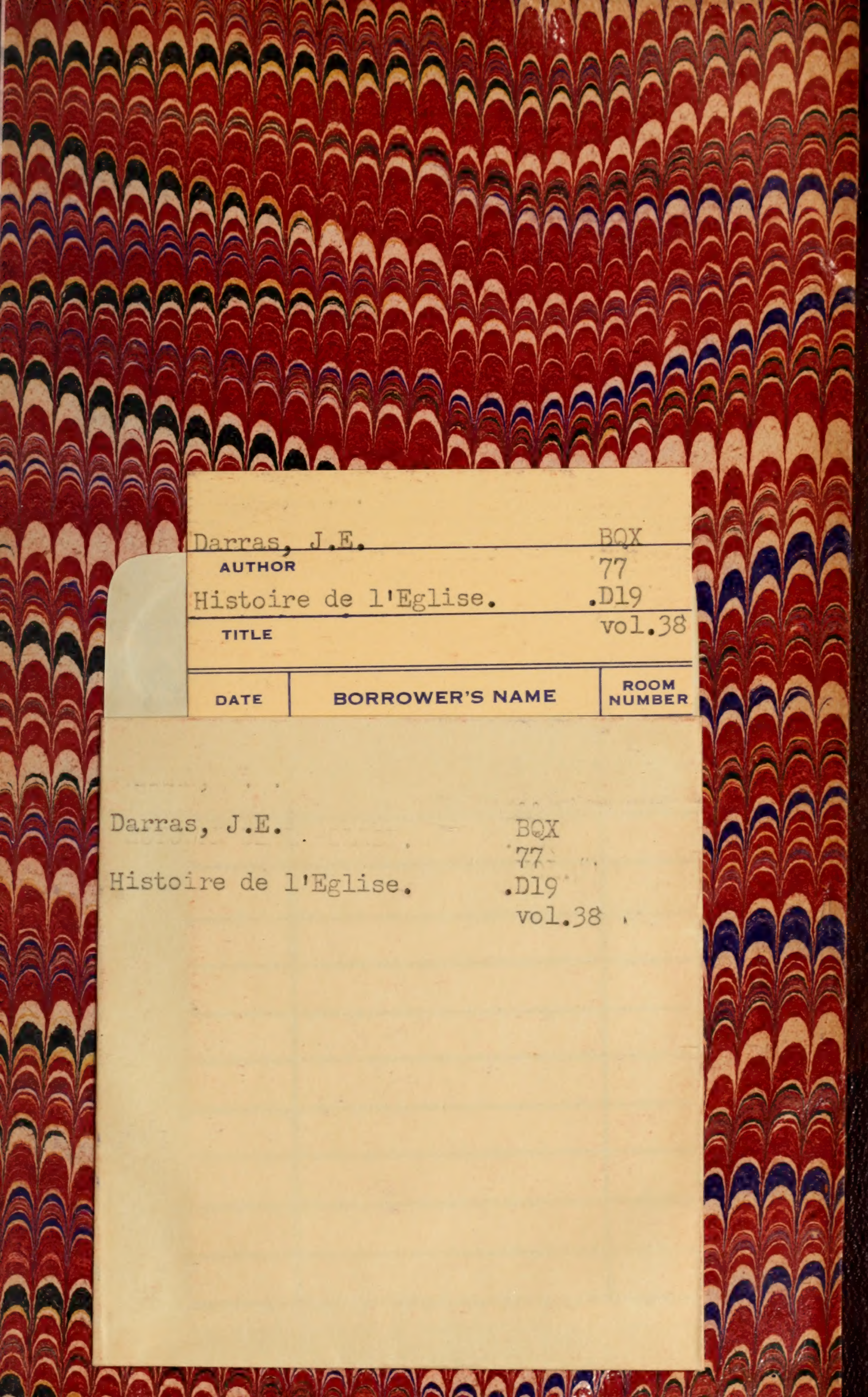
CHAPITRE VI

PONTIFICAT DE CLÉMENT XII (1730-1740)

FIN DE LA TABLE DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME

Paris. — Imp. du Fort-Carré, 19, chaussée d'Antin. (A. Duroy, Dr).





Darras, J.E.
BQX
AUTHOR
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
TITLE
vol.38
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J.E.
BQX
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
vol.38



